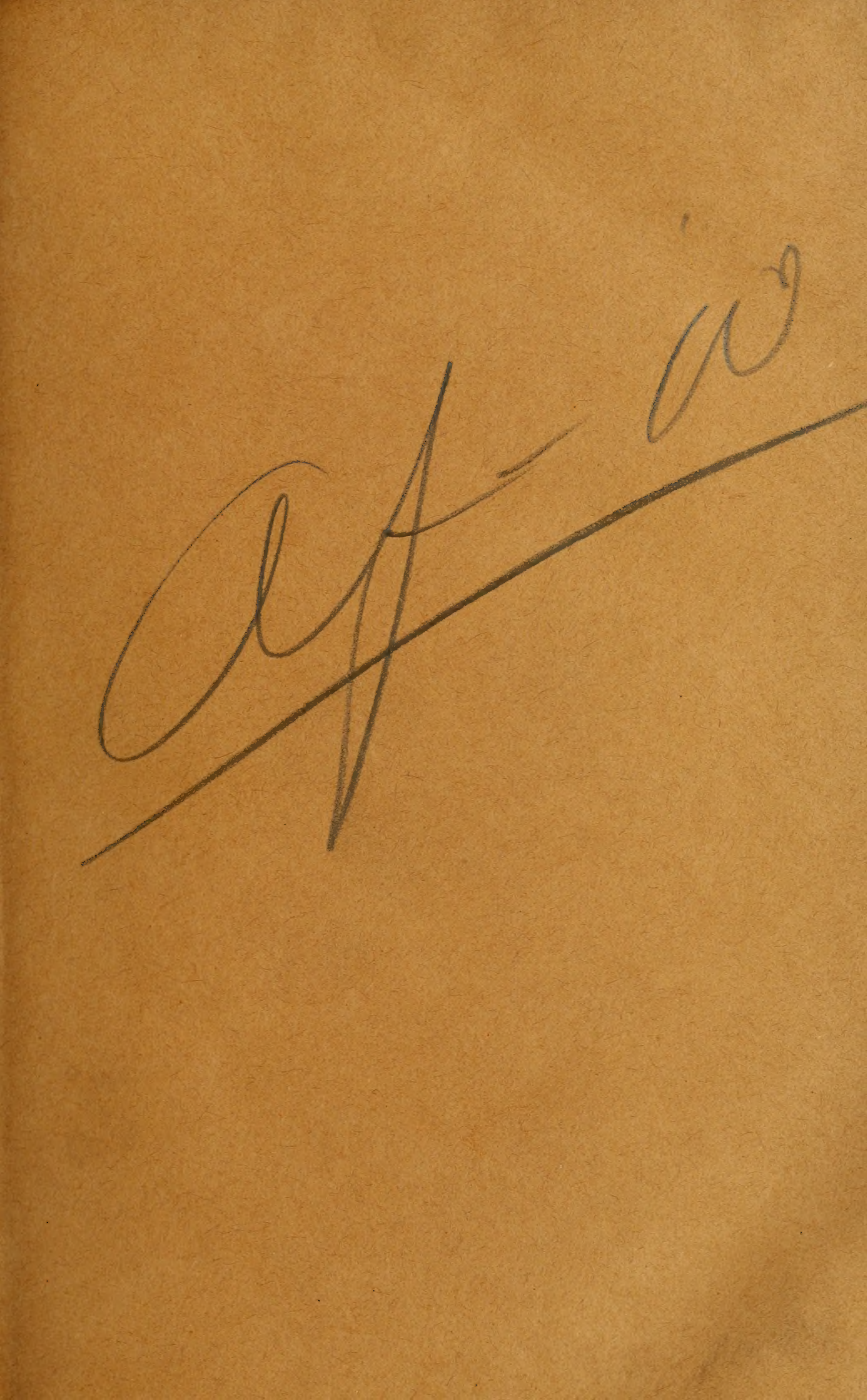
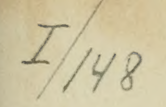
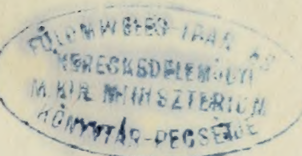


JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES





JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

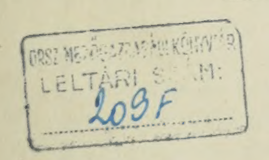
ET DE LA STATISTIQUE

39e ANNÉE DE LA FONDATION

4e SÉRIE. — 3e ANNÉE

TOME DIXIÈME

(AVRIL A JUIN)



PARIS

GUILLAUMIN ET Ce, ÉDITEURS

De la Collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes contemporains, de la Bibliothèque des sciences morales et politiques, du Dictionnaire de l'Economie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

—

1880


LIBRARY
JUL 25 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

ÉTAT ÉCONOMIQUE

DES

POPULATIONS AGRICOLES EN NORMANDIE[1]

I

CONDITION DES PROPRIÉTAIRES RURAUX.

§ 1. *Progrès généraux de la propriété. — Quelques vœux de réformes que font entendre les propriétaires.*

Après avoir retracé le passé des populations agricoles de la Normandie dans un tableau développé de leur condition au moyen âge, au XVIe siècle et dans les siècles qui suivent jusqu'à la Révolution française, nous avons présenté les résultats de notre enquête sur l'état actuel de leur moralité et de leur instruction, et mis en relation leurs occupations et leur régime de vie avec les conditions de climat et de sol propres à chaque circonscription. Nous avons décrit tour à tour l'herbager de la vallée de l'Auge, le cultivateur de la plaine de Caen, le fermier fabricant de beurre du Bessin, le petit propriétaire du Bocage, etc. C'était déjà aborder la partie économique de notre sujet. Nous devons y pénétrer maintenant par des considérations plus générales et présenter successivement la situation des propriétaires avec l'Etat et les tendances de la propriété rurale, celle des fermiers, et celle enfin des ouvriers agricoles.

La Normandie a largement participé à l'augmentation des revenus de la propriété foncière en France. Cette augmentation est

---

[1] Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques à la suite d'une mission confiée à M. Baudrillart.

un fait général qui doit être mis hors de toute contestation, et mesuré à sa vraie importance, si l'on veut juger exactement la situation agricole de notre pays et ne pas risquer de se perdre en généralités déclamatoires. Commençons donc avant tout par rappeler des chiffres d'une portée décisive. Le revenu net des propriétaires ruraux, d'environ 1,200 millions au commencement du siècle, de 1,900 millions en 1851, est porté aujourd'hui par les statistiques à 3 milliards ou 3 milliards et demi. La Normandie à été une des parties de la France les plus favorisées dans cette augmentation. J'ai dit quelles misères pesaient sur ses populations agricoles avant 1789. La propriété devait là particulièrement bénéficier de la loi d'affranchissement votée le 28 septembre 1791, qui déclare le « territoire de la France dans toute son étendue libre comme les personnes qui l'habitent; les propriétaires libres de varier la culture et l'exploitation de leurs terres, de conserver leurs récoltes et de disposer de toutes les productions de leurs propriétés. » Elle ne pouvait que gagner beaucoup, et avec elle les populations rurales, à l'abolition des droits féodaux, des banalités, des rentes foncière perpétuelles, des privilèges de personnes, de terres, de lieux. Mais quelle mesure fut plus salutaire et plus féconde pour elle que la suppression des douanes intérieures et des gênes à la circulation des grains ? Elle ouvrait ou élargissait les débouchés, multipliait les achats et les ventes, dégrevait les produits d'une masse de frais onéreux. Ce progrès s'est poursuivi avec la sécurité, et combien allaient lui profiter les années de liberté, de sagesse, d'ordre public! Joignez-y les applications continues et merveilleusement fécondes de la science à l'agriculture. Les nouveaux moyens de transport ont facilité dans des proportions étonnantes en cette province l'échange de ces produits, augmentés eux-mêmes par la puissance de la mécanique et de la chimie.

Quel tableau que celui de tels progrès si on entreprenait ici de le présenter en détail! Je dois dire au moins quelques mots de l'accroissement des voies de communications. Par là, en effet, la Normandie se place au premier rang des provinces qui ont eu leur part de ce grand développement. L'état fâcheux de ces voies est attesté par des rapports administratifs aussi nombreux que concluants à la date de 1800 et des années suivantes jusqu'après 1815. De 1815 à 1830 il se produit déjà une augmentation sensible du nombre des routes. Mais c'est au gouvernement de 1830 qu'est due la meilleure part pour l'intérieur des terres. Les chemins vicinaux sont avec raison regardés comme un de ses plus inappréciables bienfaits avec la loi d'instruction primaire. Rien n'a plus contribué que les routes vicinales à l'enrichissement de la propriété

normande. Puis sont venus les chemins de fer qui ont, à partir de la fin du gouvernement de 1830, et dans toute la durée du second empire, accru dans la mesure la plus considérable l'échange des denrées et la circulation des matières fécondantes, utiles à l'agriculture. La Normandie a vu se développer en même temps ses transports maritimes, ses ports de mer améliorés, son débouché étranger s'ouvrant de plus en plus, à mesure que le marché national lui-même donnait aux produits animaux et végétaux un écoulement plus grand et plus sûr. Tous ces puissants auxiliaires de la production ont tantôt doublé, tantôt triplé pour elle la valeur de la propriété. Cette amélioration a influé heureusement sur la masse rurale tout entière. Un tel progrès, sans ôter aux plaintes de la propriété ce qu'elles peuvent avoir de légitime, répond à ce qu'elles ont d'exagéré et à l'insoutenable thèse d'une prétendue décadence.

Nous n'avons pas à discuter ces griefs. Il en est du moins quelques-uns que nous devons rappeler, sans suivre un ordre absolument rigoureux dans cet énoncé. Les plaintes et les vœux qui portent sur les lois de succession et leur application me paraissent d'autant plus mériter d'être signalés que, pendant mon voyage de mission, j'ai entendu plusieurs propriétaires s'en faire l'écho. Beaucoup d'entre eux se contentent de changements qui n'affectent pas la loi elle-même ; d'autres sont plus ambitieux. Un des vœux les plus fréquents porte sur la révision des lois qui régissent les mutations par décès. Ils demandent que le passif régulièrement constaté soit déduit à l'actif des successions à déclarer, et ne soit plus soumis à ces droits de mutation. Un tel vœu se trouvait déjà consigné dans l'enquête agricole de 1867, avec la demande de la diminution des mêmes droits sur les successions collatérales jusqu'au quatrième degré. On y voulait voir réduits les droits relatifs aux transmissions d'immeubles, et simplifiées les formes relatives à la perception des droits sur les boissons. On réclame l'abaissement des droits perçus à l'octroi de Paris sur les cidres. On allègue que souvent les droits d'entrée et d'octroi cumulés égalent ou dépassent la valeur vénale du cidre introduit. On réclame aussi la suppression de tout droit à l'importation des engrais étrangers, etc. La propriété rurale, malgré ses progrès incontestés, a donc encore son « cahier des vœux. » On aurait tort de réduire à une infime minorité ceux qui critiquent plus ou moins certains effets de la loi de succession. Les uns, c'est le plus petit nombre, vont jusqu'à réclamer l'entière liberté testamentaire. Ils attaquent vivement les articles du Code civil qui règlent les partages sur la base de l'égalité obligatoire.

Les plus nombreux se bornent à demander une révision partielle de la législation successorale. Tantôt il s'agit de modifications à introduire dans les lois et la jurisprudence qui régissent les partages, ventes et licitations intéressant les mineurs, dans le sens d'une extension de la juridiction des juges de paix. Tantôt on réclame le rétablissement du droit fixe de 1 fr. pour les échanges de propriétés contiguës établi par la loi du 16 juin 1871. Ces vœux se sont également manifestés dans l'enquête de 1869, sous cette formule : « Modifier la loi et la jurisprudence relatives aux partages de biens ruraux, en ce sens que, sans porter atteinte au principe de l'égalité, le père de famille et au besoin les tribunaux, dans les partages judiciaires, puissent faire l'attribution la plus avantageuse, suivant l'intérêt et l'aptitude de chacun, en donnant à l'un des immeubles exclusivement, et à l'autre des meubles, de manière à prévenir le morcellement des exploitations, et à encourager la création et la conservation des exploitations agricoles.»

On s'est beaucoup préoccupé du morcellement. Il n'est pas difficile sans doute d'en constater un certain nombre de cas fâcheux en Normandie. Nous n'hésitons pas à croire qu'ils ne sont pas assez graves par eux-mêmes pour motiver une réforme radicale de la loi de succession, quelles que soient d'ailleurs les raisons générales que font valoir les partisans de la liberté testamentaire, et qui ne sont point ici en cause. Il n'y a pas moins lieu d'accorder une sérieuse attention au désir si fréquemment exprimé, et que nous avons recueilli nous-même plus d'une fois de la bouche des propriétaires, de trouver des moyens de faciliter les partages, d'accroître la latitude du propriétaire dans la distribution des biens meubles et immeubles entre les cohéritiers. Ceci est une œuvre de législation. Mais d'abord comment ne pas désirer, ce qui dépend des individus, que les héritiers des petits domaines usent plus souvent des moyens dont la loi elle-même, malgré ses imperfections et ses lacunes, leur a laissé la faculté ?

§ 2. *État de la grande, de la moyenne et de la petite propriété en Normandie.*

Nous rencontrons en Normandie les trois formes de la propriété, grande, moyenne et petite. Lorqu'on s'attache à en observer la situation, même avec ce qu'elle présente de défectueux, un fait domine tous les autres. Toutes les sortes, toutes les dimensions de propriété ont gagné, toutes les classes de propriétaires ont profité et beaucoup, mais, dans cette répartition des perfectionnements et des bienfaits, la classe des petits propriétaires est celle qui a obtenu

la meilleure part. La puissance de fécondité du sol comme la valeur vénale des propriétés établissent ce résultat de la manière la plus indéniable. Assurément l'on y rencontre trop de petits propriétaires sans capitaux suffisants, et trop souvent même obérés. Mais il faut remarquer que la situation à cet égard loin de s'être aggravée s'est plutôt améliorée depuis une trentaine d'années, et dans des proportions très appréciables. Ce n'est pas surtout de la petite propriété que viennent les plaintes sur le régime hypothécaire, sur les lacunes des moyens de crédit ouverts aux propriétaires. Ces modestes détenteurs du sol, qui ne comptent guère que sur leurs bras pour le cultiver, forment en Normandie une armée plus nombreuse, plus aisée peut-être qu'en nulle autre contrée. Elle a d'ailleurs sa hiérarchie, ses divers étages, pour ainsi dire, soit pour l'importance du domaine, soit pour le développement de l'éducation; c'est ce que nous allons montrer.

Parlons d'abord de la très petite propriété. C'est à peine si la majorité des petits possesseurs de terre se distingue des ouvriers ruraux. Souvent même elle se confond avec eux. Cette très petite propriété touche au morcellement; elle en est souvent la réalisation presque extrême. On est frappé du nombre des clos, souvent très exigus, plantés de pommiers. La première impression qu'on en reçoit n'en est pas moins le plus souvent favorable, et elle est rarement démentie par la réalité. Ces petits domaines, ces parcelles parfois, le moraliste ne doit pas l'oublier, c'est la famille, ayant un toit, quelques aliments, un revenu qui varie dans d'assez modiques proportions, mais suffisant pour permettre au travailleur qui loue ses bras de discuter son salaire. Le résultat n'est pas à dédaigner non plus pour l'économiste. Le plus grand revenu net n'est pas tout. Ce qui assure les existences individuelles et les met à l'abri au moins en partie des incertitudes de la main-d'œuvre est un bien incontestable. Sous ces toits qui paraissent pauvres on souffre rarement de la faim, du froid, du dénûment complet. Le mot de paupérisme ne trouve que peu à s'appliquer dans ces campagnes. Souvent c'est une véritable aisance qui résulte du mélange de salaire agricole combiné avec ces jouissances assurées par la propriété resserrée dans ces étroites limites, et avec le revenu, si médiocre qu'il paraisse, qu'elle procure.

Grands, moyens, petits popriétaires, ces expressions varient beaucoup, au reste, en Normandie, d'un département à un autre. On est classé dans l'Eure parmi les petits propriétaires avec 30 hectares, qui ailleurs figurent dans la moyenne propriété. Dans le même département la moyenne propriété atteint la limite extrême de 100 hectares. C'est ce qu'il ne faut pas oublier lorsqu'on lit

dans les statistiques que la petite propriété domine dans ces départements. Le fait est d'ailleurs incontestable. Il est même, on l'a vu plus haut, dans cette région, antérieur à la Révolution dans des proportions remarquables.

Est-ce à dire que les grands propriétaires y font défaut, et même n'occupent pas une portion considérable de territoire? Outre de nombreuses propriétés d'environ 100 hectares et plus, on en trouve dans l'Eure un certain nombre de 200, de 300 hectares. Elles sont fréquentes dans le Vexin, notamment dans l'arrondissement des Andelys, et non tout à fait rares dans les cantons d'Évreux, de Saint-André, de Nonancourt, etc.

Les moyens propriétaires, enfin, sont très nombreux dans l'Eure. Or, on vient de voir à quelle dimension assez étendue répond ce dernier terme.

Disons-le tout de suite avant d'entrer dans de nouveaux détails et de produire de nouvelles preuves. Lorsqu'on examine les divers départements de la Normandie, on reste en général convaincu que l'invasion conquérante de la petite propriété rencontre de très sérieuses limites qu'elle ne paraît nullement devoir franchir. Le mélange des petits, des moyens et des grands domaines, l'existence simultanée des trois classes de propriétaires qui y correspondent sont des faits persistants et résistants, quoi qu'on en ait pu dire. Cela est sensible par exemple à un remarquable degré dans la Seine-Inférieure. Sans doute le nom de grande propriété s'y applique déjà à la possession de 50 hectares, mais cette limite est loin d'être le maximum qu'on y rencontre le plus fréquemment. Dans certains arrondissements, par exemple dans ceux de Rouen et d'Yvetot, la grande propriété occupe des espaces très étendus, et dont nous pouvons mesurer la proportion relativement à la petite propriété. Sur le territoire d'Yvetot la petite propriété n'est représentée que par un cinquième, tandis que la grande et la moyenne occupent chacune à partie égale le reste des cultures. Nous rencontrons l'égalité dans l'arrondissement de Rouen entre la portion du territoire occupé par les grands et les petits domaines. Combien en somme nous voilà loin de cette *pulvérisation* du sol, qui devait réduire la classe même des petits propriétaires à la pénurie sur un sol insuffisant à les nourrir! En Normandie, la petite propriété s'est approprié d'une manière fort intelligente les moyens généraux de production agricole. Lorsque son étendue ne le lui a pas permis, elle n'a pas manqué du moins de donner ses compensations habituelles dans des proportions très marquées.

Ainsi tenons ce fait pour constant, les dimensions de la propriété se maintiennent! En vain dans la région principalement

herbagère de Neufchâtel nous signale-t-on sept dixièmes de petits propriétaires et deux de moyens. Remarquons d'abord que leur situation est bonne en général. Non loin de là c'est un mouvement de concentration. Ainsi dans l'arrondissement du Havre la petite propriété n'occupe plus que les trois dixièmes.

On aurait tort de croire que ces dimensions sont établies au hasard, de trop supposer l'absence de calcul ou l'erreur des appréciations, soit de la part du capital qui se porte vers la terre, soit du travail qui parvient à s'en emparer. Pour qui se rend compte de la manière dont les choses se passent, cette répartition des forces respectives des trois modes de propriété est réglée dans une très forte mesure par les nécessités agricoles, par l'intérêt des acheteurs et des exploitants, et il n'est pas plus douteux qu'un certain ordre économique préside en fin de compte à cette branche de la production, qu'à toutes les autres. L'esprit normand est en général trop bon calculateur pour démentir cette loi économique malgré quelques engouements excessifs pour l'achat des petites terres.

L'Orne paraît pourtant aux yeux des juges les moins prévenus avoir donné, en certain cas, un développement excessif au morcellement. Non qu'il y ait à regretter la révolution, très générale ici et très profonde, qui s'est opérée en faveur de la petite propriété. Tandis que, dans d'autres régions normandes, j'ai constaté la préexistence à la Révolution française de la petite propriété déjà considérable avant 1789, dans l'Orne au contraire elle existait dans une faible proportion. L'étendue de territoire qui répond aujourd'hui à ce département était occupée par de vastes domaines : on y comptait peu de propriétaires, beaucoup de fermiers ; c'est le fait contraire qui frappe aujourd'hui dans la distribution de la population qui possède et cultive le sol. Ajoutons que la grande propriété dans l'Orne n'a pas toujours pour corollaire la grande culture. Les grands domaines sont souvent partagés eux-mêmes en exploitations moyennes, et la grande culture paraît être au plus de 3 0/0, la moyenne d'environ 25 0/0, la petite de 72 0/0. Cette progression de la petite propriété dans l'Orne a continué à se manifester depuis quelques années et porte le nombre des propriétaires, évalué à 150,656 en 1850, au nombre récent de 162,544, dont la très grande majorité se compose de propriétaires de petits domaines. L'étendue moyenne de la propriété dans ce département est tombée, dit-on, de 4 hectares à 3 hectares 68 ares. La subdivision jusqu'à la parcelle est pourtant le cas le plus rare. Il faut néanmoins ici faire une part à l'excès. Plus encore qu'ailleurs, l'héritage provoque le partage du domaine, l'amour du paysan pour la propriété lui faisant préférer le partage qui lui assigne sa part en nature

à tout autre arrangement : ce n'est qu'en cas d'impossibilité qu'on recourt à la vente amiable ou judiciaire des immeubles indivis. Mais la cause habituelle qui a développé la propriété est heureuse en elle-même. L'Orne a vu se multiplier beaucoup les épargnes qui ont eu hâte de se porter vers le sol. Ce fait, qui nous a été rendu visible par plus d'un exemple, est, dans l'enquête de 1867, présenté sous son vrai jour. La division de la propriété y est montrée comme ayant augmenté le nombre des propriétaires au point de diminuer dans la même proportion une classe autrefois nombreuse, celle des journaliers qui, ne possédant rien personnellement, passaient leur vie au service d'autrui. Aujourd'hui, *plus des sept dixièmes* des ouvriers agricoles sont eux-mêmes propriétaires. Quel fait économique, disons mieux, quel fait social que celui-là ! Ils travaillent d'abord pour leur propre compte, en second lieu pour le compte de plus grands propriétaires. Ce travail salarié n'est accepté par eux qu'à titre de nécessité, et ils l'abandonnent aussitôt qu'ils en ont la possibilité. Dans l'arrondissement de Domfront toute une classe d'ouvriers de fabriques s'attache au sol, l'acquiert et le cultive et, à l'exception du temps des moissons, ils ne se louent point pour des travaux agricoles. Grâce au labeur appliqué à la propriété ainsi divisée, la production totale a augmenté d'une manière sensible.

Il se fait un commerce de terres qui seconde ce mouvement vers la petite propriété. On nous signale une agence pour la vente des terres. De nombreux *marchands de biens* sont très occupés surtout de la vente des petits domaines ou des *parcelles* isolées, appelées TERRES VOLANTES. Assurément, ils sont fort loin d'avoir la même importance comme organisation que les fameuses *bandes noires*. Il ne s'agit plus là, sauf quelques exceptions, de vastes domaines à dépecer, de châteaux à détruire, d'ustensiles précieux à vendre comme ferrailles, de monuments, de souvenirs, d'objets d'arts à effacer du sol ou à disperser à tous les bouts de l'horizon.

Il y a longtemps que le gros de cette besogne, en partie utile, mais regrettable souvent sous le rapport des arts et de l'histoire, a été accompli. L'influence de ces agents n'est pas toujours bonne, dit-on ; je le crois aisément; il est de leur intérêt visible de multiplier les transactions, et le paysan peut céder plus d'une fois à la tentation d'acheter sans capitaux suffisants. Mais ces compagnies ne font le plus fréquemment que seconder un besoin qui existe, en facilitant les achats et les ventes à titres d'utiles intermédiaires.

On se demande si ce mouvement de subdivision continuera et s'aggravera dans ce qu'il peut avoir d'excessif. Cela paraît au moins douteux. Les épargnes commencent aussi dans l'Orne à rechercher

les placements mobiliers. Tout donne lieu de croire que la passion d'acheter la terre trouvera là, comme elle l'a trouvé presque partout, un frein modérateur dans les limites d'une offre qui cesse d'être avantageuse et dans la concurrence de placements mieux entendus.

Il serait facile de présenter des observations analogues pour les deux autres départements, le Calvados et la Manche. Sans prétendre que tout y soit au mieux dans la répartition des domaines considérés sous le rapport de la dimension, on doit ne pas oublier que, quand la petite propriété domine fortement dans une région, il y a presque toujours des raisons sérieuses qui rendent en effet ce mode préférable. Je l'ai constaté, pour prendre cet exemple entre une foule d'autres, pour la partie montageuse de l'arrondissement de Caen. Il faut les miracles de travail et d'économie de la propriété exiguë pour tirer un produit et un revenu de cette pierre aride. Le capital y perdrait ses efforts. Que les petits propriétaires dominent dans les arrondissements de Vire, de Falaise, ils y sont à leur place, les grands domaines s'étendent à l'aise dans les riches plaines, dans les plantureux pâturages de Bayeux, de Lisieux, de Pont-l'Évêque, et y occupent environ la moitié des terres exploitées.

Nous n'ajouterons plus que quelques observations sur le même sujet par rapport à la Manche. Le terme de grande propriété y perd un peu de son importance pour une partie des domaines, lorsqu'on le voit s'appliquer à la possession de 40 hectares. Souvent les petits propriétaires sont des maraîchers, qui tirent des parcelles un excellent parti. Cela est sensible sur le littoral, par exemple aux environs de Cherbourg, dans les *nielles* ou anciennes grèves, et sur toute la ligne des côtes aux environs des villes. C'est dans le Val de Saire, que le morcellement est ensuite poussé le plus loin, dans le domaine de la culture arable. Le département de la Manche n'en est pas moins, malgré cette circonstance, ou en partie à cause de cette circonstance même, celui des départements de la Normandie qui a réalisé les plus grands progrès relatifs depuis environ cinquante ans. — Ces résultats d'une importance incontestable sur les *dimensions* de la propriété et le morcellement étant établis, continuons nos observations sur la situation de la propriété et de la classe des propriétaires dans la grande province dont nous avons entrepris la *monographie*.

§ 3. *Etat des baux et prix des terres.*

La situation économique des propriétaires ruraux se mesure à un double signe, la valeur des terres et le prix des baux. (On verra

pourquoi nous attribuons en général une plus grande importance encore au second de ces signes qu'au premier.) Longtemps la valeur des terres a suivi en Normandie une progression constante. Elle manifeste aujourd'hui une tendance contraire. Les prix de vente des terres ont, en général, fléchi. Cette baisse s'explique par diverses circonstances économiques. On ne doit pas oublier parmi celles-ci le prix même très élevé, trop élevé parfois, et difficile à soutenir, que la terre devait à la recherche passionnée dont elle était l'objet de la part des riches acheteurs comme des paysans, on ne doit pas oublier non plus la concurrence de plus en plus vive des valeurs mobilières. Cette tendance à la baisse que nous avons pu constater en Normandie par des exemples assez frappants affecte surtout la grande propriété. La petite en est bien plus à l'abri, en raison de la modicité de la somme à débourser, et de la facilité qu'on trouve à exploiter une étendue restreinte, circonstances qui multiplient les acheteurs dont la concurrence surélève ou maintient en général les anciens prix de vente. Plus au contraire s'accroît la dimension du domaine, plus le nombre des acheteurs diminue. Entre autres exemples, nous avons pu le constater dans le Vexin, une des parties où l'on trouve le plus de grandes propriétés. Sans doute les chiffres de vente actuels y sont très élevés. Des terres appartenant à la grande ou à la moyenne propriété se vendent 3,000 francs l'hectare, quand elles sont de première classe, et ne descendent guère au-dessous de 1,800 francs pour la troisième; c'est là assurément une très grande valeur. Ces prix ne se sont pas moins abaissés de près d'un quart sur ce qu'ils étaient il y a une trentaine d'années. Or, c'est d'un quart aussi qu'ils doivent être augmentés pour la petite propriété dans la même région. Il y a plus : les ventes de terres se font plus souvent en détail qu'en bloc, et alors le prix de vente de la petite propriété est de 10 0/0 plus élevé environ. Il arrive en outre que, quand le lot vendu est peu important et a lieu dans un pays déjà morcelé, le prix de vente de chaque nouvelle parcelle est souvent plus élevé que le prix de la vente en bloc. De telles comparaisons donnent au fait leur vrai degré d'importance et leur véritable mesure. Ils n'ôtent pas aux plaintes tout fondement, mais ils les réduisent à leurs légitimes proportions. Il sera juste d'ajouter aussi que cette diminution de prix de vente pour les domaines étendus souffre des exceptions. Le prix de bon nombre de terres étendues dans l'arrondissement de Neufchâtel, dans le Calvados et dans la Manche s'est maintenu, et la même observation s'étend à d'autres parties de la Normandie. On signale une diminution en valeur vénale d'environ un huitième dans les arrondissements de Cherbourg, d'Avranches, de Valognes, d'un sixième et d'un sep-

tième dans les environs de Coutances. Dans ceux de Saint-Lô et de Mortain il y a au contraire eu une légère augmentation des prix de vente. (Tel était du moins l'état des choses lors de mon voyage il y a deux ans.)

Nous arrivons à ce qui concerne les baux. Avant de constater certains symptômes récents de baisse, il est notoire qu'en Normandie le prix de location des terres a subi depuis un demi-siècle, depuis vingt-cinq ans même, une augmentation notable. Or, c'est là, en définitive, le signe le plus décisif, encore plus même que le prix des ventes, d'une situation satisfaisante jusqu'ici des propriétaires et des fermiers. La raison en est simple. La diminution du prix des ventes n'est un mal que pour le vendeur, elle est en somme favorable aux propriétaires nouveaux. Quant aux anciens possesseurs, ne peut-on dire que l'accroissement des baux les indemnise au moins en partie de la perte qu'ils doivent supporter un jour, s'ils se défont de leur domaine? Nulle indication n'a en somme l'importance de l'accroissement des baux comme symptôme de la condition économique pour le bailleur et pour le preneur. Il n'en est pas du fermier qui loue à bail comme du propriétaire qui achète. Celui-ci peut payer la terre à un taux trop élevé. Il paye alors le prix de sa vanité, de son influence, les douces jouissances attachées particulièrement à la possession du sol. Ces considérations n'agissent pas sur le fermier qui n'obéit qu'à des intérêts. S'il met aux baux un haut prix, c'est d'ordinaire qu'en réalité pour lui l'affaire se présente bien, c'est que la terre louée, exploitée, offre au capital et à l'esprit d'entreprise un placement qui le satisfait. Le fermier est un spéculateur, il faut ajouter le plus habituellement un spéculateur prudent. On dit qu'il n'en est pas toujours ainsi, que trop de cultivateurs normands prennent des exploitations au-dessus de leurs forces. Ce n'est là que la petite minorité. Or, jusqu'à ces derniers temps, et pendant trente ou quarante années, l'augmentation des baux a été générale et sensible. Dans telles localités c'est d'un sixième, dans telles autres d'un cinquième en plus.

Nous ne saurions trop multiplier les preuves de ce fait.

Dans le Bray on a pu évaluer l'accroissement du prix de location des terres, depuis vingt ou trente années, à plus de 20 0/0. Telle ferme qui rapportait quelques années auparavant 2 1/2 0/0 rapporte 3 1/2 0/0. Nos renseignements nous mettent en mesure de désigner assez exactement dans plus d'une circonscription la moyenne des baux et le taux de l'augmentation. Ainsi, pour le Calvados, on voit que les grandes exploitations sont louées 100 francs l'hectare, les moyennes 110, les petites 130. Cette élévation plus grande des terres louées en détail s'explique par la facilité

plus grande de l'exploitation qui les fait également rechercher davantage. Mais ce n'est là qu'une moyenne. Elle est extraordinairement dépassée par les terres de première qualité pour le labour, et plus encore pour les prairies et les herbages. Les terres de labour de cette catégorie sè louent dans le Calvados jusqu'à 180 francs l'hectare, les prairies et les herbages jusqu'à 240 francs. Ce sont là assurément des prix élevés; et la seconde classe en présente qui, dans des contrées moins favorisées, seraient classées parmi les meilleures terres, puisqu'elles sont louées jusqu'à 140, 150 francs l'hectare, et les prairies et herbages de même catégorie jusqu'à 180 et 200 francs. Il me serait facile de multiplier ces exemples, de citer des chiffres un peu moins élevés sans doute, sauf exception, mais élevés encore pour l'Eure, la Seine-Inférieure, etc. Dans l'Eure, la moyenne moins haute, excepté dans les régions privilégiées en quelque sorte auxquelles nous avons fait allusion, se soutient du moins. Les prix de location représentent, en moyenne, 3 1/2 0/0 du prix de la propriété. L'hectare est loué environ 100 fr. pour les bonnes terres, et ensuite 90, puis 75, puis 60, puis 50, selon qu'on descend l'échelle des classes. Ces prix de location sont d'un huitième plus élevés pour la petite propriété et la petite culture. Les autres départements ne varient pas très sensiblement.

On signale toutefois un certain nombre de baux qui ont fléchi dans les derniers temps. Une telle tendance, si toutefois il faut voir là autre chose qu'un accident passager, suffirait pour ajouter aux craintes de la propriété foncière. Nous faisons la part aux plaintes actuelles, tout en les croyant exagérées. Peu de propriétaires ruraux et de fermiers consentent à établir leur bilan sur une période assez longue de bonnes et de mauvaises années pour faire la compensation et se contenter d'un profit moyen. Il est si naturel de prendre pour le taux normal le taux le plus élevé, pour peu qu'on en ait contracté l'habitude pendant un temps! Des bénéfices qui baissent sont trop facilement présentés comme un désastre. On se flatterait en vain de faire admettre par les intérêts les observations de la froide raison; elles ne réussissent presque toujours qu'à rendre suspects ceux qui les font entendre. Nous avons pu recueillir ces griefs qui ont eu tant de retentissement dans les écrits, les discours, sur le préjudice que fait, disent-ils, à leur blé, à leur bétail, à leur laine, etc., etc., la concurrence étrangère. Pendant plus de quinze années ces plaintes et ces alarmes au sujet de la liberté commerciale, ou pour mieux dire à propos d'un régime protecteur amoindri par les traités de commerce, ne faisaient plus entendre qu'un écho rare et affaibli. La grande majorité paraissait accepter un régime plus libéral, qui

rachetait pour les cultivateurs les inconvénients de la concurrence par l'achat de matières premières et d'instruments à meilleur marché et en tout cas plus abondants, et qui permettait à l'agriculture normande de pouvoir compter sans représailles sur le débouché. Il a suffi d'une crise générale, dont souffre le monde entier, pour tout remettre en question. Les propriétaires et les fermiers normands se sont unis aux manufacturiers pour réclamer des augmentations de tarif. Marché onéreux où l'on donne tout et ne reçoit rien, où l'agriculture a toujours joué le rôle de dupe, et où la Normandie agricole, devenue plus que jamais un pays d'exportation avec ses routes et ses voies maritimes en particulier, aurait tout à perdre aujourd'hui !

Le progrès dans la condition de toutes les classes de propriétaires depuis plus d'un demi-siècle reste en tout cas une vérité hors d'atteinte. La classe des moyens propriétaires paraît être la plus éprouvée par les crises qui affectent la situation agricole. La raison en est simple. Ce mode moyen de propriété participe sous certains rapports sans doute des avantages des deux autres, il a aussi les inconvénients des situations intermédiaires. Pour faire face aux épreuves, la grande propriété a ordinairement un capital assez fort pour la mettre en mesure d'attendre les compensations apportées par les bonnes années. Telle n'est pas la condition des moyens propriétaires. Ils ne sont pas en général très bien pourvus de capitaux, et ils sont tenus à une certaine représentation, sujets parfois à des goûts dispendieux. La petite propriété se défend par la vigueur de son travail, par une économie sévère. Le moyen propriétaire ne porte pas au même degré les ressources de la main-d'œuvre, l'emploi du labeur personnel; il fait beaucoup moins par lui-même, s'entend moins à tirer du sol tout ce qui lui peut être arraché, à profiter de tout ce qui est utilisable. Cette demi-richesse, ces besoins et ces habitudes qui tendent parfois à excéder les moyens, ne sont pas, au moins en un grand nombre de cas, les conditions les meilleures pour résister à des épreuves qui exigent pour ainsi dire l'application de toutes les ressources de fortune, ou d'intelligence et d'énergie personnelle.

IV. — *L'exploitation directe des propriétaires en Normandie. — Le fermage.*

La propriété implique des devoirs comme elle a des droits. L'opinion publique ne s'y est jamais méprise. Elle ne saurait comprendre que le propriétaire se désintéressât en quelque sorte de la terre. Elle jugeait avec une sévérité légitime les propriétaires

nobles qui désertaient leurs domaines, et l'histoire ne s'est pas montrée moins sévère que l'opinion. Un mot a même été créé pour désigner cette absence habituelle de propriétaire, c'est le mot d'*absentéisme*[1]. Est-ce à dire que cette question ait aujourd'hui la même importance qu'autrefois? Non évidemment, en raison même de l'immense étendue couverte par la petite propriété. Il n'y a pas à craindre que celle-ci abandonne le sol sur lequel elle s'acharne et qui la fait vivre. Quand aux grands possesseurs de terres eux-mêmes, comment ne pas reconnaître qu'entre le grand propriétaire noble qui vivait loin de ses domaines et le propriétaire d'aujourd'hui, il n'y a point de parité à établir? Le noble propriétaire se rendait à la cour, où il dépensait souvent en profusion et en luxe le revenu de ses domaines, laissant le soin de les exploiter à des intermédiaires souvent durs, avides, portés à pressurer les populations, car ils étaient chargés de réclamer des redevances, d'exercer certains droits, qui, pour être devenus moins odieux que par le passé, n'en étaient pas moins pénibles à supporter et impopulaires. Ce propriétaire noble prenait à la terre, prenait aux populations dont il était le protecteur né, souvent au delà de ce qu'il leur rendait. La non-résidence ne crée aujourd'hui ni des torts égaux, ni les mêmes préjudices. Nos propriétaires ont moins d'influence pour le mal comme pour le bien. Leurs origines et leur vie ont cessé de se confondre avec la terre. Ils peuvent s'en détacher jusqu'à un certain point sans lui retirer sa substance, sans qu'il en résulte un de ces déchirements d'un lien naturel qui équivaut pour la société à un trouble profond, à une souffrance aiguë. De même qu'il n'y a plus d'oppression féodale, il n'y a plus de patronage aristocratique et seigneurial. Le dommage est donc moindre, mais il peut se produire et se produit en effet lorsque la désertion est trop complète. Nous ne saurions faire un reproche égal à la plupart des grands propriétaires normands de ne pas exploiter leurs terres par eux-mêmes. Ils remplissent à la ville presque toujours une fonction utile. Tous n'ont pas les aptitudes qui font les excellents agriculteurs. Ils obéissent au principe moderne qui gouverne toutes les sphères de l'industrie, de l'activité humaine, le principe de la spécialité, la division du travail, en confiant l'exploitation à des mains habiles, expérimentées, n'ayant nul intérêt à pressurer les populations, ayant tout intérêt à faire rendre au sol tout ce qu'il peut rendre. Mais ils doivent, ce qu'au

---

[1] Bien que ce terme soit exclu du Dictionnaire de l'Académie et aussi de celui de M. Littré.

reste font la plupart d'entre eux, venir habiter leurs terres une partie de l'année, ils doivent y paraître non comme des hôtes passagers, indifférents et inconnus aux gens du pays, mais avoir soin et souci des populations, ce qui n'a pas toujours lieu, nous le disons avec regret.

Non, la propriété foncière, même dans les conditions modernes, n'abdique pas tout patronage, toute obligation de contact suffisamment fréquent, prolongé, avec la terre, avec les habitants du pays. Or, il y a ici plus d'une lacune regrettable à signaler. Les séjours sont-ils assez longs, toujours assez marqués par une influence suffisamment salutaire, efficace? Nous avons déjà répondu à cette question en traitant de l'état moral. Nous pourrions y rentrer sous le rapport du développement économique, de l'avancement de l'agriculture, du bien-être des habitants de la campagne, qui réclament des exemples et un concours qu'il est possible de prêter sous plus d'une forme. Nous ne voulons pas dire encore une fois que ce genre d'obligations n'est pas rempli par la majorité, mais il n'est pas suffisamment pratiqué par une minorité encore assez nombreuse pour qu'elle ne doive pas être passée sous silence, et c'est pour cela que j'y insiste.

On peut poser en fait qu'en Normandie le nombre des propriétaires exploitants est en raison inverse de l'étendue des domaines. Ce qui revient à dire que les plus nombreux exploitants sont sans comparaison les petits propriétaires; cela se comprend de reste, puisqu'ils ont trop peu de capital et de terre pour s'en remettre à un autre du soin de les faire valoir; ils ne pourraient sans grand dommage pour eux se dessaisir d'une partie du revenu au profit d'un intermédiaire. Dans l'Eure, une des dernières statistiques indiquait le chiffre de 31,084 propriétaires ne cultivant pas eux-mêmes. Ce sont, non seulement de grands, mais de moyens propriétaires. En effet les moyens propriétaires sont loin d'exploiter toujours eux-mêmes. Dans telle région la moitié seulement font valoir, plus souvent peut-être ce n'est que le tiers. Cela tient à ce que ce sont aussi des hommes occupés autrement et ailleurs, des fonctionnaires, des officiers publics, des employés dans les compagnies, etc. La ville les enlève à la campagne. Cela doit arriver particulièrement dans les départements où l'on trouve de grandes villes à proximité et surtout Paris.

Une division importante est à établir aussi parmi les petits propriétaires qui font valoir. Les uns cultivent pour eux seuls. On en trouve dans l'Eure 18,943. Les autres cultivent à la fois pour eux-mêmes et pour d'autres. Ceux-ci forment la majorité. L'Eure n'en compte pas moins de 21,210. On peut évaluer dans la Seine-

Inférieure à 15 0/0 seulement les domaines de quelque importance exploités directement par les propriétaires. Les autres départements donneraient avec quelques différences des résultats analogues pour le rapport à établir entre l'exploitation personnelle et la dimension de la propriété. Dans l'Orne 27,000 propriétaires ruraux ne cultivent que pour eux-mêmes ; 16,000 cultivent ou cultivaient récemment pour eux-mêmes et pour le compte d'autrui ; ce chiffre s'est encore accru. Si l'on peut citer dans l'Orne de grands propriétaires qui figurent au nombre des plus grands agriculteurs de notre pays, il n'est pas moins vrai que la grande propriété y est surtout représentée par les 13,500 fermiers à prix d'argent. Dans le Calvados, il y a quelques années, les régisseurs et les fermiers au nombre de près de 54,000 représentaient aussi la majeure partie de la grande propriété et plus de la moitié de la moyenne. La Manche ne donne pas des résultats différents.

Voilà les faits constatés; sont-ils suffisamment expliqués? Nous avons dit que la grande propriété, en renonçant le plus souvent à l'exploitation directe, fait entendre des raisons qui sont loin d'être toujours sans valeur, telle par exemple qu'un emploi utile à remplir, plus conforme à leurs aptitudes, motif que ne sauraient invoquer d'ailleurs ceux qui reculent simplement devant une vie sérieuse et devant un travail trop absorbant. Mais si l'exploitation directe est rare dans la grande propriété, cette abstention ne s'explique-t-elle pas aussi par des motifs moins généraux, qui tiennent à des difficultés en quelque sorte contemporaines? Nous avons pu recueillir là-dessus des aveux précieux, instructifs, qui éclairent la situation de la propriété dans ses rapports avec les populations et en montrent les difficultés en plus d'un cas. Je reproduis ici le langage d'hommes d'un esprit très éclairé, très élevé, qui se déclarent près de renoncer à l'exploitation, ou qui déjà y avaient renoncé après plusieurs années d'essai. « Oui, on a raison, disent-ils, de recommander aux propriétaires fonciers, lorsqu'ils le peuvent, lorsqu'ils savent s'y prendre, l'exploitation de leurs domaines. Il existe en effet un certain nombre d'hommes qui ont le droit de s'y croire aptes, et qui n'ont aucune tâche sociale plus utile à remplir. Nous pensions être de ce nombre. Nous voyions dans l'exploitation un profit pour nous et une sorte de service public rendu à l'agriculture et aux populations par les bons exemples, par les perfectionnements, par le bien accompli sous toutes les formes. De telles considérations peuvent entrer dans les déterminations d'un honnête homme, d'un bon citoyen, sans qu'il soit pour cela autorisé à s'en vanter comme d'un acte de grand dévouement, puisqu'il espère y trouver une récompense matérielle et morale. Mais lorsqu'on

forme de telles résolutions, après y avoir mûrement réfléchi, lorsqu'on a supputé sous le rapport soit moral, soit économique, les avantages et les inconvénients, on s'aperçoit qu'il y a une considération avec laquelle on n'a pas suffisamment compté. La situation du propriétaire foncier, s'il est ce qu'on appelle un riche, s'il habite un château, rencontre des difficultés de tout genre dans ses relations avec les populations agricoles. A ces difficultés un fermier est bien mieux en état de faire face avec avantage. On n'admet pas de la part de ce propriétaire qui vit largement, qui paye tribut au luxe, ces discussions sur le salaire, sur la nourriture, ces sévérités de la discipline, ces exigences sur les heures de travail, ces exclusions des paresseux et des ivrognes, qu'on pardonne à peine au fermier, mais que l'on comprend de sa part; on trouve naturel qu'il veuille gagner; on dit qu'il fait son métier; rude paysan qu'il est lui-même le plus souvent par ses origines, ce métier il peut s'en acquitter en effet sans faiblesse comme sans vergogne. Le fermier prêche d'exemple par le travail manuel, la simplicité des habitudes; le paysan a beaucoup de peine au contraire à comprendre qu'un propriétaire qui passe pour être un homme de loisir, ou pour ne travailler que parce que cela lui convient, qu'un riche dont la table est toujours bien garnie, et qui se permet une foule de dépenses réputées inutiles, dispute au pauvre ouvrier rural quelques centimes de plus sur la paye quotidienne, qu'il lui chicane quelques litres de cidre et les vivres en suffisante abondance. Les exigences de l'ouvrier agricole, du journalier, du valet de ferme, étant aujourd'hui bien plus grandes, elles tendent à s'accroître au delà de toutes limites raisonnables, lorsque les conditions du travail sont discutées avec le propriétaire ou tel intermédiaire qu'il se substitue et qu'on sait absolument dans sa dépendance. Or, que représentent ces sacrifices qu'on nous demande comme une sorte de dette, ces appels incessants à une générosité inépuisable, à une indulgence débonnaire? Ce que cela représente, c'est quelquefois pour la propriété elle-même la gêne, la ruine peut-être. Quel revenu y suffirait? Quelle bonne administration y résisterait? S'armer de courage, refuser, comment le faire sans luttes perpétuelles, au bout desquelles se trouve la haine des populations? Quant à ces perfectionnements dont se flatte tout propriétaire qui commence à exploiter, et qui rencontrent souvent bien des obstacles dans la nature des choses, eh bien, quand on en a réalisé quelques-uns, qu'il a fallu plus d'une fois acheter par des sacrifices, pense-t-on qu'ils nous assurent la reconnaissance de nos voisins? Combien de fois au contraire on nous les a reprochés en alléguant que c'est l'exploitation riche qui

écrase la propriété pauvre par la concurrence d'un capital supérieur ! Nos primes d'honneur elles-mêmes, elles nous causent fréquemment plus d'ennui que de satisfaction. Que ne dit-on pas ? Nous l'avons emporté par la faveur ; de plus méritants ont dû céder à de plus hauts placés. Le bien même devient un grief, est tourné contre nous. Le fermage nous décharge de ces responsabilités accablantes, de ces difficultés sous lesquelles nous succombons. Comprenez donc que la plupart y aient recours tout d'abord et pardonnez à ceux qui y reviennent. »

Bon nombre de propriétaires en Normandie ont pris et prennent tous les jours un parti moins absolu. Ils transforment la nature de leur propriété pour avoir des points de contact moins nombreux et moins pénibles avec la main d'œuvre, et pour s'épargner une foule de soins et de soucis inhérents à la culture arable. Ces raisons ne sont nullement étrangères à la détermination que prennent assez souvent les propriétaires de terres de labour de les convertir en pâturages et en prairies. Curieuse, profonde métamorphose ! Le retour aux grande pâturages, comme à Rome, mais dans des conditions de travail libre toutes différentes. Ce mouvement commence, il ira loin. Nous le voyons se déclarer en Normandie, ailleurs aussi. Ce mode de propriété, le pacage, la prairie aussi, a aux yeux des propriétaires découragés auxquels j'ai fait allusion un mérite qui les décide quelquefois à ne pas abandonner l'exploitation. Il réduit le personnel employé. Il supprime des froissements pénibles, des points de contact trop fréquents avec le travail et ses exigences. Il est plus simple, plus commode, et, circonstance plus décisive encore qui entraîne les propriétaires faisant valoir ou affermant, il est ordinairement beaucoup plus lucratif dans ces terres humides de la Normandie. Mettre en prairies, et, comme disent les Normands, « coucher en herbe » des terres cultivées en céréales, est une opération trop fréquemment conforme aux indications du climat pour ne pas s'imposer à d'intelligents calculs. On nous signale nombre de terres qui ont, grâce à cette transformation, augmenté de valeur du tiers et même du double. Le mouvement, nous devons le dire, irait plus vite sans la routine de certains fermiers et propriétaires qui cèdent au préjugé, et même au plus singulier amour-propre, ne pouvant se faire à l'idée de ne plus porter de blé au marché. Vendre du blé est leur point d'honneur. Ne plus en vendre pour porter autre chose au marché c'est déroger. Quelques-uns paraissent même regarder comme imprudent d'attendre leur nourriture de leurs achats, au lieu de la produire eux-mêmes. Raisonnement plausible, il y a cent ans, cinquante peut-être, lorsque

les voies de communication faisaient défaut, lorsque les entraves mises au commerce intérieur du blé se présentaient sous toutes les formes, mais que vaut-il aujourd'hui? Les moyens de circulation et d'échange manquent-ils? Et voit-on que les régions situées dans de telles conditions de proximité des plaines à céréales et des ports de mer, desservies par des chemins de fer presque partout, manquent de pain, lorsqu'elles ne le produisent pas directement?

Nous venons de signaler l'état, les tendances de la propriété en Normandie, la condition générale des propriétaires. Passons maintenant à la situation économique que présente la classe des fermiers.

II

CONDITION ÉCONOMIQUE DES FERMIERS EN NORMANDIE.

I. *Progrès de la situation des fermiers. — Durée des baux. — Etat et divisions des cultures.*

La situation des fermiers doit être examinée, soit en elle-même, soit dans ses rapports avec les propriétaires qui stipulent avec eux des engagements.

Dans l'état des populations agricoles, cela est sensible en Normandie, la condition de fermier est loin d'impliquer toujours une situation inférieure à celle de propriétaire, à moins qu'il ne s'agisse de la très grande propriété. La classe des fermiers renferme dans les cinq départements normands une quantité de cultivateurs instruits, qui ont fait des études dans les lycées ou les collèges des villes les plus voisines, qui ont reçu une éducation libérale dans divers établissements d'instruction publique. C'est là une minorité, mais qui ne laisse pas d'être assez nombreuse. Entre elle et le fermier ignorant, rustique, on passe par bien des intermédiaires. On peut dire qu'une telle classe rurale forme une sorte de bourgeoisie solide, réfléchie, ayant des manières simples sans grossièreté, souvent avenantes, cordiales, qui témoignent fréquemment par une hospitalité polie sans obséquiosité comme sans rudesse. Les fermiers de condition supérieure ou moyenne sont souvent au-dessus des petits propriétaires paysans par l'éducation comme par la richesse. La distinction entre les propriétaires et les fermiers n'est pas d'ailleurs toujours fondée comme classe. Beaucoup de fermiers sont propriétaires eux-mêmes. Tels possèdent à eux 100 hectares, en louent 200 et 300 et plus. Ceux-là sont de vrais entre-

preneurs. C'est d'eux que l'agriculture attend le plus de progrès. Souhaitons que de tels hommes se multiplient, se recrutent dans la classe aisée et éclairée.

Jusqu'à ces derniers temps les fermiers normands ont eu à se louer de leur situation, quoiqu'ils se plaignent aussi, tantôt avec raison, tantôt non sans excès. Ils payaient des baux élevés mais réalisaient de bons bénéfices, achetaient des terres, faisaient des placements, ou pour le moins pouvaient vivre avec aisance. Les grands fermiers trouvaient au besoin le crédit, accordé plus difficilement à des propriétaires dans une position moins avantageuse.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se plaint en Normandie que, pour les terres, le capital d'installation et le capital de roulement sont insuffisants. L'agriculteur, plus d'une fois, se voit forcé de recourir à l'emprunt; trop souvent il ne peut le faire qu'à des conditions très onéreuses. Le propriétaire trouve moyen, non toujours mais assez souvent, d'emprunter sur hypothèque à 5 0/0 une somme qui, avec les accessoires et les renouvellements, lui revient de 6 à 7 0/0; mais le fermier, s'il n'a que son crédit personnel, et un mobilier grevé du privilège du propriétaire, ne peut trouver d'argent qu'à 8 ou 9 0/0, tout compris. Dans telles régions la position du cultivateur sera encore plus fâcheuse : les prêts se feront sur simples billets et presque toujours à un taux usuraire. C'est là, on le sait, pour les propriétaires ruraux d'ailleurs, aussi bien que pour les cultivateurs qui louent à bail, un des côtés fâcheux de la situation à laquelle nous avons reconnu tant d'aspects favorables, dont on aurait tort d'atténuer l'importance. Ce côté fâcheux doit être constaté chez les fermiers comme chez les propriétaires sans être davantage présenté sous de sombres couleurs. La dette pèse sur les campagnes normandes plus qu'il ne faudrait. Il est faux qu'elle ronge, mine la propriété. Ce sont là fort heureusement des exceptions. La dette s'est-elle donc aggravée depuis trente ans? Non, nous l'avons dit déjà, pour la petite propriété elle a sensiblement diminué. L'usure fait moins de victimes, et moins de gens y ont recours. Cela peut tenir en partie à ce que la Normandie a profité dans une certaine mesure des institutions et des moyens de crédit destinés à venir en aide à la propriété foncière et à l'agriculture, mais cela tient bien plus encore à un accroissement réel de prospérité. Aujourd'hui, les propriétaires ruraux et les fermiers en Normandie comprennent un peu mieux qu'autrefois, — puissent-ils le comprendre mieux encore! — certaines prescriptions élémentaires de prudence qui se placent au-dessus même de toutes institutions de crédit foncier et agricole. Pour

l'acheteur de terres, nulle règle plus sûre que de ne pas acheter au delà de ce qu'il peut cultiver. Pour le preneur à bail, une règle non moins bonne est de ne pas se charger d'une exploitation au delà de ses forces.

On parle de nécessité de crédit en certaines circonstances. Sans doute, mais interrogez les hommes compétents et sincères en Normandie; ils vous diront que rarement les emprunts sont consacrés à l'amélioration du sol, mais aux nécessités pressantes d'une situation déjà obérée ou à des exigences d'aisance, de luxe même, accrues parfois hors de raison.

Outre les observations qui se rapportent à leur condition prise en elle-même, il y a lieu d'examiner aussi quelles sont les relations des fermiers avec les propriétaires, et qui influent nécessairement sur cette condition elle-même. C'est là même un sujet qui offre, selon les provinces, un intérêt assez varié et parfois assez curieux. Les obligations réciproques des propriétaires et des fermiers, leurs arrangements, non-seulement légaux, mais particuliers, et qui relèvent de la coutume, gardent encore en plusieurs pays un caractère d'originalité dont témoignent certaines dispositions dignes d'être mises en lumière. On ne rencontre ici que peu de ces dispositions particulières. Tout dans le fermage s'y présente selon les formes les plus consacrées, les plus officielles pour ainsi dire, du Code civil. Le fermage est presque toujours réalisé sous les formes les plus simples, et dans sa totalité payable en argent. A peine est-il nécessaire en conséquence de rappeler ici ce qui fait le fond essentiel et habituel de ces sortes de contrats, en Normandie. L'usage, comme la loi, y établit que les fermiers, indépendamment du payement du prix du bétail, acquittent les impôts; qu'ils sont chargés d'entretenir les couvertures, de charrier les matériaux pour la construction et la réparation des bâtiments, de laisser une certaine quantité de paille pour le fermier entrant, et souvent une étendue déterminée de prairies artificielles. Les redevances en volailles, œufs, beurre, fruits, céréales, foin, paille, etc., qui étaient stipulées dans les baux, ont presque complètement disparu; il n'en reste quelques vestiges que dans la moyenne et dans la petite culture. L'usage des *pots-de-vin*, autrefois demandés à l'entrée en jouissance d'un fermage, a aussi complètement cessé.

Le fermage dans toute la pureté et toute la fixité de ce régime, voilà ce qui forme la règle générale en Normandie des contrats entre la propriété et celui qui l'exploite. C'est le régime des pays agricoles les plus avancés. Même dans les régions où la Normandie ne mérite pas cette dernière qualification, il règne seul et sans

partage. A peine trouve-t-on aujourd'hui quelques traces de métayage dans cette province. On signalait encore il y a peu d'années 400 colons partiaires dans l'Eure, presque tous dans l'arrondissement de Bernay. Le nombre s'en est sensiblement réduit. Le métayage se rencontre à un faible degré dans les arrondissements de Coutances et d'Avranches, on peut en prévoir aussi la fin. On trouve quelquefois dans l'arrondissement de Cherbourg l'exploitation par cheptel. Il consiste dans l'achat, par des domestiques de fermes ou des journaliers, de bêtes à cornes et surtout de brebis, qu'ils donnent à de petits propriétaires pour les nourrir et partager par moitié la laine, le croît et les agneaux, pour le petit bétail : le lait, la moitié du veau et du croît pour le bétail à cornes. Sans s'arrêter à ces particularités, on peut maintenir cette conclusion que le bail à ferme a succédé aux diverses combinaisons dont nous avons eu l'occasion de donner une idée pour le passé de la Normandie.

La durée de ces baux varie selon la richesse des régions et l'état plus ou moins avancé des cultures. Les plus longs sont aussi en général les plus favorables aux fermiers dont ils confondent les intérêts avec ceux de la terre. Mais il faut qu'eux-mêmes soient en mesure de prendre de longs engagements. En Normandie les baux dépassent rarement douze ou quinze ans. De tels baux sont plus nombreux qu'autrefois, mais, de l'aveu général, ils sont loin encore d'être aussi fréquents qu'on pourrait le désirer. A plus forte raison ceux de 18 ans, de 21 ans, de 24 ans sont-ils fort rares. On nous en a signalé pourtant de tels dans la Seine-Inférieure et dans quelques parties bien cultivées des autres départements. La durée de neuf années est en définitive celle qui prévaut ; quoique insuffisante fréquemment, elle constitue un réel progrès. Les baux de six ans, de trois ans même, sont communs pourtant dans la petite ou moyenne culture, et, bien que justifiés par les circonstances dans plus d'un cas, on s'accorde à trouver cette durée généralement insuffisante pour les progrès de l'agriculture même dans ces conditions moyennes.

Les esprits éclairés appellent de ce côté la réforme des usages. On s'étonne de voir que les baux n'aient pas une durée plus longue, beaucoup plus longue que six, même neuf années, dans les pays de culture avancée où les perfectionnements demandent à la fois des avances aux fermiers et du temps. On nous en faisait la remarque dans le Bessin, où les entreprises de longue haleine pour la transformation du sol par le drainage et pour l'engraissement du bétail exigent une durée comme des avances qui dépassent de beaucoup ce que demandent d'autres travaux agricoles. Dans de telles conditions, le fermier est particulièrement autorisé à dire

qu'il a le temps à peine, avec des baux trop courts, de retirer le fruit de ses dépenses et de ses peines. Il en résulte que le *fermier sortant*, c'est-à-dire ce fermier qui en est aux dernières années de sa jouissance, ne se croit tenu à rien pour son successeur éventuel. Cette mobilité, ce travail à échéance trop courte, mal commun à plus d'une de nos régions agricoles, on comprend qu'il paraisse surtout préjudiciable avec la nature du sol et des cultures que présente la Normandie, contrée si fertile souvent, mais qui exige presque toujours des efforts prolongés et un capital sans cesse en mouvement.

Assurément, on l'a fait observer avec raison, un propriétaire « ne peut pas aliéner pour un laps de temps indéfini, pour la vie d'un homme, le domaine qu'il possède. » Le propriétaire perdrait, avec un tel engagement, les justes accroissements du fermage qu'il est en droit d'attendre de l'augmentation continue de la richesse publique et du développement de fécondité qu'une bonne culture doit imprimer à sa terre. Toutefois, entre le bail de trois, six ou neuf ans, et le bail emphythéotique, il y a une large distance. Tout fermier qui ne dispose pas d'une quinzaine d'années au moins ne peut rien entreprendre de sérieux. La durée du bail peut même s'élever à vingt ou vingt-cinq ans dans plusieurs circonstances pour le mutuel avantage des deux parties ; toutefois le propriétaire qui se dépossède pour une aussi longue période a droit à quelques compensations. N'est-il pas équitable en effet que ses intérêts suivent, avec ceux du fermier dont il facilite la prospérité, une marche progressive [1] ? De tels arrangements sont contractés en effet entre les propriétaires et les fermiers normands : on ne leur adresse qu'un reproche, celui de ne pas être fréquents, de ne pas se prêter dans une mesure suffisante au développement du perfectionnement agricole.

L'étendue des cultures appelle aussi de notre part quelques remarques. On rencontre en Normandie la grande, la moyenne et la petite culture à des degrés, qui, bien entendu, modifient aussi la condition des populations. Ces modes de culture ne sont pas toujours, on le sait, en rapport avec les dimensions des propriétés qui correspondent à ces expressions. On a vu en Europe telle vaste contrée, comme l'Irlande, livrée à la grande propriété et à la culture morcelée. Ces contrastes ne sont pas très fréquents en Normandie, mais j'ai déjà constaté qu'on les y rencontre parfois. Ces expressions de grands, moyens, petits cultivateurs, s'appliquent

---

[1] Voir là-dessus une excellente étude de M. Louis Villermé, sur la propriété rurale (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1861).

d'ailleurs indifféremment aux propriétaires faisant valoir et aux fermiers. Nous avons signalé l'existence en grande majorité des moyens et petits fermiers dans l'Eure. Mais dans tel arrondissement, celui des Andelys par exemple, les grands fermiers exploitent environ la moitié du sol. L'étendue moyenne des fermes du pays de Caux est de 60 hectares ; il y en a peu de 100 hectares et au-dessus, tandis qu'il existe beaucoup de petites exploitations de 10 à 25 hectares. Dans l'Orne, où j'ai fait déjà des réserves en faveur de la grande culture, on remarque aussi le morcellement des fermes, et l'on compte en grand nombre de petits fermiers, même sur les grands domaines. On y voit d'ailleurs des exploitations par milliers qui n'atteignent pas 5 hectares ; celles de 10 hectares sont forts nombreuses ; on les désigne sous le nom de bordages ou closeries. Le Calvados et la Manche donnent pour les dimensions des cultures à peu près les mêmes proportions que pour la propriété. Dans les riches plaines on rencontre les exploitations de 100, de 200 ou de 300 hectares même. Là aussi les grands fermiers occupent une place considérable.

Il est de toute évidence que les grands fermiers tiennent, avec les grands propriétaires qui font valoir, la tête de l'agriculture en Normandie. Grâce à leurs exploitations plus étendues et à l'aiguillon des récompenses agricoles, comme à leurs calculs plus larges, les uns et les autres se sont montrés depuis trente ans les principaux auteurs des perfectionnements qui par suite ont profité à l'ensemble des classes rurales. C'est aux grands agriculteurs qu'on est surtout redevable des applications de la mécanique les plus fécondes et de l'introduction des principaux engrais. Non qu'il faille nier ici la part des moyens et petits fermiers. Les engrais à bon marché, les engrais maritimes ont trouvé en eux des partisans, des promoteurs déclarés. Ils ont employé le fumier dans des proportions considérables. Mais les fermiers qui exploitent de vastes domaines avaient seuls en général assez de capitaux pour se procurer les engrais chers, le guano et des préparations artificielles très coûteuses. C'est aux grands cultivateurs que la Normandie a dû l'introduction des principaux engins mécaniques, appliqués à l'agriculture et au battage des grains. Là seulement figure, et dans une proportion bien faible encore, le labourage à vapeur. Si on a vu s'introduire peu à peu dans des fermes qui ne sont pas de première importance la machine à battre laquelle, avec un cheval et deux personnes, peut battre 180 bottes dans la matinée ; si par ce procédé, outre l'économie si considérable de la main-d'œuvre, on a obtenu l'avantage de faciliter la surveillance, presque impossible avec le battage au fléau ; si le blé aussi est non seulement battu

plus vite mais beaucoup mieux, c'est à l'exemple des grands fermiers que ces bienfaits sont dus. Nous pourrions prendre pour exemple les autres mécanismes agricoles, moissonneuse, faneuse, etc. L'initiative est venue de la grande ferme et ne pouvait le plus souvent venir que de là en raison de la cherté des mécanismes, de la hardiesse parfois des essais, et des quantités plus grandes sur lesquelles on pouvait opérer.

Est-il donc vrai que ces fermiers, nos fermiers normands, soient si au-dessous qu'on veut bien le dire parfois des fermier anglais ? Ne faudrait-il pas faire ici des distinctions qu'on néglige : supériorité sur quelques points, non pas sur tous, notamment sur certains qui ont aussi une très grande importance? « On est assez disposé depuis quelque temps à comparer l'état des populations rurales en France et en Angleterre, et à faire tourner le parallèle au profit de l'Angleterre. Il est certain que les rangs supérieurs de la société agricole sont remplis en Angleterre par tout ce qu'il y a de plus grand par la naissance ou par la fortune, et que la vie rurale est aussi développée chez nos voisins qu'elle semble dédaignée chez nous. En outre, les fermiers anglais sont en quelque façon supérieurs aux fermiers français. Le fermier français est un homme de pratique; il travaille lui-même, laboure, charrie et moissonne ; le fermier anglais fait travailler et surveille. Celui-ci vaut par son intelligence et son courage, celui-là par son instruction et ses capitaux. Pour peu qu'on fasse revivre en sa mémoire les riants aspects des campagnes anglaises, la noble hospitalité du grand seigneur et des riches fermiers, on se laisse aller à dire que la condition des journaliers et des laboureurs anglais doit être plus heureuse et plus morale que la condition des journaliers et des paysans français. Il n'en est rien.... Le fermier anglais ne s'occupe presque jamais du bien-être ou de l'instruction de ses ouvriers.... Le journalier est bouvier, laboureur, berger de profession, il le sera jusqu'à sa mort. Les mœurs, la constitution de la propriété et de la culture lui interdisent toute ambition d'avenir. Quel contraste avec la France [1] ! »

II. *Autres progrès dans l'état des fermiers. — Côtés arriérés et lacunes dans la tenue des fermes.*

Nous avons rendu justice en Normandie aux efforts méritoires de la grande ferme et de la grande culture pour contribuer au

[1] Nous empruntons ces lignes à un article de M. Louis Passy sur les population rurales (*Revue des Deux Mondes*, 1er août 1859), en nous y associant de grand cœur.

progrès. Nous n'éprouvons qu'un regret, celui de ne pouvoir citer celles qu'on trouve tant de profit, de plaisir, de légitime orgueil pour notre pays, à visiter, à se faire expliquer dans leur organisation habile, savante, et dans leurs innovations fécondes. Les heures passent vite dans ces intéressantes visites. Le recueil si instructif publié par l'Association normande sous le nom d'*Annuaire* renferme nombre de ces descriptions pour les cinq départements; elles sont faites pour intéresser vivement, non seulement les agronomes, mais les économistes et quiconque n'est pas indifférent au développement de la richesse agricole, au progrès des populations rurales dans notre pays. Mais, une belle part faite à la grande ferme, à la culture, nous pouvons maintenant répartir entre tous les modes, entre toutes les dimensions de culture, les progrès accomplis dans l'agriculture normande et dans les améliorations réalisées au profit de la masse rurale. C'est partout que les terrès sont mieux labourées, mieux engraissées, mieux nettoyées de plantes nuisibles. Les jachères ont à peu près disparu partout aussi, et par suite la somme des récoltes a augmenté. Les prairies artificielles occupent une plus grande superficie, et par conséquent on peut élever un plus grand nombre de bestiaux. Les herbages sont beaucoup mieux tenus. Les alentours des fossés sont soigneusement débarrassés des ronces improductives qui y occupaient la place de l'herbe. On a tiré un heureux parti de l'introduction du colza et de la betterave. Les procédés agricoles se sont également perfectionnés. Le drainage s'est développé aussi sous les auspices pour ainsi dire de la grande ferme, mais il s'est étendu au delà. Les encouragements donnés à cette excellente pratique par l'Association normande et par les Sociétés d'agriculture, ont engagé un assez grand nombre de propriétaires à drainer celles de leurs terres qui réclamaient ce moyen d'assainissement. Le fermier, après avoir expérimenté les effets de cette opération, a été le premier à la solliciter de son propriétaire, et à lui proposer de lui tenir compte, à raison de 5 0/0, de l'argent exigé par les travaux. Les irrigations ont reçu également une extension et des améliorations qui exigeaient les avances de la grande culture, mais dont les autres modes ont su profiter aussi par un progrès qu'on peut trouver trop lent, mais qui ne s'est pas moins presque partout déclaré.

Nous n'en devons pas moins signaler aussi certains côtés arriérés quant à la tenue des fermes, et il faut bien avouer que c'est surtout aux moyens et petits cultivateurs que ces reproches s'adressent. Nous ne sommes pas les seuls dont les yeux aient été blessés par la malpropreté de beaucoup de ces cours et basses-cours, de ces espaces entiers encombrés d'immondices, et nous ne craignons

pas de donner seulement ici la preuve de sens trop délicats. Nous avons entendu la même plainte chez les hommes les plus éclairés du pays, les moins prompts à tenir compte dans les choses agricoles de ce qui peut offusquer les yeux ou importuner l'odorat. Outre qu'il faut bannir la malpropreté inutile, qui devient si facilement nuisible à la salubrité, c'est une affaire aussi d'économie domestique. Dans ces amas immondes, dans ces liquides infects qui ne circulent pas, les agronomes déplorent une des causes sensibles des pertes de fumier et de purin. D'autres imperfections doivent être signalées aussi. Les couvertures en chaume, dans une quantité de bâtiments de fermes, attestent aussi la persistance de vieilles habitudes trop enracinées. Outre les risques d'incendie, c'est une quantité considérable de paille absorbée chaque année d'autant plus inutilement qu'à l'heure présente une couverture en ardoise ne coûte pas plus cher qu'une couverture en paille.

Certes, les maisons bien construites de simples cultivateurs ne manquent pas. L'œil en est quelquefois ravi. Mais, dans les parties arriérées, « l'art des constructions rurales, » ce sont les termes mêmes dont se sert un inspecteur général de l'agriculture, M. Malo, « est resté dans l'enfance sur beaucoup de points. Nul choix dans leur situation, nul goût dans leur distribution. La majorité de ces cultivateurs ne semble même pas se douter de l'importance d'une installation mieux entendue. La plupart de leurs habitations sont étroites et basses, incommodes et malsaines. Elles sont bâties en pierre, en brique, et le plus souvent en bois garni de torchis, suivant les ressources locales, bien qu'on trouve partout de la terre propre à faire des briques ; il ne s'agirait que de multiplier les fours, ce qui faciliterait la construction des bâtiments utiles. » Le même témoin ajoute ces lignes qui confirment, en y ajoutant, ce que nous venons de constater nous-même : « Les cours et les abords des exploitations sont souvent mal nivelés et inabordables. Les étables manquent d'air et de pente, elles deviennent insalubres par suite de l'accumulation prolongée des animaux. Les fumiers ne sont enlevés des écuries, où ils séjournent fort longtemps, que pour être entassés devant la porte des habitations. Les maisons sont ordinairement placées en contre-bas du sol des cours, de sorte que l'eau et le purin s'y rendent en abondance et les baignent, contrairement aux lois de l'hygiène la plus élémentaire. » C'est particulièrement à l'Orne qu'adresse ces remarques critiques l'observateur auquel nous empruntons ce tableau, qui y souffre bien des exceptions, mais qui reste trop fidèle quand on pénètre dans les moyennes et petites fermes ou exploita-

tions des propriétaires faisant valoir. Lorsqu'on pénètre dans l'intérieur des campagnes, au lieu de s'en tenir aux habitations propres et gracieuses qui bordent souvent les grandes routes, on s'aperçoit que la même peinture peut être appliquée aussi en trop de cas au reste de la Normandie. Le progrès est grand, très grand même par rapport au logement, de manière à justifier d'agréables descriptions, mais il y a encore beaucoup à faire de ce côté soit pour les maisons d'habitation, soit pour les constructions rurales. Il semble que le petit cultivateur ne fasse pas ici tout ce qu'il pourrait. On comprend que dans ces modestes habitations les repas soient pris dans la cuisine. On admet moins facilement qu'on y couche et que les personnes de la famille s'entassent dans des chambres où l'air et l'espace font défaut. Lorsque la nécessité s'impose, il n'y a rien à dire; lorsque des dépenses superflues attestent trop qu'il pourrait en être autrement, on regrette que le goût du bien-être ne se porte pas vers ces améliorations qui ajoutent aux jouissances du foyer et contribuent à la santé des individus comme à la dignité des familles.

Le vêtement a évidemment gagné dans la classe des petits cultivateurs. Il est presque toujours solide, salubre, confortable. Ce n'est pas là, je l'ai dit, un fait absolument nouveau en Normandie. La consommation des vêtements de laine, sortis de ses propres fabriques, y était abondante au XVIe siècle, et présente une assez grande étendue toutes les fois que la situation est prospère et tolérable. La consommation de la laine a augmenté, et il s'y est joint des étoffes plus variées qui permettent de renouveler le vêtement plus fréquemment qu'autrefois. Il en est de même du linge ; le coton a pris une large place à côté de la toile. Les ménagères attachent beaucoup d'importance à la possession d'un linge abondant, tenu avec soin, et elles en font volontiers étalage. Rien n'est plus ancien que ce trait de mœurs dans cette vieille province. Mais on aime à voir qu'il a persisté dans les fermes et qu'il s'est étendu au nombre beaucoup plus grand des cultivateurs aisés.

J'aurai à parler de la manière dont sont nourris les ouvriers agricoles. Je constate ici l'amélioration qui s'est produite pour la partie si nombreuse de la classe rurale qui se compose de fermiers modestes. Il y a sans doute d'assez nombreux journaliers qui connaissent l'usage presque quotidien de la viande, au moins de la viande de porc, mais nous verrons qu'il s'en faut encore de beaucoup que ce soit là un fait général. Il est le plus habituel dans cette classe qui a pour vivre autre chose que ses bras. Ce qui s'est accru d'une manière extrêmement notable dans la ferme normande, c'est la consommation de la viande de boucherie, facilitée

non plus seulement par les marchés plus fréquents où elle se débite, mais par des établissements permanents, infiniment plus nombreux dans les villages. L'alimentation animale et végétale est représentée sur ces modestes tables sous presque toutes les formes, grâce à la diversité des productions et aux progrès de l'horticulture comme à la multiplication des potagers. On peut aujourd'hui considérer comme générale dans la classe qui nous occupe en Normandie l'augmentation de la consommation de lait, de beurre, d'œufs, de lapins, de volailles, de pommes de terre, de légumes secs et frais, de fruits de toute espèce. La Normandie a certainement un peu plus que sa part moyenne dans les résultats généraux qu'on a constatés relativement à l'accroissement de la consommation nationale. M. Léonce de Lavergne signalait ce dernier résultat, dans une lecture faite devant cette Académie, en prenant pour point de comparaison les années 1789 et 1848, résultats encore accrus depuis 30 ans. En 1789, pour 26 millions 1/2 d'habitants, la ration moyenne et annuelle de tous les Français était 1 hectolitre 1/4 de froment, 1 hectolitre 3/4 de seigle et autres grains, 18 kilos de viande; en 1815 elle devint, pour 29 millions d'habitants, de 1 hectolitre 1/2 de froment, de 1 hectolitre 1/2 de seigle et autres grains, de 18 kilos de viande; en 1848, pour 36 millions d'habitants, elle atteignait 2 hectolitres de froment, 1 hectolitre de seigle et d'autres grains, 28 kilos de viande. Assurément il faut forcer cette moyenne pour les villes et la restreindre pour les campagnes, du moins pour la viande. Mais on peut mettre en fait que la Normandie est une des contrées où on se rapproche le plus de la forte moyenne. Ajoutons que les mets plus variés sont mieux accommodés aussi. Le service est convenable et propre dans les exploitations qui ne sont pas trop pauvres. Chez les plus aisés, l'ordinaire est tel qu'un citadin pourrait s'en contenter sans trop de sacrifices pour le goût et peut-être avec avantage pour sa santé. Chez les fermiers moins aisés, le pain laisse encore à désirer. Certes, on n'en est plus au pain d'avoine que les cultivateurs normands mangeaient au XVIII[e] siècle. Mais dans l'Orne, dans la Manche et dans quelques localités plus rares du Calvados, le méteil et le seigle sont consommés dans les ménages; l'orge entre aussi dans la fabrication du pain pour bon nombre de localités pauvres. Le sarrasin est d'un emploi général dans certaines parties. Nous avons signalé l'usage fréquent qui en est fait dans l'Avranchin et dans quelques autres régions. La qualité saine et substantielle de l'alimentation n'en reste pas moins le fait le plus général attesté par la vigueur de la race. Nous allons la retrouver très prononcée aussi pour la masse des ouvriers ruraux, quoique avec quelques exceptions sur

certains points du territoire normand, où la nourriture et la boisson habituelles ne nous ont pas paru entretenir suffisamment les forces.— C'est de la condition de ces travailleurs et du taux de leurs salaires qu'il nous reste à nous occuper pour avoir terminé cette étude sur la Normandie.

(*A suivre.*) HENRI BAUDRILLART.

L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

AUX ÉTATS-UNIS

SES ORIGINES, SES PROGRÈS ET SA SITUATION

SOMMAIRE : La crise 1873-79 et le retour de la prospérité commerciale. — L'industrie américaine pendant la période coloniale : Boston et les manufactures de la Nouvelle-Angleterre. — L'industrie cotonnière : ses débuts, sa croissance et son développement actuel. — Les lainages et la fabrication de la cire. — Les industries sidérurgiques : la fonte de fer, les rails, les scies, les haches et hachettes, la quincaillerie. — Les machines à coudre et les instruments aratoires, les locomotives. — Le déplacement vers l'Ouest des industries du fer et du bois. — Les exportations américaines depuis la guerre civile. — Les tarifs libéraux et le progrès industriel. — Les tarifs protectionnistes, la crise et ses catastrophes. — La marine marchande et son déclin. — Le *sifflet* protectionniste et son coût. — L'audace des fabricants et la crédulité des ouvriers.

« Les États-Unis ne sont pas une seconde édition de la République grecque ou romaine ; c'est une colossale maison de commerce qui tient une ferme à céréales dans le Nord-Ouest, une ferme à coton, à riz et à tabac dans le Sud, et qui possède des sucreries, des ateliers de salaisons et de beaux commencements de manufactures [1]. »

Voilà dans quels termes bien faits pour surprendre les républicains français d'alors, disciples attardés de Rousseau et de Mably, le brillant écrivain et l'éminent économiste dont la science déplore la perte encore récente parlait, il y a quelques quarante ans, de la grande République transatlantique qu'il était venu visiter. Les

---

[1] *Lettres sur l'Amérique du Nord*, XVIII.

Etats-Unis à l'époque où M. Michel Chevalier les parcourait ne montraient, en effet, que des commencements de manufactures, des embryons si l'on veut. D'immenses minoteries à Richmond, quelques usines sidérurgiques à Pittsburg, des ateliers de construction de machines à Philadelphie et à New-York, c'était tout ou à peu près tout. Seule la fabrique du coton avait déjà pris un assez grand essor; elle ne comptait pas moins d'environ 800 établissements possédant plus de 1,200,000 broches et donnant de l'occupation à 63,000 ouvriers. Ce n'est guère qu'à partir de 1846 qu'un élan réel se manifesta de ce côté, et l'on peut dire que l'histoire industrielle des Etats-Unis tient tout entière dans les trente-cinq années qui se sont écoulées depuis. Mais l'industrie américaine, quoique née d'hier, a déjà passé par d'étonnantes vicissitudes ; elle a traversé de terribles péripéties. Les sept années qui se placent entre 1866 et 1873 furent pour elle une période d'activité fébrile. Tous les ressorts de la production et du crédit se tendirent à l'extrême, les entreprises s'accumulèrent et on eût dit, pour parler comme un journal américain, que l'industrie et la banque tendaient d'escalader le ciel, en entassant Pélion sur Ossa.

Mais en 1873 la débâcle vint, elle vint immense et irrésistible. Les banques les plus riches et en apparence les plus solides déposaient leur bilan, les hauts-fourneaux et les manufactures se fermaient par centaines, et les compagnies de chemins de fer tombaient en déconfiture. Ce fut comme un sauve qui peut général du crédit, un effondrement universel des affaires, dont le passage subit du montant des faillites de 525,000,000 de francs, qu'il avait été en 1872, à 1,140,000,000 ne donne qu'une idée faible, car la crise, *the great crash* comme on dit là-bas, devait avoir un lendemain presque aussi sinistre, un lendemain qui s'est prolongé jusque vers le milieu de 1879, date où quelques symptômes d'amélioration commencèrent de se dessiner. Pendant ces cinq années la moitié des usines est restée fermée et de nombreux charbonnages ont chômé; les prix n'ont cessé de s'avilir et les salaires de péricliter, de telle sorte qu'à un moment donné on a vu, chose inouïe jusque-là dans les fastes américaines, des bandes d'ouvriers tendre, dans les grands centres manufacturiers, des mains faméliques aux tristes offrandes de la charité légale et le flot de l'immigration refluer vers sa source.

Aujourd'hui le voyageur qui parcourt les vallées de la Lehigh et de la Schuykhill voit de nouveau des panaches de fumée épaisse et noirâtre flotter sur les hauts-fourneaux ; le mouvement et la vie ont reparu dans les houillères, les prix et les salaires se sont également relevés, et de 10,644 qu'il était en 1878, avec un passif de

1,171,915,000 francs, le chiffre des faillites est tombé à 6,558, avec un passif de 490,745,000 francs seulement. En un mot la situation, non seulement est devenue sensiblement meilleure, mais tout semble présager que l'Amérique est au début d'une nouvelle phase de grande activité commerciale et industrielle. Les Américains, faciles, on le sait, à passer aussi soudainement de l'affaissement à l'enthousiasme que de l'enthousiasme à l'abattement, ont repris toute leur vieille confiance, et c'est plutôt à calmer leur ardeur qu'à la surexciter que les organes de la presse sage et prévoyante s'appliquent en ce moment. Ainsi le *Daily Commercial Bulletin* de New-York, qui est libre-échangiste, et l'*Iron age*, qui est protectionniste, car c'est une sorte de loi anthropologique, paraîtrait-il, que dans le nouveau monde comme dans l'ancien les maîtres de forge, de même que les fabricants de cotonnade, soient protectionnistes par destination, si l'on peut ainsi dire, le *Daily Bulletin* et l'*Iron age* s'accordent à prémunir leurs concitoyens contre l'ardeur mobile de leur tempérament et à leur conseiller de la prudence.

Le second de ces journaux a démêlé dans la reprise des affaires quelques symptômes de spéculation factice, quelque tendance à escompter l'avenir, et il engage les producteurs à ne point effrayer par des appels de fonds trop brusques ou intempestifs les capitalistes qui, ayant passé en ces derniers temps par de rudes épreuves, sont devenus à bon escient réservés, timides si l'on veut, et qui seraient bien capables de refermer leurs coffres-forts pour peu qu'une spéculation trop audacieuse vînt raviver chez eux une impression affaiblie sans doute, mais persistante encore. Le *Daily Bulletin*, lui, se réjouit de la renaissance du commerce de son pays, et il ne s'étonne nullement, après une crise aussi prolongée et aussi aiguë que celle que les Etats-Unis ont traversée, après le vide qui s'était fait dans les magasins et dans l'approvisionnement de matières premières, que les demandes, si longtemps forcées de se restreindre, surgissent de nouveau empressées et nombreuses et que les prix aient fortement haussé. Mais il se pose la question de savoir jusqu'à quel point cette nouvelle demande sera permanente ; en d'autres termes jusqu'à quel point la consommation normale s'est accrue ou est destinée à s'accroître, et sur ce point le journal de New-York ne se hasarde point à prédire grand' chose. Au fond, la hausse graduelle des prix, si elle devait être autre chose qu'un accident et un phénomène bien naturel dans les circonstances où il s'est produit, ne lui inspirerait aucune confiance, et il qualifie sans hésitation de doctrine à la fois fausse et malfaisante, —*not only fallacious but mischievous*,—celle qui identifie

la prospérité publique avec une hausse parallèle et progressive des prix. Et loin de voir entre ces deux faits une liaison nécessaire, il fait remarquer que le perfectionnement de l'outillage industriel et des procédés de main-d'œuvre tend à rabaisser le coût de production, de telle sorte que le trafic et la consommation s'accroissent en même temps que les prix diminuent.

Rabaisser le coût de production afin d'agrandir la consommation en diminuant le prix, telle est, en effet, la pure théorie libre-échangiste, et c'est aussi l'effet qui découle de sa mise en œuvre. Mais tout autre est la conception des protectionnistes. Abrités par d'exorbitants tarifs contre la concurrence, l'invasion comme ils le disent dans leur patriotisme si ardent et surtout si désintéressé, de la production étrangère et du travail étranger, ils s'inquiètent fort peu de perfectionner leur outillage, ou si d'hasard ils le perfectionnent, ce n'est pas dans l'intérêt général, c'est dans l'unique souci de leur coffre-fort. Ils rançonnent le consommateur, et en le plumant, ils ne se donnent même point la peine de ne le pas faire crier. Or, non contents d'abriter un des pays les plus riches du monde entier en matières premières et d'en être les premiers producteurs agricoles, les Américains, cédant aux pièges de leur vanité nationale habilement exploitée par quelques ploutocrates, n'ont plus voulu être les tributaires, suivant le mot consacré, de la vieille Europe. Ils ont chassé de leur marché national les fers et les cotonades de la Grande-Bretagne, les soieries de la France, et ils ont conçu alors l'ambition de les supplanter sur les marchés étrangers. Pour ces débouchés extérieurs qu'ils convoitaient, mais qui ne leur sont point encore acquis, ils ont préparé même des marchandises d'avance, et leur détestable régime économique, en surexcitant la production, s'est trouvé être à un moment donné le grand facteur de la catastrophe de 1873 et des longues années d'épreuve qui l'ont suivie.

A vrai dire, tant qu'aux Etats-Unis le régime protecteur continuera d'être la base et le support du système commercial et industriel, nous craignons bien que le marché doive s'y résigner à passer périodiquement par deux phénomènes alternatifs, quoique dépendant l'un de l'autre et s'engendrant mutuellement : aujourd'hui une production pléthorique et une offre surabondante, demain l'avilissement des prix et la fermeture des ateliers. Au surplus, cette question et les autres méfaits du protectionnisme américain reviendront en temps et lieu sous notre plume. Notre tâche immédiate est de décrire les origines de l'industrie américaine, sa marche, son développement, et sans autre préambule, nous l'abordons immédiatement.

I

Tous les voyageurs qui visitent les Etats-Unis sont unanimes à reconnaître que c'est dans les Etats composant ce qu'on appelle la Nouvelle-Angleterre, — Connecticut, Maine, Massachusets, New-Hampshire, Rhode-Island et Vermont, — que se retrouvent l'esprit, les sentiments, les habitudes même des premiers colons de l'Amérique anglaise, des fondateurs ou ancêtres, — *Pilgrim Fathers*, — comme on dit là-bas, des treize Plantations.

Ces hommes quittaient le sol natal, chassés de ce sol par la persécution religieuse, et s'ils franchissaient les mers, c'était pour chercher au Nouveau-Monde un coin de terre où ils seraient libres d'adorer Dieu à leur guise. Mais, fort heureusement pour l'Amérique, les passagers de la *May Flower*, qui prenaient terre, le 21 décembre 1620, au cap Cod n'étaient pas de simples sectaires : c'étaient des gens très laborieux, fort entendus aux affaires de ce monde, enclins même à s'enrichir s'ils le pouvaient. La saison était rigoureuse, et le pays semblait désert et désolé. Quelques feux, brillant au loin dans les bois, trahissaient seuls la présence des aborigènes et les nouveaux venus ne savaient pas s'ils leur seraient amis ou ennemis. Mais quelques années s'étaient écoulées à peine que les Peaux-Rouges, beaucoup moins épris de l'agriculture que de la chasse et des courses vagabondes, venaient acheter chez eux leur blé et dépendaient d'eux pour leur nourriture. Ce qui se passait ainsi à New-Plymouth devait également se passer à Salem, à Boston, à Providence, à New-Haven, dans toutes les communautés que fondèrent les premiers arrivants ou les nouveaux immigrants, puritains eux-mêmes, qui venaient de l'Angleterre. Elles tirèrent d'abord leur subsistance du seul travail des champs ; mais, de bonne heure, elles s'adonnèrent également à l'industrie ; elles y prospérèrent même assez bien pour exciter les cupides jalousies des manufacturiers de la métropole, et encourir à diverses reprises toutes les rigueurs de sa détestable législation économique d'alors, chef-d'œuvre d'iniquité politique et de rapacité fiscale.

Les gouvernements, disait le ministre Huskisson dans une mémorable séance du Parlement britannique, les gouvernements ne sont pas édifiés sur leurs véritables intérêts, ils ignorent comment la politique qui accroît le revenu public en abaissant les taxes est aussi commode que savante, et ce qu'ils gagneraient en laissant aux peuples la complète latitude de commercer avec leurs voisins. Ces vérités, qui ne sont encore qu'à moitié comprises de nos jours, n'avaient, par malheur, aucun cours dans le monde officiel du dernier siècle, et les relations commerciales de l'Angleterre

avec ses colonies transatlantiques pourraient se résumer ainsi : monopole pour la mère patrie de toutes les matières premières que ces colonies produisaient seules ou presque seules; nécessité pour les colons de se pourvoir exclusivement chez leur métropole de tous les objets manufacturés, même les plus vulgaires, les plus indispensables. En d'autres termes, c'était l'enrichissement des uns et la spoliation des autres, effectués par voie de règlements et de tarifs douaniers, c'est-à-dire de toutes les formes que la doctrine communiste peut revêtir, la plus insidieuse, la plus habile à masquer son vrai caractère sous les dehors du patriotisme, sous ces mots pompeux de pondération des intérêts et de défense du travail national dont les habiles savent bien la valeur, mais qui dupent les ignorants et les naïfs. L'attention des monopoleurs anglais était toujours en éveil et maîtres des deux chambres du Parlement ils les faisaient légiférer au gré de leurs convoitises. Un jour, on défendait aux Américains de transporter d'une colonie à l'autre les lainages et les chapeaux de castor qu'ils fabriquaient; une autre fois, on proposait de fermer les aciéries, les forges et les aciéries des colons, et provisoirement on leur défendait d'en ouvrir de nouvelles. En imitation de ce qu'avait fait la France, accordait-on aux colonies anglaises la faculté de porter leurs sucres sur les marchés étrangers, on exceptait du bénéfice de la mesure les navires construits par des Américains ou possédés par eux, et permettait-on aux planteurs de la Caroline et de la Floride d'exporter directement leurs riz dans les ports situés au sud du cap Finistère, c'était uniquement pour favoriser les colonies du Sud, exclusivement agricoles, au détriment des colonies du Nord qui essayaient d'être manufacturières.

Le peu d'industrie que les lois restrictives de la métropole permettaient à la Nouvelle-Angleterre d'avoir avait alors comme aujourd'hui Boston pour centre. On a souvent dit de Paris que c'est la France, et dans le même sens on peut dire que la Nouvelle-Angleterre c'est Boston. Ce ne fut tout d'abord qu'une réunion de quelques cabanes que John Winthrop et ses compagnons élevèrent au fond de la baie de Massachusets, au prix de quels labeurs et de quelles souffrances Winthrop lui-même l'a raconté. Mais cent quarante ans plus tard Boston était devenue le premier centre populeux des colonies, et l'on sait quel rôle prépondérant elle joua dans les troubles qui précédèrent leur déclaration d'indépendance. Au commencement de ce siècle, elle ne renfermait point pourtant plus de 40,000 habitants, et bien que les géographies du temps la notassent « comme importante par son commerce et ses manufactures, » c'était en somme une cité tranquille qui

faisait un commerce lucratif avec les Indes occidentales, mais dont les rues ne montraient pas cette activité incessante, ce mouvement perpétuel, ce va-et-vient affairé des grands centres manufacturiers et commerçants de nos jours. On s'y enrichissait, assurément, mais avec poids et mesure pour ainsi dire, à la longue et sans brusques à-coups. Aujourd'hui même que sa population est devenue de 350,000 âmes et que son commerce d'exportation de 30,570,000 francs qu'il représentait en 1849 s'est élevé à 153,275,000 francs en 1878, Boston n'a pas entièrement dépouillé sa vieille physionomie calme, voire austère : c'est toujours la ville savante des Etats-Unis, et les gens d'affaires eux-mêmes, les négociants et les classes ouvrières n'y mènent pas cette vie pressée, turbulente, enfiévrée, qui est leur lot à New-York, à Chicago et à Pittsburg.

Actuellement les manufactures des six Etats de la Nouvelle-Angleterre disposent d'un capital de 2,704,346,000 francs et sur une population de 3,362,000 habitants, elles emploient 556,000 ouvriers. On estime à 2,327,658,000 francs la valeur de la matière première qu'elles manipulent, et à 5,242,275,000 celle des produits qu'elles fabriquent. Le seul Etat de Massachusets consacre à l'industrie un capital de 1,413,418,000 francs, et sur une population totale de 1,653,000 habitants, compte 317,000 ouvriers, dont la vapeur et l'eau quadruplent au moins le travail, et dont l'usage d'un outillage très perfectionné et très ingénieusement calculé pour économiser la main-d'œuvre augmente singulièrement la capacité productrice. Au Massachusets il n'y a pas moins de cinquante branches principales d'industrie : le nombre total des manufactures s'élève à 10,915, et la seule confection des bottes et chaussures s'y exerce dans plus de 1,400 ateliers, fabriquant bon an, mal an, jusqu'à 60,000,000 de paires de chaussures d'une valeur de 400,000,000 de francs. A vrai dire, c'est la grande industrie de plusieurs villes importantes, et une bonne moitié des bottes et des souliers confectionnés aux Etats-Unis sortent des fabriques du Massachusets. Pour la plupart elles sont de petites dimensions : il en est toutefois de grandes, entre autres celle de MM. Bachelor frères et Cᵒ à North-Brookfield, laquelle confectionne de 5 à 8,000 paires de bottes par jour et emploie un millier d'ouvriers à qui elle paie un salaire quotidien allant de 7 fr. 50 à 12 fr. 50. La division du travail y est telle que la confection définitive des chaussures embrasse cinquante manipulations diverses, et M. Thomas Conolly, de New-York, auquel nous empruntons ces divers détails [1], est d'avis que l'outillage

[1] Il les a consignés dans une correspondance adressée au *Times* dans les

dont on se sert en Amérique pour cette sorte de confection n'est surpassé « en ingéniosité et en efficacité » par aucun autre, si ce n'est par les machines à coudre, les appareils pour la fabrication des armes à feu et ceux surtout que l'horlogerie utilise à cette heure.

L'idée première d'appliquer la mécanique à la fabrication des montres appartient à deux ouvriers de Boston, Allan Dennison et Edward Howard, qui, à cet effet, ouvrirent en 1850 un petit atelier à Roxbury. Mais, s'apercevant bientôt que le bruit et la poussière d'un grand centre populeux ne favorisaient point leur entreprise, ils se retirèrent à Waltham, bourg situé à seize kilomètres de Boston où ils construisirent en 1854 une fabrique sur les bords de la rivière Charles. Au point de vue professionnel ils réussirent, mais sous le rapport pécuniaire ils échouèrent, et trois ans plus tard leur fabrique passait dans les mains de M. E. R. Robbins, lequel fonda la compagnie horlogère américaine, — *The Watch American Company*. L'affaire a prospéré, et dans le cours de vingt ans (1858-1879), la compagnie Waltham a produit plus de 1,100,000 montres exclusivement destinées d'abord au marché national, mais qui, par la suite, ont pris de plus en plus la route du dehors. Elle occupe aujourd'hui plus de 800 personnes, travaillant onze heures par jour, sauf le samedi où la journée n'est que de neuf heures, et gagnant les hommes depuis 10 francs jusqu'à 15 francs et les femmes de 4 à 8 par journée.

Le petit Etat de Rhode-Island rivalise avec le Massachusets en importance industrielle. Long seulement de 65 kilomètres sur 132 de large et ne comptant pas plus de 250,000 habitants, il montre une population ouvrière de 46,000 personnes avec un capital industriel de 333,000,000 de francs, et le dernier *census* évaluait à 557,000,000 de francs sa production manufacturière. 805,000,000 représentaient alors la production du Connecticut contre 350,000,000 pour le Maine et 160,000,000 seulement pour le Vermont. Ce dernier Etat compte de nombreuses tanneries ; il fabrique des voitures et possède la plus grande manufacture de mesures et de balances qui soit au monde. Elle existe depuis quarante-sept ans et ses bâtiments couvrent une superficie de quatre hectares. Les machines à vapeur du New-Hampshire sont célèbres, et le Connecticut, outre ses quincailleries, ses machines à coudre, ses haches et outils, fabrique les quatre-vingt-dix centièmes des horloges de l'Union.

---

premiers jours de 1879. Nous les avons conférés et fondus avec d'autres détails donnés par l'*American Mail and Export Journal* dans sa livraison d'avril de cette même année.

Le sciage des bois était jadis la principale industrie du Maine: aujourd'hui ce sont les cotonnades; il vient au sixième rang, parmi les vingt-six Etats [1] où cette fabrication existe, le troisième rang appartenant au Connecticut, le second au Rhode-Island et le premier au Massachusets. Sur les 875 établissements que cette fabrication comptait il y a quatre ans, 516 étaient situés dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, il n'y en avait que 181, dont 47 pour la Georgie, 40 pour le Tennessee et 31 pour la Caroline du Nord, dans tous les Etats du Sud, et elles n'employaient que 481,821 broches sur les 9,539,364 de l'Union entière. On s'étonnerait volontiers que ce ne soient pas les Etats du Sud qui mettent surtout en œuvre la matière première qu'ils récoltent, si on ne se souvenait qu'un climat énervant, des ressources agricoles et minières variées, une population d'une très faible densité ne constituent pas des conditions très propices à l'essor de l'esprit industriel, et qu'en outre, le régime servile avait engendré chez les blancs du Sud des habitudes d'indépendance exagérée et de mollesse, avec des goûts de luxe et de plaisir excessifs. Tant que dura l'esclavage, ils vécurent dans l'opulence : ils emmagasinaient leurs récoltes de coton et les envoyaient aux ports d'embarquement sans se soucier le moins du monde de manipuler eux-mêmes le textile. « Avec le monde entier pour client, » s'écrie l'auteur anonyme d'une brochure fort intéressante qui parut dans les premiers mois de 1876 [2], « le peuple de la région cotonnière était vraiment heureux ! » L'écrivain avait tout à fait raison s'il voulait parler des planteurs, mais tout à fait tort s'il pensait aux cultivateurs, aux esclaves qui eux, au contraire, étaient très misérables. Songez-y : en 1860, la production cotonnière du Sud atteignait un total de 5,538,000 de balles [3]; elle couvrait près de 2,000,000 d'hectares, valant à raison de 125 francs l'hectare une somme de 250,000,000; le cheptel humain dont elle disposait représentait un capital de 3 mil-

---

[1] Par ordre alphabétique ce sont :

Etats du Nord : Connecticut, Maine, Massachusets, New-Hampshire, Rhode-Island, Vermont.

Etats du Centre : Delaware, Maryland, New-Jersey, New-York, Pensylvanie.

Etats du Sud : Alabama, Arkansas, les deux Carolines, Géorgie, Mississipi, Tennessee, Texas, Virginie.

Etats de l'Ouest : Illinois, Indiana, Kentucky, Missouri, Ohio.

[2] *The Cotton Question*, an inquiry into the standing and the prospect of the Cotton States of America, in comparison with the production of cotton in the rest of the world.

[3] La balle américaine vaut environ 194 kilos.

liards, et on n'estimait pas à moins de 13 à 15 0/0 les bénéfices d'une plantation bien conduite.

C'est sous le ciel rigoureux de la Nouvelle-Angleterre, sur un sol que la nature a peu favorisé, au milieu de populations très agglomérées, âpres au gain et dures à la fatigue, que la fabrique du coton est née et a prospéré. La première filature fut fondée, croit-on, par M. Samuel Slater et s'éleva à Pawtucket, dans le Rhode-Island. A cette époque, Ely Whitney n'avait pas encore inventé sa célèbre machine pour séparer le coton de sa graine, et l'appareil dont les planteurs américains se servaient alors n'était autre que la *churla* de l'Inde, instrument primitif et incommode qui avait bien le mérite de ne gâter nullement la matière première, mais qui ne permettait point, par contre, d'en nettoyer plus de vingt à trente livres par jour. Le premier modèle de la *Cotton gin* fut construit en 1793 ; mais cet appareil, s'il eut pour effet d'accroître sur le coup l'exportation de la matière première et de la porter de 5,000 balles à peine qu'elle était en 1791, à 25,000 en 1796 et à 85,000 quatre ans plus tard, cet appareil n'exerça pas la moindre action sur la fabrique indigène. Grâce aux perfectionnements que le génie inventif des Arkwright, des Hargreaves et des Crompton avait apportés à leur fabrication, les cotonnades anglaises faisaient aux cotonnades américaines une concurrence impossible à soutenir pour celles-ci tant qu'elles se maintiendraient à leurs hauts prix. L'invention en 1813 d'un métier mécanique leva cette difficulté ; mais les manufacturiers des Etats-Unis ne se crurent réellement en mesure de lutter contre les manufacturiers anglais qu'après avoir obtenu la protection pour leurs propres produits d'un droit de 25 0/0 *ad valorem* frappé sur les produits anglais.

Ceci se passait en 1820 ; à dater de cette époque on vit surgir de toutes parts de nouvelles filatures et de nouvelles fabriques, et en 1822 des capitalistes de Boston, profitant de la force de 12,000 chevaux que leur offraient les chutes du Merrimac, créèrent à Lowell plusieurs établissements qui sont devenus le noyau d'une ville d'employés et d'ouvriers que peuplent aujourd'hui environ 50,000 habitants. Lowell renferme aujourd'hui 100 fabriques dont le capital est évalué à 82,500,000 francs, qui possèdent 745,000 broches, avec 12,260 métiers, qui emploient près de 12,000 femmes et de 9,000 hommes. Ces *Cotton Mills* sont principalement mus par l'eau, mais ils se servent également de la vapeur, et en 1872 ils employaient 72 machines. Lawrence, située également sur le Merrimac, à treize milles au-dessous de Lowell, ne le cède guère à cette dernière ville en importance industrielle. Ce n'était encore, il y a une trentaine d'années, qu'un bourg dont les habitants pour

vivre élevaient du bétail et cultivaient la terre : aujourd'hui Lawrence a 40,000 habitants et sur les emplacements où paissaient jadis les bœufs se dressent maintenant de vastes fabriques, dont quelques-unes, les *Washington Mills* et les *Pacific Mills* par exemple, sont connues dans le monde entier. Peut-être les *Pacific Mills* sont-ils les établissements de ce genre les plus considérables qui existent. Ils comprennent douze usines ou bâtiments qui couvrent une superficie d'environ dix-sept hectares, emploient 5,300 personnes dont les deux tiers sont des jeunes filles, et font battre 4,500 métiers. On y fabrique pour l'habillement féminin des tissus tant de coton pur ou de laine pure que de laine et de coton mélangés, sans parler des étoffes teintes et imprimées. La matière brute est complètement transformée par des machines que l'eau meut et qui représentent une force de 2,300 chevaux-vapeur et des machines à vapeur d'une force de 1,200 chevaux.

Avant de quitter la Nouvelle-Angleterre, signalons encore dans le Massachusets même les usines de Fall-River; celles de MM. Sprague à Providence, dans le Rhode-Island, qui occupent 6,000 ouvriers; les dix fabriques de Lewiston, dans le Maine, qui en réunissent 6,500, et passons aux Etats du centre. Eux aussi possèdent de puissantes fabriques de coton : elles sont nombreuses à Philadelphie et l'on peut ranger parmi les plus importantes de l'Union entière les *Cotton Mills* de Cohoës, près de Troy, dans le New-York, qui mettent annuellement en œuvre 30,000 balles de coton et produisent 80,000,000 de yards en tissus de toute espèce. Cette ville, que l'on nous représente comme une sorte de paradis terrestre avec son air salubre, ses rues propres, son radieux soleil et ses alentours ravissants, cette ville est de fait une création de l'industrie cotonnière. Elle est placée à cet égard dans les conditions les plus favorables, située qu'elle est sur les bords du Mohawk, non loin de son confluent avec l'Hudson, dans le voisinage de grandes chutes d'eau d'une énorme puissance motrice. La moitié de la bonneterie et des tricots qui se consomment dans l'Union proviennent des dix-sept manufactures de Cohoës, qui à cette spécialité joignent, même dans une large mesure, la fabrication de mérinos composés pour un tiers de laine et pour deux tiers de coton. Au dire des fabricants, ces divers produits seraient d'une qualité telle qu'ils auraient chassé leurs similaires anglais du marché américain. Mais c'est là une assertion qui ne paraît point acceptable *sine grano salis* : elle ne s'accorde guère avec ce fait que dans l'espace d'une année (1876-1877) l'importation des bonneteries anglaises s'est élevée à une valeur de 23,540,690 francs, en dépit d'un droit protecteur de 35 0/0.

Le nombre des broches existant en 1879 aux Etats-Unis était évalué à 10,750,000. Les manufacturiers américains se sont attachés à devenir de plus en plus les pourvoyeurs de leur propre pays, et à cette heure ils y ont à peu près réussi. Les 226,000,000 de yards de cotonnades que les Etats-Unis importaient d'Angleterre, il y a vingt ans, sont successivement tombés à 132,000,000 en 1872, à 61,000,000 en 1877 et à 50,000,000 l'année suivante. C'est peu de chose, il faut en convenir, eu égard aux 1,800,000,000 de yards qui représentaient en 1875 la consommation du peuple américain en cotonnades de toutes sortes et des 2 milliards au moins qu'elle doit atteindre aujourd'hui. Mais non contents de ce premier résultat bien moins dû, disons-le de suite, à leurs propres efforts et à l'excellence de leur fabrication qu'aux énormes droits dont le tarif de l'Union frappe les produits similaires du Royaume-Uni, les manufacturiers américains ont entrepris de lutter avec la fabrique anglaise sur les marchés de l'Afrique méridionale, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Colombie anglaise, du Mexique, de la Plata, de Venezuela dont elle se croyait entièrement maîtresse. De fait l'exportation des cotonnades américaines a suivi une remarquable progression dans ces derniers temps : tandis que pour toute l'année fiscale 1877-1878 elle ne dépassait pas 91,000,000 de yards, elle arrivait à 118,000,000 de yards pour le premier semestre de 1879 seulement. Mais ce mouvement, né de circonstances toutes particulières, n'était pas destiné à se soutenir, et le *Daily commercial Bulletin* de New-York nous avise aujourd'hui que de 93,000 ballots durant le deuxième semestre de 1878, cette exportation est tombée à 62,000 pendant le deuxième semestre de 1879.

A les supposer sincères, voilà les craintes si souvent et bruyamment exprimées par ces protectionnistes honteux qui s'appellent *Reciprotarians* sur l'autre bord de la Manche et *Compensateurs* sur celui-ci, voilà ces craintes calmées et du même coup à vau-l'eau un espoir imprudemment conçu. A la vérité il fallait être bien protectionniste pour le caresser et, sans se piquer de prophétie, il n'était pas difficile d'annoncer à ce commerce surexcité ce qui l'attendait un jour ou l'autre. Nous pouvons bien écrivait le *Daily Bulletin* dès le mois d'octobre 1877, « nous pouvons bien développer l'exportation de certains de nos articles manufacturés; mais cela est dû à cette cause toute temporaire que, d'une part, nos fabricants se résignent à des expéditions à perte au dehors, afin de maintenir les prix à un certain niveau sur le marché national lui-même, et que de l'autre, la crise commerciale n'a point fait aussi rapidement baisser les salaires en Angleterre qu'aux Etats-Unis eux-mêmes. Mais dès qu'elle aura fait sentir aussi

énergiquement ses effets là-bas qu'ici même, ce croît de l'exportation dont nous sommes si fiers disparaîtra comme il est venu. » C'était parler comme la raison même, et ce langage force est bien aujourd'hui à Lowell, à Lawrence, à Fall-River, à Providence, comme à Graniteville et Augusta, de s'en avouer toute la vérité. Dans le cours de ces deux dernières années les salaires et la matière première ont à la fois baissé en Angleterre, tandis que ces salaires et le coût de production s'élevaient en Amérique, et la combinaison de ces deux circonstances a complètement changé la position de la fabrique du Lancashire et de celle des Etats-Unis l'une vis-à-vis de l'autre.

Dans l'Ouest et au Texas la production de la laine va toujours croissant : 490,000 balles en 1877 ; 502,000 en 1878, et 550,000 l'an dernier, ce qui n'a point empêché les Américains d'importer encore plus de 140,000 balles de ce même textile. A la vérité, ils en exportent de leur côté et le seul Texas expédiait, il y a deux ans, vingt et quelques mille balles au Texas. Quoi qu'il en soit, la quantité de laine qui reste dans le pays pour y être ouvrée est très importante, et la fabrication des lainages se place non loin de celle des cotonnades dans la liste des industries américaines. Au Massachusets seul on lui attribue une valeur annuelle de 200,000,000 de francs pour ses diverses branches, y compris les tapis. De ceux-ci, les meilleurs passent pour sortir des ateliers de la *Lowell manufacturing Company* qui date de 1828. C'est l'aide de cette société qui a mis M. Biglow en état de perfectionner son métier à tisser les tapis, et elle en tire à son tour de grands bénéfices. Elle y joint actuellement les appareils anglais les plus perfectionnés, de telle sorte que ses tapis façon Wilton ou Bruxelles valent les tapis anglais ou les tapis belges. Cette compagnie emploie environ 1,000 hommes et 450 femmes; ils confectionnent environ 75,000 yards de tapis par semaine, sans parler de serges et de lastings pour les bottines de dames d'une qualité supérieure.

Le véritable centre de la fabrication des tapis est toutefois Philadelphie, et l'on a estimé à 90,000,000 de francs la valeur des articles de cette sorte qu'on y a produits en 1876. Deux frères, qui étaient simples ouvriers dans le Yorkshire il y a une vingtaine d'années, et qui vinrent alors chercher fortune en Amérique avec de très faibles moyens, MM. James et John Dobson, sont aujourd'hui à la tête de quatre grandes fabriques de draps, pourvues d'un capital de 15,000,000 et d'un personnel de 1,500 ouvriers. Il en sort par semaine 10,000 yards de tapis que MM. Dobson affirment ne pouvoir être dépassés que par les produits d'une seule maison anglaise, celle de M. Crossley (d'Halifax). Une des spécialités

de MM. Dobson est la confection des draps fin d'hiver ; ils fabriquent aussi beaucoup de couvertures destinées soit aux troupes, soit aux Peaux-Rouges.

L'industrie des soieries a passé en Amérique par une série de mécomptes et de revers tels que si ses fabricants ne se sont point définitivement abandonnés eux-mêmes, ils ont été à la veille plus d'une fois de le faire, tant ils réussissaient peu, malgré le droit de 59 0/0 dont le tarif les frappe, à écarter du marché national les soieries anglaises et surtout les françaises. A une certaine époque il existait même contre les produits nationaux une présomption si marquée qu'il fallait les démarquer, c'est-à-dire les présenter sous le couvert et sous l'estampille de quelque manufacture étrangère pour que le consommateur américain consentît à les acheter, et M. Wychoff, le secrétaire actuel de *the Silk Assocation of America*, nous apprend que le commerce de détail n'a nullement perdu l'habitude de ce procédé [1]. Jusqu'à une époque encore récente les fabricants n'avaient eu que de rares occasions, telles que la foire dite de Wood, qui se tint à New-York en 1859 et l'exposition de l'*Institut Américain*, qui eut lieu quinze ans plus tard, de se rendre compte de ce qu'ils avaient déjà fait et de ce qui leur restait à faire. Mais la *Centennial Exibition* vint, et quant aux soieries américaines, elle fut une révolution pour tout le monde, pour les consommateurs des États-Unis comme pour les fabricants de l'Europe. Ni les uns ni les autres ne soupçonnaient que, pour certains articles du moins, ces soieries étaient d'un tissu plus solide, de contours plus stables et d'un plus grand fini que les articles exotiques. Ce fait impressionna tellement les visiteurs étrangers de l'Exposition que le commissaire général de la Suisse en prit texte pour avertir ses concitoyens de se préparer sur ce terrain à une lutte plus vive, tandis qu'en France un publiciste bien connu tenait dans la *Revue des Deux-Mondes* un langage analogue, et qu'un correspondant du *Courrier* de Maclesfield, localité qui est, on le sait, le grand centre de l'industrie de la soie en Angleterre, félicitait les manufacturiers ses compatriotes de n'avoir point affronté à Philadelphie une comparaison impossible à soutenir pour eux, qu'il s'agît de la qualité de leurs produits ou de leurs prix.

C'est dans le New-York et dans le New-Jersey que les manufac-

---

[1] Dans un volume intitulé : *The Silk Goods of America*, etc., publié en 1879, volume splendidement imprimé, tout rempli de détails fort intéressants sur les procédés de fabrication américains, mais infecté du plus pur esprit protectionniste.

tures de soieries sont le plus nombreuses : le premier de ces Etats en compte 50, toutes ou presque toutes groupées à New-York même, et le second 41, dont 4 à Hoboken, 1 à Jersey-City et le reste à Paterson. Le Connecticut en a 19, éparpillées un peu partout, et le Massachusets 16, dont 5 à Boston même : le reste se trouve à Northampton, à Springfield, à Canton, à Florence, etc. et depuis quelques temps la ville d'Holyoake possède la sienne. Holyoake, pour le dire en passant, est un merveilleux exemple de la croissance de ces villes américaines qui poussent, dirait-on volontiers, comme les champignons après une pluie d'orage. Qu'était, en effet, Holyoake il y a une vingtaine d'années? Un bourg du Massachusets, situé sur les bords du Connecticut, à cent milles de Boston, où l'on vendait quelques bestiaux et où l'on récoltait quelques céréales. Aujourd'hui c'est une cité industrielle déjà peuplée de 20,000 habitants, à laquelle aboutissent deux voies ferrées et dont le capital engagé dans la fabrique du fer, du papier, du coton représente une somme de 55,000,000. Sur ce total, les papeteries revendiquent à elles seules 21 millions et demi; elles sont au nombre de 22, emploient 2,200 personnes et manufacturent 80 tonnes de papier par jour. C'est à sa situation et à l'immense force hydraulique déployée par le Connecticut dans cette partie de son cours que Holyoake doit tout son développement. En 1848, une compagnie de capitalistes bostoniens construisit une digue allant d'une rive du fleuve à l'autre, et depuis la compagnie qui lui a succédé a tout fait pour mettre le moteur ainsi capté à la disposition des industriels. Ceux-ci n'ont encore épuisé à Holyoake que le tiers de la force motrice, tandis qu'à Lawrence, Lowell, Fall-River, Manchester, Nashua, l'eau n'a plus rien à fournir.

Il y a encore 24 autres fabriques de soieries aux Etats-Unis. La Pensylvanie en compte 15 à elle seule, dont 13 à Philadelphie, les autres se répartissant comme suit : 4 en Californie, 1 à Baltimore (Maryland), 1 au Kansas, 1 dans le Maine, 1 dans l'Ohio et 1 enfin au Vermont.

II

Les origines de l'industrie du fer aux Etats-Unis se confondent avec celles des colonies elles-mêmes. Dès l'année 1620 on fondait, en effet, le minerai de fer en Virginie, et dès 1643 au Massachusets. Plus tard ce fut le tour de la Pensylvanie, et en 1810 on estimait à 55,000 le nombre des tonnes de fonte de fer qui se produisaient dans l'Union entière. Quarante ans plus tard ce chiffre avait décuplé, et depuis il s'est accru comme le montre le tableau suivant dans des proportions énormes :

1872.....	2.854.558 tonnes.	1876.....	2.150.000 tonnes.
1873.....	2.868.278	1878.....	2.301.315
1874.....	2.689.813	1879.....	2.800.000
1875.....	2.266.581		

Comme on le voit cette production à partir de 1873, date de son apogée, avait subi une baisse progressive jusqu'en 1878, où elle commença à se relever un peu. Mais en 1879 la reprise a été complète et, pour la première fois depuis 1875, plus des cinquante centièmes des hauts-fourneaux du pays ont vu au 1er janvier 1880 leurs feux allumés. Il y en avait 384 en activité contre 293 hors feu, tandis qu'en 1879, ces mêmes chiffres étaient respectivement de 263 et de 449, après avoir été l'année précédente de 244 et de 468.

Les premiers rails posés aux Etats-Unis étaient faits de fer en bandes plates et ils reposaient sur des longrines de bois. Selon M. James Siwank, l'érudit secrétaire de *l'Iron and Steel Institute*, la première usine américaine qui lamina de gros rails destinés à servir sans ces supports, fut le *Rolling Mill* de Mount-Savage, fondée en 1843, au Maryland, dans le comté d'Alleghany, et l'on regarderait comme un fait singulier que la Pensylvanie, depuis longtemps à la tête de cette fabrication, n'ait pas été la première à l'entreprendre, si on ne se souvenait que le premier chemin de fer de plus de dix milles qui ait été construit là-bas, le *Baltimore and Ohio Railroad*, partait du Maryland. Quoi qu'il en soit, la Pensylvanie ne tarda point à suivre cet exemple et dans l'espace de quatre années (1845-49) cinq usines à laminer les gros rails s'y installèrent. Dans l'intervalle, cette fabrication avait pris pied au Massachusets, dans le New-Jersey et le Rhode-Island, pour se répandre ensuite, de 1850 à 1856, dans cinq autres Etats, — New-York, Kentucky, Virginie, Michigan, Ohio, — de telle sorte qu'au commencement de 1857 les Etats-Unis possédaient dix-neuf laminoirs, dont onze pour la seule Pensylvanie.

Aujourd'hui ces laminoirs sont au nombre de 94, ainsi répartis : Pensylvanie, 31 ; Ohio, 18 ; New-York, 7 ; Illinois, 5 ; Indiana, 4; Kentucky, 4 ; Tennessee, 3 ; Missouri, 3 ; Kansas, 2 ; Massachusets, 2 ; Maryland, 2 ; Virginie occidentale, 2 ; Wisconsin, Géorgie, Californie, Maine, Vermont, Colorado, New-Jersey, Michigan, Wyoming et Utah, chacun un. On lamine des rails d'acier Bessemer dans cinq Etats, — New-York, Pensylvanie, Ohio, Illinois, Missouri, — et des rails Siemens-Martin dans deux : le Vermont et le Tennessee. Mais la meilleure indication des progrès de cette industrie, c'est la statistique même de sa production. En 1849, c'est-à-dire cinq ans après l'ouverture de l'usine de Mount-Savage, elle ne dépassait pas 28,300 tonnes de rails, et en 1856 elle s'arrêtait à

156,000. En 1870, ce chiffre était devenu de 620,000 tonnes pour monter plus tard à 1,000,000. A la vérité, il tombait à 729,400 deux ans plus tard; mais il s'est relevé à 789,200 en 1878, et il est arrivé à 1,149,000 tonnes l'année dernière, dont 650,000 de rails d'acier [1].

Les haches et les hachettes américaines ont conquis un marché très étendu et qui n'a cessé de s'agrandir dans le courant de ces quarante dernières années. Elles se sont frayé un chemin dans toute l'Amérique centrale ou méridionale, en Australie, à la Nouvelle-Zélande, en Afrique, voire en Angleterre où même à Sheffield, on en achète. On n'est pas renseigné sur le nombre d'ouvriers que cette fabrication emploie, et l'on ne connaît pas davantage le chiffre des capitaux qui y sont engagés; mais le fait que certaines des maisons qui s'y livrent confectionnent de 2 à 3,000 haches par jour donne une idée de son importance. Il y a longtemps déjà que ces outils ne se font plus à la main, parce qu'on les obtient à plus bas prix et de meilleure qualité par les procédés mécaniques. Certains fabricants usent même de procédés différents pour les diverses parties qui les constituent, et généralement ils se soucient peu de laisser les étrangers visiter leurs ateliers, de crainte qu'ils ne pénètrent leurs secrets et ne les utilisent pour leur compte personnel.

Cette industrie, aujourd'hui si florissante, a eu des débuts fort modestes, et jusqu'en 1823 les haches de provenance anglaise ont accaparé le marché américain. Vers cette date un New-Yorkais, du nom de John Conger, fondait la première manufacture indigène, et trois ans plus tard Samuel Collins suivait son exemple à Hartford, dans le Connecticut. La petite maison où il réunit quelques ouvriers et logea ses ateliers se voit encore aujourd'hui, mais entourée d'un groupe de fabriques de dimensions autrement considérables et dont il sort des centaines de haches par jour, tandis que Samuel Collins n'en fabriquait pas plus de huit. Mais il ne tarda point à transporter le siège de ses opérations dans un lieu plus favorable, comme à les agrandir, et en 1835 il fondait sous la raison sociale Collins et Ce une société par actions, laquelle fonctionne toujours et possède la plus grande fabrique de haches peut-être qui soit au monde. A la même date M. Barton fondait, par actions également, la fabrique de Rochester, dans le New-

[1] Depuis plusieurs années déjà le rail d'acier tend à prendre la place du rail de fer : 1875, 500,000 tonnes de rails de fer et 296,000 de rails d'acier; 1876, 467,000 et 412,000; 1877, 332,000 et 432,000; 1878, 289,000 et 450,000; 1879, 650,000 et 499,000.

York, tandis que l'année suivante M. Charles Hammond implantait cette industrie à Philadelphie, et que bientôt M. Douglas faisait de même à Boston, ainsi que M. Simmonds à New-York, MM. Lane et Gale à Troy (New-York) et M. Black à Chester (Pensylvanie).

Dès l'année 1633 on voit les colons se servir de scies mues par l'eau ou le vent. Il y en avait une notamment sur l'île de Nut, aujourd'hui Governor's Island, et une autre sur le petit cours d'eau qui sort de l'étang appelé *the Collect*, et se jette dans la rivière de l'Est. Vers le même temps, les Danois et les Suédois en installèrent dans le Delaware, et on en rencontrait aussi dans le Connecticut. En 1790, les scies circulaires firent leur première apparition en Amérique, et douze ans plus tard William Rowland établissait à Philadelphie la première fabrique de scies de quelque importance qui ait fonctionné dans le pays. Dans les trente ans qui suivirent les établissements de cette sorte se multiplièrent de tous côtés : les principaux furent ceux de MM. Diston à Philadelphie, Hoë et Cᵒ à New-York, Welsh et Griffiths à Boston, et parmi ceux qui se sont fondés depuis, on cite surtout les fabriques de MM. E. Boynton à New-York, Richardson frères à Newark, Pearce à Winsburg, Curtis et Cᵉ à Saint-Louis, Wheler, Madden et Clausen à Midleton (New-York), Branch Crook et Cᵒ à Saint-Louis, Schwarts à Bangor (Maine), Flint à Rochester (New-York), et la *New-England Saws Company* à Boston.

Les plus grandes scies du monde sont celles qui se fabriquent pour le sciage des arbres gigantesques de la Californie et sortent pour la plupart des ateliers de New-York. Jusqu'en 1867, cependant, l'importation des scies anglaises a persisté ; depuis cette époque elle a presque cessé totalement, et même les Américains envoient à Scheffield des produits de leurs propres manufactures qui ne laissent pas d'y être recherchés. Les fabricants de scies confectionnant souvent d'autres outils, il est impossible de préciser le nombre des ouvriers attachés à cette branche d'industrie ; mais on estime à 100,000,000 de francs la valeur des scies annuellement fabriquées aux Etats-Unis et dont le quart environ s'exporte.

Leurs machines à coudre sont plus renommées encore, celle surtout qui porte le nom de M. Elias Howe, l'homme à qui revient certainement l'honneur d'avoir pratiquement résolu le problème de substituer à l'aiguille dans les travaux de couture les plus simples un appareil mécanique d'un usage à la fois plus facile et moins coûteux. Pas plus qu'une autre invention, la machine à coudre n'a jailli du cerveau d'un seul homme complète et toute prête à fonctionner, comme la fable montre Minerve sortant tout armée

de la tête de Jupiter, et M. Elias Howe, dont ceci ne diminue d'ailleurs en rien les mérites, a eu des prédécesseurs. Sans parler de la tentative de Weisenthal qui se place en 1755, les registres du *Patent Office* anglais mentionnent un brevet d'invention accordé à un M. Thomas Srint, de la cité de Londres, pour une machine *entièrement nouvelle* à fin de fabriquer des souliers, des bottes, des guêtres et autres articles du même genre [1], et ce n'est point à nous Français d'oublier les titres d'un de nos compatriotes, Barthélemy Thimonnier, pauvre tailleur d'habits établi à Saint-Étienne, dont l'invention, pour parler comme le jury de l'Exposition universelle de 1855, « a évidemment servi de type à toutes les machines à coudre modernes. » Dès 1830 Thimonnier prenait, en effet, un brevet pour une machine à coudre *mécaniquement* au point de chaînette et l'année suivante, mené à Paris par M. Beaunier, ingénieur des mines à Saint-Etienne, il installait rue de Sèvres un atelier de quatre-vingt machines pour la confection des habits militaires. Les ouvriers, irrités de la concurrence du nouvel engin, brisèrent ces machines et forcèrent l'inventeur à s'enfuir. Thimonnier alla chercher un refuge en Angleterre, et y offrit sa machine aux manufacturiers de Manchester; mais ceux-ci, tout en reconnaissant son ingénieux caractère, ne la jugèrent pas assez pratique et déclinèrent ses offres. Revenu de sa première terreur, Thimonnier revint en France, et pendant quatorze ans il ne cessa d'apporter à son invention des perfectionnements successifs. En 1845, sa machine était arrivée à faire deux cents points à la minute : il installe une fabrique à Villefranche et livre ses appareils au prix de 50 fr. En 1848, on le voit, associé à M. Magnin, prendre un nouveau brevet pour un *couso-moteur*. La machine est susceptible de faire des cordons, de broder et de coudre toutes sortes de tissus, depuis la mousseline jusqu'au cuir; sa vitesse est de trois cents points à la minute, et l'aiguille tournante dont elle est munie permet de faire des ronds et des festons sans tourner l'étoffe. Thimonnier la présente à l'Exposition de 1851 ; mais déjà le jury avait terminé son examen et enregistré les machines à navette et à deux fils de M. Howe. Ce dernier genre de machine, notre compatriote y avait songé dès 1832, et en 1856 il y songeait encore. Mais tout était fini

---

[1] M. John Plunmer à qui nous empruntons ce détail (v. le *Companion to British Almanac* de 1877) cite aussi la machine à broder (1844) de MM. Fisher et Gibbons, de Nottingham, qui, grâce à l'addition d'une aiguille et à l'agencement d'une navette, devint entre les mains de MM. Grover et Baker une vraie machine à coudre. Il parle aussi d'un Français, qu'il ne nomme point, qui prit un brevet d'invention pour une machine analogue à moteur vertical.

pour lui, et l'année suivante il s'éteignait à Amplepuis, son pays natal, prématurément épuisé par trente ans de luttes, de déceptions et de misère.

A six ans d'intervalle, un recensement officiel constatait l'existence aux Etats-Unis de 300,000 machines à coudre, dont 75,000 au sein des familles. Il s'en est fallu cependant de bien peu que le sort de M. Elias Howe ne ressemblât à celui de l'infortuné Thimonnier. Artisan pauvre et inconnu, il avait été conduit, dans l'intérêt même de la tâche qu'il caressait, à négliger peu à peu les travaux quotidiens qui le faisaient vivre lui et sa famille, et cette famille était menacée d'un dénuement absolu, lorsqu'un ami, lui tendant une main secourable, le mit à même de prendre un brevet d'invention. Ceci se passait en 1841, et on a vu quel chemin sa machine avait fait vingt et un ans plus tard. En conclure que les Américains la reçurent avec enthousiasme, ce serait néanmoins tomber dans une grande méprise: loin de là, elle les trouva si froids, si sceptiques, que l'inventeur dut franchir l'Atlantique pour chercher à Londres des gens mieux disposés à en apprécier le mérite. Encore M. Howe ne devait-il pas les y rencontrer, et finalement il s'estima heureux de céder, pour la modeste somme de 200 livr. st., son modèle et le droit de l'exploiter dans le Royaume-Uni à un M. Thomas, fabricant de lacets et de corsets.

En Amérique, pendant son absence, ses droits d'inventeur avaient été méconnus : des gens peu scrupuleux, mais riches, avaient contrefait sa machine, dans l'espoir que sa propre pauvreté ne lui permettrait point de faire les instances légales nécessaires au châtiment de leur déloyauté. Ils connaissaient mal la trempe énergique de ce caractère. La formidable coalition de légistes et de savants qui se dressait devant lui n'effraya point M. Howe: il porta résolument sa cause devant une cour de justice et la gagna. Ce fut le signal du triomphe de la *Sewing Machine*: cinq ans après il n'y avait plus, pour ainsi dire, aux Etats-Unis une seule fabrique de chaussures, de vêtements, de confections où elle n'eût été installée. On ne pouvait plus sans doute s'approprier abusivement les procédés de M. Howe, mais on pouvait les perfectionner ou en inaugurer d'autres, et on n'y manqua point. Dans les premiers appareils, la main, le pied, une pédale était le seul moteur; dans ceux qui vinrent ensuite la vapeur fut utilisée, et le résultat fut une économie plus considérable encore de temps, de travail et d'argent. Aujourd'hui, le nombre des ouvriers qui concourent en Amérique, directement ou indirectement, à la fabrication de ces appareils dépasse certainement 100,000, et on a calculé que chaque

machine, épargnant à l'industriel qui l'emploie une dizaine de francs par jour, l'économie de main d'œuvre réalisée en 1875 arrivait au chiffre formidable de 2 milliards 500 millions. L'usage de la machine à coudre a d'ailleurs suggéré de nombreuses applications industrielles du même principe, dont l'effet a été de rapprocher de plus en plus le coût de la production américaine des taux qu'il affecte chez les nations européennes où le travail est le meilleur marché et le plus offert.

L'exportation des machines à coudre américaines ne paraît pas progresser, de 1865 à 1878, elle est même tombée de 6 centièmes. Par contre, dans ce même laps de temps, l'exportation des instruments aratoires et des machines agricoles a plus que doublé. Ces instruments, dont la confection est trop abandonnée chez nous au charron de village, quand ce n'est point le laboureur qui les fabrique lui-même, alimentent sur l'autre bord de l'Atlantique des ateliers considérables, comptant leurs ouvriers par centaines et disposant de toutes les ressources d'un outillage mécanique. Les Américains, d'ailleurs, sont de très ingénieux mécaniciens : ils ont l'esprit fort inventif, et leurs semoirs mécaniques, leurs vannoirs, leurs batteuses, leurs faucheuses, leurs moissonneuses, leurs locomobiles tiennent, depuis vingt-cinq ans, une belle place dans toutes les expositions internationales. Tous ces appareils sont remarquables par leur solidité et leur simplicité, et quelques-uns accomplissent leur besogne avec une rapidité merveilleuse. Ainsi font entre autres les moissonneuses de M. Mac Cormick, de M. Wright, de M. Mauny, de M. Walter Wood, les machines à battre de M. Pitts, de Buffalo, qu'on a vues aux Expositions de 1855 et 1867 dévorer 190 gerbes de blé vert en une demi-heure, les vannoirs de la *Thrashing Machines Company* de Buffalo. M. Oliver Dalrymple emploie vingt et un de ces vannoirs mûs par la vapeur dans l'immense domaine de 75,000 acres, — 30,000 hectares, — qu'il exploite au Dakotah, sur les bords de la rivière Rouge du Nord, et dont il a déjà mis 20,000 acres sous culture. Il ne lui faut pas moins de cent semoirs pour ses semailles qui durent trois semaines, et il charge du soin de lever ses récoltes 115 moissonneuses, du type Wood ou du type Mac Cormick, qui s'en acquittent dans une douzaine de jours.

Avant 1870, le capital engagé dans la production du fer sous ses diverses formes représentait déjà une somme de 500,000,000 de francs; depuis il s'est accru au moins de moitié de cette somme par suite de la demande toujours croissante de nouvelles voies ferrées. Vingt-trois Etats et le territoire d'Utah comptent parmi les producteurs de fer : les principaux sont la Pensylvanie, l'Ohio,

le Missouri, l'Illinois, le New-York, le Kentucky, la Virginie occidentale. Dans la seule vallée de la Lehigh on ne compte pas moins de 50 fourneaux chauffés à l'anthracite, et dont quelques-uns élèvent leurs cheminées à cinquante pieds au-dessus du sol. Philadelphie renferme de nombreuses fonderies, de grands chantiers de constructions navales et plusieurs ateliers de construction de machines à vapeur, dont les plus importants sont ceux de M. Baldwin qui, en pleine activité, livrent dix ou douze locomotives par semaine et qui emploient plus de 2,000 ouvriers. Fondée en 1831, année où M. Baldwin construisit la première de ces machines d'origine américaine, laquelle était destinée au chemin de fer de Philadelphie à Germantown, les *Baldwin Locomotive Works*, au 1er janvier 1877 avaient fabriqué 4,205 machines, soit une moyenne de 90 par an. L'*Enterprise Manufacturing Company* joint à la fabrication de la fonte de fer celle des quincailleries sur une grande échelle, et l'usine de MM. Henry Distin et fils occupe une superficie de plus de trois hectares. Orginaire de Sheffield, M. Distin débutait, en 1840, comme simple ouvrier, et c'est dans une voiture à bras qu'on lui portait d'abord le charbon dont il avait besoin. Aujourd'hui son établissement, fonctionnant dans des conditions normales, est desservi par un millier de personnes, bien que pourvu comme il l'est de l'outillage le plus perfectionné, il ne reste comparativement que peu de choses à faire au travail manuel. Il en sort chaque jour cinq tonnes de scies sans parler d'une grande quantité de limes, de couteaux, d'outils de charpentiers, etc., etc., et l'acier dont on s'y sert, afin d'être sûr de sa qualité, est fabriqué dans l'usine même.

Pour tout dire, aucune autre cité de l'Union n'égale Philadelphie sous le rapport de l'importance des industries manufacturières ou de leur variété, et on y dénombre plus de 20 grandes manufactures dont la production était évaluée, il y a cinq ans, à 2,000,000,000 de francs. Quand on y arrive de New-York par le chemin de fer de l'Erié et de la vallée de la Lehigh, on traverse ou bien on longe, au milieu d'une nature très pittoresque et très agreste, diverses localités qui doivent aussi à l'industrie leur développement encore récent. C'est Valley Forge, celèbre par le séjour que Washington et son armée y firent en 1776, et sur laquelle le voyageur voit aujourd'hui flotter comme un panache la fumée des hauts-fourneaux ; c'est Trenton, avec ses forges et ses aciéries; la petite et agréable ville de Bethléem, qui possède dans les usines de M. John Fritz peut-être les premiers établissements métallurgiques de l'Union entière. Bâtis en fer et en bois, les bâtiments sont fort bien appropriés à leur destination; les machines et l'ou-

tillage sont du meilleur type, et compensent l'inconvénient qui résulte pour l'usine de son éloignement de quatre-vingt-dix à cent trente kilomètres des charbonnages et des gîtes de minerais. Les usines de Pittsburg, les *Cambria Works* et les aciéries de Johnstown sont, au contraire, situées en plein bassin houiller, et les hauts-fourneaux de Cornwall Banks se dressent au cœur même du grand dépôt de fer magnétique de la Pensylvanie, situé dans le comté de Lebanon, et dont la masse de minerais apparente est de 64,000,000 de tonnes.

Dans l'Ohio, Cleveland rivalise avec Pittsburg; la réparation des roues de turbines de Springfield n'est plus à faire et les usines de Joliet et de North Chicago dans l'Illinois sont capables de produire chaque année 50,000 tonnes de rails de fer, avec une égale quantité de rails d'acier. Dans le Tennessee, une compagnie anglaise possède un terrain houiller et ferrifère de 60,000 hectares qu'elle exploite et sur lequel elle installait, il y a deux ans, une vaste usine. En Géorgie, enfin, et dans le bassin houiller de l'Alabama, — *Black Warrior Coal Region of Alabama*, — il y a des montagnes d'hématite très riches, faciles à exploiter, d'un transport peu coûteux, car le pays est sillonné de cours d'eau qui se rendent au golfe du Mexique, et il semblerait dès lors que les États du Sud pourraient trouver de ce côté quelque compensation à l'appauvrissement dans lequel la guerre civile les a laissés. Peut-être la chercheront-ils un jour ou l'autre, mais pour le moment, si les industries sidérurgiques montrent une tendance à se déplacer, c'est vers l'Ouest qu'elles gravitent. En 1878 l'Illinois a fabriqué à lui seul autant de rails qu'en fabriquaient en 1860 tous les États réunis, et en cette même année les quatre États d'Illinois, de Wisconsin, d'Indiana et du Kansas produisaient les trente centièmes des rails fabriqués dans l'Union entière. Dans l'espace de trente ans (1850-1880), la population manufacturière des neuf États de l'Ouest, l'Ohio non compris, s'est élevée de 59,000 à 994,000, c'est-à-dire qu'elle a presque vingtuplée, tandis que dans le Sud elle ne faisait guère que doubler et ne triplait pas tout à fait dans l'Est. Évidemment, l'Ouest ne se consacre plus exclusivement à la culture des céréales et l'élève du bétail : il a entrepris la fabrication de tous les articles qui se font avec du bois et du fer. L'Indiana expédie des wagons dans l'Amérique du Sud; dans un rayon de trois cent soixante kilomètres autour de Chicago, il se fabrique plus d'instruments aratoires et de machines agricoles que nulle part ailleurs au monde, et l'on calcule que l'Illinois, l'année dernière, en a produit pour 138,000,000 de francs, soit la moitié de la fabrication totale des États-Unis telle qu'elle était évaluée il y a dix ans.

Ces faits et ces chiffres, nous les avons extraits du compte-rendu d'un entretien qu'un correspondant de journal a eu avec M. Robert Porter, l'éminent statisticien [1]. M. Porter les explique par cette loi naturelle que les mathématiciens appellent *la loi du moindre effort* et qui attire vers le bassin du lac Supérieur, si riche en minerais de fer, les industries qui façonnent le fer. Il faut bien que d'autres causes se joignent à celle-là, puisque dans plusieurs États du Sud aussi la houille et le minerai se trouvent très rapprochés l'un de l'autre, et que de l'aveu de M. Porter lui-même ce soit dans le Sud que les fontes de fer se fabriquent au plus bas prix. Ces causes sont sans doute le haut prix des terrains dans les États riverains de l'Atlantique, la captation des moteurs hydrauliques les plus puissants qui y est déjà bien avancée, et le moindre coût de la vie dans l'Ouest.

Si les chiffres recueillis par M. Porter sont exacts, on voit qu'un ouvrier gagnerait par an 3,935 francs et en dépenserait 3,350 dans les États de l'Est, contre 4,925 francs de gains et 3,930 francs de dépenses dans ceux du Centre et 4,725 francs et 3,570 francs dans l'Ouest. Il ne pourrait donc mettre de côté que 535 francs dans le Sud et 945 francs dans le Centre, au lieu des 1,155 francs de l'Ouest. On conçoit que ces avantages, joints à la facilité d'acheter de la terre et de se bâtir une maison à soi, attirent les populations ouvrières vers les petites villes de l'Ouest et que, par contre, les grandes cités manufacturières de l'Est tendent à se dépeupler.

Voilà divers gages d'une grande prospérité et d'un grand développement pour les jeunes états de l'Ouest et du Farwest. Ajoutons que les finances de ces États sont dans une situation généralement prospère. Le Missouri doit bien la somme déjà respectable de 84,000,000 de francs, mais la dette des autres États est faible ou insignifiante; elle n'est que de 18,053,000 francs pour l'Indiana; 11,260,000 pour le Wisconsin; 5,145,000 pour le Kansas; 2,792,000 pour l'Illinois; 2,246,000 pour le Nebraska, et 1,500,000 pour le Minnesota. C'est un total d'environ 134,000,000 de francs, alors que la dette des neuf états de l'Est monte à 440,341,000 francs et celle des treize États du Sud à 913,473,000 même après leurs diverses banqueroutes partielles. Quant aux dettes municipales, elles ne s'élèvent dans l'Ouest qu'à 700,000,000 de francs, contre 915,000,000 dans le Sud et 2,700,000,000 dans l'Est.

---

[1] Ce compte-rendu a été publié dans la livraison de février de l'*Iron Age*.

III

Dans le but, disait-il de constater les progès do l'exportation américaine depuis la fin de la guerre civile *l'Iron Age*, journal éminemment protectionniste, a dressé, dans son numéro du 5 février dernier, le tableau suivant :

(*Valeurs exprimées en millions de dollars*)

Produits.	1865	1870	1873	1875	1876	1877	1878	Totaux	Augm. 0/0
Instruments aratoires..	1.396	1.068	2.586	2.625	2.256	1.998	2.890	24.546	65
Voitures et wagons...	1.623	445	1.652	1.148	1.148	1.401	1.347	14.246	32
Charbon....	1.371	1.306	2.914	2.621	2.720	2.550	2.386	29.028	17
Cuivre brut et manufact.	1.512	1.212	754	2.815	3.783	2.522	2.425	21.008	15
Fer manufac.	3.647	2.772	3.958	5.366	5.008	5.737	6.202	55.788	55
Machines...	3.511	2.351	4.430	5.077	3.468	3.553	3.617	40.285	25
Cuirs.......	867	198	4.782	6.821	9.533	7.115	7.177	46.303	117
Pétrole.....	16.653	32.801	42.051	29.894	32.916	51.366	36.856	445.580	13
Mach. à coud.	2.005	2.333	2.151	1.708	1.701	1.625	1.639	24.441	»
Acier fabriq.	676	598	1.205	881	4.617	7.177	3.465	23.812	104

Ainsi dans l'espace de quatorze ans les Etats-Unis n'ont pas expédié au dehors pour moins de 279,000,000 de francs de fer ouvré; 201,000,000 de machines; 122,000,000 de machines à coudre; 119,000,000 d'aciers et 103,000,000 d'instruments aratoires. Nous voilà bien loin du temps où le grand Chatham s'écriait, aux applaudissements de son auditoire, que si jamais l'Amérique se sentait la velléité de fabriquer un bas ou un clou de fer à cheval, il conviendrait de lui faire sentir toute la puissance du Royaume-Uni, et c'est un fait considérable, un fait qu'il ne convient, au point de vue économique, ni d'amoindrir, ni de contester, que cet avènement d'une nouvelle nation industrielle, très hardie dans ses entreprises et très tenace dans ses desseins. C'est précisément ce que disait, il y a peu de mois, l'auteur d'une remarquable étude sur le protectionnisme américain, qui a été reproduite ici-même, en même temps qu'il réfutait de main de maître l'assertion favorite des protectionnistes, sur l'une ou sur l'autre rive de l'Atlantique, que tout cet essor industriel des Etats-Unis est le fait de leur système et de leur système seul. La vérité est que jusqu'en 1845, c'est à peine s'il y existait une fabrication indigène, quoique les hôtes successifs de la Maison Blanche, les Washington, les Jefferson et

les Madison, comme les Jakson, les Van Buren et les Tyler, eussent dit à l'envi l'un de l'autre que la protection de l'industrie nationale était le premier devoir du gouvernement, et que ce fût dans le pays un adage économique, qu'il ne fallait point permettre à un fabricant européen de vendre trois dollars à New-York ce qui coûtait trois dollars et demi de fabrication dans le pays. C'était, suivant le mot de M. Masseras, la panacée protectionniste dans toute sa quintessence, et la formule a constamment inspiré la législation douanière de toute cette époque, les tarifs de 1824 et de 1842 notamment [1].

Avec le président Polk et le parti démocratique au pouvoir, le principe de la liberté commerciale prit le dessus : à la place des combinaisons protectionnistes, le tarif de 1846 mit une échelle de droits calculés de façon à concilier les besoins du fisc avec l'intérêt général des consommateurs, et dix ans plus tard le Congrès abaissait encore de 25, 40, 50 et 60 0/0 les droits du tarif antérieur. Les protectionnistes naturellement poussèrent les hauts cris : c'était à les entendre la ruine de l'agriculture, la fin de l'industrie nationale, le signal d'un désastre irréparable et universel. Qu'arriva-t-il, cependant? de 135,000,000 de francs qu'il était en 1845, le produit des douanes s'élevait à 265,000,000 en 1860, et le *census* de cette même année constatait que dans une période de dix années la production manufacturière du pays s'était accrue de 86 0/0, passant de 680 millions à 1,115. Vingt ans se sont écoulés depuis lors : au lieu de vingt-trois millions d'habitants, l'Union doit bien en compter aujourd'hui quarante-sept; les capitaux sont plus hardis et plus abondants à la fois; l'esprit si inventif des Américains a multiplié les découvertes ou les perfectionnements dans l'outillage et les procédés industriels. Le jeu de ces forces nouvelles et de ces éléments nouveaux suffit bien tout seul à l'explication de l'essor qu'a pris l'industrie manufacturière dans le cours de ces vingt années, et c'est écrire l'histoire à la façon du P. Loriquet ou de M. Pouyer-Quertier que d'attribuer au protectionnisme des résultats que loin de préparer il n'a su que retarder ou fausser.

Et s'il en était autrement, s'il était acquis au débat, comme on dit au palais, que les maîtres de forge, les filateurs, les fabricants de soieries, les viticulteurs américains ne peuvent vivre et prospérer, ainsi qu'ils le crient sur tous les tons et sur tous les toits, qu'à l'abri de ces tarifs protecteurs ou prohibitifs de 40, 50,

---

[1] Voir le *Journal des Economistes* du 15 février 1880. L'article de M. Masseras avait paru d'abord dans la *Nouvelle Revue*.

60, et en certains cas de 100 0/0 *ad valorem* qui écartent du marché américain leurs concurrents étrangers, la question demeurerait entière et il y aurait toujours un double point d'interrogation à poser. Il faudrait encore vérifier la moralité de la méthode et vérifier ses conséquences. Aux Etats-Unis, comme chez nous, l'Etat n'a d'autre Pactole que celui que mon voisin, moi-même, nous tous faisons couler dans ses coffres, et le procédé qui consiste à puiser sans leur en demander la permission dans la bourse de tous pour gonfler la bourse de quelques-uns s'appelle d'un très vilain nom, quelque masque qu'il prenne et quelque déguisement qu'il revête. Les socialistes de 1848 parlaient d'équilibrer les profits et de pondérer les fortunes, et les protectionnistes de 1880 parlent de compenser les inégalités de charges fiscales et de coût de production dont ils prétendent souffrir dans leur lutte avec le producteur étranger. Mais le langage commun, mal fait aux distinctions subtiles et plus énergique en ses termes, appelle ces prélèvements forcés un vol, et il a raison.

Voilà, écrivait Bastiat dans un de ces admirables petits livres où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer ou du bon sens le plus aiguisé ou de la verve la plus étincelante, voilà un fabricant de drap ou de fer qui dans sa vie privée aimerait mieux mourir que de dérober une obole, et qui dès qu'il s'agit de ce drap ou de ce fer s'ingénie sans le moindre scrupule à trouver quelque moyen légal de rançonner ses concitoyens. Il ne trouve pas que ses profits, limités par la concurrence étrangère, soient suffisants et il sollicite du législateur qu'il la supprime ou la restreigne. Il lui demande de frapper d'un bon petit droit *protecteur* les draps ou les fers étrangers, ce qui revient à rehausser d'autant la valeur de ses propres produits et à imposer au consommateur national une charge équivalente. Comme ce dol se pratique par la main lointaine du douanier, le consommateur ne le soupçonne pas toujours, et chose plus étrange, le producteur se le déguise peut-être à lui-même. Il est communiste, lui que ce seul mot horripile, mais communiste sans le savoir, sans s'en douter ; le législateur l'est aussi lui-même et de la même façon, car *prendre* ou *donner* sans compensation c'est l'essence du communisme. Or, par les tarifs protecteurs, l'Etat prend au consommateur pour donner au producteur, et cela sans compensation aucune pour l'un d'eux. Ce genre de spoliation, ses ressources limitées ne permettraient point à l'Etat de le pratiquer sur une grande échelle, et quelques catégories de citoyens sont seules appelées à en recueillir le bénéfice ; mais cette circonstance loin de rendre l'acte innocent, en aggrave le mauvais caractère et,

suivant le mot de Bastiat, l'Etat a ainsi trouvé le moyen d'empirer le communisme lui-même.

Par une juste rétribution, ces combinaisons dolosives trouvent parfois leur châtiment en elles-mêmes, et on en a vu aux Etats-Unis un bien mémorable exemple. En 1860, sous l'empire du tarif libéral de 1857, la production industrielle y représentait une somme de 1,800 millions de dollars, ou de 9 milliards de francs, ce qui pour une population de 34,000,000 d'habitants donnait 275 francs par tête d'habitant. Le régime protecteur survient, et dans l'espace de dix années cette production fait plus que doubler : elle arrive en 1870 à 2 milliards de dollars ou 10 milliards de francs, soit à 555 francs par tête d'habitant. Par malheur, tout cet essor était factice, et pour un pays dépourvu de grands débouchés extérieurs, cette production était tout bonnement monstrueuse. Elle ne tarda point à retomber de tout son poids sur le marché intérieur tout seul et, par sa surabondance, l'écrasa. Les prix baissèrent et les salaires aussi dans proportions formidables ; les fabriques se fermèrent et les faillites se précipitèrent. Dans une situation normale la fameuse faillite de la maison Jay-Cooke, de New-York, n'eût été qu'un accident ; avec une production surexcitée et un marché pléthorique, ce fut un immense désastre et le signal, comme on l'a déjà dit, d'une débâcle universelle des valeurs, du crédit, de l'industrie.

Qu'on en juge par le tableau que voici, tableau bien douloureux, bien sinistre, mais plein de leçons aussi qui ne devraient pas être perdues pour les Américains, au moment même où leur prospérité nationale, si durement éprouvée pendant une suite d'années, revient et ne demande peut-être pour être solide et durable qu'à être menée doucement :

FAILLITES PENDANT LA PÉRIODE 1866-1879.

(Valeurs en francs.)

Années.	Nombre.	Passif.	Années.	Nombre.	Passif.
1866	1.505	268.915.000	1873	5.183	1.142.499.000
1867	2.780	483.333.000	1874	5.830	776.195.000
1868	2.608	318.470.000	1875	7.740	1.005.000.000
1869	2.799	375.270.000	1876	9.092	955.585.000
1870	3.546	441.200.000	1877	8.878	953.495.000
1871	2.915	426.260.000	1878	10.478	1.171.190.000
1872	4.069	605.280.000	1879	6.658	490.495.000

Ces chiffres en vérité sont très instructifs : pendant la période septennale de 1866 à 1872, la moyenne annuelle des faillites est de 2,889 et la moyenne annuelle de leur passif de 416,462,000 francs, tandis que pour la période sexennale de 1873 à 1878, ces quan-

tités deviennent l'une de 7,866 et l'autre de 1,000,725,000 francs, c'est-à-dire que l'une a presque triplé et l'autre a plus que doublé. Et comme la double progression s'acccentue à partir de 1872 ! En 1874, il y a comme une accalmie, comme un moment de répit; mais l'année suivante il y a recrudescence, et le bilan de l'année 1878, qui devait marquer la fin de la crise, est le plus chargé de tous. Après la haute banque et la haute industrie, le tour des petits manufacturiers et des petits commerçants est évidemment venu : on compte deux fois plus de faillites qu'en 1873 et leur montant l'emporte de 29,000,000 de francs. Dans ce même intervalle, les Américains s'étaient efforcés cependant de remédier autant qu'il dépendait d'eux désormais aux conséquences de leur désastreuse imprudence : ils écoulaient au dehors, aux prix qu'ils pouvaient, leur trop plein de marchandises. Pendant les quatre années qui précédèrent la panique, l'importation l'avait toujours emporté sur l'exportation : 349,500,000 francs de plus en 1869; 10,500,000 en 1870; 260,000,000 en 1871 et 544,500,000 francs en 1872. L'année même du *crash* il y eut en faveur de l'importation une différence de 111,500,000 francs. Mais, à partir de 1874, un mouvement tout contraire se dessine : il se précipite si bien qu'en 1876 l'exportation l'emporte sur l'importation de 987,500,000 francs et que deux ans plus tard l'écart monte à 1,516,500,000 francs. La balance du commerce est tout à fait retournée : les Américains, ruinés chez eux, restreignent leur consommation intérieure, et ils font du même coup flèche de tout bois pour ainsi dire, afin de se procurer de l'argent et décharger au dehors leur marché national regorgeant, grâce aux stimulants factices de leur tarif, de marchandises en magasin.

Ces marchandises les Américains auraient eu du moins, il y a quelques vingt-cinq ans, la satisfaction de les convoyer sur des navires à eux : ils étaient alors les rois du *Carrying trade*, et le tonnage de leur flotte marchande était supérieur au tonnage anglais. En 1861, la part de pavillon étoilé dans le tonnage des navires qui fréquentaient les ports américains était encore de 68 0/0; mais cinq ans plus tard cette proportion était tombée à 47 0/0, et d'après les données officielles les plus récentes elle ne dépasse point 23 0/0 actuellement. De ce déclin obstiné et continu, la guerre civile et les déprédations des corsaires sudistes rendent suffisamment compte pour sa première période; mais la guerre finie, il semblait que la marine américaine dût se relever, et néanmoins c'est pendant les quatorze années subséquentes que cette marine a le plus périclité. Voilà le fait intéressant, voilà le phénomène capital dont les protectionnistes devraient bien nous donner une explica-

tion satisfaisante. Mais on dirait en vérité qu'ils l'ignorent tout à fait, et on dirait que semblables au Pécopin de la légende ils n'ont fait qu'un long somme depuis 1860. Dans cet intervalle néanmoins, ils ont doté le pays du tarif Morrill, tarif dont l'effet a été de faire des Etats-Unis un des pays du monde où les matières premières et la main-d'œuvre sont les plus chères, et c'est pourquoi les Américains ne peuvent ni construire un navire, ni l'équiper à aussi bon compte que les Anglais, les Norwégiens, les Français. En abolissant leurs *Navigation Laws* ou plutôt leurs *anti Navigation Laws*, ils auraient pu se procurer des navires tout faits à l'étranger et améliorer ainsi d'une façon notable leur convoyage maritime. Mais cette législation gothique mérite tous les respects des protectionnistes; ils la maintiendront aussi longtemps que cela sera en leur pouvoir, et leur parle-t-on de réparer le mal causé par un système artificiel, ils mettent en avant quelque expédient non moins artificiel, ainsi que le faisait il y a quelques mois à peine M. le sénateur Blaine, proposant d'allouer à tout constructeur d'un navire à vapeur de 3,000 tonneaux, destiné à la navigation régulière transatlantique ou transpacifique, bâti sur chantier américain avec des matériaux américains et par des ouvriers américains, des subventions annuelles n'allant pas pour une route de trois mille milles à moins de 375,000 francs en cas de service mensuel.

Franklin a raconté comment, âgé de six ans, il vida un jour toute sa petite bourse pour l'achat d'un sifflet d'argent et comment, las bientôt de ce jouet inutile, dont la possession le privait de bien des objets agréables qu'il eût pu se procurer avec le même argent, il s'était bien promis *de ne jamais trop donner pour les sifflets*. Le peuple américain n'a point eu tant de sagesse : ses gouvernants, trop pressés de secouer le fardeau de l'énorme dette que la guerre civile leur léguait, ont trop facilement donné dans le piége des gros tarifs, et lui-même, trop impatient, a tenté d'improviser, par le moyen de ces mêmes tarifs, une industrie nationale au lieu d'en attendre l'éclosion du temps, de ses propres efforts et de sa propre ingéniosité. Il a voulu, pour parler comme un spirituel libre-échangiste de New-York, se donner le luxe d'un « sifflet » national, et il sait, ou du moins il devrait savoir ce qu'il lui en a coûté. Estimant que de 1865 à 1877 l'industrie nationale a fourni annuellement 3 milliards de francs de produits manufacturés au marché intérieur, soit 36 milliards pour la période entière fixant à 40 0/0 la moyenne des droits protecteurs et prenant son parti d'un droit fiscal même de 20 0/0, M. J. S. Moore n'estime point le coût de cette fantaisie pour les consommateurs américains à moins de 600,000,000 par an ou de 7 milliards pour

la période entière [1]. Comme trois autres années se sont écoulées depuis, ce n'est plus sept milliards, c'est neuf qu'il faudrait aujourd'hui dire, et le total est vraiment formidable. Qu'il grossisse la vérité, on peut l'admettre sans peine, mais qu'aussi on en défalque le quart, le tiers, la moitié même, il en reste assez pour caractériser l'effet d'un régime économique et donner le droit de déclarer ce régime détestable.

On a pu croire un instant que les Américains eux-mêmes n'étaient pas très éloignés de le trouver tel ; mais en présence de la résolution qu'ils viennent de prendre, ou que du moins leurs mandataires au Sénat ont pris, et d'enterrer la question du traité franco-américain, c'est une espérance avortée. Allons ; il y aura encore de beaux jours pour les protectionnistes américains, pour la coalition des maîtres de forge, des fabricants de tissus, des constructeurs de navires. Là bas, comme chez nous, ces privilégiés ont soin de se donner pour les champions dévoués des intérêts populaires, et plus facilement que chez nous ils arrivent, paraît-il, à persuader les ouvriers que leurs deux causes n'en font qu'une. C'est ainsi qu'à Pittsburg, dans les premiers jours de février 1878, on voyait des groupes se promener dans les quartiers populeux, porteurs de bannières couvertes des inscriptions les plus significatives ; sur une, on lisait : *l'Amérique d'abord*, *l'Angleterre ensuite;* sur une autre : *l'importation des fers anglais*, *c'est la ruine des hommes libres d'Amérique*; sur une troisième : *protection à tout prix*. Sur une quatrième on avait eu recours à la peinture : elle montrait d'un côté une manufacture en ruines, avec ces mots *Free Trade* au-dessous, et de l'autre une usine en pleine prospérité, avec le mot *protection* en bas. A cette même époque toutefois les méfaits de la protection et ses ruines sautaient aux yeux de tous côtés, et dans la vallée même de la Lehigh ce n'étaient que hauts-fourneaux éteints, usines fermées, charbonnages en chômage. Il y avait dans le pays tout entier 2,000,000 d'hommes sans travail à ce que déclarait devant le Congrès un représentant de la Pensylvanie, M. Wright. Chose inouïe jusque-là, on voyait des ouvriers nés aux Etats-Unis s'expatrier pour aller demander au vieux monde les moyens d'existence qui leur manquaient chez eux et solliciter ces salaires médiocres que jadis, dans leur orgueil de citoyens libres et largement rétribués, ils qualifiaient dédaigneusement de salaires faméliques, *Hunger Wages*.

AD. F. DE FONTPERTUIS.

---

[1] Voir son très intéressant opuscule : *Te Friendly sermons to the protectionnist Manufacturers*. Putnam Sons, New-York, 1877.

LA PROFESSION D'ÉCONOMISTE

Le Dictionnaire de l'Académie n'a donné le mot d'économiste que dans ses deux dernières éditions de 1835 et de 1878.

Au dernier siècle il désignait un disciple du docteur Quesnay; on a longtemps dit : « la secte des économistes », puis « les économistes du dix-huitième siècle »; nous disons maintenant[1] « les physiocrates » pour les distinguer des « économistes » en général, — c'est-à-dire de ceux qui s'occupent de questions économiques, qui cultivent la science économique, l'économie politique, dite aussi l'économie sociale ou l'économie industrielle et par un petit nombre l'*Économique*, pour éviter ces adjectifs plus ou moins mal interprétés qui la font confondre avec la politique, le socialisme et l'industrie, lesquels sont toute autre chose.

L'économie politique se distingue du socialisme : en ce qu'elle combat la réglementation et l'intervention gouvernementale dans le domaine de l'industrie; en ce qu'elle reconnaît comme principes sociaux indispensables, la propriété, la liberté; en ce qu'elle montre l'action naturelle de l'État dans la production et la sécurité, par le maintien de l'ordre, la garantie de la justice, la protection des personnes, le respect des propriétés et des contrats et la liberté du travail; — tandis que le socialisme fait intervenir l'État dans tous les mouvements de l'activité humaine.

L'économie politique est l'auxiliaire de la politique; mais elle n'est pas la politique qui en tant que science s'occupe de l'organisation des pouvoirs publics, et qui, en tant que art (ou économie publique) gère les intérêts généraux d'une société, d'une nation, et s'efforce de suivre ou de faire converger l'opinion publique vers le même but.

L'économie politique est à l'industrie comme une espèce de philosophie, traitant des questions générales qui intéressent les différentes branches de l'activité humaine.

On ne peut faire de bonne politique sans la connaissance des vérités économiques. On ne peut raisonner sciemment sur les questions agricoles, industrielles, commerciales, financières, etc., sans

[1] Surtout depuis la publication du deuxième volume de la Collection des principaux économistes, *les Physiocrates*, Guillaumin, 1846, in-4.

avoir recours aux mêmes lumières. Enfin, quelque profession que l'on exerce, l'instruction économique est un utile secours, un moyen de supériorité.

Usuellement on appelle économistes ceux qui s'occupent de questions économiques, soit dans le sens des économistes proprement dits, soit dans un sens contraire. On appelle socialistes ceux qui s'occupent de questions sociales, comprenant les questions économiques et d'autres, politiques, religieuses, etc.

Pour bien des gens *socialisme* est synonyme de progrès. Mais dans le langage économique on a fait de ce terme la dénomination commune des diverses écoles aboutissant à la négation de la propriété et de la liberté, à l'absorption des activités individuelles ou collectives par l'Etat. Ces différences, dans l'acception d'un même mot, expliquent plus d'une discussion contemporaine.

II

La science économique proprement dite est aujourd'hui faite et méthodiquement enseignée dans les livres.

La composition de ces livres, la discussion de ces questions dans la presse nécessite que des savants ou des publicistes spéciaux s'adonnent à cette profession, peu lucrative en elle-même, mais qui peut conduire à des situations plus ou moins avantageuses dans l'administration publique ou dans les affaires.

La nécessité de cet enseignement s'impose de plus en plus dans les établissements publics et privés; et de là le besoin de professeurs spéciaux qui peuvent trouver une carrière dans cette branche d'enseignement.

Il y a des professeurs d'économie politique dans la plupart des grandes universités de tous les pays. On a créé des chaires dans les écoles spéciales de commerce, dans les autres écoles techniques, etc.

En France, l'institution de cet enseignement a été entravée par divers obstacles, notamment par les préjugés du *classicisme* qui a longtemps dominé dans notre éducation; — par l'opposition, difficile à expliquer et à justifier, de certains moralistes; — par la résistance des intérêts contre la propagation du principe de la liberté du travail et de la liberté du commerce, qui est la conséquence naturelle, virtuelle de toutes les propositions de la science économique.

C'est ainsi que l'Ecole centrale des arts et manufactures, qui date de 1829 et qui est une des gloires de notre génération, n'a jamais eu et n'a pas encore un cours d'économie politique.

C'est ainsi que, sous la Restauration, il fallut inaugurer la chaire du Conservatoire des arts et métiers créée pour J.-B. Say, sous la dénomination de cours « d'économie industrielle », et qu'après la Révolution de 1848, la chaire de l'Institut agronomique, confiée à M. Léonce de Lavergne, dut prendre la dénomination « d'économie rurale ».

C'est ainsi que l'Ecole de droit de Paris n'a eu un cours d'économie politique qu'en 1865, à la suite d'une démarche du bureau de la Société d'économie politique auprès de M. Duruy, ministre novateur, et que le conseil supérieur de l'instruction publique d'alors ne voulut pas le rendre obligatoire ; les autres écoles n'ont un cours d'économie politique que depuis l'année dernière.

Mais on ne tardera peut-être pas à comprendre l'utilité de cet enseignement dans d'autres établissements spéciaux, dans les lycées, où le cours de philosophie serait singulièrement amélioré par des notions d'économie sociale, dans les écoles normales primaires, dans les séminaires, etc.

Depuis plusieurs années, l'exemple est donné par le collège Chaptal, par l'école Turgot, l'École commerciale.

L'École supérieure de commerce a eu un cours d'économie politique depuis sa fondation, avant 1830, par suite de cette heureuse circonstance que J.-B. Say faisait partie de son conseil de perfectionnement.

Nous venons de mentionner les séminaires. Nulle part un pareil enseignement ne serait plus utile pour donner aux futurs prédicateurs, aux futurs curés, des notions exactes sur les sociétés qu'ils sont appelés à conseiller. Il y a depuis quelques années un cours d'économie politique au séminaire de Saint-Sulpice.

Voilà donc une nouvelle branche de professorat.

Voilà aussi une spécialité pour les écrivains; car depuis que la presse a pris de si grands développements, la division du travail s'est étendue, et il y a dans chaque journal un ou deux collaborateurs plus particulièrement chargés des questions économiques et financières.

Mais en dehors de la question professionnelle proprement dite, il est désirable que l'enseignement de l'économie politique se répande soit par la parole, soit par la plume, parce que la vulgarisation des notions fondamentales qui constituent cette science a pour effet de rendre : les législateurs plus intelligents dans la réforme des abus et des vieilles lois; les hommes du pouvoir et de l'administration moins rebelles à la pratique des mœurs libérales ; l'intérêt général plus apparent; les intérêts particuliers et les monopoles moins exigeants; les questions ouvrières moins irritantes ; les amis de la

conservation moins hostiles aux réformes; les partisans des réformes plus sensés dans leurs réclamations; le suffrage universel moins dupe des charlatans de tous les partis; la démocratie plus éclairée et la société plus tranquille et plus affermie dans la voie progressive.

D'où nous pouvons conclure qu'il faut étudier les principes de l'économie politique en vue de toutes les professions, et que les jeunes gens qui auront la sagesse de s'instruire dans cette direction auront toujours une grande supériorité, soit dans les affaires, soit dans les relations de la vie publique ou privée [1].

JOSEPH GARNIER.

LA DISCUSSION

DU TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

SOMMAIRE : I. La discussion générale. — Les appréhensions. — Les orateurs protectionnistes. — Les auteurs libre-échangistes. — Résumé des six principaux arguments protectionnistes. — II. Discussions et votes sur les produits de la section agricole.

I. — LA DISCUSSION GÉNÉRALE.

Ce n'est pas sans quelques appréhensions que les hommes d'affaires, industriels, négociants, agriculteurs et le public plus spécialement économiste, professeurs, écrivains, journalistes, ont vu arriver enfin le jour où durent s'ouvrir à la Chambre des députés les débats sur le tarif général des douanes. La Chambre se montrerait-elle à la hauteur de la discussion? En saisirait-elle l'importance? Y attacherait-elle un intérêt sérieux, durable, au milieu des incidents quotidiens de la politique? Sortirait-il de son sein, dans chaque camp et pour défendre chaque système des orateurs capables d'attirer l'attention de la Chambre et celle du public? La discussion serait-elle conduite avec toute l'impartialité, tout le tact qu'exigeaient les droits si nombreux mis en présence? Et enfin, et surtout, au milieu de la compétition ardente des intérêts privés, la Chambre saurait-elle rejeter les conclusions d'une commission qui leur avait tout sacrifié? Saurait-elle prendre en mains la cause, parfois difficile à discerner, des intérêts généraux

[1] Extrait du *Dictionnaire des professions*, nouvelle édition.

du pays? le désordre et par suite la confusion ne naîtraient-ils pas au milieu de la discussion, souvent aride, de 1,200 articles de douanes, étrangers à la plupart des députés ?

Disons-le tout de suite, l'événement n'a pas justifié ces appréhensions. La Chambre des députés a consacré tout le mois de février à la discussion générale et tout le mois de mars à la discussion détaillée de la section agricole du tarif. Les débats ont toujours été bien conduits, d'une grande ampleur, élevés, assez soutenus, assez intéressants pour que le public les ait suivis avec une attention qui ne s'est pas démentie. Les idées, les systèmes, les intérêts en présence ont été défendus, avec la plus absolue liberté, par des orateurs de grand talent, dans les deux camps, et la Chambre, après les avoir entendus, a su prendre son parti, sans passion, sans intolérance, mais avec assez de fermeté et de persévérance pour indiquer nettement ses préférences en faveur de la liberté commerciale.

Après avoir dans trois articles successifs[1] préparé, étudié, discuté, comparé les matériaux de cette grande discussion, qui fera honneur à la Chambre des députés, nous allons essayer d'en reproduire les principaux incidents, d'en indiquer le caractère, d'en préciser les résultats.

Commencée le 31 janvier la discussion générale n'a été close que le 23 février. Elle restera certainement, dans nos annales parlementaires, comme l'une des preuves que toutes les matières économiques, même les plus arides en apparence, peuvent être traitées en public et même reçoivent d'une discussion publique prolongée des lumières nouvelles que ne leur procurent ni les controverses des journaux, ni les débats des sociétés savantes, ni les ouvrages des écrivains spéciaux.

Quand cette discussion générale s'est ouverte la Chambre, le gouvernement, la presse, l'opinion publique étaient sous l'impression des agissements multiples du parti protectionniste. Les enquêtes d'une commission qui avait fonctionné pendant deux ans, et entièrement favorable à la prohibition, les rapports qu'elle avait publiés, les démarches dont les filateurs de coton, les propriétaires de hauts-fourneaux et de charbonnages accablaient les ministres, les débats et les vœux protectionnistes de la puissante Société des agriculteurs de France, qui compte plus de 2,000 membres, les immenses importations de blé des États-Unis, importations providentielles qui arrachaient l'Europe occidentale et la France en particulier à une famine, tout cela pouvait impressionner les députés.

[1] 15 septembre et 15 octobre 1878. — 15 février 1880

On ajoutait qu'ils portaient aux questions économiques un intérêt médiocre, qu'ils les comprenaient difficilement. Les conditions de la discussion semblaient donc défavorables pour les amis de la liberté commerciale.

On se trompait cependant : la discussion, pourvu qu'elle soit libre, qu'elle soit suffisante, est toujours le grand moyen de faire triompher ce qui est vrai sur ce qui ne l'est pas, de faire reconnaître ce qui est lumineux sur ce qui est obscur. C'est la lutte d'où jaillit l'étincelle qui frappe, qui ouvre, qui illumine les esprits. Certes cette lutte a été engagée et soutenue avec une rare obstination et beaucoup de talent par MM. Méline, Keller, de Kerjégu, Gaudin, Richard Waddington, de Valfons, Madier de Montjau, au nom des intérêts protectionnistes. Ils ont pu croire un moment que la Chambre était incertaine et qu'ils parviendraient à l'attacher à leur cause. Elle avait nommé, en définitive, la commission dont M. Méline était le rapporteur général; cette commission avait conclu nettement en faveur du système protecteur. Les chances paraissaient donc sérieuses.

Elles auraient été sérieuses dans une discussion fermée, dans un Conseil d'Etat, par exemple, mais dans une discussion publique, dont tous les incidents sont à l'instant connus de la presse, elles le devenaient beaucoup moins comme le résultat l'a démontré.

Dans une discussion fermée les principes scientifiques peuvent être plus facilement contestés, ou éludés, ou méconnus, il n'en est pas de même devant une Chambre qui compte plus de 500 membres, entourés de témoins plus nombreux encore. Les principes reprennent, dans ces conditions, toute leur puissance. Qu'ont soutenu, en effet, pendant cette longue discussion, les orateurs du système protecteur et que leur ont répondu les orateurs de la liberté commerciale ?

Les arguments peuvent être tous ramenés à cinq ou six que nous allons successivement passer en revue, en indiquant pour chacun d'eux les orateurs qui les ont débattus, les faits généraux par lesquels on les a appuyés ou combattus : la discussion, concentrée sur ses points principaux, les seuls importants, se trouvera ainsi reproduite tout entière.

1° Les inégalités naturelles doivent être compensées par des droits protecteurs, calculés d'après la nature et la proportion de ces inégalités.

Pas d'argument qui ait été développé avec plus de complaisance, reproduit sous plus de formes. M. Méline l'a appliqué à l'industrie, spécialement à la filature de coton dont il s'est constitué l'avocat attitré, et M. Richard Waddington à l'agriculture.

« Votre commission, a déclaré M. Méline, a adopté le système de la compensation, c'est-à-dire qu'elle n'a reconnu à l'industrie qu'un seul droit, celui de réclamer la compensation des charges qui pèsent sur elles et qui ne pèsent pas sur l'étranger, la compensation des inégalités naturelles dont elle n'est pas responsable. Le gouvernement trouve trop élevés les droits qui établissent cette compensation. En vérité, ils ne peuvent être trop élevés qu'à une condition, c'est qu'ils ne soient pas en rapport avec l'état de chaque industrie. »

D'après ces principes qu'il s'est réservé d'expliquer dans tous leurs détails pour l'industrie cotonnière lors de la discussion spéciale des tarifs concernant cette industrie, M. Méline a reconnu qu'une augmentation de 75 0/0 de droits avait été, en moyenne, allouée à la filature de coton et qu'au lieu de 0,20 le droit protecteur serait dorénavant de 0,35, quelques centimes de plus ou de moins lui paraissent peu de chose. D'ailleurs il s'est longuement étendu sur la ruine de beaucoup de filateurs de coton dont un certain nombre se trouveraient réduits à la condition de commis à 1,800 francs par an.

M. Richard Waddington ne manie pas les centimes avec moins de dextérité que M. Méline. Seulement au lieu de les appliquer à la production cotonnière, il les a appliqués à la production agricole. Tandis que M. Méline a représenté l'Angleterre au moyen de ses 40 millions de broches favorisées par l'humidité du climat, la qualité des ouvriers, le bon marché des constructions, du charbon, des transports et des machines, l'abondance des capitaux, inondant le globe et la France en particulier de ses filés, de ses calicots, en vertu des inégalités naturelles à elle départies, M. Richard Waddington, bien que grand filateur de coton, a jeté son dévolu sur l'effroyable avalanche de froment et de maïs que les fermiers du Dakotah et du Minnesotah, et plus tard ceux du fameux Manitobah, territoires à plusieurs centaines de kilomètres de la rive droite du Mississipi, se proposent de précipiter, grâce aux canaux et aux chemins de fer gratuits des Etats-Unis, sur tous les Etats de l'Europe, spécialement l'Angleterre et la France, à travers l'océan Atlantique.

Naturellement les inégalités naturelles pour produire ou transporter le froment ne sont pas tout à fait les mêmes que pour filer ou tisser le coton. Il ne s'agit donc plus du climat, ni du charbon, ni des transports, ni des machines, ni des constructions, ni des capitaux. Il s'agit de compenser le degré de fertilité des terres et la dose des fumures. Il s'est bien trouvé dans l'enquête un porcelainier demandant compensation pour l'infériorité des feldspaths

français sur les feldspaths germaniques. Pourquoi donc ne pas compenser le dosage des fumures? A ce prix quelles compensations ne seraient pas dues au pauvre métayer landais pour sa maigre récolte de seigle à raison du puissant fermier du nord qui, après la riche récolte de la betterave, n'a pas besoin de fumer ses blés? Tout bien pesé, M. Richard Waddington trouve que par hectolitre de blé il est dû 5 fr. 50 de compensation au producteur français.

Il faut avouer que ces théories avaient fait la part très belle aux orateurs de la liberté commerciale, aussi MM. Pascal Duprat, Guyot, Rouvier et M. Rouher en ont-ils tiré un grand parti.

Sans entrer dans le détail de l'application des faits, ce qui est souvent néanmoins indispensable, M. Pascal Duprat, s'inspirant avant tout des économistes et des grandes théories du XVIIIe siècle, a rappelé dans un langage élevé, parfois éloquent, que les compensations s'établissaient naturellement entre les inégalités qui résultaient de la nature même des choses.

Plus précis, serrant les faits de plus près, M. Guyot a montré que l'industrie cotonnière avait prospéré sous le régime de la liberté commerciale inaugurée en 1860, que de nouvelles filatures s'étaient établies même depuis l'enquête de 1878 et que, malgré la crise qui se prolongeait depuis quatre années, les filatures, bien administrées, avaient pu distribuer des dividendes et amortir une partie de leur capital. Donc les inégalités naturelles invoquées par M. Méline pour compte de l'industrie du coton ne sauraient autoriser une majoration de droit de 75 0/0.

De même M. Maurice Rouvier n'a pas eu de peine à confondre l'argumentation de M. Richard Waddington. «Vous demandez, a-t-il dit en substance, vous demandez un droit compensateur de 5 fr. 50 par hectolitre de blé, or la France consomme 80 millions d'hectolitres de blé en moyenne par année, vous ne sauriez contester que ce droit compensateur surélève d'une manière notable le prix du blé. S'il ne devait pas le surélever vous ne le demanderiez pas. J'admets pour 1878 une production indigène de 77 millions d'hectolitres et une importation de 42 millions et je réduis le droit à 2 fr. (personne n'aurait osé bâtir des calculs avec les hypothèses de M. R. Waddington), le Trésor encaisserait 82 millions et les producteurs 154 millions, la charge serait écrasante.»

Mais c'était à M. Rouher qu'il était réservé d'opposer à cet argument principal une réponse victorieuse et scientifique. Nous sommes obligé de nous reporter à cet égard à la discussion des articles, parce que c'est à propos de la discussion des droits d'importation sur les bois que M. Rouher a eu occasion de la faire avec une connaissance accomplie des faits et des lois économiques.

Cette réponse restera certainement dans la science; elle est, au point de vue véritablement économique, l'un des résultats les plus remarquables de la discussion. Elle justifie, en outre, ce que nous avons déjà avancé plus haut : que dans les grandes discussions, *coram populo*, des lumières inattendues surgissent, comme des étincelles électriques, de la discussion même. Mais cette réponse nous conduit au second argument du système protectionniste.

2° La réciprocité des tarifs est le moyen le plus pratique de compenser les inégalités naturelles.

Beaucoup de défenseurs du système protecteur n'ont pas la foi du charbonnier de M. Méline ou de M. Richard Waddington; beaucoup redoutent l'effet, sur les députés d'abord et sur le public ensuite, de ces taxes extravagantes destinées à compenser des inégalités inévitables. Il n'est pas facile de soutenir longtemps, dans une assemblée de 500 députés, en présence de centaines de journalistes et de spectateurs, la nécessité de compter aux producteurs de blé 5 fr. 50 de majoration par hectolitre et d'augmenter de 75 0/0 celle dont jouissent les filateurs de coton. De là la tendance de beaucoup d'esprits à déplacer le terrain de la discussion. Au lieu de ces taxes directement destinées à compenser des inégalités naturelles sur le calcul desquelles personne n'est d'accord (en ce qui concerne notamment la filature de coton, la différence est de 60 0/0 entre les calculateurs), eh bien, on se contentera d'appliquer le principe évidemment juste, légitime, irréfutable de la réciprocité. Qu'est-ce, en réalité, que cette réciprocité, idée complexe et certainement moins facile à saisir que celle de la compensation, c'est M. Viette qui s'est chargé de l'expliquer : « Nous devons la considérer, s'est-il écrié, comme la règle à laquelle nous soumettons tous les articles en discussion. C'est au nom de la réciprocité de traitement, et uniquement en vue de ce principe, que nous avons demandé un droit d'entrée sur les bois bruts et sur les bois sciés. L'entrée des bois à l'étranger est frappée d'un droit; c'est ce droit qui a éveillé notre attention. Il ne faut pas croire que nous n'ayons d'autre objectif, en votant un tarif général, que de nous défendre chez nous; vous pouvez encore par ce moyen arriver à faire ouvrir à l'étranger les barrières qui s'élèvent contre votre exportation. L'Allemagne frappe l'entrée de nos bois sciés, la Suisse l'entrée de nos bois bruts; je vous demande de mettre un droit sur les bois venant d'Allemagne et de Suisse. Il faut armer le tarif général afin d'obtenir par les traités de commerce la pratique du libre-échange; nous sommes plus libre-échangistes que vous. »

C'est la théorie de la compensation des droits sur les produits

similaires, corollaire de la compensation des inégalités naturelles, car l'inégalité des taxes a les mêmes conséquences que toutes les autres inégalités; c'est ce que M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, qui, dans toute cette discussion, a défendu avec beaucoup d'énergie et parfois de talent les véritables doctrines économiques, a révélé avec beaucoup d'à-propos : « On met toujours en avant ce grand principe de la réciprocité, il semble que la réciprocité consiste en un traitement équivalent sur le même produit; ce n'est pas là le système de la réciprocité. La réciprocité consiste à obtenir des abaissements de droits sur les produits que l'on exporte et à en consentir sur les produits que l'on importe. Supposons que nous disions à l'Angleterre : Supprimez vos droits sur nos vins et nous supprimerons nos droits sur les vôtres, l'Angleterre ne manquerait pas de s'écrier : Mais je ne produis pas de vins. »

M. Viette ayant insisté sur ses théories, M. Rouher a pris la parole. Voici l'analyse et en même temps quelques extraits de son excellent discours, d'après nous le plus important de toute cette discussion (*Officiel* du 20 mars 1880) :

« Il est très vrai que, depuis les traités de commerce, l'importation des bois bruts ou sciés a considérablement augmenté, au fur et à mesure que s'est développée la richesse publique; mais simultanément, et malgré cette importation, les bois de grosse construction, les bois de haute futaie ont pris en France une importance considérable. J'appartiens à un département où j'ai vu des contrées tout entières se couvrir de bois de diverses essences, qui aujourd'hui représentent de véritables richesses[1].

« Et c'est dans cette situation qu'on vient vous dire : il faut établir un droit sur les bois, au point de vue de la réciprocité. Vous ne voyez donc pas que vous frappez la consommation de droits très élevés? Et vous croyez que c'est avantageux au point de vue du développement des constructions et de leur meilleur marché, alors que nous n'avons pas à l'intérieur des quantités de bois suffisantes pour notre consommation!

« Vous voulez faire de la compensation avec les bois que vous exportez! rendre plus difficile notre position en faisant quoi? Un contre-sens économique. Vous voulez de la réciprocité dans un contre-sens économique! Parce que l'Allemagne est exportatrice, vous allez, vous, importateurs, établir un droit, vous allez établir un droit sur une matière première dont vous usez tous les jours!

---

[1] Le fait est général en France. Il est attesté par l'enquête récente faite par la Société centrale d'agriculture de Paris.

Mais la réciprocité ne s'établit pas, dans un pays, sur les matières nécessaires.

« La réciprocité se fait sur les produits fabriqués, sur des produits pleins, sur des matières qui ne sont pas similaires entre elles, mais qui représentent dans la fabrication, dans l'industrie, des éléments de compensation et d'abaissement réciproques.

« M. Méline : Pour pouvoir abaisser les droits en traitant, il faut les élever au tarif général.

« M. Rouher : Non. Il ne faut pas commencer par élever les droits; il faut considérer d'abord son intérêt personnel au point de vue intérieur et au point de vue de la consommation. Or notre intérêt est d'avoir des bois à construire au meilleur marché possible.

« On vous proposait hier d'élever le droit sur les conserves de 10 à 20 fr., et vous êtes exportateurs jusqu'à concurrence de 36 millions, alors que l'importation ne s'élevait qu'à 36,000 francs. Quel était le résultat d'une combinaison économique pareille? Elle aboutissait à dire aux puissances étrangères chez qui vous exportez : Elevez vos droits. Eh bien, êtes-vous intéressés à provoquer une élévation de droits pour en réclamer ensuite l'abaissement. L'enseignement économique est contraire à de pareilles pratiques. »

Ce discours concis,mais où se trouvent si heureusement résumés la pratique des faits et la connaissance de lois économiques, a exercé sur la Chambre une très grande influence. Nous espérons que les députés en garderont bon souvenir, et que M. Rouher saura en reproduire la substance sous de nouvelles formes, quand il s'agira d'affranchir la houille, qui nous est encore plus nécessaire que les bois, d'affranchir les filés de coton fins indispensables à nos industries de Tarare, de Saint-Etienne, de Lyon, de Roubaix, de Saint-Quentin, de Paris, d'affranchir le brome, l'iode, de premier emploi dans les hôpitaux, d'affranchir l'acide sulfurique, élément primordial de tous les produits chimiques.

3° La réfection et les surélévations des tarifs étrangers. — C'est encore M. Méline, avocat infatigable des filateurs de coton, qui prévoyant les rudes répliques auxquelles donneraient lieu les théories de la compensation des inégalités naturelles et de la réciprocité de traitement pour les produits similaires, a soutenu avec le plus d'intrépidité ce nouvel argument. « Est-ce que depuis 1876 il ne s'est rien passé? est-ce que l'Autriche en 1876 avait relevé ses tarifs? est-ce que l'Espagne avait relevé ses tarifs? est-ce que

l'Allemagne avait relevé ses tarifs ? est-ce que l'Angleterre avait abaissé les salaires de ses ouvriers ? »

C'est un argument de procédure, aussi bien dans la forme qu'au fond, intimement lié à la théorie de la compensation et de la réciprocité, comme le prouve le dernier alinéa : la diminution des salaires des ouvriers anglais. Il faudrait donc faire payer aux consommateurs de tous les produits agricoles et industriels en France compensation à propos des baisses des salaires anglais, c'est une nouvelle échelle mobile encore plus absurde que la première.

Quant à la surélévation de quelques tarifs étrangers, elle est exacte, mais nous avons établi, dans le *Journal des Economistes* du 15 février, que malgré cette surélévation, les tarifs français, conventionnels ou proposés, étaient encore, sauf pour la Russie et l'Espagne à l'égard de quelques produits, les tarifs les plus élevés, les plus compliqués et les plus exagérés.

4° Les charges de la guerre. — Inutile de citer pour ce quatrième argument les orateurs particuliers dans le camp des protectionnistes. Tous l'ont répété, reproduit, ressassé sous toutes les formes et sur tous les tons. M. Guyot s'est chargé de répondre, sa réponse nous paraît sans réplique.

« Je remarque que la Chambre, décidée à faire en 1876 les dégrèvements portant sur les aliments de première nécessité et qui avait commencé par le sel, a tant soit peu dévié de sa ligne de conduite, et a dégrevé surtout les impôts qui pèsent sur le commerce et sur l'industrie. Les taxes postales ont été diminuées de deux cinquièmes. De même les taxes télégraphiques, le timbre des effets de commerce est diminué de 2/3. Sur les 43 centimes généraux ajoutés aux patentes après la guerre, on en a supprimé 23. L'impôt de 5 0/0 sur la petite vitesse est supprimé dès 1877. Enfin nous avons supprimé les droits de navigation, que reste-t-il donc des nouveaux impôts qui pèsent spécialement sur le commerce et l'industrie? On ne continue pas moins à se dire écrasés par les nouveaux impôts tandis qu'en Angleterre les caisses de la trésorerie se remplissent toutes seules probablement. On parle sans cesse de 750 millions en plus d'un côté, en moins de l'autre : total 1,500 millions de différence. Voici la vérité : En Angleterre, budget général, budget local représentent 3,250 millions, soit 98 fr. par tête. En France le budget général, le budget spécial et les octrois représentent 3,240 millions, soit 85 fr. par tête. »

5° La balance du commerce. — Progrès des importations.

C'est à M. Gaudin qu'est échue la mission de ressusciter cette

vieille formule que Bastiat croyait avoir définitivement enterrée, mais qui paraît lui avoir survécu. Il est vrai qu'elle nous vient de loin, qu'elle a de solides racines dans le passé comme dans l'ignorance, sans compter le monument en deux volumes in-8°, avec tableaux et cartes, qu'Arnould lui a consacré en pleine Terreur. Selon M. Gaudin, qui a prononcé de nombreux discours, toujours intéressants, toujours remplis de détails et de faits curieux, dans le cours de la discussion, la dernière crise alimentaire aurait donné raison à la balance du commerce et au vieux fanatisme d'Arnould. Elle aurait démontré que les peuples qui importent se ruinent et que les peuples qui exportent s'enrichissent. Par suite il faut absolument reconnaître que l'Angleterre est définitivement ruinée ou en train de se ruiner, et que la France ne serait pas moins malade. Voilà trente ans que les Anglais s'obstinent à acheter plus qu'ils ne vendent; voilà dix ans que les Français commettent l'imprudence d'en faire autant. Au contraire, quel développement de la richesse aux États-Unis depuis 1877? c'est merveilleux. N'ont-ils pas, en deux années, vendu à l'Europe ces masses effrayantes de blé et de porc salé, destinées à décourager, avec le temps, toute culture agricole jusqu'à ce que leurs immenses manufactures de coton, de laine, de soie, de fer, d'acier, et même leurs mines de houille aient absolument détruit toute industrie en Europe? De pareilles terreurs, dans un esprit aussi éclairé que M. Gaudin, expliquent la ténacité avec laquelle il a ravivé la doctrine de la balance du commerce, déjà coulée à fond du temps de Vauban, et multiplié les amendements, sans pouvoir en faire adopter un seul.

Eh bien, les faits ramèneront M. Gaudin au vrai. C'est une intelligence trop ouverte, trop consciencieuse pour ne pas céder devant les faits. L'Angleterre serait en voie de se ruiner? M. Giffers a récemment établi que depuis 1865 le capital anglais avait au contraire augmenté de 40 0/0. Quant à la France, les excédants de ses budgets, malgré des diminutions importantes d'impôts, fait l'admiration même des Anglais. « Que n'ai-je à offrir à mes électeurs un budget français, » disait naguère lord Stafford Northcote avec une certaine mélancolie.

Enfin, serrant de plus près la question, voyons si le grand mouvement d'exportation de denrées alimentaires des Etats-Unis en 1878 et 1879 n'a pas donné lieu à aucun accroissement des importations.

Importations générales.

1877.	480,000,000	dollars.
1878.	432,000,000	—
1879.	513,700,000	—

Ainsi 1879 présente 81 millions de dollars d'augmentation sur 1878, soit plus de 400 millions de francs.

Et pour les deux premiers mois de 1880 les importations dépassent les exportations, — 600 millions de francs contre 500, — et en effet, qui ne sait que ce sont les immenses achats des Américains, faits depuis octobre dernier, qui ont mis fin à la crise industrielle ?

Démontrer que les peuples riches deviennent des peuples consommateurs et importateurs, qu'ils accroissent, varient leurs jouissances, qu'ils se nourrissent mieux, qu'ils embellissent leurs demeures, qu'ils veulent connaître les diverses productions des climats différents, qu'ils deviennent des clients du Japon, pour ses soies, de la Chine pour ses thés, de l'Inde pour ses riz et ses indigos, du Sénégal pour ses gommes, du Brésil pour ses cafés, des Antilles pour leurs sucres, des Etats-Unis pour tous leurs produits, c'est vraiment inutile depuis que les propriétaires d'orangers de Murcie et de Valence, grâce aux trains d'oranges de la Compagnie du Midi, nous portent d'excellentes oranges que le plus pauvre habitant de Paris a pu acheter pour un sou par 25 degrés de froid.

6° Diminution de la production et de la richesse nationales.

Jusqu'à présent on avait paru considérer comme un fait acquis que si, d'après certains esprits plus ou moins chagrins ou mal informés, quelques branches de la production industrielle ou agricole auraient été éprouvées depuis la réforme de 1860 et les traités de commerce, dans son ensemble la production avait considérablement augmenté ses moyens comme les résultats de la production; sur ce point il semblait que la lumière était faite. MM. de Kerjégu, des Rotours et Keller ne partagent pas cette opinion. Non seulement ils appartiennent, au point de vue théorique, à l'école prohibitionniste la plus réfractaire, mais ils possèdent des statistiques particulières, différentes des statistiques officielles. Ce n'est pas que ces orateurs, disciples fervents de M. de Saint Cricq, du Baron de Romanet et l'ex-comité Mimerel, n'aient fait preuve de beaucoup de talent, loin de là : ce sont de vigoureux athlètes, avec lesquels il faut compter, bien qu'il faille aussi quelque patience pour les écouter jusqu'au bout.

Selon M. Keller, si les traités de commerce de 1860 n'ont pas ruiné la France ils l'ont au moins arrêtée dans son développement économique et privée des richesses qu'elles aurait acquises sous le régime précédent. Depuis cette époque notre commerce d'exportation a cessé de s'accroître. Il serait demeuré stationnaire : aussi sous l'influence de ce temps d'arrêt, car tout peuple

qui devient stationnaire quand les autres progressent est bientôt laissé en arrière, le monde entier s'est révolté contre les traités de commerce, contre le système économique de 1860. Et il serait facile de le comprendre, à la suite des traités de commerce les importations, pour tous les États, ont dépassé les exportations, il a fallu payer les excédants avec de l'or ou de l'argent; l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, les Etats-Unis ont été bientôt épuisés par ce terrible drainage et alors la révolte a éclaté. Cette révolte, comme une maladie épidémique, a franchi les mers et gagné jusqu'au Canada et jusqu'à l'Australie. Où sont venus s'entasser les métaux précieux arrachés au moyen des traités de commerce à l'Allemagne, à l'Autriche, à l'Italie, aux Etats-Unis. M. Keller ne l'a pas révélé. Il a conclu en conjurant l'industrie et l'agriculture de rétablir la fameuse coalition qui a si bien tourné au profit de la Restauration et du gouvernement de Juillet.

M. des Rotours, plus révolté encore que M. Keller, convaincu que le tarif actuel prépare la ruine de nos industries et du travail national, a posé des conclusions nécessairement plus énergiques et plus immédiates. Il repousse donc les tarifs platoniques : il demande des tarifs autonomes. Il repousse tout autre tarif; il voue les traités de commerce à la malédiction publique, comme des usurpations de la volonté nationale. Rajeunissant les idées du *Contrat social*, il soutient que les assemblées sont entièrement souveraines comme le peuple, et que rien, surtout un traité de commerce négocié par des Tartuffes qui vantent le laisser passer dans des chaires d'économie politique et se font adjuger des monopoles, ne peut enchaîner la volonté du peuple.

Aussi M. de Kerjégu, qui a rempli dans toute cette discussion, avec autant de dévouement que d'originalité, le rôle parfois ingrat de Cassandre, n'a-t-il pas hésité à déclarer que si le régime des traités de commerce était maintenu, il entrevoyait l'expatriation des 20 millions d'hommes qui cultivent le sol français, « destiné à devenir une immense friche inculte où vivraient à l'aise les bêtes sauvages..... Les fermiers, les propriétaires, petits, moyens et grands, sont épouvantés de l'avenir. L'agriculture mange ses terres. Si on n'y prend pas garde, une révolution profonde engloutira la vieille Europe. Les courants sont renversés, le pays est menacé; sucres, tissus, alcools, viandes mortes ou vivantes, machines, fers et charbons, cette vieille Europe sera bientôt inondée du plus effroyable déluge. »

Ces discours, ces affirmations, ces revendications de la souveraineté du peuple, ces prédictions, sans produire un effet sérieux sur la Chambre, avaient cependant assombri les débats, dans les-

quels M. Allain-Targé était intervenu pour démontrer que la liberté des tarifs de chemins de fer, même sous le contrôle de l'Etat, avait agi comme la liberté commerciale, lorsque M. Maurice Rouvier prit la parole et prononça le discours peut-être décisif de cette longue discussion. Reprenant un à un tous les arguments de ses adversaires, il n'eut pas de peine à les confondre et à établir, chiffres en mains [1], que la France ne s'était pas appauvrie depuis 1860.

Négociateur principal des traités, M. Rouher les a naturellement défendus. Il a occupé la tribune pendant deux séances et, malgré une certaine fatigue dans la voix, il n'a cessé d'être écouté avec un intérêt réel par tous les membres de la Chambre. Nous ne reviendrons pas sur ce discours qui est le résumé de tout ce qui précède, seulement nous constaterons que les deux arguments présentés par M. Rouher et accueillis avec le plus de succès ont été, d'une part, la comparaison des tarifs français et des tarifs étrangers, et d'autre part, la progression de l'importation des matières premières destinées à l'industrie depuis 1860. En 1860 les matières premières destinées à l'industrie représentaient 735 millions et 2,270 millions en 1877.

Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires.

II. — DISCUSSION ET VOTES SUR LES PRODUITS DE LA SECTION AGRICOLE.

Quelle avait été sur la Chambre l'influence de la discussion générale? Comment les divers partis économiques ou politiques allaient-ils se grouper? Rien ne pouvait le faire prévoir, aucun vote n'avait pu intervenir. Seulement, la discussion générale terminée, la Chambre, malgré les efforts de la commission, avait décidé de partager le tarif général en quatre sections, — produits agricoles, — métallurgie, — fabrications, — tarifs d'exception, — et de voter quatre lois séparées. Fallait-il considérer ce sectionnement comme favorable à la cause de la liberté commerciale? La situation n'était pas sans quelques difficultés. Les chefs du parti agricole voulaient conclure un traité avec les chefs du parti industriel. « Industriels, s'était écrié M. de Kerjégu, je vais vous defendre plus nettement, plus carrément que vous n'avez défendu votre mère, que vous avez cependant un si capital intérêt à maintenir en santé plantureuse, car nos intérêts sont identiques et solidaires. Nous avons besoin les uns des autres; tous ensemble nous sommes la production et le

[1] Nous ne mentionnerons aucun de ces chiffres ; nous renvoyons au travail de M. Vignes inséré dans le numéro du *Journal des Économistes* du 15 mars.

marché national. Votre prospérité fait la nôtre : soyons unis, la France nous comprendra. Ne sommes-nous pas le trépied sur lequel ses destinées reposent? »

Ces offres d'alliance étaient séduisantes : mais tous les industriels ne paraissent pas s'être laissés gagner. Sans doute, dans le milieu de la Société des agriculteurs de France, M. Pouyer-Quertier avait pu essayer de négocier un pacte entre les filateurs de coton et les producteurs de viande et de blé. On aurait accordé aux producteurs de blé 2 fr. par hectolitre, aux producteurs de viande 50 fr. par tête de bœuf ou de vache et 3 fr. par tête de mouton ou de porc. Laines, lins, soies grèges, bois bruts, conserves alimentaires, graines oléagineuses, auraient été frappés de droits équivalents.

Mais comment oser demander à une Chambre foncièrement démocratique des taxes destinées à grever si lourdement l'alimentation du peuple? Comment ne pas redouter les additions de centimes que chaque député pouvait faire et qui allaient surcharger le budget de l'ouvrier? Tant de centimes pour le pain, tant de centimes pour la viande, pour le vin, pour l'huile, ajoutés aux autres centimes provenant des droits sur les filatures de coton, sur les fils et tissus de lin, sur les fils et tissus de laine, sur les fers, sur les cuirs, etc., etc. Centimes et centimes accumulés n'allaient-ils pas absorber à l'avance toutes les épargnes des familles qui vivent du travail quotidien et par suite rendre plus redoutables pour elles les fluctuations des salaires et les alternatives des chômages?

Les offres des agriculteurs n'ont donc pas entraîné tous les industriels. Loin de là : des engagements pris n'ont pas même été tenus. Des alliances préparées ont été subitement rompues. Le pacte négocié par la Société des agriculteurs de France a été renié. « Des droits sur les blés? mais personne n'y pense. » C'est la réponse faite par tous les industriels de la Chambre à M. Tirard, lorsqu'il s'est levé pour les combattre. Le coup a dû être sensible pour les agriculteurs ; car, d'après les tableaux de M. de Kerjégu, le prix de revient du froment serait, en France, de 24 fr. 12 au rendement de 15 hectolitres, de 19 fr. 78 au rendement de 20 hectolitres et de 17 fr. 17 au rendement de 25 hectolitres. Ainsi la question des blés, qui avait tenu tant de place dans la discussion générale, qui avait donné lieu à des manifestations si peu prudentes de la part de la Société des agriculteurs de France, n'a pas même eu les honneurs d'un vote. « Des droits sur les blés, personne n'y pense! » Tel est le terrible et inexorable arrêt prononcé, *una voce dicentes*, sur les bancs, sans débats, M. Tirard étant obligé d'ajouter : « Messieurs, je ne rêve pas ; il a été question de

droits sur les blés, puisque des députations sont venues dans mon propre cabinet demander 3 fr. par hectolitre. » L'honorable ministre a presque dû s'excuser d'avoir pensé que la Chambre permettrait de discuter un droit sur les blés.

La Chambre n'a pas été plus indulgente pour les bœufs, viandes fraîches ou salées, conserves alimentaires ou autres. Toutefois, comme fiche de consolation, elle a voté un droit de 4 fr. sur les vaches et de 1 fr. 50 cent. sur les moutons et sur les porcs. Cela fait, non sans grande peine, et à de très faibles majorités, elle s'est montrée intraitable. Laines, lins, bois bruts, graines oléagineuses, soies grèges, elle n'a voulu accepter aucun droit. Et lorsque M. Rouher a eu fait comprendre et admettre sa belle théorie de la véritable réciprocité, la lutte est devenue une sorte de déroute. M. Madier de Montjau lui-même, malgré son talent et sa popularité, a été battu à plate couture. Il défendait cependant ces vaillantes populations des Cévennes qui produisent les plus belles soies de la terre. Mais M. Millaud, dans un excellent discours, a répondu qu'elles n'en avaient jamais produit assez et qu'il leur était absolument impossible de suffire à la consommation de l'industrie de la soie.

Même situation pour les laines, les moutons indigènes ne fournissant que la moitié de la consommation; même situation pour les lins; même situation pour le colzas. L'argument décisif présenté par M. Rouher pour les bois tombait ici d'aplomb. « Avez-vous intérêt à grever de droits les matières premières dont vos industries ne peuvent se passer et que les producteurs indigènes ne peuvent leur fournir. »

Prenons l'exemple des merrains. On appelle merrains les bois préparés en douves et douvelles que, depuis bien des siècles, nos ports de mer et Bordeaux notamment vont acheter en Bosnie et à Stettin pour faire les barriques dans lesquelles on loge les bons vins du pays. Faut-il ou non grever ces merrains de droits, afin d'enchérir le logement des vins?

La Chambre n'a pas même toléré la discussion.

Aussi M. de Kerjégu, toujours sur la brèche, a-t-il pu s'écrier: « En présence du véritable délirium de suppressions dont la Chambre est saisie en ce qui concerne les droits protecteurs, il faut quelque courage pour heurter le courant libre-échangiste. »

Ainsi l'influence de la discussion générale s'est hautement manifestée dans les débats sur les articles de la section agricole. Cette influence a été favorable à la cause de la liberté commerciale. Le pacte préparé entre les agriculteurs et les industriels n'a pu être mis à exécution. Personne n'a osé proposer des droits sur

les blés. Au contraire, tout le monde s'est excusé d'y avoir jamais songé. Toutes les matières nécessaires à l'industrie ont été affranchies.

Faut-il redouter, pour l'agriculture française, l'esprit libéral de la Chambre des députés? Il nous est facile de répondre. Pendant le cours de ces débats *la Société centrale d'agriculture de France* terminait et publiait en partie les résultats de l'enquête agricole dont elle s'était chargée à la demande du gouvernement. Voici la substance des résolutions votées par cette société :

1° Depuis 1861, les assolements se sont améliorés; la culture des racines, l'extension des prairies ont diminué les jachères; le seigle recule partout devant le froment.

2° Le rendement des terres à céréales a, en moyenne, augmenté d'un huitième.

3° L'élevage et l'engraissement de la race bovine ont fait de grands progrès; le nombre des têtes a augmenté par exploitation. La puissance du travail, le rendement en viande et en lait sont plus considérables; mêmes progrès pour la race chevaline; le nombre des moutons a diminué, mais le rendement en viande et en laine s'est amélioré. Recul pour les porcs, mais progrès notables pour la volaille, qui est devenue une affaire importante pour les exploitations rurales.

4° La betterave a doublé son territoire et sa production. Les cultures fruitières, surtout les pommiers, ont augmenté; l'olivier maintient sa situation. La vigne a souffert, mais elle lutte avec une énergie croissante contre le phylloxéra. Progrès du houblon, des cultures florales et maraîchères; temps d'arrêt pour les textiles et les plantes oléagineuses.

5° Progrès notables dans l'industrie forestière.

6° Arrêt marqué pour les sucreries, les huileries, les féculeries, les brasseries, les tanneries, les distilleries, les magnaneries depuis 1870; grand développement des fromageries et de la minoterie.

7° Amélioration immense dans le matériel agricole ; au surplus c'est le grand fait constaté par l'Exposition de 1878.

8° Hausse des salaires en moyenne de 40 0/0, compensée par l'économie de l'outillage agricol. Quel argument en faveur du progrès des machines !

7° Amélioration dans les débouchés et les frais de transport.

Certes, voilà des résultats bien différents de l'immense friche entrevue par M. de Kerjégu. La France se convertit en un admirable jardin, c'est ce que les Allemands avaient constaté en 1870.

Maintenant les bonnes dispositions de la Chambre des députés

se maintiendront-elles? Serait-elle inclinée à mieux traiter les filateurs de coton et les fabricants de produits chimiques que les éleveurs de Normandie, les laboureurs de la Beauce ou les sériciculteurs du Midi?

Tout indique que la Chambre fera triompher les idées de justice et de liberté sur celles de privilège et de monopole. Au surplus, les agriculteurs ne paraissent pas disposés à oublier le désaveu qu'ils ont reçu. A propos des huiles, M. de Kerjégu a parfaitement su revendiquer les droits des marins et des pêcheurs qui ont besoin d'huile pour mariner leurs produits. Il est peu probable que, obligés de supporter la concurrence étrangère pour les blés, les avoines, les maïs, les viandes, les laines, les lins, les soies, les bois, les agriculteurs veuillent en délivrer les industriels de manière à leur payer de lourds impôts pour la houille, les fers, les filés et tissu de coton et de laine, les machines, les copeaux, etc. Ils s'exposeraient ainsi à une double perte. S'ils n'ont pu obtenir de taxe compensatrice de 10 et même de 5 0/0, il n'est guère à présumer qu'on parvienne à leur faire voter des majorations de 75 0/0, pour leurs anciens alliés dont ils n'ont pu obtenir que ce désaveu à jamais mémorable : « Des droits sur les blés? mais personne n'y pense ».

E. Fournier de Flaix.

LES

BANQUES POPULAIRES D'ALLEMAGNE

D'après le dernier compte rendu de M. Schulze Delitzsch.

Monsieur le rédacteur en chef,

En réponse à votre demande relative au dernier compte rendu de M. Schulze Delitzsch pour l'année 1878, voici ce que je peux vous communiquer.

Je crois, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, que les banques populaires mutuelles, c'est-à-dire fondées sur le principe de *l'aide toi toi-même* sont une nécessité de notre époque, surtout pour les États où la démocratie a jeté de profondes racines.

En effet, c'est seulement par leur association que les petits commerçants, les ouvriers, les agriculteurs, etc., les couches inférieures

en un mot, peuvent espérer de participer aux avantages du crédit, ce puissant levier économique, dans la mesure de leurs besoins, pour améliorer leur situation. C'est par les banques populaires que cette pensée a été réalisée, et leur diffusion, et l'importance, de jour en jour plus grande des intérêts, qui s'y rattachent nous autorisent à les regarder comme un des éléments les plus efficaces pour préparer la solution de la question sociale au point de vue de la vraie démocratie. Ainsi tout homme qui aime son pays, et qui s'intéresse à l'avenir des classes sociales les plus nombreuses, doit appeler de ses vœux et favoriser l'établissement des banques populaires.

La France surtout où l'esprit démocratique est si profond, où le suffrage universel donne aux masses une influence de plus en plus accentuée sur la marche des affaires publiques, la France devrait occuper le premier rang par rapport aux banques populaires, d'autant plus que la propriété y est très divisée, et que les Français, en général, sont intelligents, laborieux et économes. Ainsi c'est en France, comparativement à tout autre pays, qu'on trouve les conditions morales et matérielles plus satisfaisantes pour que les associations de crédit puissent s'établir avec facilité et se développer rapidement.

Le compte rendu de M. Schulze Delitzsch n'embrasse que les pays qui forment l'empire d'Allemagne. Malgré les difficultés économiques au milieu desquelles l'Allemagne lutte encore, le nombre des associations, ainsi que celui de leurs membres, y est augmenté pendant l'année 1878, ce qui prouve en général que leur base est assez solide et leur administration très régulière. Les quelques malheurs qui sont arrivés, dus le plus souvent à l'oubli des règles fondamentales de ces associations, ont exercé sur les autres la plus salutaire influence, en montrant les dangers auxquels on s'expose lorsqu'on s'écarte des vrais principes qui les gouvernent.

Le nombre de ces associations, qui en 1877 était de 3,123, se trouve en 1878 de 3,146, ainsi partagé :

	1877	1878
Sociétés de crédit mutuel.	1.827	1.841
— d'approvisionnement et de matières premières.	622	635
— de consommation.	621	621
— de construction.	50	49

Voici d'après les données qui ont été communiquées les résultats généraux de toutes les associations existant dans l'empire d'Allemagne pour l'année 1878.

1. Le nombre des membres dépasse un million.

2. Le chiffre des affaires faites dépasse deux milliards de marcs.

3. Les capitaux appartenant aux associations, y compris les fonds de réserve, s'élevent de 160 à 170 millions de marcs.

4. Les emprunts faits et consacrés au développement des affaires arrivent à 400 millions de marcs, environ.

Ces données nous montrent en outre que, à considérer seulement la moitié des associations de crédit mutuel aujourd'hui existantes, le nombre de leurs membres arrive à 480,507.

Que les avances qu'on y a faites aux associés atteignent le chiffre total de 1,456 millions de marcs.

Que leurs capitaux, fonds de réserve, etc., compris, s'élèvent presque à 117 millions de marcs, tandis que leurs emprunts n'arrivent qu'à 347 millions de marcs.

Ainsi, tandis que, comparativement à l'année 1877 le total des avances accordées a diminué de 100 millions de marcs, et celui des emprunts de 4 millions de marcs, les capitaux appartenant aux associations sont, au contraire, augmentés de 6 millions de marcs environ. Ces données prouvent que les efforts qu'on fait pour établir les affaires sur une base de jour en jour plus solide sont sérieux en même temps que continuels.

Pour établir ces sociétés sur une base de plus en plus solide et les mettre à même de mieux remplir leur mission sociale, il fallait leur donner, à l'aide d'une association générale entre elles, une organisation particulière qui, tout en respectant leur autonomie, aurait permis d'exercer une influence salutaire sur la marche des affaires, de tenir compte des nouveaux besoins et des intérêts, chaque jour plus nombreux, qui gravitent autour d'elles. C'est dans ce but que le bureau central a été établi. Dirigé par M. Schulze Delitzsch, ce bureau est chargé surtout de sauvegarder les intérêts communs aux sociétés individuelles, de leur donner des conseils, d'étudier les questions qui les concernent, ainsi que de préparer et tenir l'assemblée générale annuelle, à laquelle interviennent les délégués des différents groupes.

Entre cet organe central et chaque société il y a des organes intermédiaires qui s'occupent, non seulement des intérêts particuliers de chaque groupe, mais servent aussi comme médiateurs entre les sociétés de leur groupe et le bureau central. C'est surtout aux présidents de chaque société, réunis en comité restreint, qu'il a été confié de régler la partie financière de chaque groupe. Ainsi, sans porter atteinte à l'autonomie des sociétés individuelles, on a établi un organe central en vue de se concerter, de se communiquer les expériences qu'on a faites, d'utiliser les matériaux qui

augmentent de jour en jour, de donner conseil et assistance pour repousser aussi toute attaque et vaincre toute résistance, de concentrer, en un mot, les forces éparses de chaque société dans le but de mieux protéger et défendre les intérêts communs. Les rapports ainsi établis entre les différentes sociétés leur deviennent assez souvent très profitables, soit pour faire des recouvrements, et des encaissements, soit pour s'entre-aider avec des capitaux, ce qui a pour effet de rendre plus efficace leur contrôle réciproque et plus solide leur situation respective. Quoique jusqu'à présent 1,110 institutions seulement fassent partie de l'association, néanmoins on ne peut pas douter que les autres finiront par y entrer, à mesure que l'action salutaire de cette organisation sera mieux reconnue et appréciée.

Le nombre des groupes provinciaux est aujourd'hui de 32, savoir:

1. Celui qui embrasse le district de Wiesbaden et l'Assíe rhénane, chef-lieu Wiesbaden, directeur M. Schenk, procureur général.

2. Celui de la Silésie, et pays limitrophes, chef-lieu Breslau, directeur M. Morgenstern.

3. Le groupe thuringien, comprenant les états de Thuringie et le district prussien d'Erfurt, chef-lieu Ilmen, directeur M. Schwanitz, conseiller de justice.

4. Le groupe de la Prusse orientale et occidentale, directeur M. Hopf à Insterbourg.

5. Le groupe bavarois, directeur M. Proebst à Munich.

6. Celui de la Lausace prussienne, directeur M. Liersch, conseiller d'Etat à Guben.

7. Le groupe de Starkenbourg, chef-lieu Darmstadt, directeur M. J. A. Berahardt.

8. Celui de la Franconie, chef-lieu Mellrichstadt, directeur M. Trabert, juge de tribunal.

9. Le groupe Saxon, chef-lieu Chemnitz, directeur M. Bauer.

10. Le groupe des provinces rhénanes prussiennes et de la Westphalie, Lippe et Waldeck, directeur M. Schwarzhaupt à Ludenscheid.

11. Le groupe du nord, Mecklenbourg et Poméranie occidentale, directeur M. Nizrze, maire à Ribnitz.

12. Le groupe de la Saxe prussienne et d'Anhalt, directeur M. Strauch, adjoint à Luben.

13. Le groupe du district de Magdebourg et du duché de Brunswick, chef-lieu Halberstadt, directeur M. Sommer.

14. Le groupe de la province de Posen, directeur M. Meyer à Posen.

15. Le groupe Wurtemberg, chef-lieu Stuttgard, M. Schmid, directeur.

16. Le groupe Baden-inférieur, chef-lieu Baden, M. Schœfer, directeur.

17. Le groupe du Palatinat, directeur M. Knecht à Neustadt.
18. — de l'Assie, chef-lieu Cassel, directeur M. Diehls.
19. — Berlin, directeur M. Bensemann à Berlin.
20. — de la Poméranie et des districts vers la frontière du marquisat de Brandebourg, chef-lieu Stettin, M. Bucdhaindler, directeur.

21. Le groupe du Brandebourg occidental, directeur M. Astroth à Brandebourg.

22. Le groupe du Baden supérieur, chef-lieu Constance, directeur M. Schirmeister.

23. Le groupe du nord-ouest de l'Allemagne, chef-lieu Altona, directeur M. Beckmann.

24. Le groupe des sociétés de consommation de la province de Brandebourg, directeur M. Behrend, à Berlin.

25. Le groupe des sociétés de consommation de la Silésie, chef-lieu Breslau, directeur M. Delsner.

26. Le groupe des sociétés de consommation de la Saxe et des provinces et États limitrophes, chef-lieu Magdebourg, directeur M. Oppermann.

27. Le groupe des sociétés de consommation de la Lausace, chef-lieu Gœrlitz, directeur M. Schreiber.

28. Le groupe des sociétés de consommation rhénanes-westphaliennes, directeur M. Noelle à Ludenscheid.

29. Le groupe des sociétés de consommation de la Saxe, chef-lieu Chemnitz, directeur M. Ch. Protze.

30. Le groupe des sociétés de consommation de l'Allemagne du sud, chef-lieu Munich, directeur M. Proebst.

31. Le groupe des consommations de la Thuringie, chef-lieu Weimar, directeur M. Lichtwer.

32. Le groupe des sociétés agricoles de la province de Prusse, directeur M. Stockel à Stinobgen, près d'Insterbourg.

Nous donnons ci-après la distribution des associations de crédit mutuel dans les différents États qui composent l'empire d'Allemagne.

	— Royaume de Prusse pour chacune de ces provinces :	
	a Brandebourg	159
	b Silésie	137
	Prusse	129
	Saxe	125
	e Hesse-Nassau	108
	f Province Rhénane	107
	g Posen	96
	h Poméranie	64
	i Hanovre et territoire de Jahde	44
	k Schleswig-Holstein	42
	l Westphalie	28
II.	— Royaume de Saxe	159
III.	— Royaume de Bavière	154
IV.	— Royaume de Wurtemberg	113
V.	— Grand-duché de Bade	105
VI.	— Duchés saxons	92
VII.	— Grand-duché de Hesse	57
VIII.	— Grand-duché de Mecklenbourg	44
IX.	— Principauté de Schwargbourg	19
X.	— Duché d'Anhalt	16
XI.	— Grand-duché d'Oldenbourg	11
XII.	— Duché de Brunswich-Wolfenbuttel	11
XIII.	— Villes anséatiques et leurs territoires	8
XIV.	— Lippe, Waldeck	8
XV.	— Principauté de Reuss	3
XVI.	— Pays de l'Empire d'Allemagne	1
XVII.	— Grand-duché de Luxembourg	1
	Total	1841

Il faut ajouter à cela les banques d'avance par actions formées par des associations autorisées qui sont au nombre de 18.

Parmi les sociétés de crédit dont nous nous occupons ici, 948 seulement ont envoyé à M. Schulze Delitzsch leurs bilans détaillés, au 31 décembre 1878, qui ont été publiés dans son compte rendu.

Nous donnons dans le tableau ci-après le résumé des données relatives aux opérations faites pendant la période 1859-1878, par les associations de crédit qui ont présenté leur bilan, chaque année. Par les chiffres de ce tableau on pourra se former une idée assez exacte de l'importance des banques populaires, ainsi que des services rendus aux classes qui vivent de leur travail, dans l'empire d'Allemagne.

SITUATION DES BANQUES D'ALLEMAGNE.

Banques populaires d'Allemagne qui ont présenté le compte-rendu de 1859-1878.

1	2	3	4 PRÊTS ET PROLONGATIONS		5 FONDS PROPRES			
			a	b	a	b	c	d
Année.	Nombre des Sociétés qui ont présenté leur bilan.	Nombre des associés.	Somme totale.	Moyenne pour chaque Société.	Quotités de participation des associés.	Réserve.	Somme totale des colonnes *a b*.	Moyenne pour chaque Société.
			Thal.[1] milliers.	Thal. milliers.	Thal. milliers.	Thal. milliers.	Thal. milliers.	Thal.
1859	80	18.676	4.131	51	246	30	276	3.460
1860	133	31.603	8.478	63	462	66	528	3.976
1861	188	48.760	16.876	89	799	107	907	4.825
1862	243	69.202	23.674	97	1.199	132	1.332	5.483
1863	339	99.175	33.917	100	1.803	218	2.021	5.962
1864	455	135.013	48.147	105	2.959	293	3.252	7.148
1865	498	169.595	67.569	135	4.442	409	4.852	9.744
1866	532	193.712	85.010	159	5.773	556	6.329	11.897
1867	570	219.358	102.026	178	6.847	660	7.507	13.170
1868	666	256.337	139.247	209	9.365	865	10.231	15.362
1869	735	304.772	181.602	247	12.078	1.175	13.253	18.032
1870	740	314.656	207.618	280	13.449	1.214	14.663	19.815
1871	777	340.336	241.331	310	15.530	1.505	17.036	21 925
1872	807	372.742	354.519	439	19.515	1.857	21.373	26.485
1873	834	399.741	446.733	535	23.250	2.281	25.531	30.613
1874	815	411.443	451.908	554	25.711	2.479	28.191	34.590
1875	815	418.251	498.549	611	27.847	2.809	30.656	37.616
		Marks[2].	1.495.648	1.835	83.542	8.427	91.969	112.847
1876	806	431.216	1.525.389	1.892	88.876	10.015	98.891	122.694
1877	929	468.652	1.550.402	1.668	98.635	12.065	110.700	119.161
1878	948	480.507	1.456.003	1.535	102.882	13.853	116.735	123.138

[1] Le thaler vaut 3 f. 75. — [2] Le mark vaut 1 fr. 25.

SITUATION DES BANQUES D'ALLEMAGNE.

Banques populaires d'Allemagne qui ont présenté le compte-rendu de 1859-1878.

6 ARGENT PRIS A CRÉDIT. a Emprunts des particuliers.	b Crédit des banques et des Sociétés.	c Dépôt à épargne.	d Somme totale des deux colonnes.	e Moyenne pour chaque Société.	7 Rapport du capital des banques et rapport des tiers.
Thal. milliers.	Thal. milliers.	Thal. milliers.	Thal. milliers.	Thal.	0/0
501		512	1.014	12.676	27.50
1.069		1.322	2.392	17.987	22.10
1.983		2.649	4.632	24.641	19.50
3.441		2.747	6.188	25.467	21.10
5.641		3.416	9.058	26.719	22.30
7.401		5.355	12.756	28.036	25.40
11.154		6.502	17.656	35.455	27.40
10.646	522	8.726	19.895	37.397	31.80
12.335	975	11.378	24.690	43.316	30.40
16.309	1.178	16.221	33.709	50.614	30.30
19.658	1.989	21.053	42.702	58.098	31.03
20.136	2.360	23.502	45.999	62.161	31.87
32.027	2.165	24.610	58.803	75.679	28.97
41.747	4.283	31.157	77.188	95.649	27.69
56.145	4.383	32.891	93.420	112.014	27.33
59.686	3.686	38.439	101.811	124.923	27.68
64.858	4.409	40.087	110.054	135.037	27.85
194.575	13.229	122.360	330.164	405.110	
198.349	14.160	121.962	334.472	414.978	29.57
209.285	17.141	124.591	351.019	377.846	31.54
208.041	17.548	121.005	346.595	365.607	33.68

J'ajouterai encore, que soit en Allemagne, soit dans l'Autriche-Hongrie, il y a des banques populaires non seulement dans les centres plus importants, mais aussi dans des localités dont la population ne dépasse pas 1,000 habitants.

Quant aux grandes villes nous en trouvons 70 à Berlin, 80 à Vienne; de manière que je crois être dans le vrai en disant que le nombre de 20 banques populaires à Paris, suivant le projet que je soutiens depuis quelques années, ne serait pas de trop, et je pense même que 100 banques populaires pourraient à peine y suffire. Cependant ces banques populaires, d'après ce qui existe dans les autres pays, devraient embrasser toutes les professions et n'avoir pas un caractère exclusif, car la coopération a aussi le but de concilier toutes les classes en vue de leur amélioration morale et matérielle. C'est justement pour cela que ces banques sont appelées populaires. Le peuple en effet est formé par tous les habitants d'un pays.

Aussi je compte, Monsieur, que vous appuierez de toute votre influence les efforts qu'on fait pour aider à la création en France des banques populaires qui contribueront puissamment à développer la richesse et la prospérité de votre grand pays ainsi qu'à y affirmer des institutions démocratiques.

Veuillez agréer, etc.

FRANCESCO VIGANÒ.

Paris, ce 5 avril 1880.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

—

SOMMAIRE : *Journal of the statistical Society* de Londres. La situation de l'agriculture. — Les céréales et le bétail. — Qu'il ne faut pas désespérer. — Le double effet du bas prix du blé. — L'action et la réaction. = *The Economist.* Le régime de la propriété immobilière. — Progrès comparés de l'agriculture et de l'industrie. — L'industrie du coton. = *The Statist.* La même question à un autre point de vue. — Le fermier d'une part, le public et le propriétaire de l'autre. — La proposition de M. Bright. — Evolution et révolution. = *Vierteljahrschrift* de M. Wiss. La poste et le télégraphe. — Les envahisseurs de Cuba. — Les questions à l'ordre du jour en Allemagne. — Les finances de la Hongrie. = *Jahrbücher* ou Annales d'économie politique de M. Conrad. Les douanes et les céréales. — Quelques bonnes vérités. — Les prix au xve siècle. — Les atomistes et les non-atomistes. — L'économie urbaine au xve siècle. = *Jahrbuch* ou Annuaire de législation, d'administration et d'économique, de MM. F. de Holtzendorff et L. Brentano. Les sources et l'étendue de l'aisance en Allemagne. — La question de l'usure. — Les monts-de-piété. = Le *Arbeiterfreund* (ami des ouvriers), de MM. Böhmert et Gneist. Encore les corporations. = *Annales* de M. G. Hirth. La question des assurances en Allemagne. = Le *Deutches Handelsblatt.* La réforme monétaire. = Le *Bremer Handelsblatt.* Un discours de M. O. Michaëlis et une réflexion de M. Louis Bamberger. = La *Zeitschrift* du bureau de la statistique de Prusse, dirigée par M. Engel. L'influence de la qualité du sol sur le nombre des bestiaux. — Les machines à vapeur. — Les caisses d'épargne. — Divers. = *Revue autrichienne* de MM. de Neumann-Spallart et Schimmer. — Le mouvement des associations. — Les sociétés de crédit. — Les populations celtiques. = Livres de John Prince-Smith, Jean Pechar, Minoprio, Kautsky. = *Le crédit foncier aux Pays-Bas.* = L'*Archivio di statistica.* L'évolution selon la doctrine du transformisme.— La moyenne normale. = L'*Economista* de Florence. Les revenus communaux. — Les dépenses pour l'instruction publique. = Livres de MM. Alexandre Rossi, Marescotti, Arcoleo, Merenda, Gabaglio. = *La Revue russe.* Le commerce du bétail. — Divers. — L'*Economiste suisse.* — Les banques. — Aide-toi toi-même. — Les assurances. — *Revue danoise d'économie politique..*— Une publication croate. — Economie politique brésilienne (H. A. Milet).

Le numéro de décembre 1879 du *Journal of the Statistical Society* de Londres reflète les préoccupations actuelles du monde économique et même politique de la GrandeBretagne : la situation de l'agriculture. Le premier article, le deuxième, le troisième, le quatrième et le cinquième touchent à l'agriculture. M. Thomas Brassey,

M. P., dans son discours d'ouverture de la session 1879-1880 de la Société de statistique, compare l'agriculture anglaise à celle des Etats-Unis. Il montre que la production des céréales a beaucoup augmenté dans cette dernière contrée, et que les cultures se sont surtout étendues grâce aux mauvaises récoltes dont l'Europe a été affligée. Mais il en est résulté un excès de production qui a fait baisser les prix. En Amérique les choses marchent passablement quand l'Europe a un grand déficit à combler, mais lorsque la majeure partie de notre continent est pourvue, les prix baissent sensiblement aux Etats-Unis, et cessent d'encourager les cultures, qui, d'ailleurs, ont une tendance à s'éloigner de plus en plus vers l'ouest. La principale céréale est le maïs, on en récolte plus de 400 millions d'hectolitres, qui sont surtout employés à la nourriture des hommes et des animaux; le froment, 130 à 140 millions d'hectolitres, est en grande partie vendu; il en est de même des grains inférieurs. Ajoutons que le recensement des animaux a donné 10,938,000 chevaux, 1,713,000 ânes et mulets; 11,826,000 vaches; 21,408,000 taureaux, bœufs, génisses, etc.; 38,123,000 bêtes à laine; 34,766,000 porcs.

Le point de vue important dans cette étude, c'est la concurrence que les Américains peuvent faire aux cultivateurs anglais. Or, sous ce rapport, les craintes ont été quelque peu exagérées. L'orateur signale les nombreux ennemis qui menacent le froment aux Etats-Unis, mauvaises saisons, insectes, etc., la diminution des cultures dans l'est, où de producteur on est en train de devenir consommateur, la hausse des frais de transport, la diminution du nombre des moutons dans les Etats de l'est, les bas prix exceptionnels des produits. Il fait voir aussi que l'étendue moyenne des fermes diminue, que la terre est rapidement épuisée et beaucoup d'autres difficultés; il signale en outre l'accroissement d'exportation de produits anglais vers l'Amérique qui a suivi la forte importation de produits américains en Angleterre. En somme, M. Brassey cherche à inspirer du courage à ses compatriotes, et il termine par ces mots : « Ce n'est pas en s'abandonnant au désespoir que l'agriculture renaîtra; qu'elle modifie son système de culture, mais qu'elle n'arrête pas son mouvement en avant. »

Ce courage ne fait pas défaut, M. Caird, dont on connaît l'autorité en ces matières, dit en terminant à son tour une allocution : « Oui, nous devons nous attendre à une concurrence croissante, mais nous avons l'avantage d'être plus près du meilleur des marchés du monde (nous sommes sur les lieux), nous devons faire notre possible, par l'habileté et l'ingéniosité, pour vaincre cette concurrence. »

M. Shaw-Lefèvre, M. P., a prononcé un discours sur le même sujet au congrès de Sheffield (*British Association*). Nous ne pouvons relever que quelques points. L'orateur est bien obligé de constater que le prix du blé des six dernières années a été sensiblement inférieur à celui des six années antérieures, mais il s'applique à montrer que si les producteurs y ont perdu, le pays, dans son ensemble y a gagné. En effet, si le blé avait maintenu son prix, comme on aurait toujours dû acheter des grains étrangers, on aurait été obligé de payer 15 millions sterling de plus au producteur du dehors. L'orateur démontre ensuite que le bas prix du pain a permis aux ouvriers de mieux supporter la crise qui semble sur le point de finir. Parlant des Etats-Unis, M. Schaw-Lefèvre signale également ce fait que la production des céréales n'a pas augmenté dans l'est, mais seulement à l'ouest du Mississipi, ce qui rend plus difficile à l'Amérique la concurrence avec les pays de l'Europe.

L'orateur entre dans de très intéressants détails dont il tire cette conséquence que l'agriculture a eu, dans ces cinq dernières années, simplement sa part des souffrances de l'industrie de tous les pays, elle a subi le contre-coup de certaines causes générales. Il est d'avis d'ailleurs, que tout n'est pas pour le mieux dans le monde agricole, que les placements y sont onéreux, en tous cas très peu engageants. Sur ce point nous nous permettrons de dire une vérité devenue banale et dont, pour cette raison, personne ne tient compte, c'est que toute action poussée trop loin produit une réaction[1]. L'action poussée trop loin, à laquelle nous faisons allusion, c'est la hausse des fermages, la réaction c'est naturellement la baisse de la rente du sol. Pour l'Angleterre, le remède semble plus particulièrement consister dans les facilités accordées à la division des propriétés rurales, facilités qu'un récent projet de loi a pour but d'accorder.

Les autres articles sont des reproductions très intéressantes : 1° la motion de M. Chaplin demandant une enquête agricole; 2° la statistique agricole publiée par M. Giffen, du Board of Trade; 3° un article sur la récolte de 1879, sans compter les autres.

On comprend que *the Economist* n'aura pas négligé de traiter la question à l'ordre du jour, il y est reveuu à diverses reprises, mais il a plutôt envisagé le côté de la question qui touche à la propriété. Nous trouvons par exemple dans le numéro du 6 mars une analyse du projet de loi sur le transfert d'immeubles, projet qui sera peut-être voté lorsque ces lignes paraîtront. Ce n'est là qu'un jalon, dit-

---

[1] Cet axiome devrait être inscrit dans les salles des Parlements, des Conseils généraux et municipaux, et partout où des hommes se rencontrent.

on, et en effet la législation n'est pas modifiée au fond, on a seulement simplifié quelques formes de la procédure. En lisant ces détails, nous avons presque involontairement fait des rapprochements entre le mode de développement du droit romain et celui du droit anglais. De même que chez les Latins, le droit passe par les évolutions lentes et presque imperceptibles de la coutume avant d'être formulé en loi, et les phases des évolutions indiquent les changements qui s'introduisent pour satisfaire aux nouveaux besoins ou pour éviter les inconvénients qu'on n'avait pas aperçu plus tôt. Petit inconvénient devient grand, comme le gland devient chêne. Or, en Angleterre, le droit de propriété comporte tant de complications que le transfert est un véritable art, certains sollicitors l'ont poussé très loin, et s'en sont fait une spécialité. L'art se manifeste dans la rédaction de l'acte de transfert. Peu à peu ces artistes en minuties procédurières imaginent des moyens de passer sans accroc à travers les fissures des lois gênantes. Le législateur, qui veut maintenir ces lois, du moins en majeure partie, adopte ces moyens, et les consacrant les étend un peu, pour rendre hommage à l'esprit de progrès. Voilà l'économie du projet de loi.

Le numéro du 13 mars reproduit, avec quelques réflexions, un tableau officiel récemment publié et montrant comparativement la progression de différentes sortes de revenus, depuis 1848 jusqu'en 1878. Dans cette période trentenaire, le revenu brut des immeubles (réels ou par destination, Schedule A) a été de 47,982,221 l. dans l'exercice 1848-1849 et de 59,388,334 en 1877-1878, c'est 24 0/0 de plus (100 à 124). Le montant brut des profits industriels s'est élevé, dans la même période, de 80,929,700 à 250,632,700 l., soit de 100 à 309. L'industrie aurait donc fait dans ces trente dernières années des progrès bien autrement rapides que l'agriculture, et pourtant dans ces régions-là non plus tout n'est pas pour le mieux, comme on pourrait le démontrer par de nombreux faits. Nous nous bornerons à reproduire quelques données que nous trouvons dans le numéro du 7 février, sur l'industrie du coton. Cette malheureuse industrie qui fait tant peur à nos filateurs n'est cependant pas sur un lit de roses; sans parler du coup que lui ont porté la guerre de sécession (1862-65) et d'autres événements, la crise des quatre dernières années lui a fait subir des pertes sensibles. Le tableau qui suit, emprunté à la circulaire de MM. Ellison et Cie, en donne une idée :

Années.	Poids des marchandises livrées.	Montant des pertes subies.
1876....	1.172.500.000 liv. (poids)	3.289.000 liv. st.
1877....	1.181.000.000	4.213.000
1878....	1.555.000.000	5.599.000
1879....	1.154.700.000	6.024.000
	Perte en quatre années....	19.125.000

Quand nous avons lu ce tableau, nous nous sommes dit : c'est une évaluation, mais sur quoi est-elle fondée ? Eh bien, les preuves ne manquent pas. Les compagnies par actions sont tenues de publier des comptes rendus, lesquels finissent par des *balance sheets*. Or, des 62 filatures d'Oldham, 55 perdent 155,830 l. et 7 seulement peuvent distribuer des dividendes, dont le montant réuni n'est que de 4,713 l. Les filatures en question n'ont ensemble que 2,880,000 broches, qu'on fasse donc la proportion pour les 40 millions de broches de la Grande-Bretagne. Et il n'est pas question ici du tissage, dont les pertes ont atteint un taux encore plus élevé. Les chiffres ci-dessus ne renferment pas non plus les pertes qu'ont subies les ouvriers par suite de la baisse forcée des salaires, on en évalue le montant à 4,630,000 l., non compris la perte causée par les grèves. En somme, tout réuni, cela fait environ 24 millions sterling pour les quatre années. De pareils faits, les socialistes ne veulent pas les voir, car comment continuer à parler, non plus seulement de « l'exploitation de l'homme par l'homme » comme dans le bon vieux temps, mais des vols, des rapines, et autres doux traitements semblables que le maudit capital commet journellement au dépens des ouvriers. On répète si souvent ces absurdités que certains ouvriers croient que c'est arrivé. Du reste, les protectionnistes aussi savent s'en faire accroire les uns aux autres.

The Statist, outre ses articles sur les banques, les assurances et autres, en offre plusieurs sur la grande question du jour. L'un de ces articles, signé *Civis*, n'est pas de la rédaction ordinaire du *Statist*, mais n'en doit pas moins attirer notre attention. Le but de l'auteur semble être de s'élever contre la tendance,— qui est encore en germe seulement,— à recourir à des mesures protectrices en faveur de l'agriculture. Il est très sage de détruire le mal en germe, car une fois devenu grand il est fort, et on a trop peine à s'en rendre maître; on est d'ailleurs porté à respecter ce que l'on considère comme le droit acquis. L'auteur pense que les souffrances actuelles des agriculteurs doivent être envisagées à un double point de vue : celui des fermiers et celui de la généralité des citoyens. Les souffrances de l'agriculture sont très graves, cela est reconnu, d'où vient-il cependant que la nation se trouve impuissante à leur

accorder autre chose que ses sympathies? La réponse est aisée. Le pain et la viande peuvent être importés à plus bas prix qu'on ne saurait les produire à l'intérieur, il en résulte que le petit nombre souffre seul tandis que le public en général profite du bas prix. Ah! si le blé était cher, alors tout le monde se lèverait comme un seul homme pour combattre les causes de la cherté. Supposons que le haut prix provînt de prescriptions nuisibles à la culture faites par le propriétaire au fermier, il se pourrait alors qu'on cherchât à poser des limites aux pouvoirs du propriétaire. Mais une fois que le fermier est libre de cultiver comme il l'entend, il n'y a plus rien à faire pour lui, le fermier n'a plus aucun droit, — aucun droit spécial, s'entend, — à l'intervention de l'État. Car il n'est pas le seul à souffrir dans ce pays, à tour de rôle chacun passe par de mauvaises saisons, par de mauvais quarts d'heure, chacun aurait le droit de demander à l'État de lui combler le déficit de son revenu. Où puiser les moyens de combler?

L'auteur entre ensuite dans un autre ordre de considérations, et examine la portée de l'agitation en faveur des *land laws* (lois sur le régime de la propriété immobilière). On suppose, dit-il, que si l'on pouvait se débarrasser des entraves de la substitution et de la primogéniture et éteindre les hypothèques par la vente, de manière à avoir des propriétaires réels au lieu de propriétaires fictifs, la position du fermier en serait améliorée. Mais on cherche le mal où il n'est pas. Les souffrances sont purement temporaires, elles passeront et l'on verra que loin de toucher au régime de la propriété, la seule chose à faire, c'est de rendre la culture plus libre, d'allonger les baux et d'alléger les taxes locales.

Quoi qu'en dise le personnage qui signe *Civis*, l'acquisition du sol par celui qui le cultive serait désirable à plus d'un égard. Nous aurions bien des arguments à faire valoir en faveur de cette manière de voir, nous nous contenterons d'un seul. Le propriétaire-cultivateur placerait une plus grande partie de ses économies en améliorations agricoles, et, son épargne étant plus considérable (l'épargne serait alimentée à la fois par l'intérêt du capital et par les profits), il supporterait mieux les mauvaises années. Par d'autres raisons, *The Statist* arrive aux même conclusions que nous (numéro du 31 janvier). Il rapporte une proposition de M. John Bright, tendant à ce que l'État avance de l'argent aux fermiers irlandais pour qu'ils puissent acheter la terre qu'ils cultivent; ils rembourseraient les avances du Trésor au moyen d'annuités. A cette proposition on a objecté, que les Irlandais feraient autant de difficultés pour payer ces annuités qu'ils en font actuellement pour acquitter leurs fermages, et c'est contre l'État qu'ils se soulève-

raient à l'avenir. Le *Statist* n'est pas touché par cette objection : il trouve la situation très différente, la dette envers le Trésor résulterait d'un prêt, d'un service rendu évident, l'annuité serait fixe et d'une durée limitée, elle serait même modérée et rendrait le fermier, en fait, propriétaire immédiat. D'ailleurs, les Irlandais ne nient pas devoir un fermage équitable (*a fair rent*). La possession du sol deviendrait un stimulant pour la culture. — *The Economist*, qui parle également de la proposition de M. J. Bright, préférerait que les avances fussent faites par un établissement de crédit.

Quand on médite les procédés anglais pour réaliser le progrès et qu'on les compare aux nôtres, on ne s'étonne pas qu'ils aient fait la théorie de l'évolution, tandis que chez nous on élève à l'état de doctrine la révolution, qui devrait être un fait exceptionnel. On oublie trop que l'évolution est du règne organique, — c'est le gland qui devient chêne, — tandis que la révolution est du règne inorganique, c'est une irruption de l'Etna, elle commence par détruire, quitte à féconder après. Et pourquoi ces différences, où en est la cause? Dans l'histoire, ou dans le tempérament ?

La *Vierteljahrschrift* ou Revue d'économie politique dirigée par M. Ed. Wiss (Berlin, F.-A. Herbig) renferme (t. LXV) un très intéressant article sur le développement du réseau télégraphique allemand depuis 1875, dû à M. E. Hoffmann, qui semble connaître à fond cette matière dont il traite. Les résultats de la période 1875-1879 se résument en ces quelques chiffres :

Nombre de bureaux télégraphiques en 1875		1.945
— — en 1879		5.102
Augmentation		3.157
Nombre des employés du télégraphe en 1875	3.590	
— — en 1879	3.245	
Diminution	345	
Produit net des services réunis des postes et télégraphes en 1875.		5.473.401
— — — — en 1879.		14.084.256
Augmentation		8.610.855

L'auteur entre dans les détails nécessaires pour montrer comment ces beaux résultats ont été obtenus. Du reste ailleurs aussi la réunion des deux services a permi de réduire le nombre des employés tout en augmentant le nombre des bureaux.

Le second article raconte les *Invasion dans l'île de Cuba*, et surtout celles de Don Narciso Lopez, en 1850 et 1851. L'auteur de l'article, M. Fréd. Knapp, a disposé des notes d'un des envahisseurs. Dans le troisième, M. E. Wiss entre dans une longue et intéressante causerie sur « les phénomènes politiques des temps présents. »

Nous aurions peut-être préféré le titre de : *Les questions politiques à l'ordre du jour*, mais ce titre aurait peut-être exigé une rédaction plus dogmatique, l'auteur aime mieux se laisser aller au courant de la plume pour raconter, à propos des douanes allemandes, l'histoire de la conversion de Robert Peel au libre-échange. Il entre ensuite dans des considérations sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat, puis il étudie la question du rachat des chemins de fer. On voit que c'est une véritable causerie. L'auteur n'est pas favorable au rachat des voies ferrées ; en thèse générale il n'accorde à l'Etat qu'un droit de surveillance tant sur la construction que sur l'exploitation, le trafic commercial ne va pas à l'Etat. Cependant l'auteur admet des cas exceptionnels, et en cette matière se prononce volontiers pour le *statu quo*.

Mentionnons aussi le *Coup d'œil financier sur la Hongrie* de M. Max Reinitz. Cet article analyse un document officiel et l'apprécie non sans une certaine dose d'optimisme. Il rapporte d'abord les chiffres, les classant en trois périodes :

1868—1870	Recettes	432	millions.	Dépenses	404	millions.
1871—1874	—	692	»	—	729	—
1875—1877	—	586	»	—	574	—

Ces chiffres ne disent pas tout, il faut ajouter que les 432 millions comprennent 59 millions d'emprunts, les 692 millions en renferment 178 millions, les 586 millions seulement 138. L'auteur se promet beaucoup de la consolidation de la dette, mais cette opération ne ferait pas disparaître le déficit. Que reste-t-il à faire? Augmenter les impôts. — C'est impossible.— Diminuer les dépenses.— On tâchera de réduire un peu les dépenses de luxe. Contentons-nous-en, faute de mieux, et consolons-nous par la pensée que du moins les dépenses n'augmenteront pas, « tous les services étant bien pourvus. » (Vous croyez, chers lecteurs, que je copie cela dans un de nos budgets, vous vous trompez, j'affirme que je traduis, voy. p. 195 de la Revue.) L'auteur nous dit cela d'après les rapports parlementaires hongrois, mais il ne paraît pas savoir ce qu'il doit en penser, tantôt il y croit, tantôt il dit : « c'est sans doute de la musique de l'avenir », et cela d'un ton qui le classe parmi les adversaires de l'illustre maestro Wagner.

Des *Jahrbücher*, ou Annales de l'Economie politique, dirigées par M. J. Conrad, nous avons sous les yeux les fascicules 1 à 4 du tome Ier de 1880. Le rédacteur en chef nous offre, à l'occasion du nouveau tarif des douanes, une série d'articles bien médités et pleins de renseignements statistiques où il examine les effets des droits sur les céréales. M. le professeur Conrad étudie sous ce cadre

toute la question agricole. Il est d'avis que les prix du blé n'ont pas précisément diminué, mais que la hausse s'est arrêtée en même temps que les frais de production ont augmenté. Il y a donc crise, mais ce n'est pas par l'intervention gouvernementale qu'elle pourra cesser, c'est aux cultivateurs à trouver le moyen de rendre leur culture plus avantageuse. Il démontre ce principe par divers arguments, et il insiste notamment sur ce point que le secours du législateur ne deviendrait sensible aux producteurs de blé que si le droit de douane était élevé et permanent ; or un pareil droit ruinerait le pays, et serait par conséquent inadmissible. M. Conrad réfute point par point l'exposé des motifs, et pour montrer avec quelle franchise l'auteur procède, nous dirons qu'après avoir qualifié (p. 251) cet exposé de mal fait, d'insuffisamment motivé, d'inférieur aux travaux ordinaires de l'administration prussienne, il ajoute que la faute ne doit pas être imputée aux conseillers (aux bureaux), mais à un homme, au prince de Bismarck. Il lui dit, à cet homme, qui n'est certes pas le premier venu, de bonnes, d'excellentes vérités, vérités que certains professeurs, collègues de M. J. Conrad, mais surtout les étudiants en économie politique, devraient méditer.

« Le prince, dit M. Conrad, exprima à plusieurs reprises son dédain des doctrines abstraites de la science (économique) ; ce serait l'expérience de tous les jours qui dicterait son jugement. Mais est-il donc si facile de recueillir des expériences économiques ? Suffit-il de regarder la superficie des faits, et la raison des faits, la cause des phénomènes n'exigent-elle pas l'emploi de l'abstraction ? Nous ne soutenons pas que l'économie politique est une science infaillible, mais nous savons qu'elle a été établie sur le terrain de plus en plus élargi de l'expérience, et qu'elle a rectifié à chaque occasion ses théories à l'aide de l'expérience. L'individu qui ne s'appuie que sur son expérience personnelle, même s'il est doué de génie, *n'aura que des vues étroites et tombera dans l'erreur.* » Ces doctrines sont précisément celles que, dans notre *Quintessence du socialisme de la chaire*, nous avons soutenues ici même.

Le double fascicule 3 et 4 renferme, en dehors de l'article de M. Conrad, deux autres travaux qui méritent d'être signalés. L'un est de M. L. Keller et a pour titre : *Contribution à l'histoire des prix en Allemagne pendant les années* 1466 *à* 1525. Les prix s'élèvent dans cette période, on sent les effets de la découverte de l'Amérique. Il y eut alors encore d'autres causes de crises, guerre civile, guerre sociale, guerre de religion, sans compter les autres fléaux, et pourtant l'abondance croissante des métaux précieux fit son effet. Du reste les troubles pouvaient contribuer pour leur

part à la hausse du prix des produits agricoles. Ce dont l'auteur semble s'étonner le plus, c'est qu'il y ait eu dès cette époque beaucoup de plaintes sur les fraudes et les tromperies des artisans. On se figure un peu de nos jours que le seul fait de s'être réunis en corporations d'arts et métiers, en *Zünfte* et *Innungen*, a rendu les hommes honnêtes, sobres, bienveillants, heureux et le reste. On le voit cependant, les jurandes et les autres institutions du moyen âge, y compris la croyance aux sorciers et les auto-da-fé, n'ont pas modifié la nature humaine, les hommes étaient aussi méchants alors qu'ils le sont aujourd'hui ; il y a même un document très ancien qui soutient expressément que les hommes étaient déjà méchants lors du déluge, vous le voyez, cela date de loin. Cependant les gens qui s'appuient *uniquement* sur leur expérience individuelle, — qu'ils soient princes, professeurs ou prédicateurs, — ferment les yeux à ces faits ; ne pouvant pas s'en servir d'argument, ils ne les voient pas et continuent de recommander les corporations comme une panacée. Si vous n'attribuez à ces institutions qu'un médiocre intérêt, — les institutions ne valent qu'en raison des hommes, — on vous décrie comme *atomiste*, on ne dit plus individualiste, on vous accuse maintenant de vouloir réduire l'humanité en poussière. Il est un point seulement que nous n'avons pas encore pu constater, c'est celui-ci : cessera-t-on, parmi les *non-atomistes*, de distinguer le *moi* du *non moi*. S'ils ne cessent pas de faire la distinction, ils rétablissent l'individualisme à leur profit exclusif, ils ont alors seuls un *moi*, tout le reste tombe dans le néant du non moi, leur expérience individuelle compte seule dans la science, toutes les expériences antérieures des autres sont de sèches abstractions contre lesquelles il faut protéger l'intelligence des étudiants. Trêve de plaisanterie : il n'y a pas un atome de différence entre l'égoïsme des atomistes et l'égoïsme des non-atomistes.

Le deuxième article dont nous voulions parler est de M. Rodolph Sohm et traite de *l'Economie urbaine au* XVe *siècle*. L'auteur regrette avec raison qu'il nous manque souvent de bonnes données statistiques sur le moyen âge, ce qui nous empêche souvent d'avoir une idée précise de la situation politique et économique des villes qui y jouent un certain rôle. On ignore souvent une donnée fondamentale, notamment le chiffre de la population. Quelquefois on est obligé d'évaluer le nombre des habitants, et en pareil cas on propose un chiffre qui répond au bruit qui s'est fait autour du nom de la ville et l'on exagère souvent. On vient de découvrir dans les archives de Bâle des registres nominatifs d'imposition pour une série d'années et M. Schœnberg en les analysant arrive pour l'an-

née 1454 à un total de 2,094 ménages composés d'environ 7,650 personnes ; pour 1446, où la population est exceptionnellement forte, il trouve 3,000 familles ou 10,000 individus. La célèbre ville de Bâle n'aurait eu que 10,000 habitants au plus. Nous n'avons pas sous la main l'ouvrage de M. Schœnberg, mais il nous semble difficile que M. Sohm eût pu omettre des renseignements importants, si le livre les avait donnés; or est-ce que ces 10,000 âmes étaient toute la population? Il est bien dit que «les mendiants» ne sont pas comptés, ni le clergé non plus, mais il n'est pas question des ouvriers, « des compagnons », ni des étrangers, c'est-à-dire des *habitants non bourgeois*. Ou les aurait-on compris parmi les « mendiants? » Enfin, le clergé, — à la tête duquel était un évêque, — avait sous sa dépendance une population laïque, dont nous ignorons complètement le chiffre, mais qui pouvait avoir été nombreuse. Jusqu'à preuve contraire, nous ne considérerons ces registres que comme le tableau des bourgeois représentés par le conseil de la cité. A-t-on jamais confondu les citoyens d'Athènes avec la population de la ville de Périclès ?

Le mode d'imposition en usage était l'impôt sur le revenu, d'après un procédé qui n'est pas expliqué avec suffisamment de clarté. On voit bien que celui qui possède 20,000 florins est imposé à raison de 2 0/0 et que le contribuable qui possède seulement 1,000 florins, l'est à un taux supérieur, qui devient même progressif à mesure que le capital diminue; mais doit-on en conclure que l'impôt est assis sur le produit du travail pour les uns, sur le revenu des propriétés pour les autres ? Il est évident qu'il y a ici encore une inconnue. Il existait aussi des contributions indirectes très productives, car le budget de la ville était assez élevé, il oscillait, année ordinaire, entre 130,000 à 200,000 fr. de notre monnaie actuelle, et atteignait parfois, exceptionnellement, plusieurs fois autant, même un million. Cela aurait fait 50 à 100 francs par tête. C'est beaucoup. Dans ces années exceptionnelles on se procurait de fortes sommes à l'aide d'emprunts en rente viagère. On ne semble pas avoir fait usage de rente perpétuelle.

Le *Jahrbuch*, ou Annuaire de législation, d'administration et d'économique de MM. F. de Holtzendorff et L. Brentano (Leipzig, Duncker und Humblot, IV, 1), renferme quatre articles de fond ; le premier est intitulé : « Recherches sur les sources et l'étendue de l'aisance générale en Allemagne, » par M. Ph. Geyer. Le sujet est d'un haut intérêt, l'auteur est instruit et a laborieusement travaillé, mais il a fait preuve d'une inexpérience extraordinaire. L'ensemble des statisticiens de l'Europe, étudiant la question du recensement pendant toute une génération *et au delà*, ont, à

diverses reprises, décidé ou fait décider par leurs gouvernements respectifs que le recensement doit avoir lieu en hiver. M. Geyer trouve que ces messieurs n'ont pas le sens commun. A-t-il réfuté leurs raisons? Nullement, car il les ignore. Son unique raison pour blâmer l'époque choisie pour les dénombrements, c'est que les gens sont chez eux en hiver! Mais c'est précisément parce que les gens sont chez eux, que les statisticiens ont prescrit de procéder au recensement en décembre ou janvier.

M. Geyer est arrivé à faire cette singulière critique, parce qu'il s'est trouvé gêné dans l'application d'une idée plus singulière encore : il veut mesurer comparativement l'aisance des différentes parties de l'Allemagne; vous ne devinerez jamais quel est son critérium; c'est le nombre des boulangers, des bouchers, des pêcheurs et des ouvriers en bâtiments. Il se plaignait précisément qu'une partie de ces ouvriers étaient nomades et rentraient chez eux (où ils ne travaillent pas) en hiver. L'auteur a cependant conscience des défauts de son critérium, et ce qu'il en dit suffit pour le détruire complètement; après les siennes, nos critiques sont superflues, et pourtant, comme s'il n'avait rien dit, il se met à la besogne et range bravement en colonnes lesdites professions, calcule combien il y en a par 10,000 habitants, et cette moyenne fonctionne comme *Wohlstandsziffer*, la mesure de l'aisance, soit l'aisancialité, pour former un nouveau terme technique sur le modèle de *natalité*, *nuptialité*, *mortalité*. Si le nouveau mot vous déplaît, effacez-le, nous n'y contredirons pas. M. Geyer croyant neutraliser les défauts de son critérium, qu'il a reconnu avec tant de franchise, ne s'est pas borné à compter les boulangers, bouchers, pêcheurs et ouvriers en bâtiments qui exercent cette profession comme industrie principale, il a compté aussi ceux qui l'exercent comme industrie accessoire! C'est comme si, pour rendre son encre plus *noire*, il y avait versé de l'eau. J'ai beaucoup travaillé cette matière, j'ai été peut-être le premier (il y aura bientôt 30 ans) a insister sur la nécessité de tenir compte des industries accessoires, mais je n'ai jamais oublié qu'en ce qui les concerne, il faut toujours avoir présent à l'esprit le vers devenu proverbe :

Glissez mortels, n'appuyez pas.

Il est un point que des statisticiens expérimentés eux-mêmes perdent parfois de vue, mais qui devient souvent un écueil pour les commençants : certains renseignements doivent être relevés, parce qu'il faut les connaître, mais on ne doit pas en tirer beaucoup de conséquences et jamais des conséquences délicates. Sup-

posez qu'un renseignement comporte 10 0/0 d'erreur dans les deux sens, vous ignorez si vous avez devant vous 90, 100 ou 110, comment voulez-vous donner des moyennes à plusieurs décimales? Or les industries accessoires ne sont jamais données au complet, de plus, il y a accessoire et accessoire : l'accessoire est tantôt permanent comme la pâtisserie dans la boutique de certains boulangers, tantôt très éventuel, comme chez ce garçon de bureau qui sert à table 10 ou 20 fois par an. D'un autre côté, celui qui a une profession industrielle et cultive en même temps son champ, lors même qu'il est cultivateur pendant neuf mois et tailleur ou charron pour trois mois, se dira presque toujours tailleur ou charron. Vouloir fonder sur de pareils renseignements une classification des provinces en aisées et pauvres, c'est se risquer témérairement.

Le critérium se trouve en effet être souvent mauvais ; si l'espace le permettait nous le montrerions tout au long, l'auteur le voit bien et cherche à se tirer d'affaire, mais il n'est pas très heureux dans ses efforts. Quant ses chiffres contredisent des faits patents, il lui arrivera de dire que la province *paraît* riche, mais qu'elle ne l'est pas en réalité, que l'illusion est causée par la grande industrie, que là où elle domine règne la pauvreté. C'est à la grande industrie qu'en veut l'auteur. La grande industrie, comme toute chose en ce monde, a ses mauvais côtés, mais l'auteur se trompe s'il lui attribue de ruiner le pays. Comment ferait un pays peu fertile et surchargé de population pour se procurer le pain et la viande qu'il lui faut, s'il n'avait pas une grande industrie qui exporte ses produits et permet de ramener en échange les aliments qui ne viennent pas en quantité suffisante sur le sol trop peuplé? Il mourrait de faim. Nous aurions à relever encore bien des choses, mais il faut passer à d'autres articles.

M. K. Th. Eheberg étudie *l'état actuel de la question de l'usure.* L'auteur trouve qu'il y a quelque chose à faire. Il ne voudrait pas limiter le taux de l'intérêt, mais il aimerait bien punir l'usurier. Ce qu'il préférerait encore ce serait de rendre le crédit si accessible que les usuriers n'auraient plus l'occasion d'exercer leur vilain métier. En somme, M. Eheberg a plutôt des aspirations que des conseils positifs à nous offrir. — M. A. de Studnitz analyse les documents du bureau du travail de Boston. M. G. Schmoller fournit une très intéressante étude sur l'histoire des monts-de-piété et sur leur organisation en Allemagne. Il termine par quelques propositions que nous sommes obligé de ranger parmi les bonnes intentions. Ce que veut M. Schmoller est excellent, mais inexécutable. Ou plus exactement, c'est exécutable pendant huit jours ; pendant huit jours les fonctionnaires du mont-de-piété

auraient toutes les qualités que M. Schmoller voudrait, puis ils se blaseraient, ils tomberaient dans la routine, les affaires se feraient machinalement, d'après les règles générales, et « les intentions éducatrices » se perdraient. Et pourquoi? Parce que les hommes sont des hommes et non des anges.

Der Arbeiterfreund (l'ami des ouvriers), dirigé par MM. Bœhmert et Gneist (Berlin, L. Simion), nous donne, dans le 6e fascicule de la 17e année, entre autres, un article de M. J. Berndt sur « l'Association des sociétés d'artisans » de la province de Brandebourg. Nous allons en donner quelques extraits résumés qui suffiront pour justifier le scepticisme que nous opposons à toutes ces tentatives de rétablir le *Innungen* (sociétés professionnelles ou corporations) dont les journaux allemands sont pleins et que le gouvernement prussien a jugé à propos de prendre sous sa haute protection.

On veut que ces sociétés s'occupent « d'intérêts professionnels », mais le font-elles? En 1848, une société berlinoise se mit à la tête du mouvement et ouvrit des relations avec les associations analogues des autres parties de l'Allemagne, pour répandre « la culture intellectuelle, la morale et la fraternité. » Ces excellentes intentions ont eu le résultat que voici : c'est M. Berndt qui parle. « Les sociétés d'artisans ont tant fait en fraternité et en moralité, elles ont écouté tant de conférences sur toutes les sciences possibles et impossibles, elles ont chanté tant de beaux lieders populaires, elles ont bu tant de bière à la liberté et à la *Gemüthlichkeit*, elles ont dansé à tant d'anniversaires... qu'elles ont complètement oublié l'existence du mot *métier* (profession) et qu'elles n'ont plus songé à ses progrès. » Il faut donc renouveler l'esprit de ces associations, et sans toucher à « la culture, la fraternité et la moralité » faire qu'on s'occupe de technologie et d'économie industrielle, en un mot des in-té-rêts pro-fes-sion-nels! Est-ce clair, cette fois?

Oui, ça a été clair, les artisans de la province de Brandebourg ont prêté l'oreille à l'appel d'un des leurs dont le programme pèche cependant plus d'une fois contre la logique, mais ne nous y arrêtons pas plus que lesdits artisans; voici les trois premiers paragraphes des statuts. Le 1er donne le *nom* : Association des sociétés d'ouvriers de la province de B. § 2. *But de l'Association* : Encouragement des sociétés d'artisans dans la province, création de sociétés, protection, etc., des intérêts matériels et industriels de l'ensemble des artisans de la province. § 3. *Moyens d'atteindre le but* : *a.* conférences instructives; *b.* visites fréquentes faites par les membres du bureau central aux réunions locales; *c.* création et développement d'écoles de perfectionnement industriel; *d.* organisation d'exposi-

tions provinciales et locales ; *e.* subventions pour former des bibliothèques ; *f.* création, s'il y a lieu, d'autres institutions utiles; *g.* subventions aux sociétés peu aisées. Et tout cela pour 10 pfennig (0 fr. 125) par membre et par année (§ 6). Ce n'est pas cher. Après avoir lu ces statuts nous soupçonnons fortement les promoteurs de ces sociétés de n'avoir songé qu'au *Vereinstag*, le congrès annuel, où ces messieurs siègent sur l'estrade, président au banquet, ouvrent la danse, probablement avec la femme du plus riche artisan, ou avec la plus belle fille d'artisan. N'oublions pas qu'on admet des non artisans, avec tous les honneurs dus à leur rang, car « il faut que les classes se rapprochent. » Mais que parlez-vous alors de corporations d'artisans, où les hommes du métier se réunissent pour parler de leur profession, où ils s'instruisent mutuellement sur leurs procédés, où ils discutent leurs intérêts économiques, etc. Est-ce qu'on sait réellement ce que l'on veut ?

Les *Annalen* (Annales de l'Empire allemand) de M. G. Hirth continuent à reproduirent les documents officiels les plus importants et à étudier les questions à l'ordre du jour. Dans les premiers fascicules de 1880 nous trouvons le budget, le mouvement du commerce, le mouvement des prix, et une étude sur la législation des assurances. Cette dernière a été provoquée par une circulaire de M. de Bismarck, qui semble inviter le public à lui dire s'il y a quelque chose à faire et ce qu'il faut faire. Du moins l'auteur de l'article l'a-t-il entendu ainsi. Du reste ces points d'interrogations posés au public sont assez fréquents en Allemagne; ayant à satisfaire l'opinion publique, on lui demande son avis. C'est évidemment un homme spécial qui a rédigé cette réponse, mais l'auteur a commis la faute de ne pas reproduire la circulaire du grand chancelier, de sorte que nous ne sommes pas toujours sûr d'avoir bien compris la question, ce qui nous empêche d'apprécier la réponse. Puisque nous en sommes à critiquer, ajoutons qu'il est regrettable que les Allemands aient pris l'habitude de citer les journaux quotidiens d'après leur numéro au lieu de donner la date, cette dernière est bien plus éloquente. Quoi qu'il soit, nous retenons de cet article que la question des assurances est à l'ordre du jour, il est seulement à désirer qu'un homme intelligent et suffisamment instruit expose l'état de la question, qui est très compliqué en Allemagne. Nous disons un homme intelligent, pour indiquer un auteur qui écrit pour instruire ses lecteurs et non pour montrer sa science profonde. Il n'est nullement nécessaire d'épuiser la matière, mais il faut l'exposer avec clarté et simplicité ; sans être trop exigeant, nous ne demandons que cela.

Le *Deutsches Handelsblatt* (feuille commerciale allemande), journal hebdomataire qui paraît à Berlin sous la direction de M. Annecke (librairie L. Simion), a souvent d'excellents articles, ce qu'on comprendra si nous disons qu'elle compte parmi ses collaborateurs M. Sœtbeer. Nous avons justement sous les yeux les numéros du 26 février et du 4 mars, où M. Sœtbeer traite de la *situation actuelle de la réforme monétaire allemande*. Depuis, l'infatigable professeur de Gœttingue a fait insérer dans une autre revue, les *Preussiche Jahrbücher*, un travail plus étendu qui raconte l'histoire de la réforme et qui la justifie contre ses détracteurs, les partisans du double étalon. Il montre que le reproche adressé à l'Allemagne d'avoir causé la baisse de l'argent n'est pas fondé, ou n'est fondé qu'à un faible degré. Ainsi le 10 octobre 1876 le bruit se répandit que le chancelier de l'Empire avait proposé de porter de 10 à 15 marks par tête la quantité de monnaie d'argent à frapper, mesure qui exigerait l'emploi d'un million de kilog. d'argent. Il y aurait donc autant de métal blanc de moins sur le marché. Cela n'empêcha pas le prix de l'argent de baisser à Londre. En novembre on apprit que le projet de loi était retiré, et néanmoins le prix de l'argent haussa. C'est que le prix dépendait d'autres circonstances que de la frappe en Allemagne, par exemple de la productivité des mines, des besoin de l'extrême Orient, etc. Dans la *Feuille commerciale*, M. Sœtbeer analyse le rapport officiel le plus récent sur la marche de la réforme, document qui dément indirectement le projet attribué au gouvernement allemand d'abandonner le principe de l'étalon d'or. Il est à remarquer que les partisans du double étalon appartiennent en Allemagne aux partis de la droite, aux protectionnistes, aux grands propriétaires ruraux, qui s'imaginent que la réhabilitation de l'étalon d'argent diminuerait le taux des salaires.

Le *Bremer Handelsblatt* (la feuille commerciale de Brême), dirigé par M. Lammers, analyse un discours prononcé à la Société d'économie politique de Berlin, par son président, M. O. Michaelis. Tous ceux qui s'occupent d'Économique, dit M. Michaelis, sont d'accord sur ce point que l'humanité progresse tant relativement à ses besoins, que pour les moyens de les satisfaire; on s'accorde aussi pour reconnaître que le progrès de l'aisance est facilité par l'acroissement de la productivité du travail, soit qu'elle consiste dans la puissance productive de l'homme même, soit qu'elle provienne du perfectionnement de ses instruments, ou de l'assujettissement plus général des forces de la nature. Il ne se produit des divergences que lorsqu'on s'informe des agents actifs de ce développement.

Le milieu dans lequel les forces économiques s'épanouissent

librement, c'est celui de la concurrence, et en se fondant sur ce fait on a cru que l'agent actif, le principe qui excite au progrès, consistait dans la lutte pour s'emparer des débouchés, où le fort se substitue au faible, et où la société est représentée comme un état de guerre de tous contre tous. Mais c'est là se faire une fausse idée de la concurrence. Son effet principal est d'amener chacun à n'envoyer sur le marché que le genre de produits qu'il fait le mieux. Le résultat de la libre concurrence n'est donc pas la destruction mutuelle, mais la distribution du travail d'après les facultés productives des hommes. Il faudrait le double des capitaux disponibles à une époque donnée pour qu'on puisse alimenter une concurrence qui serait une lutte mortelle; or il n'existe pas tant de capitaux, et d'ailleurs on n'emploie pour chaque entreprise que des capitaux suffisants pour que la production rapporte un bénéfice. Il est cependant des entreprises qui, pour améliorer leur position, cherchent à se substituer commercialement à d'autres, tandis que ces autres font leur possible pour se maintenir. L'effort nécessaire pour conserver sa position est un agent économique d'une grande puissance et d'une grande sûreté, et si la société était organisée de façon à laisser agir exclusivement cet agent, le progrès serait encore plus rapide qu'avec l'aide de la concurrence la plus ardente. On trouvera peut-être qu'il y a une contradiction dans cette proposition que l'effort fait pour conserver sa position a pour résultat l'amélioration et l'extension de la production, mais elle est confirmée par des faits éloquents. Il ne faudrait cependant pas croire que les compensations ont lieu à chaque instant dans la société, de manière à produire une harmonie constante des intérêts et un progrès toujours égal en bien-être et en culture intellectuelle et morale, ce serait de l'utopie. Ce serait une erreur aussi de penser que la lutte des intérêts, si l'on n'y met pas obstacle, produira la ruine de la société. On ne pourra jamais empêcher les hommes de mal employer, par ignorance, leurs agents économiques (leur capital, leur travail, etc.), et ces fautes, ainsi que les circonstances, comme la guerre, une mauvaise récolte, etc., qui exercent si souvent leur influence sur les hommes, sont précisement cause que la vie sociale paraît si mouvementée. La compensation, l'harmonie, ne s'établit que par le développement et le progrès réalisés dans de longues périodes, mais non à chacune des phases intermédiaires.

M. O. Michaelis, pour démontrer cette proposition, rappelle les principaux faits du mouvement économique des trente dernières années. Il fait passer devant l'esprit de ses auditeurs les crises alternant avec des époques de prospérité, indiquant en quelques

traits les causes des unes, les effets des autres. Il y a donc des hauts et des bas, mais le progrès atteint reste acquis. L'orateur conclut ainsi : Le progrès économique n'est donc pas fondé sur la dure lutte pour l'existence, mais sur une combinaison de puissants motifs qui tendent sans cesse vers l'augmentation de la productivité du travail et la réduction des frais d'exploitation. Si nous embrassons de longues périodes, nous les verrons toujours, après plusieurs oscillations, aboutir au progrès, et c'est là une raison de rester fidèle à notre conception d'une vie sociale régie par des lois économiques.

M. Louis Bamberger fit suivre ce discours de quelques réflexions. Le principal mérite de l'orateur, dit-il, est d'avoir donné l'impulsion à un mode plus philosophique de traiter le sujet en question ; ce qui caractérise notre époque, c'est précisément le dédain de la science, des procédés théoriques. Nos adversaires n'ont d'intelligence que pour les choses de peu de portée, pour le présent constaté au jour le jour, mais ils ne saisissent pas les grandes lois du développement général de l'humanité. Barbares eux-mêmes, ils nous ont ramené à une époque de barbarie.

La *Zeitschrift* ou Revue du bureau de statistique de Prusse, dirigée par M. Engel, fascicule semestriel (III et IV) de 1879, renferme plusieurs articles très intéressants. L'un des plus curieux est celui de M. Conrad Bœtzow : *De l'influence de la nature* (de la qualité) *du sol sur l'existence du bétail* ou des animaux de ferme. L'auteur a groupé selon leur qualité les arrondissements de Prusse, de manière à diviser chaque province en deux sections : bonne terre et mauvaise terre; il a fait ensuite pour le bétail un groupement correspondant et mis en regard du mouvement du bétail sur les terres fertiles celui qu'on a constaté sur les terres médiocres. Les arrondissements prussiens sont plus petits et alors probablement plus homogènes que les arrondissements français; néanmoins ce groupement ne répond qu'approximativement à la réalité des choses; il s'en rapproche cependant assez pour que les résultats présentent de l'intérêt. Nous allons en reproduire quelques-uns, sans entrer dans les détails. M. C. Bœtzow compare les dénombrements de 1819, 1849, 1873 et donne de nombreux tableaux.

Nombre de :	Bonne terre.			Mauvaise terre.		
	1819	1849	1873	1819	1849	1873
Chevaux par 10.000 hectares.	707	828	909	332	390	439
Sur 100 chevaux on comptait :						
Poulains................	19.2	17.6	15.7	15.8	15.6	15.8
Chevaux adultes...........	80.8	82.4	84.3	84.2	84.4	84.2
Bêtes à cornes par 10.000 h.	1,860	2,339	2,587	1,419	1,743	1,850

Sur 100 bêtes à cornes on comptait :						
Taureaux	1.6	1.7	1.1	1.1	1.1	0.6
Bœufs	13.1	9.9	9.7	23.3	15.8	12.3
Vaches	59.7	61.1	65.8	47.3	52.5	61.5
Elèves (génisses, etc.)	25.6	27.3	23.4	28.3	30.9	25.6
Bêtes à cornes par 100 hab.	33.4	29.0	25.0	49.1	41.3	39.0
Bêtes à laine par 10.000 hect.	4,459	8,442	7,631	2,705	4,298	4,901
Sur 100 bêtes à laine on comptait :						
Mérinos	11.9	32.2	53.2	6.5	18.8	39.5
Autres races	88.1	67.8	46.8	93.5	81.2	60.5
Porcs	787	1,239	1,716	395	696	927
Chèvres	77	297	620	43	141	270

Nous avons pris les données qui nous ont paru les plus intéressantes; il est regrettable seulement qu'on n'ait pas fait ailleurs des études analogues, on aurait pu les rapprocher avec fruit, mais ce tableau, tel qu'il est résumé ci-dessus, nous a cependant paru instructif. Nous avons été surtout frappé par ce fait que les moutons ont diminué dans les bonnes terres et que leur nombre s'est accru dans les mauvaises. Lors de la récente discussion du tarif des douanes, on s'est beaucoup plaint de la diminution des bêtes à laine, et l'un des orateurs a pu citer un département où les troupeaux ont été évincés par les défrichements. Il en a toujours été ainsi, et de plus en plus le bétail devra faire place aux hommes. On pourra le regretter ou s'en réjouir; on pourra le trouver bon ou mauvais, mais il faudra en prendre son parti ou découvrir un moyen d'influencer ce fait. Une chose seulement est certaine, les droits de douane n'y pourront rien.

Un autre article très méritoire est celui de M. Engel, qui est intitulé : *Le siècle de la vapeur au point de vue statistique et technique*. Toutefois ce travail ressemble un peu à un fouillis, ou mieux ce sont des matériaux entassés dans des caisses; il faut une seconde élaboration pour les rendre immédiatement utiles. Quand on lit cet article où l'ingénieur se révèle à chaque page, et en général les travaux de l'éminent statisticien de Berlin, travaux marqués au coin de la science, on se demande comment un savant qui dans chacun de ses articles engloberait volontiers l'ensemble de tout le savoir humain et *quibusdam aliis*, ait pu concevoir l'idée baroque de vouloir remplacer le nom de *Statistisches Bureau* (bureau de statistique) par *Zählamt* (office des compteurs) et qu'il aime mieux être « maître des compteurs » que directeur de la statistique! Est-ce qu'un bureau de statistique se borne réellement à compter des fiches? Dans ce cas, il ne serait pas nécessaire d'entretenir un

savant aussi éminent que M. Engel à la tête de l'office; l'office lui-même serait inutile; après chaque dénombrement il suffirait d'un sous-officier avec 20 hommes; si le travail est considérable, on prendrait, selon le cas, un peloton, une compagnie, un bataillon, un régiment ou une brigade, et le travail serait achevé en huit jours, au lieu de durer quatre ou cinq ans pendant lesquels on fait autre chose que de *compter*. Voilà ce que c'est que d'être un génie statistique : les génies peuvent avoir des idées baroques, de simples mortels doivent se contenter d'émettre des idées raisonnables.

D'un article de M. G. Koch sur les *Caisses d'épargne en Prusse*, nous extrayons ce qui suit : En 1878 il y avait en Prusse 1,157 caisses, dont 515 avaient été instituées par des villes, 270 par des arrondissements ou des cantons, 5 par des provinces, 22 par d'autres divisions territoriales, 242 par des paroisses ou des communes rurales, 19 par des associations, 91 par des particuliers. Ces 1,157 caisses ont 794 succursales. En somme, il y a une caisse par 178 kilomètres carrés. L'ensemble des dépôts s'était élevé, à la fin de l'année précédente, à 1,324 millions de marks; le montant des versements a été, en 1878, de 351 millions, celui des intérêts de 38 millions, celui des remboursements de 329 millions, de sorte que le solde dû aux déposants à la fin de 1878 est de 1,383 millions, ce qui constitue un accroissement de l'épargne de 59 millions de marks (74 millions de francs). — Le nombre des livrets, à la fin de 1878, a été de 2,661,382, soit de 1,034 par 10,000 habitants (en 1877, 976; en 1876, 921; en 1875, 860; en 1874, 802). La moyenne des crédits par livret est de 520 marks, chiffre supérieur à ceux des années antérieures.

Il y a encore, dans la *Zeitschrift*, des articles sur la météorologie, le mouvement de la population, le recensement et de nombreuses notices variées.

En Autriche, la *Statistische Monatschrift* (Revue mensuelle de statistique), rédigée par MM. de Neumann-Spallart et G. A. Schimmer (Vienne, Hölder), commence l'année 1880 avec une véritable abondance de bons articles et nous donne l'embarras du choix. Empruntons aux trois premiers fascicules de 1880 quelques détails qui semblent devoir le plus intéresser nos lecteurs.

Le fascicule 2 donne un curieux article sur le mouvement des associations en 1878 : c'est le résultat d'un relevé spécial qu'on nous offre. Nous avons là une liste de 29 catégories d'associations, depuis les sociétés par actions jusqu'aux sociétés de chant et de musique, en passant par les sociétés de gymnastique, de sténographie, d'achat de matières premières, et les sociétés scientifiques et de bienfaisance. En 1878 on comptait 14,235 sociétés ou associa-

tions; en 1867, seulement 4,326; leur nombre s'est accru avec constance jusqu'au chiffre de 1878. Les sociétés les plus nombreuses et qui ont le plus augmenté sont : les pompiers, 1,683 sociétés en 1878 (36 en 1867); les sociétés de secours mutuels, 1,558 (762); les sociétés de bienfaisance, 1,053 (239). On compte, en 1878, 460 sociétés par actions, 532 cercles dits casinos et 635 cercles qui ne s'appellent pas casinos, 276 sociétés (dites coopératives) de consommation, 458 sociétés politiques, 279 sociétés scientifiques, 841 sociétés chantantes et 242 sociétés musicales.

Les sociétés de crédit ont été reprises dans le fascicule 3, où M. Ehrenberger leur consacre une étude approfondie, remontant à 1816, mais s'étendant avec tous les développements possibles aux années 1872 à 1878. Ce travail mériterait d'être étudié par les hommes spéciaux. Le même fascicule renferme aussi un article intitulé : *Ce qui reste dans l'Europe centrale des populations celtiques*. C'est le dernier travail de M. A. Ficker, qui vient de mourir après avoir dirigé la statistique autrichienne pendant une série d'années. Nous voyons que la langue des Gaëls, Kymri, Brythons et autres Celtes ou Keltes s'en va, ce qui est regrettable au point de vue philologique, parce qu'il s'agit d'un groupe particulier de langues; au point de vue social et politique c'est un bienfait. Les langues et dialectes qui pullulent en Autriche et dont chacune réclame son autonomie font beaucoup de mal à ce pays, sans rendre l'ombre d'un service à l'humanité. C'est de ces langues qu'on peut dire : Ce sont de mauvaises langues. Et savez-vous pourquoi il y a tant de « mauvaises langues » dans les diverses provinces de l'Autriche? C'est qu'il y a beaucoup de Jules Césars, ou du moins beaucoup d'hommes qui ont cela de commun avec l'illustre Romain, qu'ils aiment mieux être le premier à A, ou à B, ou à C, que le second à Vienne. Ce goût-là ne tend pas à consolider le pays, et les myopes qui contribueront à le déchirer seront les premiers à regretter leur imprudence.

Nous avons sous les yeux le 3e (et, si nous ne nous trompons, dernier) volume des œuvres de John Prince-Smith (Berlin, F. A. Herbig, 1880). L'auteur est connu en France ; il a fourni, en 1853, deux articles au *Journal des Economistes* (Valeur et Monnaies) ; nous en avons traduit un autre pour le *Journal* dans lequel l'éminent économiste réfute avec un brillant *humour* la « Liquidation sociale » de J. Jacoby, et il a été en outre souvent question de lui, car il a présidé le congrès des économistes allemands pendant bien des années. Le présent volume renferme les deux articles que J. Prince-Smith a écrit en français (cette langue lui était presque

aussi familière que l'anglais, sa langue maternelle) et plusieurs autres publications ; on y trouve aussi une biographie très développée, due à M. Otto-Wolff, ainsi que le portrait de J. Prince-Smith.

Ce dernier, qui est né à Londres le 20 janvier 1809, était le fils d'un *barrister at law* (avocat), auteur d'un ouvrage encore cité sur *the Science of monnaie* et qui devint gouverneur civil de la Guyane anglaise. John était encore jeune quand il perdit son père et presque en même temps sa fortune. Il dut entrer dans une maison de commerce, mais à l'âge de 22 ans il passa à Hambourg pour travailler à la rédaction d'un journal anglais. Cette entreprise ne put se maintenir, et J. Prince-Smith fut heureux de trouver une place de professeur de français et d'anglais au collège de la ville d'Elbing. Ce sont les exigences du professorat qui le forcèrent à apprendre l'allemand, et quand il sut manier cette langue il avait eu le temps de constater qu'il n'avait pas la vocation de l'enseignement. Il se fit publiciste et le succès ne tarda pas à venir. M. O. Wolff raconte en détail tous les efforts qu'il fit dans sa nouvelle carrière pour répandre de saines notions économiques, pour fonder une société de libre-échange, pour créer le congrès des économistes et pour défendre les principes libéraux à la Chambre des députés, où il siégea assez longtemps. Il est mort le 3 février 1874, laissant la réputation d'un écrivain rigoureux et en même temps spirituel. Il n'a pas publié d'œuvre de longue haleine, la plupart de ses écrits sont courts, plusieurs sont des pamphlets; l'un, « Ministre du commerce pendant six heures », peut être rangé à côté de ceux de Bastiat, — qui est d'ailleurs plus sympathique que Prince-Smith, lequel a souvent quelque chose de raide, de dur même. Le ministre en question reçoit en audience des filateurs, des usiniers, des fabricants de sucre qui lui apportent leurs doléances protectionnistes et qu'il arrange de la bonne façon. Nous tâcherons de trouver le temps de traduire ce spirituel petit pamphlet.

Nous sommes un peu en retard pour M. Joh. Pechar, qui a publié chez Jul. Springer, à Berlin : *Kohle und Eisen*, etc. (le charbon et le fer dans tous les pays du monde). C'est une statistique très détaillée de ces deux grandes branches de l'industrie, et l'auteur ne se borne pas à donner des chiffres, il fait connaître tout ce qui peut intéresser l'industriel, l'ingénieur et l'économiste ; il étudie les conditions de la production aussi bien que les débouchés, et le livre conservera son intérêt alors même que la plupart de ses chiffres auront vieilli. L'ouvrage de M. J. Pechar a été rédigé à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878 à Paris.

Geld und Credit (argent et crédit) est le titre d'une brochure

publiée par M. Minoprio (Berlin, chez l'auteur). Les vues qui nous sont présentées ne sont pas précisément, comme le croit l'auteur, neuves; elles sont tout au plus renouvelées, elles ont été communes à tous les économistes avant le développement pris par « l'Ecole historique ». M. Minoprio reproche avec raison aux professeurs qui représentent cette école de fonder leurs doctrines sur le moyen âge plutôt que sur les faits modernes, de mépriser la théorie pour préconiser une prétendue pratique qui ne se trouve que dans de vieux *bouquins*. C'est, comme on voit, une variété d'école romantique. Quand pareille école est arrivée à son plein épanouissement, les intéressés s'aperçoivent qu'ils ont fait fausse route; ils se divisent ensuite en deux groupes : les intelligents rentrent dans la bonne voie et contribuent à l'orner; les extravagants poussent l'erreur jusqu'à l'extrême, bravant au besoin le bon sens, — vous entendez, par pure bravade. On ne fait pas d'effet sur de pareils esprits par des arguments; à peine si les événements leur servent d'enseignement. Un esprit faux ou faussé peut-il correctement interpréter les faits?

M. Karl Kautsky a publié à Vienne (librairie Bloch et Hasbach, 1880) un singulier livre sous ce titre: *Der Einfluss der Volksvermehrung*, etc., en français : « De l'influence de l'accroissement de la population sur les progrès de la société. » L'intelligence de l'auteur se débat visiblement, et d'une manière psychologiquement curieuse, contre l'influence du socialisme; il ne demanderait pas mieux que de raisonner logiquement, mais cela ne s'accorderait pas avec la foi socialiste, de sorte qu'en lisant le livre vous avez constamment sous les yeux la lutte entre deux tendances, et vous ne savez qu'à la dernière page qui l'emportera... C'est la tendance raisonnable qui triomphe, seulement elle reste stérile, car si l'auteur entrevoit la vérité, il n'ose pas en tirer de conséquence, car les conséquences seraient contraires à sa foi socialiste. Voici en peu de mots le résumé des 195 pages que nous avons eu la curiosité et la patience de lire: Si l'humanité continue à se multipiier sans frein, comme elle le fait actuellement, le vice et la misère se généraliseront, les hommes se corrompront physiquement et moralement et la terre se dépeuplera. Tant que la reproduction ne sera pas limitée, le socialisme ne pourra pas répandre ses bénédictions et assurer le bonheur de tous. Il faut donc régler le nombre des enfants accordés à chaque couple (N. B. la question du mariage régulier est laissée dans le doute, aussi en mettant le mot *couple*, nous allons peut-être au delà de la pensée de l'auteur). Oui, mais comment le régler? La matière est si archidélicate que l'auteur qui, en sa qualité de socialiste, jouit de plus de liberté que nous, est

dans le plus grand embarras. Il faut lui rendre cette justice, qu'en homme bien élevé il ne «brave l'honnêteté» qu'en latin, mais il y perd le sien, car pour formuler son moyen il est obligé de recourir à l'allemand. Donc le pivot des progrès de l'humanité, c'est le *preventive Verkehr*, en français; les rapports préventifs, rapports qui ne sont pas l'abstinence, — l'auteur la trouve contre nature, — ni cependant les rapports sexuels, puisqu'il en résulterait la misère et le vice, mais le rapport préventif serait quelque chose d'intermédiaire encore inconnu, qu'on doit rechercher, mais qu'on ne trouvera que lorsque les hommes cesseront de se réserver la science physiologique, et permettront à la femme de l'étudier: c'est la coopération intellectuelle de physiologistes des deux sexes qui fera découvrir le secret que l'auteur cherche. Voilà bien le socialiste! il demande la lune, il sait que personne ne saurait la décrocher de la haut, mais il croit que s'il l'avait dans sa poche, il serait heureux. Un socialiste de bonne foi est un homme doué d'un excédant d'imagination.

Nous devons faire remarquer que *tous les socialistes* se sont préoccupés de la question de la population, et qu'ils ont généralement proposé des moyens plus ou moins..... traduits en latin pour la limiter. Ajoutons pour terminer que si nous avons dit que M. Kautsky entrevoit la vérité à la fin de son travail, c'est lorsqu'il reconnaît que nous ne trouverons pas sur la terre le bien absolu, mais que nous devons nous borner à choisir *le moindre mal*. Quoique l'auteur dise qu'en sa qualité de socialiste il n'est ni optimiste ni pessimiste, il déclare que le *struggle for life* sera éternel. A quoi alors sert le socialisme? Sa seule excuse n'est-elle pas d'étudier le moyen de supprimer la lutte pour la vie?

La Société de statistique des Pays-Bas a rédigé, et le ministère des finances a publié, une *Statistiek van het Grondcrediet* (statistique du crédit foncier ou hypothécaire), de laquelle il résulte qu'il a été fait en 1876, 1877 et 1878 en moyenne 25,798 prêts par an, s'élevant ensemble à 99,831,724 florins; ont été remboursés dans la même période, annuellement, 19,683 prêts se montant à 58,751,003 fl.; la dette hypothécaire a donc augmenté tous les ans de 41 millions. Une série de tableaux classe les prêts selon leur montant et selon le taux de l'intérêt, par circonscriptions. Comparés au chiffre de la production et aux modes de culture, au nombre des habitants, à la proximité des villes et des établissements industriels, etc., ces renseignements seraient très instructifs et jetteraient sans doute de vives lumières sur la question du crédit agricole.

Passons en Italie. L'*Archivio di statistica*, 4e année, fascicule 4, donne en tête une très bonne analyse de la statistique de l'instruction primaire publiée par le ministère de l'instruction publique de France. Le second article est une étude sur l'*Évolution selon la doctrine du transformisme* (par M. Eugenio Rey). C'est un article très intéressant, les idées de l'auteur sont généralement justes, mais l'article nous a effrayé, et voici pourquoi. Nous avons eu à lire dans notre vie bien des traités de statistique et nous y avons toujours trouvé de longs chapitres sur la *définition de la statistique*. Tel traité n'est tout entier qu'une « définition. » Plus d'une fois nous avons crié à ces *définisseurs* : Mais marchez donc, pour Dieu ! en vous voyant marcher, on saura ce que c'est *de visu*. Voilà qu'on se met encore à définir l'Evolution, et dans des revues de statistique encore. Faudra-t-il dire maintenant : Evoluez, portez vos réflexions dans la philosophie spéculative, ou dans l'histoire naturelle, ou dans un mélange des deux, mais épargnez ces intéressantes causeries à l'économie politique et à la statistique. L'hypothèse n'y est pas à sa place, on y veut et on y a besoin de faits positifs, mais non d'idées positivistes, ce qui est fort différent. En effet, l'idée *positiviste* (et non positive) à la mode, c'est la sociologie. On appelle ainsi une prétendue science qui serait la synthèse des sciences qui s'occupent de l'homme et de la société [1]. Pour notre part, nous ne voyons là qu'une de ces spéculations philosophiques, — qui est à la rêverie poétique ce que la raison est au sentiment (tous les deux sont doublés d'imagination),—une de ces spéculations qui sont un véritable besoin pour l'homme, sur lesquelles on peut établir l'idéal, mais sur lesquelles on ne peut construire ni château, ni science. Voilà ce qu'est la sociologie. Mais supposons qu'on puisse faire une synthèse, cela ne suppose-t-il pas que les sciences à fusionner, à quintessencier, à synthétiser soient faites et complètes? Eh bien, les prétendus sociologues veulent faire « de l'ordre avec du désordre, » une bonne synthèse avec des éléments défectueux, car remarquez-le bien, les plus ardents partisans de la sociologie sont précisément les contempteurs les plus prononcés de l'économie politique. Faites donc de la sociologie sans économie politique ! Au lieu de synthétiser, ce serait spécialiser qu'il faudrait jusqu'à nouvel ordre. Du reste, la synthèse est tellement prématurée que nous trouvons sur la sociologie des définitions différant presque d'un auteur à

[1] Nous faisons tous fréquemment des synthèses et ne pouvons nous en passer, mais nous ne devons pas les présenter comme *la science*, ce n'est qu'une combinaison de notions scientifiques d'origines différentes que nous appliquons à un cas donné, souvent d'une manière très subjective.

l'autre. Nous louerons donc M. Eugenio Rey de la réserve dans laquelle il s'est tenu.

L'*Economista* de Florence nous donnerait une abondante moisson, si nous avions l'espace nécessaire pour la caser; nous nous bornerons à glaner quelques détails. Le numéro du 7 mars analyse l'excellente publication officielle sur les revenus communaux; nous voyons que les 8,382 communes ont 502,045,731 fr. de recettes et 502,312,090 de dépenses, chiffres qui nous semblent très élevés. Nous n'avons pas besoin de dire que les dépenses n'ont fait qu'augmenter depuis une série d'années; ce phénomène est universel : partout les dépenses augmentent; l'essentiel est que le mouvement soit justifié. On peut dire qu'il l'est, comme le démontrent quelques chiffres empruntés à un article du 14 mars et que nous allons donner. Il s'agit de l'instruction publique; nous ferons remarquer que dans le tableau ci-après l'année 1870 ne renferme pas la province de Rome, qui figure dans le chiffre de 1878 pour 2,228,586 fr.

Années.	Chefs-lieux de province.	Communes urbaines. (6.000 hab.)	Communes rurales.	Totaux.
1870....	8.150.766	4.595.485	15.612.858	28.759.109
1871....	9.258.534	4.822.737	16.600.527	30.681.798
1872....	9.544.988	5.179.071	17.147.967	31.872.026
1873....	10.397.714	5.666.034	18.055.150	34.118.900
1874....	10.956.497	5.874.519	18.638.578	35.469.594
1875....	12.449.449	6.040.595	19.863.340	38.453.384
1876....	12.558.369	6.480.235	21.373.489	40.412.093
1877....	13.328.909	6.721.804	20.250.713	42.320.204
1878....	14.309.042	7.719.171	23.678.584	45.706.797

Il résulte de ce tableau, comparé à d'autres, que les communes ont consacré à l'instruction publique la proportion de leur revenu qui suit :

	1870	1878
Communes rurales en 0/0 de leurs dépenses.......	10.39	11.32
Communes urbaines —	10.93	9.62
Chefs-lieux —	5.47	6.74
Ensemble des communes du royaume.............	8.59	9.11

Nous n'avons pas besoin de dire au lecteur que si les chefs-lieux dépensent pour l'instruction une moindre proportion de leur revenu, cela ne veut pas dire qu'ils dépensent des sommes plus petites, mais qu'ils ont encore beaucoup d'autres frais d'administration. Tel village qui consacre 11 à 12 0/0 de son revenu à l'entretien de son école ne dépense rien pour les rues, les égouts, les eaux

potables, la police, l'éclairage, etc., etc., ni pour l'instruction supérieure.

M. Alexandre Rossi, sénateur du royaume d'Italie, emploie ses loisirs d'une façon extrêmement méritoire en étudiant les questions à l'ordre du jour et en publiant le fruit de ses études. Depuis quelques mois nous avons ainsi vu paraître deux livres, dont l'un est intitulé : *Questione operaia e questione sociale* (Questions ouvrières et questions sociales ; Turin, Roux et Favale, 1879), et l'autre : *Del credito popolare,* etc. (Du crédit populaire dans les associations coopératives actuelles; Florence, Barbéra, 1880). Dans le premier, l'auteur réunit tout ce qui est imprimé en faveur de la participation des ouvriers aux bénéfices de leur patron, sans qu'ils aient à participer à ses pertes. Ce travail est remarquablement complet; les opinions *contre* sont données aussi bien que les opinions *pour;* pourtant le lecteur devine que l'auteur conclut *pour*, car s'il était *contre*, il ne se serait pas donné la peine de faire le livre. Nous ne sommes donc pas surpris que les opinions opposées à la sienne n'aient pas fait d'impression sur son esprit; il en est presque toujours ainsi, chacun reste de son avis. Mais comment se fait-il que le noble sénateur puisse se croire assez fort pour faire cesser une chose qu'il reconnaît être éternelle (*le eterne aspirazioni delle classi meno fortunate del popolo*)?

Le second livre de M. le sénateur A. Rossi traite une question qui n'est plus neuve, mais qu'il a rajeunie par des détails intéressants. Sans aucun doute les sociétés de crédit rendent des services, et M. Schulze-Delitzsch mérite tous les éloges qui lui sont prodigués dans le livre de M. le sénateur; mais nous aurions voulu un exposé des circonstances qui ont fait réussir les banques populaires en Allemagne et même en Italie, tandis qu'elles n'ont pas pu s'acclimater en France, malgré les efforts faits en leur faveur, ni même en Angleterre. Quand on parle de la coopération, on se borne un peu trop à mettre en lumière le côté brillant de l'institution, mais on ne s'occupe pas assez à rechercher les vraies causes de son éclat.

M. Angelo Marescotti, le savant professeur de l'Université de Bologne, vient de publier : *I fenomeni economici et le loro cause constanti* (Les phénomènes économiques et leurs causes constantes; Bologne, Nicola Zanichelli, 1880). C'est un essai qui mérite d'être encouragé à une époque où l'on jette volontiers la pierre à la théorie. Nous ne sommes pas toujours de l'avis de l'auteur, mais l'espace ne nous permet pas de signaler nos divergences d'opinion ; peu importe d'ailleurs, il suffit que les jeunes économistes soient

excités à penser sur ces matières, et comme M. Marescotti a suivi une voie à part, plus ou moins bonne, la comparaison de son livre avec les autres traités provoquera la méditation des étudiants intelligents.

Il bilancio dello Stato ed il sindicato Parlamentare (Le budget de l'Etat et la révision des comptes par le Parlement), par G. Arcoleo, a paru récemment à Naples (chez Jovene, 1880). Le titre ne dit pas tout, car l'auteur semble avoir voulu faire une sorte de philosophie du budget. Il ne l'examine pas en détail, il le prend comme un tout, nous ajouterions volontiers : indivisible. Il traite du vote du budget, du refus du budget, de la spécialité, des prérogatives des Chambres, des comptes, etc. On voit que le sujet est d'un haut intérêt, et l'auteur a fait preuve d'érudition; mais nous n'apprécierons pas ses opinions, notre but étant seulement en ce moment d'appeler l'attention sur ce livre.

M. Pietro Merenda a publié : *La cassa di pensioni per la vecchiaia in Italia* (La caisse de retraites pour la vieillesse; Palerme, Virzi). Une caisse de retraite est certainement une institution indispensable dans tout pays, et c'est une bonne action de contribuer à sa fondation. Mais ne peut-on pas se consacrer à cette œuvre excellente sans écrire sur la première page que les ouvriers italiens sont la *parte nobilissima della patria nostra*. J'ai l'avantage de connaître des sénateurs, des députés, des professeurs, des fonctionnaires italiens qui peuvent lutter de noblesse avec les plus nobles des tailleurs, cordonniers et autres ouvriers de M. Merenda, sans vouloir flatter les *non-ouvriers* auxquels je viens de faire allusion. On gâte les meilleures causes par un pareil langage.

Storia e teoria generale della statistica (Histoire et théorie générale de la statistique), par M. Ant. Gabaglio, de Padoue (Milan, U. Hœpli, 1880). Depuis deux ou trois années l'Italie a vu paraître nombre de traités de statistique ; chacun a son mérite, celui de M. Gabaglio comme les autres, et si le proverbe a raison, abondance de biens ne nuit pas. Ce qui caractérise le traité de M. Gabaglio, ce sont les développements donnés à la méthode; peut-être a-t-il eu raison, cependant, si nous ne nous trompons pas, il a plus d'une fois enfoncé une porte ouverte.

De la *Russische Revue* (Revue russe), nous n'avons que le 12e fascicule de la 8e année et le 1er de la 9e, le 2e et même le 3e de l'année IX sont en retard; nous n'en savons pas la raison. Dans ce 12e fascicule nous ne voyons guère qu'un article sur le commerce du bétail qui pourrait nous intéresser. Plusieurs Etats européens, et la France est du nombre, ne produisent pas assez de viande et

le déficit était comblé jusqu'à présent par la Russie, la Hongrie, la Roumanie et la Serbie. Voilà maintenant que les Etats-Unis s'en mêlent aussi, de sorte que la Russie s'en émeut. Elle ne craint pas d'être « inondée » de bestiaux américains, mais elle en appréhende la concurrence sur le marché européen, et non sans raison. Voici, en nombres ronds, les existences dans les deux contrées en question :

	Etats-Unis.	Russie.
Bêtes à cornes.............	27.000.000	24.000.000
Bêtes à laine et chèvres....	34.000.000	50.000.000
Porcs....................	31.000.000	11.000.000

On sait que la Russie a environ deux fois la population des États-Unis et que l'Amérique a encore de vastes pâturages à peupler. Les prairies de l'ouest ont la réputation de fournir une nourriture plus succulente que les steppes de l'est. Nous n'entendons pas aussi souvent parler d'épizooties en Amérique qu'en Russie. Si la Russie ne tire pas un avantage plus prononcé de sa situation géographique, il faut bien que ce soit la faute du commerce russe, qui n'est pas assez entreprenant. Il paraît aussi, c'est en partie une simple conjecture de notre part, que le commerce des bestiaux est concentré dans un petit nombre de mains en Russie et que les grands marchands de bétail aiment mieux alimenter Saint-Pétersbourg et autres grandes villes que les marchés étrangers. Les marchands en gros, nous dit-on, font les prix dans la capitale, — où tous les bouchers sont dans leur dépendance, — et savent s'arranger pour n'y pas perdre. Voilà un des points qu'on peut soutenir ; mais l'on peut se demander aussi d'où vient que les acheteurs étrangers attendent le vendeur russe, et qu'ils n'aillent eux-mêmes se fournir sur les lieux, comme cela se fait souvent ailleurs. Nous parierions que les commerçants étrangers craignent les entraves auxquelles les affaires sont soumises en Russie.

Parmi les articles du fascicule 1 de la 9e année, nous signalons, outre les deux articles sur le budget de 1880 et le compte de 1878, un travail sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat en Russie. Il ressort de ce travail que la lutte n'a pas été bien longue, ni bien sanglante dans ce pays, le pouvoir civil ayant aisément remporté la victoire.

Le *Schweizerische Volkswirth* (Economiste suisse), revue bimensuelle, dirigée par M. Aug. Ottiker, paraît à Zurich depuis le 1er mars. C'est la suite d'une feuille hebdomadaire qui paraissait à Saint-Gall et qui va étendre le cercle de ses collaborateurs et celui des matières qu'elle embrasse. Parmi les nouveaux collaborateurs nous trouvons un nom estimé, M. H. Dameth, de Genève, qui offre

un article sur la question des banques en Suisse. Il paraît que l'opinion publique est devenue hostile à la pluralité des banques ; elle est d'avis qu'une circulation de 80 millions est trop pour un pays comme la Suisse (c'est proportionnellement moins qu'en France) et elle réclame la fondation d'une banque unique d'Etat. M. Dameth, et deux autres articles du même numéro, cherchent à réagir contre cette tendance de l'opinion.

D'autres questions encore ont été traitées, l'une sous la forme d'un discours prononcé par le doyen des maîtres vitriers de Zurich. Il commence ce discours par quelques vers de Heine, dont voici la traduction en prose :

.... J'aurais pu crever de faim,
S'il n'était venu un brave homme
Qui prit activement soin de moi.
.... Malheureusement je ne puis l'embrasser,
Car je suis moi-même ce brave homme.

On dit toujours que les temps sont durs, mais quand donc a-t-on été satisfait? Serait-ce lors du « bon vieux temps »? demande le maître vitrier. Et là-dessus il part et parle des corporations et de leurs effets, puis des troubles politiques et de la fièvre des entreprises. On s'enrichit. Mais quelles en ont été les suites? Jusqu'alors les ouvriers avaient toujours eu le logement et la nourriture chez le patron; mais les patronnes se mirent à innover : le dimanche, on ne donna plus à souper aux ouvriers. Ceux-ci prirent l'habitude d'aller au cabaret et firent le lundi. On roula plus loin sur la même pente : assez rapidement l'usage de nourrir les ouvriers fut supprimé, on aima mieux leur donner un salaire plus élevé. Les ouvriers se réunirent donc dans les cabarets, où les méchants corrompirent les bons. Ils s'entendirent pour demander plus de salaire et pour réduire les heures de travail; ils se mêlèrent de politique, etc., etc. Le patron, de son côté, ne se contenta plus le soir de la société de la patronne, il alla au cercle, etc., etc. Et les apprentis? Ils n'eurent plus la patience d'apprendre leur métier. D'ailleurs, y eut-il encore des apprentis en dehors des fruits-secs? Les fils des patrons se firent plutôt marchands, ingénieurs, etc. Il en dit long encore le brave maître vitrier, et quand il a fait connaître le mal, il parle du remède. Autrefois, dit-il, on aurait recommandé la prière et le travail; aujourd'hui on prescrit le travail et l'économie, c'est tout aussi bon. Développant ses conseils, il montre la nécessité de réagir sur soi-même, de vivre plus simplement, et c'est alors, ajoute-t-il en terminant, que nous pourrons dire :

Je suis moi-même ce brave homme.

Appelons l'attention sur une publication très utile du bureau fédéral de statistique qu'on trouve à Berne, à la librairie Orell Füssli et Ce; elle est intitulée : *La législation de la Suisse concernant les assurances*. Cette publication est rédigée en français et renferme la législation de tous les cantons : assurances de l'Etat et assurances privées, par actions ou mutuelles, tout y est, même la statistique. Les assurances étant à l'ordre du jour en France, en Allemagne et en d'autres pays, cette publication, très bien faite, sera reçue avec une véritable satisfaction par tous ceux qui s'occupent de cette importante matière.

Le même bureau a publié un bon volume sur le mouvement de la population et en même temps des monographies sur le commerce de la Suisse : 1° avec la France, 2° avec l'Autriche, 3° avec les États-Unis. Au lieu de ces trois brochures, nous aurions voulu voir donner un travail d'ensemble sur le commerce de la Suisse, quantités et *valeurs*; les monographies rendent de petits services, un travail d'ensemble en rend de grands. Qu'est-ce qui est préférable ?

La revue danoise *National œkonomisk Tidsskrift* continue de tenir ses lecteurs au courant des publications bonnes ou médiocres des autres pays, non sans ajouter des travaux originaux, parmi lesquels nous signalons le commencement d'une série d'articles de M. le professeur W. Scharling qui, avec M. Falbe-Hansen, dirige la *Tidsskrift*. Cette série d'articles étudiera les idées fondamentales de l'Économique, et le premier essai est consacré au *capital*. — Le même fascicule, le 1er de 1880, renferme les nécrologies de Michel Chevalier, Léonce de Lavergne, Wappäus, Rampal et Feer-Herzog.

Nous ne devons pas passer sous silence ce fait que la Chambre de commerce d'Agram (en croate Zagreb) vient de publier un volume de statistique commerciale : *Izvizsçe Trgovaçko-Obrtniçke Komore*.

Enfin, mentionnons aussi un livre qui prouve qu'on s'occupe d'économie politique au Brésil. Ce livre, imprimé à Fernambouc (typographie du *Jornal do Recife*), a pour auteur M. H.-A. Milet et porte le titre de : *Miscellanea economica* (Mélanges économiques). L'auteur a réuni dans ce volume plusieurs articles insérés dans le *Journal de Recife* et des lettres qu'il lui a adressées de France sur le congrès scientifique du Havre en 1877. La plupart des articles s'appliquent à des intérêts locaux, même celui qui est intitulé : *L'initiative individuelle*, et celui qui porte le titre de : *Les lois économiques*, dans lequel l'auteur oppose volontiers le vieux monde, *Velho Mundo*, au nouveau monde. M. Milet a résumé aussi trois

séances de la Société d'économie politique de Paris. Il est regrettable que nous ne soyions pas un peu plus renseigné sur le mouvement économique du Brésil; ce pays, nous en avons des preuves nombreuses, se tient au courant des progrès de la science en Europe; on y lit beaucoup, mais jusqu'à présent nous sommes presque autorisé à dire qu'on y écrit peu.

MAURICE BLOCK.

BULLETIN

LES AUXILIAIRES DES AMIS DE LA PAIX.

Discours de M. Franck à la séance publique annuelle de la Société française des Amis de la paix.

SOMMAIRE : L'abolition de l'esclavage. — La presse. — M. Bluntschli. — Le général Grant. — Le maréchal de Moltke. — M. Dufaure. — Les guerres contre les Afghans et les Zoulous. — Les Expositions. — Les institutions de crédit. — L'opinion publique.

Mesdames, Messieurs, il y a un peu moins d'un siècle, en 1787, l'esclavage régnait sans opposition dans tous les établissements européens du Nouveau-Monde, et pour alimenter cette plaie il en fallait entretenir une autre plus honteuse encore : la traite des noirs, le trafic de la chair humaine, la chasse et la vente de l'homme assimilé à un vil bétail. Les lois comme les mœurs, le droit comme la politique consacraient ce double opprobre chez tous les peuples civilisés, surtout chez le peuple anglais qui en tirait un immense profit pour sa marine et pour ses colonies. Une seule voix s'éleva en faveur de l'humanité et de la justice, et ce fut précisément une voix anglaise, celle de Guillaume Wilberforce. Wilberforce faisait partie de la Chambre des communes. Il commença par demander l'abolition de la traite, sachant bien que le mal, une fois atteint dans sa racine, ne tarderait pas à disparaître tout entier. La première fois qu'il fit cette proposition, il n'excita que des clameurs et des éclats de rire. On le regarda non seulement comme un utopiste, mais comme un mauvais citoyen. Ses meilleurs amis, parmi lesquels il faut compter Edmond Burke, lui représentèrent que l'abolition de la traite c'était la ruine de l'Angleterre, la ruine de son commerce et la perte de son empire colonial. Wilberforce ne se découragea pas. Il était sûr de gagner le Parlement le jour où il aurait gagné l'opinion. Il s'adressa donc à l'opinion par la parole et par la presse, par les livres, par les

brochures, par les meetings; faisant servir à ses desseins tous les partis et toutes les communications, invoquant le concours des femmes comme celui des hommes, et peut-être plus que celui des hommes, parce que les femmes mettent plus d'ardeur à défendre les causes où le cœur est intéressé. Pendant vingt ans il agita le pays. Pendant vingt ans aussi il reproduisit sa proposition dans la Chambre des communes. Enfin, en 1807, elle fut votée par les deux Chambres aux acclamations du Parlement et de la nation. L'exemple de l'Angleterre fut suivi par les autres Etats de l'Europe. Grâce à l'activité, à la persévérance infatigable de Wilberforce, à ses instances auprès des souverains réunis alors au Congrès de Vienne, à sa correspondance avec les représentants les plus éminents de la diplomatie, de la politique et de la religion, la traite des noirs fut abolie par toutes les puissances du continent. Quelques années plus tard, comme Wilberforce l'avait prévu, en 1833, c'était l'esclavage lui-même qu'un bill du Parlement supprimait dans toutes les colonies de la Grande-Bretagne, et le promoteur de cette grande réforme, en apprenant cette nouvelle sur son lit de mort, a pu dire : « Je rends grâces au ciel d'avoir assez vécu pour voir l'Angleterre consacrer 20 millions de livres sterling (500 millions de francs) à l'accomplissement d'un grand acte de justice ».

Quel exemple pour nous, et quel encouragement que cette vie entière consacrée, et consacrée avec fruit à la suppression d'un fléau qui remontait à l'origine de notre espèce, et dont nous voyons seulement aujourd'hui s'effacer la dernière trace dans la dernière colonie de l'Espagne! Il serait difficile de soutenir que la guerre est plus ancienne, qu'elle a dans le cœur de l'homme des racines plus profondes, qu'elle est moins contraire aux sentiments naturels d'humanité et de justice, ou qu'elle est moins cruelle dans ses effets, moins féconde en calamités de toute espèce que l'esclavage. Wilberforce était seul quand il commença son œuvre, seul contre un peuple de contradicteurs, contre un rempart de préjugés. Nous sommes une Association qui grandit sans cesse, qui a vu, cette année même, croître exceptionnellement le nombre de ses membres, qui est à la veille de transformer son organisation, de manière à l'étendre à toute la France. Nous sommes plusieurs associations dont l'une, celle des Travailleurs de la Paix, est notre sœur par le sang puisqu'elle est française comme nous, et dont les autres, nos sœurs par l'esprit, partagent leur apostolat entre l'ancien et le nouveau continent. Il y en a une dans tous les Etats du monde civilisé, et souvent un seul Etat en renferme plusieurs. Quelques-unes d'entre elles, par exemple celles de l'Angleterre, sont devenues, par l'étendue de leurs ressources et le chiffre de leurs adhérents, une véritable puissance. Ce sont elles qui, sous forme d'une Adresse au peuple anglais, ont publié au mois de décembre dernier, contre la guerre des

Afghans, une protestation dont les termes ne sauraient être cités par des étrangers. Nous ne sommes pas seulement des associations, nous sommes des Congrès internationaux qui se réunissent dans les principales capitales de l'Europe et savent éviter, comme en témoigne le Congrès de Paris de 1878, cette confusion babylonienne que leur reproche M. de Moltke. Nous sommes une partie de la presse, car nos idées y sont défendues par plusieurs journaux importants d'Angleterre et d'Amérique. En France même, un journal très répandu et très consulté a pris pour titre *la Paix*. On dira sans doute que nous sommes aussi, que nous sommes surtout l'utopie. Le sommes-nous plus que l'était Wilberforce en 1787 ? Le sommes-nous plus que ne l'était le christianisme avant qu'il n'eût fait la conquête de la partie la plus éclairée du monde? L'utopie, c'est le nom que l'on donne à toutes les réformes utiles et généreuses, à tous les progrès de la civilisation et de la science tant que le succès ne les a pas consacrés. On nous dira enfin, comme on l'a dit à l'homme illustre dont je viens vous entretenir, que nous sommes de mauvais citoyens, parce que l'amour de la paix est incompatible avec le patriotisme, parce que l'amour de l'humanité est opposé à celui de la nation qui nous a donné le jour. J'ai bien des fois répondu à ce reproche, je craindrais de l'encourager si je n'y répondais encore aujourd'hui.

Aimer son pays, ce n'est pas haïr l'étranger ; aimer l'humanité, ce n'est pas se détacher de sa patrie. Le patriotisme n'est pas le chauvinisme. Parce qu'on aime l'humanité, on n'est pas cosmopolite. Il faut se dévouer avec une piété toute filiale à la nation qui nous a donné le jour, qui a veillé sur nous, qui nous a instruits, qui nous a protégés par ses lois, qui nous a élevés à la dignité d'hommes et de citoyens. C'est elle qui doit recueillir d'abord les fruits de nos labeurs, qui doit profiter la première de notre industrie ou de notre savoir. Mais pourquoi ne désirerions-nous pas que le bien-être et les lumières de notre pays s'étendent aux pays voisins, et de proche en proche à toute la terre habitée ? Pourquoi la nation que nous aimons et que nous servons comme une mère n'aurait-elle pas des sœurs qui seraient les autres nations, arrivées au même degré de civilisation et d'intelligence, et qui s'entendraient avec elle pour le bien commun de l'espèce, pour la félicité et la gloire de la nature humaine ? Cette manière de comprendre le patriotisme n'empêche pas de se défendre contre ceux qui le comprennent d'une manière différente, et de rester armé dans la mesure où le sont les autres, tout en hâtant de ses efforts et de ses vœux un désarmement simultané et proportionnel. Une armée nationale comme la nôtre est la gardienne de la loi, le rempart vivant de la patrie, une défense assurée contre l'agression du dehors et les tentatives criminelles du dedans. Aussi a-t-elle parmi nous de nombreux représentants, et je ne crains

pas de me contredire en l'associant à cette fête par nos chaleureuses salutations.

Ce n'est pas seulement dans notre Association et dans celles de l'étranger qui poursuivent le même but, ce n'est pas seulement dans nos journaux et dans nos Congrès que la paix trouve aujourd'hui des défenseurs, elle en a même dans le camp de nos adversaires naturels et parmi les hommes d'action, de gouvernement, de savoir positif, qu'il est d'usage d'opposer aux esprits séduits par le culte des idées. Voici d'abord M. Bluntschli, une des grandes autorités de notre temps, une des lumières, un des oracles de la science du droit international. M. Bluntschli n'a pas toujours été de nos amis, et je doute qu'il le soit devenu. Il a applaudi, après la guerre de 1870, aux rigueurs déployées contre nous. Mais il écrit dans un ouvrage récemment publié [1] que le temps, poursuivant invinciblement son œuvre de rapprochement, réveille de plus en plus la conscience universelle de la communauté humaine et que l'époque n'est pas éloignée où la guerre, si elle existe encore, ne sera plus que l'exécution de la jurisprudence générale et du droit universel. Un homme d'Etat, un général victorieux, l'ancien président des Etats-Unis, Grant, répondant à une Adresse de la Société de la Paix de Philadelphie, ne craignit pas de dire qu'il ne connaissait pas une seule guerre qu'on n'eût pu trouver le moyen d'éviter, et qu'il viendra certainement un jour où les différends internationaux seront réglés par un tribunal d'arbitrage reconnu par tous les Etats civilisés. Un autre homme de guerre, plus voisin de nous, et dont le nom malheureusement ne nous est que trop connu, le maréchal de Moltke, n'est pas éloigné de croire que toutes les nations finiront par reconnaître « que toute guerre, fût-elle victorieuse, est une calamité publique ». Mais cette conviction, selon lui, ne peut être que le résultat « d'un développement historique de plusieurs siècles » [2]. En attendant, il augmente les charges de l'Allemagne de plusieurs milliers d'hommes et de plusieurs millions de marks. Cela même, nous avons le droit d'y compter, sera un moyen de hâter le triomphe d'une vérité de sens commun qu'on a le courage de reléguer dans un avenir si éloigné. L'Allemagne est une nation trop intelligente pour ne pas s'apercevoir, non dans quelques siècles, mais aujourd'hui même, qu'elle a mieux à faire que de sacrifier son sang et son or, et les plus précieuses de ses jeunes générations pour la gloire de ses maréchaux, de ses grands chanceliers et de ses princes. Ce n'est donc pas tout à fait sans raison que nous comptons M. de Moltke parmi les auxiliaires de notre œuvre. Mais j'en citerai un autre

[1] *Théorie générale de l'Etat*, traduite en français par M. de Riedmatten. Paris, 1877, p. 25-28.

[2] *Journal des Débats*, 30 janvier 1880.

dont l'adhésion, j'en suis sûr, vous rendra plus fiers et plus reconnaissants, c'est celle dont nous sommes redevables à ce noble et vaillant vieillard qui porte près d'un demi-siècle le poids des affaires publiques, et qui, après avoir, dans toutes les occasions, servi la cause de la patrie et de la liberté, a concouru avec M. Thiers à fonder la république. M. Dufaure, en parlant de la charité qui s'exerce aujourd'hui envers tous les malheureux, sans distinction d'origine, s'exprime en ces termes : « N'est-il pas permis aux amis de la paix d'espérer que cette généreuse passion de notre temps exercera quelque jour une influence encore plus active sur le sort des nations, pourvu qu'elles sachent rester maîtresses d'elles-mêmes et qu'elles ne s'abandonnent jamais aux caprices ambitieux des despotes ou aux dangereux entraînements des Assemblées uniques ? »

Mais les paroles, si élevée que soit la source d'où elles émanent, ont moins d'autorité que les faits. Or, tous les faits qui se passent sous nos yeux depuis quelques années sont une condamnation de la guerre. Quelqu'un pourrait-il me dire ce que la Russie a gagné à la guerre d'Orient et ce qu'elle gagne à étendre indéfiniment ses frontières en Asie? N'aurait-elle pas mieux fait, ne ferait-elle pas mieux encore de garder ses vigoureux jeunes hommes pour peupler son immense empire ; de garder ses finances pour donner une impulsion plus active à son agriculture, à son industrie et à son commerce ; de garder sa liberté d'esprit et son habileté politique, son habileté si renommée chez les diplomates, pour arrêter par des institutions libérales la plaie du nihilisme, pour faire disparaître les sociétés secrètes et les sectes innommables dans le grand jour de la vie publique, ouverte à une nation qui est devenue digne d'y entrer, et qui compte parmi les plus intelligentes de l'Europe? Il est aussi permis de se demander ce que notre chère et magnanime voisine l'Angleterre a retiré d'avantages de la guerre contre les Afghans et contre les Zoulous. Un de ses hommes d'État, M. Bright, disait il y a quelques années, au moment où l'on délibérait sur l'expédition d'Abyssinie, qu'avec ce que coûterait cette expédition lointaine il se chargerait de régaler les trois royaumes de vin de champagne et de rosbif pendant toute une année. Je suis sûr que les Irlandais se seraient contentés de moins, si, avec les sommes dépensées pour la prise de Caboul et l'occupation du Transvaal, on les avait aidés à vivre ou à émigrer. Quant à ce qui a été fait pour la Roumanie, la Serbie, le Monténégro, et à ce qu'on veut faire pour la pauvre Grèce, on l'eût fait plus facilement et plus sûrement avant la guerre d'Orient, si un Congrès s'était réuni à ce moment avec la résolution d'en finir avec ces questions brûlantes. Je ne veux pas remonter à ce qui s'est passé en 1870. Cette date nous mettrait mal à l'aise, et je ne veux pas prononcer un seul mot qui puisse être interprété dans un sens contraire au but que nous poursuivons.

Mais voici d'autres faits que je puis signaler en toute assurance, en toute liberté de cœur et d'esprit. Les grands hommes d'État que certains de nos voisins ont le bonheur de posséder, les grands chanceliers, les grands maréchaux, les journaux du lieu-commun et du chauvinisme, comme nous en avons quelquefois rencontré en face de nous, n'empêcheront pas que les nations du monde civilisé, celles de l'Europe comme celles de l'Amérique, ne tendent à se rapprocher de plus en plus les unes des autres et à vivre d'une vie commune. Le mouvement, si je ne me trompe, a commencé par les Expositions universelles ; il s'est continué et se continue encore par des établissements financiers internationaux, par des banques de crédit international, par des tarifs internationaux, pour les postes, les télégraphes et les chemins de fer ; par des traités internationaux pour l'extradition, le droit commercial, les monnaies ; par des Congrès internationaux et des Sociétés internationales de toute espèce, pour la géographie, l'ethnologie, l'archéologie, la philologie, la médecine, sans compter les Congrès et les Sociétés de la paix. Un même courant d'idées et d'intérêts circule dans le monde, et, comme on l'a remarqué tout récemment[1], « un fait purement local se répercute, de conséquence en conséquence, dans les deux hémisphères ». Ce sont presque partout les mêmes lois, les mêmes mœurs, les mêmes institutions. A toutes ces causes d'affinité et de solidarité, vient s'en joindre une autre plus intime et d'un ordre plus élevé. C'est la charité qui s'exerce de peuple à peuple dans les grands malheurs dont ils sont atteints tour à tour. Nos soldats blessés pendant la guerre de 1870 ont trouvé une seconde patrie en Suisse. Nous avons tendu la main aux inondés de Szegedin et aux inondés de Murcie ; nous la tendons aujourd'hui aux victimes de la disette d'Irlande.

Si, à la fin du XVIIe siècle, une époque si féconde en luttes sanglantes, Fénelon a pu dire que toutes les guerres sont des guerres civiles, comment ne le dirions-nous pas aujourd'hui ? Mais il n'y a pas de raison pour que ces guerres civiles éclatent. Unis comme ils le sont par tant de liens, les peuples qui représentent la civilisation et qui marchent à la tête de l'humanité ne dépendent plus des mobiles caprices de quelques despotes, ne sont plus livrés en pâture à leur ambition. Leurs destinées sont dans leurs mains, leur volonté est la suprême loi. Ce sont eux qui nomment leurs représentants, ce sont leurs représentants qui décident des actes de leur gouvernement. Qu'ils déclarent, par une simple manifestation de leur opinion, par une simple adhésion à notre œuvre, qu'ils condamnent cette traite des blancs qui s'appelle la guerre, et la guerre aura cessé d'exister !...

---

[1] M. de Laveleye dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1880.

STATISTIQUE DES CAISSES D'ÉPARGNE SCOLAIRES EN FRANCE.

Dans le volume que vient de publier la Commission permanente de statistique de l'enseignement primaire, du ministère de l'instruction publique, un chapitre est consacré à l'institution des Caisses d'épargne scolaires, inscrite sous la rubrique de Moyens auxiliaires d'instruction et d'éducation. C'est la première fois que cette institution nouvelle figure dans les statistiques officielles des Etats civilisés ; et cela est dû au développement considérable et méthodique que les Caisses d'épargne scolaires ont pris en France, hors de comparaison avec les autres pays, qui cependant, stimulés et éclairés par notre exemple, font en ce moment de grands efforts et de notables progrès. Voici le rapport de la Commission de statistique présidée par M. Levasseur, membre de l'Institut :

« C'est par le travail et par l'épargne que la richesse se crée, se conserve et s'accroît dans les sociétés humaines. Il faut habituer de bonne heure la jeunesse à l'un et à l'autre. L'école, qui doit non seulement donner l'instruction, mais contribuer, avec la famille, à l'éducation, discipline l'enfant au travail. On a pensé qu'elle pouvait aussi l'initier à l'épargne, et on a institué les Caisses d'épargne scolaires.

« Ces Caisses sont en quelque sorte le vestibule de la Caisse d'épargne. L'instituteur reçoit et inscrit les sous épargnés par chaque élève ; puis, à mesure que ces sous forment des francs, il les dépose à la Caisse d'épargne au nom de l'enfant qui prend ainsi certaines habitudes d'ordre et qui apprend comment il pourra plus tard mettre ses économies à l'abri des tentations journalières.

« La première Caisse de ce genre a été instituée en 1834 par M. Dulac dans l'école municipale du Mans ; elle a fonctionné jusqu'en 1870. Dans quelques villes comme Amiens, Périgueux (en 1840, à l'école normale de Périgueux, sous la direction de M. Rapet), Grenoble, Lyon, Paris, Chatenay, des tentatives du même genre furent faites ; mais elles ne paraissent pas avoir eu la même durée que celle du Mans. L'enquête ordonnée par M. le ministre de l'instruction publique en 1879 n'a révélé l'existence de caisses scolaires en 1873 que dans sept départements : Yonne, fondation en mars 1862 à Ancy-le-Franc ; Ardèche, fondation en juin 1870 ; Nord, en octobre 1871 ; Seine-et-Oise, en janvier 1872 ; Oise, en octobre 1872 ; Pas-de-Calais, en novembre 1872 ; Calvados, en décembre 1872. L'organisation de ces Caisses n'était probablement pas, au début, celle qui est adoptée aujourd'hui.

« M. de Malarce, chargé par le ministère de l'instruction publique d'une mission pour étudier pendant l'Exposition universelle de Vienne en 1873 les questions relatives à l'épargne populaire, avait porté son attention sur des établissements de ce genre qui existaient dans plusieurs

pays, notamment en Belgique, depuis 1866 ; à la suite d'autres missions qui lui furent données par le ministre des finances et par le ministre de l'agriculture et du commerce, et qui lui permirent l'étude comparée des expériences faites à l'étranger, il s'est appliqué à fixer les règles les meilleures pour le fonctionnement des Caisses d'épargne scolaires et à en propager l'établissement en France. Les fondations, encouragées par les conseils généraux et par les conseils municipaux, se sont multipliées depuis 1874 ; il n'y avait plus, au commencement de l'année 1879, que six départements qui en fussent entièrement dépourvus.

« L'administration centrale de l'instruction publique s'est montrée sympathique à cette institution ; mais elle s'est gardée d'intervenir par des ordres directs, dans la crainte d'altérer le caractère d'une institution délicate à manier, comme toutes celles qui ont pour but l'éducation morale, exigeant, comme première condition pour être utile, que l'instituteur l'établisse et que les élèves y déposent d'un mouvement tout spontané, sans autre influence que la contagion du bon exemple.

« Les quatre-vingt-un départements qui en janvier 1879 possédaient des Caisses d'épargne scolaires, en comptaient 10,440. Le nombre des élèves épargnants était de 224,280 ; ils forment les trente centièmes des élèves fréquentant les écoles dans lesquelles des Caisses ont été instituées. — 177,574, c'est-à-dire les quatre cinquièmes des élèves épargnants, possédaient le livret de la grande Caisse et y avaient en dépôt 3,602,621 fr. 20 c. Ces nombres seraient certainement plus élevés encore si certaines Caisses n'avaient refusé, dans le principe, de délivrer des livrets individuels pour la somme de 1 fr., bien que cette somme soit le minimum fixé par la loi du 22 juin 1845, et si tous les instituteurs avaient trouvé la facilité de faire leurs versements dans leur commune même et sans déplacement.

« L'institution est trop récente pour que la comparaison puisse être établie sur une longue période. A la date du 31 décembre 1877, on signalait, d'après les rapports des inspecteurs d'académie aux conseils généraux, dans soixante départements l'existence de 8,033 Caisses, avec 177,040 élèves épargnants qui possédaient 143,272 livrets et avaient 2,984,352 fr. en dépôt (*les Services d'épargne populaires*, par M. de Malarce, page 27). Le progrès pendant l'année 1878 a été considérable. »

Suivent les tableaux statistiques présentant par département le nombre des Caisses d'épargne scolaires, le nombre des élèves fréquentant ces écoles, — des élèves épargnants, — des élèves ayant atteint le livret de la grande Caisse d'épargne, et les sommes inscrites sur ces livrets.

Pour les statistiques ultérieures, on pourrait désirer que le recensement fût publié, comme il est fait, par circonscription d'inspection primaire, c'est-à-dire, en général, par arrondissement. Cela permettrait de mieux apprécier le développement de l'institution ; ainsi, par exemple,

dans le département de la Loire-Inférieure on compte 148 Caisses d'épargne scolaires, presque toutes établies dans la circonscription de Nantes.

Les vingt départements qui, à la date du 15 janvier 1879, possédaient le plus grand nombre de Caisses d'épargne scolaires sont :

Aisne, 513; Aube, 273; Calvados, 194; Côte-d'Or, 231; Eure, 269; Gironde, 300; Hérault, 231; Isère, 317; Jura, 314; Marne, 455; Meurthe-et-Moselle, 225; Nord, 779; Oise, 591; Orne, 214; Pas-de-Calais, 571; Basses-Pyrénées, 236; Seine-et-Oise, 535; Seine-Inférieure, 432; Somme, 506; Yonne, 270.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 AVRIL 1880.

COMMUNICATIONS : Mort de MM. Ernest Rondelet, O'Meagher, A. Ficker, H.-B. Oppenheim. — La première année du cours d'économie politique aux écoles de droit. — Un courant favorable à l'enseignement de l'économie politique dans les écoles primaires. — A propos du concours sur l'impôt institué par la Société d'études ponr la réforme fiscale.

DISCUSSION : L'aptitude des Chambres à voter un tarif général de douanes.

M. Frédéric Passy, membre de l'Institut, un des vice-présidents de la Société, a présidé cette réunion à laquelle avaient été invités : M. Jules Liégeois, professeur de droit administratif à la Faculté de Nancy et professeur d'économie politique à l'école normale de cette ville, M. Faure, professeur d'économie politique à l'école de droit de Douai, M. Ch. Gide, professeur d'économie politique à l'école de droit de Bordeaux, M. le colonel Boucherot.

En ouvrant la séance, M. le PRÉSIDENT annonce que la Société a perdu deux de ses membres : M. Ernest Rondelet et M. O'Meagher. M. Ernest Rondelet, négociant, ancien membre du tribunal du commerce et du conseil municipal de Paris, faisait partie de la société depuis 1872; il y était très assidu; il a été enlevé presque subitement, à la force de l'âge, à sa famille et à ses amis. Les membres de la société perdent en lui un aimable collègue. M. O'Meagler était un des anciens, admis en 1857, en sa qualité de correspondant du *Times*. Depuis quelques années, il habitait aux environs de Bayonne. Avant de s'éloigner, il était aussi un des plus assidus et c'était un parfait gentleman.

M. Maurice Block fait part à la Société de la mort de M. Adolphe Ficker, chef de division au ministère de l'instruction publique d'Autriche et président de la commission supérieure de statistique. M. Ficker, après avoir été professeur de faculté, est devenu, en 1853, le principal collaborateur de M. le baron Czœrnig, l'organisateur de la statistique autrichienne auquel ses travaux avaient valu le titre de correspondant de l'Institut de France, en 1873 il lui succéda dans la direction de la statistique. M Ficker s'est occupé de plusieurs branches de la statistique, mais on a surtout remarqué ses travaux sur la statistique ethnographique et sur la statistique de l'instruction publique. M. Ficker, né en 1816, est décédé à Vienne le 11 mars 1880; c'était un savant distingué et un homme aimable qui sera regretté de tous ceux qui l'ont connu.

M. Maurice Block fait part également de la mort de M. Henri-Bernard Oppenheim, ancien professeur de droit international à Heidelberg, ancien député, etc., né à Francfort en 1819, mort le 29 mars 1880 à Berlin. M. Oppenheim est plus connu comme homme politique et comme l'un des membres les plus distingués du parti libéral que comme économiste. Il a cependant publié une série d'écrits remarqués sur des questions économiques, il a pris une part active à la polémique contre la nouvelle école qu'il a, le premier, désignée sous le nom de socialistes de la chaire. M. Maurice Block l'a à peine entrevu dans un congrès d'économistes, mais il a pu constater que M. H.-B. Oppenheim a su inspirer une haute estime et une vive amitié à ceux qui l'ont approché de près.

Divers ouvrages sont successivement présentés par M. le secrétaire perpétuel. — En signalant une brochure sur la rentrée solennelle des Facultés de Poitiers. M. le secrétaire perpétuel donne lecture du passage suivant du discours de M. Ducrocq, doyen de la Faculté de droit et professeur des cours d'économie politique et de droit administratif :

« Pour la première fois, aux termes du décret du 26 mars 1877, les candidats aux examens de licence, ayant pris la première inscription postérieurement à ce décret, sont interrogés, depuis le 1er novembre 1879, sur l'économie politique. L'assiduité dont ils ont fait preuve à ce nouveau cours nous avait bien fait augurer de cette première épreuve, dont les brillants débuts ont confirmé nos espérances et justifient l'introduction de cette science dans nos programmes d'examen ».

En même temps, M. le secrétaire perpétuel a remarqué dans le premier numéro du *Bulletin de l'Association philotechnique* ce passage : « Parmi les cours nouveaux, à Paris, nous signalons par-

ticulièrement ceux d'économie politique existant déjà à la mairie de la rue Drouot, et que nous avons inaugurés à la Sorbonne et au lycée Fontanes avec le désir de voir se développer un enseignement destiné d'ici peu à prendre une si grande place dans l'instruction publique ». Les leçons de la rue Drouot sont faites avec zèle et distinction depuis quatre à cinq ans par M. Letort, membre de la Société.

M. le secrétaire perpétuel a également remarqué dans *la Gironde* du 23 février l'article suivant :

« M. l'inspecteur d'Académie, dans le *Bulletin de l'instruction publique*, avait signalé aux instituteurs du département la nécessité d'introduire dans l'enseignement de la morale quelques notions élémentaires d'économie politique, et il avait indiqué comme un guide sûr le petit volume que vient de publier sous ce titre : *Simples notions d'économie politique*, le vulgarisateur infatigable de cette science dans notre ville, M. J.-B. Lescarret, secrétaire de la Ville et professeur d'économie politique de la Chambre de commerce.

« Cette invitation n'a pas été faite en vain ; ce livre est aujourd'hui dans toutes les écoles de notre ville, et le Conseil municipal de Libourne, suivant cet exemple, a pris dans sa séance du 9 de ce mois la délibération suivante : « Sur la proposition du maire, le Conseil approuve l'in- « troduction de l'enseignement de l'économie politique dans les écoles « de garçons de la ville de Libourne et l'achat par la municipalité des « volumes nécessaires pour cet enseignement. »

Enfin, M. le secrétaire perpétuel a vu que les notions d'économie politique faisaient partie des vœux formulés par le congrès pédagogique qui vient d'avoir lieu à Paris. — « Voilà, dit-il, un courant qui commence à se manifester ; espérons qu'il s'accentuera de plus en plus. Quelques membres de la société n'y auront pas été étrangers. »

M. Ernest Brelay, ancien membre du conseil municipal, demande la parole pour donner des explications sur le concours relatif à l'impôt, institué par la Société d'études pour la réforme fiscale dont il a été naguère le président; il veut, au sujet du mémoire auquel le prix a été décerné, dégager sa responsabilité et celle des autres membres du conseil qui partagent son avis. Nous renvoyons cette communication un peu longue à la fin de ce compte rendu.

M. Frédéric Passy déclare qu'il a, ainsi que M. Brelay, combattu de toutes ses forces l'attribution du prix au mémoire couronné.

M. Pascal Duprat fait une déclaration analogue ; il ajoute que ce projet n'a pas le mérite de la nouveauté. Il lui souvient d'avoir vu quelque chose de semblable présenté en 1848 à l'Assemblée constituante.

M. Limousin, secrétaire de la Société d'études pour la réforme fiscale, dit que, quoique mis en cause par M. Brelay, il n'a pas l'intention de défendre pour le moment le verdict du conseil de la Société d'études économiques pour les réformes fiscales. Il prie la réunion d'attendre la publication du mémoire, laquelle aura lieu prochainement par les soins de M. A. Raynaud. Le système dont il s'agit constitue une véritable invention et exige pour être compris un peu d'études et de méditations; et M. Limousin, pour son compte, est d'avis qu'il n'y a rien dans ce système qui soit en contradiction avec l'économie politique.

Après cette communication, la question suivante est choisie comme sujet de la conversation de la soirée.

L'APTITUDE DES CHAMBRES A DISCUTER UN TARIF GÉNÉRAL DE DOUANES

La question est formulée au programme en ces termes : « Les Chambres sont-elles aptes à discuter les tarifs de douanes ? »

M. **Joseph Garnier**, auteur de la proposition, est invité à prendre la parole.

L'expérience prouve, selon lui, que les questions ne peuvent être élucidées dans ces assemblées nombreuses dont les trois quarts des membres n'étudient pas ou n'ont pas les connaissances nécessaires. Il croit que dans l'avenir, lorsque le suffrage universel ne se croira plus menacé, il confiera ses affaires à un bien plus petit nombre de représentants plus compétents. Actuellement, les Chambres devraient avoir recours, plus souvent qu'elles ne le font, aux commissions mixtes composées de membres des deux Chambres, comme cela vient de se passer pour la loi d'état-major qu'on avait remaniée à plusieurs reprises, toutes les fois qu'un nouveau ministre venait avec des idées soi-disant plus nettes.

Voici l'affaire du tarif qui est depuis trois ans et plus sur le tapis et dont la discussion, commencée le dernier jour de janvier, menace de durer autant que la guerre de Troie. Avec un peu plus d'instruction économique on aurait pu s'en tirer, à l'aide de quelques votes, en prenant pour objectif de ces votes, soit le premier projet de tarif présenté au commencement de 1877, soit le même présenté à la fin de cette année, soit le tarif conventionnel résultant des

traités et remanié par le conseil supérieur. Ces lenteurs ne sont pas seulement dues aux manœuvres des protectionnistes, mais à l'incertitude qui règne dans l'esprit du plus grand nombre.

C'est cette incertitude qui occasionne les enquêtes inutiles; on se figure à tort que les enquêtes feront toujours la lumière, et pendant qu'elles durent on n'a pas à prendre la décision sur laquelle on n'a pas d'idée arrêtée. Voilà pourquoi, après l'enquête du Sénat, est venue l'enquête de la Chambre qui a fini à grand'peine avec l'année 1879 et qui n'a rien appris. M. Garnier rappelle à ce sujet qu'en 1848 les ouvriers demandaient au gouvernement provisoire, dont quelques membres l'avaient promise, l'organisation du travail; que celui-ci en chargea la Commission du Luxembourg; que celle-ci renvoya la besogne à l'Assemblée nationale qui s'en remit à un Comité du travail, lequel, fort embarrassé, proposa une enquête sur le travail, comme le demandait avant la révolution l'opposition radicale, seulement pour faire niche au gouvernement; car elle n'y pensait plus après la révolution.

Cette mystification fut une des causes de ce mécontentement populaire qui aboutit aux journées de juin.

M. **Albert Gigot**, ancien préfet de police, pense que la question est toute politique et constitutionnelle. C'était son opinion lorsqu'elle a été posée, et ce que vient de dire M. Garnier n'a pu que la confirmer, car c'est aussi sur le terrain constitutionnel que s'est placé l'honorable sénateur. Mais la raison qu'il donne de l'incompétence des Chambres en matière de tarifs et dans les autres matières exigeant des connaissances spéciales n'est pas la bonne. Et même, cette théorie de la réduction au minimum du nombre de ceux qui légifèrent et gouvernent pourrait devenir dangereuse; car, poussée à l'extrême, elle aboutirait à l'unité, c'est-à-dire au despotisme.

Ce qu'il y aurait à faire est quelque chose de plus facile: ce serait de pratiquer mieux le gouvernement représentatif. Le tort des Chambres, ce n'est pas d'être trop nombreuses, c'est de vouloir tout faire, de se mêler de ce qu'elles ne connaissent pas et d'abuser de l'initiative parlementaire. Au lieu de multiplier les propositions de loi et des amendements et d'entrer dans des détails où elles se perdent, elles devraient choisir un gouvernement éclairé, sachant bien ce qu'il veut et où il va, ayant, en politique, en économie politique, en finances, des connaissances raisonnées, des doctrines précises, et laisser à ce gouvernement le soin de proposer et de soumettre au Parlement les mesure qu'il jugerait nécessaires. Alors, n'ayant plus qu'à se prononcer sur des questions bien posées, les

Chambres auraient toute la compétence désirable. En appliquant cette règle à toutes les branches de la législation, on gagnerait d'abord beaucoup de temps, puis on éviterait bien des fautes. Les Chambres anglaises ne sont pas plus que les nôtres composées d'hommes encyclopédiques, mais elles sont rompues à la pratique du régime représentatif. Elles ont à réviser en ce moment même le Code criminel. Combien comptent-elles dans leur sein de criminalistes? très peu sans doute. Mais les criminalistes seront consultés, feront tout le travail préparatoire, et viendront en exposer les résultats devant les Chambres, qui se prononceront, en connaissance de cause, comme fait un jury lorsqu'il a entendu l'interrogatoire de l'accusé, les dépositions des témoins et les plaidoiries du ministère public et de la défense. Que les Chambres françaises suivent cette méthode, et tout ira bien.

M. **Hippolyte Maze**, député de Seine-et-Oise, relève une légère contradiction dans laquelle est tombé M. Garnier en reprochant à l'Assemblée de 1848 et à la Chambre actuelle d'avoir nommé des commissions et institué des enquêtes pour résoudre des questions économiques, et en louant les deux Chambres d'avoir chargé une commission mixte de réorganiser le service de l'état-major. Il semble à M. Maze que si les commissions spéciales sont bonnes pour traiter les questions militaires, elles le sont également pour examiner les questions économiques. Le tout est de les bien composer, et d'y faire entrer des hommes à la fois compétents et impartiaux. De même, M. H. Maze est très partisan des enquêtes, toujours à la condition qu'elles soient bien faites. C'est, pour le gouvernement, pour les commissions ou pour les assemblées elles-mêmes, le seul moyen de se renseigner sur les besoins et les vœux du pays.

M. **Pascal Duprat**, député de la Seine, défend aussi la compétence des Chambres, — il serait plus exact peut-être de dire : la compétence de la Chambre des députés. — Il convient cependant que cette Chambre, plus libre-échangiste au fond qu'on ne le dit, a eu le tort de se mettre sur les bras cette lourde besogne de l'élaboration d'un tarif en douze cents articles. Elle aurait dû charger le gouvernement de conclure des traités de commerce, en lui recommandant de rester fidèle à la politique de 1860. Au lieu de cela, elle s'est engagée dans une discussion interminable et fastidieuse qui aboutit à des votes contradictoires, parce que, l'ennui chassant les députés de la salle, ceux qui sont là au moment du vote de tel article, sont partis lorsqu'on arrive à l'article suivant, et sont plus

ou moins remplacés par d'autres qui n'ont pas la même opinion ou ne représentent pas les mêmes intérêts. M. Albert Gigot a donc eu raison de dire qu'il faut que le gouvernement agisse et propose.

Quant à M. Garnier, il s'est plu à soutenir une thèse paradoxale; mais au fond, il n'a sans doute pas plus de goût que M. Duprat pour les dictatures et pour le césarisme. M. Garnier a médit des commissions et des enquêtes. M. Duprat défend les unes et les autres. N'est il pas lui-même président de la commission chargée d'étudier le régime des boissons? N'a-t-il pas rédigé et fait distribuer sur ce sujet un questionnaire publié dans le dernier numéro du *Journal des Economistes*?

En résumé, l'honorable député de Paris maintient que les Chambres ont qualité pour fixer les principes et la direction à suivre, mais qu'elles doivent s'en rapporter au gouvernement du soin de pénétrer dans les détails de l'exécution, et que si elles avaient pris ce parti relativement au tarif des douanes, elles auraient coupé court à l'agitation protectionniste.

M. Cl. Juglar conclut de ce qui vient d'être dit qu'il faut toujours en revenir à la division des pouvoirs; mais cela encore ne suffit pas, si comme on le voit malheureusement aujourd'hui le ministère ne sait ce qu'il veut, pas plus que le Parlement, et va à droite ou à gauche selon les influences qu'il subit. On réduirait le nombre des sénateurs et des députés que cela ne remédierait à rien, la proportion des hommes compétents resterait la même, comme on le voit par l'exemple des commissions. Chargez trois personnes de faire une besogne quelconque, il y en aura toujours une sur laquelle les deux autres rejetteront tout le fardeau.

M. Liégeois, professeur à la Faculté de Nancy, fait cette judicieuse remarque que dans les enquêtes, on demande naïvement aux filateurs, aux maîtres de forges, aux fabricants d'alun et *tutti quanti*, s'ils veulent être protégés contre la concurrence étrangère, et on perd ensuite son temps à discuter un à un les douze cents articles d'un nouveau tarif dont le besoin ne se faisait nullement sentir. On serait bien plus avancé si la Chambre s'était bornée à résoudre cette seule question : La douane doit-elle avoir un caractère fiscal ou protectionniste?

M. Leviez, directeur de l'*Urbaine*, trouve que la question est mal posée. Mais ce n'est pas grand dommage; si les questions étaient toujours bien posées il n'y aurait pas lieu à discussion.

Est-ce une question de droit constitutionnel? En ce cas, la réponse n'est pas douteuse : oui certes, les Chambres ont le droit de discuter les tarifs de douanes ; mais ont-elles l'aptitude, la capacité nécessaires? Ici encore M. Leviez distingue, et il répond oui s'il s'agit de poser les principes, non s'il s'agit de régler les détails. En tout cas, l'honorable orateur ne partage point du tout l'antipathie de M. Joseph Garnier à l'égard du grand nombre. Il aime, au contraire, les grandes assemblées, où les sentiments justes et généreux ont toujours plus de chance de prévaloir. On se plaint de la Chambre ; mais elle s'est montrée plus libérale que la commission, qui était une petite assemblée. Cependant il est très vrai que les grandes assemblées perdent leurs avantages, lorsqu'au lieu de considérer les grands côtés des choses, ceux par lesquels les questions économiques notamment se confondent avec les questions de justice, elles veulent entrer dans les menus détails. Alors les intérêts particuliers prennent le dessus, la discussion dévie et s'embrouille, et l'on ne fait plus rien qui vaille. Aussi M. Leviez conclut comme l'a fait M. Albert Gigot, en recommandant à notre Corps législatif l'exemple du Parlement anglais.

M. **Maze** ne voit pas bien ce qu'on entend dire lorsqu'on oppose les questions de principe aux questions du détail. A-t-on assez reproché à la Chambre de s'occuper de politique, de généralités théoriques, et de négliger les affaires ! Et maintenant on vient lui dire : « Tu n'es bonne qu'à fixer les principes. »

Le fait est que si la Chambre perd son temps, comme on le dit, à discuter les articles du tarif des douanes, elle en avait déjà perdu pas mal dans la discussion générale, qui ne pouvait conclure à rien. Maintenant du moins, elle fait quelque chose ; c'est plus ou moins bon, mais enfin cela a une « realité objective », qui manque à ce qu'on veut bien appeler les principes. Puis, cette discussion du tarif des douanes n'est pas tant à dédaigner, après tout. Il s'y dit de fort bonnes choses, et le pays ne trouve point mauvais que ses intérêts soient étudiés de près et par le menu.

On dit encore que si le gouvernement avait été chargé seul de l'élaboration du tarif, cela eût coupé court à l'agitation protectionniste. Etrange illusion ! On a vu pendant plusieurs mois les ministres du commerce, des finances, des affaires étrangères, et le Président de la République lui-même assiégés par les délégations des industries quémandeuses. C'eût été bien autre chose si le gouvernement avait tenu dans ses mains les clefs de nos frontières. C'est alors qu'il eût été abasourdi par les sollicitations de tous ceux qui veulent qu'on ferme les portes à double et à triple tour ! Quant aux

libres-échangistes qui maintenant accusent la Chambre de ne savoir ce qu'elle veut, d'écouter les intérêts particuliers, de s'attacher à des chinoiseries, ils auraient adressé les mêmes reproches au gouvernement, et sans doute avec autant de raison ; voilà tout ce qu'on y aurait gagné.

M. **Alglave**, professeur à l'École de droit de Paris, tient à revenir sur la question des enquêtes, et à dire que la seule raison d'être de ces opérations, c'est ce préjugé socialiste qui veut que le gouvernement ait pour devoir de faire le bonheur des gouvernés, d'assurer aux uns du travail et des salaires, aux autres des débouchés et des profits. M. Alglave se prononce d'ailleurs pour la division du travail entre les Assemblées qui posent les principes et les hommes spéciaux qui en procurent l'application; entre le pouvoir exécutif qui prépare les lois et le pouvoir législatif qui les sanctionne.

Communication de M. Ernest Brelay, sur le concours relatif à l'impôt institué par la Société d'études pour la réforme fiscale.

Messieurs, il y a quelques années, j'ai eu l'honneur de vous annoncer la formation de la Société d'études économiques pour la réforme fiscale. Les éléments de cette société avaient été groupés par les soins de M. A. Raynaud, honorable et zélé industriel, qui avait choisi pour secrétaire général notre vaillant collègue M. Ch.-M. Limousin.

La présidence honoraire avait été acceptée par le très regretté Michel Chevalier, par notre secrétaire perpétuel M. Joseph Garnier, par MM. Pascal Duprat et Foucher de Careil ; on comptait encore on l'on compta plus tard parmi les dignitaires du bureau ou parmi les membres du conseil, MM. Bozérian, Wilson, Clamageran, notre président d'aujourd'hui, M. Frédéric Passy, et un certain nombre d'autres hommes distingués à divers titres dont les noms ne sont pas actuellement présents à ma mémoire. Quant à la présidence active de la Société, le collègue qui vous parle consentit à l'accepter sous le haut patronage qu'il vient de rappeler à vos souvenirs ; il se promit de justifier la confiance qu'on lui témoignait en faisant observer autant qu'il dépendrait de lui les véritables principes économiques.

Pendant la première période de son existence, la Société d'études économiques se conduisit comme une honnête et modeste personne ; elle ne fit pas trop parler d'elle, et si quelques excentricités se produisirent dans son sein, elles n'engagèrent que la responsabilité individuelle de certains membres et je ne me crus nullement en droit d'intervenir.

Je dois avouer, en outre, que mes fonctions municipales m'absorbè-

rent suffisamment pendant près de deux années pour m'empêcher de consacrer beaucoup de temps aux travaux de la Société.

Mais, il y a dix-huit mois environ, un fait important se produisit : M. A. Raynaud, fondateur de la Société, mû par un sentiment que l'on ne saurait trop louer, résolut de consacrer deux sommes, l'une de 2,000 fr., l'autre de 500 fr., à récompenser les auteurs qui, dans un concours, produiraient les deux meilleurs mémoires sur l'impôt. Les concurrents étaient invités à trouver un système simple, permettant un recouvrement facile, évitant aux contribuables l'inquisition, les vexations, les entraves qui se produisent sous le régime actuel des contributions indirectes; en un mot, ce qu'il fallait qu'on découvrît, c'était le moyen de transformer en jouissance le payement de nos taxes.

Je vous ai fait connaître en temps l'ouverture de ce concours, et il a été dit, à cette occasion, ici même, que ce qu'on demandait, c'était la quadrature du cercle, ou la pierre philosophale, ou enfin cette péréquation de l'impôt que nous désirons tous, mais dont la réalisation demeure à l'état de *désidératum*.

Il n'y a pas lieu de s'étonner des prétentions du généreux donateur, celui-ci disant très franchement et en propres termes qu'il n'est pas un « économiste de la veille », et n'ayant jamais pensé qu'en économie politique il y a beaucoup plus à apprendre qu'à faire, de même qu'en science financière il y a plutôt à redresser des déviations, à combler des lacunes qu'à imaginer des systèmes nouveaux.

Quoi qu'il en soit, un jury fut formé; il se composa de négociants, d'industriels et de quelques économistes, tous membres de la Société, et les Mémoires ne tardèrent pas à affluer. Si je ne me trompe, il en arriva soixante-sept et, pour ma part, j'eus à faire des rapports sur dix ou douze d'entre eux.

Chacun se mit à la besogne, et les Mémoires furent l'objet d'études consciencieuses de la part de tous les jurés chargés de les analyser.

Il y en eut naturellement d'insignifiants, de mauvais, de médiocres, de passables ; quelques-uns étaient bons et il y en eut, en petit nombre, de remarquables, en faveur desquels les rapporteurs demandèrent les récompenses. J'en signalerai, pour ma part, un ou deux qui étaient des travaux hors ligne, ne constituant nullement des inventions, mais portant l'empreinte de la réflexion, de la recherche scientifique et montrant que leurs auteurs, sans être routiniers pour cela, avaient tenu compte des vérités économiques reconnues.

Mais une déception m'attendait ainsi que ceux de mes collègues du jury qui s'étaient intéressés particulièrement à certains Mémoires. Le prix principal était donné d'avance, et quelque étrange que cela paraisse, je m'en aperçus bien vite et je me hâtai de protester à deux re-

prises contre la tactique, ou, si l'on veut, la méthode employée par mes honorables amis MM. A. Raynaud et Ch. Limousin.

Ces messieurs avaient résolu de faire usage d'un moyen qui avait fort bien réussi à l'illustre Thiers, lorsque celui-ci, voulant à toute force faire voter par l'Assemblée nationale les taxes sur les matières premières, s'était arrangé de façon à faire écarter les uns après les autres tous les autres impôts, de telle sorte qu'en fin de compte, il fallait se résigner à accepter le plus mauvais.

Je tiens à dire qu'il n'entre pas dans ma pensée d'incriminer les collègues que je viens de nommer et d'élever l'ombre d'un doute sur leur bonne foi ; non, c'est l'excès de zèle qui, selon moi, leur a fait faire fausse route. Au fur et à mesure de l'arrivée des Mémoires, MM. Limousin et Raynaud les lisaient, les classaient par numéros et par catégories, et préparaient ainsi le travail futur des rapporteurs.

Un Mémoire en particulier, le n° 60, portant pour épigraphe la devise « *go ahead* », attira plus que tous les autres leur attention ; ils se passionnèrent pour lui, résolurent de le faire couronner et y réussirent.

Je lus ce Mémoire n° 60 ; j'en désapprouvai formellement le contenu, et dans toutes les séances où il fut mis en discussion je fis de vains efforts pour amener le conseil de la Société à mes opinions. Le nombre devait m'accabler et je fus vaincu.

Notre collègue Clamageran fut pris pour juge, et ses conclusions concordèrent avec les miennes ; elles furent tout à fait contraires au système dont il s'agit. Surchargé d'occupations, il ne put promettre de faire promptement le Rapport qu'on lui demandait, mais M. Frédéric Passy voulut bien s'en charger et le fit dans des termes à la fois mesurés et énergiques. Il aboutit à une condamnation complète des doctrines que je vais enfin vous faire connaître.

L'invention, puisqu'on prétend que c'en est une, n'est pas nouvelle ; il s'agit encore une fois de la fameuse ressource dont on a tant abusé ; c'est la planche aux assignats qu'on propose en réalité.

Mais on ne donne pas ce nom fâcheux au papier-monnaie qui est la base de tout le système, on l'appelle Bons du Trésor.

De ces *Bons*, l'Etat émet la quantité qui lui est nécesaire, sans y regarder de trop près. En effet, lorsqu'on croit pouvoir improviser des ressources, on ne marchande pas les dépenses.

D'ailleurs, une précaution a été prise ; on a commencé à acheter à l'aide de fonds dont j'ai oublié la provenance (probablement au moyen d'un emprunt) une somme de trois milliards en or, numéraire ou lingots.

Ce capital métallique a été aussitôt déposé dans une cave solidement cadenassée. Il ne s'agit pas de le faire sortir pour l'employer au remboursement des Bons du Trésor ; non, c'est seulement une réserve mise

sagement de côté pour le cas prévu par l'auteur où le « système » ne réussirait pas et où il faudrait revenir à l'ancien régime sous lequel nous vivons actuellement.

L'Etat, dès lors, emploie les émissions de *Bons* à payer ses employés, ses fonctionnaires, ses entrepreneurs, ses fournisseurs de tous genres, en un mot tous ceux qui ont quelque chose à recevoir de lui, et qui à leur tour doivent mettre les Bons en circulation.

Mais c'est alors que se révèle l'originalité du système; les fameux *Bons* sont un papier remboursable en trois ans, ne rapportant pas d'intérêt, mais, au contraire, coûtant à ceux qui les détiennent 10 centimes par jour et par 100 francs.

Ils ont la forme d'un carnet contenant des feuilles sur lesquelles on voit autant de cases imprimées qu'il y a de jours dans l'année pendant trois ans, c'est-à-dire trois fois 365 jours; un jour de plus l'année bissextile. Chaque matin, le contribuable devra apposer un timbre de 10 centimes par billet de 100 francs sur tous les bons qu'il aura en portefeuille.

Cela constituera l'impôt unique sur la monnaie ou sur la dépense, et cet impôt, facile à calculer, sera, comme on peut s'en rendre compte du premier coup d'œil, de 36 fr. 50 0/0 l'an, 73 fr. en deux ans, 109 fr. 50 en trois ans.

M. Fréd. Passy, dans son rapport, a fait ingénieusement remarquer que l'impôt ainsi prélevé équivaudrait à l'acte par lequel le fisc trouverait moyen d'extraire chaque jour de notre bourse une somme de 2 centimes par pièce de vingt francs. Seulement c'est le contribuable qui opérerait lui-même en se livrant sans cesse à une débauche de collage.

Il est dit ensuite que les *Bons* seront remboursés en or après trois ans de circulation pour la somme de 100 francs, montant de l'émission originaire à laquelle il sera ajouté une prime de 5 0/0 sur le montant des timbres apposés.

En toutes circonstances l'Etat devra accepter en payement ses propres bons, à la condition qu'ils soient revêtus de tous les timbres échus.

On pourra même obtenir le remboursement anticipé des Bons; mais alors c'est en timbres uniquement qu'on sera payé. L'Etat sera vendeur de timbres, et l'on en fera une prodigieuse consommation; c'est à cette époque qu'on pourra dire de la France qu'elle est la nation la plus timbrée de l'Europe et du monde.

Chose singulière, il ne semble pas être venu un instant à l'idée de l'inventeur et de ses partisans qu'il soit difficile de voir coexister les fameux bons avec la monnaie métallique; ils ne paraissent pas connaître la notion indispensable de fixité relative de valeur qui doit être le caractère d'une monnaie acceptable; ils n'ont prévu ni la disparition de

l'or, ni la hausse de la valeur des choses, ni enfin l'impossibilité même de faire circuler le papier.

On a voté, on a couronné le mémoire n° 60, et je n'ai eu avec moi que le génie, sous la forme d'un honorable ingénieur qui m'est resté fidèle jusqu'au bout.

J'ai dû alors donner ma démission de membre et de président de la Société d'études économiques afin de dégager non-seulement ma responsabilité, mais encore celle des dignitaires sur lequels je m'appuyais et qui me suivront vraisemblablement dans ma retraite.

Ils se consoleront aisément, je l'espère ; les titres de membres de l'Institut, de sénateurs, de députés, de vice-ministres et de conseillers d'Etat qu'ils conservent pouvant à la rigueur suffire à diminuer leurs regrets.

Un dernier mot : le pli contenant le nom de l'auteur du mémoire n° 60 a été ouvert et l'on y a trouvé le nom du lauréat qui s'appelle (jusqu'ici) M. Jacques Lorrain de Plainpalais. — Genève.

Or, j'ai écrit à cet endroit où je compte quelques amis, et nul n'a pu y découvrir dans le passé ni dans le présent aucune trace d'une personne du nom de Jacques Lorrain ; la poste même n'a jamais lu ce nom sur aucune adresse.

Cela devenait mystérieux. Heureusement, aujourd'hui, j'ai rencontré quelqu'un qui m'a dit avoir appris que M. Jacques Lorrain avait écrit à la Société d'études pour l'inviter à publier dans *la Lanterne* l'annonce du prix qu'il a obtenu; moyennant quoi l'inventeur consentirait à faire connaître son véritable nom.

Cette lanterne m'a éclairé ; elle a été pour moi un véritable trait de lumière; dès l'abord, j'avais soupçonné que j'avais affaire à un socialiste ou à un illuminé, je ne m'étais évidemment pas trompé.

N. B. Voyez ci-dessus l'observation de M. Limousin.

COMPTES-RENDUS

Bastiat et le libre-échange, par M. A. Bouchié de Belle, avocat à la Cour d'appel de Paris, ouvrage couronné par la Chambre de commerce de Bordeaux. Paris, Guillaumin, 1 vol in-8° de 329 pages.

La Chambre de commerce de Bordeaux avait mis au concours pour 1875 une étude sur Bastiat envisagé dans sa lutte contre le protectionnisme et contre le socialisme. Sept mémoires furent adressés; à la suite de vicissitudes que l'on connaît [1] le prix fut décerné à M. Bouchié de Belle, avocat à la Cour d'appel de Paris, auteur du manuscrit portant le n° 5. C'est ce travail que l'auteur a publié sous le titre de *Bastiat et le libre-échange* et dont nous désirons signaler aujourd'hui les mérites aux lecteurs du *Journal des Économistes*.

M. Bouchié de Belle a accordé dans son livre une très large place aux efforts faits par Bastiat pour détruire les idées protectionnistes et communistes; c'est à bon droit, car ce qui a surtout fait connaître et apprécier l'illustre économiste, c'est surtout sa polémique en faveur du libre-échange ainsi que la réfutation des théories socialistes.

C'est par la lutte contre la protection que Bastiat a débuté dans la carrière économique; si la cause de la liberté commerciale a été le but de tous ses travaux, c'est à cette question que se rapportent ses premiers essais. Dès 1834, dans ses *réflexions* sur les pétitions des ports concernant les douanes, la liberté des échanges le préoccupait déjà; il y examinait si la suppression de la protection pour les matières premières devait suffire et s'il ne fallait pas la supprimer également pour les objets fabriqués, et il n'hésitait pas à se prononcer pour l'affirmative, dans l'intérêt du consommateur. En 1841, dans un écrit intitulé *le Fisc et la Vigne*, il demandait l'abolition ou au moins la réduction des droits qui fermaient à l'intérieur et à l'extérieur les débouchés à nos produits vinicoles. Trois ans plus tard Bastiat, que la lecture des journaux anglais tenait au courant de l'agitation qui se propageait dans toute l'Angleterre pour la liberté du commerce, conçut le dessein de faire connaître en

[1] De graves dissentiments se produisirent au sein de la commission chargée de juger le concours. Parmi les études envoyées, deux avaient été distinguées par la sous-commission qui proposait de les récompenser; mieux informée la commission, après avoir constaté que ces travaux renfermaient de grosses erreurs économiques et philosophiques et après avoir reconnu que l'on ne pouvait donner le patronage de la Chambre de commerce à une œuvre qui paraissait s'attacher tout spécialement à saper le système économique de Bastiat, refusa de ratifier les propositions de la sous-commission et attribua le prix au mémoire inscrit sous le n° 5.

France cette grande réforme peut-être dans l'espérance qu'elle serait imitée. Il envoya à cet effet en 1844, au *Journal des Économistes*, un article sur l'influence des tarifs anglais et français dans lequel il signalait avec énergie les abus du régime prohibitif. Les encouragements prodigués à Bastiat à ce propos décidèrent de sa vocation et il commença la publication de ses *Sophismes économiques*, qui ont tant contribué à vulgariser les enseignements de la science et à former l'opinion publique.

Bastiat ne se contenta pas de propager la doctrine du libre-échange par ses écrits, il résolut d'imiter les efforts qu'avait fait la ligue en Angleterre et de créer en France une association destinée à répandre les théories de la forme. De là cette mémorable campagne, cette agitation si féconde qui ont été parfaitement exposées par M. Bouchié de Belle. Ce dernier a bien mis en évidence cette partie de l'existence de Bastiat et il nous semble avoir bien caractérisé le rôle de l'illustre économiste.

Bastiat poursuivait sa campagne en faveur du libre-échange et peut-être le succès aurait-il couronné ses efforts quand éclata la Révolution de 1848. On sait quelles utopies avaient été enseignées sous le règne de Louis-Philippe par les socialistes ; on comprend à quel point après la chute de la Monarchie elles avaient dû surexciter toutes les passions. Le gouvernement provisoire, sous la pression de l'émeute, malgré ses intentions pures et honnêtes, avait dû faire de dangereuses concessions aux réformateurs; c'est ainsi qu'il avait institué la commission du Luxembourg et qu'il avait ouvert des ateliers nationaux où se recrutait l'armée du désordre. En présence du danger que ce débordement d'idées malsaines faisait courir à la société, Bastiat vint à son secours et engagea le combat avec tous les utopistes. Les idées qu'il émit dans toute cette polémique sont celles qu'on retrouve partout dans ses œuvres : laisser agir la liberté, attendre tout du développement naturel de la société, écarter autant que possible l'intervention de l'Etat. Là où il déploya le plus de talent et de verve c'est, sans contredit, dans sa lutte contre Proudhon. On connaît trop bien les péripéties de cette polémique pour que nous en parlions ici d'après M. Bouchié de Belle ; nous constaterons seulement que Bastiat montra toujours dans la discussion une patience admirable ; nulle part on ne trouve dans ses articles un mot amer ou irrité. Lorsque Proudhon, poursuivi par lui dans ses derniers retranchements, remplaça les raisons par les injures, il ne lui répondit pas ; il observa toujours la modération qui convient à l'homme que le devoir seul anime et qui recherche moins les triomphes de l'esprit que le bien public.

Bastiat ne voulut pas toujours se renfermer dans ce rôle, utile mais borné, de lutteur que lui avaient imposé les circonstances ; il désira également apporter sa pierre à l'édifice de la science. C'est à ce dessein

que l'on doit les *Harmonies économiques* dans lesquelles il établit, tels qu'il les concevait, les vrais principes de l'économie politique ainsi que leurs rapports avec les autres sciences morales.

Le système économique de Bastiat a été traité par M. Bouchié de Belle avec un soin, une clarté et une précision que nous tenons à signaler ici ; les développements dans lesquels l'auteur est entré relativement aux théories sur la valeur et la rente attestent chez lui non pas seulement une connaissance approfondie des écrits de Bastiat, mais encore une réelle instruction économique ; pour notre part nous avons été frappé par la lecture des pages dans lesquelles il compare la théorie de Bastiat avec les systèmes d'Adam Smith et de Ricardo.

Le concours ne portait pas seulement sur la lutte soutenue par Bastiat contre le socialisme et la protection ; il concernait encore les effets du libre-échange et le programme imposait encore l'obligation de rechercher quels ont été les résultats des traités de 1860. M. Bouchié de Belle a donné à ce sujet une grande place. Nous ne le louerons point d'avoir professé les doctrines libres échangistes, les seules scientifiques et les seules fondées, et nous ne résumerons pas ici les arguments bien connus qu'il fait valoir à l'appui de sa thèse ; nous le féliciterons seulement, d'une part, de ne s'être pas contenté de reproduire les statistiques que l'on trouve partout et d'avoir fourni des chiffres nouveaux, inédits, et d'autre part, d'avoir envisagé certains côtés de la question qu'on laisse trop souvent de côté. On doit lui savoir gré, par exemple, de s'être occupé de l'influence des traités sur la condition des ouvriers et d'avoir opposé aux plaintes intéressées des protectionnistes les progrès qui, sous l'empire du régime actuel, se sont réalisés dans le bien-être des classes laborieuses.

M. Bouchié de Belle a considéré, en outre, les rapports de la doctrine libre-échangiste avec la question de la marine marchande ; le chapitre consacré à ce sujet ne manque pas d'intérêt, il résume bien l'état de la question ; l'auteur ne cesse pas de faire preuve d'un esprit vraiment libéral lorsqu'il étudie les remèdes à apporter à une situation plus grave qu'il ne pense ; sans se laisser arrêter par les considérations qui ont déterminé de bons esprits sincèrement attachés à la doctrine du libre-échange, il se prononce nettement contre les surtaxes d'entrepôt et surtout contre l'institution des primes à la construction et à l'armement. Nous regrettons seulement qu'il ne soit pas entré dans des développements à ce propos et qu'il se soit contenté d'une simple affirmation.

Ne disposant que d'une place restreinte nous ne pouvons pas, à notre grand regret, insister d'avantage et entrer dans plus de détails, mais nous croyons en avoir dit assez pour montrer que le livre de M. Bouchié de Belle est digne de prendre une place honorable parmi les meilleures études économiques publiées dans ces derniers temps, et qu'en

le couronnant la Chambre de commerce de Bordeaux n a fait qu'un acte de justice [1].

JOSEPH LEFORT.

ESSAYS IN POLITICAL AND MORAL PHILOSOPHY (Essais de philosophie morale et d'économie politique), par M. THOMAS EDWARD CLIFFE LESLIE; Dublin, Hodges, et Londres, Longmans, 1879, un vol. in-8.

M. T. E. Cliffe Leslie a réuni sous ce titre diverses études qu'il a publiées à différentes époques, dans les périodiques anglais et dont quelques-unes, celle, par exemple, qui est intitulée : *The Philosophical method of Political Economy*, et qui parut en 1876 dans le recueil irlandais connu sous le nom d'*Hermathema*, ont fait sensation au moment de leur apparition.

L'auteur de ces *Essays* est un écrivain brillant, un esprit ingénieux et très docte qui s'est nourri de connaissances historiques très étendues et de fortes études juridiques. C'est en outre le chef, en Angleterre, d'une école qui s'appelle elle-même l'École historique, et qu'on y appelle aussi l'École *inductive*, par oppositition avec l'ancienne École dite *déductive*, dont la nouvelle se propose non seulement de vérifier les méthodes ou de contrôler les affirmations, mais encore de détruire l'édifice tout entier, de fond en comble, sans trop savoir d'ailleurs ce qu'elle mettrait bien à la place. Quelques-uns de ses adeptes auraient vite fait de réduire la science économique à une série de données empiriques recueillies de ci et de là sans liaison entre elles, en d'autres termes, de la détruire. M. Cliffe Leslie, hâtons-nous de le dire, n'est nullement de ce nombre ; il ne doute pas que l'économie politique ne possède dans son objet uu caractère scientifique et il se défend de n'avoir entrepris qu'un travail de pure destruction. « Nous sommes, il est vrai », écrivait-il, il y a quelques jours seulement, « pour la disparition (*défection*) de la méthode déductive de Ricardo, c'est-à-dire la déduction d'après des aphorismes (*assumptions*) non vérifiés, tels que ceux concernant « *les valeurs naturelles*, *les salaires naturels*, *les profits naturels*.. » Mais nous ne sommes pas contre la déduction en ce sens qu'elle signifie une série de conséquences tirées de *généralisations vraies et de principes vrais*, bien qu'à nos yeux l'induction soit la besogne urgente du moment et que nous nous défiions des longues séries de déductions. »

---

[1] Dans le rapport sur le concours que l'auteur a eu l'excellente idée de joindre à son livre, M. Marc Maurel, membre de la Chambre de commerce de Bordeaux, a fait preuve de connaissances très remarquables que nous tenons à signaler ici ; ce travail qui ne comprend pas moins de 76 pages n'est pas un simple résumé ou une critique des mémoires adressés ; on y trouve encore des développements originaux, notamment sur la question de savoir si le régime protecteur est véritablement nécessaire aux pays neufs.

Ricardo est le grand objectif des attaques de M. Cliffe Leslie, la bête noire, si on peut ainsi dire, de la nouvelle école. Nous n'avons ici à prendre fait et cause ni pour son corps de doctrines ni contre, et nous reconnaissons volontiers aux néo-économistes le droit de regarder comme décevante la méthode de recherche et d'exposition que lui-même et à sa suite un grand nombre d'économistes ont pratiqué. Nous ne sommes point choqué par exemple de voir M. Cliffe Leslie, dans l'article de l'*Hermathena*, dont il était question tout à l'heure, montrer que le désir de s'enrichir est une appellation générique sous laquelle se cachent une foule de désirs, de besoins, de sentiments bien distincts les uns des autres dans leur caractère comme dans leurs effets économiques, et qui subissent à quelques égards des changements fondamentaux dans le cours des temps et suivant les différents stages de la société. Volontiers, nous convenons encore avec lui que ce désir n'est point nécessairement en lui-même un stimulant à l'industrie, moins encore à l'économie ; que la guerre, la conquête, le pillage, la piraterie, le vol, la fraude sont autant de modes sous lesquels il s'est manifesté; qu'enfin, au temps d'Edouard, le baron normand qui torturait un juif et ce juif lui-même pouvait bien subir l'influence du même noble. Malgré tout cela nous ne saurions admettre que Senior et John Stuart Mill, pour ne citer que ceux-ci seulement, aient commis une grossière erreur, une erreur qui vicie tous leurs enseignements dans leur fondement même, en affirmant que le désir de s'enrichir agit au sein de la société comme le grand moteur de tous ses membres. Ce n'est point là, quoi qu'on en dise, une abstraction, une généralisation vague ou inexacte; c'est un fait tiré des entrailles, si on peut ainsi dire, de l'humanité. Les économistes, d'ailleurs, ne prétendent pas que le désir de s'enrichir, ou pour mieux dire l'intérêt personnel, soit la *seule* passion et le *seul* facteur qui agisse sur les phénomènes économiques. Ils savent à merveille, — et Mill a pris soin de le spécifier lui-même, — que ce stimulant se heurtait souvent à la paresse ou au désir des jouissances instantanées. Ils se bornent à proclamer que ce sentiment est le plus commun de tous et le plus actif chez les hommes envisagés dans leur généralité, tout en sachant fort bien qu'il y a des hommes qui cherchent à s'enrichir d'une façon honnête et d'autres par la spoliation et le vol, tout comme il y a des gens économes et des gens prodigues, et en n'ignorant pas davantage qu'il ne revêt pas la même forme et ne produit point les mêmes effets dans tous les milieux indifféremment.

Il ne nous en coûte point de faire à M. Cliffe Leslie une concession nouvelle : c'est que les déductions de la science économique ne s'appliquent dans leur ensemble qu'à un certain état de la société, encore récent et non à ses premières stations. Mais ce n'est point merveille qu'il en soit ainsi, et c'est le contraire vraiment qui eût été surpre-

nant. Comment concevoir les théories d'Adam Smith, que l'auteur des *Essays*, pour le dire en passant, admire fort et dont il reproche volontiers à ses successeurs d'avoir déserté la tradition, comment concevoir les théories d'Adam Smith à l'âge des métaux, chez les peuples nomades et pastoraux, voire chez les anciens Egyptiens, les Grecs et les Romains qui, à la vérité, se servaient de la monnaie, payaient des impôts et faisaient quelque commerce, mais chez qui l'organisation sociale et l'esclavage auraient empêché la science d'embrasser les horizons si variés qu'une industrie toujours progressive, une richesse incessamment accrue, un crédit devenu cosmopolite lui ont ouverts et imposés de notre temps? A ce point de vue, feu Bagehot avait raison de dire que « l'économie politique ne s'appliquait qu'à une sorte de société, telle que celle qui existait en Angleterre », surtout s'il sous-entendait, ce qui ne nous paraît pas comporter l'ombre d'un doute, ces mots: ou en Allemagne, en France, en Italie, aux Etats-Unis, etc. Entre cette affirmation et celle de M. Lowe : « que l'économie politique n'appartient à aucune nation et n'est d'aucune contrée; qu'elle est fondée sur les attributs de la nature humaine et qu'aucune force ne la saurait changer, » il y a certainement un vaste hiatus, une contradiction en apparence absolue, qui ne pouvait échapper à la pénétration de notre critique et dont il triomphe. En y regardant d'un peu plus près, on s'aperçoit cependant que les deux dires ne sont point aussi inconciliables qu'ils en ont l'air et que *mutatis mutandis* M. Lowe et M. Bagehot ont raison tous les deux, car, s'il est évident d'une part que ce n'est point chez les Peaux-Rouges ou chez les insulaires de quelques archipels océaniens qu'il faut aller se donner le spectacle de cette variété de phénomènes qui forment le domaine de l'économie politique, on y reconnaît mieux que dans les sociétés civilisées la vérité intrinsèque, la vérité par elle-même de certains aphorismes à l'aide desquels Smith, Malthus, Say, Rossi, Bastiat, Dunoyer, Mill, pour s'en tenir aux morts, se sont sentis capables d'édifier la science, certains que l'homme étant à la fois le sujet et l'objet des lois économiques, celles-ci ne leur révèleraient, dans leurs manifestations contingentes, rien d'essentiellement contraire à sa nature même. L'homme sauvage, tel que nous le voyons aujourd'hui, ne ferait pas d'efforts s'il n'avait pas de besoins, et ces besoins sont loin d'être aussi vite satisfaits que ceux de l'homme civilisé. Quand il suffit à ce dernier d'un déplacement de quelques minutes pour se procurer sa nourriture, il faut que le sauvage consacre une journée à la pêche ou à la chasse, et quelque sporadique que soit son activité, elle rencontre encore un obstacle dans le milieu où elle se meut, alors que l'Européen trouve son auxiliaire dans ce même milieu.

Maintenant nous en avons fini avec la partie ingrate de notre tâche et nous sommes à l'aise pour louer dans les *Essays* les manifestations

multiples d'un talent littéraire incontestable et d'une science économique très variée. Ceux qui traitent de l'incidence de la taxation générale ou locale sur les classes ouvrières; de la distribution et de la valeur des métaux précieux aux XVIe et XIXe siècle ; de la découverte des nouvelles mines d'or et des prix en 1865 ; du mouvement des salaires agricoles en Europe, sont des modèles de recherche et de discussion dans des matières peu attrayantes par elles-mêmes et qu'une plume experte est seule capable de vivifier. Les études sur la *Propriété primitive* de M. de Laveleye et sur les *Early Institutions* de sir Henry Maine sont, dans un ordre d'idées moins spécial et plus engageant, des morceaux remarquables qui rappellent à leur lecteur que M. Cliffe Leslie n'est pas seulement un économiste, mais qu'il a encore reçu à Lincoln-Inn un diplôme de *Barrister at Law.* Nous avons trouvé aussi fort intéressant son essai sur l'économie politique et la sociologie, bien qu'elle renferme des points de vue qui nous paraissent discutables et que nous goûtions peu l'idée de noyer la science économique dans cette synthèse aux contours encore flottants qui s'appelle aujourd'hui la sociologie, trouvant qu'elle est devenue déjà si vaste qu'il y aurait plutôt lieu de la décomposer en diverses branches que d'en agrandir démesurément les cadres et y annexer, comme le docteur Ingram semblait le désirer, lors de la dernière réunion de l'*Association britannique pour l'avancement des sciences,* les recherches des Lubbock, des Mac Lennan, des Morgan, des Tylor, des Wilson, sur l'homme préhistorique ou celles de sir Henry Maine sur les antiques formes du droit. Le tableau enfin de notre Auvergne en 1874 est aussi vivant de couleur qu'exact sous le rapport des observations et des appréciations économiques : rien n'y est omis, ni les montagnes et leur aspect pittoresque, ni le sol et sa division, ni l'ouvrier et ses salaires, ni le paysan, ses habitudes et sa situation. Celle-ci inspire au voyageur une observation générale qui acquiert, sous une plume anglaise, une importance particulière. « Quoi que l'on puisse penser, » écrit-il, « du changement qui s'opère actuellement en France sous le rapport du chiffre de la population, il est un autre changement dont aucun autre pays n'a le même droit de se montrer fier. Avant la Révolution la population rurale de la France était réduite à la dernière extrémité de la pauvreté et de la misère : sa condition normale était de mourir à moitié de faim ; on pouvait à peine dire qu'elle était vêtue et son aspect, en certains endroits, était à peine humain. Aujourd'hui aucun pays de l'Europe, pris en bloc, ne saurait offrir un corps de paysans aussi à l'aise, aussi heureux, aussi prospères et aussi respectables. »

Trois de ces *Essays* nous inspirent en terminant une réflexion mélancolique. Dans le premier, — *the question of the Age is it peace?* — écrit au mois de mai 1860, M. Cliffe Leslie se demandait si l'avenir de l'Europe

serait ou non pacifique, et dans le second, — *The future of Europe foretold in history*, — qui date de la même année, il se flattait de l'espoir que ce serait la paix qui l'emporterait. Mais sept années ne s'étaient pas encore passées que ses illusions s'étaient à peu près envolées et que dans un troisième écrit, — *The military systems of Europe*, — il engageait son pays à prendre des précautions et à se pourvoir d'une armée plus nombreuse. Et depuis? Depuis on a vu l'Allemagne et la France s'entre-choquer, la Russie démembrer la Turquie, et quant à ce qu'on verra demain, nul ne peut se croire assez bon prophète pour le dire hardiment. Mais M. de Bismarck va ramasser de l'argent, du moins il l'espère, et bien niais qui s'imaginerait que c'est dans l'intérêt de la liberté allemande ou de la paix européenne.

Ad.-F. de Fontpertuis.

Voyage a travers les Gaules, cinquante ans avant Jésus-Christ, par Lionel Bonnemère. Paris, Dentu, 1879, 1 vol. in-12.

Au dernier siècle l'abbé Barthélemy imagina de transporter un Scythe au milieu des splendeurs de la civilisation hellène, et le voyage du jeune Anacharsis en Grèce a justement fait les délices de plus d'une génération de studieux lecteurs.

Aujourd'hui M. Lionel Bonnemère nous donne une sorte de contrepartie de ce livre célèbre : il transporte dans la Gaule demi-barbare, un jeune patricien romain contemporain de Jules César ; il le promène de Massilie, où il débarque, à Bibracte, la grande forteresse qui se dressait sur le mont Benvray ; du pays des Carnutes aux embouchures du *Liger* et de ces embouchures au lac de Grandlieu. Il le fait assister à une fête religieuse et à un sacrifice volontaire, au milieu des gigantesques menhirs de Karnac, et finalement prendre part au combat que la flotte de César livra à la flotte venète, en face du golfe du Morbihan, et qui fit tomber entre les mains du proconsul le dernier refuge de l'indépendance gauloise Dariorigh, le Locmariaker actuel. Ces courses, ces aventures, ces fêtes, ces batailles, le jeune patricien les raconte, au jour le jour, à ses amis ou ses amies de Rome dans une série de lettres qui ont revêtu, sous la plume de son truchement, une allure familière, vive, pittoresque, et dont la réunion constitue un livre d'une érudition parfois aventureuse, peut-être, mais à tout prendre vraiment intéressant, curieux et original.

Il y a dans le livre de M. Lionel Bonnemère, à côté de la partie descriptive, une thèse philosophico-historique et celle-ci est de nature à soulever des controverses et des contradictions. M. Bonnemère, en effet, est un celtisant de la vieille école, de celle dont Jean Reynaud a été l'oracle dans son *Esprit des Gaules* et à laquelle M. Henri Martin, l'illustre historien national, s'est rattaché dans le premier volume de son livre

monumental. Ce celticisme à outrance, si l'on peut ainsi dire, n'a point tenu devant un examen des faits plus attentif, et la critique des sources entreprise par des érudits aussi pénétrants et aussi sagaces que les d'Arbois de Jubainville, les Belloguet et les Desjardins, quoiqu'il ne leur ait pas été donné à eux-mêmes de remplacer le système qu'ils ont battu en brèche et dont ils n'ont laissé subsister que peu de chose par un autre système satisfaisant de tous points. Aussi bien n'est-ce point à cette place et d'une façon incidente qu'il conviendrait d'aborder les problèmes nombreux et complexes que l'antiquité gauloise réserve encore à l'érudition contemporaine, et c'est la partie descriptive des *voyages en Gaule*, celle qui regarde les usages domestiques, l'industrie et le commerce de nos ancêtres. Le terrain est moins hypothétique : il ne s'agit plus des récits à effet de Pline, ou même des *Commentaires* du conquérant, précieux à divers titres sans doute, mais dont les renseignements sont souvent si vagues et qui nous font voir la nation tout entière, ses mœurs, ses lois, ses institutions, sous les traits de sa seule noblesse et de son seul clergé. Les tumuli gaulois ont parlé : leurs fouilles nous ont livré des spécimens non seulement d'épées de fer à deux tranchants, mais aussi de colliers, de bracelets et de bijoux qui dénotent dans leur main-d'œuvre une remarquable habileté technique, et l'on savait déjà que bien avant la conquête romaine les Gaulois connaissaient la propriété individuelle du sol.

A l'époque de cette conquête les routes étaient nombreuses dans la Gaule ainsi que les ponts ; mais le jeune patricien qu'y fait voyager M. Bonnemère écrit que ces ponts étaient pour la plupart en bois, et généralement en fort mauvais, tandis qu'il se plaint du manque de dallage sur les routes et de leur mauvais entretien. En visitant les mines gauloises et en assistant à la réduction du minerai en métal, il trouve que les fourneaux des barbares « sont bien petits, quoique construits avec un grand soin, » et constate que malgré l'incontestable habileté des ouvriers, les scories contiennent encore beaucoup de métal. Dans les forges, il remarque de grandes faucilles aux lames étroites et dentelées, et dont la poignée l'étonne, faite qu'elle est de bois dur et façonnée de telle sorte que la main droite s'emboîte parfaitement et sans gêne aucune dans toutes les entailles qui y sont pratiquées ; de pesants socs légèrement courbés et des faulx plus grandes que celles de l'Italie. Ces détails, il les donne au fil de sa plume ; mais un jour un de ses amis, qui a envie de trafiquer en Gaule, lui demande de le renseigner sur l'état commercial du pays et il en dresse le bilan. Les céréales abondent et les marchands de Massilia ou de Narbô en expédient d'immenses quantités à Rome. Certaines parties du pays ont des vignobles renommés, entre autres le pays des Biterrae ; mais les vins d'Italie ou de Grèce ne laissent point pour cela d'être d'une facile défaite, l'ivrognerie étant après

la guerre le goût favori des habitants. L'or, l'argent, le fer, le cuivre, l'étain sont très répandus. L'or provient des Pyrénées, l'argent du pays des Gabales et des Ruthènes, le fer de celui des Bituriges, l'étain de l'Armorike, le cuivre d'un peu partout. L'art de la poterie est encore grossier ; mais les Gaulois mettent beaucoup d'art dans la fabrication des armes et des ustensiles de bronze ou de cuivre, et ils sont passés maîtres dans le tissage des étoffes, comme dans les procédés de teinture. Les Namnètes et les Venètes, qui sont les plus intrépides des marins, vont d'ailleurs chercher dans le Nord une foule de choses précieuses ; ils en rapportent notamment de grandes quantités d'ambre, des chiens dressés pour la chasse et aussi des esclaves qui se troquent contre une amphore de vin.

On le voit : la Gaule était en somme une belle proie, une proie bien faite pour tenter la gigantesque cupidité de Rome. César la lui procura, César dont les Français doivent deux fois maudire la mémoire, parce qu'il fut le cruel oppresseur de leurs ancêtres et parce qu'il a été aussi le prototype de ces deux aventuriers néfastes qui portent dans l'histoire les noms de Napoléon Ier et de Napoléon III. Il amassa dans le pillage régulier de la Gaule d'incalculables richesses ; elles lui servirent plus tard à acheter Rome, mais il en avait d'abord employé une portion à corrompre l'aristocratie de la Gaule et son haut clergé. Des dissensions intestines et le manque d'unité politique firent le reste, plus encore que le fer des légions, et rendirent vain l'héroïsme d'un Vercingétorix et des Tierns Bretons. Le livre de M. Bonnemère évoque tous ces souvenirs, à la fois tristes et glorieux : son auteur a voulu rappeler aux Français du XIXe siècle ce qu'étaient ces Gaulois d'il y a dix-neuf cents ans qui tinrent tête pendant dix ans à Cesar et une fois même le mirent en fuite. Il a voulu montrer que nous pouvions être fiers d'eux. « Faire aimer la Gaule c'est faire aimer la France moderne qui, maîtresse enfin de ses destinées, est entrée dans la voie qui convient à son génie et qui doit lui rendre son rang au milieu du concert des nations. »

AD.-F. DE FONTPERTUIS.

ASTRONOMIE POPULAIRE, par CAMILLE FLAMMARION, 1 vol. gr. in-8°, de 848 p. avec 358 fig. Paris, Marpon et Ernest Flammarion, 1880.

Nous avons déjà plus d'une fois parlé dans le *Journal des Économistes* des publications du fécond écrivain, de l'actif astronome.

L'*Astronomie* de Flammarion mérite seule absolument le nom de *populaire*, car elle seule est ouverte à toutes les intelligences curieuses aussi bien que son prix est accessible à toutes les bourses. S'il a le désir de savoir, son instruction n'eût-elle pas dépassé les limites de l'enseignement primaire, le lecteur peut en lisant cet ouvrage se rendre

compte par lui-même de la cause intime des aspects et des phénomènes célestes dont il est le témoin, il peut arriver à *comprendre* comment on a découvert les mouvements, la distance, la dimension des astres, à savoir comment ces dernières ont été mesurées ; c'est-à-dire cesser de croire sur parole,— avec un doute secret involontaire,— aux chiffres prodigieux, ou aux affirmations *contraires au témoignage des sexes*, qui sont le fond de l'astronomie. En outre, le texte n'est pas seulement clair, il est charmant, il ne se laisse pas aborder, il s'offre ; entre les démonstrations mathématiques et les déductions philosophiques, M. Flammarion a glissé de gaies anecdotes, parfois étrangères à l'astronomie, mais qui récréent et empêchent la tension d'esprit.

Mais si M. Flammarion rend la science attrayante, c'est cependant sans rien sacrifier de sa précision, c'est en donnant, entre deux historiettes, les résultats des plus difficiles recherches, des travaux les plus spéciaux que, sans lui, le public ne connaîtrait jamais. S'il consent à abandonner parfois l'astronomie pure, c'est que la diffusion de la science, son extension à tous et pour tous est le but qu'il poursuit. Mais l'enseignement théorique est forcément incomplet, pour le rendre en même temps pratique il faudrait posséder un observatoire spécial. Comme le dit l'auteur à Paris une foule de locaux sont réservés au plaisir et à l'art ; les études peuvent se poursuivre dans les amphithéâtres et les laboratoires; seule l'astronomie physique n'a point à sa disposition le matériel nécessaire aux démonstrations expérimentales. Cette lacune, M. Flammarion veut la combler à l'aide de l'initiative privée; il demande aux milliers de souscripteurs de son livre de coopérer avec lui à la fondation de « l'observatoire populaire », complément de l'*Astronomie populaire*, dans lequel il pourra continuer et étendre ses recherches personnelles, tout en l'ouvrant au public studieux qui viendra y étudier *de visu* les merveilles du ciel. Souhaitons que la France entende cet appel, que l'État concoure à cette œuvre, que la ville de Paris y contribue par la cession d'un terrain et que cette généreuse idée se réalise bientôt.

CHARLES BOISSAY.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Résultats des élections en Angleterre. Chute du ministère Beaconsfield. — La démission habituelle de M. de Bismarck. — Décrets relatifs aux congrégations non autorisées. — Le vote de la première section du tarif général des douanes —L'aptitude des Chambres pour ces questions. — Résultat du concours sur l'impôt institué par la Société d'études pour la réforme fiscale. — Le Congrès des coopérateurs anglais empêché par les élections. — M. de Bismarck et le désarmement.

La dissolution de la Chambre des communes, que l'on pouvait prévoir, il y a un mois, a eu lieu.

L'agitation électorale s'est produite avec vivacité, mais sans excentricités notables. Chose inattendue en général et inespérée par l'opposition même en Angleterre, lord Beaconsfield a perdu la majorité. Les idées pacifiques et non interventionnistes de lord Gladstone et de l'école de Manchester ou de Cobden ont repris le dessus contre la politique brouillonne, orgueilleuse et coûteuse de lord Beaconsfield. La direction des affaires britanniques va changer de mains.

Le décret de dissolution a été lu aux Chambres le 24 mars, et le nouveau Parlement convoqué pour le 12 avril. Dans le discours de la reine, il était dit que cette mesure était motivée par « des considérations de politique et de convenance »..., que d'ailleurs « la reine était très satisfaite des votes de la Chambre pour appuyer sa politique, défendre son empire et avancer la paix générale ».

Les électeurs ont répondu qu'ils ne sont pas aussi satisfaits.

— En Allemagne, M. de Bismarck a refait son coup du printemps, ainsi qu'a dit au Reischtag M. Richter, chef des progressistes. Il a donné sa démission à l'empereur, qui l'a refusée. Il la retirera certainement quand les membres du Conseil fédéral auront voté, comme il l'entend, le projet de loi sur le timbre des quittances et des mandats de poste, destiné à être une des ressources de l'empire. Ce projet a été rejeté par 28 voix sur 30 ; mais il sera repris en sous-œuvre et probablement voté à l'unanimité. M. de Bismarck obtiendra de plus les modifications constitutionnelles nécessaires dans la répartition des voix des Etats secondaires, pour que pareil refus ne se renouvelle plus.

Et voilà comment les Etats allemands sont arrivés à fonder la patrie allemande en se fusionnant dans le césarisme prussien.

— En France. nous avons à enregistrer pour mémoire les conséquences du rejet de l'article 7 par une majorité du Sénat. Une interpellation à la Chambre des députés a abouti le 19 mars à l'ordre du jour suivant : « La Chambre, confiante dans le gouvernement et comptant sur sa fermeté pour appliquer les lois relatives aux congrégations non autorisées, passe à l'ordre du jour. »

Peu de jours après, le *Journal Officiel* publiait deux décrets présidentiels du 29 mars, dont l'un dissout dans un délai de trois mois « l'association, non autorisée, dite de Jésus », et dont l'autre décrète que toute congrégation ou communauté, non autorisée, est tenue de faire dans trois mois les diligences nécessaires afin d'obtenir la vérification et l'approbation de ses statuts et sa reconnaissance légale. Pour les congrégations d'hommes, il sera statué par une loi; pour celles de femmes, il sera statué par une loi ou par un décret, suivant les cas.

Ces deux décrets visent les lois existantes qui peuvent être invoquées et qui seront confirmées ou modifiées par une future loi sur les associations.

— La Chambre des députés a continué jusqu'au 22 mars, jour où elle s'est ajournée après les vacances de Pâques, la discussion du Tarif général des douanes, et elle a tenu à voter les articles de la première section concernant les matières végétales et animales.

Nous publions plus haut un article de notre collaborateur M. Fournier de Flaix, qui suit attentivement ces débats et qui apprécie sommairement tant la discussion générale que la discussion relative aux produits agricoles.

Disons ici seulement que la majorité s'est mieux comportée que nous ne l'espérions et que ses votes ont été empreints d'un esprit relativement libéral. Elle a proclamé l'affranchissement du blé et des farineux alimentaires, ainsi que des matières premières : laines, soies grèges, pelleteries, graisses, engrais, bois, gommes, teintures, etc. Mais elle a admis des droits pour les bestiaux, pour les viandes, les beurrres, les fromages ; pour plusieurs produits animaux : les poils, les plumes, les soies en bourre, les cires, etc. ; elle a admis des droits prohibitifs sur les produits de la pêche étrangère, sur les objets de parfumerie, etc. Tout cela pourra être corrigé par les traités de commerce si on parvient à en faire, si la Chambre s'attache à voter à la vapeur ce qui suit et si les protectionnistes du Sénat ne renoncent pas à reproduire la série des manœuvres qui leur sont familières.

Cette interminable affaire, qui dure depuis trois ans et qui aboutira Dieu sait quand, a fait surgir cette question : « Les Cham-

bres sont-elles bien aptes à discuter des tarifs ? » qui a fait l'objet de la conversation générale au dernier dîner de la Société d'économie politique. Nous devons avouer qu'il a été donné d'excellentes raisons dans le sens de l'affirmative.

— Le Conseil de la Société d'études économiques pour la réforme fiscale, dans sa séance du 10 mars, a décerné le prix de 2,000 francs, offert par M. A. Raynaud, à M. Jacques Lorrain, auteur du mémoire ayant pour épigraphe *Go-Head*, proposant *l'impôt sur la dépense par la monnaie*. Le prix de 500 francs, offert par le même donateur, a été destiné au système de *l'impôt sur le capital fixe*, mais il n'a paru mérité par aucun concurrent.

La décision relative au premier prix a été l'objet, au sein du Conseil de la société, de vives controverses qui ont amené la démission de M. Ernest Brelay, président, et d'une déclaration à la Société d'économie politique reproduite dans ce numéro.

— Le Congrès des coopérateurs anglais qui devait, cette année comme les précédentes, se tenir pendant les trois jours qui suivent après les fêtes de Pâques, a été ajourné à cause des élections du Parlement. Les coopérateurs, qui représentent la fraction la plus aisée de la population ouvrière, sont tous électeurs et leurs *leaders* sont, pour la plupart, en prenant le mot dans un bon sens, des politiciens influents.

— Nous trouvons dans les journaux de ce matin une curieuse correspondance relative au désarmement, échangée entre M. de Bismarck et un membre du Reichstag, M. Bühler. Nous y reviendrons.

Jph G.

Paris, le 14 avril 1880.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE

OUVRAGES REÇUS EN 1879-1880 [1].

Division : 1. Italie. — 2. Espagne, Chili, Brésil. — 3. Angleterre et Amérique. — 4. Allemagne et Autriche. — 5. Langues du nord et de l'orient de l'Europe. — 6. Livres en français publiés à l'étranger.

I. Italie.

Annali dell' industria e del commercio, 1879. [Ministero di agricoltura, industria e commercio. Direzione dell' industria e del commercio.] Notizzie, documenti, etc. *Roma*, in-8. Par fascicules de 200 à 300 p.

Annali di statistica. [Ministero di agricoltura, industria e commercio. Direzione di statistica.] *Roma*, in-8 de 160 à 200 p. (Le n° 1 de la série 2ª a paru en 1878, le n° 11 en février 1880.)

Archivio economico-amministrativo, monitore delle colonie. Anno III, 1879. Mensuel. *Roma*, in-8 de 48 à 60 p.

Archivio di statistica, fondato da Teodoro Pateras. Anno IV. Trimestriel. *Roma*, 1879. In-8 de 160 p.

ARNAUDO (G.-B.). Il nihilismo. Come è nato. — Come si è sviluppato. — Che cosa è. — Che cosa vuole. 2ª edizione, con lettere di Ivan Turghenef e Alessandro Herzen (figlio). *Torino*, 18 ott. 1879. In-8 de 184 p.

ARRIVABENE (comte Giovanni), senatore. Memorie della mia vita. 1795-1859. *Firenze*, 1879. In-8 de XVI-326 p.

Associazione fra le banche popolari italiane. Resoconto della seconda riunione dei delegati delle banche popolari italiane tenutasi a Padova i giorni 15 e 16 dicembre 1878. *Padova*, 1879. In-8 de 148 p.

Bilanci comunali. Anno XVI, 1878. [Ministero di agricoltura, industria e commercio.] *Roma*, 1878. In-4 de c-150 p.

Bilanci provinciali. Anno XVII, [Ministero di agricoltura, industria e commercio. Direzione di statistica.] *Roma*, 1879. In-4 de 36 p. — *Dito*. Anno XVIII, *Roma*, 1879. In-4 de 46 p.

BOCCARDO (Gerolamo), senatore. Le banche ed il corso forzato sul riordinamento degli istituti di emissione, studio critico. *Roma*, 1879. In-8 de 168 p.

— La legge di periodicità delle crisi. Perturbazioni economiche e macchie solari. (Estr. dall « Archivio di statistica.) » *Roma*, 1879. In-8 de 30 p.

— Le banche ed il corso forzato. Sul riordinamento degli istuti di emissione, Studio critico. *Roma*, 1879. In-8, de 168 p.

Bollettino bimestrale del risparmio. Situazione dei conti delle casse di risparmio ordinarie et movimento dei depositi presso tutti gli istituti di risparmio durante il mese. [Ministero di agricoltura, industria e commercio.] Anno V, 1880. *Roma*, In-4 de 64 p.

Bollettino bimestrale delle situazioni dei conti : 1° delle banche popolari; 2° delle società di credito ordinario; 3° delle società e istituti di credito agrario; 4° degli istuti de credito fondiario. [Ministero di agricoltura, industria e commercio.] Anno XI, 1880. *Roma*, in-4 de 60 p.

Bollettino mensile delle situazione dei conti degli isttiuti d'emissione [Ministero di agricoltura, industria e commercio.] Anno XI, 1880. *Roma*, in-4 de 24 p.

[1] Pour les relevés antérieurs, voir les *Bibliographies étrangères* dans les numéros de mars 1876, avril 1877, juillet 1878 et avril 1879.

Bollettino dei fallimenti [Ministero di agricoltura, industria e commercio], Anno II, 1879. Bi-mestriel. *Roma*, in-4 de 24 p.

Bollettino [mensile] di notizie commerciali [Ministero di agricoltura, industria e commercio]. Anno II, 1879. *Roma*, in-4 de 8 à 20 p.

BONALUMI (F.-A.). Necrologia. Leon Tissot [1835-1879]. *Roma*, 1879. In-4 de 16 p.

BRIN, relatore. Relazione della commissione sul progetto di legge presentato dal presidente del Consiglio, etc., nella tornata del 19 novembre 1879. *Roma*, 1879. In-4 de 146 p. à 2 col. — Voy. *Depretis*.

CANTONI (G.). L'industria del tabacco. Parte 1a. La produzione. (Estr. degli « Annali di agricoltura », 1879, num. 19.) *Milano*, 1879. In-8 de 186 p.

CASTAGNINI (R.). L'attentato di Napoli in rapporto alle condizioni politiche e morali d'Italia. *Milano*, 1879. In-8 de 96 p.

CASTELLO DI SANGIULIANO (A. Paterno). Consiglio communale di Catania (Tornata del 5 novembre 1879). Discorso del presidente — sui provvedimenti annonarje sul prestito, stampato per ordine del Consiglio. *Catania*, 1879. In-4 de 18 p.

CIMINO FOLLIERO (Aurelia). Stabilimenti agrari femminili e lavori industriali delle donne all' esposizione di Parigi, con prefazione di Dora d'Istria (princip. Ghika Massalsky). *Firenze*, 1879. In-12 de 28 p.

Commissione centrale di beneficenza amministratrice delle casse di risparmio di Lombardia. Premi conferti nell' anno 1876 alle Società italiane di mutuo soccorso fra artigiani ed operai. Relazione del consiglio di aggiudicazione. *Milano*, 1878. In-4 de 72 p.

DEBITI comunali e provinciali al 31 dicembre 1877. [Ministero di agricoltura, industria e commercio. Direzione di statistica.] *Roma*, 1879. In-4 de L-92 p.

DE LUCA CARNAZZA (Salvatore), avvocato, prof. di diritto costituzionale e amministrativo. Dello stato della agricoltura, industria e commercio della provincia di Catania. *Catania*, 1879. In-8 de 40 p.

— Sulla istituzione delle camere di commercio. Studj e proposte. *Catania*, 1878. In-8 de 30 p.

Elementi di diritto amministrativo. *Torino*, 1888, in-8, de 444 p.

DEPRETIS. Progetto di legge presentato dal presidente del Consiglio, ministro dell' interno, nella tornata del 17 marzo 1879. Riforma della legge elettorale politica del 17 dicembre 1860. [Atti parlamentari, Camera dei Deputati.] *Roma*, 1879. In-4 de 318 p. à 2 col. — Voy. *Brin*.

Economista (l'), gazzetta settimanale. Scienza economica, finanza, commercio, banchi, ferrovie, interessi privati. Anno VII, 1880. *Firenze*. In-4 de 32 p. à 2 col. Paraît tous les dimanches.

ELLENA (Vittorio). La statistica di alcune industrie italiane (Estratto dall' « Archivio di statistica »). *Roma*, 1879. In-8 de 158 p.

ERRERA (Alberto), professore. Studii di diritto industriale. Note giuridiche ed economiche intorno alle ferrovie a cavalli (tramways) in Italia ed all' estero. *Milano*, 1878. In-8 de 32 p.

FIORINI (dott. Andrea). L'imposta considerata sotto l'aspetto amministrativo ed economico. *Firenze*, 1879. In-8 de 124 p.

Giornale ed atti della Società siciliana di economia politica. Vol. IV, anno IV, 1879. *Palermo*. Fascicules de 60 p.

Giornale della Società di letture e conversazioni scientifiche di Genova. Publicazione mensile scientifica e letteraria. Dott. Alessandro Federici direttore. Anno III, 1879. *Genova*. In-8 de 108 p.

LUZZATTI (Luigi), presidente dell' associazione fra le banche popolari italiane. Sull' andamento del credito popolare in Italia e sulle condizioni delle banche popolari italiane al 31 dicembre 1878, relazione. *Milano*, 1879. In-8 de 72 p. avec tableaux.

MAGLIANI, senatore. Discorsi del ministro delle finanze, pronuntiati alla Camera de deputati nelle tornate delli 22, 26, 29, 30 31 marzo e 1° aprile 1879 nelle discussione del Bilancio di prima previsione dell' Entrata per l'anno 1879. *Roma*, 1879. In-8 de 96 p.

— Abolizione graduale della tassadi macinazione del grano. Discorsi del stesso pronunziati al Senato nelle tor-

nate delli 19, 20 e 23 gennaio 1880. *Roma*, 1880. In-4 de 164 p.

MARESCOTTI (Angelo). I fenomeni economici e le loro cause costanti. Nuovo trattato di economia politica. *Bologna*, 1880. In-18 de XVI-348 p.

MARTELLO (Tullio). La questione dei banchi in Italia. Estratto dall' « Economista. » *Firenze*, 1877. In-12 de 108 p.

MAURO (Mario DE), avvocato. Della statistica e dei suoi limiti, prolusione al corso di statistica per l'anno 1878-79. *Catania*, 1879. In-8 de 48 p.

Meeting libre cambista sobre las reformas arancelarias en las Antillas. *Madrid*, 1880, in-8 de 64 p.

MERENDA (Pietro). La cassa di pensioni per la vecchiaia in Italia. *Palermo*. In-8 de 64 p.

Movimento della navigazione nei porti del regno [Ministero di agricoltura, industria e commercio. Direzione di statistica]. Anno XVIII, 1878. Parte 1a, — parte 2a, — Appendice. *Roma*, 1879. 3 in-4 de LXIV-88, LVI-102 et XXVIII-42 p.

Movimento della navigazione italiana nei porti esteri. Anno XV, 1876. [Ministero di agricoltura, industria e commercio. Direzione di statistica.] *Roma*, 1878. In-4 de XL-214 p.

Popolazione. Movimento dello stato civile. Anni dal 1862 al 1877. Introduzione con raffronti di statistica internazionale [Ministero di agricoltura, industria e commercio. Direzione di statistica]. *Roma*, 1878. In-4 de 272 p.

MURATORI (Luigi). Questioni economiche finanziarie. *Roma*, 1880. In-8 de 128 p.

PALLAVICINO (marchese Camillo). Il senato non la camera elettiva deve proporre le leggi di finanza. *Chiavari*, ott. 1879. In-8 de 8 p.

— Dei ministri. *Idid.*, marzo 1879. In-8 de 8 p.

PEPOLI (comte Gioacchino), senatore. Modificazioni alle legge sulla tassa dei macinato. Discorsi pronunziati al Senato nelle tornate del 17, 18 e 19 giugno 1879. *Roma*, 1879. In-8 de 70 p.

— Ricordi statistici di —. *Bologna*, 1879. In plano de 8 p. in-4.

PEREIRE (Isaac). La questione delle errovie, versione di Francesco Viganò. *Milano*, 1879. In-8 de XXVIII-216 p.

Popolazione. Movimento dello stato civile. Anno XVII, 1878. [Ministero di agricoltura, industria e commercio. Direzione di statistica.] *Roma*, 1879. In-4 de 180 p.

Quattuordicesima relazione sul servizio postale in Italia. 1876-77-78. Presentata al ministro dei lavori publici dal direttore generale delle poste, senatore, G. Barbavàra. *Roma*, 1879. In-4 de 322 p.

RAIMONDI (Giacomo). La legge della miseria. Conferenza tenuta nel ridotto del teatro della Scala in Milano il 27 aprile 1879. *Milano*, 1879. In-12 de 36 p.

RAMERI (Luigi), professore. Calcolo della popolazione italiana per età. Memoria. *Roma*, 1878. In-4 de 12 p. avec 2 diagrammes.

Regno d'Italia. Notizzie et studi sulla agricoltura, 1877. [Ministero di agricoltura, industria e commercio. Direzione dell' agricoltura.] *Roma*, 1879. In-4 de XVI-1130 p.

— Movimento commerciale nel 1879. [Ministero delle finanze. Direzione generale delle gabelle.] *Roma*, 1879. In-4 de VIII-258.

Relazione statistica sui telegrafi del regno d'Italia nell' anno 1878. Presentata al ministro di lavori pubblici dal direttore generale dei telegrafi E. d'Amico. *Roma-Firenze*, 1879. In-4 LXI-190 p.

Rivista europea; rivista internazionale. Nuova serie. Anno X, 1879. *Firenze*. Bi-mensuelle, par fascicules de 200 p.

RIZZARI (M.). Influenza del sistema doganale sulla consumazione dei produtti. *Firenze*, 1878. In-8 de 44 p.

ROMANELLI (A.). La Società d'assicurazione. Relazione e proposte presentate al consiglio dell' industria e commercio nella sessione ordinaria dell'anno 1879. *Roma*, 1879. In-8 de 60 p.

ROSSI (Alessandro). Questione operaia e questione sociale, studio. *Torino*, 1879. In-8 de 194 p.

— Del credito popolare nelle odierne associazioni cooperative, ricerche e studio. *Firenze*, 1880. In-8 de 276 p.

SAVORINI (Vittorio). Adamo Smith edi suoi tempi. *Roma*, 1879. In-8 de 40 p.

SIMONI (Nicola). Elementi di scienza economica, coordinati al loro principio ed armonizzatti colle altre scienze mo-

rale. Introduzione. Economia teoretica. *Chieti*, 1878. In-12 de XXIV-306.

Statistica degli affari civili e commerciali per l'anno 1876. [Ministero di grazia e giustizia e dei culti.] *Roma*, 1878. In-4 de XXXVI-208 p.

Statistica delle carceri per l'anno [Ministero dell' interno. Direzione generale delle carceri.] *Civitavecchia*, 1879. In-4 de 542 p.

Statistica del commercio speciale di importazione e di esportazione. [Ministero delle finanze. Direzione generale delle gabelle.] Pubblicata ad ogni trimestre. *Roma*, 1878 et 1879. In-4.

VIGANO (Francesco). Commemorazioni del socio onorario Garnier-Pagès e del socio corrispondente Carlo Sarchi, fatte dal membro effettivo — all' Academia fisica medico-statistica di Milano. *Milano*, 1879. In-8 de 72 p.

— L'operajo agricoltore, manifatturiere e merciajuolo che arriva alla cooperazione. Libro popolare proposto agli operaj. 8ª edizione. *Milano*, 1879. In-8 de 204 p.

VIRGILIO (Iacopo). La marina mercantile ed il ministero di agricoltura, industria e commercio. Lettura fatta la sera del 13 novembre 1878 alla Società di letture scientifiche di Genova. *Roma*, 1879. In-32 de 64 p.

— Le tasse maritime (extr. des « Annali dell' industria e del commercio »). *Roma*, 1879. Iu-8 de 144 p.

FIGUEROLA (don Laureano). La Reforma arancelaria de 1869, por —, ministro que fué de hacienda. *Madrid*, 1879. In-8 de 226 p.

II. ESPAGNE, CHILI, BRÉSIL, ETC.

MALET (sir Luis). La reciprocidad arancelaria, traducido del inglès por Antonio Rodriguez Vilalonga. *Madrid*, 1879. In-8 de 16 p.

Meeting libre-cambista sobre la importacion de cereales. *Madrid*, 1879. In-8 de 80 p.

Revista contemporanea. Director D. Francisco de Asis Pacheco. Anno IV, 1879. *Madrid*. Bi-mensuel, par livraisons de 128 p. in-8.

RODRIGUEZ (don Gabriel). Informacion oral sobre las classificaciones y las valoraciones de los tejidos do lana. Informe de —, presidente de la Associacion para la reforma de los aranceles des aduanas. *Madrid*, 1879. In-8 de 32 p.

Segundo meeting libre-cambista sobre la importacion des cereales. *Madrid*, 1879. In-8 de 62 p.

GARCIA (don Juan-Augustin), diputado. Congreso nacional Argentino. Informe de la commision de presupuesto de la Camera de diputados sobre el progecto de ley general de presupuesto para 1880. (Discursos pronunciados en la sesiones de 25, 26 y 27 de agosto de 1879) *Buenos-Aires*, 1879. In-4 de 288 p. à 2 col.).

Memoria del ministro de hacienda de la provincia [F.-L. Balbrin] por el año 1878. *Buenos-Aires*, 1879. In-4 de 246 p.

TERRY (Dr don José-A.), diputado. Congreso nacional Argentino. Informe de la comision de presupuestos de la Camera de diputados sobre el calculo de recursos y progecto de ley de impuesto para 1880. (Discurso pronunciado por —, en la sesion del 12 de setiembre de 1879.) *Buenos-Aires*, 1879. In-8 de 18 p. à 2 col.

Sinopsis estadistica. Memoria presentada al Exmo Sr ministro de hacienda por la direccion de estadistica general. 15 de enero de 1879. *Montevideo*. In-4 de 94 p.

MILET (Henrique-Augusto). Miscellanea economica. *Pernambuco*, 1879. In-8 de 112 p.

Relatorio apresentado a assemblea geral dos contribuintes da garantia national pela sua directoria em 14 de agosto de 1879. *Rio de Janeiro*, 1879. In-8 de 12 p.

Stadistica comercial de la republica de Chile correspondiente al ano de 1878. *Valparaiso*, 1879. In-8 de 376 p.

III. ANGLETERRE ET AMÉRIQUE.

Annual meeting of the Cobden club, july 19 th 1879 1879. [Reprinted from the « Rochdale observer », july 26 th 1879]. In-folio de 4 col.

Anti-Slavery Reporter, under the sanction of the british and foreign Anti-Slavery Society. *London*, 1879. 21e volume. Mensuel, in-8 de 24 à 32 p.

GIBBS (Henry-H.). Silver and gold. *London*, 1879. In-8 de 42 p.

GIFFEN (Robert). Essays in finance. *London*, 1879. In-8 de XII-348.

Herald (the) of peace. Published

under the auspices of the peace Society. *London*, 1880. Mensuel (le 1er du mois). In-4 de 16 p. à 2 col.

Journal of the statistical Society (founded 1834). *London*, 1880. Trimestriel. In-8 de 200 à 230 p.

LALMOHUN GHOSE, barrister at law, Calcutta. The natives and the government of India, and Address delivered by — at Willis's Rooms, London, on july 23, 1879. London, 1879. *London*, 1879. In-8 de 20 p.

LEVY (Joseph-Hiam). Wealthy and wise, a lecture introductory to the Study of political economy. *London*, 1879. In-8 de 30 p.

STANLEY-JEVONS (W.). The theory of political economy, by —, prof. of political Economy in University College, London, examiner, 2a edition, with new Preface and Appendices. *London*, 1879. In-8 de LXIV-316 p.

Statistical Society. Founded 1834. (Corrected to 31st december 1878. *London*, 1879. In-8 de 56 p.

* * *

BERG (N.-P. van den), president of the Java Bank, Batavia, etc. The Silver question, with and Introductory chapter on the present state of the currency in Holland and Java. *Liverpool*, 1879. In-8 de 46 p.

SMITH (Samuel), president of the incorporated chamber of commerce of Liverpool. *Liverpool*, 1876. In-8 de 24 p.

Transactions of the Manchester Statistical Society. Session 1877-1878. *Manchester*, 1878. In-8 de 124 p.

Report of the Commission appointed to inquire into the expediency of revising the system of administration of the public Charities of the Commonwealth, december 1877. (Public Document, nº 38.) *Boston*, 1878, in-8 de 70 pages.

Banker's (the) Magazine and Statistical register. *New-York*, 1880, IVe Mensuel. In-8 de 80 p.

STERNE (Simon). Adress of — before the marchants and business men of New-York. At Steinway Hall, april 19,1878. *New-York*, 1878. In-8 de 38 p.

— Closing argument of — on behalf of the Chamber of commerce and board of trade and transportation of New-York. Delivered on december 2d and 3d, 1879, before the special Assembly Committee on rail roads. *New-York*, 1880. In-8 de VIII-156 p.

Annual Report of the director of the mint to the Secretary of the Treasury for the fiscal year ended june 30, 1879. *Washington*, 1879, in-8 de 142 pages.

Gazette (the) of India, extraordinary. Published by authority. Financial Statement for 1880-81. Speech in the legislative council of his Excellency the Governor general of India, by the hon' ble sir John Strachey. *Calcutta*, february 1880 In-4 de 62 p. in-fol.

China. Imperial maritime customs. 1. Statistical series. Returns of trade at the treaty ports for the year 1878. Part. I. Abstract of trade and customs revenue statistics, from 1866 to 1878. Part. 2. Statistics of the trade at each port 20th issue. (Published by order of the Inspector general of Customs). *Shanghai*, 1879. In-4 de 30 et 370 p.

— Custoncs Gazette, nº 41. January march 1879. (Published by order of the Inspector general of customs). *Shanghai*, trimestriel. In-4 de 140 à 160 p.

— Special Series. Medical Reports for the half year ended 31st march 1879. 17 th. Issac. (Published by order of the Inspector general of customs.) *Shanghai*, 1879. In-4, de 36 p.

MAYET (P,). Collective Insurance of buildings in Japan, by —, professor at Tokio Translation from the German. *Iokohama*, 1878. In-8 de 34 p.

DRUCKER (Louis). An appeal to the governments and monarchs of Europe, by —, reprentative of the great majority of greek Foreign bondholers. A Letter to the right honourable J. Gennadius, chargé d'affaires of Greece in England, with a short introduction and a series of remarks. *Leide*, march 1878. In-8 de 54 p.

LAVELEYE (Emile de). India's losses from the Single Standard (A letter to Mr Walker), in-8 de 8 p. *Liége*, octobre, 9, 1878.

IV. ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

Ausweise über den auswærdigen Handel der œsterreichisch-ungarischen Monarchie im Sonnenjahre 1877. Herausgegeben von der k. k. statistischen Central-Commission. XXVIII Jahrgang. *Wien*, 1879. In-4 de CLXXVIII-224 p.

LANDAU (L.-R.). Sammlung kleiner Schriften. Ein Beitrag zur Schilderung

der literarischen Zustœnde unserer Zeit. Nebst einer autobiographischen Skizze. *Wien*, 1880. In-8 de 104 p.

Monitor für Assecuranz und Statistik. Directeur : Dr H. Spyers-Duran 1er no, 1. novembre 1879. *Wien*, in-8 de 16 p. Paraît les 1er et 15 du mois.

HOPPE (prof. J.-L.), Doctor der Medizin und Philosophie, etc. Sociale Uebelstænde zweier Confessionen. Ein psychologisch - religiœses Zeitbild. *Leipzig*, 1879. In-8 de IV-98 p.

REICH (Eduard), Doctor der Medizin, etc. Der Staat der Zukunft. Gedanken über die natürlichen Grundlagen des gesellschaftlichen Lebens. *Leipzig*, 1879. In-8 de VIII-65 p.

LEO (Dr Ottomar Victor). Zur Arbeiterfrage in der Landwirthschaft. *Oppeln*, 1879. In-8, de 50 p.

KRIKOR ARZRUNI (Dr). Die œkonomische Lage der Armenier in der Türkei. Œffentlicher Vortrag, gehalten am 11. Mærz im Tifliser Handwerkerverein in armenischer Sprache, übersetzt von A. Armirchanjanz. *St-Pétersbourg*, 1879. In-8, de 36 p.

V. LANGUES DU NORD ET DE L'ORIENT DE L'EUROPE.

BRUYN-KOPS (Dr B.-L.). Michel Chevalier (notice nécrologique en hollandais). Extrait du « De Economist ». *La Haye*, 1889. In-8, de 10 p.

Nederlandsche Bank, 1878-79. Verslag van den President en verslag van de commissarissen, mitgebrocht, in de algemeine vergadering van stemgerechdigde aandelhouders op 14 mei 1879. *Amsterdam*, 1879. In-4 de 28 p.

Staatkundig en Staathuishoudkundig jaarboekje voor 1879. Uitgegeven door de Vereenigung voor de Statistik in Nederland. Een en dertigste jaargang. (6e serie, zesde jaargang. *Amsterdam*, 1879. In-8, de CIV-324-170 p.

MAYET (P.). Die Japanische Staatsschuld. Zwei Vortrage, gehalten am 26ten September und 12ten October 1878 vor der « Deutschen Gesellschaft fuer Natur und Vœlkerkunde Ostasiens », von —, okuras'ho Komon (Rathgeber des Kaiserlich Japonischen Finanz - Ministeriums). *Yokohama*, 1879. In-fol. de 44 p.

Norges officielle Statistik, udgiven l aaret 1880. Tabeller vedkommende de faste eiendomme. 1. Parene 1871-Udgirne af det Statistische centralbureau. *Kristiana*, 1880. In-4 de VIII-32 p.

Οἰκονομικὴ (ἡ) Ἐπιθεώρησις, πολίτικη οἰκονόμια, δημοσονόμια, καταστατίκη, etc. 8e année, 1879-1880. *Athènes*, mensuel. In-8, de 48 p.

Statistica din Romania. Indicile comunelor din Dobrogea. (Ministeria de interne ; oficin central de statistica. *Bucuresci*, 1879. In 4 de 30-XVIII p.

— Miscarea populatiunii ne anu 1876, dupa registrele starii civile. *Ibid.*, 1879. In-4 de 94 p.

STURDZA (D.), ministru de finanze. Memoriu a supra incheierei tratatuli de comerciu eu Anglia, *Bucuresci*, 1880. In-4 de 32 p.

VI. LIVRES EN FRANÇAIS PUBLIÉS A L'ÉTRANGER.

Réforme (la) monétaire et ses conséquences à l'Ile-de-la-Réunion. *Saint-Denis* (Réunion), 1879. In-8 de 42 p.

Annuaire statistique de la Belgique, IXe année, 1878. *Bruxelles*, 1879. In-8 de XLII-372 p.

Exposé de la situation du royaume de Belgique de 1861 à 1875, publié par le ministre de l'intérieur, avec le concours de la commission centrale de statistique. 2e et 3e fascicule. *Bruxelles*, 1879. In-8 de 248 p.

LE HARDY DE BEAULIEU. Chambre des représentants. Session de 1879-1880. Budget au ministère des travaux publics pour l'exercice 1880. Rapport fait au nom de la section centrale par M. —. *Bruxelles*, 1880. In-4 de 222 p.

PÆPE (C. DE), médecin. De l'excès de travail et de l'insuffisance d'alimentation dans la classe ouvrière. (Extrait d'un « Traité inédit d'Hygiène sociale ».) *Bruxelles*, 1880. In-8 de 16 p.

Projet d'une banque internationale à Bruxelles, basée sur l'application du système de la monnaie banco ayant pour unité le kilogramme d'or ou d'argen fin. *Bruxelles*, 1877. In-8 de 72-24 p.

Revue générale (15e année). Journal historique et littéraire (45s année), 1879. *Bruxelles*,, mensuelle, par livraisons de 112 à 128 p.

Revue du mouvement social, paraissant tous les mois. No 1, 15 février 1880. *Bruxelles* et *Paris*. In-8 de 48 p. (Remplace et continue le « Bulletin du

mouvement social» également dirigé par M. Charles-M. Limousin.)

Société belge d'économie politique. Séance du 16 février 1879. *Bruxelles*, 1879. In-8 de 24 p.

Chambre de commerce et des fabriques d'Arlon. Rapport général sur la situation de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans la province de Luxembourg pendant les années 1877 et 1878. *Arlon*, 1879. In-8 de 232 pages avec 4 tableaux.

PÉTREMENT (F.). La question du jour et de l'avenir, ou négociation rationnelle du laisssr-passer et du laisser-faire. *Arlon*, 1879. In-8 de VIII-46 p.

Royaume de Belgique. Ministère de l'intérieur. Institution d'un 6e concours triennal pour la période 1880-1882 entre les sociétés de secours mutuels. Dispositions, notices sur les conditions du concours. *Gand*, 1879. In-8 de 40 p.

—Bulletin de la Commission centrale de statistique, tome XIII. *Bruxelles*, 1878. In-4 de XXVIII-448 p.

GŒBEL (Max), ingénieur civil. Programme économique de la Chambre de commerce de Liége, suivi de l'opinion des consommateurs et exportateurs de France au sujet des tarifs conventionnels. *Liége*, 1879. In-8 de 30 p.

Chambre de commerce de Verviers. Projet d'union douanière de M. G ds Molinari. Rapport du comité spécial. *Verviers*, 1879. In-8 de 32 p.

DRUCKER (Louis). A propos du nouvel emprunt de la Grèce (janvier 1879). *Leide*. In-8 de 20 p.

CHADWICK (Edwin), correspondant de l'Institut de France. Des attributions du ministre de la santé publique et des principes d'organisation et d'action administratives centrales et locales. Lu au Congrès international d'hygiène de Paris (août 1878j. *Londres* et *Paris*, 1878. In-8 de 48 p.

Bibliothèque universelle et revue Suisse. 84e année, 3e période, 1879, mensuelle. *Lausanne* et *Genève*. In-8 de 184 à 200 p.

NORBY (K.), licencié en droit. De l'assistance publique et des établissements de charité et institutions pieuses en Norvège. Exposé et tableaux pour la statistique internationale de l'assistance publique. *Rome*, 1880. In-4 de 120 p.

Règlement définitif du budget de l'empire pour l'exercice 1878. Rapport présenté au Conseil de l'Empire par S. Exc. le contrôleur de l'Empire (M. D. Solsky). *St Pétersbourg*, 1880. In-4 de 42 p.

VESSÉLOVSKY (A.). Annuaire des finances russes, 8e année. *St-Pétersbourg*, 1879. In-4 de VIII-524 p.

— L'impôt sur le revenu mobilier en Italie. Législation et résultats. Rapport présenté au ministre des finances à la suite d'une mission en Italie. *St-Pétrrsbourg*, 1879. In-4 de 136 p,

Compte-rendu des travaux de la Commission de la caisse spéciale de la dette publique d'Egypte du 1er janvier au 31 décembre 1878. *Le Caire*. 1879. In-8 de 104 p.

Edmond Renaudin.

Bibliographie économique.

PUBLICATIONS DE MARS 1880.

Alexandra. *Lettres d'une nihiliste.* In-18 jésus, 103 p. et portrait. Aux Messageries des journaux.

Allart (F. A.). Rapport sur *l'agriculture et la colonisation de l'Algérie.* In-8, 25 p. Sétif, impr. Rocca

Almanach de la Société industrielle de Nantes pour l'année 1880. In-18, 104 p. Nantes, impr. Ve Mellinet.

Almanach du colon Limousin pour 1880 (par le Dr A. Le Play, agriculteur à Ligoure, Haute-Vienne). In-18 jésus, 97 p. Limoges, impr. Chatras et Ce.

Almanach financier (1880), 13e année. Guide des rentiers et des capitalistes. In-32, 256 p. Au Journal financier.

Annuaire-Almanach du Commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration, ou Almanach des 500,000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers. Avec annuaire illustré des fabricants (Didot-Bottin). 1880 (83e année de la publication). Gr. in-8 en 2 tomes, 4738 p. Impr. et libr. Firmin-Didot et Ce.

Annuaire du bâtiment, des travaux publics et des arts industriels, par E. Sageret (50e année). In-8 à 2 colonnes, XVI-1644 p. Paris, 15, rue du Four-Saint-Germain.

Annuaire du ministère des postes et des télégraphes de France, pour 1880. Manuel à l'usage du commerce et de l'industrie. In-8, 362 p. Paris, impr. et libr. Paul Dupont.

Armengaud jeune. *Supplément au Guide manuel de l'inventeur* et du fabricant. Annexe de la 6e édition, comprenant les lois récentes aux Etats-Unis, en Allemagne et en Espagne. Deuxième partie : Législation étrangère. In-8, IX-59 p. L'auteur, 23, boulevard de Strasbourg, Paris.

Arnault (Louis). *Résumé d'un cours d'économie politique.* In-12, 342 p. Toulouse, libr. E. Privat.

Babin (H.) *Comment on peut établir*, avec ou sans calcul, *les prix de vente* des marchandises, tables de nombres. In-plano, une page. Paris, impr. Deplanche.

Barthès (Philibert). *De la séparation des patrimoines*, en droit romain et en droit français. In-8, 329 p. Toulouse, impr. Rivière et Ce.

Bernard. Etude historique sur *les conditions de répression en matière de mendicité.* Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Grenoble, le 4 novembre 1879. In-8, 67 p. Grenoble, impr. Baratier et Dardelet.

Bert (Paul). *Rapport* présenté à la Chambre des Députés *sur la loi de l'enseignement primaire* (proposition Barodet). In-18 jésus, 369 p. G. Masson.

Blaise, des Vosges (Ad.) *Réforme des impôts sur les vins.* Eléments et résultats d'une taxe unique. Exposé des motifs et réponses aux objections. In-8, 13 p. Paris, au siège de la Société des agriculteurs de France.

Casabianca (comte de). *Des finances françaises*, suivi des annexes : Discours de rentrée aux audiences de la Cour des comptes sur les institutions financières de la Grande-Bretagne et de la Prusse comparée à celles de la France. In-8, XVI-288 p. Libr. Guillaumin et Ce.

Cazeneuve (Albert). *Le réseau d'intérêt local et les chemins de fer sur route.* Petit in-8, 61 p. Guillaumin et Ce.

Champagny (comte de). *Le siècle des préjugés.* In-8, 31 p. Libr. Gervais.

Chavannes de la Giraudière (Henri de). *Une ferme modèle* ou l'a-

griculture mise à la portée de tout le monde. In-8, 226 p. et figures. Tours, impr. et libr. Mame et fils.

Compte-rendu analytique des *séances du Congrès viticole* tenu à Nîmes, les 21, 22 et 23 septembre 1879. In-8, 91 p. Nîmes, impr. Clavel, Ballivet et Ce.

Congrès international de médecine mentale, tenu à Paris, du 5 au 10 août 1878, à l'Exposition universelle de 1878. In-8, 349 p. et 3 pl. Paris, imprimerie nationale.

Conversion (la) *de la rente* 5 pour cent, par R. B. In-8, 21 p. Paris, M. Parage, 13 *bis*, rue d'Aumale.

Cotard (Ch.) *Aménagement des eaux*, canaux d'irrigation. In-8, 16 p. Paris, impr. Chaix et Ce.

Dassonville (Georges). Droit romain. *Des peines qui emportaient privation de la liberté* naturelle. Droit français. Etude comparée *de la transportation et de l'emprisonnement cellulaire*, aux deux points de vue répressif et moralisateur. Etat de la question en France et dans quelques pays. In-8, 104 p. Paris, impr. Parent.

Daymard (L.). *Notre commerce de vins avec les nations étrangères*. In-12, 27 p. Cahors, impr. Brassac fils.

Delaire (A). *L'agriculture nationale et le libre-échange*, à propos d'une enquête récente. In-8, 40 p. Libr. Gervais.

Demante (Gabriel). *Principes de l'enregistrement* en forme de commentaire de la loi du 22 frimaire an VII ; 3e édition, dans laquelle a été refondue l'explication des lois récentes; tome II. In-8, XII-596 p. Paris, Cotillon et Ce, Delamotte fils et Ce.

Desportes (Ferdinand). La prison de Wormwood-Scrubs et *les constructions pénitentiaires* en Angleterre. Rapport présenté au Conseil supérieur des prisons dans la séance du 26 janvier 1880. In-8, 15 p. Paris, impr. Chaix et Ce.

Drumel. Tarif général des Douanes. *Rapport sur l'agriculture*. In-4 à 3 colonnes, 15 p. Paris, impr. et libr. Wittersheim et Ce.

Duplessis (C. D.) Du contentieux des *Contraventions en matière de contributions indirectes et d'octrois*, contenant les règles de la procédure relatives à la recherche, la constatation, la poursuite et le jugement des infractions diverses, etc. In-8, VII-268 p. Paris, libr. Berger-Levrault et Ce.

Eriksen (Wilhelm). *Les échanges internationaux* littéraires et scientifiques, leur histoire, leur utilité, leur fonctionnement au ministère de l'instruction publique de France et à l'étranger (1832-1880). In-8, 56 p. Librairie Picard.

Franck (Adolphe). *Philosophie du droit penal*, 2e édition. In-18 jésus, 180 p. Germer-Baillière et Ce.

Franqueville (Ch. de). *L'Etat et les chemins de fer en Angleterre*. Lettre adressée à M. le Président de la Commission des Annales des Ponts et chaussées. In-8, 32 p. Paris, impr. Chaix et Ce.

Freppel, évêque d'Angers. *La question ouvrière* : discours prononcé en l'église de la Madeleine à Paris, le 1er février 1880, en faveur du Bureau central des associations ouvrières catholiques. In-8, 16 p. Paris, 32, rue de Verneuil.

Guyot (Maurice). Rapport présenté à la Société française de l'industrie laitière et à la Société centrale des industries chimique et agricole sur *le commerce extérieur des produits de l'industrie laitière*, de 1869 à 1878, d'après les documents officiels des douanes. In-8 à 2 colonnes, 10 p. Paris, aux bureaux de la Société et du journal de l'Industrie laitière.

Haput (Marc de) *Rapport sur les Tarifs de douanes*. Conclusions votées par la Société des agriculteurs de France durant sa session de 1880. In-18, 32 p. Paris, impr. Chaix et Ce.

Jourdan (Gustave). *Législation sur les logements insalubres*. Traité pratique, 2e édition. In-12, VI-397 p. Nancy, impr. et libr. Berger-Levrault et Ce.

Judenne (Em.). *Les assurances dangereuses*. In-16, 20 p. Au bureau du Journal des assurances.

Jumeau (E.). *Egalité de l'agriculture et de l'industrie manufacturière* devant l'impôt, devant la douane, ou émigration des campagnes aux villes. In-12, 15 p. Chartres, impr. Durand frères.

Landemont (Ambroise de). Où allons-nous? Remarques sur *la situation économique de la France.* In-8, 31 p. Paris, impr. et libr. Soussens et Cᵉ.

Léger (Alfred). *Le service des eaux* à Lugdunum et à Lyon. In-8, 41 p. Lyon, libr. Georg.

Leroy-Beaulieu (Paul). *Le régime économique et les intérêts généraux et permanents de la France.* In 8, 7 p. Paris, impr. Chaix et Cᵉ.

Lescarret (J.-B.). *Simples notions d'économie politique* à l'usage de l'enseignement primaire. Première partie. In-16, 135 p. Bordeaux, impr. Bellier.

Macé. Essai sur l'origine et la constitution des êtres et objets de la nature, y compris l'homme. Conséquences morales qui découlent de cette constitution au point de vue de la *régénération de l'espèce humaine.* In-8, 64 p. Rennes, libr. Verdier.

Mystères (les) *de la Bourse* ou l'art de devenir millionnaire; 6ᵉ édition. In-8, 16 p. A la banque de la Bourse.

Pastoureau. *Marine marchande et droits locaux de navigation.* Neuvième note. In-8, 8 p. Bordeaux, impr. Broussin.

Potier (Léonce). *Progrès de la charrue à la Réunion.* In-8, 24 p. Saint-Denis (île de la Réunion) impr. La Huppe.

Proust (E.). *Rapport sur la législation relative aux aliénés criminels,* présenté au nom de la première section de la Société générale des Prisons. In-8, 16 p. Paris, impr. et libr. Chaix et Cᵉ.

Robin (Anatole). De la Palestine. *Ses ressources agricoles et industrielles.* Intérêt national de la création du port de Jaffa et de voies ferrées dans la contrée. Rapport à la Société de Géographie commerciale de Paris. In-8, 16 p. Paris. Impr. Fillion et Cᵉ.

Rouffeyroux (L. de). *Le Portugal.* In-8, v-302 p. Paris, Dentu.

Rouher. Discours à la Chambre des Députés, au sujet du *Projet de loi relatif à l'établissement du Tarif général des Douanes* (Séance du 17 février 1880). In-32, 71 p. Paris, impr. et libr. Wittersheim et Cᵉ.

Rouquet (Jean). Des juridictions criminelles chez les Romains. *Du droit de suite des choses mobilières* en droit français. In-8, 240 p. Toulouse, impr. Creyssac et Tardieu.

Saut (Arthur). *Le portefeuille du capitaliste,* études financières. Gr. in-8 à 2 colonnes, 112 p. Au bureau du Portefeuille du capitaliste, Paris.

Sée (Camille). Proposition de loi et discours sur *l'enseignement secondaire des jeunes filles.* (Séance de la Chambre des Députés du 19 janvier 1880). In-8, 39 p. Paris, impr. et libr. Wittersheim et Cᵉ.

Sénégal (le) *et les guinées de Pondichéry.* Note présentée à la Commission supérieure des colonies par les négociants sénégalais. In-8, 48 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

Socialisme (le) *et la Société.* Notes soumises aux souverains de l'Europe par un sujet fidèle. Grand in-4, 36 p. Au château de Saint-Benoît-sur-Vaugneray (Rhône), l'auteur.

Thomas (Ludovic). *Statistique des faillites* prononcées par toute la France et une partie de la Suisse pendant l'année 1879, ainsi que les interdictions, conseils judiciaires et séparations de biens du département de la Seine. In-8, viii-240 p. Bordeaux, l'auteur, 71, rue Sainte-Catherine.

Tissot (Victor). *Vogage au pays des Tziganes* (la Hongrie inconnue). In-18 jésus, 540 p. Paris, Dentu.

Vannier (Hippolyte). *Comptabilité,* 2ᵉ année. Cours préparatoire à la tenue des livres, conforme aux programmes officiels de 1866. Sixième édition, in-12, xii-114 p. Paris, libr. Delagrave.

Villevert (E.). *Percement du Saint-Gothard* au point de vue commercial, stratégique, du transit et des travaux. Description des travaux du tunnel. In-8, 16 p. Baudry.

Le Gérant : Paul BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Typ. de A. PARENT, rue Monsieur-le-Prince, 31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

PARTICIPATION DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS

AUX BÉNÉFICES

HISTORIQUE EN FRANCE ET DANS LES AUTRES PAYS

D'APRÈS M. VICTOR BOEHMERT

I

Dans le courant de 1874, M. Victor Böhmert [1], actuellement directeur du Bureau de statistique de l'État saxe, et professeur d'Economie politique à l'Institut polytechnique de Dresde, adressait aux différentes sociétés d'économie politique, aux chefs des grandes industries, aux directeurs des sociétés par action, à des centaines de particuliers, de journaux et surtout de Revues, à peu près dans tous les pays, une circulaire sur la question de la participation aux bénéfices. En France, les Revues spéciales : le Journal des Économistes [2], l'Économiste français, e Mouvement social, recevaient cette circulaire et la reproduisaient intégralement.

L'auteur y jetait les bases d'une vaste enquête, au caractère international, qu'il se proposait d'établir et de diriger. Ladite enquête avait pour but de répondre à l'invite qui lui fut adressée, en 1873, par la *Société pour l'utilité publique,* de Zurich. M. Victor Böhmert jouissant en Suisse et en Allemagne d'une grande réputa-

[1] Die Gewinnbetheiligung, Untersuchungen über Arbeitslohn und Unternehmergessinn, von Victor Böhmert. Leipzig, F. A. Brockhaus, 1878.

[2] 3e série, t. XXV, 15 septembre 1874.

tion comme économiste, la Société de Zurich désirait connaître son appréciation motivée, sur la question dont s'agit.

La circulaire Böhmert, on le pense bien, sollicitait des réponses qui ne tardèrent pas à lui venir en foule. De toutes les contrées où il l'avait répandue, des communications intéressantes et des documents ignorés lui furent adressés, pour lui servir à l'élaboration de l'une des plus intéressantes questions sociales qu'il y ait. C'est l'ouvrage qui en est résulté qui a été publié en 1878 à Leipzig, et qui sera traduit incessamment en français sous son titre : — *La Participation aux bénéfices,* Recherches sur le salaire du travail et le gain du patron, — que nous allons présenter en abrégé aux lecteurs.

L'ouvrage, dans ses grandes divisions, comprend deux parties : la *Partie générale* ou théorique, et la *Partie spéciale* ou descriptive. Les 120 cas contenus dans cette dernière, les plus importants qui soient venus à la connaissance de l'auteur, se répartissent de la façon suivante :

Allemagne	54
Suisse.	25
France.	17
Angleterre	10
Belgique.	3
Etats-Unis	3
Autriche et Italie	3
Pays scandinaves et Russie.	5

La plupart des cas, on le voit, sont tirés de l'Allemagne et de la Suisse. Le motif en est simple : les recherches, commencées sur le territoire suisse, se sont continuées sur le territoire allemand, et ont été plus personnellement pratiquées par l'auteur. Les communications reçues de France lui ont été adressées en grande partie par M. Alfred de Courcy, Administrateur de la Compagnie d'Assurances générales, et par M. Charles Robert, ancien conseiller d'Etat et Directeur de la Compagnie d'Assurances sur la vie l'Union. On verra, dans une note au cours de cet article, qu'il n'a pas connu tous les cas que l'on peut citer en France, et qui sont au nombre de 43 [1]. L'économiste allemand a surtout mis à profit le travail intitulé : *Le Partage des fruits du travail.* Etudes sur la participation des employés et ouvriers dans les bénéfices, par M. Charles Robert,

[1] En ne comptant que ceux que nous énumérons plus loin ; si nous cherchions davantage, nous pourrions aller jusqu'à 80. Les 43 cas désignés ont été relevés dans un livre publié par un chef d'industrie pratiquant chez lui la participation : *Patrons et ouvriers de Paris*, un vol. in-8, par A. Fougerousse (librairie Guillaumin et C[e]).

ancien conseiller d'Etat (Paris, librairie Franklin; Bellaire, éditeur).

Tout en établissant le livre de *la Participation* dans une forme qui témoigne de la conscience qu'il a mise en son œuvre, l'auteur, s'inspirant de l'esprit de la méthode scientifique actuelle, n'a pris parti ni pour, ni contre le système de la participation. Comme il a lui-même eu soin de le faire observer en empruntant notre langue : *il ne propose rien, il n'impose rien, tout simplement il expose.* Dans une question si difficile et si compliquée, il peut en effet se glisser des préjugés qui relèvent de bien des causes : du peu d'analogie des industries, de la diversité des expériences faites, du temps plus ou moins long qu'on a mis à les faire. Il s'agissait avant tout de mettre au jour, ou de porter à la connaissance publique tout ce qu'on a pu tenter sur le terrain de la participation; de relater, d'une manière impartiale et consciencieuse, et les essais couronnés de succès, et les tentatives suivies d'insuccès. Les premiers ne démontrent pas que ce succès soit en tout et partout applicable; les seconds prouvent encore moins qu'il y faut renoncer.

Le lecteur de cet ouvrage ne sera donc pas conduit à partager une conclusion savamment élaborée, ou présentée habilement à son esprit; mais simplement préparé ou engagé à se livrer lui-même à des recherches nouvelles, et pour arrriver à la pleine confirmation de son propre jugement, et pour se mettre lui-même en état, s'il appartient à quelque industrie, de profiter du résultat d'expériences multiples, ou dans le cas contraire, d'assurer une base à ses opinions économiques.

Tout en n'apportant par conséquent aucune prétention à vouloir résoudre la question sociale, le professeur de Dresde n'en a pas moins rendu à la science, ainsi qu'à la vie matérielle, un très important service, et non seulement par les résultats qu'il est arrivé à présenter, mais aussi par cette méthode même que nous venons d'indiquer. Les économistes ne sont pas en état d'agir à la façon des médecins dans leurs salles d'hôpital ou leurs amphithéâtres d'anatomie, c'est-à-dire d'opérer des analyses ou de pratiquer des sections sur des corps vivants ou morts. Mais il leur est possible, à l'instar des météréologistes, d'établir leurs postes d'observation en des endroits choisis; de s'aider de la statistique officielle ou particulière des fonctionnaires et des employés, des ministres d'un culte ou des professeurs, des savants et des médecins, de tous ceux enfin qui leur peuvent donner quelques renseignements. Ils sont alors en état d'établir d'exactes constatations sur les plus importantes manifestations de la vie sociale et d'arriver, par la réunion, la comparaison des faits positifs et des expériences tentées en

divers temps ou endroits, à dégager une connaissance plus entière de la vérité.

Avant de nous engager, d'après les données et les recherches personnelles de l'auteur, dans un exposé général de la question, nous allons présenter d'abord aux lecteurs un abrégé de ce qu'on a tenté ou réalisé jusqu'à ce jour, sous le rapport du Système de la participation, en France, dans les différents pays de l'Europe, et aux Etats-Unis d'Amérique. C'est d'ailleurs ainsi que lui-même a procédé, dans la première section de sa partie théorique. Nous ferons remarquer en passant que, dans ses descriptions successives, il a cru devoir accorder partout à la participation agricole le pas sur la participation économique.

II

La France occupe un rang distingué parmi les pays qui ont adopté le Système de la participation, et qui l'ont développé pour le mieux en différents sens. Un exemple resté célèbre est celui du peintre en bâtiments Leclaire, qui débuta sans moyens de fortune en 1826, et qui néanmoins attribuait à ses ouvriers, dès 1842, une part de ses bénéfices. Cette généreuse initiative lui réussit d'ailleurs si bien, qu'à l'année de sa mort (1872) le modeste entrepreneur du temps de la Restauration était devenu millionnaire. Il avait cependant réparti à ses travailleurs, dans les années favorables, jusqu'à 30 0/0 au delà de leur salaire, partie en argent à chacun d'eux, partie en versements à leur caisse de secours.

La somme totale distribuée par la maison Leclaire à ses ouvriers, de 1842 à 1876, et prélevée sur ses bénéfices, s'est élevée à 1 million 760 mille francs. L'actif de la société de secours mutuels (Caisse de prévoyance et Caisse de retraites), s'élevait au 1er avril 1880 à 1,099,781 fr., sur lesquels on servait à 45 retraités une rente définitive de 1,000 francs par an, ou un secours temporaire annuel de 500 francs.

Au dernier inventaire établi, celui du 15 février 1879, il a été réparti en argent: 130,000 fr. à 1,032 participants, pendant que 65,000 fr. étaient versés à la caisse de secours. Cette somme représente pour chacun une augmentation de 18 fr. 21 c. 0/0 du salaire.

Le cas de la maison Leclaire, en raison de son éclatante réussite, a été cité dans tous les manuels d'économie politique. Toutefois, la marche intérieure et le développement de cette entreprise ne sont pas aussi connus. On ne sait guère par exemple, que l'entreprise Leclaire, maintenant Redouly et Ce, s'était déjà complètement transformée du vivant même de son fondateur. Par actes

notariés, en 1869 et 1872, elle est devenue Société au capital-actions de 400,000 fr., sur lesquels la Caisse de Secours mutuels de la maison possède une part commanditaire de moitié.

La tentative heureuse du peintre en bâtiments Leclaire a d'ailleurs servi de modèle à d'autres industries, parmi lesquelles nous citerons les maisons *Lenoir*, entreprise de peinture; — *Chaix et Ce*; *Gasté*; *Paul Dupont*, imprimerie; — *Bord et Ce*, fabrique de pianos; — *Abadie et Ce*, papiers à cigarettes; — *Laroche Joubert*, *Lacroix et Ce*, fabrique de papiers. — *Dorgé Heuzé*, tannerie à Coulommiers; — *G. Masson*, libraire. — Ces maisons, bien que toujours dans la main de leurs fondateurs ou propriétaires, n'en ont pas moins pris le caractère d'associations, par suite de la participation de leurs ouvriers aux bénéfices.

Un tout autre genre de participation doit son origine à l'initiative de M. Alfred de Courcy, Administrateur de la Compagnie d'assurances générales, laquelle, depuis 1850, attribue à ses employés et sous-employés une part de ses bénéfices [1]. Cette part, déterminée pour chacun d'eux d'après le montant de ses appointements annuels, lui forme un compte personnel, et sert à lui constituer un capital réalisable, au bout d'un temps délimité de service ou après un certain âge. C'est sur ce modèle que certaines maisons ou sociétés françaises : la *Compagnie d'Orléans*, — *les Touages de la Haute-Seine*, — *Godchaux*, imprimeurs; — *Roland Gosselin*, agent de change à Paris, — *Hannappier et Ce*, négociants en vins à Bordeaux, — les grands magasins du *Bon Marché* [2], ont établi leurs caisses de prévoyance.

---

[1] Cet exemple a été suivi par d'autres compagnies d'assurances, entrées en pleine voie de prospérité : *la France*, *la Nationale*, *la Préservatrice*, *le Soleil*, *l'Union* et *l'Urbaine*.

[2] En dehors de ces cas et des précités, les seuls venus à la connaissance de M. V. Böhmert, nous devons mentionner, pour être complets, un certain nombre de patrons qui, dans des mesures différentes, mais dans une pensée toute semblable, ont pris généreusement à cœur une amélioration du sort de leurs ouvriers ou employés, au moyen d'un prélèvement sur le chiffre des affaires ou des bénéfices. Ce sont : MM. *Blancard*, pharmacien; *Bouchacourt*, fabricant de boutons; *Christofle et Cie*, orfèvres; *Deberny*, fondeur typographe; *Debray*, essayeur de matières d'or; *Delalain*, *Hachette*, libraires; *Fourdinois*, fabricant de meubles; *Jarry*, négociant en vins; *Piat*, mécanicien; *Poussielgue* frères, éditeurs; *Vernes et Cie*, banquiers. — Nous citerons surtout, en raison de la sagesse ou de la générosité de leur statuts : MM. *A. Fougerousse*, entrepreneur de travaux publics; *Goffinon* et *Barbas*, plomberie et couvertures; *Lemaire*, opticien; *Pinaud* et *Meyer*, parfumeurs; *Pinet*, fabricant de chaussures; *Pleyel* et *Wolff*, fabricants de pianos. —

La double initiative de MM. Leclaire et A. de Courcy leur a valu d'assez nombreux imitateurs, tant dans leur pays qu'au delà de ses frontières. Il faut ajouter qu'une série d'expositions internationales, qui ont donné lieu à des rapports présentés, ou par des chefs d'industrie, ou par des publicistes spéciaux, ont contribué largement à l'extension de ce mouvement.

Il faut nommer tout spécialement, parmi ces publicistes, M. Charles Robert, au temps de l'Empire, Conseiller d'Etat et Secrétaire général du ministère de l'Instruction publique. En qualité de vice-président du dixième groupe de l'Exposition universelle de 1867, et comme rapporteur de l'enquête de ce groupe (objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale de la population) il attira de façon spéciale l'attention publique sur ces questions, et fit connaître les cas jusque-là mis en pratique, de la participation aux bénéfices par les ouvriers et artisans.

Le Rapporteur du Dixième groupe fait ressortir expressément, que la question de l'association aux bénéfices, d'après les documents qu'il a rassemblés, ne paraît pas avoir intéressé seulement les ouvriers proprement dits, mais les travailleurs de tous les milieux d'industrie. Le système de la participation, sagement conçu et équitablement appliqué, enfante l'attachement pour une entreprise, éveille l'intérêt pour une œuvre commune ; il a chance pour ce motif, au jugement de bien des ouvriers, de fermer un jour l'ère des querelles au sujet du travail, et dans tous les cas, d'en affaiblir notablement les fâcheux effets. Il est surtout incontestable que le système de la participation a pour effet de hâter la marche de la production, tout en améliorant les conditions du travail. Dans les exemples que l'on en peut fournir à l'appui, prenons celui de la compagnie d'Orléans. Elle accorde à tous ses employés et ouvriers sans exception, une part à prendre sur son revenu, autrement dit sur son dividende. Ce prélèvement ne lui a pas coûté jusqu'à ce

---

Sont entrés aussi tout récemment dans cette voie : MM. *Buteau* frères, fabricants de perles, et *Ad. Godchau*, confections de vêtements.

Honneur soit à ces Compagnies, ainsi qu'à ces chefs de maisons, dont les noms se trouveront portés les premiers sur ce Livre d'or, véritable traité de paix entre la bourgeoisie et le peuple, entre les patrons et les ouvriers ; gage précieux d'une alliance, — aussi salutaire en ses résultats isolés, que durable au point de vue de la tranquillité sociale, entre le capital et le travail, ces deux forces que l'ignorance ou la perversité peuvent seules songer à mettre en lutte ouverte l'une avec l'autre. — Nous reviendrons d'ailleurs sur cette question, dans un article plus spécial.

jour moins de vingt-cinq millions de francs, bien qu'elle ait toujours payé les appointements ou salaires, sur un pied analogue à celui des autres compagnies. On constate cependant que, malgré cette part accordée chaque année à ses collaborateurs de tout ordre, les frais généraux du chemin de fer d'Orléans restent inférieurs à ceux des autres compagnies, d'où il faut nécessairement conclure que le travail s'y fait avec plus de soin et d'économie [1].

Le rapport du Dixième groupe de l'Exposition de 1867 contient, en outre des aperçus généraux sur l'extension de la participation en France, une description des institutions de prévoyance de quelques grands établissements, parmi lesquels il s'en trouve dix qui ont admis, directement ou indirectement, le système de la participation des ouvriers aux bénéfices.

M. Charles Robert a, de plus, fait à la Sorbonne, le 27 décembre 1869, une conférence qui parut ensuite sous ce titre : *La suppression des grèves par l'association aux bénéfices*, et qui contient la description de douze grands établissements, dont dix en France, un en Allemagne et un en Angleterre, où le système de la participation est mis en pratique. Quatre ans plus tard, M. Charles Robert publia l'écrit intitulé : *Le partage des fruits du travail*, qui décrit plus de quarante cas de participation.

C'est non moins vivement que M. Alf. de Courcy, dans une brochure parue en 1875 : *L'institution des caisses de prévoyance des fonctionnaires, employés et ouvriers*, recommanda la formation d'un capital prélevé par tantièmes sur le bénéfice annuel, en faveur des employés et des ouvriers.

Outre Charles Robert et de Courcy, divers économistes éminents : Michel Chevalier, Frédéric Passy, Horn, Léon Say, Courcelle-Seneuil, Audiganne, avant ou après l'Exposition universelle, se sont hautement prononcés en faveur du Système de la participation, pendant que d'autres publicistes : Leroy-Beaulieu, dans son travail : *La question ouvrière*, et, plus récemment, Maurice Block, dans la publication trimestrielle de Berlin : *Wolkswirthschaft*, ont critiqué davantage et n'ont pas tenu en même considération les résultats obtenus jusqu'à ce jour par ce Système. Toujours est-il que l'étude théorique et le maniement pratique de l'association aux bénéfices ont entièrement élucidé cette idée en France, et rendu les meilleurs services pour la facilité des recherches à venir.

---

[1] Il faut cependant dire ici que ce système a paru présenter des inconvénients aux yeux des Administrateurs de la Compagnie. Depuis la publication du livre de M. Böhmert, il a été remplacé par une retenue opérée sur les appointements et versée, avec une somme allouée par la Compagnie, à la Caisse des retraites.

« Les réponses qui me sont venues de la France, ainsi que les travaux qu'on y a publiés sur la question, » écrit M. Victor Böhmert, « forment d'éloquents témoignages en faveur de l'initiative particulière à l'esprit français, de l'élan qu'il apporte à la conception ou l'acceptation des idées neuves, ainsi que de sa remarquable aptitude à l'élaboration ou l'application des nouveautés économiques. D'ailleurs les grandes fondations, comme les grandes pensées, viennent du cœur. Un grand nombre de patrons y tentent les efforts les plus méritoires, à l'effet de répondre aux exigences de la paix sociale, et de désarmer en quelque sorte leurs ouvriers. »

Nous ne clorons pas cet aperçu sans relever que le rapport de la Commission instituée par l'Assemblée nationale de 1871, pour « l'enquête parlementaire sur les conditions du travail en France, » et qui a fonctionné des années durant sous la présidence du duc d'Audiffret-Pasquier, a passé presque sous silence les nombreux cas de participation aux bénéfices. L'égoïsme de la bourgeoisie censitaire et son indifférence à l'égard des classes laborieuses, se retrouvent là dans leur entier.

Nous trouvons même, à la page 269 du rapport de cette Commission [1], que « beaucoup d'industriels tiennent pour impossible l'application du système de la participation et lui préfèrent celui des primes. Tout dépend d'ailleurs du lieu et de la nature de l'industrie. Souvent on arrive aux mêmes résultats par l'application du salaire aux pièces. » Constatons toutefois *deux* appréciations favorables en faveur de MM. Blanchet et Kleber, de Rives, et de M. Pérégaud, de Bourgoin (Isère).

Il y a en somme dans la participation, un progrès social de telle nature, qu'il serait mieux d'en préparer l'épreuve, que de signaler comme un danger les ombres du tableau. On met bien fréquemment en jeu le péril social ; se figure-t-on le conjurer en recourant à des mesures illibérales, qui blessent les populations ouvrières sans leur ôter rien de leurs convictions ou aspirations ? C'est tomber là dans une grave erreur, car si le progrès de l'humanité, si le principe même de la conservation sociale exige impérieusement des améliorations nouvelles, il serait sage de les chercher et appliquer librement et loyalement, dès lors qu'elles sont revendiquées sous une forme pacifique. Les hommes qui

---

[1] Rapport fait au nom de la Commission chargée d'étudier la situation des classes ouvrières en France. — N. 3283, situation matérielle et économique des ouvriers. — N. 3379. Salaires et rapports entre ouvriers et patrons. (Versailles, Cerf et fils, imprimeurs de l'Assemblée nationale.)

désirent la paix intérieure du pays, devraient un peu s'écarter de l'opinion des salons, pour se préoccuper de créations utiles. C'est à l'autorité de la plume, de la parole ou de l'exemple qu'ils doivent recourir, pour convaincre tous les citoyens qu'ils ont des devoirs à remplir les uns vis-à-vis des autres, comme à préparer les transformations voulues par l'esprit du temps. Grâce à Dieu, la France n'est pas un pays où le cœur manque; les hommes de bon vouloir y surgiront de tous côtés, dès que les gouvernements se montreront disposés, non pas même à seconder, mais simplement à ne pas contrecarrer le mouvement social.

III

L'Angleterre doit venir immédiatement après la France, au point de vue de la participation aux bénéfices. L'exemple de l'entrepreneur de peinture Leclaire y fut imité dans une forme nouvelle, et plus élevée même, en ce sens que l'on a vu dans ce pays le travailleur industriel associé, non seulement au bénéfice, mais encore à la propriété même de l'affaire. Il est sorti de là l'*Industrial partnership* ou *copartnership*, ainsi que la désigne l'économiste anglais Fawcett, et ce système n'a pas tardé à être imité en Allemagne, en Suisse et dans d'autres pays.

La plus ancienne tentative anglaise, en même temps l'une des plus connues en fait de participation, est l'association coopérative agricole d'Assington, dans le comté de Suffolk, qui a pris naissance en 1830, et qui, après avoir fourni les plus satisfaisants résultats, fonctionne encore aujourd'hui.

Le commencement de la seconde tentative remonte à peu près à la même époque (1831); on la trouve également dans l'agriculture, mais cette fois en Irlande. Dans la condition des artisans de ce pays, on voit régner tout d'abord une affreuse pauvreté, jointe à la grossièreté, à l'ignorance et à l'immoralité. Et cependant ce pays nous présente un des exemples les mieux réussis de participation ou d'association coopérative. Nous voulons parler de la vaste communauté agricole, établie sur ses possessions par sir John Scott Vandelesur, et devenue après son départ pour l'Amérique la communauté Ralahine, County Clare. M. Böhmert en a résumé l'histoire dans la partie pratique de ses études, d'après celle qui a été relatée en détail par sir William Pare, publiciste-économiste, dans un travail paru en 1870, sous ce titre : *Cooperative agriculture. — A solution of the land question, as exemplified in the history of the Ralahine cooperative agricultural association.* — Ce travail est dédié à tous les possesseurs ou propriétaires de sol en général, et

en particulier à ceux d'Irlande, ainsi qu'à tous ceux qui veulent émigrer.

L'application systématique de la *partnership* est de date plus récente dans l'industrie anglaise. La métallurgie de certains districts d'Angleterre présente à la vérité des modes anciens de salaires, qui portent en eux des germes de participation réelle. Nous pourrions citer à l'appui, l'usage des gratifications et des contrats spéciaux des mines de cuivre de Cornouailles. Mais la forme réelle des participations n'a guère été pratiquée que dans la soixantième année du siècle. Si nous voulons suivre un ordre chronologique, nous la trouvons en ses commencements, dans la fabrique de tapis des frères Crossley et fils, à Halifax. Pour faire apprécier les motifs qui les ont pu déterminer avant d'autres et plutôt que d'autres industriels, à marquer leur entreprise de ce caractère nouveau, nous devons indiquer un trait tout particulier. MM. Crossley sont calvinistes; suivant un exemple encore assez fréquent en Angleterre, ils prélèvent sur eux-mêmes « la dîme à Dieu », c'est-à-dire qu'ils consacrent le dixième de leur revenu annuel à des œuvres philanthropiques de tout genre, et notamment à celles dont le résultat est d'améliorer le sort de leurs ouvriers.

Quelques années plus tard, en 1865, MM. Henri Briggs, fils et Cie, commencèrent l'exécution dans leurs mines de charbons de terre, à Whitwood, près Normanton (Yorkshire), de cette tentative d'association au bénéfice, avec copartage industriel, dont il a été tant de fois question dans la presse et les conférences. La participation aux bénéfices, mais non à la propriété sociale, ainsi que chez MM. Briggs, a été inaugurée en 1866 par MM. Fox, Head et Cie, dans leur grande usine de rouleaux et cylindres, à Newport (Yorkshire), sans leur produire néanmoins tous les résultats favorables qu'ils en espéraient d'abord.

L'Angleterre compte également un certain nombre de grands établissements où l'on a inauguré la *partnership*. Nous citerons notamment les maisons : Greening et Cie, à Salford, fabrique de grilles et treillis de fer et d'archal ; la Compagnie de charbonnage et tuilerie, à Flintshire ; l'imprimerie de Charles Godall, à Leeds ; la Compagnie Cobden Memorial Mills, à Manchester, et quelques autres maisons, qui poursuivent sous une forme ou bien sous une autre l'association aux bénéfices de leurs travailleurs.

Nous avons dit plus haut que quelques grands industriels, tout en ne renonçant pas à l'application du système, ne s'en sont pas trouvés aussi satisfaits qu'ils auraient pu l'être. C'est qu'il existe en Angleterre une fluctuation de salaires qui est loin d'être favorable. Dans nombre d'industries, notamment dans celle du fer, ils dé-

pendent du prix variable des fers; dans celle des mines, du prix également variable du charbon. De plus, sous la pression exercée par les *Unions*, ils sont souvent réglés de telle sorte que l'on n'attend pas le résultat d'un exercice, mais que l'on exploite sur le champ telle ou telle conjecture favorable pour en imposer la hausse. Il s'ensuit tout naturellement que le bénéfice annuel s'en trouve réduit d'autant; en ces conditions il est difficile, pour ne pas dire impossible, aux chefs d'établissement de s'entendre avec leurs ouvriers, à l'effet de leur constituer un capital pris sur le dividende annuel. Des salaires élevés, inopinément répartis aux travailleurs, sont généralement dissipés assez vite, et cette dissipation même a pour résultat d'amener un renchérissement des choses nécessaires. Ce fâcheux système qui consiste, tantôt à élever subitement le taux des salaires en temps favorable, tantôt à le réduire aussi subitement en tant de crise, à peine d'être obligé de renvoyer nombre d'ouvriers ou de réduire leurs heures de travail, a fait souvent l'objet des préoccupations des fabricants de l'Alsace. Ceux-ci s'efforcent bien plutôt de maintenir la stabilité des salaires, et de consolider le lien qui peut unir les patrons à leurs ouvriers, en assurant à ceux-ci leur situation présente et à venir.

Les *Trades Unions*, à l'agissement desquelles il faut attribuer en grande partie ces variations économiques, ne sauraient pour ce motif être bien vues des grands industriels anglais. C'est ainsi que M. Briggs, malgré toute sa philanthropie et son bon vouloir, a été conduit à écrire — « que les Trades Unions sont aussi funestes dans l'industrie que les armées permanentes dans la politique. » — Et en effet, les Unions exerceraient une action sûrement plus salutaire, si elles encourageaient leurs membres à s'unir étroitement avec ceux des chefs d'établissement qui se montrent disposés à expérimenter le système de la participation, ou bien à s'occuper d'une autre façon de la situation de leurs ouvriers. Les Trades Unions établiraient de la sorte une véritable alliance entre elles et les patrons bien intentionnés, en même temps qu'elles se fortifieraient contre un égoïsme trop prononcé de la part des autres.

Les difficultés contre lesquelles se débat, dans l'industrie anglaise, le système de la participation, prouvent que les Unions, — jugées par exemple avec l'impartialité française, — exercent une influence avantageuse à certains égards, mais accusent en définitive une tendance systématique à jeter du froid dans les rapports entre ouvriers et patrons.

IV

L'Allemagne possède, en agriculture, un exemple de participation aux bénéfices déjà ancien, que le nom de son promoteur a fait bien connaître. C'est l'essai tenté à Tellow, en Mecklenbourg, par l'illustre économiste Jean-Henri de Thüne. Ledit essai renfermait l'application pratique d'une loi économique formulée par de Thüne sur la valeur du salaire, et que l'on peut énoncer ainsi :

Si l'entretien annuel d'une famille d'artisans exige a mesures de seigle, et que le produit du travail de cette famille, au bout de l'année, ait fourni p mesures de seigle, le salaire naturel qui lui lui doit revenir égale $\sqrt{a\ p}$.

La loi mathématique formulée par de Thüne se peut expliquer de la sorte : Si, par exemple, un artisan a besoin de 200 marks (a) pour son entretien annuel, et que le produit de son travail, prélèvement fait des frais qui s'y attachent, s'élève à450 marks (p), son salaire doit être la racine carrée de 200 $\times$ 450 $\sqrt{a\ p}$ qui donne la moyenne proportionnelle ou 300 marks. La part apportée à l'entreprise par l'artisan, en tant que bénéfice réel, serait ainsi de 150 marks. Thüne cherchait de cette façon, en reconnaissant l'influence du travail manuel sur le rapport de la terre, à déterminer en faveur de ce travail un salaire idéal.

Henri de Thüne est mort en 1850, mais ses héritiers ont conservé jusqu'à ce jour le système de salaires dû à ses méditations. Comme conséquence immédiate, son exemple a été suivi par le propriétaire domanial Neumann, à Posegnich, en Prusse, qui, depuis 1854, administre de vastes possessions d'après cette loi. Un disciple ardent de Thüne lui est venu dans la personne de M. Schuhmacher-Zarchlin, l'éditeur de la troisième édition des œuvres de Thüne, et l'un des publicistes qui travaillent le plus activement à propager ses doctrines.

Parmi les écrivains agricoles les plus remarquables de l'Allemagne, qui ont étudié la question du travail en y joignant celle de la participation, il faut citer également le professeur baron von der Goltz. Dans un article publié en 1868 dans *l'Ami des Travailleurs*, sous ce titre : — De quelques institutions pour l'amélioration du sort des travailleurs de la campagne, — il expose la tentative faite à Posegnich par le grand propriétaire domanial Neumann, et conclut à la nécessité d'accorder à l'ouvrier agricole une part du bénéfice donné par l'exploitation. Dans un ouvrage intitulé : — La question du travail de la campagne et sa solution, — paru en 1871, M. von der Goltz revient de nouveau sur cette question, et

consacre une étude approfondie à celle de l'association aux bénéfices, notamment en ce qui concerne la culture. Les arguments nombreux, mais exposés avec une grande modération d'idées par le savant professeur, ont fait réaliser à cette question un progrès considérable; son ouvrage a contribué à la faire attentivement étudier par les agriculteurs allemands; il a surtout rendu le service d'avoir débarrassé de leurs préjugés ceux qui se trouvaient le mieux disposés à passer de la théorie à la pratique. — De la même façon, mais sous une forme plus vive que le professeur von der Goltz, M. le Dr Seifert a repris la question dans son étude : — L'économie rurale, par l'association et la participation économique, Leipzig, 1873, — en la traitant dans un sens absolu. Il a rencontré pour ce motif des adversaires décidés dans la personne du Dr Adolf Shulz et de M. Settegast; ceux-ci même ont mis à profit l'occasion pour s'élever contre les théories de M. Schuhmacher-Zarchlin, et par conséquent même, contre le système de la participation pure et simple.

Dans l'industrie manouvrière, l'une des tentatives les plus intéressantes de participation aux bénéfices fut faite vers la quarantième année de ce siècle. Il y avait à cette époque en Mecklenbourg, comme du reste en bien d'autres pays de l'Allemagne, des règlements corporatifs qui pesaient sur les gens de métier d'une manière écrasante. Ceux-ci se trouvaient entravés de tous les côtés et placés sous la dépendance absolue des maîtres. Un conseiller de la cour de Schwerin, chargé du service des bâtiments, feu M. Demmler, s'émut de cette situation ; il se mit en tête d'adoucir du mieux qu'il lui fût possible ces règlements oppressifs, afin de procurer aux gens de métier une équitable compensation de leurs travaux manuels. Chaque fois que, dans l'intérêt des travaux mêmes, un accord préalable lui parut avantageux à établir, Demmler ne les concéda ni à des maîtres, ni à des entrepreneurs, mais immédiatement à des ouvriers : quelquefois isolément, mais dans la règle à des groupes de 6 ou 8 gens de métier qui s'étaient mis d'accord entre eux. Ceux-ci reçurent, pour l'entretien de la vie journalière, une certaine somme qui leur fut hebdomadairement comptée. A la livraison des travaux, le salaire payé précédemment par acomptes fut défalqué du total de la somme due à chacun des groupes. Après quoi le solde lui fut compté, de façon que les ouvriers se le répartissent entre eux, d'après leurs propres décomptes. Grâce à cette manière de procéder, M. Demmler put faire exécuter tous ses travaux, aussi bien au profit de la caisse des bâtiments que des gens de métier.

Dans l'industrie de fabrique, la première tentative de participa-

tion aux bénéfices, ainsi qu'à la propriété de l'actif social, a été faite, en 1867, par le grand fabricant W. Borchert, de Berlin. L'attention publique, au dedans comme au dehors, se porta d'autant plus sur cette tentative, que l'éminent directeur du bureau de statistique de l'Etat prussien, le Dr Ernest Engel, s'en occupa tout spécialement. Le 18 mars 1867, devant un auditoire nombreux et choisi, M. Engel se déclara, non seulement pour le système de la participation, mais insistant en outre sur les initiatives si généreuses de MM. Briggs en Angleterre, et de M. Borchert en Prusse, il termina sa conférence en concluant : « que désormais, il n'y avait plus de question sociale, que la solution devait en être considérée comme acquise, depuis que l'application de cette solution avait passé dans la vie pratique. »

Après que les deux pays de France et d'Angleterre eurent prêché d'exemple, et que les Expositions universelles enfantèrent l'idée salutaire de s'occuper, en leur donnant plus d'attention qu'auparavant, des intérêts des travailleurs, on vit l'Allemagne et la Suisse s'emparer de cette nouvelle source de réformes sociales, et l'étudier avec zèle. Dans le premier de ces pays, l'*Association centrale* pour le bien des classes laborieuses s'était choisi par son organe : l'*Ami des travailleurs*, un moyen pacifique de se guider et limiter, dans la discussion ou dans l'exposition des procédés à mettre en œuvre pour améliorer le sort de la classe ouvrière. Elle y fit étudier toutes les questions de salaire, conjointement à celles qui se rattachent à la participation aux bénéfices, et tout cet ensemble, exposé et discuté consciencieusement d'année en année, s'y trouva enfin élucidé aux points de vue théorique et pratique les plus différents, d'après les expériences tentées dans les différents pays. La revue hebdomadaire : *Concordia*, fondée par les membres de la conférence de Bonn, entra dans la même voie que *l'Ami des travailleurs*. De 1871 à 1876, elle insista sur le besoin d'assurer la paix sociale et d'amener la réconciliation du capital et du travail, par la sollicitude que s'imposeraient, et par les sacrifices que consentiraient à faire les maîtres au profit de leurs ouvriers.

Les années entre 1870 et 1873, qui furent si favorables aux affaires, paraissent d'ailleurs avoir assez bien profité au système de la participation. Plusieurs chefs d'établissements industriels se crurent tenus d'associer leurs travailleurs aux résultats brillants de l'activité commune. Les divers gouvernements allemands eux-mêmes, et l'honneur de l'initiative en revient au gouvernement bavarois, s'occupèrent avec une remarquable sollicitude d'instituer des Caisses de secours et de prévoyance en faveur des ouvriers de

leurs ateliers de construction ou fonderies, et l'on peut constater dans leurs rapports officiels, le nombre et la continuité des efforts accomplis en ce sens.

L'année 1872 en particulier doit occuper sa place dans l'histoire de la participation. Le Congrès des économistes allemands, tenu à Dantzig, mit la question en tête de ses ordres du jour, et ses deux rapporteurs, le Dr Oppenheim et M. Prince Smith, soutinrent naturellement devant elles des thèses contradictoires. Mais ce dernier, en sa qualité de premier rapporteur ne s'étant pas mis en mesure de présenter à temps son travail, dont les conclusions portaient en faveur du système, le congrès n'en aborda pas la délibération, et cet important sujet fut malheureusement retiré de l'ordre du jour.

Toutefois, les conclusions de M. Prince Smith furent connues du public, et défrayèrent ensuite l'activité des cercles industriels, ainsi que de nombreuses sociétés ouvrières. Les agriculteurs allemands surtout s'emparèrent de la question, qui fut traitée par eux en divers sens dans des réunions publiques. La première assemblée considérable qui se réunit à Berlin, du 17 au 22 février 1868, sous le nom de *Congrès des agriculteurs de l'Allemagne du Nord*, prit pour objet de ses délibérations : — *l'Association économique agricole*, — et vota en se séparant la résolution suivante :

« Les formes diverses de l'association sont au même degré avantageuses, pour servir et pour assurer les intérêts du travail agricole. Les agriculteurs de l'Allemagne du Nord sont invités par le congrès, à prêcher d'enseignement et d'exemple, pour réaliser par eux-mêmes, ou pour obtenir des expériences dans ce sens. Ces résultats seront portés à la connaissance d'une commission nommée pour les recueillir.

Les résultats fournis en conséquence, et les conclusions de la commission instituée se trouvent exposés et consignées dans l'ouvrage intitulé : *Le principe de l'association, son application et sa possibilité d'application en agriculture.* — Mémoire, à l'instigation du Congrès des agriculteurs de l'Allemagne du Nord, par le professeur Dr Karl Birnbaum ; Leipzig, 1870. — Ce remarquable travail consacre également au système de la participation, qui tient de si près à celui de l'association, quelques parties remarquables, notamment dans les chapitres. IV et V : — De l'élévation des salaires, par des prélèvements sur les revenus brut et net, — et Association des travailleurs pour l'exploitation en commun des biens-fonds.

V

La Suisse, étant données la petite étendue de son territoire et la proportion restreinte de sa population, présente le plus grand nombre de cas de participation, et tient une place importante, autant au point de vue de la diversité des salaires, qu'à celui de la nature des participations.

Des 19 cantons et 6 demi-cantons de la Confédération, chacun a son organisation particulière politique ou économique; aucun d'eux n'est pareil à l'autre. Les conditions d'entreprise et de main-d'œuvre s'y sont développées tout naturellement, surtout sans influence ou coercition venue de haut; elles offrent par conséquent plus de diversité ou d'intérêt que celles des grands États. Pour ce motif, on peut constater que le système de la participation, en Suisse, a subi ou suivi toutes les phases d'une évolution. La plus ancienne forme, que l'on rencontre encore dans quelques districts, en agriculture et plus souvent en viticulture, c'est celle des métayers. Le fermier ou le vigneron partage fréquemment le rapport d'une terre ou d'une vigne avec le propriétaire.

Dans le commerce et dans l'industrie, l'association du travailleur au bénéfice rencontre moins de difficultés en Suisse que dans tout autre pays. Depuis un temps immémorial, on y jouit de l'égalité des droits politiques, et les conditions sociales s'y trouvent moins séparées qu'ailleurs. Le maître vit ou travaille fréquemment sous le même toit que son ouvrier; il est par conséquent amené à s'y intéresser davantage, à s'occuper plus spécialement de son bien-être, à prévenir ses besoins par la régularité du salaire, à lui concéder enfin quelque part sur les bénéfices importants. Ces raisons font concevoir pourquoi le système de la participation, après avoir été d'abord expérimenté, puis chaudement soutenu dans les deux pays de France et d'Angleterre, a passé en Suisse incontinent, pour y faire l'objet de communications et d'investigations dans les chambres de métiers ou de corporations, d'industrie et de commerce, ainsi que dans les sociétés économiques ou d'utilité publique.

C'est de Zurich, le plus riche des cantons au point de vue industriel, que partit le premier signal. La *Société pour l'utilité publique* de ce canton, chargea vers 1868 une de ses commissions de procéder à une enquête sur la condition faite aux ouvriers des fabriques. Cette commission, après de nombreuses séances, publia un rapport très détaillé, dont une grande partie a trait au système de la participation. L'exemple de Zurich fut suivi presque aussitôt par Genève, Bâle, Saint-Gall, où tout ce qui touche aux questions

sociales occupe vivement l'opinion. La Société générale suisse pour l'utilité publique s'est du reste très sérieusement occupée, et depuis longtemps, de tout ce qui touche aux questions d'intérêt social. Elle occupe en Suisse une situation analogue à celle du *Centralverein* en Allemagne, et son organe: *La Revue suisse pour l'utilité publique* a conquis la même influence que *l'Ami des travailleurs* en Allemagne.

L'appel adressé par cet organe fut entendu promptement; un assez grand nombre de tentatives de participation furent essayées en divers cantons. De ces tentatives, plusieurs échouèrent, mais la majeure partie fut suivie de réussite, et c'est principalement aux industriels et fabricants de la Suisse que l'auteur du travail dont nous nous occupons ici, doit l'expérience ou la compétence qu'il a fini par acquérir en ces matières.

L'une des plus importantes maisons suisses, que l'on vit adopter le système de la participation, a été la fabrique de cotons des frères Geilinger, à Winterthur. Toutefois, il ne fut pas réservé de droit de propriété sur l'actif social, et même on n'établit aucun règlement précis pour l'association aux bénéfices. Les parts ne furent attribuées, dans chacune des diverses branches, qu'après pourparlers avec les contre-maîtres, et l'on arrêta comme base de la répartition, les années de service de l'ouvrier, et l'importance de ses occupations. La participation produisit, en 1867, environ 5 0/0 des salaires; de 1868 à 1871 seulement 1 à 2 0/0; en 1872, 10 0/0; et dans les années exceptionnellement favorables de 1873 et 1874, 12 et 20 0/0.

Cet exemple fut suivi, en 1869, par les fabriques de laine : Fleckenstein et Schulthess à Wädensweil et à Feldbach (Zurich). On y institua une caisse de prévoyance, dont l'actif fut constitué de trois manières : 1° par les dépôts obligatoires ou volontaires des participants; 2° par une quote-part des chefs de ces maisons; 3° par des primes prélevées sur les bénéfices réalisés. Les dépôts obligatoires furent fixés à 5 0/0 du salaire, et la quote-part des fabricants fut établie sur le pied de 10 0/0. Les primes à prélever sur les bénéfices furent déterminées, pour les cinq premières années, à 2 0/0 des salaires, et réduites pour l'avenir à 1 0/0. La mise à exécution de ce règlement commença le 1er juillet 1870. Des pensions aux veuves furent en outre prévues par les statuts.

En 1868 et 1869, la participation fut mise en pratique à Schaffouse par deux grandes fabriques de tissus de lin. La première distribution applicable atteignit, en 1870, 5,000 fr., tandis que dans l'année très favorable de 1871 elle s'éleva jusqu'à 34,000 fr. C'est à Schaffouse également qu'un grand fabricant de machines,

M. Rauschenbach, a développé chez lui le système de la participation, et de manière si heureuse, qu'il a pu affirmer que dans ses ateliers « on ne s'occupe aucunement de question sociale. »

Sur le terrain des travaux manuels, une tentative de participation des plus libérales a été inaugurée par l'entrepreneur Jean Baur, de Zurich, qui occupe constamment de 200 à 300 ouvriers. Disons pourtant que cette tentative, pour des raisons trop longues à exposer ici, n'a pas fourni les résultats favorables qu'en attendait son promoteur.

Nous mentionnerons spécialement le système de participation inauguré par l'administration des postes et télégraphes de la Suisse au profit de ses employés. Ce système fut adopté en 1869 sur un rapport fortement motivé du conseiller fédéral Dubs, après que, par décision du Conseil fédéral en date de 1867, une provision de participation eût été accordée au préalable aux employés des télégraphes. En 1873, l'application du nouveau système fut maintenue en faveur de ces derniers, tandis qu'on l'abandonna pour les employés des postes.

D'autres essais de participation ont été heureusement tentés dans les fabriques de porcelaine de Nyon (canton de Vaud); de la Société des bateaux à vapeur du lac de Zurich; de savons de Frédéric Steinfels, à Zurich; de montres de M. Dupasquier, à Cortaillod (Neufchâtel); d'instruments et outils de Reichauer et Bluntschli, à Zurich; d'appareils télégraphiques, à Neufchâtel; de tans et peaux de Henri Reymond, à Morges (Vaud), etc.

C'est également en Suisse que se sont surtout développés, parallèlement au système de la participation, ceux qui le touchent de si près, c'est-à-dire des primes, des gratifications de fin d'anné, des apports supplémentaires aux caisses de secours, des legs, etc. C'est dans cet ordre que nous rencontrons : les primes de production, dans les industries de la filature et du tissage, à la Lorze (Zug) et à Ziegelbrück (Glaris); les caisses de gratifications de la fabrique de tissus de soies de Rütschi et Ce, à Zurich ; les primes de production et de temps de service dans la fabrique de papiers Biberist (Soleure); le système mixte des primes et des gratifications de l'établissement Hœssly et Ce, à Borschach (Saint-Gall); le système du tantième dans les atelier de tissage de Honegger, à Rüti (Zurich). On voit, par ce peu d'exemples, que ces expériences sont des plus diverses, et l'on ne tarde pas à reconnaître, en les étudiant, qu'ils se concilient mieux avec la nature même des industries.

Au titre d'une association, peut-être un peu tardive aux bénéfices, mais qui a le mérite d'être concédée sans aucune espèce de contrainte, on ne saurait passer sous silence les dispositions testa-

mentaires prises par quelques maîtres en faveur de leurs ouvriers, et en considération de ce que ceux-ci ont édifié la fortune de ceux-là. C'est ainsi que nous relevons, pour ces dernières années, les legs du fabricant Spöri, de Barentschweil (Zurich), qui accorda par son testament 50,000 fr. à ses ouvriers. M. J. Wünderli-Zollinger, l'un des associés de la maison Henri Kunz de Zurich, mort en 1873, dispose par son testament de 180,000 fr. à répartir entre les ouvriers, les ouvrières et la caisse de secours de sa fabrique. Feu M. Hürlimann, de Zurich, prescrivit aussi (1875) la distribution à ses ouvriers d'une somme de 40,000 fr.

Il y a d'autres industries qui n'ont pas accepté le principe d'une répartition directe, mais qui s'occupent d'autant mieux de constituer à leurs ouvriers des avantages relativement importants : tantôt pour l'établissement de moyens de secours; tantôt pour la construction de logis; tantôt pour la délivrance de bois, de charbon, de vêtements, de denrées, d'ustensiles, à meilleur compte et en meilleure qualité que les ouvriers ne pourraient se les procurer. Dans quelques pays même ces institutions prennent un caractère vraiment patriarcal. C'est ainsi qu'il y a des fabriques où, par l'entretien d'un plus ou moins grand nombre de vaches, on cherche à procurer aux ouvriers, au plus bas prix de revient, l'aliment le plus salubre et le plus nécessaire dans les familles : le lait, c'est-à-dire à prévenir la mortalité de l'enfance, parfois si forte en de certaines localités industrielles. Tous ces règlements ou fonctionnements prouvent en définitive, que des patrons animés de bons sentiments pour ceux qu'ils font travailler peuvent accorder une part sur le rapport du travail, non seulement en argent comptant, mais quelquefois même de façon plus efficace. Il leur suffit, en effet, de faciliter aux associés de leur travail, et les moyens de se procurer tout ce qui est nécessaire à la vie et ceux de se ménager des ressources en cas de besoin.

Nous ne quitterons pas la Suisse avant d'avoir mentionné, de façon particulière, un des plus intéressants essais d'association au bénéfice et à l'affaire qui s'y soient trouvés réalisés, c'est celui de la fabrique de boîtes ou tabatières à musique de la maison Billon et Isaac, de Genève, où l'on occupait en ces dernières années de 100 à 110 ouvriers, et où l'on n'a pu en conserver, pour cause de ralentissement dans les affaires, que de 80 à 90. Depuis le 1er juillet 1871, cette maison abandonne à ses ouvriers ou employés 50 0/0 du bénéfice net, lesquels sont payés chaque année, selon des formes déterminées, après payement des intérêts du capital engagé, vresement pour la constitution d'une réserve en cas de perte de l'actif

social, ainsi qu'après clôture de l'inventaire et approbation des comptes par une assemblée générale.

Les dispositions de la société Billon et Isaac doivent être considérées comme des plus importantes et sérieuses qui puissent répondre au sytème de la participation, et méritent à cette maison une place exceptionnelle. Ses directeurs, MM. Jean Billon, Jules Isaac et F. Sechehaye, n'ont pas seulement bien mérité au point de vue de l'application pratique du système de la participation, ils ont de plus constamment voulu prendre une part active à la discussion théorique de tout ce qui touche à ce système.

M. Jean Billon a notamment publié, en août 1877, une brochure intitulée : — *Participation des ouvriers aux bénéfices des patrons*, notice sur l'application de ce principe dans la société anonyme de la maison Billon et Isaac, Genève. — Cet écrit, qui se recommande à l'attention des partisans du sytème de la participation, décrit l'origine et le développement de ce système dans la maison Billon-Isaac; il contient en outre les règlements établis pour sa bonne application, ainsi que des lettres écrites par différents personnages sur cet important sujet.

Les chefs de la maison Billon et Isaac, rendant à chacun la justice qui lui est due, déclarent qu'ils se sont déterminés à s'occuper plus sérieusement du système de la participation, après que la lecture du travail de M. Charles Robert : — *La suppression des grèves*, — les a pleinement convaincus de l'équité de ce système. Il ajoutent aussi que les premières applications qu'ils en ont faites se sont trouvées de nature à les maintenir dans ce sentiment.

VI

En Autriche, on ne semble pas encore avoir dépassé les premiers degrés du système de la participation, à savoir l'usage des primes; encore cet usage n'a-t-il été adopté que par quelques compagnies de chemins de fer. Les chambres de commerce et d'industrie de la Basse-Autriche et de la Bohême, auxquelles M. Böhmert avait adressé le questionnaire que l'on sait, lui ont répondu : qu'aucun des cas sur lesquels il désirait être renseigné n'était parvenu à leur connaissance. Toutefois, un membre de la Société d'économie politique de Vienne, M. le D[r] Marchet, a réussi à lui en signaler un : celui d'une fabrique de papier, au capital-actions, située à Schlöglmühl, dans la Basse-Autriche. Le conseil d'administration de cette société a décidé, déjà depuis 1869, que selon les résultats accusés au bilan annuel, une part du dividende serait dévolue à ceux des ouvriers ou employés qui ont sur la production ou l'écou-

lement de la matière fabriquée une influence directe. Le montant de la part attribuée à chacun est déterminée par trois facteurs : 1° la durée du temps de service; 2° le montant des appointements ou salaires; 3° le plus ou moins d'influence sur la production.

L'Italie est demeurée, sous le rapport agricole, la terre classique du système des métayers. Mais à peine est-on parvenu à l'exécution de quelque forme analogue sur le terrain de l'industrie. Comme en Autriche, on ne peut guère citer qu'un cas d'association aux bénéfices dans la manufacture de lainages que possède à Schio l'honorable sénateur Rossi. Encore n'est-il pas disposé lui-même à décompter aux ouvriers une part en argent, mais plutôt à faire emploi de cette part pour l'amélioration de leur condition physique ou morale.

Dans une lettre adressée à M. Böhmert, M. Albert Errera, professeur à Milan, lui fait savoir que l'association aux bénéfices n'aurait que peu de chances de réussite en Italie ; que les travailleurs en général y sont pauvres et qu'il ne leur vient pas à l'idée de rien revendiquer. Dans un bon nombre de fabriques, lorsque l'on clôt un exercice avec un résultat satisfaisant, il est quelquefois d'usage d'en faire quelque peu profiter l'ouvrier, mais sans règle précise et comme à titre de cadeau. C'est là tout ce que l'on peut dire de l'Italie, et ce n'est vraiment guère. En bibliographie, le seul travail à citer serait une brochure imprimée à Padoue en 1877 et dont l'auteur est M. Pietro Manfredi : — Della participazione dell' operaio al profitto dell' impresa.

En Belgique, le système que l'on s'est principalement occupé de perfectionner est celui des primes. L'établissement connu dans le monde entier sous le nom de Vieille-Montagne, l'a mis en application sous une forme des plus étendues. En dehors de ce système, on ne pourrait guère énumérer que de rares essais de participation plus directe tentés à Anvers et à Verviers.

VII

Dans les pays scandinaves, les tentatives en faveur de la Participation sont demeurées jusqu'à ce jour à l'état de faits isolés.

En Danemark, le pionnier de cette idée est un homme qui a joué un rôle important dans l'histoire de son pays : le baron de Zytphen-Adeler, membre de la Chambre haute, président de la Société d'économie domestique, et propriétaire domanial du nord-ouest de Seeland. Malgré les résultats qu'il a pu obtenir, ses essais agricoles ont rencontré beaucoup de sympathies mais trouvé peu d'imitateurs. Une forme moins développée de la participation,

néanmoins excellente et féconde en ses résultats, se rencontre dans l'une des entreprises industrielles les plus considérables du Danemark. C'est la société de fabrique de machines et de constructions navales, au capital-actions, Burmeister et Wain, à Copenhague. On ne peut que recommander les institutions de ce vaste établissement à tous ceux qui ont pris à cœur l'amélioration du sort de la classe ouvrière.

En Suède, on ne trouve jusqu'à présent qu'un seul exemple de participation ; celui de la scierie à vapeur Strömman et Larson à Gothenburg. De même que le grand propriétaire danois précité, ces deux fabricants sont des hommes du plus généreux caractère et que l'on peut appeler de vrais philanthropes. L'un d'eux préside la Société des travailleurs de Gothenbourg, l'autre a fondé la Société des agriculteurs. Tous les deux jouissent auprès de leurs ouvriers, de leurs concitoyens ou des membres de la haute société, de la considération la plus entière et la plus méritée. Les excellents résultats qu'à fournis chez eux la Participation aux bénéfices leur fait d'autant plus honneur, qu'à Gothenbourg précisément, la population en masse est envahie « par la peste suédoise », cette plaie de l'ivrognerie qui exerce un tel ravage et qui rend d'autant plus nécessaire la moralisation de la classe ouvrière.

Sans faire aucun bruit autour de son nom, semblant redouter même toute occasion de se mettre en évidence, le maître de forges si connu néanmoins de la classe ouvrière en Norwège, M. Wäringsaasen, a mis en application chez lui, depuis bien des années déjà, le système de l'association du travailleur au bénéfice. Avec ce peu de noms se clôt la liste des partisans ou promoteurs de ce système dans les pays scandinaves.

En Russie, d'après des renseignements fournis par des hommes bien au courant de la situation ou de l'état du pays, il n'existe pas de fabriques qui intéressent leurs travailleurs aux bénéfices. Un industriel plein d'initiative voulut un jour se lancer dans une tentative de ce genre; il se heurta de toutes parts à des difficultés telles qu'il dut renoncer à son idée, et se vit presque obligé d'abandonner le pays.

L'ouvrier de fabrique du pays, qui n'est autre que le paysan russe, se plaît tellement à ce genre de travail, qu'il accepte volontiers toutes les conditions de salaire. Ajoutons qu'il les accepte avec d'autant plus de facilité, qu'aucune loi ni aucun règlement ne l'oblige ensuite de remplir ses engagements. Une vie de vagabondage effréné règne en Russie dans ce qu'on appelle la classe

ouvrière. On y constate de plus en plus une tendance à laisser à l'ouvrier une liberté complète, ainsi qu'à lui faciliter tous les moyens de gagner à sa guise son pain de chaque jour. L'obligation morale que le système de la participation impose à ses bénéficiaires : s'attacher à leur atelier ou fabrique, ne correspond pas au sentiment russe. Il est loisible de considérer cette indifférence, comme une suite naturelle de la méfiance avec laquelle l'artisan russe agit à l'égard du maître ou du patron.

Il en va tout autrement de l'association des travailleurs. L'usage de l'*Artel*, une institution maintes fois séculaire, essentiellement russe, réprésente dans le pays la véritable association des travailleurs, et s'adapte si bien au caractère particulier de tout le peuple russe qu'aucune mesure, aucun règlement, aucune loi de nature à modifier les conditions de la vie industrielle ne saurait y être viable. Un Russe des plus éclairés écrit à ce sujet : « Cette habitude est tellement invétérée dans l'esprit de mes compatriotes, que partout où quelques-uns d'entre eux se réunissent dans un but commun, leur premier soin est d'organiser une Artel. Du Spitzberg à Khiva, de la mer Baltique à la Chine, dans l'armée, dans la flotte, dans l'administration, jusque dans les prisons, partout en un mot où l'on trouve des Russes, on est sûr de trouver l'Artel. » En ce qui ressort de l'industrie, l'Artel peut être par conséquent envisagée comme une association constituée dans un but commun d'entreprises. Elle revêt ainsi le caractère d'une école préparatoire pour l'extension de l'esprit d'entreprise, pour le développement des forces actives, pour l'intelligence exacte des risques de perte ou des chances de réussite.

Nous avons en ces quelques traits la caractéristique des Artels; nous y trouvons la raison de la faveur et de l'attachement qu'elles ont trouvés partout, et tant qu'elles seront en possession de leurs éléments, elles jouiront d'une existence paisible et incontestée. Mais on comprend que ces éléments, en raison même de leur nature, opposent un obstacle des plus sérieux à la participation; ils mènent bien plutôt à l'établisement de collectivités qui ont tendance à l'association coopérative, et non pas au partage des fruits du travail avec des patrons, c'est-à-dire avec quelques hommes en dehors de ces collectivités. Telle est la raison, d'abord de l'insuccès qu'a rencontré, puis de l'hostilité qu'a trouvée devant lui l'industriel dont nous avons parlé ci-dessus.

VIII

En Amérique, il semble que l'on ait fait essai du système de la participation, d'abord ainsi qu'en Europe, en agriculture; on l'y

poursuit encore aujourd'hui plus fréquemment que dans le domaine de l'industrie. Entre temps, l'abolition de l'esclavage dans les Etats du sud de la confédération américaine, a donné pour conséquence des procédés nouveaux et des méthodes nouvelles de salaire en agriculture. Les commissionnaires en cotons Loring et Akinson, dans une brochure publiée en 1869 à Boston sur « les conditions économiques du Sud », ont attiré l'attention sur un système de participation en usage dans la culture des cotons (*sharing system*). En vertu de cet usage, la plupart des anciens planteurs partagent maintenant les produits du sol et par conséquent du travail avec les noirs. Ils leur concèdent un certain nombre d'acres de terre et leur abandonnent, pour les soins donnés à la culture des cotons et pour le travail de la récolte, ordinairement un tiers et quelquefois même la moitié de cette récolte. Quant à la participation agricole proprement dite (*share farming*), elle est surtout entravée, dans l'extension qu'elle pourrait prendre aux Etats-Unis du Sud, par le manque de capital.

Pour ce qui touche particulièrement à l'industrie, on ne connaît guère que quatre maisons des Etats du Nord qui ont adopté le système de la participation. D'après les données assez rares que l'on a pu recueillir à ce sujet, il semble que la participation se restreigne pour l'ordinaire aux industries petites ou moyennes; si l'une de ces industries vient à se transformer en fabrique, la participation prend aussitôt fin. On la connaît toutefois dans l'industrie des transports, dans certaines branches de commerce, notamment celle de la tannerie, ainsi que dans le métier de la pêche, mais le simple journalier, le travailleur manuel n'y sont aucunement associés. En règle générale, y prennent part les chefs d'ateliers ou contremaîtres. Un filateur de cotons écrit toutefois que le système de la participation sera peut-être dans l'avenir appliqué dans toutes les filatures, par la raison que la concurrence est si forte aujourd'hui dans son industrie, que le jour vient évidemment où le seul profit ne se rencontre que dans un emploi plus avantageux du *waste*, autrement dit des déchets. Ceux des ouvriers qui seront intéressés aux bénéfices provenant de leur économie sur cette matière, se garderont bien de la gaspiller.

En ce qui concerne plus spécialement l'industrie de la pêche, si importante aux Etats-Unis, nous citerons un passage saillant d'une revue américaine, *Germania*, qui s'occupe de ce cas particulier et passe ensuite à des considérations générales sur la participation même :

« En ces derniers temps, quelques propriétaires de navires ont été conduits à l'idée d'intéresser leurs matelots au gain fourni par

la pêche au lieu de les rétribuer à salaire fixe. Nous avons là l'un des exemple, rares encore aux Etats-Unis, de « l'Industrial Partnership ». Cette méthode, qui représente comme un effort accompli, tant pour accorder à l'ouvrier l'équivalent le plus équitable de son travail que pour garantir l'entreprise contre des risques étudiés de pertes, cette méthode est suivie dans un certain nombre de grands établissements d'Europe, mais ne paraît pas devoir s'acclimater facilement en Amérique.

« Les rapports entre ouvriers et patrons ne sont pas, dans notre pays, de nature assez stable pour que l'Industrial Partnership, quand même elle représenterait une part directe aux bénéfices décomptée en argent, puisse constituer en bien des cas un avantage désirable pour le travailleur. Il s'écoulerait à ses yeux trop de temps avant que le produit de son travail fût écoulé, l'argent qu'il représente encaissé et sa part de bénéfice arrêtée. Il préfère un simple salaire, à la tâche ou à la journée, et laisse au patron toutes les chances d'un bénéfice tardif, au cas où la marchandise fabriquée atteindrait des prix élevés, de même qu'il se dégage des risques d'avilissement des prix et de la perte subie sur son propre salaire. »

Des autres *pays transatlantiques*, il n'y a guère à dire; les matériaux d'ailleurs faisant défaut. Ce qu'on en sait, montre que la situation économique y est partout à l'état primitif. En agriculture, l'usage adopté généralement est le partage du produit de la récolte en argent, et le plus souvent même le produit de cette récolte en nature. Le salaire pur et simple y représenterait un progrès très sensible. Dans un rapport présenté à son gouvernement, en 1872, par sir Saint John, consul général d'Angleterre à Haïti, nous trouvons des appréciations qui peuvent s'appliquer, non seulement à cette île, mais à tous les pays précités.

Ce rapport établit que le salaire à la journée n'y est pas connu, chacun travaillant de ses mains sur son coin de terre, et n'aimant pas se mettre au service des autres. Quelques possesseurs ont bien essayé, mais sans succès, de modifier cet usage. Il faut ajouter que le salaire y serait payé en papier-monnaie dont le cours y est incessamment variable. Le rapport conclut que : cette pénurie de numéraire, la douceur du climat, le peu de besoin de confort que l'on y connaît, toutes choses favorables à l'oisiveté, y rendraient difficiles des essais d'assimilation aux idées et coutumes des pays de l'Europe et des Etats-Unis.

H. VALARAY.

ÉTAT ÉCONOMIQUE DES POPULATIONS AGRICOLES EN NORMANDIE[1]

(*Suite et fin.*)

III

CONDITIONS ÉCONOMIQUE DES OUVRIERS AGRICOLES EN NORMANDIE.

Nous avons consacré une partie de ces études à l'état moral des populations agricoles de la Normandie. Cet état doit être considéré comme une des principales causes qui influent en bien ou en mal sur la situation économique des travailleurs ruraux. La condition de toutes les classes qui vivent au jour le jour de leur travail est de trouver la récompense immédiate de leurs efforts quotidiens et de leurs bonnes habitudes, de même aussi que le châtiment le plus prompt de leur incurie dans les privations et les souffrances. C'est leur lot de ne pouvoir obtenir l'accroissement de leur bien-être que par l'épargne. Tout sacrifice fait à la paresse et au désordre les retarde et ne donne aux jouissances qui résultent d'un salaire plus élevé qu'un caractère éphémère. Les habitudes de travail sont, on l'a vu, générales en Normandie. Sans doute elles sont plus ou moins énergiques, plus ou moins intermittentes selon les régions et les individus. Mais, si elles n'avaient pas prédominé, l'accroissement du bien-être dont nous aurons à mesurer l'importance dans l'état des ouvriers ruraux ne se serait pas maintenu. Nous avons signalé le vice le plus fréquent et le plus désastreux, l'ivrognerie, il n'est pas assez général, assez développé chez tous pour avoir empêché les progrès matériels : tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il leur a beaucoup nui, et que, sans ce vice, le nombre des ménages et des individus placés dans une situation satisfaisante offrant des garanties de durée serait plus grand encore d'une manière très sensible.

Outre ces causes morales qui engagent la responsabilité et qui donnent à l'aisance un caractère de rémunération pour des efforts

[1] Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques à la suite d'une mission confiée à M. Baudrillart. Voyez le numéro d'avril dernier.

méritoires, à la misère un caractère pour ainsi dire pénal pour les défauts et les vices individuels, il y a des causes très puissantes, indépendantes des volontés. Si disposé qu'on soit à attribuer à leur mérite les développements de l'aisance chez ces populations souvent si dignes d'estime, on ne saurait dire que l'accroissement de l'aisance ait été dans tous les cas le prix d'un surcroît de travail et que la vertu individuelle y ait eu la principale part. L'accroissement de la richesse générale, le développement des travaux agricoles, la rareté de la main-d'œuvre, telles ont été, la vérité nous oblige à le reconnaître, les causes les plus habituelles de l'élévation des salaires, point de départ pour la plupart d'un accroissement définitif du bien-être ; mais, pour un grand nombre, elles ont amené des dépenses superflues qui, faites au jour le jour, n'ont pas contribué suffisamment à assurer leur avenir. La situation qui ressort avec force n'en est pas moins celle-ci : une amélioration remarquable de la condition des ouvriers agricoles.

A cette situation des ouvriers ruraux se rattachent les questions de population, d'émigration et d'immigration, celles de la main-d'œuvre et des salaires, du régime de vie et des moyens d'assistance. Nous allons jeter un coup d'œil successivement sur chacune de ces questions importantes.

I. — *Population*, *émigration*, *immigration*, *etc.*

Il résulte des observations précédentes que le ralentissement et même la diminution de la population en Normandie est un fait d'une réelle gravité. Nous l'avons envisagé par ses côtés moraux : nous avons à en parler sous le rapport économique. Il est nécessaire pourtant que nous insistions sur la réalité des causes volontaires que nous avons attribuées à cette diminution en présence des autres explications qu'on en donne, et qui, sans être sans valeur, ne sont ni les seules, ni, selon nous, les plus décisives.

La Normandie a perdu, de 1872 à 1876, 10,175 âmes. Dans cette même période, les cinq départements de la Bretagne en gagnaient 66,470.

Comment se rendre compte d'un écart aussi énorme?

La réponse à faire à cette question se rattache de près à l'état moral et matériel des populations en Normandie.

On a allégué [1] pour expliquer la diminution de la population en Normandie l'élément manufacturier qui est très considérable. On a paru penser que ces classes urbaines ont moins d'enfants, et

---

[1] V. le *Journal des économistes*, sept. 1878, art. de M. Jacques Valserres.

qu'ils y sont exposés à une mortalité plus fréquente en raison particulièrement du nombre des individus rachitiques, malatifs, qui naissent dans les villes. On a dit aussi que la culture herbagère en Normandie diminue le nombre des hommes. En effet, deux ou trois personnes suffisent pour exploiter 100 hectares d'herbages, tandis qu'il en faudrait plus de 25 si ces espaces se couvraient de plantes industrielles, telles que le colza, la betterave, le lin, etc. Il suit de là que c'est parce qu'ils ne trouveraient plus à s'occuper dans ces herbages que les hommes émigreraient. Voilà pour la Normandie. L'augmentation de la population pour la Bretagne s'expliquerait par les causes inverses. Elle devrait son excédant à ce qu'il y a là peu de manufactures et à l'accroissement de l'agriculture très sensible depuis quelques années dans les terres arables.

Tout n'est pas exact, selon nous, dans ces allégations et, même exactes, elles nous paraîtraient insuffisantes pour expliquer la diminution de la population en Normandie, aussi bien que son accroissement dans la province voisine qu'on lui oppose. Comment les causes qu'on indique auraient-elles pu avoir une telle efficacité dans l'espace de si peu d'années? La mortalité des villes manufacturières n'est pas telle, et la tendance des ouvriers à restreindre le nombre des enfants ne nous frappe pas à ce point: loin de là. Ce n'est pas en quatre années que l'on a pu éprouver les effets bien sensibles pour la Normandie de la transformation d'un certain nombre d'hectares en pâturages, et pour la Bretagne du développement de la culture à bras. Il n'y a pas de proportion entre ces causes si lentes et de tels effets, qui ne font qu'accuser de plus en plus fortement depuis quelques années une situation déjà ancienne. Nous n'hésitons pas à rapporter la diminution pour la Normandie, premièrement à la volonté de n'avoir que peu d'enfants pour ne pas diminuer l'héritage et pour réserver à soi et aux enfants vivants une plus grande part du bien-être; secondement, à l'émigration qu'explique pour une faible part le changement très lentement opéré du labourage en herbages et en prairies. On ne doit pas oublier que, même en Normandie, ces dernières cultures sont en infériorité très considérable par comparaison avec les terres de labour. Cela ressort de l'examen de la superficie occupée par les différentes sortes de cultures dans les divers départements. Le Calvados, qui présente des pâturages étendus, offre pourtant beaucoup plus de terres labourables ; seuls les arrondissements de Pont-l'Évêque et de Lisieux donnent aux prairies une supériorité marquée. Dans l'arrondissement de Caen, elles n'occupaient, d'après les dernières statistiques, qu'un septième ; dans celui de Falaise un neuvième ; dans celui de Vire un cinquième. De même dans la Manche les statistiques donnent pour les prairies et pâturages 92,000 hectares en

chiffres ronds, et 388,000 hectares en terres arables, auxquels on ajoute environ 44,000 hectares de vergers, jardins, oseraies, etc.

La Normandie est dans son immense majorité un peuple de laboureurs, non d'herbagers. Il n'y a donc pas lieu de faire à la nature herbagère du sol une pareille part dans l'émigration qui tient surtout à l'appât des villes. C'est pour changer d'état que le paysan émigre. Telles sont les raisons qui ont dépeuplé les campagnes dans une assez forte mesure.

Enfin il faut y joindre pour les quatre années précitées un surcroît exceptionnel de mortalité.

Quant à la Bretagne, nous trouvons l'explication de l'accroissement numérique, qui fait d'autant plus ressortir le ralentissement en Normandie, principalement dans la disposition morale qui est favorable aux familles nombreuses. Assurément la multiplication des naissances offre un lien direct avec le progrès de la culture et de l'aisance. Mais la cause principale est que dans ce pays encore fortement attaché à ses traditions, on ne craint pas d'avoir beaucoup d'enfants. Le sentiment religieux s'oppose aux obstacles préventifs, et la prévoyance est poussée beaucoup moins loin. On a aussi moins de raisons d'émigrer vers les villes, qui n'offrent que rarement le débouché industriel, on a raison d'alléguer cette cause. Au contraire, la statistique atteste combien en Normandie les villes sont des centres puissants d'attraction. Ainsi un seul département a gagné, il s'est enrichi au préjudice des campagnes: c'est un département industriel, la Seine-Inférieure, accrue de 8,392 habitants au profit surtout de Rouen et du Havre.

En réalité la perte, dans le dénombrement de 1876, ressort pour le Calvados à 3,792 ; pour l'Eure à 4,245 ; pour l'Orne à 5,724 pour la Manche à 9,806.

Tous ces vides se sont faits par l'insuffisance des naissances, par une mortalité qui s'est sensiblement accrue, et par l'émigration [1].

---

[1] J'ai déjà signalé la dépopulation très appréciable dans l'Eure. En vingt ou vingt-cinq ans, on trouve une diminution d'environ un cinquième. M. Antoine Passy, consulté lors de l'enquête de 1866, donne des chiffres qui attestent cette diminution manifestement volontaire du nombre des naissances, pour le canton de Gisors, chiffres qui sont dans un rapport assez exact avec le reste du département. En 1846, on comptait 3,345 enfants jusqu'à quinze ans dans les couples mariés; en 1866, on en trouvait 2,947; différence 398. Les couples mariés n'ayant pas d'enfants étaient, en 1846, au nombre de 978, on en comptait 1,050 en 1866; différence 77. Le recensement de 1866 signalait une diminution de 4,194 habitants dans le département. Pendant les dix dernières années, le nombre des décès avait été de 2,546 et celui des naissances de 2,296; les décès l'emportaient donc sur les

Le développement de l'émigration se constate dans les quatre départements qu'on vient de signaler avec des proportions quelquefois très fortes, et il prête aussi à des remarques importantes. On ne fixe pas dans l'Eure le nombre des bras enlevés par l'émigration aux travaux agricoles, depuis une vingtaine d'années, à moins du tiers pour les hommes, et il s'élève encore plus pour les filles. Cette diminution du personnel s'est produite d'une manière d'autant plus dommageable que le nombre existant des ouvriers agricoles aurait dû être augmenté peut-être d'un quart pour être mis en rapport avec les nouveaux besoins de la culture. Distinguons d'ailleurs l'émigration qui se manifeste d'une manière permanente, et celle qui a lieu momentanément. La dernière est loin d'être aussi préjudiciable, lors même qu'elle l'est dans une certaine mesure. Lorsque l'ouvrier agricole quitte définitivement le champ natal, il est rare que ce ne soit pas une circonstance fâcheuse pour 'agriculture, un malheur pour les campagnes. Lorsqu'il loue ses bras au dehors pour un temps déterminé, il y a lieu de peser les avantages et les inconvénients de cette émigration toute temporaire. Dans l'Orne, neuf ou dix mille habitants abandonnent le département pendant la belle saison, soit pour exercer à Paris un petit commerce de détail, soit pour parcourir les contrées voisines commes taupiers, colporteurs, etc. Un grand nombre d'ouvriers

---

naissances de 240. Nous venons de citer des chiffres décisifs pour la dernière période. Dans le pays de Caux, la population agricole est restée stationnaire depuis 1806, tandis que la population des villes y a énormément augmenté. En 1806 elle était dans les campagnes de 280,370 habitants, et n'était, il y a peu d'années, que de 280,707, c'est-à-dire à peu près la même, mais elle avait diminué d'environ 13,000 depuis 1831. Certains cantons, situés dans les arrondissements de Dieppe et d'Yvetot, avaient résisté plus longtemps à la dépopulation. La double cause est ici la diminution des naissances et l'émigration. Dans l'Orne, un relevé fait avec soin, de 1831 à 1865, donnait, pour la première année, 9,778 naissances, et pour la seconde, 7,706. La diminution était de 2,072. On trouvait, en 1855, un excédant de 1,432 décès sur les naissances. Le nombre des mariages avait aussi diminué sensiblement. C'était, en 1831, un nombre de 3,235 mariages, et, en 1865, de 2,994 seulement; diminution 241. Ce chiffre toutefois subit des oscillations; la différence s'abaisse ou s'élève alternativement. Mais on a vu comment il s'aggrave dans la dernière période. Dans la Manche, la population, après s'être accrue d'une manière sensible de 1836 à 1846, diminue depuis lors jusqu'en 1851, époque du recensement, qui y compte 600,882 habitants, ou 101,27 par kilomètre carré. Dans ce chiffre la population rurale entrait pour 220,693, ou 36,66 0/0. En définitive, la Manche a gagné en nombre d'habitants, si on remonte au commencement du siècle; mais après des oscillations de perte et de gain, elle perd depuis quelques années.

ruraux quittent aussi, au printemps, les cantons du centre et de l'ouest, pour aller entreprendre des façons d'entretien et des travaux de récolte dans les fermes des environs de Paris ; ce sont des ouvriers laborieux et en général assez robustes. Cette émigration ne saurait être regrettable, puisqu'elle fait refluer des salaires et des épargnes dans le pays ; mais elle a aussi ses côtés fâcheux. Elle nuit aux fermiers forcés de faire appel à des bras étrangers, et elle n'est pas sans inconvénient au point de vue de la famille par la tendance à substituer des mœurs nomades à ces mœurs stables qui sont une condition de moralité et de bien-être dans les campagnes. Dans le Calvados, l'émigration des campagnes n'agit pas non plus avec la même force et d'une manière aussi nuisible dans toutes les parties du département. On nous fournit, pour l'arrondissement de Bayeux, des chiffres empruntés à la statistique scolaire qui ne manquent pas d'intérêt. Les 869 enfants qui ont quitté définitivement l'école en 1875 pour prendre rang dans la vie sociale se répartissent de la façon suivante :

Entrés à l'école normale de Caen, 8 ; entré aux cours normaux de Lisieux, 1 ; entrés dans les petits séminaires, collèges et lycées, 62 ; entrés dans un bureau, 20 ; entrés dans des fabriques, 7 ; entrés dans l'industrie, garçons 65, filles 70 ; entrés dans la famille aux travaux des champs, garçons 168, filles 216 ; domestiques, garçons 125, filles121 ; passés de la campagne à la ville, garçons 3, filles 3.

L'année précédente, ce dernier chiffre avait été de 8 (3 garçons et 5 filles).

Dans la Manche, l'émigration se présente aussi sous les deux formes temporaire ou définitive, mais trop souvent elle cause des pertes qui présentent peu de compensations pareilles à celles que nous venons de signaler.

Il est donc avéré que la population rurale a décru dans les départements les mieux faits pour offrir à l'activité et au bien-être des travailleurs agricoles une carrière étendue. Ce n'est pas le manque d'ouvrage qui y détermine un certain nombre de paysans à abandonner les campagnes. Les mécanismes agricoles ne sauraient être allégués ici. Ils ne suppriment pas plus que les mécanismes industriels l'emploi des hommes, malgré l'apparence. La consommation, en augmentant surtout, développe la production, oblige à faire de nouveaux appels au travail. La terre peut occuper plus de bras encore, et la culture perfectionnée nourrir beaucoup plus d'hommes ; elle est loin, de l'aveu de tous les juges compétents, d'avoir dit son dernier mot sous le rapport de la fécondité.

Nous devons distinguer, dans cette masse rurale qui vit du tra-

vail de ses bras, des catégories trop diverses pour être confondues ensemble. Ainsi les gagistes, employés à la ferme, et les salariés, qui se louent au jour le jour ou seulement pour un temps très limité, forment comme deux classes. Mais nulle distinction n'est plus importante que celle des journaliers qui n'ont que leurs bras et des travailleurs ruraux qui ont à eux quelques lots de terre. Quelques renseignements exacts peuvent être fournis sur ce sujet. On a vu déjà combien les travailleurs ruraux possédant des lots de terre sont nombreux dans le département de l'Eure. Mais la proportion en varie extrêmement sur les différents points. La Société libre d'agriculture l'évalue à environ 50 0/0 pour l'arrondissement d'Évreux ; c'est à peu près la proportion qui a été indiquée pour le canton de Gisors; dans le canton de Pont-Audemer, la chambre consultative en signale un huitième; on n'en trouve presque point dans l'arrondissement des Andelys. On a constaté plus haut combien les travailleurs petits propriétaires sont nombreux aussi dans la Seine-Inférieure et dans l'Orne. Quant au Calvados, la proportion, parmi les ouvriers agricoles, de ceux qui travaillent alternativement pour eux et pour les autres, est d'environ un dixième pour tout le département, excepté dans l'arrondissement de Caen, où les ouvriers ne possèdent pas de lots de terre appréciables. Enfin, dans la Manche également, un certain nombre d'ouvriers agricoles, soit qu'ils exercent un métier particulier, soit qu'ils vivent de leurs salaires comme simples journaliers, exploitent une petite étendue de terrain. Ceux-ci, possédant rarement les animaux et le matériel nécessaires pour opérer leurs labours et leurs transports, ont le plus souvent recours aux cultivateurs pour lesquels ils travaillent, et qui leur paient en nature une partie de leurs dettes ; la proportion de ces ouvriers peut être évaluée à un dixième.

En terminant ces remarques sur la population, une question se pose à nous, qui intéresse l'avenir. Est-il à croire que le mouvement d'émigration se modère? On peut espérer que les progrès de l'instruction agricole ne seront pas à cet égard sans effet. Nous devons pourtant avouer qu'une partie du problème échappe à nos prévisions; il est lié tout entier à des circonstances sociales et politiques qu'il nous est impossible de connaître à l'avance, la paix et la guerre, la sécurité ou les troubles intérieurs, le plus ou moins de tendance des capitaux à se porter vers la terre. Nul doute pourtant qu'il n'y ait eu dans cette attraction si puissante des grands centres une cause factice, le développement excessif des travaux des villes. Si ceux-ci se modèrent, si la démocratie ne cède pas trop à la pente qui la porte à créer du travail à tout prix pour les ouvriers urbains,

ce genre d'attraction diminuera. On peut en attendant essayer d'agir sur l'esprit des populations rurales, leur mieux faire comprendre les inconvénients de ce qu'elles vont chercher et les avantages de leur sort, et les rattacher à la terre par un accroissement de leur capacité qui peut seul augmenter leur bien-être. L'émigration dont nous parlons ici est seulement l'émigration urbaine. Quant à la grande émigration colonisatrice, il n'en saurait être question avec une population en décroissance, et la Normandie qui *exportait* autrefois tant d'hommes est réduite souvent à en *importer* pour les travaux les plus nécessaires par une part constante faite à l'immigration qui comble en partie les lacunes.

C'est ce que fait l'immigration, en effet; mais, nous le répétons, elle le fait *en partie* seulement. Lorsque, dans le département de l'Orne par exemple, nous voyons 57,000 chefs de famille, par position attachés à l'exploitation du sol, et le nombre des ouvriers ruraux des deux sexes atteindre à peine 200,000 travailleurs, il est évident que les bras sont insuffisants pour la mise en valeur des fermes, et il serait bien difficile que l'immigration comblât de tels vides. En outre, il est remarquable que les ouvriers nomades viennent en nombre moindre qu'autrefois; ils ont même cessé de venir dans certains cantons en vertu de circonstances particulières. Dans l'arrondissement de Domfront, un certain nombre d'ouvriers se rendent aux environs de Paris pour y travailler aux moissons. Nous trouvons un excédant de l'émigration sur l'immigration pour l'Eure, constaté dans un savant travail de M. Londet, professeur d'agriculture à l'école de Grand-Jouan, qui établit que, le nombre d'ouvriers mâles adultes, âgés de 18 à 65 ans, étant du sixième de la population, on a, pour le département, environ 55,000 individus s'occupant des travaux des champs. Cette quantité ne suffit pas. Aussi y a-t-il, aux époques des grands travaux, immigration de 3,400 ouvriers venant de la Basse-Normandie et de la Bretagne. Mais c'est à peine si l'équilibre est rétabli par là, sans compter que ce travail nomade n'est pas toujours facile à retenir et présente dans sa qualité des inégalités assez grandes. Nous avons vu des fermiers, dans l'Eure, appeler de loin leurs auxiliaires, quelquefois les ramener eux-mêmes de Belgique. L'un deux, au moment où nous visitions sa belle exploitation à quelque distance d'Évreux, se disposait à en aller chercher du côté de Bruges, s'il ne réussissait pas à réunir un personnel suffisant dans l'espace de cinq ou six jours pour des travaux urgents. Il y a lieu aussi pour le cultivateur de se demander si ces ouvriers étrangers valent les ouvriers indigènes. Les ouvriers belges sont de bons travailleurs : ils se contentent d'un salaire moindre d'un tiers, et sont beaucoup

moins exigeants pour la nourriture que nos Normands, mais ils sont encore plus ivrognes, et ils ont assez mauvaise tête. On emploie aussi des Suisses. Dans l'arrondissement de Neufchâtel, consacré à la culture arable, on fait travailler des Cauchois, tisserands sans ouvrage, des ouvriers de l'Artois, qui s'engagent pour quinze jours, etc. L'usage des machines nouvelles facilite l'emploi de ces travailleurs souvent peu expérimentés. Les mécanismes pour le battage et la fauchaison peuvent se passer en effet du concours d'une intelligence bien exercée. Ils réduisent souvent la tâche de l'homme à un effort purement musculaire, et rendent l'apprentissage moins nécessaire; c'est même là ce qui a permis et multiplié dans les tâches agricoles l'emploi des soldats souvent peu exercés à ce genre de travaux.

II. — *Travaux de la classe rurale ouvrière. — Main-d'œuvre. Question du livret agricole.*

J'ai observé plus haut les effets sur l'état moral du mélange de tâches industrielles et des occupations agricoles qu'on rencontre dans un certain nombre de cas au sein des campagnes normandes. Il y a aussi à en signaler les avantages économiques. Ce serait ici le cas de parler du travail des femmes, notamment de ces travaux à l'aiguille qu'un grand nombre de femmes accomplissent à domicile au sein des familles rurales. C'est ou plutôt c'était surtout la broderie sur tulle qui occupait ces doigts pleins de dextérité. Ai-je assez dit combien cette industrie est aujourd'hui atteinte? Ai-je assez montré à quel point succombe avec elle la ressource supplémentaire qui permettait aux femmes et aux filles de rester au village? Faudra-t-il n'en parler bientôt qu'au passé, ou bien le travail à la main reprendra-t-il sa place, la mode aura-t-elle quelque retour favorable à ce point de vue? Cette pauvre broderie sur tulle, comme on la vantait! Comme on faisait l'éloge des femmes qui se livraient à cette délicate besogne! Combien de villages florissants ou de maisons situées en pleine campagne en étaient le modeste théâtre! Avec quelle perfection elle était exécutée et combien elle répandait d'abondants salaires! A Grandcamp, il n'y a pas longtemps encore, elle occupait 143 jeunes filles de 12 à 22 ans, et produisait plus de 30,000 fr. Assises par groupes, en été, devant leurs maisons, elles se livraient avec ardeur au travail; dans l'hiver elles se réunissaient pour la veillée. Là, comme dans d'autres localités dont nous avons parlé avec plus de détails, près de Bayeux, par exemple, les témoins de ce travail ont été frappés de leur assiduité, de leur bonne tenue,

de leur émulation. Là aussi des personnes honorables du pays s'occupaient à moraliser ces jeunes ouvrières que leur aisance même mettait à l'abri de bien des tentations.

Quelles que soient les causes qui aient porté atteinte à cette gracieuse et lucrative industrie, comment ne pas la regretter? Le travail manque plus d'une fois à ces mêmes femmes qui restent souvent désœuvrées et sans salaire. La fabrication des filets ne les occupe pas toutes, et comment remplacerait-elle ce travail distingué et avantageux? L'émigration trouve là un aiguillon nouveau. Elles vont se placer comme servantes dans les villes ou y chercher quelque autre travail, mais c'est au préjudice de la campagne et trop souvent aux dépens des mœurs.

La question de la main-d'œuvre avec les difficultés qu'elle soulève n'est pas aujourd'hui spéciale à la Normandie, mais nous l'y avons trouvée à l'état aigu. En une certaine mesure, ces difficultés sont de tous les temps, sous le régime de la liberté des transactions qui, au lieu de régler la part du travail sur la base immuable de conventions perpétuelles ou d'une façon arbitraire, la détermine selon l'état variable du marché. Cette liberté, qui conduit à l'équité par la lutte, est achetée, comme toute liberté, au prix de difficultés et de conflits que la servitude supprime. Dans l'agriculture, aussi bien que dans l'industrie manufacturière, le capital et le travail sont étroitement unis, leur intérêt est au fond le même, mais ils se heurtent dans le règlement de la part afférente aux profits et aux salaires, jusqu'à ce que la concurence termine le différend. Si le propriétaire, si le fermier ne se décident à augmenter les salaires que sous l'empire d'une nécessité qui les y contraint, d'un autre côté la rareté de la main-d'œuvre rend les travailleurs très exigeants. Qu'ils demandent la meilleure paye possible, cela est dans la nature des choses, mais le manque à leurs engagements constitue un abus inexcusable. Il n'est pas rare que, au mépris de leur parole, les ouvriers quittent les travaux entrepris à la première offre de paye supérieure et même au moindre caprice, ce qui porte l'atteinte la plus grave aux intérêts des entrepreneurs de culture arrêtés en pleine moisson, ou obligés de subir les conditions les plus onéreuses, ou encore de faire appel aux ouvriers les plus médiocres, souvent à des aventuriers qui courent les chemins et n'offrent aucune sécurité.

Certains fermiers ne voient de garantie que dans le livret obligatoire pour les ouvriers agricoles, tandis qu'il n'est que purement facultatif et rarement en usage. Il ne s'agit pas, disent-ils, de certificat de conduite ni de mesures humiliantes ou prétendues telles pour les ouvriers ruraux. Nous voulons seulement savoir ce

qu'ils sont et d'où ils viennent. Le livret est la constatation pure et simple des engagements antérieurs de l'ouvrier, des dates d'entrée et de sortie dans telle ou telle ferme, sans aucune qualification qui porte atteinte à l'honneur de l'ouvrier. La plupart des propriétaires et des fermiers de Normandie, il faudrait dire la presque totalité, se montrent les partisans déclarés de ce livret obligatoire.

Les conseils généraux en Normandie en ont émis le vœu à plusieurs reprises, sans aucune acception des opinions politiques qu'on voudrait à tort mêler dans cette question, sous le prétexte assez peu sérieux que le livret n'est pas conforme aux idées démocratiques. Le conseil général de la Seine-Inférieure émettait récemment encore un vote unanime ou peut s'en faut en faveur du livret agricole obligatoire. Le conseil général du Calvados a réitéré le même vœu dans plusieurs de ses sessions. Une société indépendante, l'*Association normande*, l'a émis de même plusieurs fois. Nous constatons le fait, laissant à d'autres le soin de le discuter et d'en tirer les conclusions.

III. — *Taux des salaires agricoles.*

Les circonstances que nous avons retracées devaient aboutir à une hausse de salaires, qui s'est produite d'une manière générale et dans des proportions considérables. Les salaires des journaliers, les gages des domestiques, valets de ferme, bergers, charretiers, etc., etc., ont reçu dans ces riches régions une augmentation croissante. Cette augmentation de salaires agricoles est un fait général en France ; mais nulle part peut-être il n'est plus marqué qu'en Normandie. Déjà l'enquête agricole de 1867 constatait une augmentation très notable, du tiers ou du double ; elle s'est encore accrue surtout en temps de moisson. Nous avons vu dans la Seine-Inférieure des ouvriers engagés à 2 fr. 50 et 3 fr. par jour et nourris ; c'étaient pourtant des ouvriers médiocres. La nourriture est le plus souvent ajoutée au salaire en argent. Il faut tenir compte pour les gagistes de la dépense qu'elle met en partie à la charge du fermier. Dans l'Eure, pour les employés à gages fixes, la nourriture à la ferme est évaluée au plus bas mot à 1 fr. pour les hommes, à 75 cent. pour les femmes. Les gages d'un charretier et d'un berger sont annuellement de 350 à 400 fr.; ceux d'une servante de 150 à 200 fr.; mais ce taux s'est encore élevé. Les journaliers presque tous nourris, reçoivent en outre 1 fr. 25 à 1 fr. 50 suivant les saisons. Les prix des tâcherons sont établis de manière qu'ils gagnent, dans les jours les plus courts, 1 fr. 75 à 2 fr.; 2 fr. 50 à 5 fr. dans les jours les plus longs. Les faucheurs

gagnent de 3 à 4 fr. par jour, et les moissonneurs 5 fr. 50 à 6 fr.; mais alors la journée est de 13 à 14 heures de travail.

Pour le salaire des hommes, il ne faut pas omettre non plus en certains cas le mélange des travaux industriels et des travaux agricoles dont il a été question précédemment. Cette circonstance produit pour ces travailleurs un notable surcroît de salaires au temps de la moisson. Nous en avons été frappé dans l'arrondissement de Bernay. L'industrie des tisserands et celles qui s'y rapportent, très développées dans les vallées, ne l'est pas moins dans les campagnes. Les ouvriers abandonnent généralement leurs métiers l'été pour prêter leurs bras aux travaux de la récolte; dans les circonstances pressantes, ils imposent parfois d'assez dures conditions à ceux qui les emploient; il n'est pas rare par exemple de voir la journée de l'ouvrier portée à 7 ou 8 fr., quelquefois à 10 même, nourriture comprise, pendant la fenaison ou la moisson.

Continuons à signaler cette augmentation des salaires agricoles qui peut être évaluée souvent avec une grande exactitude, et qui est un des signes les plus remarquables de la situation depuis une trentaine d'années surtout. Prenez par exemple une ferme de la Seine-Inférieure, de 70 hectares; on n'évalue pas à moins de 600 fr. l'augmentation de main-d'œuvre [1]. Vingt-cinq années auparavant, le premier charretier avait 240 fr.; il avait, en 1866, de 320 à 350 fr.; le second charretier avait passé de 220 fr. à 300. La première fille de basse-cour, au lieu de 160 à 180 fr., en avait 240; la seconde était restée à 80. Le berger, de 240 fr., avait monté à 380 et recevait en outre 30 centimes par mouton gras. Les moissonneurs, autrefois rétribués au taux de 50 fr., étaient payés 70 ou 75; on les payait pour cinq semaines, et ils étaient nourris. On fixe en définitive dans ce même département l'augmentation de la main-d'œuvre depuis une trentaine d'années entre le tiers et la moitié; le tiers est dépassé certainement.

Cette augmentation était encore plus grande dans l'Orne en raison des circonstances que nous avons signalées. Elle était des deux tiers sur le prix de tous les travaux. Par contre, les fermiers se plaignaient que le travail eût diminué d'un quart. Dans ces hausses de salaires il faut faire entrer sans doute celle du prix des vivres, et pour une part moindre la dépréciation monétaire qu'au reste la hausse du prix des choses ne fait que traduire. Mais l'accroissement n'en ressort pas moins considérable d'une

---

[1] Déposition de M. D.-A. La Querrière, fermier à Morville, canton de Clèves.

manière absolue. Nous avons des chiffres qui remontent à l'an IX. Eh bien ! Quelle était la paye d'un journalier nourri à la campagne ? 37 cent. Et d'un journalier non nourri ? 87 cent. Un domestique avait dans la ferme de 80 à 90 fr., une femme de 40 à 50.

On constatait, en 1866, que, dans le Calvados, le salaire des ouvriers de la culture s'était élevé dans la proportion de 1 fr. à 1 fr. 50; celui des domestiques de la ferme avait presque doublé, il en avait été de même du salaire des domestiques de maison. Le premier domestique de ferme touchait 450 fr. au lieu de 300, et avait plus de bénéfices, indépendamment de ses gages; le deuxième domestique dépassait souvent 300 fr., et le troisième 150. Ils étaient aussi plus difficiles sur la nourriture. Une bonne servante n'était pas payée moins de 300 fr.

Une telle situation devrait attacher les domestiques à la ferme. Il n'en est pas toujours ainsi.

« Comme le contrat de louage ne dure qu'un an, écrit M. d'Osseville à propos du Calvados, et qu'il se fait dans de grandes assemblées annuelles qui avoisinent la fête de Sainte-Claire, au mois d'août, tout ce monde quitte souvent le fermier au moment même où il en a le plus besoin. Par un manque de foi trop ordinaire, tel domestique ne se tient pour définitivement engagé qu'après la première assemblée, quand il n'y a plus d'espoir de trouver mieux. »

Nous constaterons enfin l'augmentation sensible des salaires dans la Manche, où ils n'atteignent pourtant pas le maximum de la Normandie. Les salaires des ouvriers de la culture ont augmenté d'un tiers pour les journaliers et de la moitié pour les domestiques depuis trente ans, dans l'arrondissement de Saint-Lô, où les salaires des hommes sont en moyenne de 1 fr. 25 l'hiver et de 2 fr. 25 l'été, leur nourriture restant à leur charge. Cependant les faucheurs gagnent de 2 à 4 fr. selon les besoins qu'on en a, suivant l'époque de la saison et les exigences du temps. Lorsque le temps est beau, la pénurie se fait sentir, et la journée monte à 4 fr. Pour les autres travaux, et dans les saisons autres que l'époque de la moisson, ces prix oscillent entre 1 fr. 50 et 0 fr. 75. Les femmes et les enfants ne sont employés que pour le fanage et le sarclage. Les femmes sont rémunérées selon la saison et leur aptitude; elles gagnent depuis 75 cent. jusqu'à 1 fr. 50 avec la nourriture prise à la ferme. Quelquefois même, leur salaire peut s'élever jusqu'à 3 fr., si c'est pour scier et récolter les grains dans un cas pressant. Pour les enfants les prix varient de 25 cent. à 60 cent.

IV. — *Nourriture de la classe rurale ouvrière en Normandie.*

Nous trouvons pour la nourriture de la classe rurale un progrès remarquable partout, mais d'assez grandes inégalités selon les régions. Le niveau le plus élevé des besoins, et, il faut bien le dire aussi en plus d'un cas, des exigences, paraît marqué par le département de l'Eure. Voici ce qu'écrit à ce sujet le savant professeur d'agriculture M. Londet : « La nourriture, distribuée aux ouvriers en trois repas pendant l'hiver, et en quatre repas pendant l'été, est toujours très abondante. Elle se compose de pain, de viande de porc, de légumes : pommes de terre, choux, carottes, navets, haricots; de beurre, de fromage, d'œufs, de fruits, etc. On sert de la viande deux fois par jour. Aux époques des grands travaux, la viande de porc est remplacée par de la viande de boucherie. Le cidre est donné à discrétion. La population est active, mais elle est exigeante sous le rapport de la nourriture. Les cultivateurs qui nourrissent mal leurs ouvriers trouvent difficilement à se faire servir. »

Le tableau devient beaucoup plus modeste pour certaines parties montagneuses que nous avons signalées dans le Calvados, dans quelques régions de l'Orne, dans la Manche ou du moins dans certaines circonscriptions de l'Avranchin et des environs de Cherbourg. On y est assez bien nourri, c'est-à-dire suffisamment, mais d'une manière moins variée et parfois moins substantielle. Dans les fermes de la Hague, arrondissement de Beaumont, près de Cherbourg, les hommes employés à la ferme ont pour principale nourriture un mets fort apprécié et qui est presque national dans le Calvados et dans la Manche sous le nom de *soupe à la graisse;* cette soupe, où les légumes sont cuits à petit feu, forme un mets apprécié en Normandie même par les gens aisés. Un tel ordinaire appellerait certains compléments, les œufs, la viande.

La boisson présente de grandes inégalités en Normandie. Le cidre que boivent les fermiers a des qualités savoureuses et nutritives. Celui qui est distribué aux ouvriers agricoles varie beaucoup en force selon les départements et, dans le même département, selon les localités. En des cas assez nombreux il est trop faible et d'une acidité qui n'est pas sans inconvénient. Un tel breuvage n'a rien de réparateur et peut agir même d'une façon débilitante. Telle eau très pure vaudrait mieux que tel de ces cidres. L'abus que font les ouvriers agricoles, même dans ces régions plus pauvres, du café et de l'alcool, loin de réparer le mal, l'aggrave beaucoup au contraire. Le café, s'il ne servait pas de prétexte aux nombreuses liba-

tions d'eau-de-vie, pourrait à dose modérée présenter quelque avantage comme complément et correctif d'une boisson si peu tonique.

Dans les grandes fermes, les repas se font dans les conditions les plus satisfaisantes. De vastes réfectoires reçoivent les ouvriers aux heures des repas en présence du chef de culture, qui exerce une sorte de surveillance pour prévenir les disputes. Le repas est copieux, très sain, assez varié ; le cidre est de bonne qualité.

Il y a en définitive des lacunes encore à signaler pour l'alimentation de la classe ouvrière agricole en Normandie; mais, de même que pour le logement, l'amélioration est partout sensible, et presque toujours très considérable; sur certains points elle ne laisse pour ainsi dire rien à désirer.

V. — *Assistance publique, etc. — Institutions de crédit populaire, Caissses d'épargne.*

La situation que nous avons décrite laisse une place habituellement peu étendue à l'indigence dans les campagnes de la Normandie. Elle existe pourtant, ici disséminée, là plus agglomérée dans certains villages [1]. L'assistance publique est trop imparfaite, malgré les bureaux de bienfaisance. Nous regrettons notamment l'absence des sociétés de secours mutuels dans ces campagnes, comme d'ailleurs dans presque toutes les autres. Les sociétés de secours pourraient être un puissant moyen d'empêcher l'émigration des ouvriers ; elles remplaceraient en grande partie l'assistance publique qui n'est que faiblement organisée dans nos communes rurales, et dont elles n'auraient pas les inconvénients. Ces institutions ont dans les villes des effets si salutaires qu'on ne saurait trop désirer les voir se propager [2]. Ce qui manque le plus aux campagnes en général, aux campagnes normandes en particulier, c'est l'esprit d'association. A peine est-il de temps à autre appliqué au louage de quelques instruments perfectionnés d'agriculture.

La mendicité est encore une plaie dans certaines contrées. Elle avait pris dans l'Orne un caractère plus général et plus menaçant il y a une vingtaine d'années, et nous ne pouvons oublier ici que les

---

[1] On consultera avec fruit, sur le paupérisme des villes et le paupérisme agricole comparés, le livre de M. Victor Modeste sur le *Paupérisme en France* (Guillaumin, 1 vol. in-8).

[2] V. sur cette question les études de M. Emile Laurent sur le *Paupérisme et les Sociétés de secours mutuels* (2 vol. in-8, même librairie).

réformes accomplies par le préfet de ce département, M. Magnitot, ont reçu l'approbation et les encouragements de l'Académie des sciences morales et politiques qui a décerné un prix à leur auteur. C'était un service signalé que l'extinction de la mendicité, dans un département où elle avait pris une étendue extraordinaire. On ne comptait pas moins de 10,000 mendiants dans l'Orne en 1863. 5,000 étrangers, et 5,000 appartenant au département, prélevaient en moyenne chacun 1 fr. par jour, soit collectivement, 10,000 fr. par jour, 300,000 par mois, et 3,600,000 fr. par an, c'est-à-dire un chiffre de beaucoup supérieur à l'impôt foncier qui ne s'élevait dans l'Orne qu'à 2,400,499 fr. Cette somme considérable ne profitait qu'à un petit nombre de pauvres dignes d'intérêt. Pour les autres, paresseux, ivrognes, imbus des vices les plus grossiers, la mendicité constituait une industrie, une spéculation, dont les moyens d'action étaient la ruse, la menace et au besoin la violence. Il fallait donner à la charité une forme plus efficace, plus morale, que cette aumône faite aux portes, qui distribuait au hasard 3,600,000 fr. par année. La question a été résolue par des souscriptions volontaires organisées dans les communes, consenties pour cinq ans, versées dans une caisse commune, et distribuées en secours à domicile par les délégués des souscripteurs et sous leurs yeux. Un fonds commun de secours, inscrit au budget départemental, complétait ces dons volontaires. L'interdiction de la mendicité put dès lors être mise en pratique. Le souvenir non plus que les effets de cette mesure ne se sont effacés dans cette partie de la Normandie. On s'applaudit d'avoir vu une charge pesante et une immoralité honteuse disparaître, ainsi qu'un redoutable péril pour les populations. Le nombre des enfants assistés a diminué avec la cessation du vagabondage et de la mendicité. La morale se félicite aussi de la disparition de cette cause de honteuse promiscuité. La criminalité s'est abaissée. Enfin l'agriculture reste soulagée d'un impôt qui se produisait sous les formes les plus multiples, comme dons volontaires ou arrachés par la crainte, vols, déprédations de tout genre dans les champs, les jardins et les basses-cours, hospitalité presque obligatoire et toujours inquiétante donnée dans les fermes.

Constatons aussi ce qui manque aux secours donnés aux malades, à l'assistance médicale. Ces réformes et d'autres sont indiquées dans un ensemble très étudié, très complet de réponses, faites au questionnaire de la commission législative de l'assistance publique, par la commission départementale du Calvados, sur le rapport et la proposition de son président, M. Niobey.

On ne saurait trop le redire : le côté faible de ces campagnes,

c'est l'association. Il y a là pour l'avenir un sujet d'études, une matière à solutions, à peine ébauchées dans la vie rurale, dont les habitudes s'y montrent jusqu'ici réfractaires. L'expérience enseigne pourtant qu'elle peut y recevoir des applications partielles fort heureuses dans la culture pour certains procédés, engrais, productions spéciales.

Il serait urgent de mettre au moins sous la main de ces populations portées à l'économie, les institutions de crédit populaire les plus élémentaires, comme les caisses d'épargne. Si l'on songe au bien que ce genre d'établissements a fait dans les villes, si l'on se dit en outre qu'elles peuvent devenir un des moyens de rattacher les populations au sol où elles trouveront à vivre en s'aidant de leurs économies, on s'associera au vœu qui s'est fait plus d'une fois entendre dans les Comices de la Normandie, c'est à savoir que chaque chef-lieu de canton puisse avoir sa caisse d'épargne. Le gouvernement a autorisé les percepteurs à recevoir les dépôts pour en faire le versement à la caisse établie au chef-lieu d'arrondissement; mais cette mesure très louable et très utile n'est pas suffisante; les habitants des campagnes ont des rapports plus fréquents avec le chef-lieu de canton où ils se rendent toutes les semaines, le jour du marché, qu'avec la résidence parfois un peu éloignée du percepteur. On a eu l'heureuse inspiration d'introduire la caisse d'épargne dans les écoles. L'arrondissement de Bayeux a été un des premiers à comprendre l'importance de ce genre d'innovation qui donnait des résultats déjà assez sérieux; il y a trois ou quatre ans, la caisse d'épargne fonctionnait dans 27 écoles; il y avait 275 garçons déposants, et 79 filles; le total des dépôts était de 7,580 fr. 60. D'autres départements sont entrés dans la même voie, et y marchent avec succès.

Tel est, dans son ensemble, le tableau historique[1], moral, économique des populations agricoles qui vivent sur le sol de la Normandie. Nous avons constaté les progrès, signalé les lacunes, dit le bien avec joie, le mal sans découragement. La Normandie a traversé de bien autres crises que celle du moment; elle en est sortie plus forte et plus riche. Il reste sans doute à faire beaucoup encore relativement aux mœurs, aux habitudes, à l'instruction, aux perfectionnements de la culture, aux institutions de secours, de

[1] M. H. Baudrillart a consacré la première partie de son travail à l'histoire des populations agricoles de la Normandie au moyen âge et dans les siècles qui précèdent la Révolution, en recherchant tout ce qui pouvait éclairer sur les consommations, les contrats de travail, la formation du bail à ferme, la division de la propriété, etc., etc.

crédit, de charité, d'association. Mais, nous sommes ici en présence d'un fonds si fécond de raison saine, de volonté forte, de calcul patient, de ressources matérielles, qu'on peut espérer pour cette vieille et vivace province une carrière presque indéfinie de nouvelles améliorations.

HENRI BAUDRILLART.

L'AGITATION CONTRE LA RENTE

ET LA QUESTION TERRIENNE EN IRLANDE

La ville de Dublin, l'antique métropole de la verte Erin, possède une société de statistique, et le numéro de février 1872 de son *Journal* renfermait deux remarquables études, l'une de M. le juge Lawson, président de l'Association sur la situation respective des tenanciers et des propriétaires irlandais, — *Landlord and tenant*, — l'autre de M. Héron, membre du Parlement, sur la situation générale du pays envisagée tant au point de vue moral que sous le rapport économique.

Dans le temps, le *Journal des Économistes* analysa ces deux documents [1] et constata que leurs conclusions étaient à peu près identiques et semblaient accuser dans la situation de ce malheureux pays une amélioration notable. « Le recensement de 1876 vient d'être terminé », écrivait M. Lawson, « et de grands changements législatifs ont eu lieu dans notre régime terrien. Faisons donc notre inventaire : voyons ce que nous avons perdu ou gagné, ce que nous possédons à cette heure et ce que raisonnablement l'avenir semble nous promettre, et commençons cet inventaire par la population. » Dans l'espace de dix ans, elle était descendue de 5,798,333 personnes à 5,402,759, soit une diminution d'environ 7 0/0, qui devenait, par rapport aux 8,000,000 du recensement de 1841, une décroissance totale de 30 0/0. Mais cette vaste expatriation laissait M. Lawson sans inquiétudes, presque sans regrets. Pour lui, le *quantum* même d'une population était chose un peu secondaire, et si les Irlandais restés étaient mieux habillés, mieux nourris, mieux logés, il y avait en somme progrès et non décadence. Or, M. Lawson se montrait convaincu que sous ce triple

---

[1] Voir sa livraison du 15 octobre 1872.

rapport il y avait eu en Irlande un progrès étonnant, et M. Héron, dont la tâche particulière avait été d'éclaircir la nouvelle situation du paysan irlandais, ne contredisait point cette façon de voir. Il regardait cette situation comme très bonne, comme supérieure même à certains égards à celle du fermier anglais ou du fermier écossais. Le prix du beurre et celui de la viande s'étaient relevés, le bétail s'améliorait de même que les cultures et le nombre des baux s'accroissait. Enfin, si M. Lawson n'avait pas caché que certaines circonstances faisaient craindre une recrudescence des crimes ou des délits agraires, M. Héron se félicitait au contraire de la diminution caractérisée de ces crimes et de l'insignifiance de la plupart des délits qui s'étaient réduits, pour le premier trimestre de 1871, à quelques méfaits d'écobuage et à quelques voies de fait en matière de passage sur les tènements.

Quelque temps avant MM. Héron et Lawson, un écrivain du Cobden-Club, s'occupant du même sujet [1], avait constaté lui aussi une amélioration sensible dans la condition des fermiers irlandais. « La valeur de la terre croît plus vite que la rente, » disait-il, et jamais ils n'ont été aussi prospères qu'en ce moment. On peut porter à 50,000,000 de liv. st. (1,250,000,000 de francs), le montant de leurs intérêts fermiers, sans parler d'une valeur égale que représentent leur bétail, leur outillage et leurs denrées. » Avec cela, jamais il n'ont été plus mécontents, ajoutait M. Longfield qui en sa qualité de membre de la *Landed Estates Court*, c'est-à-dire du tribunal investi du droit de mettre en vente par lots les domaines des propriétaires endettés, avait été à même d'en bien juger. Et voici les raisons qu'il donnait de cette apparente anomalie : d'une part les fermiers ne se sentaient point assez sûrs de leur propriété présente, et de l'autre ils espéraient mieux pour l'avenir. Leur bien-être était aussi assuré que celui de toute autre classe en tant qu'il ne dépendait que de leur savoir-faire et de leur capital; mais il demeurait trop subordonné au bon vouloir des Landlords, et il ne convenait pas que toute une classe d'hommes dépendît ainsi de la seule libéralité ou de la seule bienveillance d'une autre.

Mais à côté de ces motifs d'un malaise et d'une inquiétude légitimes, M. Longfield discernait des mobiles plus égoïstes et des visées dangereuses. Il voyait chez beaucoup de tenanciers irlan-

---

[1] Voir *The tenure of Land in Ireland* dans le premier volume des *Essays* du Cobden-Club publié, en 1870, sous le titre de *Systems of Land tenure in various countries*. Il en a paru en 1876 une deuxième édition revue et augmentée dans un format plus portatif et moins coûteux que le premier.

dais l'espoir plus ou moins avoué de s'enrichir au moyen d'une agitation politique, voire de violences personnelles, l'intention de déposséder, un jour ou l'autre, les Landlords actuels et de se substituer à eux. C'était pronostiquer l'agitation contre la rente,— *Anti-Rent Agitation*,— dont l'Irlande est le théâtre depuis plusieurs mois, ces meurtres ou ces tentatives de meurtre de Landlords ou d'intendants de Landlords qui en ont marqué les débuts; ces cris sauvages de fusillez-les,— *shootithem*, — à l'adresse des « voleurs de terre, » des propriétaires désireux d'évincer de mauvais payeurs, qui retentissaient aux mois de septembre et d'octobre derniers dans les meetings de Cork, de Tullow, de Navan, de Newport, d'Amaghdown; ces appels, enfin, à la fois brutaux et hypocrites à la guerre contre le *Landlordism*, qui remplissent les pages du programme agraire de M. Parnell, le premier et le plus populaire des meneurs de l'agitation, appels qu'il n'a point omis une seule fois de répéter dans les réunions populaires auxquelles il assistait, M. Parnell, sans doute, se défend de prêcher l'insurrection ouverte. Ses collègues au Parlement, MM. O'Connor Power, O'Shanguessy, Sullivan et Biggar s'en défendent également. Ils ont aussi des paroles de réprobation contre l'assassinat. Mais ils laissent entendre qu'après tout, le sang versé par les opprimés retombe en partie sur la tête des oppresseurs; ils exigent impérieusement le *Home Rule*, en d'autres termes la dépossession immédiate et complète des possesseurs anglais au profit des cultivateurs irlandais. A la vérité, ils stipulent encore que les victimes de cette expropriation gigantesque recevront une indemnité pécuniaire; mais ils ne semblent point s'apercevoir qu'en désignant ainsi le Landlord anglais comme le détenteur sans droit du sol irlandais, comme un voleur, ils inspirent au tenancier la tentation presque irrésistible de ne plus payer de fermages, et qu'ils sèment des ferments de haine dans un terrain trop bien préparé à les recevoir et à les faire fructifier.

I

« Quiconque a traversé la verte Erin, depuis les montagnes de Wicklow jusqu'aux paysages abruptes, mais riches cependant, de Killarney ou aux solitudes de Connamara, de sa côte méridionale, avec ses mille indentations jusqu'aux puissantes falaises du nord-est et à la merveilleuse chaussée des Géants; quiconque a parcouru sa région centrale avec ses lacs, son grand fleuve, ses belles rivières et ses forêts verdoyantes, ses terres à blé et ses pâturages plus plantureux que ceux de l'Angleterre elle-même, s'est trouvé en face d'un contraste bien fait pour piquer sa curiosité et attris-

ter son esprit. Il s'est demandé comment il se faisait que les habitants d'une terre ainsi privilégiée ne l'utilisaient que d'une façon aussi imparfaite, et comment l'Irlande, sur une aussi vaste portion de sa superficie, n'apportait à des millions de ses enfants que la misère au lieu de l'abondance qu'elle semblait leur promettre. »

Ces paroles que nous prenons dans une lettre fort intéressante qu'un correspondant du *Times* lui adressait de Dublin le 13 janvier dernier, ces paroles ont le mérite de bien poser la question si elles ne la résolvent pas. A cause des vents chargés de pluie que le voisinage de l'Atlantique y fait régner et de l'humidité qu'y entretiennent les *bogs* ou marais tourbeux qui occupent un septième de sa surface, l'Irlande n'est pas un sol propice à la culture en grand du froment, même de l'orge de qualité supérieure. Par contre, ces conditions atmosphériques favorisent la croissance des avoines, des fourrages et des racines, ainsi que l'exploitation des prairies naturelles. Si la nature, pour parler comme l'écrivain du *Times*, n'a point fait de ce pays un grenier à blé, elle en a fait une prairie et une étable, et partiellement un potager et un verger. Si les produits agricoles ne suffisent point au bien-être des habitants, la faute n'en est point assurément au sol lui-même. Personne ne le classera au-dessous des terrains sablonneux ou argileux des Flandres, et moins encore ne sera tenté d'en comparer la fertilité naturelle à celle des terres arables ou pastorales de la Hollande ou du Danemark. En Irlande, le paysan hollandais ou danois est loin cependant de se plaindre de son sort, et les Flamands, à force d'engrais, ont su convertir en un riche humus des terres siliceuses et sans cohésion, qu'à l'état naturel l'eau pénètre comme si elle passait par un crible. Les agronomes anglais de la vieille école contestaient aux petits cultivateurs la faculté d'élever du bétail, et voilà que cinq têtes de bétail par six hectares sont chose commune parmi eux, tandis qu'en Angleterre on compterait facilement les fermes de 160 hectares qui entretiennent 130 têtes. Ils leur reprochaient de ne point connaître un assolement rationnel, et l'un des traits les plus caractéristiques de l'agriculture flamande consiste précisément dans la grande variété de ses produits ; et sur des superficies de quatre à cinq hectares le voyageur ne contemple pas, sans étonnement et sans admiration, du froment, du seigle et de l'avoine mariés aux raves, au trèfle et au chanvre, et le houblon ou le tabac mêlé aux pommes de terre et aux betteraves.

En 1871, un statisticien agriculteur, M. Thom, n'évaluait pas à plus de 72,768,000 liv. st. la richesse de l'Irlande en bétail sur pied, et maintenant il la porte à 75,551,000. Faite par nombre de têtes et reportée à une période plus reculée, la comparaison serait

encore plus satisfaisante ; ainsi, en 1852, il n'y avait que 3,096,000 bêtes à cornes, et, en 1879, on en comptait 4,067,000, tandis que, dans ce même intervalle, le chiffre des moutons s'était élevé de 2,614,000 à 4,018,000, le nombre des porcs — 1,012,000 — étant resté stationnaire. Mais ce progrès, il faut le reconnaître, s'est accompli tout entier pendant la période qui se place entre 1852 et 1871 ; depuis, il y a eu recul plutôt que marche en avant, et si à la dernière de ces dates l'Irlande possédait à peu près autant de bêtes à cornes qu'aujourd'hui, elle avait plus de moutons — 4,283,000 — et surtout plus de porcs — 1,621,000. De même les superficies cultivées ont diminué : elles ont tombé de 5,833,000 acres en 1878 à 5,204,000 acres en 1879. La statistique atteste donc que l'agriculture irlandaise, loin de poursuivre ce mouvement en avant que l'on signalait de 1852 à 1872, rétrograde actuellement, et elle ne témoigne pas non plus de la moindre amélioration dans le sort du petit tenancier irlandais. Parmi les 331,000 fermiers, qui cultivent de 1 à 30 acres de terre et qui occupent le tiers de la surface du pays, au plus bas taux, il y en a 100,000 de logés dans des cabanes en boue, vraies tanières ou pour la plupart ils vivent pêle-mêle avec leurs vaches ou leurs porcs. « Je suis entré dans les demeures de milliers d'entre eux, » écrit un homme dont l'autorité n'est pas récusable, M. Baldwin, professeur à la ferme-école de Glasnevin ; « j'ai parcouru leurs fermes ; je me suis souvent entretenu avec eux en langue celtique, et voilà ce que j'ai appris, voilà ce que j'ai vu. »

Il fut un temps où un excès de population pouvait paraître une des grandes causes de la misère irlandaise, et notre compatriote G. de Beaumont, assistant en 1827 à une séance du *Club d'économie politique* de Londres y entendit discuter la question posée par le colonel Torrens, de l'émigration considérée comme un moyen de diminuer l'affreux paupérisme du pays. Les plus éminents économistes de la Grande-Bretagne étaient là, entre autres Nassau Sehior qui présidait, l'archevêque Whately, MM. Mac Culloch, Joseph Hume, Spring Rice, chancelier de l'Echiquier, Poulett Thompson, ministre du commerce, Sir Henry Parnell, etc. Ce dernier soutint que l'expatriation forcée de 1,800,000 Irlandais était nécessaire et calcula qu'elle imposerait à l'Etat un sacrifice de 30,000,000 de liv. st., soit de 750,000,000 de francs. Le remède, on le voit, n'eût pas laissé d'être dispendieux, et tel quel il se fût heurté alors à l'attachement encore invincible de l'Irlandais pour sa terre natale. Mais ce qu'il n'eût pas été disposé à faire de force, Paddy a dû le faire de lui-même plus tard, sous le coup d'une nécessité inexorable. En 1851, on vit 152,000 Irlandais secouer, comme eût dit un ancien,

le cuir de leurs sandales sur ce sol ingrat malgré lui, qui leur refusait la nourriture, et franchir l'Atlantique, allant prendre leur place aux foyers largement hospitaliers du Nouveau-Monde. L'année suivante, 192,000 suivaient cet exemple, 183,000 en 1853, enfin 150,000 en 1854, et ainsi de suite d'année en année, de telle sorte qu'au 30 avril 1875, près de deux millions et demi d'Irlandais avaient quitté leur île et s'étaient établis soit aux Etats-Unis, soit au Canada, ou dans les colonies australiennes.

L'émigration libre a ainsi ramené la population irlandaise à un chiffre plus en rapport avec la demande de travail et la production agricole que comporte le régime terrien sous lequel elle est encore forcée de vivre. Tandis qu'en Angleterre sur une aire de 32,500,000 acres de terre arable, il en a été mis 24,500,000 sous culture ou sous pâturage, en Irlande, la même proportion est de 15,333,000 acres sur 20,750,000, et cela donne 2 acres 3/4 par tête d'habitant. Or, en Belgique, il y a 1 habitant par acre cultivé, 1 1/4 en Angleterre et 1 1/3 en Hollande, de telle sorte que l'on ne saurait dire d'une façon générale qu'il y ait excès de population en Irlande, par rapport au sol. A en juger par ce qui se passe dans d'autres pays où les cultivateurs prospèrent, il semble même que l'Irlande pourrait sustenter dans des conditions de bien-être une population supérieure à celle de ces 5 millions et demi d'habitants que l'on nous montre toujours sur le point de mourir de faim, dès qu'une mauvaise saison survient. Il est possible que 6,9 fermiers et garçons de ferme par 20 acres dans le comté de Mayo, et 7,3 dans celui de Sligo, ce soit trop pour leurs plaines tourbeuses et leurs collines rocailleuses. Mais il n'y aurait nulle impossibilité physique à ce que les comtés fertiles du sud et de l'ouest, tels que ceux de Kildare, de Meath, qui ne comptent pas plus de 3 cultivateurs par 41 acres, entretinssent une population plus dense que celle qu'ils montrent aujourd'hui.

Si tout le sol irlandais était partagé par portions égales entre tous ses occupants, chacun d'eux en aurait 29 acres. Mais, il s'en faut bien que les fermes irlandaises soient toutes d'une contenance de 29 acres ou s'en rapprochent, et une très grande inégalité règne, au contraire, dans leurs superficies respectives. Ainsi, en 1878, sur 481,000 tènements d'un acre et plus, il y en avait 60,000 allant de 1 à 5 acres; 147,000, de 5 à 15; 124,000, de 25 à 30; 66,000, de 30 à 50; 51,000, de 50 à 100; 21,000, de 100 à 200, et 21,000, enfin au-dessus de 200. La moitié probablement du sol irlandais est aux mains de tenanciers occupant des superficies de 1 à 50 acres, et un tiers aux mains d'occupants de 1 à 30 acres. Quant au chiffre des Landlords irlandais, nous le trouvons dans un

article que M. Shaw Lefevre, membre du Parlement, et l'un des *leaders* du parti libéral, publiait au mois de février 1877 dans le *Fortnightly Review*. Sur 22,000,000 d'habitants, il énumérait 175,000 propriétaires terriens en Angleterre; sur 3,378,000 habitants en Ecosse, 8,000 et 17,000 en Irlande sur 5,414,416 habitants. Autrement dit, on rencontre en Irlande 1 propriétaire par 315 habitants contre 1 par 130 en Angleterre et 1 par 400 en Ecosse, de telle sorte que si la terre est moins condensée en Irlande qu'en Ecosse, elle l'est beaucoup plus qu'en Angleterre même.

En haut de l'échelle, des Landlords, au milieu des *farmers* et au bas des gens à gage, des valets de ferme, tel est donc le spectacle qui s'offre sur une rive du canal Saint-Georges comme sur l'autre. Il y a cependant cette différence entre le régime terrien de l'Angleterre et celui de l'Irlande, que dans le premier de ces pays la grande culture s'associe à la grande propriété, et qu'en Irlande, comme on l'a vu, la petite culture se combine avec la grande propriété. Les fermiers anglais sont généralement des capitalistes, et ils forment dans la société anglaise une classe importante par son bien-être et son influence politique. Les fermiers irlandais, eux, sont d'habitude pauvres, souvent besogneux, et quand ils possèdent quelques épargnes, ils ne se soucient guère, sous l'empire d'une coutume qui réduit le plus souvent à une année la durée de leur tenure, de les consacrer à des améliorations terriennes, d'autant qu'ils sont déjà forcés de dépenser le plus clair de leur petit capital dans les constructions de bâtiments, les drainages du sol et les clôtures que d'habitude le Landlord anglais prend à sa charge, mais qu'en thèse générale le Landlord irlandais laisse à la charge du fermier[1].

Cette coutume de la tenure annuelle est fort ancienne en Irlande : Edmond Spencer la relate et en décrit fort bien le pernicieux caractère. « Les Landlords de ce pays-ci », écrivait-il en 1576, « ne sont point dans l'usage d'affermer à bail leurs terres. Ils les louent d'année en année ou encore à leur bon plaisir, et le tenancier lui-même se garderait bien de souscrire à un autre arrangement. La raison en est que son propriétaire l'exploitant d'une façon outrageuse, il n'oserait s'engager pour un plus long terme, et qu'il se flatte de lui inspirer quelque modération par la menace toujours suspendue sur sa tête de sa mauvaise jouissance et de ses déplacements perpétuels. Mais le Landlord se rit de cette menace, et il s'attache à la tenure annuelle. » Franchit-on un intervalle, à un

[1] C'est ce que dit M. Shaw Lefevre dans sa nouvelle brochure, *The Freedom of Land* (la franchise du sol), qui fait partie des petits traités économiques ou politiques que publie l'association nommée *the Liberal national Federation*.

siècle et demi on entend un observateur perspicace et loyal, le comte de Marchmont, attribuer les excès des *White-Boys* à la vileté des salaires et à l'énormité des fermages, et Chesterfield écrire à l'évêque de Waterford que si les soldats envoyés à la poursuite des *White-Boys,* et qui en avaient détruit bon nombre, « avaient par la même occasion tué moitié autant de Landlords, cela eût contribué à rétablir la paix dans le pays. » Les pauvres gens en Irlande, ajoutait-il, « sont traités plus mal que des nègres par leurs seigneurs, leurs députés et lieutenants de députés [1]. » Certes, il n'entre pas dans notre pensée de comparer l'Irlande contemporaine à l'Irlande du milieu du dernier siècle, et il nous en coûte nullement de reconnaître que de nos jours beaucoup de grands seigneurs irlandais ne ressemblent en rien à l'odieux portrait tracé par Chesterfield. Toutefois le système terrien de l'Irlande, au fond, est resté le même ; le fermier est toujours pauvre et le cottager misérable ; les baux ne sont pas plus longs et leur taux continue de se régler trop souvent sur le jeu d'une concurrence incessante et poussée jusqu'à l'extravagance. La plupart des Landlords ne résident pas, et après tant d'écrivains qui se sont si bien acquittés de cette tâche, après les G. de Beaumont, les Morris [2] et les Longfield, les funestes effets de l'*Absenteism* ne sont plus à décrire.

On sait que les confiscations opérées sous Cromwell et confirmées par une loi du temps de Charles II avaient fait tomber dans les mains de protestants anglais les grands domaines des catholiques irlandais. Ainsi que M. Longfield en fait la remarque, les Anglais n'auraient pas songé, même pour un don dix fois plus important, à quitter leur île natale et à se transporter dans une région aussi troublée et aussi barbare que l'Irlande l'était alors. Ils restèrent donc chez eux et abandonnèrent le loyer de leurs domaines irlandais à quelque traitant, moyennant un prix une fois payé ou une somme annuelle dont le montant fut fixé à forfait. Ces entrepreneurs, riches capitalistes, qui résidaient soit à Londres, soit à Dublin, ne louaient pas une terre en Irlande pour s'en faire les fermiers ; ils la prenaient à bail dans une pensée de lucre, et ils n'avaient rien de plus pressé, le marché une fois conclu, que de transmettre à d'autres le soin de l'exploiter sous des conditions avantageuses pour eux-mêmes. A cet effet, ils divisèrent leurs domaines en un certain nombre de lots, de cent, de cinq cents, de

---

[1] Lord Mahon : *History of England*, p. 128-129, édition Tauchnitz.

[2] Le premier dans son *Irlande sociale, politique et religieuse,* le second dans son *Irish Land question.*

mille acres, et les affermèrent à des traitants secondaires. Ces *Middlemen*, comme on les appelle, peu soucieux d'aventurer un capital considérable, ne songèrent pas plus que les Landlords eux-mêmes à établir de grandes fermes. A leur tour, ils subdivisèrent leurs gros lots en parcelles de dix, de quinze, de trente, de cinquante acres, et les affermèrent aux paysans irlandais.

Dans son *Anatomie politique de l'Irlande*, sir William Petty calcule qu'un quart de la propriété foncière ou mobilière de l'Irlande appartenait à des gens qui ne l'habitaient point. Lui-même avait donné à ses compatriotes un tout autre exemple : il était allé en 1670, dans la partie méridionale du comté de Kerry, dont les montagnes, les lacs surmontés de forêts, les caps qui s'avancent hardiment dans l'Atlantique et les falaises sur lesquelles l'aigle bâtit son aire, attirent aujourd'hui chaque année des milliers et des milliers de touristes anglais, mais qui à cette époque n'était pas plus connue du monde civilisé que le Groënland ou le Spitzberg, comme dit Macaulay. C'est là qu'il jeta le noyau, au fond de la baie du même nom, de l'importante ville qui est actuellement Kenmare, mais qui ne se composait d'abord que d'une quarantaine de maisonnettes et de cent quatre-vingts habitants. La baie regorgeait de poissons de toutes sortes et de veaux marins; les colons de Kenmare pêchaient les uns et chassaient les autres, dont l'huile leur fournissait le luminaire des longues nuits d'hiver. Petty entreprit avec un grand succès d'installer dans son domaine une usine à fer, et il tirait un grand bénéfice des bois de son entourage, qu'il expédiait aux industriels du Kent et du Sussex, qui ne se servaient pas encore de la houille pour leurs fontes.

On affirme qu'il ne dépensa pas pour tous ces travaux moins de 250,000 liv. st., soit de 6,250,000 francs qui en valent 15,000,000 d'aujourd'hui. Mais William Petty était un philanthrope en même temps qu'un devancier des économistes, et le grand nombre des donataires de Cromwell comme protestants haïssaient les Irlandais catholiques, tandis que comme propriétaires, ils ne songeaient qu'à tirer le meilleur parti, du fond de leurs manoirs anglais, de leurs domaines mal acquis en Irlande. Le tableau de la baronnie de Geshill, qu'en 1801 sir Robert Coote mettait sous les yeux de la Société royale de Londres, — routes détestables, cultures routinières, chaumières immondes, — ce tableau donne une juste idée de ce qu'était alors le domaine d'un propriétaire absent. A cette heure, le nombre des absents a certainement diminué, et là où il existe encore l'absentéisme a perdu quelques-uns de ses inconvénients les plus graves. Les propriétaires absents supportent comme les autres leur part de la taxe des pauvres. Le Parlement a, par de

larges subventions, assuré l'éducation populaire. La voirie ne dépend plus des Landlords seuls et les chemins de fer pénètrent dans des localités jadis inaccessibles, et il est plus facile maintenant de se rendre de Dublin à Geshill, par exemple, qu'il ne l'était au commencement de ce siècle d'aller d'un point de cette baronne à un autre.

Dans ces conditions nouvelles, l'absentéisme n'en reste pas moins un mal et un mal considérable. Pauvres et ignorants comme ils le sont en général, le fermier irlandais n'est nullement disposé à changer sa vieille pratique sur un bon conseil ou un argument quelque valable qu'il soit. L'exemple seul le frappe et seul le convainc; il ne troquera point sa charrue primitive contre une charrue perfectionnée tant qu'il n'aura point vu celle-ci à l'œuvre, apprécié à la façon de Thomas ses mérites et ses avantages. Ce n'est pas lui qui introduirait de son plein gré, ses moyens pécuniaires le lui permissent-ils, une nouvelle race bovine ou ovine, lui qui d'initiative changerait un assolement irrationnel. Tout cela c'est l'œuvre du propriétaire, c'est son rôle naturel; il inaugure les innovations et en assure la réussite, il donne l'exemple et les paysans le suivent. Pour peu que chez lui l'homme d'affaires intelligent soit doublé d'un homme bienveillant, il se sent une mission encore plus haute : il se regarde lui aussi comme un chargé d'âmes, qui doit les fortifier, en même temps que les éclairer et les moraliser.

II

Le correspondant du *Times* dont il était question tout à l'heure s'est abstenu de se prononcer catégoriquement sur la question de l'établissement en Irlande d'une classe de *yeomen*, c'est-à-dire de paysans propriétaires de la portion de sol qu'ils cultivent. Il la tient toutefois comme digne de la plus sérieuse attention, tant au point de vue économique que sous le rapport social ou politique, et les chiffres mêmes qu'il a pris soin de réunir lui semblent montrer qu'à tout le moins la chose est digne d'un examen nouveau.

En tous les cas, ces chiffres disculpent une fois de plus la petite culture du reproche d'être peu favorable à l'élève du bétail. Prenons par exemple les 42 baronnies qui composent, dans la zone du petit fermage, les comtés suivants : — Armagh, Cavan, Donegal, Down, Fermanagh, Galway, Lestrim, Londonderry, Mayo, Monaghan, Roscommon, Sligo et Tyrone, — dont les terres cultivées représentent une superficie de 2,746,418 acres, et où la contenance moyenne des tènements est de 17 1/4 acres, dont les deux tiers sous pâture. Eh bien, par 100 acres on compte 27 têtes de gros bétail,

22 1/3 de moutons, 7 1/2 de porcs, et compare-t-on ces données avec celles que fournit la zone des grandes fermes, — les deux *Ridings* de Cork et les deux de Tipperary, avec les comtés de Carlow, Kildare, Meath, Wesford et Wicklow, — les différences ne sont pas bien sensibles. Ici l'aire cultivée est de 4,853,982 acres, l'étendue moyenne des fermes de 38, dont les deux tiers sous gazon, et par 100 acres on a 26 3/4 de têtes de bêtes à cornes, 30 2/3 de bêtes à laine et 9 3/4 de porcs. Il y a donc un peu moins de gros bétail, mais plus de moutons et plus de porcs, et de part et d'autre le stock des bêtes à cornes se rapproche sensiblement du stock des bêtes à laine, contrairement à ce qui se remarque dans les fermes anglaises où il y a d'habitude 5 moutons contre 1 bœuf.

Depuis Arthur Young, les économistes anglais ont très souvent prétendu que l'effet de la petite culture dans les pays où elle règne était de multiplier la population hors de toute proportion avec ses moyens de subsistance, et on se rappelle l'étonnante prophétie de Mac Culloch, « que son nouveau droit successoral ferait de la France une garenne de pauvres où le reste de l'Europe viendrait chercher ses porteurs d'eau et ses fendeurs de bois. » A la vérité, peu soucieux de se contredire, les adversaires de la petite culture et de la petite propriété l'accusent aujourd'hui de dépeupler les pays où elles prévalent, et en ce qui concerne la petite culture, ce qu'on voit en Irlande ne leur donnerait pas tort, s'il ne fallait pas en chercher l'explication dans l'ensemble des conditions économiques et agricoles de ce pays. Ainsi, pendant la période 1851-1871, la population des treize comtés de petites fermes précitées est tombée de 748,861 personnes à 665,834, ou en d'autres termes a décru en moyenne de 11 0/0. Sauf sur quelques points, tels que Boylagh dans le Donegal, Moycullen dans le Galway, Costello et Gallers dans le Mayo, Frenchpark dans le Roscommon et Leyny dans le Sligo, où quelques légères augmentations se constatent, partout ailleurs il y a décroissance et elle monte parfois jusqu'à 25 ou 26 0/0. Peut-être, dans une certaine mesure, et pour quelques localités, les évictions expliquent-elles le fait d'une réduction d'un quart des habitants dans un laps de temps relativement si court; mais de tels chiffres empêchent assurément d'affirmer d'une façon générale que la population surabonde en Irlande et que le régime des petites fermes l'y fait pulluler. Plusieurs de ses parties sont au contraire très faiblement peuplées, on le répète : si quelques immigrants prenaient le parti de s'y installer, de défoncer le sol et de le drainer, d'y faire de la viande, du beurre et des légumes, ils ne risqueraient pas de se sentir de sitôt trop pressés les uns contre les autres et forcés de tendre les mains à la charité publique.

Des mariages peu nombreux et tardifs, joints à l'émigration, rendent compte du phénomène; ce qui émigre, c'est la fleur de la population adulte, ce sont les jeunes gens les plus nubiles; ceux qui restent ne se pressent nullement de se marier, et l'on nous assure que dans une bourgade irlandaise les parents n'apportent point à la conclusion d'une union conjugale moins de soin, moins de prudence que dans les plus grandes villes. L'apport du jeune homme, la dot de la future, leurs moyens respectifs d'existence, tout est passé au crible, tout est pesé et soupesé dans une balance méticuleuse, et, pour peu qu'un de ses plateaux se trouve d'un grain trop léger, tout est mis à vau l'eau. Dans aucune partie du Royaume-Uni le rapport des mariages à la population n'est aussi bas qu'en Irlande : ainsi, en 1876, il n'était que de 4,96 pour 1,000, au lieu de 7,53 en Écosse et de 8,32 en Angleterre, et le recensement de 1871 avait constaté que les 41 centièmes de la population irlandaise de dix-sept ans et au-dessus se composaient de célibataires et de vieilles filles. On sait toutefois, par un document officiel, qu'eu égard au nombre des femmes mariées, la natalité se tient d'un côté du canal Saint-Georges à un taux aussi élevé que de l'autre, et si le chiffre des naissances est si bas en Irlande, s'il n'est que de 26,4 pour 1,000 contre 35,9 en Écosse et 36,6 en Angleterre, la faute en est uniquement au petit nombre des mariages et à l'époque tardive où ils se concluent.

S'agit-il maintenant de l'émigration, on voit que son chiffre annuel est de 7,1 pour 1,000 en Irlande, alors qu'il n'est que de 3 en Angleterre et même de 2,8 seulement en Écosse. 30 ou 40,000 émigrants par an c'est beaucoup, et force est bien de s'étonner d'un pareil exode périodique chez un peuple qui passe pour passionnément attaché à sa verte patrie, à ses lacs, à ses montagnes et à ses rochers. S'ils s'y trouvaient bien pourquoi donc les Irlandais la quitteraient-ils ? Persuadé comme nous le sommes des mérites économiques de la petite culture et non moins persuadé de ses grands avantages politiques et sociaux, quand elle s'unit à la petite propriété, comme chez nous, en Suisse, en Norvège, en quelques parties de l'Allemagne, voire dans les îles du canal, la chose serait bien faite pour nous surprendre si nous ne nous souvenions qu'en Irlande *la grande propriété coexiste avec la petite culture non propriétaire*. Il y a eu un temps, les anciens codes irlandais, ces vieux recueils des *Brehons* récemment exhumés par les Sullivan et les Maine[1], l'attestent, il y a eu un temps où elle avait ses paysans

[1] Le premier dans son *Irlande sociale, politique et religieuse*, le second dans son *Irish Land question*.

propriétaires. Alors la loi générale de succession du pays ne différait guère du *Gavelkind* saxon, tel qu'il se pratique encore dans le comté de Kent et qui consacre le principe du partage par parties égales des biens d'un défunt entre ses enfants. Le droit de primogéniture est en Irlande, comme tant d'autres choses, un legs de la conquête anglaise; il n'y est apparu qu'au XVIIe siècle, et sir Henry Summer Maine, l'illustre jurisconsulte, a fait la remarque que la suppression du *Gavelkind* dut priver de nombreux cadets de leurs héritages au profit de leurs aînés [1].

C'était une spoliation et une grosse iniquité; mais il s'agissait de toute autre chose que de justice pour les conseillers de Jacques Ier et les jurisconsultes de ce temps. A un moment donné, une fusion avait paru sur le point de se faire entre les deux races, entre les Irlandais obstinément liés à leurs vieilles coutumes et les barons normands, compagnons de Fitz Stephen, qui avaient implanté en Irlande, mais à leur usage exclusif, les libertés anglaises et les lois anglaises. Comme celles-ci ne permettaient pas à l'Irlandais de devenir Anglo-Normand, ce fut l'Anglo-Normand qui se fit Irlandais. Mais les rois d'Angleterre, qui déjà n'avaient pas vu d'un aussi bon œil la grande indépendance de leurs vassaux irlandais, s'effrayèrent de ces symptômes, et le fameux statut de Kilkenny, qu'Edouard III obtint d'un Parlement servile, rompit, au moment même où il allait se nouer, le lien entre les races, en assimilant au crime de haute trahison tout mariage des vainqueurs avec les vaincus, toute association avec les Irlandais, tout partage de leurs coutumes, tout usage même de leur idiome. Ce qu'une politique égoïste avait commencé, les dissidences religieuses l'achevèrent; tandis que l'Angleterre allait à la réforme, l'Irlande demeurait invinciblement attachée à la foi romaine, et vers la fin du XVIe siècle, les deux peuples se trouvèrent moralement séparés par un abîme autrement large et profond que le bras de mer qui sépare les deux îles.

Rançonnés à merci et foulés aux pieds, les Irlandais firent un effort pour recouvrer leur indépendance nationale. Les comtes de Tyrone et de Tyrconnel prirent les armes et un grand massacre de protestants eut lieu : les soldats du Protecteur écrasèrent la rébellion; ils la noyèrent dans des flots de sang, et la confiscation au profit des Anglais des cinq sixièmes de l'île fut le dernier mo de la lutte. Plus tard, la série des lois pénales dirigées contre les catholiques sous la reine Anne vint punir les Irlandais de leur

[1] Voir ses *Lectures of the early history of the institutions*.

attachement, plus religieux que politique, à la cause condamnée des Stuarts. Parmi ces lois, qu'un éminent et généreux publiciste d'outre-Manche a justement qualifiées de monstrueuses, il y en avait une qui allait jusqu'à défendre aux papistes d'acquérir de nouvelles terres, comme d'en louer à bail pour plus de trente et un ans et de retirer de leurs terres affermées un revenu dépassant le tiers de leur valeur locative. C'était fermer à la grande majorité de la population la carrière agricole, et cela dans un pays où, dès la fin du XVI[e] siècle, Spencer se plaignait de ce que tout le monde s'adonnait au pâturage et personne au labourage; déjà il recommandait de prescrire l'entretien d'une charrue par vingt têtes de bétail, et en 1727 son conseil fut suivi par le législateur qui obligea chaque possesseur de cent acres d'en emblaver au moins cinq. Mais cette loi ne parut point exercer une action bien considérable, et ce fut seulement quarante ans plus tard que le labourage commença de faire en Irlande quelques conquêtes sérieuses.

Encore, l'économie rurale de l'Irlande, ainsi réduite à son expression la plus simple, n'eut-elle pas la possibilité de suivre son cours naturel et de recueillir tout le bénéfice de ses efforts. Un *Act* de la vingtième année d'Elisabeth ayant prohibé l'importation en Angleterre du bétail irlandais, on s'était mis en ce pays à l'abattre sur place et à en faire des conserves. Ce n'était pas le compte des producteurs Anglais : ils obtinrent sur le champ des droits prohibitifs sur les salaisons irlandaises. Exclus du commerce du gros bétail, les fermiers irlandais songèrent à élever des moutons et à fabriquer la laine. Ce fut le signal d'un *tolle* furieux chez tous les faiseurs de flanelles, de futaines et de draps d'Angleterre : un *Act* rendu sous Guillaume III détruisit en Irlande l'industrie laineuse et fit émigrer vingt mille personnes qui en vivaient. Ce n'est pas tout : le fabricant de coton, le raffineur de sucre, le fabricant de savons et de chandelles, en un mot, tout industriel qui jugea convenable à ses intérêts de pétitionner contre les Irlandais pétitionna, en effet, et fut cordialement exaucé par le Parlement, jusqu'à ce que l'œil le plus perçant ne pût découvrir une seule issue restée ouverte à l'industrie d'un peuple abhorré. Les marchés anglais étaient fermés, mais il lui restait une centaine de ports qui lui donnaient accès sur la mer, propriété de tous. Hélas! rien ne pouvait être plus mal venu de l'Angleterre qu'un commerce rivalisant avec le sien sur son propre élément, et dès le règne de Charles II, l'Irlande vit se fermer pour elle les portes du Levant, les ports européens et les mers au delà du cap de Bonne-Espérance. Seul le commerce colonial demeura ouvert aux Irlandais, si du moins on peut appeler de ce nom un trafic qui longtemps ne

comprit aucune exportation et qui excluait l'importation directe d'articles aussi importants que le coton, le café et le sucre [1].

La guerre de l'indépendance américaine, en fermant aux Anglais le marché des céréales françaises, eut son contre-coup en Irlande. Elle y amena la conversion en terrains emblavés d'une forte quantité de paturages, et du même coup la formation d'un corps nombreux de *cottagers*. Ce double changement ne s'effectua point toutefois d'une façon aussi soudaine qu'on a paru le croire communément, et son effet sur la condition des laboureurs ne fut nullement décisif. Leurs salaires habituels étaient de douze sous par jour et, déduction faite des dimanches et jours fériés ou des mauvais temps, ils travaillaient 270 jours par an. Mais sur ces journées, il y en avait 60 qui représentaient la location du cottage et 60 autres la dépaissance d'une vache : donc, il ne restait guère en espèces qu'un bénéfice annuel de 75 schillings ou de 94 francs. En cultivant d'une façon moins routinière son lopin de terre d'environ un are à un are et demi, le cottager aurait pu, sans doute, augmenter son bien-être et accroître ses ressources. Mais il était placé sous le coup de la tenure annuelle, et au bout de tout accroissement de produits, une hausse correspondante de la vente se dressait comme une menace. Aussi le paysan irlandais se contentait-il de faire venir des pommes de terre : en avait-il à discrétion, avec du lait et quelques gouttes de wisky, pour les grands jours, il vivait joyeux dans sa misérable cabane, que déjà, comme aujourd'hui, son porc, sa vache et sa volaille partageaient avec lui [2].

Le premier effet de la culture cottagère, ainsi comprise et pratiquée, fut de subordonner l'existence d'une population tout entière aux chances d'une récolte, en même temps que l'accroissement relatif de bien-être qui suivit l'introduction du système stimulait la croissance de cette population, partant sa concurrence pour le sol. Il devait forcément venir un moment où les Irlandais, pour employer ce mot de J.-S. Mill, déjà réduits par la tenure cottagère à l'alimentation la plus grossière, se trouveraient placés, par la maladie des pommes de terre, dans l'alternative de mourir de faim ou de s'expatrier en masse. Ce moment, la maladie des pommes de terre l'amena, et l'on sait déjà quel mouvement d'émigration la suivit. Il est bien permis de croire qu'ils sont rares, même parmi les

[1] Lord Dufferyn : *Irish emigration.*

[2] W. Thornton : *A Plea for Peasant Proprictors*, Londres, 1875.

survivants les plus arriérés du vieux torysme et du vieil anglicanisme, ceux qui s'associeraient aux vœux sauvages des contemporains de Spencer et de Petty, souhaitant que la mer submergeât l'Irlande, ou que ses habitants se révoltassent de nouveau, pour qu'on en finît avec eux par une extermination en masse, bien qu'il nous soit affirmé qu'en 1867, il existait des Anglais qui répétaient ces vœux sans se douter de leur antiquité et sans connaître leur origine [1]. Mais, il faut bien en convenir pour beaucoup d'Anglais, l'exode des Irlandais, en 1848 et pendant les années suivantes, constituait une solution du problème à la fois équitable et suffisante, et consultés par le législateur, ils lui auraient volontiers conseillé de s'en tenir là.

Tel n'était pas, tant s'en faut, le sentiment de l'illustre Mill : il estimait qu'un gouvernement était *jugé et condamné*, lorsque les habitants d'un pays le quittaient en masse, faute de moyens d'y vivre, et selon lui, le devoir strict du Parlement était de changer la tenure agricole de l'Irlande. Les besoins de ce pays rappelaient à l'auteur des *Principes d'économie politique*, les besoins de l'Inde. En ce dernier pays, on avait certainement commis plus d'une erreur grossière : l'idée toutefois n'était venue à personne d'évincer les *Ryots*, sous couleur de progrès agricole des terres qu'ils possédaient lors de la conquête britannique. Ce progrès, on l'avait demandé à une tenure fixe, tout en se partageant sur la question de savoir s'il fallait conférer aux Hindous un titre perpétuel, ou s'il suffisait de leur accorder des baux à long terme. En Irlande ces baux « avec des propriétaires comme il s'en trouvait quelques-uns » avaient fait merveille ; mais n'était-il pas puéril d'attendre de la majorité des Landlords qu'ils abandonnassent d'eux-mêmes le détestable usage des tenures annuelles, tant qu'il se trouverait des fermiers prêts à souscrire aux conditions les plus dures pour arracher à une concurrence effrénée quelque lambeau du sol? Aussi Mill donnait-il la préférence au titre perpétuel sur le bail à long terme, moins favorable aux améliorations et fait pour exercer moins de prestige que le mot de toujours sur cette imagination humaine qui garde ses droits même sur le terrain des purs faits économiques. Il fallait donc investir par mesure législative les cottagers irlandais de la pleine propriété des terres qu'ils cultivaient, à la seule charge par eux de payer aux anciens propriétaires une rente annuelle et perpétuelle, calculée d'ailleurs sur la valeur *réelle* de cette rente, et non sur la valeur nominale que la

[1] Notre caution est ici M. Cliffe Leslie, dans l'*Essay* sur l'état de l'Irlande que renferme son volume intitulé *Land Systems and Industrial Economy*.

concurrence lui faisait atteindre. En se reportant aux décrets royaux par lesquels les ministres Stein et Hardenberg avaient bouleversé, aux débuts de ce siècle, la constitution terrienne de la Prusse, Mill se rassurait sur le caractère et les effets de l'innovation qu'il réclamait pour l'Irlande. Mais, à supposer même qu'elle dût rencontrer d'invincibles obstacles, il existait des mesures plus douces de forme, quoiqu'au fond susceptibles, si on les développait jusqu'à leurs dernières conséquences, de conduire presque au même but et d'assurer la même fin, comme par exemple une loi autorisant chacun à s'emparer d'un terrain en friche et à en devenir propriétaire, sous la condition de payer, à titre de redevance fixe, l'intérêt de sa valeur vénale, ou encore l'acquisition par l'Etat de tous les biens expropriés par autorité de justice et leur revente aux paysans de façon à constituer de petites exploitations.

C'est en 1856 que Mill émettait ces vues; plus tard il approuva un autre plan, dont M. William Thornton était le véritable auteur, quoique la paternité en ait été souvent attribuée à lui-même. L'Irlande renferme une aire de 2,544,000 hectares de terres vaines et vagues dont on calcule que 576,000 sont susceptibles de labours et 943,000 d'être convertis en pâturages. Dispersés sur toute l'île, ils se trouvent néanmoins, par un heureux hasard, plus nombreux dans les provinces les plus misérables, le Meinster et le Connaught, que dans les provinces les plus riches, l'Ulster et le Leinster. La pauvreté ou l'apathie des Irlandais leur avait fait négliger jusqu'alors la mise en culture de ces terrains; cependant, au témoignage d'Arthur Young, ils offraient, ceux des montagnes surtout, un champ magnifique à l'agriculture, et quant aux prairies conquises au sol bourbeux, elles ne connaissaient guère de rivales. Ces terrains, il s'agissait maintenant de les transformer les uns en champ de blé, les autres en pâturages, et à défaut des Irlandais eux-mêmes, c'était au législateur d'entreprendre une opération éminemment profitable. M. Thornton tenait pour incontestable son droit de disposer dans un intérêt public de terres inutiles, et lorsqu'il permettait aux ingénieurs des voies ferrées d'abattre d'antiques manoirs, ou de couper à travers les plus beaux parcs, pouvait-il ressentir le moindre scrupule de changer l'affectation de maigres paccages et de prairies tourbeuses afin de remédier au dénûment d'un peuple entier? La question de dépense était plus délicate, car il ne s'agissait pas de débourser moins de 600,000,000 de francs. Mais M. Thornton en déduisait l'entretien, pendant deux ans, durée qu'il assignait à l'opération, de 200,000,000 qui retombaient à la charge de la charité publique, soit 250,000,000 de

francs, à raison de 125 francs par famille, et en réduisait ainsi le coût à 350,000,000. Au surplus, ce n'était point là une dépense à fond perdu; c'était un placement productif d'intérêt. En supposant cet intérêt de 5 0/0, on se ferait un revenu annuel de 17,500,000 francs, sans faire peser sur chaque hectare une rente supérieure à 2 fr. 25 ; ce qui, assurément, pour les cottagers Irlandais n'était point payer cher le double avantage d'être fermiers incommutables et de se trouver bien logés [1].

On était alors en 1848 : pour une cause ou pour une autre, le gouvernement anglais ne s'appropria point ce plan, et ce qui se passa quatre ans plus tard dans les Flandres a dû, aux yeux de bien des gens, complètement donner raison à son attitude. Depuis six ans, tant la maladie des pommes de terre que la substitution dans l'industrie textile du travail mécanique au travail manuel avait fort éprouvé ces provinces; le gouvernement belge eut l'idée d'acheter des terrains dans la commune de Lommel et d'y installer une colonie agricole. Ces terrains étaient situés dans la partie de la Campine la plus stérile; ils embrassaient quatre-vingt-dix-sept hectares et furent divisées en 20 fermes. Sur chacune deux hectares furent défoncés, irrigués, entourés d'arbres et ensemencés; de bonnes routes traversèrent la colonie; une école et une église en marquèrent le centre. Les baux étaient consentis pour cinq années, à titre gratuit pour les cinq premières et calculés pour les vingt-cinq autres sur une proportion légèrement ascendante et telle, qu'à l'expiration de la trentième le tenancier, rédimé des 4,250 fr. qui représentaient la valeur de la ferme, en devenait propriétaire. En un mot, rien n'avait été négligé de ce qui pouvait aider au succès de l'entreprise ; elle n'en échoua pas moins de la façon la plus piteuse. Convaincus sans doute qu'en l'occurence le gouvernement s'était tout simplement acquitté d'une dette, les fermiers devinrent peu à peu indifférents à leur besogne, indolents, paresseux, ivrognes. Au bout d'une douzaine d'années, l'expérience était jugée et la colonie de Lomméal fut mise en vente. Les frais d'achat et de premier établissement s'étaient élevés à 260,000 fr., et sa cession aux enchères n'en rapporta point plus de 40,000. Le premier soin de l'acquéreur fut de congédier les tenanciers et de louer leurs fermes aux conditions ordinaires; elles sont passablement cultivées aujourd'hui et promettent de former, avec le temps une propriété de valeur.

Le gouvernement anglais fit toutefois rendre deux ans plus tard

---

[1] Voir, pour le détail des idées de Mill et de M. Thornton sur l'Irlande, un article de ce Recueil intitulé : *Question terrienne en Irlande.*

une loi, — *The encumbered Estates Act*, — qui permettait l'expropriation et la mise en vente par lots des propriétés trop grevées de dettes. Cette loi ne tarda pas à produire d'excellents effets, et six années ne s'étaient pas encore écoulées qu'au témoignage d'un rapport officiel, 257,325 hectares avaient été aliénés de cette façon, dans les seuls comtés de Galway et de Mayo, soit le quart et plus de la superficie arable de ces comtés. Le chiffre des petits propriétaires y avait quadruplé, les nouveaux étaient Irlandais pour les quatre cinquièmes et on avait fait cette remarque que, généralement, les transferts s'étaient opérés au profit de familles dépossédées au XVIe et au XVIIe siècle. Par malheur, il paraît s'être glissé dans les rangs de ces nouveaux acquéreurs des intrus, peu nombreux il est vrai, mais assez nombreux toutefois pour faire beaucoup de mal, selon le mot du regretté M. Cairnes. Ce sont de petits artisans des villes à qui une extrême économie, jointe à des pratiques d'usure, permet de réunir à la longue assez d'argent pour l'achat de quelques vingt ou trente hectares de terre. L'agriculture est le moindre de leurs soucis. Ils visent seulement à retirer de leur acquisition tout le profit possible, et se montrent les plus rapaces des Landlords, comme aussi les plus durs.

En 1870, l'illustre John Bright fit introduire dans l'*Irish Land Act* certaines dispositions tendant à faciliter aux tenanciers irlandais l'acquisition de leurs fermes et qui portent pour cela, dans le langage commun, le nom de *Bright Clauses*. On avait fondé dessus de grandes espérances; mais M. Shaw Lefevre et M. Thornton nous apprennent, chacun de son côté [1], que ces espérances se sont à peu près évanouies et que les clauses Bright n'ont été jusqu'ici qu'une banqueroute, *a failure*, comme disent nos voisins. Bien que dans l'espace de six années il ait été mis en vente de cette façon une masse de propriétés valant 132,000,000 de francs, affermées annuellement 5,750,000 fr. et occupées par 11,500 tenanciers, il ne s'est point trouvé plus de 605 de ceux-ci, soit un peu plus du vingtième, pour acheter de ces terres, et sur les 25,000,000 de francs dont le Trésor avait été autorisé à faire l'avance aux fermiers, ils n'en avaient pas demandé plus de 10,000,000 à la date de mars dernier. Par contre, M. Shaw Lefevre et M. Thornton affirment que la loi qui réparait, en 1869, une des grandes iniquités de l'Angleterre, en supprimant le monstrueux privilège de

---

[1] Voir *The working of the Bright*(*clauses of Irish Land Act*, 1870. Dublin, Robertson, 1879) du premier, et *A supplementany Plea fcr Peasant Proprietors* du second. L'article de M. W. Thornton a paru dans la livraison d'avril 1879 de la *Fornightly Review*.

l'Eglise anglicane en Irlande, que cette loi a donné, par surcroît, les meilleurs résultats économiques. En prescrivant l'aliénation des biens de l'ancien *Establishment*, la loi de 1869 réservait un droit de préemption aux dix mille tenanciers qui les occupaient, s'il leur plaisait de s'en faire les acquéreurs. Or, on nous dit que les soixante-quinze centièmes des fermiers des anciens biens d'église ont usé de leur droit, et on ajoute qu'ils ont pu facilement se procurer l'argent nécessaire au premier de leurs versements successifs, argent qui leur était fréquemment venu de parents ou d'amis émigrés en Amérique.

III

Les derniers événements dont l'Irlande a été le théâtre semblent donner raison aux partisans de la doctrine de la réversibilité des mérites des pères ou de leurs méfaits sur la tête des enfants. C'est vainement que, depuis 1829, les hommes d'Etat les plus illustres de l'Angleterre, les Robert Peel, les Russell, les Gladstone, les Bright s'efforcent de réparer les crimes de l'Angleterre vis-à-vis de sa conquête; c'est vainement qu'ils ont restitué aux Irlandais la libre pratique de leur culte, la plénitude de leurs droits politiques ou civils, l'entier usage de leur activité personnelle : l'Irlande ne se réconcilie pas. Elle ne désarme pas et l'*Irish Land Question* est un boulet rivé aux pieds de l'Angleterre, le cauchemar des nuits de ses hommes politiques.

Cette attitude n'est pas faite non plus pour contrister beaucoup ces *zealots* du vieux torysme et du vieil anglicanisme, qui n'ont pas manqué de prédire, chaque fois qu'une des plaies de l'Irlande était pansée et l'un de ses griefs effacé, que toutes ces concessions seraient inutiles et que, loin d'atténuer les vieilles antipathies et les vieilles haines, elles les fortifieraient. C'était le langage que tenait à sir Robert Peel, s'apprêtant à réclamer l'abolition du fameux Acte du *Test*, l'archevêque protestant de Limerick, ce fanatique docteur Jebb qui se déclarait prêt, avec tous les membres de son ordre, à tout sacrifier, même la vie, pour la défense de tout ce qui était cher aux protestants anglais : *In defence of all was dear to british Protestants* [1]. A cinquante ans de distance, ces mêmes

[1] Robert Peel heureusement ne l'écouta point, quoiqu'il lui écrivît « que de son côté il eût mieux aimé ne rien faire pour les catholiques. Les *Mémoires* publiés par lord Stanhope et M. Edward Cardwell nous le montrent résigné, mais résigné seulement à l'émancipation des catholiques, et Wellington a dit lui-même qu'il ne la faisait que pour écarter la guerre civile, *to avert civil war*.

préjugés, ces mêmes défiances et ce même bigotisme trouvaient un porte-voix aussi ardent que naïf dans le révérend Charles Stirling, vicaire de la paroisse de New-Malden et Coombe. Ce digne ecclésiastique se disait bien convaincu [1] « que, par une dispensation des plus manifestes de la Providence, le dépôt de la vérité divine avait été confié au peuple anglais, » et que sa fidélité à la foi protestante était la mesure même des prospérités ou des malheurs qui lui échéaient. Il savait de source certaine que le jour où la reine Victoria sanctionnait le bill de Maynooth, un grand coup de vent avait renversé son royal étendard des tours de Windsor, de même qu'il n'avait été nullement surpris de voir la France recueillir tous les lauriers de la guerre d'Orient, puisque la Grande-Bretagne n'avait pas craint d'envoyer en Crimée, à la suite de ses régiments, des prêtres idolâtres.

Evidemment, le révérend Charles Stirling divaguait, comme divague toute personne qui prête à Dieu ses sentiments mesquins ou ses passions haineuses, et nous sommes bien sûr que les regrets comiques de ce nouveau Jonas, ou ses craintes comiques n'ont pas trouvé beaucoup d'écho, non seulement dans la masse du peuple anglais, mais encore chez le plus grand nombre de ses confrères. Il reste vrai, cependant, que des esprits moins troublés que celui du bénéficiaire de New-Malden et Coombe laissent percer, sinon un regret positif des réparations déjà accordées à l'Irlande, du moins l'impression qu'elles suffisent amplement et qu'aller plus loin ce serait de l'imprudence. Sur le continent on serait beaucoup plus porté à les regarder, au contraire, comme insuffisantes, et telle est aussi l'appréciation sur l'autre bord de la Manche de gens qu'un esprit froid préserve d'une pitié banale et que leurs préjugés religieux n'entraînent point à des récriminations injustes. Ceux-ci sont convaincus que les Irlandais ne dépouilleront tout à fait les vieux levains d'amertume et n'abandonneront définitivement la tradition des *White-Boys* et des *Rockists* d'autrefois, ou des *Molly-Maguires* et des Fenians d'hier et des *Home-Rulers* d'aujourd'hui, qu'autant qu'ils posséderont par eux-mêmes et pour eux-mêmes une bonne portion du sol de leur île.

L'obstacle, on l'a déjà dit, ne vient pas des paysans irlandais eux-mêmes : ils ne dédaignent nullement la propriété foncière, et

[1] Dans une épître, *the Doom of England* (la condamnation de l'Angleterre), qui parut dans le *Daily Telegraph* d'abord et que le *Weekly Register*, journal catholique et irlandais, se donna le malin plaisir de reproduire. Cela va de pair et peut être mis dos à dos avec certaines prédictions qui circulent dans nos campagnes et qui nous menacent de tous les fléaux, si nous ne nous hâtons de rentrer au bercail du trône et de l'autel superposés.

ils ne manquent point, autant qu'on pourrait le croire, des moyens matériels d'y arriver. Tel de ces fermiers qui porte des haillons et dont tout l'entourage est sordide, renferme dans un vieux bas une bonne quantité de souverains qu'il en exhumera le jour du mariage de sa fille, et l'actif des laboureurs irlandais, dans les banques de dépôt représentait, il y a une dizaine d'années, un capital de 17,000,000 liv. st., soit 425,000,000 de francs. Il n'est pas rare enfin de voir des fermiers payer sous forme de *droit de bail,* extorsion qui ne repose que sur une simple coutume, des sommes valant de vingt à vingt-cinq fois le chiffre d'un fermage déjà fort élevé par lui-même. Voilà ce que des personnes en mesure d'être bien renseignées affirmèrent à M. Cairnes et ce qui ne laissa point de le surprendre assez. Pourquoi, se disait-il, avec la même somme n'achètent-ils point de la terre? La réponse à cette question toute naturelle, il dut la demander aux lois terriennes du Royaume-Uni: les frais de mutation de la terre vendue par petits lots étaient trop considérables et le transfert d'une propriété d'un millier d'acres n'étaient guère moins coûteux que celui d'une dizaine. Un obstacle plus grave encore naissait des complications de la loi, complications telles qu'elles rendaient souvent impossible la division du sol en parcelles assez petites pour être accessibles aux bourses légères, et c'était là un effet direct, inéluctable de la faculté presque illimitée que les *Land Laws* actuelles reconnaissent aux propriétaires du sol, de substituer leurs biens au gré de leur orgueil ou même de leurs simples caprices.

Les raisons invoquées en faveur de ce système ne s'appliquent point à l'Irlande, et ses effets y ont été particulièrement funestes ainsi que M. Shaw Lefevre l'a très bien fait voir dans son dernier opuscule sur la franchise du sol [1]. Comme on le sait déjà, le nombre des propriétaires est relativement beaucoup plus faible en Irlande qu'en Angleterre, et cette différence ressort mieux encore lorsque la comparaison se fait sur les petits propriétaires des deux pays. Par exemple, les trois comtés de Bedford, du Bercks et de Buckingham, avec une aire de 1,173,000 acres se rapprochent sensiblement des comtés de Meath, de Westmeath et de Cavan, avec 1,360,000 acres. Eh bien, dans les trois comtés anglais, on compte 6,412 propriétaires de 1 à 50 acres, tandis que dans les comtés irlandais on n'en compte pas plus de 612. De même, prend-on les comtés montagneux de Northumberland et de Westmorland, qui

[1] *Freedom of Land;* Londres, Marmillan, 1880. Cet opuscule fait partie de la collection des petits livres publiés sous le titre de *Practical politics* par la *National federal Association.*

embrassent une superficie de 1,736,000 acres, et les compare-t-on avec les comtés également montagneux de Galway et de Mayo, dont l'aire est de 2,760,000 acres, on trouve 3,003 petits propriétaires dans les premiers et 225 seulement dans les seconds. Autrement dit, il y a dix fois plus de petits propriétaires d'un côté du canal Saint-Georges que de l'autre. Mais en même temps l'Irlande, on le répète, est un pays de petites fermes, et l'expérience de ce qui a lieu sur le continent atteste que la petite culture doit, pour prospérer, se combiner dans une large mesure avec la petite propriété. Les *Land Laws* actuelles cependant favorisent la concentration du sol en un petit nombre de mains; elles contrarient sa diffusion dans un grand nombre, et c'est pourquoi l'Irlande offre ce spectacle tout à fait anormal d'un pays qui réunit toutes les conditions de la petite propriété et en offrant les apparences, mais où il n'y a réellement qu'un nombre infime de petits propriétaires, et où la tenure du sol demeure sans la moindre fixité.

M. Shaw Lefevre regarderait comme un immense avantage pour l'Irlande qu'une bonne portion de ses 550,000 fermiers devinssent propriétaires pour leur propre compte. Il trouverait dans cette transformation un gage de sécurité sociale et politique, en même temps qu'un stimulant à la production et à l'épargne. Un tel résultat ne lui paraît pas, d'ailleurs, dépasser la portée d'une action politique, et le succès de la vente des biens d'église lui garantit qu'il ne s'abuse point. « On m'objectera peut-être, » ajoute-t-il, « que la situation économique des petites fermes est peu sûre, qu'un produit net plus considérable et un plus fort revenu incomberaient au Landlord si plusieurs de ces fermes étaient fondues en une seule et si leurs tenanciers devenaient de simples journaliers. Il n'est pas bien sûr qu'un pareil avantage fût ainsi obtenu, et plus d'un est d'avis que sur le terrain de la production les petites fermes sont capables de soutenir la lutte avec les grandes. Mais en fût-il certainement ainsi qu'on a bien le droit de demander s'il est personne qui vît avec plaisir la transformation de tous les groupes de vingt fermes irlandaises de 15 acres en fermes uniques de 300? La condition des laboureurs anglais est-elle donc si bonne que le petit fermier irlandais puisse l'envier? Lequel des deux occupe la plus haute place dans le monde; lequel y a le meilleur lot et y contemple les meilleures perspectives? Lequel est le membre le plus utile de la société et a le plns de chances de s'y élever? »

A ces diverses interrogations les travaux de la Commission royale qui s'enquit, en 1869, du sort des femmes et des enfants employés à l'agriculture fournissent des réponses précises. Parlant des cottages qu'il avait visités dans les comtés d'Essex, de Glouces-

ter, de Norfolk et de Sussex, le docteur Fraser, aujourd'hui évêque de Manchester, les décrivait comme misérables. Ici « détestables » là et ailleurs « comme indignes d'une nation chrétienne. » Leur nombre était, en outre, insuffisant, et il citait la paroisse de Spixworth, où, pour 1,200 acres de terres cultivées, il n'y avait que trois cottages au lieu de vingt-cinq qu'il eût fallu. Il ne se rappelait avoir vu que deux paroisses sur les trois cents qu'il avait parcourues, où le chiffre de ces demeures fût suffisant et où leurs installations fussent admirables. Deux autres commissaires, MM. Edward Stanthope et Portman, qui s'étaient rendus, l'un dans le Leicestershire et le Lincolshire, l'autre dans le Cambridgeshire et l'Yorkshire, n'en avaient pas rapporté des impressions meilleures. Mais c'est surtout dans les comtés du sud, là où le système règne de plus vieille date et où son jeu n'est troublé par le voisinage d'aucune industrie, qu'on peut le mieux juger de ses désastreuses conséquences. C'est là que l'on rencontre une population rurale, mécontente de son sort et incapable de l'améliorer, une population que rien n'excite à la prévoyance et n'invite à l'économie, qui a cyniquement pris son parti de vivre dans la dépendance de la charité publique, une population enfin, dont la portion la plus énergique et la plus instruite n'aspire qu'à changer d'occupation et déserte, dès qu'elle le peut, les travaux des champs pour le séjour des villes.

AD. F. DE FONTPERTUIS.

DE L'ÉTENDUE

ET

DE LA FORME DES GROUPES NATIONAUX

I

Il ne suffit pas, pour qu'un peuple subsiste et garde de siècle en siècle sa place au soleil et son rang au nombre des nations, qu'il résiste aux causes intérieures de dissolution et de ruines qu'engendrent les guerres de partis et de castes; il faut encore qu'il conserve une force intérieure, capable de maintenir son indépendance et de faire respecter son autonomie nationale contre l'am-

bition des peuples voisins toujours prête à s'éveiller. Le droit est en soi un absolu idéal qui, pour se défendre et limiter l'envahissement des droits rivaux, a constamment besoin de la sanction de la force. Car si la force n'est pas le droit, ne prime pas le droit, il n'en est pas moins vrai, qu'en dernière résultante et dans la réalité historique, la force mesure le droit, puisque le droit réalisé est toujours proportionnel aux forces constituées pour le défendre. De là une mesure réciproquement limitative des groupes nationaux qu'ils ne peuvent dépasser sans que leur équilibre mutuel soit fatalement troublé.

Dès qu'aux premiers âges de l'humanité, encore à ses phases sociales embryonnaires, une fédération de familles se constitua en tribu ethnique, en troupe ou horde guerrière, pastorale ou agricole, elle fit une loi aux familles voisines de se constituer en tribus d'égales puissances, sous peine d'être absorbées, détruites ou chassées de leur territoire. Dès que plusieurs tribus se constituèrent en fédération guerrière ou en nation géographique, les tribus campées ou établies autour de ce groupe durent former pour leur défense des groupes équivalents. Et quand ces tribus ou nations eurent des villes ou seulement des camps fortifiés, force et besoin furent aux nations et tribus limitrophes d'avoir leurs forteresses défensives pour résister au besoin à l'envahissement de leur territoire et lutter, du moins à chances égales, pour conserver leurs frontières.

Mais, aussitôt qu'un grand empire puissamment centralisé s'établit en une partie du monde, les nations ou tribus environnantes doivent entrer en lutte avec lui, l'envahir, le détruire ou le conquérir, tout au moins lui résister et le limiter en formant elles-mêmes des empires puissants, sous peine de devenir sa proie, sa conquête. Elles ne sauraient échapper à l'un ou l'autre destin, qui n'est pour elle qu'une affaire de temps, et un résultat de l'équilibre des forces arrivées à l'antagonisme.

Difficilement une fédération de municipes autonomes peut résister longtemps et garder son indépendance dans le voisinage d'une grande monarchie guerrière, puissamment centralisée. Si par un accord exceptionnel des circonstances, cette fédération de cités libres réussissait à se maintenir aux portes d'un grand empire militaire, ce serait bientôt cet empire qui tomberait en dissolution par la contagion de l'esprit d'indépendance et d'autonomie qui, des villes libres de la frontière, ne tarderait pas à gagner la population des cités sujettes. C'est certainement le voisinage des municipes grecs et phéniciens qui, à plusieurs reprises, ébranla les empires d'Egypte et d'Asie ; c'est l'existence

des cités italiennes et flamandes et leur état prospère qui, stimulant l'envie des autres peuples, fut le point de départ de l'affranchissement des communes et de l'abaissement de l'oligarchie féodale.

Les peuples sont assujettis à la même loi que les vases communicants, dans lesquels un même niveau tend partout à s'établir. Les idées, les mœurs, les institutions s'échangent entre peuples voisins, comme entre des liquides différents contenus par des parois membraneuses à travers lesquelles ils se mêlent incessamment, par un phénomène d'endosmose et d'exosmose, jusqu'à ce que partout, ils arrivent à une même densité, à une même température et aux mêmes qualités et propriétés, si constamment de nouveaux liquides hétérogènes ne sont amenés dans le système.

Un peuple ne peut donc se maintenir indépendant et garder des institutions stables qu'à la condition d'être entouré de peuples arrivés à peu près au même développement social, aux mêmes institutions politiques et pouvant appuyer au besoin leurs droits égaux de la sanction d'une force totale équivalente, que, du reste, les éléments de cette force appartiennent à l'ordre moral ou à l'ordre physique.

Quand un grand empire cesse de s'étendre, c'est, en général, qu'après avoir absorbé tous les éléments voisins assimilables qu'il avait la force de conquérir, il se heurte à quelque autre grand empire ou à quelque autre puissante fédération guerrière. Aux bornes d'un grand empire, également centralisé et civilisé, ayant à peu près mêmes institutions ou des institutions différentes, mais également appropriées au génie national, il peut s'arrêter longtemps sans se dissoudre. Ces deux forces égales se font un mutuel équilibre qu'elles peuvent conserver indéfiniment, si d'autres peuples ne viennent le troubler. C'est ainsi que l'Egypte et la Syrie ou la Chaldée purent subsister sans se détruire, en dépit de leurs luttes, après s'être partagé et longtemps disputé la domination ou la conquête des peuples intermédiaires. C'est ainsi encore que la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne, bien qu'avec des fortunes diverses, ont pu traverser ensemble les siècles écoulés depuis Charlemagne et auraient pu vivre les unes à côté des autres bien plus paisiblement et plus longtemps encore, si l'Italie, ou plutôt la papauté, n'avait jeté entre elles le titre d'empereur comme une perpétuelle pomme de discorde.

Lorsqu'un grand empire rencontre une fédération guerrière et barbare encore qu'il ne peut soumettre, il faut du moins qu'il la civilise, qu'il l'élève à son niveau social; autrement elle débordera sur lui. Charlemagne n'a pu faire la France qu'en transformant

l'Allemagne. Au contraire, les empires d'Assyrie et de Chaldée ont été détruits par les hordes barbares au milieu desquelles ils étaient restés trop isolés. La France de Charlemagne fut elle-même au moment de succomber sous les Normands que sa civilisation naissante n'avait pu atteindre, comme l'empire romain s'écroula sous les ligues germaniques restées en dehors de son action.

L'étendue du groupe national ne peut donc être fixée arbitrairement, ni même dépendre exclusivement de ses intérêts intérieurs. C'est la distribution ethnique et géographique, c'est le groupement national des peuples voisins et leur état social qui doit la déterminer.

Une petite colonie urbaine, amarrée sur la côte d'une contrée encore sauvage, peut se maintenir, se défendre longtemps, à condition d'être une puissance presque exclusivement maritime, vivant surtout de commerce et n'ayant à défendre qu'un territoire borné contre les tribus barbares qui l'avoisinent, qu'elle sert et qu'elle ne gêne point. Ainsi Tyr, Carthage, Massilie, et leurs colonies, ont pu vivre longtemps indépendantes et prospérer au milieu des pasteurs Chananéens, Numides et Ibères ou des agriculteurs Celtes et Ligures. Aussitôt qu'elles entrèrent en lutte avec de grands empires civilisés et militaires elles furent vaincues, asservies ou détruites. Tyr et Massilie perdirent leur indépendance par suite de la conquête des peuples environnants; mais si Carthage fut vaincue par Rome, c'est surtout parce que Rome trouva des alliés chez les peuples voisins de Carthage devenus ses ennemis dès qu'elle cessa d'être une puissance exclusivement maritime. Pour que Carthage vécut, dès le moment qu'elle était devenue puissance territoriale, il lui eût fallu devenir un grand État s'étendant jusqu'aux montagnes et au désert. Il eût fallu qu'elle dominât jusqu'à l'Egypte ou qu'entre elle et l'Egypte, Cyrène, ou quelque autre république grecque, se fût interposée fortement.

C'est encore ce que fit de la conquête du monde une fatalité de la politique romaine. Rome était une cité agricole; elle ne pouvait vivre isolée, sans territoire. Entre les Etrusques du nord et la Grande Grèce du sud, il lui était indispensable d'absorber le Latium. Mais elle eût pu s'arrêter là. L'exclusion des Tarquins la fit entrer en guerre avec l'Etrurie, son égale ou plutôt sa maîtresse en civilisation, et avec laquelle il eût été de son intérêt de vivre en paix. Car une fois l'Etrurie conquise, elle se heurtait aux Gaulois barbares et il lui devenait nécessaire de les soumettre jusqu'aux Alpes.

De même ses guerres avec Carthage l'obligèrent à conquérir

la Sicile et la Grande Grèce. Elle pouvait encore borner là ses envahissements. Pour son malheur, elle dépassa une seconde fois ces bornes naturelles de sa domination. Elle n'eut peut-être jamais franchi ces frontières de l'Italie, où désormais elle était et pouvait rester souveraine, si l'empire d'Alexandre ne fût tombé en dissolution et n'eût donné naissance à tout un groupe d'empires, faibles autant qu'inquiets, nés du hasard des conquêtes ou du caprice des despotes militaires et non des affinités ethniques des peuples. Une puissante fédération gauloise au nord des Alpes, une forte ligue des peuples grecs à l'orient l'eussent arrêtée, heureusement pour elle. C'est pour son malheur qu'elle détruisit Carthage qui l'eût défendue plus tard contre les Numides, les Vandales, les Maures et les Arabes. Caton fut donc un mauvais politique, un conseiller fatal du peuple romain. Son *delenda Carthago* renfermait en germe la mort de Rome.

Ce n'est jamais que pour son malheur intérieur qu'un peuple étend ses frontières au delà de leurs limites naturelles tracées par la géographie et l'ethnographie. La preuve que rien ne favorise mieux son développement intégral que son groupement en très petits États provinciaux, en municipes indépendants et autonomes, c'est qu'aussitôt qu'un grand empire se disloque, soit par la conquête, soit par suite de divisions intestines, c'est par fragments municipaux ou petites provinces géographico-ethniques qu'il se décompose. Et aussitôt, chacun de ses fragments séparés manifeste une vie que l'action trop despotique, trop écrasante d'un puissant pouvoir central y retenait étouffée. Mais la condition de ce développement local, c'est la paix. Car devant l'invasion et dans la guerre ces petits groupes, livrés sans défense à toutes les insultes, à toutes les extorsions des généraux vainqueurs ou même protecteurs et alliés, et tour à tour la proie de tous les partis ou de toutes les armées, ne peuvent que péricliter et s'éteindre dans de douloureuses convulsions qui en entraînent infailliblement la ruine complète.

C'est ainsi que des débris de l'empire romain sortirent toutes ces principautés italiennes, fondées par des conquérants passagers ou des chefs indigènes, favorisés par le hasard de la guerre, sous les pas desquels tous les riches municipes de l'Italie croulèrent en ruines. Mais à peine l'Italie avait-elle un siècle de paix relative que, du sein de chacun de ces groupes sociaux, naissaient des municipes nouveaux, qui, parfois, fondés avec les restes et sous le nom des anciennes cités ou colonies romaines, s'appelèrent Bénévent, Palerme, Naples, Spolète, Ancône, Rimini, Pérouse, Ravenne, puis Florence et Sienne, Pise et Pistoie, Lucques, Modène, Bologne,

Ferrare, enfin Vienne et Padoue, Vérone et Mantoue, Brescia et Crémone, et les trois grandes cités du nord, Venise, Milan et Gènes. C'est le défaut d'un lien fédératif qui devait tant de fois livrer ces villes, l'une après l'autre ou ensemble, aux entreprises des empereurs, des rois de France ou des plus puissants des princes italiens, ameutés les uns contre les autres par les papes, rêvant de reconstituer à leur profit l'antique hégémonie romaine.

Entre l'égrènement, l'isolement municipal et la grande centralisation monarchique, il est donc un moyen terme, une juste mesure dans laquelle chaque peuple doit s'efforcer de rester et qu'il ne doit franchir que sous la pression de puissants motifs et de puissants périls. Si la centralisation monarchique assure, en général mais non toujours, à une nation la puissance militaire, c'est la fédération municipale, c'est l'autonomie provinciale qui, répandant la vie dans toutes les parties de la nation, peut seule assurer sa prépondérance sociale, économique, artistique et intellectuelle. Le lien central doit donc pouvoir à volonté se resserrer ou se relâcher, selon que l'Etat est plus ou moins exposé aux guerres de conquête, aux invasions des nations voisines; l'autonomie municipale ou provinciale doit pouvoir s'étendre ou diminuer, selon que la nation est en état de paix ou en état de guerre.

II

L'étendue du groupe national doit elle-même être déterminée surtout par des considérations de politique extérieure, telles que l'étendue des groupes nationaux voisins et leur état social; mais aussi par des considérations économiques, ethniques et géographiques, celles-ci primant celle-là.

Les montagnes surtout forment pour les peuples des frontières défensives et comme des forteresses naturelles. Les fleuves, au contraire, servent de liens et de routes plutôt que de barrières entre les nations, à moins que, comme le Rhin, le Danube, ils ne soient très larges, très rapides et profondément encaissés dans les défilés de chaînes de montagnes. C'est pourquoi la Loire n'a jamais été une véritable frontière, non plus que la Seine, la Gironde ou le Pô. Il en est de même des fleuves qui du plateau central de l'Europe coulent vers la mer du Nord et la Baltique à travers les plaines germaniques. Des conquérants n'en ont pu faire de loin que les limites arbitraires de leurs divisions administratives, ou de leurs partages iniques, contre lesquels l'ethnographie et l'économie sociale protesteront toujours. Un fleuve peut décider du gain d'une bataille, mais n'empêche jamais une invasion.

Il résulte de là que les frontières géographiques naturelles coïncident presque toujours avec les frontières ethniques et qu'un peuple bien dessiné sur la carte, par les grandes lignes géographiques, aura presque toujours cette homogénéité de langage, de mœurs, d'instincts, d'intérêts qui est une des conditions non moins essentielles de sa cohésion.

Une nation a donc avantage à se resserrer ou à s'étendre selon le terrain qu'elle habite, et la nature de son sol doit en partie déterminer celle de ses institutions. Ainsi, la France, entre l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Jura est une patrie naturelle qu'on ne peut diviser sans anéantir la nation qui l'habite. Malheur aux peuples qui l'envahiront de ce côté : vaincus d'avance ils y laisseront leur cadavres. Mais au nord, elle n'a de frontières géographiques qu'au Rhin. Si, après les avoir perdues, elle a toujours une tendance à les reprendre, c'est qu'elles sont une condition nécessaire de son indépendance, et que si elle ne les possède pas, elle ne peut au moins les laisser franchir par un trop puissant voisin, sans devenir par là même à sa merci. C'est pourquoi l'Europe, en 1815, ne voulant pas les lui rendre, fit sagement, pour son repos et pour le bon équilibre des nations qui se partagèrent les plaines Rhénanes, de créer de ce côté une ceinture de petits peuples neutres, destinés, sous sa protection et sa garantie, à amortir le choc inévitable de deux trop puissants rivaux et de deux races, se disputant fatalemeut la clef de cette large porte ouverte entre l'une et l'autre. Si ces clefs ont pu échapper des mains de la race latine, si elle n'a pu, depuis la chute de l'empire romain, sinon les reprendre du moins les garder, c'est qu'un fleuve, même aussi large que le Rhin, comme je le disais tout à l'heure, n'arrêtant jamais une invasion, c'est, de ce côté surtout et par cette porte, que déborda le torrent des barbares germains du troisième au neuvième siècle de notre ère. C'est là seulement qu'ils ont laissé des traces profondes et mêlé abondamment leur sang au sang gaulois préexistant.

Les frontières géographiques de la France gauloise au nord ne coïncident donc pas avec ses frontières ethniques; toutes les invasions germaniques entrées en Gaule par le Rhin ayant laissé sur ses bords, jusqu'à la Meuse et même jusqu'à l'Escaut, des traces profondes de leur séjour; tandis qu'on retrouve à peine celle de leur passage dans les bassins de la Seine, de la Loire, de la Saône, du Rhône et de la Garonne, seulement traversés par le flot des envahisseurs. C'est-à-dire que, depuis la chute de l'Empire romain, la Gaule a eu l'ennemi chez elle, a subi l'occupation étrangère, et n'a pu reprendre la clef de sa porte, tombée aux mains de

l'ennemi le jour où elle perdit son nom pour prendre celui de France. Aujourd'hui que le Franc a disparu, absorbé par le Gaulois indigène, elle garde encore le nom de ses vainqueurs, comme le symbole de cette conquête antique. Mais elle peut se targuer de ce nom même, qu'elle a subi d'abord comme un opprobre, et qu'elle a depuis su rendre si glorieux, pour revendiquer ce pays des Francs qui s'étendait, encore du temps de Charlemagne, entre l'Escaut, la Meuse et le Rhin et comprenait même la Franconie allemande, c'est-à-dire toute la vallée rhénane jusqu'aux sommets opposés. Ce fut donc une faute grande à nos rois d'aller disputer des héritages en Italie, et de faire la guerre à la maison d'Autriche pour le titre d'Empereur romain ou le trône d'Espagne, et de n'avoir pas, dès le moyen âge, pris pour objectif de leurs conquêtes, les villes flamandes et wallonnes, qui tant de fois implorèrent leur secours contre leurs maîtres impériaux. L'annexion de ces cités turbulentes, mais libres et fières, leur eût valu, avec une frontière naturelle, quoique toujours faible, le secours de populations riches, industrieuses, déjà redevenues aussi celtiques par le sang et les mœurs que la Neustrie ou l'Austrasie, et, conséquemment, facilement assimilables, grâce au vieux sang kymrique resté en abondance dans leurs veines, en dépit du dialecte flamand emprunté à leurs voisins de la Frise et à leurs dominateurs teutons. Réunies à la France depuis quatre ou cinq siècles, elles seraient aujourd'hui aussi complètement françaises par la langue que gauloises par les mœurs, c'est-à-dire, comme toute la France, celto-latines. Avec elles, nous aurions gagné au nord, dans les sables et les marais du Rhin, jusqu'au Zuyderzée, et dans les montagnes du bassin de la Meuse, qui viennent se relier aux Vosges, un rempart inexpugnable en seconde ligne, derrière le Rhin, c'est-à-dire un boulevard contre l'invasion en arrière du fossé sur le front de bataille, et une ligne de forteresse en arrière de la frontière administrative et commerciale.

Si la France, ainsi étendue dans ses limites à la fois ethniques, géographiques et historiques, sans rester féodale, était restée largement décentralisée en groupes provinciaux, chaque capitale de ces groupes secondaires eût pris un développement local caractéristique et puissant. Les merveilles que la liberté a produites à Bruges, à Anvers, à Gand, à Bruxelles, à Liège, à Malines, eussent été imitées par l'émulation de toutes nos cités provinciales, dont le développement, déjà si rapide au moyen âge, sous la protection de leurs chartes municipales, devait s'arrêter dès que, de Louis XI à Richelieu, l'action du pouvoir central devint trop étouffante.

Mais l'unité française géographique et ethnique opérée, bien

qu'incomplètement, par nos rois, de l'an 1000 à la Révolution, devait avoir pour conséquence l'unité espagnole, l'unité britannique, l'unité scandinave, l'unité moscovite, l'unité italienne, l'unité allemande. En réalité une longue paix n'a été possible que lorsque chacune de ces unités nationales a été réalisée plus ou moins. L'Espagne a ouvert la voie sous Charles-Quint; l'Angleterre a suivi sous Elisabeth. La Scandinavie elle-même, momentanément réunie, puis divisée, ne faisait bien qu'un tout ethnique dans l'équilibre européen et, sans la folle ardeur d'un Charles XII, restait la grande puissance du Nord dont la Russie prit la place. Sans la création du royaume de Prusse, par la dynastie de Brandebourg, et son agrandissement, par suite du déchirement de la Pologne, l'unité allemande se constituait au XVIIIe siècle en faveur de l'Autriche, et toutes les guerres qui ont dévasté alors l'Europe étaient évitées ainsi que celles qui ont suivi. De même les guerres du siècle précédent n'ont eu pour but que d'arracher l'Espagne à l'Autriche pour la donner aux Bourbons au lieu de la laisser à elle-même. Encore là l'ambition des rois a causé les longs malheurs des peuples et leur abaissement. De même si l'Italie, dès lors, n'a pu réussir à se former, c'est grâce aux rivalités des maisons d'Autriche et de France qui en firent le champ de bataille de leurs querelles, habilement entretenues par les papes.

C'est donc pour son malheur, autant que pour le malheur des peuples voisins, qu'une nation cherche à s'étendre au delà de ses frontières naturelles et à dominer sur des groupes ethniques différents et de développement à peu près égal ; mais ce crime, convenons-en, est toujours celui des rois, très rarement celui des peuples, que leurs intérêts ne poussent point à le commettre.

III

C'est afin d'être assez forte militairement pour imposer sa volonté à l'Europe que la maison de France, depuis Hugues Capet, saint Louis et Louis XI, comme sous la branche des Bourbons, a détruit en France les germes d'autonomie provinciale déposés dans la nation par les municipes latins et l'organisation fédérative des Gaulois, puis développés par la féodalité et par les chartes communales. Mais en sacrifiant ainsi la prospérité intérieure de la France à leur ambition de conquête, nos coupables rois ont forcé les rois voisins à les imiter et poussé les autres peuples européens à entrer dans cette voie fatale; faute irréparable dont toute la faute retombe sur eux.

Cette centralisation puissante de la France lui a donné, il est

vrai, au moment de son organisation en grande machine de guerre, le moyen de tenir tête à plusieurs reprises à toute l'Europe. C'est l'unité de la France qui l'a fait triompher de l'Angleterre après cent ans de lutte; c'est cette unité qui lui a permis de résister aux forces éparses de Charles-Quint et à toute l'Europe sous Louis XIV et Louis XV. Cette unité encore l'a sauvée de la coalition des rois conjurés contre notre Révolution et a fait la force de Napoléon. Mais c'est aussi dans ce dernier effort trop puissant que cette unité s'est usée et affaiblie. Jusqu'alors les éléments nationaux, encore assez lâchement réunis, avaient pu conserver leurs forces vives; ils avaient pu à chaque génération se refaire, se raviver, sans qu'une trop puissante absorption de la circonférence au centre en vînt tarir à mesure les sources reproductives. Mais durant les quinze années de guerre de l'Empire, les forces provinciales mises en coupe réglée, absorbées aussitôt que produites, et versées à flots sur les champs de bataille européens pour soutenir une lutte aussi gigantesque qu'incessante, se trouvèrent épuisées dans ce suprême effort et ne purent se renouveler ni assez abondamment ni assez vite, sous l'oppression centralisatrice qui les tenait liées en faisceau exclusivement pour l'action commune, sans que rien en soit réservé pour l'action locale et indépendante. Aussi ces forces manquèrent-elles toutes à la fois. Le faisceau se brisa dans la main qui le faisait agir et qui dut le laisser échapper comme une arme usée et inutile, comme une lame d'épée dont la trempe a disparu à force de frapper. Napoléon Ier, avec toutes ses guerres, n'était parvenu qu'à léguer à ses successeurs une nation de moines mâles et femelles, disciplinés, laborieux, mais passifs et incapables d'initiative, machines vivantes dont les plus viriles étaient les femmes. C'est cette nation que l'héritier de son nom a osé opposer à la Prusse.

Tel est le sort qui attend tout vaste empire trop centralisé et centralisé surtout en vue de la force militaire. Il en a été de la France, en 1870, comme de l'Espagne de Philippe II, sous son petit-fils, comme de l'empire de Charlemagne sous ses successeurs, comme de l'empire romain sous les derniers Césars, comme de la Perse sous Darius, comme de l'Assyrie et de la Chaldée sous Sardanapale et Balthazar. Tout a croulé à la fois sous l'effort unique mais puissant d'un peuple rival, fort parce qu'il est seulement centralisé d'hier, que sa machine guerrière et conquérante, toute neuve encore, est dans toute son énergie et qui avait à venger sa défaite, à atteindre le but que depuis sa naissance il poursuit : se substituer à l'Autriche et hériter d'elle l'hégémonie germanique. Ce but est près d'être atteint, mais la Prusse a encore à

défendre son œuvre, sa conquête, et avant qu'elle puisse l'achever elle aura subi à son tour les effets de ce virus de la centralisation monarchique qu'elle s'est inoculé pour nous vaincre, et qui la tuera plus tôt que nous, parce que la race allemande résistera moins que la nôtre à ses effets morbides.

Que notre exemple soit donc une leçon pour les autres peuples qui en voie de le suivre doivent savoir s'arrêter à temps. La centralisation napoléonienne, avec sa conscription militaire qui, mettant les hommes en coupe réglée, désintéressait le reste de la nation du patriotisme, a fait de la France pendant vingt ans un camp, une armée, un puissant instrument de conquête; mais cet instrument, bon seulement pour l'offensive et pour un temps déterminé, s'est trouvé usé dans l'espace d'une seule génération. Comme nation, la France s'est affaiblie, presque suicidée dans cet effort. La vie, pour s'y trop concentrer au cœur et à la tête, s'y est éteinte vers les extrémités; de sorte que le coup frappé à la tête l'a renversée. Frappé au cœur il l'eût tuée, si elle n'eût renfermé dans son sein, comme un nouveau germe de vie, indiscipliné, mais énergique, un jeune parti, disons plus, une jeune race, le parti républicain, la race révolutionnaire qui, depuis un siècle en lutte avec les gouvernements centralisateurs, avait conservé dans l'universelle passivité, avec l'ardeur militante, la vertu d'initiative individuelle et une certaine puissance d'action spontanée qui ne s'est pas brisée avec le grand ressort de la machine administrative et a pu prendre subitement en main la destinée de la nation, prête à s'abandonner à elle-même. Car, il faut bien le reconnaître, en dépit des désordres inévitables qu'a pu engendrer l'intervention soudaine d'individus agrégés seulement par le sentiment du péril public, par un patriotisme soutenu de convictions profondes et par certaines idées communes, c'est le parti républicain qui seul, au lendemain de Sedan, n'a pas désespéré de la France et lui a improvisé une âme. C'est lui qui l'a ressuscitée, galvanisée, relevée, soutenue debout quand elle se croyait morte et qu'elle ne savait plus que s'abandonner inerte au vainqueur. L'histoire lui en saura gré: la France ne doit pas oublier que ce jour-là encore, comme il y a quatre-vingts ans, le parti républicain, en lui épargnant la honte d'une soumission passive, a du moins sauvé son honneur, c'est-à-dire ce sentiment de dignité nationale qui fait qu'un peuple croit encore à lui-même, lors même qu'il est vaincu, que ses armées détruites laissent le passage libre au torrent de l'invasion et que ses institutions renversées ont prouvé leur impuissance à le défendre.

Le parti républicain à Paris, en France, a joué le rôle de Thémis-

tocle à Athènes quand, abandonnant la cité au vainqueur avec son acropole et ses dieux, il fit monter la population sur ses vaisseaux. Au lendemain de Sedan, la France désespérée, voyant toutes ses armées prisonnières, ne pouvait que subir les conditions de son vainqueur et accepter de lui sa déchéance comme nation. Paris ouvrant ses portes après quatre mois de siège, pour sauver de la famine le million et demi d'habitants qu'il renfermait dans ses murs, cédait, il est vrai, à la nécessité, à la force. Mais avec une armée nouvelle, reconstituée, bien que mal aguerrie encore et qui, en face du vainqueur, témoignait du moins de la vitalité à venir de la nation, la France, en acceptant sa défaite présente, se réservait l'espérance d'une revanche plus ou moins prochaine et prouvait au monde, frappé de stupeur à la vue de sa chute, que si elle était profondément blessée, elle ne l'était pas mortellement.

Si l'étouffante centralisation napoléonienne, si les proscriptions du 2 octobre, si le despotisme personnel qui suivit durant vingt ans, avaient réussi à étouffer complètement en France, sous l'action administrative, l'énergie de ce parti seul resté vivant dans la léthargie générale de la nation, oui, c'en était fait de la patrie française. Destinée au sort d'une autre Pologne, en dépit de sa puissante unité naturelle, elle n'eût par tardé à être démembrée au profit d'États nouveaux, dessinés selon les caprices ou les intérêts des nations rivales.

Du reste, ce démembrement, s'il s'effectuait un jour, ne saurait durer; il serait contre la nature des choses. La France gauloise pourra encore changer de nom dans l'histoire, mais elle ne pourra cesser d'être une patrie ethnique et géographique : c'est-à-dire d'être le territoire de populations qui auront toujours à s'unir politiquement plus d'intérêt qu'à se diviser, et qui, violemment séparées un moment par la force, tendront toujours à se rejoindre par une invincible force d'attraction mutuelle. Que des conquérants, pour détruire son unité ethnique, y versent par millions des Espagnols, des Italiens, des Anglais, des Allemands, au bout d'un temps plus ou moins long ces éléments étrangers, exogènes, y seront aussi bien absorbés que le sont aujourd'hui ceux de la conquête barbare. Le caractère national aura reparu, dominant, exclusif, en dépit de toutes les invasions conquérantes et de toutes les discordes civiles, comme aujourd'hui malgré mille ans de guerres intestines et d'invasions, l'Italie ne renferme que des peuples italiques, et l'Espagne que des Hispaniens.

IV

Que la France ne craigne donc point de briser ou même d'affaiblir son unité nationale et politique en revenant à une profonde décentralisation administrative et économique et à de larges libertés provinciales. Lors même que les nations voisines, entraînées, pour leur malheur, par son exemple passé, vers l'esprit de conquête, continueraient de marcher en sens inverse vers une centralisation qui les énerverait au bout de peu de temps, comme elle nous a énervés, il lui suffirait pour redevenir une forte et puissante nation, de rester pendant cette période sur la défensive, en se faisant une armée de citoyens, résolus et ardents pour la résistance, sans idée de conquête ou même d'une trop prompte revanche, qu'elle doit ajourner jusqu'au moment où ses rivales se seront affaiblies à constituer leur unité factice.

Aucune nation en Europe n'est constituée comme la France pour former une puissante unité politique.

L'Angleterre est partagée entre trois îles, puisque la muraille des monts Cheviot et le golfe de Solway forment au midi de l'Ecosse une barrière plus forte qu'un détroit. Séparée d'ailleurs du continent, elle ne pourra jamais, surtout avec les masses armées, et les puissants engins, les rapides mouvements stratégiques de la guerre moderne, y exercer une grande influence militaire que par sa marine, son argent ou ses alliances. Elle ne peut donc être conquérante à l'extérieur. A l'intérieur, elle se refuse à une centralisation compacte qui n'est point et ne sera jamais dans ses mœurs. D'ailleurs la crise sociale, dont les symptômes s'annoncent déjà, ne peut tarder à y éclater avec une violence qui ne lui laissera pas le loisir de s'ingérer librement dans les affaires continentales.

L'Espagne fait un tout naturel avec le Portugal qui, composé de trois bassins dont toutes les portes sont ouvertes sur l'Espagne, ne peut en rester séparé que par une fiction politique, imaginée et maintenue par l'intérêt anglais. L'Espagne et le Portugal, au contraire, divisés en bassins profondément encaissés de hautes montagnes, forment ensemble un État essentiellement constitué pour la forme fédérative, qui seule peut lui assurer sécurité, stabilité et prospérité.

L'Italie, également divisée dans toute sa longueur par les Apennins et, plus encore, morcelée en groupes provinciaux bien distincts par leurs traditions politiques, leur histoire, leurs origines ethniques et leurs divers dialectes, doit être sollicitée à élargir sans

cesse ses libertés locales. La Sicile, l'ancien royaume de Naples ou Grande Grèce, le Latium avec Rome et l'Ombrie, la Toscane, la Cispadane : c'est-à-dire Ferrare, Parme, Plaisance, Modène, et les trois Transpadanes : c'est-à-dire la Vénétie, le Milanais et le Piémont, ne peuvent que perdre en perdant leur autonomie bien distincte sous un lien politique trop étroit et trop absorbant.

L'Allemagne également est bien loin de former un tout homogène. Elle est aussi profondément divisée au point de vue de l'ethnographie que de la géographie. Les montagnes qui partant de la Forêt Noire, entre Oldenbourg et Rastadt, et, vers Fribourg et Bâle, se rattachent aux Alpes de Souabe, aux collines du nord de la Bavière, de là à l'Ezzgebirge, et, par le Gesenker Gebirge, se relient aux Karpathes occidentales, dessinent et divisent deux bassins hydrographiques différents et délimitent le territoire de races bien distinctes. Au nord c'est la Germanie, au sud c'est l'Austrie : c'est-à-dire, avec la Vindélécie, ou Boiaria, la Norique, la Pannonie, l'Illyrie, la Dacie et la Bohême, toutes nations qui n'ont jamais été germaniques, mais slaves. Qu'en plusieurs de ces contrées l'élément teuton soit arrivé à dominer jusqu'à imposer sa langue, c'est un fait politique et non ethnologique.

Cette Austrie elle-même renferme à ce point de vue deux parties distinctes. Celle de l'ouest qui a subi l'empreinte allemande, c'est-à-dire la Souabe, la Bavière, avec le duché d'Autriche, le Tyrol septentrional et la Styrie, peut-être l'Illyrie jusqu'aux Alpes juliennes : voilà, au point de vue de l'ethnographie comme de la géographie, le véritable empire d'Austrie. Mais à l'est, au sud et au nord on ne trouve plus que des Slaves méridionaux, c'est-à-dire des Bohêmes ou Tchèques, des Moraves ou Silésiens et, enfin, la Hongrie où, sur l'élément slave, s'est étendue une légère couche de conquérants madgyars ou finnois, puis la Transylvanie, l'Esclavonie, la Croatie, la Dalmatie qui, comme la Bosnie et la Serbie, sont purement slaves. Voilà donc une autre nation toute faite, un groupe politique homogène, mais qui, pas plus que le groupe Austriaque, n'est fait pour l'unité administrative, et qui, géographiquement, est à la fois si étendu, si dispersé, et si dépouillé de toutes frontières naturelles qu'il ne peut être relié, même politiquement, que par un lien fédératif se résumant en une simple alliance offensive et défensive.

Au sud de ce groupe la Valachie, la Bulgarie, la Roumélie, la Macédoine, l'Albanie, la Thessalie et la Grèce offrent les éléments d'une autre confédération gréco-roumaine, assez homogène pour accepter un lien politique, mais à laquelle on ne saurait faire accepter l'unité administrative que Constantinople a tant de fois

essayé d'imposer, non seulement depuis la conquête ottomane, mais même du temps des empereurs byzantins.

L'Allemagne du nord ou Germanie est plus homogène au point de vue ethnique; mais si ses frontières géographiques sont bien nettement tracées, au midi, par la ligne de séparation des eaux qui court à travers tout le centre de l'Europe et, au nord, par la mer; à l'ouest, elle n'a, comme la Gaule franque, que des lignes d'eau pour limites et, à l'est, sa frontière est non moins ouverte du côté des Slaves du nord, c'est-à-dire des Russes et des Polonais.

Tout le bassin de la Vistule est slave jusqu'à et y compris Dantzig. C'est l'ancien pays des Borusses, tribus finnoises qui se mêlèrent aux Slaves indigènes et ne devinrent politiquement Allemands qu'en subissant le joug des chevaliers de l'ordre teutonique. Même le bassin de la Warta forme dans le bassin de l'Oder cette enclave qui dessine le duché de Posen. Quant aux frontières naturelles de la Pologne et de la Russie, elles sont également vagues et flottantes. Cette absence de limites géographiques est ce qui a dû livrer les Polonais désunis à la conquête des Russes, puissamment et récemment centralisés. Cependant, une ligne partant du lac Peypus jusqu'aux monts Valdaï et passant entre les sources du Volga et du Dniéper, pour suivre la ligne de séparation des eaux entre ce fleuve et le Don, dessinerait assez bien les territoires des deux peuples au point de vue ethnographique et géographique, aussi bien qu'au point de vue des traditions politiques. La Pologne ainsi reconstituée comprendrait donc les bassins de la Vistule, du Dniéper, du Dniester et du Pruth. Elle comprendrait, avec la Pologne actuelle, le duché de Posen, la Gallicie, la Moldavie à l'état d'enclave et la partie anciennement polonaise de la petite Russie, c'est-à-dire des éléments assez distincts pour réclamer une certaine autonomie. De plus cette première fédération des Slaves du nord-ouest régnant sur une bande de terrain étendue de la Baltique à la mer Noire, servirait de barrière entre l'Allemagne et la Russie et de frontière naturelle à deux races qu'il faut s'attendre un jour, plus ou moins éloigné, à voir se précipiter l'une sur l'autre.

Quant au reste de l'empire russe, il serait assez vaste encore, sans même compter ses domaines en Asie, pour exiger sinon la forme fédérative, du moins une certaine autonomie locale qui seule pourra aider au développement de ses lointaines provinces de la mer Polaire, de l'Oural, du Volga et du Caucase, qui ne peuvent que dormir en léthargie tant qu'elles attendront la vie de Pétersbourg.

Enfin les trois nations scandinaves, qu'un intérêt commun solli-

cite à s'unir politiquement, ne sauraient se fondre administrativement, sans que deux d'entre elles fussent sacrifiées à la troisième. La Finlande, qui autrefois était unie à la Suède, lui reviendrait avec avantage, la ligne de lacs et de marais qui couvre l'isthme étroit formé entre le golfe de Finlande et le golfe d'Oneg étant, pour la Russie, comme pour la Scandinavie, une meilleure frontière que la Tornéa, aux bords de laquelle une armée risque de geler neuf mois de l'année en attendant l'armée ennemie, et où les autres mois elle sera exposée à mourir de faim, si ses convois de vivres sont interceptés en mer par la débâcle des glaces ou par terre par les inondations résultant de la fonte des neiges.

V

Aucun peuple d'Europe ne jouit donc de conditions locales semblables ou équivalentes à celles qui ont fait l'unité française, accomplie en effet avant celle de tous les autres peuples ; puisque depuis la fédération gauloise jusqu'à présent, elle n'a subi une véritable division politique que pendant le premier siècle de la conquête, c'est-à-dire de l'invasion gothico-burgonde à la réunion de la Gaule sous Clovis. C'est même de cette époque, jusqu'à celle de Louis-le-Débonnaire seulement, qu'elle s'est étendue jusqu'à ses frontières naturelles du Rhin, que la troisième dynastie des rois francs, attirée à tort vers le Midi et l'Orient, dédaigna de défendre et de resaisir et qui, depuis, lui fut un instant rendue par nos généraux révolutionnaires, mais que l'ambition désordonnée de Bonaparte lui fit perdre presque aussitôt.

Une telle reconstitution de l'Europe sur les bases logiques de la géographie, de l'ethnographie et des traditions nationales pourrait seule mettre fin au malaise dans lequel vivent les peuples, sans cesse menacés de conquêtes et d'invasions qui remettent en question leurs destinées et leurs droits. Seule elle pourrait permettre à notre civilisation d'entrer dans la voie de larges réformes sociales qui ne peuvent s'opérer que presque simultanément chez toutes les nations, quoique chez toutes par degrés et par des réformes successives. Mais jusqu'au jour où un équilibre politique stable sera établi, tant que la crainte de la guerre, toujours prête à éclater, changera chaque nation en camp militaire, et les forcera à engloutir toutes leurs forces vives dans le désastreux système de la paix armée, avec la guerre en expectative, aucune de ces réformes ne sera possible. Toutes, dans l'intérêt de chaque Etat, devront être ajournées.

Entre toutes, la France aujourd'hui, en face de l'Allemagne con-

quérante et menaçante, doit songer d'abord à ses périls extérieurs, et se faire forte militairement. Elle doit se relever par une décentralisation mesurée de la torpeur où l'a jetée le système contraire poussé à ses dernières limites. Elle doit, pour être toujours prête à faire la guerre sur ses frontières, étouffer avec soin chez elle tous les germes de guerre civile, toutes les haines de partis et de castes et, pour cela, chercher la conciliation dans la forme du gouvernement qui la divise le moins : c'est-à-dire dans une forme républicaine, modérée, sage, prudente, également éloignée de la licence et de la servitude, de la démagogie inquiète et de l'oligarchie oppressive. Elle doit chercher à fonder, moins dans sa capitale que dans chacune de ses provinces, non pas une aristocratie héréditaire, territoriale ou financière, mais une aristocratie intellectuelle, élective et en quelque sorte démocratique, émanant du peuple et retournant à lui qui, donnant l'influence et le gouvernement aux plus capables et aux plus dignes, évite les écueils du favoritisme monarchique, autant que ceux où les entraînements populaires, les caprices des multitudes, les popularités improvisées et imméritées, aussitôt détruites que nées, conduisent les foules ignorantes et aveugles qui prétendent se conduire elles-mêmes et ne font les révolutions que par accès de colère pour changer la domination de main, l'injustice de place et substituer leur tyrannie anonyme et irresponsable au despotisme d'un ou de plusieurs hommes dont l'intérêt, du moins, est encore de bien gouverner afin de gouverner plus longtemps.

Un tel ordre de choses donnant satisfaction aux justes griefs de l'opinion, permettant le progrès et les réformes, prévenant les nouveaux abus, fermant l'ère de nos révolutions périodiques et de nos crises sociales, peut seul relever et sauver la France : cette France qui ne doit, qui ne peut pas mourir, et qui ne saurait abdiquer le rôle d'initiatrice de la civilisation qu'elle a toujours gardé, sinon depuis la chute de l'empire romain, du moins depuis la Renaissance, époque où elle a hérité, par l'Italie, du génie civil, politique, littéraire et esthétique de l'antiquité.

Non, la France ne saurait disparaître de la fédération des peuples européens sans y faire soudain un grand vide, une grande ombre. De même que le monde entier a perdu à la chute de la Grèce et même à la chute de l'empire romain, qui s'était efforcé de la copier plutôt que de la continuer; de même que l'invasion germanique, du troisième au huitième siècle a replongé le monde dans la barbarie et arrêté pendant mille ans les progrès de l'humanité; de même, aujourd'hui, l'asservissement de la France au joug allemand renouvellerait toutes les décadences du bas-empire en ar-

rêtant l'évolution de l'Allemagne elle-même, qui, devenue conquérante et oppressive, comme Rome après la conquête de la Grèce, cesserait de progresser, au point de vue intellectuel et social, en abaissant à son niveau toutes les nations rivales ou subjuguées, contraintes de subir sa loi ou de consumer leurs forces à se défendre contre elle.

Ce serait une fois de plus la carte du monde à refaire par de nouvelles guerres. Il faudrait encore des siècles de luttes pour faire rentrer l'invasion dans ses limites et rendre à chaque peuple son droit. Puis, après l'hégémonie allemande, ce serait l'hégémonie slave qui menacerait d'engloutir l'Europe ; c'est-à-dire le torrent suivant le torrent, l'inondation appelant d'autres déluges, la conquête se heurtant à la conquête ou la provoquant.

Ce serait après l'asservissement de la Grèce à Rome, l'invasion de Rome par les barbares. Car cette Asie à laquelle la Russie va enseigner le pouvoir de nos armes, en lui en faisant sentir les effets, peut un jour venir nous les rapporter, multipliées par tout ce que peut fournir de bras cette pépinière humaine qui, des monts Altaï à l'Himalaya, de la péninsule indo-chinoise aux déserts glacés de la Sibérie et du Japon à la Perse, fournit aux émigrations incessantes de cette race jaune qui compte presque pour une moitié dans le nombre des représentants de l'espèce humaine, et qui ne pourrait se jeter sur notre race blanche sans la faire rétrograder et déchoir par un fatal mélange.

Que notre pensée s'attache fortement sur ce péril très réel qui nous menace, et qu'en face d'un tel danger pour l'espèce, en face de longues guerres de race encore possibles, s'apaisent nos dissentiments de partis, nos haines de caste, nos misérables querelles de personnes. L'Asie est là, surabondante. Faisons bonne garde du côté de l'Oural, et maintenons entre nous et lui plusieurs armées de peuples, plusieurs ligues ethniques, plusieurs lignes de défense successives. Souvenons-nous qu'un petit peuple, les Alains, chassé des bords de la mer Noire, a été l'avant-garde de toutes ces hordes, qui, suivant les traces les unes des autres, sont venues successivement s'abattre sur la première civilisation européenne pour l'étouffer. Si de nouveaux Alains fugitifs viennent se jeter de nouveau sur nos nations modernes, qu'ils soient arrêtés, absorbés, engloutis dès leurs premiers pas. En tous cas, s'ils doivent arriver quelque jour jusqu'à la France, placée à l'arrière-garde des peuples européens, qu'elle en soit le dernier boulevard, celui qu'on ne franchit pas en vain et qu'on ne repasse que mort. Sauvons l'Europe pour sauver l'humanité, et pour sauver l'Europe, sauvons la France, qui ne doit pas cesser encore d'être la grande

nation, celle qui a toujours marché la première, pour le droit d'un peuple opprimé ou pour le triomphe d'une idée.

CLÉMENCE ROYER.

CE QUE L'UNITÉ ALLEMANDE

COUTE A L'EUROPE

Il ne serait guère utile de discuter l'argument militaire contenu dans le discours du comte de Moltke sur la nouvelle loi militaire allemande. Personne, en dehors du groupe qui gouverne l'Allemagne, ne saurait décider si ce pays est menacé de l'attaque d'une coalition, ou s'il mûrit des desseins dont l'accomplissement exige des armées plus nombreuses encore que celles qu'il peut déjà mettre en campagne. Ce simple fait, que le chef de l'état-major allemand, en d'autres termes, l'homme qui après le monarque commande en chef les armées allemandes, regarde le pays comme insuffisamment préparé ; que, d'autre part, le pays pense comme lui, ce fait est déterminant pour des étrangers qui n'ont qu'à accepter, avec quelque regret que ce puisse être, ce qu'ils ne sauraient discuter utilement. Ce sont les Allemands qu'il faudrait convaincre et il n'est pas d'Allemand qui puisse se prononcer avec autorité contre le comte de Moltke. Cependant, nous rendrons peut-être quelques services en rappelant quelques éléments de la situation, oubliés ou dissimulés dans son discours, par le grand stratégiste allemand : nous appellerons l'attention sur l'immense fardeau imposé à l'Europe, grâce surtout à l'action de l'Allemagne. Le comte de Moltke fait, avec une très grande minutie, la comparaison entre les bataillons : par contre, il ne nous dit rien des budgets ; il est probable qu'il ne se doute pas plus que le reste du monde de l'effroyable chiffre que les dépenses d'Etat ont commencé à atteindre. Ce chiffre, nous avouons qu'il nous épouvante ; et pourtant, malgré les efforts faits pour en démontrer l'immensité, nous croyons que les économistes ne le comprennent pas encore entièrement.

La carrière de l'Allemagne a commencé en 1866, aussi avons-nous pris l'année 1865 pour terme de comparaison. Certes, ce n'est pas une année de budgets faibles : les prétentions du gouvernement de l'empire français à l'hégémonie européenne, la guerre de

Crimée, la guerre austro-française et l'élévation de l'Italie avaient amené les gouvernements du continent et de la Grande-Bretagne à donner à leurs forces une augmentation considérable. La France semblait être prête : la Prusse l'était, les événements l'ont prouvé; elle l'était si bien qu'elle put écraser l'Autriche en sept semaines et faire des États allemands un seul empire militaire. Néanmoins les chiffres officiels démontrent, qu'en prenant cette année pour terme de comparaison, les budgets de tous les Etats européens, autrement dit les sommes prélevées pour garantir l'intégrité et l'ordre, ont augmenté de près de 50 0/0.

Budgets de tous les Etats européens.

	En 1865.	En 1879.
Allemagne................	804.212.500 fr.	1.667.762.500 fr.
Autriche-Hongrie..........	1.314.262.500	1.546.562.500
France..................	2.386.125.000	3.009.800.000
Grande-Bretagne..........	1.704.375.000	2.158.875.000
Russie.................	1.302.900.000	2.714.375.000
Italie....................	916.575.000	1.426.625.000
Espagne..................	662.812.500	760.025.000
Hollande..................	186.850.000	257.550.000
Belgique..................	171.700.000	273.962.500
Danemark................	37.875.000	58.075.000
Suède....................	53.025.000	113.625.000
Norvège..................	27.775.000	70.700.000
Portugal..................	113.625.000	176.750.000
Grèce.....................	26.512.500	54.287.500
Turquie..................	313.100.000	328.250.000
Etats placés autrefois sous le protectorat de la Turquie.	29.037.500	132.562.500
Suisse....................	18.937.500	42.925.000
Total...........	10.069.700.000 fr.	14 792.712.500 fr.

Une partie de cette augmentation est due, sans doute, à l'accroissement de la civilisation, qui exige, ou qui est censé exiger, des dépenses plus grandes pour l'administration, la police et les forces armées nécessaires à la sécurité intérieure ; mais la part de beaucoup la plus grande, les deux tiers environ, est due à des dépenses exagérées pour les armements et les intérêts de dettes, créées presque exclusivement par la guerre.

Dépenses totales pour les armées de terre et de mer.

	En 1865.	En 1879.
Allemagne................	249.975.000 fr.	539.087.500 fr.
Autriche-Hongrie.	290.375.000	281.537.500
France.	449.450.000	681.750.000
Grande-Bretagne..........	681.750.000	814.312.500
Russie...................	552.975.000	921.625.000
Italie....................	291.637.500	233.562.500
Espagne..................	151.500.000	151.500.000
Hollande.................	46.712.500	74.487.500
Belgique.................	36.612.500	47.975.000
Danemark.	11.362.500	22.725.000
Suède.	20.200.000	32.825.000
Norvège.	8.837.500	13.887.500
Portugal.................	25.250.000	45.450.000
Grèce....................	7.575.000	15.150.000
Turquie.	121.200.000	126.250.000
Etats placés autrefois sous le protectorat de la Turquie.	15.150.000	47.975.000
Suisse...................	8.837.500	13.887.500
Total...........	2.969.400.000 fr.	3.962.987.500 fr.

Mais ce n'est pas encore là toute la vérité : presque toutes les grosses dettes de l'Europe moderne ont la guerre pour origine. Le paiement anglais de 505,000,000 de francs pour l'émancipation des esclaves est une dépense tout à fait exceptionnelle, consacrée à un but philanthropique. Les dettes de l'Europe n'ont pas doublé depuis 1865 (il y a quinze ans maintenant) : elles ont augmenté de 70 0/0.

Montant des dettes nationales.

	En 1865.	En 1879.
Allemagne................	3.238.312.500 fr.	5.555.000.000 fr.
Autriche-Hongrie..........	7.814.875.000	10.636.562.500
France.	14.039.000.000	20.831.250.000
Grande-Bretagne..........	20.414.625.000	19.650.812.500
Russie...................	5.252.000.000	15.150.000.000
Italie....................	4.620.750.000	10.314.625.000
Espagne..................	5.302.500.000	13.256.250.000
Hollande.	2.196.750.000	2.070.500.000
Belgique.................	631.250.000	1.570.550.000
Danemark.	239.875.000	258.812.500

Suède....................	113.625.000	303.000.000
Norvège..................	47.975.000	183.062.500
Portugal.................	1.010.000.000	2.083.125.000
Grèce....................	183.062.500	505.000.000
Turquie..................	1.212.000.000	6.312.500.000
Etats placés autrefois sous le protectorat de la Turquie.	5.050.000	530.250.000
Suisse...................	3.787.500	35.350.000
Total...........	66.325.437.500 fr.	109.246.650.000 fr.

L'augmentation totale des dépenses causées par la guerre ou par la crainte de la guerre a donc été (en prenant l'intérêt moyen de 4 0/0) de 3,307,750,000 francs [1] par an, soit de beaucoup plus élevée que le budget total de l'un ou l'autre des deux pays les plus riches de l'Europe, de la France et de la Grande-Bretagne. Ces 4 0/0 représentent un capital de 82,693,750,000 de francs qui, aussi longtemps que dureront ces dépenses, dont quelques-unes sont perpétuelles, est perdu pour l'action industrielle de l'Europe, perdu pour le progrès de la civilisation et pour le bien-être matériel de la population.

L'unité allemande est un fait très satisfaisant, mais l'Europe l'a payée d'un prix gigantesque, que l'Allemagne et ses chefs semblent disposés à augmenter encore.

Le poids de la charge n'est pas encore suffisamment exprimé: pour le rendre plus clair nous devrions y ajouter le capital sacrifié par le travail perdu de deux millions de soldats, dont chacun, employé dans l'industrie, eût produit au moins 10 francs 10 par semaine (soit un total de 1,000,000,000 par an); mais nous préférons poser la question sur un autre terrain. Il devient plus clair de jour en jour que la lutte industrielle de l'avenir se fera entre ces deux champions, l'Amérique du Nord et l'Europe. L'Amérique du Nord, possédant tous les climats, produit ou peut produire toutes choses : aussi s'est-elle jetée dans une carrière industrielle et arrivera-t-elle en fin de compte à se libérer des entraves de la protection. Les Etats-Unis payent rapidement leur dette, la seuls dette nationale sérieuse du continent ; il est possible, sinon probable que la République et le Canada se lient plus tard d'une façon plus ou

---

[1] Nous ne garantissons pas l'exactitude absolue de ce chiffre que nous n'avons pu rétablir entièrement par l'addition de l'augmentation des dépenses militaires de 1879 avec l'augmentation des intérêts de dettes nationales de la même année. La différence, en tout cas, ne saurait nuire à le portée générale de l'article. (Note de la rédaction.)

moins étroite par quelque traité d'union douanière. Si cette éventualité se produisait, il est très probable que, vers 1900, dans vingt ans seulement, l'Amérique pourrait rivaliser avec l'Europe sur tous les marchés du monde, pour la vente de produits et d'objets manufacturés qui n'auront à payer en Amérique que 1,515,000,000 de dépenses d'Etat, contre 15,150,000,000 que payeront ceux de l'Europe: en d'autres termes, l'Europe pourra se rencontrer avec un adversaire possédant autant qu'elle toutes les ressources, sauf celle des bras, et ne payant pas plus du dixième de l'ensemble de ses impôts. Certes nous posons le problème en faveur de l'Amérique puisque nous supposons la dette des Etats-Unis payée; pourtant nous ne nous sommes pas montrés par trop favorables au jeune continent, car nous allions oublier l'article le plus important: l'Europe, outre qu'elle paye dix fois plus d'impôts, ne pourra avoir de jeunes gens bien constitués, de 19 à 22 ans, engagés dans la production industrielle. Tous seront dans l'armée: tous y sont déjà, sauf dans nos îles anglaises. La période de travail énergique de chaque homme étant d'environ trente ans, l'Europe, outre ses énormes impôts, sacrifie encore, en comparaison avec l'Amérique, tout un dixième de ses ressources disponibles de puissance humaine. Nous ne chercherons nullement à exagérer le résultat total; nous savons bien que tous les économistes ont évalué au-dessous de la réalité la capacité de l'espèce humaine à supporter des impôts; qu'ils ont trop oublié que l'oppression sert parfois d'aiguillon; mais nous n'hésitons pas à dire que, dans la lutte entre ces deux continents, l'un entrera en lice, pour la bataille décisive, surchargé d'une demande de l'Etat à satisfaire avant la réalisation de tout bénéfice, égale à un impôt universel de 15 0/0 sur le revenu. C'est là un lourd fardeau, sous lequel on ploie : et tout nous dit qu'il va être augmenté constamment, car les grands militaires sont au pouvoir et le discours du plus habile d'entre eux nous démontre à l'évidence qu'ils ne daignent pas tenir compte de l'accroissement des charges financières. (*the Economist.*)

UN IMPOT NOUVEAU

PROPOSÉ AU CONCOURS

DE LA SOCIÉTÉ POUR LES RÉFORMES FISCALES

Monsieur le rédacteur en chef, je viens vous demander la permission d'exposer dans le *Journal des Economistes* le système d'impôt auquel le conseil de la *Société d'études économiques pour les réformes fiscales* a décerné le prix de 2,000 fr. offert par M. A. Raynaud, et au sujet duquel M. Ernest Brelay a fait à la Société d'économie politique une communication que vous avez reproduite *in extenso*. J'ai eu l'intention d'entretenir vos lecteurs de ce système, que ses adversaires ont eux-mêmes déclaré ingénieux et original, dès que je l'ai connu; en présence du dissentement d'opinion qu'il a provoqué, je crois devoir donner à cet exposé la forme d'une lettre afin de prendre pour moi toute la responsabilité des idées exprimées.

Avant d'aborder le sujet, je veux relever brièvement deux passages de la communication de mon honorable ami, M. Ernest Brelay. Il a vu dans le système en question la marque du socialisme. Ce n'est pas là un mot qui m'effraie, mais le respect dû à la vérité m'oblige à faire remarquer que M. Brelay s'est trompé du tout au tout. Le caractère fondamental du socialisme, c'est l'intervention de l'autorité publique dans les phénomènes de production et de répartition de la richesse; le procédé socialiste, c'est l'interventionnisme. Or, le caractère fondamental de l'invention de M. Jacques Lorrain, c'est la suppression de toute intervention dans les affaires des particuliers de cette branche de l'autorité publique qui s'appelle le fisc. Ce qui a induit en erreur M. Brelay, c'est probablement le caractère hardi, utopique du projet. Ne serait-ce pas faire la part bien large au socialisme que de classer sous son étiquette toutes les idées qui présentent ces deux caractères? Depuis trois quarts de siècle on a réalisé bien des projets hardis, et l'on a pu souvent répéter la formule : l'utopie d'hier est la réalité d'aujourd'hui.

Le second passage de la communication de M. Brelay que je ne veux pas laisser passer est celui où il dit que M. A. Raynaud et moi nous avons manœuvré pour réaliser le tour de la carte forcée.

Les souvenirs de M. Brelay ne sont point exacts, à moins qu'il appelle manœuvre l'ardeur avec laquelle nous avons soutenu le projet qui nous semblait le mieux réaliser les *desiderata* de M. A. Raynaud. Dans ce cas, il serait possible de donner le même nom aux ardeurs contraires. En fait, il a été possible jusqu'au dernier moment de proposer l'allocation du prix de 2,000 à l'un quelconque des cinq autres systèmes en présence, et si cette proposition eût été faite, elle eût été mise aux voix. Je n'insiste pas davantage.

*
* *

Le concours de la Société pour les réformes fiscales avait été institué par M. A. Reynaud, fondateur de ladite Société, lequel poursuivait ainsi le but qu'il s'était proposé dès l'origine : débarrasser la production et l'échangee des gênes et même des vexations que leur inflige le système fiscal actuel. Quelques personnes crurent devoir faire à ce sujet cette plaisanterie qu'a rappelée M. Brelay : de dire que M. A. Raynaud demandait un impôt agréable, qu'autant aurait valu mettre au concours la quadrature du cercle, etc. On a quelquefois trop d'esprit en France, et on aime tant les bons mots que parfois on croit qu'ils peuvent tenir lieu d'arguments, M. Brelay nous en fournit un exemple dans sa communication. Parlant de l'invention que nous avons primée et dont un des rouages consiste en un timbre mobile, il a dit qu'avec ce système « la France serait la nation la plus *timbrée* de l'Europe et du monde ». Le trait est spirituel sans doute; mais il vaut celui d'un adversaire de la machine à vapeur, qui, quand on introduisit cette force motrice, aurait dit : la France deviendra ainsi une nation *vaporeuse*, ou encore celui d'un détracteur de l'éclairage au gaz qui se serait écrié : nos villes feraient ainsi concurrence à la limonade.... *gazeuse*. On peut faire ainsi beaucoup de plaisanteries, montrer infiniment d'esprit et avoir absolument tort dans l'opposition qu'on fait.

Quoi qu'il en soit, une commission dans laquelle figuraient MM. Brelay, Clamageran, A. Raynaud et votre serviteur, rédigea un programme dont voici le résumé :

Indiquer un sytème d'impôt simple ou complexe remplisant autant que possible les conditions suivantes :

1° Répartir les charges publiques conformément aux facultés des contribuables; 2° être d'une perception simple, facile et peu coûteuse, 3° supprimer toutes les gênes, entraves et vexations pour l'industriel et le commerçant.

Un premier point ressort d'une manière évidente de ce programme : c'est que M. Raynaud demandait, mettait au concours une invention.

Puisque je viens d'écrire ce mot *invention*, il est nécessaire que j'examine un premier point que voici : Y a-t-il, peut-il y avoir des inventions en économie politique et spécialement en économie financière? Ce que je vais dire pourra paraître un ensemble de lieux communs, de *truismes*, comme disait Bastiat; mais, comme Bastiat, tout homme faisant de l'économie politique a été à même de constater souvent que les vérités les plus évidentes sont parfois ignorées. Cette même observation pourra également être faite au sujet de divers points de sciences économiques que j'aurai occasion de formuler et de poser comme des pierres d'attente du système que j'ai entrepris de faire connaître.

Peut-il y avoir des inventions en économie politique ou, comme on l'a prétendu, la science suffit-elle? Pour répondre à cette question, il faut déterminer ce qu'est la science et ce qu'est une invention. La science, c'est la connaissance des phénomènes qui s'accomplissent dans la nature et des règles conformément auxquelles il s'accomplissent; une science est la connaissance d'un certain nombre de ces phénomènes et de ces règles rentrant dans un ordre particulier; la science appelée l'économie politique est celle qui s'occupe des phénomènes et des règles de la production et de la répartition des richesses.

Qu'est maintenant une invention? c'est la découverte des moyens d'obtenir certains résultats en provoquant l'accomplissement de certains phénomènes naturels. Je ne crois pas qu'aucun homme sachant ce qu'est la méthode scientifique puisse contredire les définitions que je viens de donner.

Ces définitions étant acquises, la question à poser est celle-ci : Est-il possible de provoquer volontairement quelques-uns des phénomènes dont s'occupe l'économie politique et d'obtenir ainsi certains résultats désirés? Est-il possible de découvrir les moyens de provoquer des phénomènes économiques qui précédemment échappaient à l'action humaine? Je n'aurais qu'à puiser dans l'histoire économique pour prouver par des milliers d'exemples que la réponse doit être affirmative ; mais je n'en prendrai que trois tout récents. L'unité du prix de transport des lettres et l'abaissement de ce prix ne sont-ils pas des inventions qui ont augmenté dans des proportions considérables l'échange des correspondances? L'institution appelée *clearing house* en Angleterre et en Amérique n'est-elle pas une invention imaginée pour faciliter et développer le

commerce spécial qu'on nomme la banque? En matière fiscale, l'impôt sur le revenu n'est-il pas une invention?

Il me semble établi incontestablement qu'il peut y avoir, qu'il y a, qu'il y a eu depuis des siècles des inventions dans le domaine de l'économie politique. Il me semble également établi qu'il ne saurait y avoir antagonisme entre la science et l'invention.

*
* *

J'aborde maintenant le sujet même ; mais je suis obligé, avant de parler de l'invention récompensée par la Société pour les réformes fiscales, de poser les pierres d'attente dont j'ai parlé et qui doivent servir de bases au système. Je ne ferai d'ailleurs que répéter ou développer les idées contenues dans le mémoire de M. Jacques Lorrain.

La première question que pose l'auteur est celle-ci : Qu'est-ce que l'impôt? Avant d'y répondre, il prend un détour et pose cette autre question : Qu'est-ce que l'État, c'est-à-dire qu'est-ce que la société qui s'impose à tous les habitants d'un pays, les soumet à ses lois et leur réclame d'autorité une certaine contribution? La réponse est digne de l'économiste le plus orthodoxe, la voici : l'État est un créateur de services, un industriel. De cette première réponse découle la seconde : l'impôt est le prix payé par les consommateurs des services créés par l'État. Il y a cependant entre l'État et un industriel ordinaire cette différence que le premier impose la consommation et par suite le paiement de son produit, tandis que pour le second le consommateur peut ou ne pas acheter ou régler lui-même la quantité de ses achats. Mais c'est là un détail qui ne détruit pas l'identité de principe.

Donc, l'État est un industriel qui crée de la sécurité, des routes, de l'instruction, etc., et qui vend ses produits aux habitants d'un certain pays. Voilà la première pierre d'attente.

Si l'État est un industriel et par suite un commerçant, il doit y avoir analogie sinon identité entre les relations qu'il entretient avec les contribuables et celles qui s'établissent entre l'industriel-commerçant ou simplement le commerçant et ses clients. Il y a, en effet, non seulement analogie, mais identité. Le commerçant fait recevoir le prix des marchandises qu'il a vendues, et avec cela il paye ses fournisseurs et ses ouvriers ou employés. L'État fait recevoir le prix des services qu'il rend aux habitants du pays et avec cela il paye ses ouvriers et employés ou fonctionnaires. Cette identité existant, une question se pose : l'État ne pourrait-il pas employer pour payer ses fonctionnaires tous les moyens dont usent

les commerçants, particulièrement le système des traites et des billets à ordre ?

L'Etat non seulement peut employer ce système, mais il l'a employé. Qu'étaient-ce que les bons de la Caisse des entrepreneurs créée par M. Haussmann à l'époque où il était préfet de la Seine et où il rebâtissait Paris? C'étaient des billets à ordre souscrits par la ville de Paris, les entrepreneurs de construction de maisons recevaient ces billets en paiement, les remettaient à leurs fournisseurs ou les escomptaient chez des banquiers ou les faisaient vendre en Bourse. Cela circulait de main en main jusqu'au jour de l'échéance. Or, les choses se passent exactement de même dans le commerce: un marchand qui doit à un autre le prix d'une marchandise remet à celui-ci une promesse de payer à une date déterminée, ou accepte une invitation à payer. Cette promesse ou cette invitation acceptée est remise en paiement par celui qui l'a reçue à un autre commerçant, ou présentée à l'escompte chez un banquier ou vendue à une bourse spéciale. On sait, en effet, que les lettres de change, qui sont des invitations à payer acceptées par le débiteur font l'objet d'un commerce. D'ailleurs l'opération de l'escompte est une opération commerciale, il y a achat de la promesse de paiement par le banquier; mieux encore, il y a, — ce qui est une idée plus simple, — échange d'une marchandise contre une autre.

Je sais que M. Haussmann n'est pas en faveur auprès des économistes et que l'on pourra s'empresser de tourner l'exemple contre ma thèse. Le mauvais succès final de la Caisse des entrepreneurs ne prouve pas plus contre cette combinaison que l'abus du crédit par un commerçant ne prouve contre le système du crédit, lequel est la base du commerce.

Voici en résumé ma seconde pierre d'attente : l'Etat peut employer pour payer tout ou partie de ses créanciers le système des traites, lettres de change, billets à ordre, auquel a recours le commerce. Toute la question est d'organiser les choses de telle sorte que le système fonctionne. Voilà une invention à faire.



Pour établir le troisième des points que j'ai appelé les pierres d'attente du système, je dois poser la question suivante: Qui paye en réalité les impôts établis sur les industriels, et sur les commerçants en tant qu'industriels ou commerçants? Il ne s'agit pas seulement ici des impôts sur les marchandises pour lesquelles la réponse serait trop facile, quoique, à vrai dire, certains commerçants à courte vue prétendent payer eux-mêmes ces impôts. Il s'agit des contributions directes appelées la patente et l'impôt foncier. Ici

encore nous nous trouvons en présence d'un de ces fameux *truismes* dont parlait Bastiat. Qui paye? C'est l'acheteur, le consommateur du produit fabriqué ou vendu par l'industriel, par l'agriculteur ou le commerçant. Pour quiconque connaît le commerce, cela ne peut faire l'ombre d'un doute. Le commerçant fait entrer les impôts qu'il paye ainsi que ses frais généraux dans son prix de revient. La concurrence que se font entre eux les commerçants n'a ici rien à voir: la première condition à remplir par un commerçant, c'est de ne pas vendre à perte, or pour ne pas vendre à perte il faut faire entrer dans le prix de revient des marchandises tous les frais que l'on a. Tous les commerçants payant un même impôt mettent tous cet impôt dans leur prix de revient. Il faut cependant faire une réserve : nos impôts directs actuels étant très mal établis, il arrive que deux commerçants concurrents qui vendent la même marchandise et qui font le même chiffre d'affaires paient des patentes différentes, ou que deux agriculteurs qui produisent les même denrées soient chargés différemment. Dans ce cas, le commerçant ou le cultivateur le plus taxé doit prendre la différence sur son bénéfice, la concurrence l'obligeant à vendre au même prix que le moins taxé; le consommateur supporte le reste.

La conclusion à tirer de ces constatations est : que les impôts qui frappent les producteurs et les commerçants en tant que producteurs et commerçants, sont payés par les consommateurs.

*
* *

Sur le quatrième point préliminaire, je vais heurter les idées acquises particulièrement parmi les économistes, idées que j'ai professées moi-même. A mon avis, l'impôt indirect est préférable théoriquement à l'impôt direct, abstraction faite, bien entendu, des procédés de perception et d'établissement de l'assiette de l'impôt qui sont matière à invention.

Je connais les raisons que l'on donne en faveur de l'impôt direct. On dit : 1° qu'il est moins onéreux que l'impôt indirect comme perception; 2° qu'il est plus juste; 3° qu'il est plus conforme aux théories démocratiques. A cela je réponds : que, parce que l'impôt direct est moins onéreux aujourd'hui que l'impôt indirect, il n'est pas prouvé que cela doive toujours être. Il y a là matière à invention. On en peut d'ailleurs fournir une preuve : si l'Etat consentait à payer sa quote-part proportionnelle des frais de l'octroi de Paris, celui-ci ne coûterait que 4 0/0 au *maximum*. Quant à l'équité plus grande de l'impôt direct, elle n'est pas une conséquence du système, mais de l'application qui peut en être faite. En quoi l'impôt foncier, établi sur la base vicieuse du cadastre de 1801,

est-il plus équitable que l'impôt sur les boissons? En quoi la patente, qui recèle de criantes iniquités, est-elle préférable au droit de l'alcool? Sans doute on peut supposer un impôt direct équitable, l'impôt sur le revenu par exemple; mais ne peut-on pas supposer un impôt indirect également équitable : par exemple un droit *ad valorem* sur toutes les marchandises, lequel aurait exactement les mêmes conséquences que l'impôt sur le revenu? Un semblable droit serait difficile à percevoir, dira-t-on peut-être. Là n'est point la question; d'ailleurs l'impôt sur le revenu, devant l'application intégrale duquel toutes les nations civilisées ont reculé, serait-il d'une perception facile?

Enfin, quant à l'argument qui invoque la conformité avec le principe démocratique, c'est du sentiment et non de la science. Quels que soient le régime et le pays, on se trouve et on se trouvera malheureusement encore longtemps en face de masses contribuables composées d'une majorité de pauvres et d'une minorité de riches. Que les riches payent facilement et trouvent plus conforme aux principes de verser directement leur part contributive dans les frais généraux de la nation ou, comme j'ai dit plus haut, le prix des services qui leur sont rendus, cela se comprend. Mais les pauvres, les gens qui, s'ils avaient un peu plus d'argent qu'ils en ont, le dépenseraient sans faire le moindre excès, croit-on que le système de l'impôt direct leur soit applicable facilement? On dira qu'il faut les instruire, les moraliser, d'autres ajoutent : améliorer leur condition, et finalement leur apprendre à économiser le montant de leur impôt..., sans parler du reste. Cela est bon à dire; mais, avec la lenteur qui préside aux progrès économiques, il est à craindre que le résultat ne soit pas atteint de sitôt.

Il y a d'ailleurs un autre argument, deux autres arguments à invoquer. Le premier est que, pour établir l'impôt direct, il est nécessaire de se livrer à des enquêtes difficiles et qui rendent inévitables les erreurs, par suite les injustices. Le second est que ces enquêtes emportent une intervention vexatoire de l'autorité publique dans les affaires des particuliers.

L'impôt indirect, au contraire, une fois découvert le moyen de taxer *ad valorem* toutes les marchandises, supprime l'intervention du fisc dans les affaires du contribuable, et a, en outre, cet avantage inappréciable d'être payé par petites sommes incorporées dans le prix des marchandises.

Il y a enfin un point de fait dont des économistes, qui doivent être des hommes procédant par la méthode scientifique, c'est-à-dire expérimentale, sont obligés de tenir compte : c'est que, dans aucun pays civilisé on n'a encore pu appliquer l'impôt direct comme

impôt unique; l'Angleterre elle-même, sur un budget national de 2 milliards 39 millions, demande aux impôts indirects 1 milliard 610 millions. Il est vrai que les taxes locales sont toutes directes.

*
* *

Abordons maintenant l'invention récompensée par la Société pour les réformes fiscales. Je n'en ferai pas l'exposé pur et simple immédiatement; je préfère m'y acheminer et y acheminer les lecteurs en suivant une progression logique.

Je dirai tout d'abord qu'il s'agit d'un système de recouvrement de l'impôt, ou si l'on veut d'un système d'impôt destiné à remplacer tous les autres, c'est-à-dire d'un impôt unique. Si l'auteur propose la conservation de quelques droits actuellement existants, les douanes, les tabacs, les droits de succession et de mainmorte, ce n'est qu'à titre transitoire et pour faciliter l'introduction de son propre système, après quoi tous ces engins barbares devraient disparaître. J'ajouterai qu'il s'agit d'une idée fort simple en elle-même, mais qui, appliquée à une société où tout est compliqué, se complique naturellement. Par suite, la compréhension de l'invention de M. Lorrain nécessite un certain effort cérébral, un examen, une discussion : du travail et du temps en résumé. D'ailleurs, est-il bien facile de comprendre le système fiscal ou plutôt l'ensemble d'expédients fiscaux auxquels ont recours aujourd'hui les peuples civilisés? Enfin, quel est l'homme ayant un peu fait de l'analyse psychologique, qui n'ait remarqué qu'une idée simple est plus difficile à propager et à comprendre qu'une idée compliquée. Je dois donc prier les lecteurs du *Journal des Economistes* de ne pas s'arrêter aux premières objections qui leur viendront à l'esprit, mais d'examiner ces objections à leur tour en les soumettant à une critique sévère.

L'invention à laquelle le conseil de la Société pour les réformes fiscales a attribué le prix de 2,000 francs offert par M. A. Raynaud, — à la grande satisfaction de celui-ci, — consiste en une combinaison des deux systèmes de la traite et du billet à ordre usités dans le commerce.

Supposons que le gouvernement, au lieu d'envoyer à chaque contribuable soumis à l'impôt direct une feuille qui signifie: «venez payer au guichet du percepteur votre quote-part des frais publics», d'abord supprime les percepteurs, puis remette à chacun de ses créanciers, c'est-à-dire aux fonctionnaires, magistrats, employés, rentiers, fournisseurs, etc., une traite ainsi conçue: «*M. un tel, à tel endroit, le ... du mois de ...* 1880, *veuillez payer au porteur et à mon ordre la somme de ... montant de vos contributions de l'année*

(ou du semestre ou du trimestre) ». Ces traites, comme les traites des commerçants porteraient l'endos du *tireur* pour le cas où le *tiré* ne s'exécuterait pas à la date fixée. Un fonds de garantie devrait être institué pour pourvoir au remboursement des traites impayées jusqu'au jour où le gouvernement les aurait encaissées en employant les voies légales. Ces traites ainsi *endossées* circuleraient de main en main comme circulent aujourd'hui les lettres de change et les billets de banque, qui ne sont en somme que des billets à ordre souscrits par une banque.

Quel avantage aurait, demandera-t-on, un semblable système? Il aurait pour le public l'avantage d'ajourner le paiement des impôts de toute la durée du délai existant entre le jour de la mise en circulation de la traite et eelui du paiement. Supposons que ces traites soient à un an de vue, ce serait une somme de trois milliards qui resterait entre les mains des particuliers et que ceux-ci feraient travailler. Pour l'Etat, il résulterait de ce système la suppression du personnel de perception des impôts, celui d'établissement de l'assiette étant seul maintenu. Les économistes enfin y trouveraient une satisfaction, puisque le nombre des fonctionnaires de l'Etat serait diminué et une des attributions du gouvernement supprimée.

A ce système, on peut tout de suite faire une objection : « Mais comment ferait-on pour qu'une traite tirée sur un contribuable du midi ne se trouvât justement pas dans le nord au jour de l'échéance? » On peut dire aussi : quelle corvée ce serait pour les porteurs de traites, — en admettant que celles-ci fussent à point dans la localité du débiteur au jour de l'échéance, — que d'aller en opérer le recouvrement!

Quand, en matière d'invention, on se trouve en présence d'une objection, il ne faut pas, comme font certaines personnes, se frotter les mains avec satisfaction et s'en tenir là. Il faut examiner l'objection elle-même et voir d'abord si elle est sérieuse. — J'en indiquerai tout à l'heure qui ne sont pas sérieuses et dans lesquelles cependant on s'est obstiné. — Si l'objection est sérieuse, il faut ensuite se demander si elle peut être résolue à l'aide d'une invention accessoire. Il arrive tous les jours en mécanique que plusieurs inventions de détail viennent se greffer sur une première de principe, et il en est de même en économie politique. Je vais d'ailleurs le démontrer.

La première o. jection étant : que les traites tirées par le gouvernement sur les contribuables ne seraient pas forcément amenées, par le jeu des échanges dans les localités où habiteraient les débiteurs, je suis conduit à me demander si on ne pourrait pas

faire des traites au porteur, qu'un contribuable quelconque devrait acquitter au jour de l'échéance. Ce moyen permettrait, en même temps, de résoudre la difficulté de la corvée imposée au porteur de la traite, obligé d'aller en recouvrer le montant. Cette traite, au jour donné, perdrait sa valeur entre les mains de son détenteur qui se trouverait ainsi avoir payé son impôt.

Mais immédiatement, une nouvelle objection se présente: la veille de l'échéance personne ne voudrait de cette traite dont le lendemain la valeur s'évanouirait. Par prévision, personne n'en voudrait l'avant-veille et, par prévision encore, personne n'en voudrait à n'importe quel moment.

Cette objection, qu'on veuille bien le remarquer, n'est pas de principe mais accessoire; pour la faire disparaître, il suffirait de trouver un moyen pour qu'au dernier moment le papier ne fût pas refusé. Ce moyen existe et le voici : il consiste à faire que la traite ne perde qu'une partie de sa valeur, une très minime partie, un millième, par exemple, soit dix centimes par cent francs. Quel est le marchand qui refuserait de recevoir en payement pour 100 fr. un papier qu'à son tour il pourrait donner pour 99 fr. 90 c.? S'il réalise 5 0/0 de bénéfice sur son opération, cette perte représenterait un cinquantième de ce bénéfice.

Donc, pour faire que les traites sur les contribuables fussent acquittées par tous les débiteurs et pour qu'en même temps aucun d'entre eux ne la refusât, il faudrait établir qu'elles perdraient dans chaque main une fraction infime de leur valeur, soit un millième ou dix centimes pour cent francs. Celui qui la recevrait pour 100 fr. la donnerait pour 99 fr. 90, le second la céderait pour 99 fr. 80 et ainsi de suite de main en main; si bien qu'à la millième fois celui entre la main duquel la valeur s'évanouirait définitivement ne perdrait que dix centimes comme le premier.

Mais comment obtenir que chacun consente à perdre un millième de la valeur et qu'au bout de mille transactions faites à l'aide de cette traite la valeur en soit détruite? Qui empêcherait celui qui l'aurait reçue pour 80 fr. de prétendre qu'il l'a acceptée pour 80 fr. 10? A cela voici le remède : établir que la traite perdra un millième de sa valeur, non par transaction, mais par jour, puis imprimer au dos un *memento* portant : le 1er janvier 1880 ce papier vaut 100 fr., le 2 il vaut 99 fr. 90, etc. Alors il n'y aurait plus de fraude possible, et au bout de mille jours, soit un peu moins de trois ans, la traite aurait perdu toute sa valeur, ce qui signifie que les contribuables entre les mains de qui elle aurait successivement passé se seraient cotisés pour en acquitter le montant.

Nous ne sommes pas au bout des objections. On dira immédia-

tement : ce système créerait une difficulté inouïe pour les payements. Lorsqu'une personne aurait à recevoir dix mille francs et qu'on lui donnerait de ces traites d'Etat, il faudrait qu'elle se livrât à un calcul compliqué pour faire son total avec ces papiers de différentes valeurs.

A cela encore il y a remède, et ce remède consiste à donner à la traite une valeur fixe tout en lui faisant subir la dépréciation quotidienne. Le procédé permettant ce résultat consisterait dans l'aptposition quotidienne d'un timbre mobile analogue au timbre-poste ou qui même serait le timbre-poste, dans une case portant la date du jour. Ce timbre, le gouvernement le ferait vendre comme il fait vendre ajourd'hui les timbres-poste et les timbres de facture. Grâce à ce moyen, la dépréciation quotidienne de dix centimes serait compensée par un ajouté égal, et la traite circulerait pour une valeur invariable.

Dernière difficulté. On dira : ces traites, ce papier-monnaie ou cette monnaie de papier, pour l'appeler par son nom, n'inspireraient pas confiance. Nous reviendrons sur ce point; contentons-nous de dire qu'il suffirait pour inspirer confiance de mettre en dépôt dans les caisses ou les caves du Trésor une somme en monnaie métallique d'une valeur égale à celle du papier un circulation.

*
* *

Nous avons reconstitué pièce à pièce tout le système de M. Jacques Lorrain, nous allons maintenant l'exposer brièvement.

Il consiste en ceci : le gouvernement confectionnerait des billets à ordre que l'auteur, avec plus ou moins de raison, appelle des bons du Trésor. Ces billets à ordre seraient à trois ans de date ; ce qui signifie que le Trésor s'engagerait à les payer au bout de trois ans. Avec ces bons du Trésor, le gouvernement payerait tous ses créanciers et ceux-ci à leur tour payeraient les leurs. Les bons du Trésor seraient soumis à une taxe d'un millième par jour, soit dix centimes pour cent francs, et cette taxe s'acquitterait par l'apposition d'un timbre mobile dans une case portant la date du jour. Au bout de trois ans, chaque bon de cent francs aurait reçu 1,095 ou 1,096 timbres de dix centimes et aurait rapporté 109 fr. 50 ou 109 fr. 60. Quand, au bout de ce temps, on présenterait le bon au remboursement, le Trésor pourrait effectuer ce remboursement à l'aide du prix des timbres qu'il aurait vendus pour être apposés sur ledit bon. Pour inspirer confiance, le gouvernement contracterait un emprunt de la valeur d'un budget en or et en mettrait le produit en dépôt dans les caves du ministère des finances.

Ce dernier point permet d'exposer le système d'une autre ma-

nière et justifie le nom que nous lui avons donné à la Société pour les réformes fiscales : celui *d'impôt sur la dépense par la monnaie.* Voici cette seconde exposition : le gouvernement emprunterait le montant d'un budget en or, il mettrait cet or en réserve, puis créerait des bons de délégation sur cette somme. Ces bons, remboursables à trois ans de date, serviraient à payer les créanciers de l'Etat. Ils seraient soumis à l'impôt quotidien d'un millième, acquitté par l'apposition d'un timbre mobile. Au bout de trois ans, la somme promise serait payée, mais elle aurait été reconstituée par la vente des timbres. On peut par suite faire cette fiction : chaque bon de délégation qui circulerait représenterait un certain nombre de pièces de 20 fr. réellement existantes; la dépréciation qui l'atteindrait équivaudrait à une diminution, de 2 centimes par jour, de la valeur de chaque pièce d'or, laquelle serait compensée par un versement égal.

*
* *

Une explication complémentaire. La condition fondamentale pour qu'un papier-monnaie circule, c'est qu'il inspire confiance, et le meilleur moyen d'obtenir cette confiance consiste dans l'acceptation de son propre papier au pair par celui qui l'a émis. La confiance est encore plus grande quand le créateur du papier le reprend à prime. Pour que le papier soit accepté par celui qui l'a émis, il faut qu'on ait occasion de lui faire des paiements. Une première occasion de paiement à faire à l'Etat, serait l'achat des timbres à apposer sur les *bons*, non par le public, qui achèterait plus ou moins au détail, mais par les marchands. Cette occasion toute naturelle n'a pas suffi à l'auteur du projet; il désire en outre qu'on conserve, à titre provisoire, quelques-uns des impôts actuels : par exemple les droits de succession, les douanes; plus les entreprises de tabac, des postes, des télégraphes, de l'instruction secondaire, etc. Pour l'acquittement de tous ces impôts ainsi que pour l'achat des timbres à apposer sur les bons du Trésor, lesdits bons du Trésor seraient acceptés. Et non seulement ils seraient reçus au pair, c'est-à-dire à la valeur pour laquelle ils auraient été émis, mais ils le seraient avec une prime de 5 0/0 de la valeur des timbres apposés. Quand on se présenterait pour acquitter des droits de douanes, acheter des timbres ou du tabac, et qu'on offrirait un bon recouvert de 400 timbres, ce papier serait compté comme valant 102 fr. Au remboursement, au bout de trois ans, un bon de 100 fr. vaudrait 105 fr. 47 1/2.

Il va sans dire que chaque bon qui rentrerait pour une cause

quelconque dans les caisses du gouvernement serait oblitéré d'abord, puis détruit.

Il résulterait de l'emploi de ce système que, non seulement l'acceptation par les caisses publiques inspirerait confiance, mais que même toutes les personnes ayant à faire un paiement quelconque au gouvernement rechercheraient les bons du Trésor pour effectuer ce paiement et profiter de la prime. Il semble que l'auteur ait voulu établir une sorte de pompe aspirante qui fasse que les bons du Trésor aient une tendance à se précipiter vers les caisses publiques, afin de prévenir toute dépréciation.

Quant aux moyens de faire face à cette prime, ils seraient fournis par le revenu excédant de 9 fr. 50 ou 9 fr. 60 par bon de 100 fr. En effet, il y a en trois ans 1,095 ou 1,096 jours, suivant qu'il se rencontre ou ne se rencontre pas d'année bisextile. Or, 1,095 fois 10 centimes font 109 fr. 50; et en remboursant 105 fr. 47 1/2 sur 109 fr. 50, il resterait encore un reliquat de 4 fr. 02 1/2.

*
* *

La communication faite par M. Ernest Brelay à la Société d'économie politique est un écho affaibli des discussions qui ont eu lieu dans le conseil de la Société pour les réformes fiscales. Plusieurs objections ont été présentées tant de principes qu'accessoires. J'ai en outre communiqué le projet soit verbalement, soit par écrit à plusieurs économistes éminents. Je dois dire que, pour la plupart, ils ont condamné ce système; mais, d'autre part, je dois ajouter que leurs objections n'ont pas changé mon opinion; je n'y ai vu que le résultat d'un examen trop hâtif. Pour comprendre une idée nouvelle il faut l'étudier, il faut y penser et y repenser; il ne faut pas se borner à chercher des objections. C'est sans doute une œuvre utile que la critique, mais encore faut-il que les critiques soient fondées. Les objections viennent facilement à l'esprit, mais quand elles sont venues, il faut les soumettre elles-mêmes à la critique. C'est pour s'être trop facilement contenté des objections, qu'on a vu d'illustres savants prétendre que les chemins de fer ne pourraient pas fonctionner. Sans doute toute invention n'est pas bonne, mais la même règle s'applique aux objections que provoquent les inventions.

Le résultat des discussions auxquelles je viens de faire allusion a été pour moi d'une part la connaissance du plus grand nombre des objections contre le système que notre Société a récompensé; d'autre part la constatation que ces objections ne résistaient pas à une discussion sérieuse; enfin, la certitude que l'invention en question n'était en rien en désaccord avec les enseignements de la

véritable économie politique, c'est-à-dire de l'économie politique expérimentale.

Je voudrais pouvoir exposer ici successivement toutes ces objections au nombre d'une vingtaine, qui se présenteront certainement à l'esprit de nos lecteurs, car tout le monde, adversaires persistants ou critiques convertis, a présenté les mêmes. Malheureusement, celà m'entraînerait trop loin. Je dois donc me borner à n'en retenir que quelques-unes et renvoyer pour les autres à la discussion beaucoup plus approfondie que contiendra le volume qui va être publié par les soins de M. A. Raynaud.

Les objections que je veux retenir sont au nombre de cinq, et les voici : 1° ce système ne vaut rien parce qu'il repose sur un papier-monnaie ; 2° il serait ennuyeux d'avoir à coller chaque jour un timbre sur chaque bon que l'on posséderait ; 3° ce papier n'aurait aucune valeur et serait par suite refusé par le public, notamment par les commerçants ; 4° ce papier brûlerait les mains de ceux qui le posséderait et chacun serait empressé de s'en débarrasser ; 5° l'impôt serait de 36,50 0/0.

***

Ce système ne vaut rien, dit-on, parce qu'il repose sur une combinaison de papier-monnaie. Je n'ai jamais bien compris la distinction que l'on prétend établir entre le papier-monnaie et la monnaie de papier ; dans tous les cas, s'il y a une présomption favorable en faveur de ce dernier terme, elle doit être acquise au système en question puisque le signe d'échange, la valeur fiduciaire qu'il s'agit de créer et de faire circuler serait gagée par sa valeur en monnaie métallique.

Mais, d'autre part, cette condamnation absolue, *a priori* du papier-monnaie est-elle bien motivée, c'est-à-dire est-elle bien scientifique? Si j'étudie non les livres, mais les faits, d'où sort la science, je suis obligé de déclarer que non. A l'heure actuelle, en Europe et en Amérique il y a plus de nations se servant de papier-monnaie que de nations se servant de monnaie métallique. On dira que les nations se servant de papier-monnaie n'en sont pas plus heureuses. Divisons la question pour la mieux résoudre. Constatons tout d'abord que le papier-monnaie, quels que puissent être ses inconvénients, n'est pas un poison économique, puisque ni l'Allemagne, ni l'Autriche, ni la Russie, ni l'Italie, ni les Etats-Unis, ni même la Turquie n'en sont morts. Ces pays ont tous traversé des crises formidables et nous ne voyons pas que leur papier-monnaie en ait été cause une seule fois. Les causes ont été tantôt la politique, tantôt la fièvre de spéculation, tantôt le protectionnisme. Avec le

papier-monnaie, — et un papier-monnaie qui n'était pas au pair, — les Etats-Unis ont fait la guerre de sécession, payé une notable partie de leur dette, construit une longueur formidable de chemins de fer, traversé une période remarquable de prospérité de 1865 à 1873. On pourrait citer des exemples analogues pour plusieurs autres pays. Il y a là des phénomènes qui doivent attirer l'attention des économistes. Je ne prétends pas que le papier-monnaie puisse être une cause de prospérité; mais j'affirme, au nom de l'expérience, qu'il n'est pas davantage une cause de ruine. Même déprécié, même subissant un change considérable il est un élément à peu près neutre, l'exemple des Etats-Unis est là pour le prouver. Donc, ce n'est pas se conformer aux enseignements de la science économique que de condamner un système *a priori* parce qu'il est basé sur une combinaison de monnaie fiduciaire.

J'ajouterai que les causes ordinaires de dépréciation du papier-monnaie n'existeraient pas pour les bons du Trésor de M. Jacques Lorrain. La première de ces causes est en effet l'absence de confiance dans le gouvernement qui a émis le papier. Or, il n'y aurait pas, avec ce système, à avoir confiance dans le gouvernement puisqu'un gage métallique d'une valeur égale à celle du papier en circulation servirait de garantie.

Il n'y aurait pas, d'autre part, à craindre que la nouvelle monnaie de papier chassât la monnaie métallique, et cela pour cette très simple raison : que les plus petites coupures étant de cent francs il faudrait des pièces de 20 francs, et de valeur inférieure pour les opérations de commerce portant sur des sommes moindres.

Il n'y aurait pas davantage de change élevé. Je pense même, contrairement aux prévisions de l'auteur, qu'il n'y aurait pas de change du tout. Pourquoi le commerçant, qui pourrait mettre l'impôt frappant les bons du Trésor dans le prix de sa marchandise, irait-il susciter des discussions entre lui et ses clients? D'ailleurs, il y a une remarque à faire, c'est qu'en général il n'existe pas de change entre deux monnaies de circulation. En Italie, le cuivre, qui a une valeur comme marchandise, s'échange au taux nominal avec le papier; aux Etats-Unis j'ai vu des pièces d'argent de 25 cents qui valaient bien 1 franc en tant que marchandise, s'échanger couramment contre du papier que les Américains appelaient eux-même *rag money*, c'est à dire : monnaie de chiffon.

Enfin j'ajouterai que le gouvernement des États-Unis et celui de la Russie refusaient et refusent le papier-monnaie pour le paiement des droits de douane, et que dans le système de M. Lorrain, le gouvernement recevrait son papier en toute circonstance et qu'il le recevrait non seulement au pair, mais à prime.

Pour me résumer sur ce point, je dirai que l'expérience n'autorise pas à regarder comme sérieuse cette objection : ce serait du papier-monnaie.

La seconde objection est qu'il serait très ennuyeux de coller chaque jour des timbres sur les bons du Trésor. Dire cela n'est pas sérieux, dans un pays ou chaque commerçant colle journellement au moins une douzaine de timbres sur des lettres, et est en outre obligé d'en coller un sur chaque facture d'une valeur supérieure à dix francs; et ces derniers, il est en outre obligé de les oblitérer. Dans tous les cas, cet ennui serait-il comparable à ceux qui résultent des impôts directs et surtout indirects d'aujourd'hui? Une semblable question se passe de réponse, à moins d'avoir affaire à des personnes qui n'aient jamais parlé à un marchand de vins ou d'alcools.

Troisième objection : ce papier n'aurait pas de valeur; s'il en avait une, ce serait uniquement celle que lui conféreraient les timbres qu'il porterait. J'avoue ne pas avoir bien compris la portée de cette objection, qui je crois n'en a pas. Une monnaie fiduciaire n'a jamais de valeur par elle-même; elle n'a que celle que lui donnne la confiance imposée par le créateur, et cette confiance elle-même a une forme unique : la certitude que l'on a, en recevant un papier en échange d'une marchandise, que le jour même ou le lendemain on pourra soi-même échanger ce papier contre une marchandise d'égale valeur. La vraie question se formule par conséquent ainsi : les commerçants accepteraient-ils ou n'accepteraient-ils pas ces bons du Trésor en paiement?

A cette question l'expérience seule peut répondre d'une manière péremptoire; en attendant cette expérience on ne peut faire que des calculs de probabilités. Ils n'accepteraient pas, disent les adversaires, parce que ce papier perdrait sa valeur dans leurs mains; ils accepteraient, répondons-nous, parce qu'il n'y a pas un commerçant qui refuserait une affaire de 100 francs pour l'unique raison qu'on lui demanderait un escompte de dix centimes; escompte qu'il pourrait d'ailleurs mettre dans le prix de la marchandise. Le timbre-facture actuel, et surtout le fameux sou pour livre que de nombreux marchands accordent aux domestiques sont des raisons péremptoires de le penser. Dans tous les cas, voici un fait : ce sont des commerçants qui ont formé la majorité en faveur du système, et il leur a été plusieurs fois posé cette question : Messieurs, accepteriez-vous les bons du Trésors dans ces conditions?

Quatrième objection : ce papier brûlerait les mains de ceux qui le posséderaient. L'auteur le pense; mais cela est-il bien vrai? Ne voit-on pas journellement des rentiers se mettre en retard pour la

réception de leurs revenus? des commerçants garder dans leur coffre-fort de l'argent qui, déposé chez leur banquier, représenterait quelques francs d'intérêt? Mais quand cela serait, où serait le mal ? Il n'en résulterait au contraire que du bien, chaque détenteur serait porté à se débarrasser des bons du Trésor qu'il aurait en main et par conséquent à faire des affaires.

J'aborde la dernière objection : l'impôt serait de 36,50 0/0 Sur quoi ? Sur le papier ou sur le contribuable? Sur le papier, sans doute; mais serait-ce là une intéressante victime, méritant qu'on s'appitoyât sur son sort. Sur le contribuable, non. Si je reçois aujourd'hui un bon du Trésor de cent francs et que je le donne demain après l'avoir revêtu d'un timbre mobile qui m'aura coûté dix centimes, combien aurai-je payé d'impôt? 10 cent. ou 36 fr. 50? Si demain je reçois un nouveau bon et que je paye encore dix centimes, la proportion restera la même, c'est-à-dire 1 pour mille et non 36 fr. 50 pour cent. Pour payer 36 fr. 50 d'impôt, il faudrait que je reçusse un bon de 100 fr. chaque jour, soit 36,500 fr. par an, et l'impôt ne serait encore que de 1 pour mille.

Voilà, monsieur le rédacteur en chef, l'exposé rapide du système qui a motivé la communication et les critiques de mon honorable ami M. Brelay. En terminant, je dois répéter ce que j'ai eu déjà occasion de dire : rien dans ce projet n'est contraire à l'économie politique expérimentale. Sans doute, il effarouche et paraît utopique au premier abord; sans doute aussi, il nécessite une certaine étude, des méditations, mais quelle combinaison sérieuse n'en nécessite pas? Et quand un homme qui a l'honneur d'être votre collaborateur et d'avoir été admis dans la Société d'économie politique de Paris affirme que l'idée nouvelle, qui n'est pas sienne en somme, mérite l'attention et l'examen, les économistes ne doivent-ils pas au sentiment de solidarité scientifique de se rendre compte autrement que par une audition ou une lecture superficielle? Cet examen, ils pourront le commencer grâce à la présente lettre, et le faire d'une manière complète dans l'ouvrage que nous allons publier.

Veuillez agréer, etc.

Charles-M. Limousin.

OBSERVATIONS DU RÉDACTEUR EN CHEF.

Après lecture, on peut convenir, que l'exposé de notre collaborateur, M. Limousin, est ingénieux et habile.

Quant au système proposé, nous n'avons pas le temps de le bien comprendre, encore moins celui de l'apprécier; mais nous devons faire remarquer que la question est dominée par une confusion

provenant de la synonymie faussée des formules : Monnaie de papier (ou Monnaie fiduciaire) et Papier-monnaie.

Cette expression de monnaie de papier est fautive; il n'y a, en réalité, de monnaie qu'avec l'Or ou avec l'Argent. Quand on dit : monnaie de papier ou monnaie fiduciaire (de confiance), c'est une figure de langage ; on désigne ainsi les signes ou papiers qui circulent facilement et qui suppléent la monnaie métallique pour l'échange des créances, — mais non pour l'extinction des dettes.

Or, il faut prendre garde que « Papier-monnaie », si l'on veut parler exactement, n'est pas synonyme de « Monnaie de papier ». Cette dernière expression désigne tout papier déprécié ou facilement dépréciable, c'est-à-dire qui n'est pas suffisamment gagé sur l'or ou l'argent, ou qui est gagé sur d'autres biens peu négociables, ou encore qui est émis en plus grande quantité que ne le comportent les besoins de la circulation des instruments d'échange.

A ce point de vue, on se demande tout d'abord si les « Bons du Trésor » du système proposé conserveraient le caractère de monnaie fiduciaire ou de monnaie de papier, ou s'ils ne prendraient pas celui du papier-monnaie; — on se demande s'ils ne seraient pas émis par les gouvernements (Chambres comprises), en plus grande quantité que le gage en or égal à une année d'impôts (trois milliards pour la France), et en plus grande quantité que ne le voudrait la circulation.

Jph. G.

LE MOUVEMENT NIHILISTE

SOMMAIRE : Les écoles. – Les sociétés secrètes. — Les aspirations politiques.

Les attentats commis depuis plus d'un an en Russie par une bande de furieux, d'abord sur les personnes occupant de hautes positions dans l'Empire, ensuite sur la personne si digne de respect du souverain, ont attiré particulièrement l'attention de l'Europe. On s'est représenté le nihilisme sous la forme d'un monstre immense, enlaçant la Russie de ses mille bras de fer et d'acier, sur le point de l'étouffer dans l'embrassement formidable auquel elle ne pouvait se soustraire.

Quelques écrivains même, profitant de la surexcitation des passions et des esprits, se sont mis à l'œuvre pour raconter dans des

romans dont le nihilisme est le prétexte, une foule d'absurdités, produit de leur imagination exaltée, n'ayant, est-il nécessaire de le dire? que la fantaisie pour canevas et l'actualité pour excuse.

En Russie, après un si grand nombre d'attentats on a été sous l'impression d'une terreur morale qui a créé les légendes les plus invraisemblables et les plus fabuleuses. Nous ne nous ferons certes pas ici l'écho de toutes ces fables, dont la crédulité d'un public justement effrayé s'est nourrie avec avidité. La sécurité revient aujourd'hui dans les esprits; on se rassure, on est moins disposé à ajouter fois à tous les racontars qui se débitent et le prestige du nihilisme baisse sensiblement. Cependant, l'opinion en Russie, comme en Europe, croit à une organisation nihiliste, dirigée par des chefs occultes d'une habileté et d'une capacité hors ligne, ayant des moyens d'action très étendus, de grands capitaux, qui lui permettent de poursuivre son but de bouleversement social par le fer, le feu et la dynamite, pour arriver enfin à l'avènement de l'anarchie la plus complète ou, ce qui en est synonyme, au règne de la *Commune Nihiliste*.

On nous permettra d'être d'un autre avis sur la «bande noire» des nihilistes, sur la force de son organisation suppcsée, et sur l'étendue de ses moyens pécuniaires. Mais avant d'aborder ce sujet, nous croyons devoir entrer dans quelques détails sur ce que l'on pourrait appeler le *Nihilisme naissant* des écoles, qui fournit un contingent considérable de recrues au parti révolutionnaire, et nous y ajouterons quelques considérations générales sur le *parti libéral* dont l'évolution se fait en Russie, comme elle s'est faite dans tous les pays civilisés de l'Europe.

Que faut-il entendre par l'expression *Nihilisme?* Le mot par lui-même n'a pas de signification; c'est une dénomination dont s'est servi le premier un romancier, M. Tourgueneff, pour désigner les socialistes et les révolutionnaires russes. Cette dénomination leur est restée et elle passera, selon toute apparence, à la postérité.

Mais il y a plusieurs sortes de nihilisme, et il importe de ne pas les confondre, comme le font à dessein les ennemis du progrès. On peut les partager en trois grandes catégories:

1° Le nihilisme naissant des écoles;

2° Le nihilisme révolutionnaire et des sociétés secrètes;

3° Le parti libéral en évolution.

Examinons-les successivement.

I

Le nihilisme naissant des écoles est celui dont la germination

commence dans les gymnases, les lycées et dont la croissance et le développement se continuent dans les universités.

Quand la liberté individuelle et intellectuelle a jeté ses semences dans un pays, c'est parmi la jeunesse qu'elle trouve les éléments les plus favorables à sa croissance. C'est dans ces jeunes intelligences en éveil et en travail que le grain germe avec le plus de vitalité. Dans toutes les écoles de la Russie, il règne aujourd'hui un air de liberté, que la jeunesse respire et dont on ne peut de bonne foi nier l'existence.

Il y a une vingtaine d'années l'air ambiant était moins vif, la plus grande partie des élèves d'alors appartenait à la classe la plus privilégiée, tandis qu'aujourd'hui, les élèves appartenant à la bourgeoisie, au *tchinovnisme*, au bas clergé, aux israélites, etc., sont en majorité sensible, et ces classes moyennes à l'inverse de la première vivent mieux dans ce milieu nouveau.

L'attention des hommes responsables de la direction imprimée aux jeunes intelligences en Russie aurait dû se porter immédiatement sur le choix d'un nouveau programme des études. Ce programme aurait dû être étudié et combiné de manière à ce que le temps que les élèves passent au travail rende le maximum d'utilité ; le contraire de ce qui a lieu aujourd'hui. Les élèves des universités n'auraient pas été tentés alors de dire ce que beaucoup nous ont répeté : « A quoi peuvent donc servir *sept* leçons de grec et *six* leçons de latin que nous suivons forcément chaque semaine? Les langues vivantes sont apparemment moins utiles que les langues mortes puisque *trois* leçons de langue française et *trois* leçons de langue allemande suffisent ! » En général les élèves n'ont aucun goût pour les langues mortes ; il sont forcés de les étudier pour subir tant bien que mal leurs examens annuels. Ils savent tous que s'ils n'obtenaient pas leur diplôme, les carrières universitaires leur seraient irrévocablement fermées. Ils ne suivent donc ces treize heures de leçons, plus treize de préparation, soit *vingt-six heures* de grec et de latin par semaine, que dans l'espoir de passer leurs examens, en se réservant avec une joie d'autant plus grande qu'elle est plus longtemps attendue, de jeter le grec et le latin par-dessus les moulins, aussitôt les examens terminés.

Vingt-six heures de grec et de latin !

Est-il raisonnable de sacrifier presque toutes les autres branches d'études à ces langues archéologiques? Voit-on un architecte à qui on demanderait de construire une maison moderne, aller étudier le système d'habitations des anciennes peuplades qui ont vécu dans les cavernes de Tchoufoutkalé près de Bactchiseraï ?

C'est pourtant ainsi que les architectes de l'instruction veulent construire la Russie moderne!

Ces études dont les élèves presque à l'unanimité reconnaissent l'inutilité, les *mécontentent* et font germer dans leur esprit le soupçon que les personnes qui dirigent l'enseignement sont incapables. De la direction de l'enseignement à la direction des affaires en général il n'y a pas bien loin et l'on devine aisément les déductions qui en résultent.

Si nous avons touché à ce sujet délicat de l'enseignement classique, c'était principalement pour signaler le mécontentement causé par ces études que les élèves jugent inutiles, puis l'influence que peut amener plus tard ce mécontentement de jeunes esprits poussés à une rébellion intellectuelle contre leurs maîtres ; ajoutons que ce système usé d'instruction ne donne pas aux jeunes gens le goût véritable de l'étude. Bien au contraire, il contribue à les éloigner de la vraie science, du travail et des études positives, pour les égarer à la poursuite des utopies, qu'engendrent le découragement et l'ennui.

Les partisans des études latines poussées à l'excès nous diront que personne ne retient les élèves dans les lycées, qu'ils peuvent se diriger vers les écoles *réales*, c'est-à-dire, professionnelles, où l'on n'enseigne ni le latin ni le grec. Cela est vrai, mais les élèves savent parfaitement bien qu'en sortant des écoles réales ils ne peuvent entrer que dans les écoles technologiques, que les carrières universitaires leur sont fermées et que plus tard dans toutes les administrations de l'État la préférence est donnée aux élèves sortant des gymnases. Aussi forcément suivent-ils les cours de ces derniers établissements.

Les jeunes gens parvenus aux dernières classes ont en moyenne de 18 à 22 ans. Après avoir passé, six, sept, huit ans au gymnase, ils ont une opinion sur les hommes et les institutions de leur pays. Cette opinion acquise sous l'influence des études dont nous venons de parler, dans un milieu d'élèves issus en majorité des classes moyennes, sous la direction de jeunes professeurs quoique peu nombreux encore aux idées libérales, ne peut qu'être contraire à l'état actuel des choses. Une telle opinion doit faire germer en outre chez ces jeunes gens des idées d'affranchissement et de liberté qui vont se développer rapidement à l'université. C'est là que ces idées croissent, se fortifient et s'impriment profondément dans les esprits. Des circonstances spéciales contribuent encore à leur développement. Quand on compare les universités de 1860 aux universités actuelles, on ne peut méconnaître qu'un changement considérable s'est opéré. Il y a vingt ans la composition de la clientèle des uni-

versités était toute différente de ce qu'elle est aujourd'hui. On comptait par exemple alors sur 100 élèves 60 0/0 de jeunes gens de la noblesse et 40 0/0 de fils de fonctionnaires (tchinowniki), de fils de petits bourgeois, d'enfants du clergé et de paysans, ces derniers à raison de 3 0/0. Aujourd'hui on compte seulement 22 0/0 de jeunes gens de la noblesse et 78 0/0 de fils de fonctionnaires, de fils de la bourgoisie, du clergé et de paysans, ces derniers pour 5 0/0. Ces chiffres rigoureusement exacts sont extraits d'un travail relatif à une des principales universités de la Russie, publié dans un journal de province.

Quel changement dans la composition des masses universitaires! Peut-on encore s'étonner devant de pareils chiffres que l'élément libéral y soit devenu prédominant?

Autrefois comme aujourd'hui on venait en aide aux étudiants pauvres par des dons publics, des donations de propriétaires, d'industriels, de professeurs aisés, etc. La répartition de ces dons se faisait entre un nombre de jeunes gens bien plus restreint qu'aujourd'hui puisque la proportion des nobles, des riches était beaucoup plus grande. Ajoutons que la cherté croissante de tous les objets de consommation a diminué notablement les effets bienfaisants de ces donations dont le montant a d'ailleurs plutôt diminué qu'augmenté. Le paupérisme universitaire qui en résulte a eu les plus fâcheux résultats. On en jugera par les moyens auxquels les étudiants ont dû avoir recours pour se procurer une existence pénible, mais possible. Les privations auxquelles ils sont forcés de s'astreindre sont nombreuses et elles ont une grande influence sur leur constitution physique et leurs facultés intellectuelles. Si nous entrons dans quelques détails sur la vie des étudiants russes, c'est qu'elle est généralement peu connue et qu'elle offre cependant un certain intérêt.

Les logements sont devenus partout d'une cherté excessive; la nourriture a augmenté de prix dans des proportions incroyables; les habits, le linge, la chaussure, etc., coûtent aujourd'hui un tiers de plus qu'il y a vingt ans. Dans ces conditions de cherté, les étudiants, fils de gens des classes moyennes peu aisées doivent avoir recours à toutes sortes d'expédients afin de vivre au meilleur marché possible. D'ordinaire, ils se réunissent pour la location commune d'une ou deux chambres: dans chaque chambre, presque toujours petite, mal aérée, ils se logent à plusieurs.

Les jeunes filles de condition pauvre, qui suivent également les cours des université, les *Étudiantes*, ont recours au même système. Aussi y a-t-il beaucoup de maisons dans les quartiers avoisinant l'université, où l'on voit les étudiants habiter côte à côte avec les

étudiantes. Les chambres nesont séparées que par de simples portes barricadées au moyen d'une commode ou d'une armoire, quelquefois simplement par un lit mis en travers.

Les jeunes gens recherchent naturellement les logements habités par des étudiantes, d'abord parce que ces jeunes filles leur rendent, avec une complaisance infatigable, mille petits services dont les garçons en ménage ont besoin. Il n'est pas superflu de dire en passant que la plus grande moralité règne dans ces logements mixtes. N'est-ce pas par hasard ce système de cohabitation qui a fait supposer ces «mariages nihilistes» dont quelques écrivains ont parlé?

Le matin, étudiants et étudiantes vont aux cours et ne reviennent guère chez eux que vers deux ou trois heures de l'après-midi. C'est à ce moment que l'on dîne, dans une chambre commune. La nourriture payée à très bon marché est ordinairement assez mauvaise; elle se compose la plupart du temps de soupe aux choux aigris ou aux betteraves, de viandes bouillies ou mal rôties, de concombres, de quelque farineux. Comme boisson de l'eau. Un petit verre d'eau-de-vie quelquefois avant le repas pour se mettre en appétit. Ni vin, ni bière. Aussi combien d'étudiants voués à ce régime sont anémiques!

Après le dîner on se repose, on se promène un peu s'il ne fait pas trop froid, car bien peu possèdent des pelisses, puis vers cinq ou six heures on prend le thé. Jusque vers huit heures on lit un journal, une revue, on travaille à ses leçons, etc. Le soir, le plus souvent on se réunit, on joue aux cartes, on cause des nouvelles, de la politique du gouvernement. On discute sur toutes choses avec beaucoup d'exaltation, on juge sévèrement, on s'excite mutuellement. Quelquefois on lit réunis, des livres défendus par la censure, lecture dont l'attrait est toujours très grand. On attribue à ces livres beaucoup plus d'importance qu'ils n'en ont réellement et c'est ici que les pernicieux effets de cette institution vieillie se font sentir. Les mêmes livres, permis, ne seraient probablement pas lus; et s'ils l'étaient, on ne leur accorderait pas plus d'autorité qu'à tant d'autres! Ensuite on soupe avec quelques débris du dîner et l'on se couche.

Voilà la vie que mènent généralement les étudiants russes.

Une telle vie et un tel régime alimentaire ne doivent-ils pas amener un affaiblissement physique dont les facultés intellectuelles doivent se ressentir? La dépense de matière cérébrale étant assez grande, la nourriture insuffisament nutritive suffit-elle à la reconstitution du cerveau? N'en doit-il pas résulter un état cérébral anormal, chez un grand nombre? — De plus, les discussions et les

échanges d'idées toujours dans le même milieu n'ont pas l'avantage de modérer les esprits. Les jeunes filles qui prennent part à toutes les discussions, politiques et autres, les enveniment par l'exaltation qu'elles y apportent et presque toujours leur ardeur immodérée gagne les jeunes gens. Ajoutons encore à toutes ces circonstances, le mécontentement, la surexcitation morale, causés par la situation gênée dans laquelle ils se trouvent, par les déceptions qu'ils subissent aux examens et nous nous expliquerons qu'ils offrent une proie facile au nihilisme.

Il ne faut pas oublier non plus que les examens sont très chargés de matières, très difficiles et qu'un grand nombre d'étudiants y échouent. Les refusés, trop pauvres pour achever leurs études, les exaltés, les caractères faibles excités par l'ardeur des jeunes filles, leurs compagnes d'études, les cerveaux brûlés, vont recruter les groupes de nihilistes révolutionnaires et les sociétés secrètes.

Les étudiants pauvres qui ont passé leurs examens, et échappé aux hallucinations malsaines, les étudiants aisés se modèrent après leur sortie des universités, surtout s'ils arrivent à des positions plus ou moins lucratives. Leurs idées et leurs opinions se tempèrent, deviennent simplement progressistes et ils recrutent le parti libéral. Des universités sortent donc, suivant les circonstances, deux groupes distincts : l'un qui fournit un contingent plus ou moins grand aux révolutionnaires et aux sociétés secrètes, l'autre qui alimente le parti libéral ; les étudiants de la nouvelle génération partisans du *statu quo* sont en infime minorité.

Pour diminuer le premier groupe et augmenter le second il faut réformer les programmes des lycées ; rendre les examens moins difficiles ; améliorer la condition matérielle des étudiants ; arranger les choses de manière qu'ils ne soient pas forcés, faute de moyens pécuniaires, de vivre de cette vie commune et renfermée, qui offre des inconvénients si nombreux au double point de vue hygiénique et social ; enfin améliorer leur mauvaise alimentation et favoriser des réunions où l'échange des idées, la fougue, l'ardeur, l'impétuosité, l'exaltation de ces esprits en travail pourraient se dépenser sans inconvénients. C'est alors seulement qu'on fera de ces jeunes gens pâles et anémiques, pour la plupart, sujets aux hallucinations, des hommes sains, forts, robustes d'esprit et de corps ! C'est alors enfin que toute leur intelligence sera libre d'influences pernicieuses et que le nombre des mécontents se réduira à un chiffre minime.

II

Passons maintenant au nihilisme révolutionnaire.

Le nihilisme révolutionnaire se compose de gens de toutes les classes, de mécontents, d'audacieux, de fanatiques, d'ambitieux, d'exaltés, de fous, de croyants véritables, d'idéalistes aux utopies nombreuses et variées, d'hommes aux passions brutales, ardentes et malsaines, de juifs indignés de l'abaissement qu'ils subissent, de fonctionnaires aigris de la déplorable situation que leur fait le *tchin*, de pessimistes maladifs, etc., souhaitant tous la destruction de l'état social et politique actuel par des moyens plus ou moins violents.

L'écume de ces révolutionnaires, ce qu'il y a de plus audacieux, de plus exalté, de plus farouche, de plus insensé dans la secte; les jeunes femmes les plus fanatiques, les plus folles, les jeunes gens les plus ardents, les sectaires de nature, les pessimistes les plus sombres qui pensent comme Schopenhauer que « ce monde est un champ de carnage où des êtres anxieux et tourmentés ne subsistent qu'en se dévorant les uns les autres; » tous ces gens là recrutent les sociétés secrètes et forment ce qu'on appelle vulgairement le parti des *Nihilistes.*

Ce sont des nihilistes *actifs*, les plus dangereux des révolutionnaires, ne connaissant pour arriver à leur but qu'un seul moyen : l'extermination! Ces jeunes hommes et ces jeunes femmes en entrant dans la société font le sacrifice de leur vie, jurent de mourir plutôt que de trahir leurs compagnons et acceptent tous les moyens violents, quels qu'ils soient, pour arriver au renversement des institutions actuelles, au bouleversement général.

Quant à la masse, aux révolutionnaires *passifs* dont l'exaltation, l'esprit de secte, l'audace, les passions ne sont pas assez développées pour les pousser dans les sociétés secrètes, ils se bornent à méditer leurs théories, à chercher des moyens moins monstrueux, mais plus efficaces pour les réaliser; à faire des vœux pour la réussite des nihilistes actifs, prêts si une occasion favorable se présentait à leur porter aide pour partager ensuite le butin en expectative. C'est ce parti qui fournit le plus fort contingent aux rigueurs actuelles de la police secrète, c'est dans ce parti que puise sans relâche la 3e section pour les déportations lointaines jugées indispensables, c'est dans ce parti encore que la Sibérie trouve l'augmentation la plus réelle de sa population, de ses détenus pour les prisons, de ses forçats pour les mines. Est-ce par cet excès de zèle et au moyen de la déportation en masse qu'on guérira le mal? Nous ne le croyons pas.

Ce n'est pas en exaspérant ce parti par des mesures de rigueur excessives qu'on le rendra moins redoutable, au contraire. Un seul innocent exilé, condamné, suscite dix adeptes indignés des procédés arbitraires de la chancellerie secrète.

Dans la recherche des coupables il faut apporter beaucoup plus de circonspection, de prudence, de justice, qu'on ne le fait généralement. Les moyens brutaux n'ont jamais réussi qu'à indisposer l'opinion publique du pays et à exciter celle des pays étrangers contre soi ; à développer dans le sentiment national et universel de la sympathie pour les victimes d'une institution d'une autre époque, détestée de tous, et qui est une atteinte flagrante à la liberté individuelle des citoyens.

Qu'une police ordinaire établie en vue de la surêté générale agisse avec rigueur, le sentiment national ne saurait en être blessé ; mais qu'une poignée d'agents de la 3e section munis de pouvoirs discrétionnaires, appuyés par la force, expédient des jeunes fous aux extrémités polaires de l'Empire, comme des criminels ordinaires, ces procédés déconsidèrent le gouvernement auprès des autres pays civilisés de l'Europe, et rendent toute la nation responsable d'actes et d'institutions qu'elle réprouve.

Il n'est pas inutile de dire que si aujourd'hui les agents de la 3e section agissent avec trop de précipitation, de rigueur et de sévérité, il n'en était pas ainsi il y a quelques années. L'institution existait, mais elle ne sévissait que bien rarement. Si les nihilistes n'étaient venus rappeler son existence, on aurait pu croire qu'elle n'avait pas échappé aux réformes salutaires d'Alexandre II, et qu'elle n'existait plus qu'à l'état de souvenir.

Aux moyens que nous avons indiqués pour diminuer le recrutement du parti révolutionnaire, nous ajouterons, avec la suppression de la 3e section, les réformes suivantes :

1° Il faut abandonner l'institution antédiluvienne du *tchin*, qui a pour spécialité de faire de mauvais fonctionnaires et de corrompre leur moralité.

2° Abolir la censure, et laisser à la presse toute liberté de combattre les théories subversives ou révolutionnaires.

3° Eviter, en général, de mécontenter les classes moyennes par des mesures exceptionnelles.

4° Continuer à marcher dans la voie des réformes si largement ouverte par Alexandre II.

L'existence des sociétés secrètes en Russie n'est pas récente, il y a longtemps qu'elles y ont fait leur apparition et qu'elles ont su s'entourer de ce prestige mystérieux qui double leur puissance.

En 1824, Pestel, l'homme le plus influent peut-être et le plus

actif des sociétés secrètes d'alors, disait à un de ses amis, proscrit plus tard : « On nous croit forts et nombreux ; je le laisse croire, je ne veux pas détruire cette illusion. Mais que dirait-on si l'on savait que nous ne sommes que cinq ou six qui formons à nous seuls toute l'association ? » Aujourd'hui comme en 1824 on croit les nihilistes actifs, forts et nombreux; on parle de *comités-directeurs*, de *chefs invisibles* qui n'existaient pas en ce temps-là et dont l'existence actuelle ne paraît pas encore démontrée. Le nombre des nihilistes conjurés est certainement beaucoup plus grand qu'autrefois, mais s'ils étaient aussi nombreux que l'opinion publique effrayée veut bien le croire, avec l'énergie, l'audace, le fanatisme qui les animent et qu'on leur connaît, ces sectaires auraient accompli bien d'autres méfaits.

S'ils étaient nombreux et sous la direction de comités-directeurs puissants et intelligents, ils auraient agi simultanément dans toutes les parties de la Russie, tandis que leurs forfaits ont été limités fort heureusement à quelques gouvernements. S'ils avaient été bien dirigés, ces sectaires, ces fanatiques, se seraient autrement répandus et multipliés, car il faut l'avouer, toutes les circonstances ont concouru à favoriser la formation des associations secrètes et à en activer le développement. La police en particulier, encore à l'état rudimentaire, ne devait pendant longtemps leur créer aucun obstacle.

En France, en Angleterre et dans tous les pays de civilisation avancée, la police est organisée en vue d'assurer aux habitants la sécurité la plus complète. Les chefs, gens intelligents et capables, sont aidés dans l'accomplissement de cette tâche délicate et difficile par des agents d'une certaine instruction, d'une grande moralité, d'une honorabilité exemplaire, dévoués à leur tâche, aimant ce métier souvent dur et ingrat, trouvant la récompense de leur fatigues et de leur mécomptes dans l'accomplissement de leur devoir.

Eu Russie malheureusement il n'en est pas de même. Avant les premiers attentats, la police vivait dans une douce somnolence qui aurait pu se prolonger encore bien des années. La tâche des simples agents, des *gardavoi*, se bornait à faire parade dans les rues principales au passage des personnages officiels, à surveiller la circulation des voitures, à hêler les cochers et les *isvostchiks* à la sortie des théâtres, à assurer l'ordre aux abords des établissements publics fréquentés, à conduire les enterrements, etc. Les sous-chefs ou officiers de police passaient leur vie calme et monotone dans les bureaux des chancelleries, à croupir sur de vieilles paperasses et de temps en temps à faire une ronde pour s'assurer

si les *gardavoi* étaient à leur poste. Quant au préfet de police, au grand maître de police comme on l'appelle en Russie, il travaillait physiquement pour tous, était partout, ne trouvait pas un moment de repos pour s'occuper avec profit de l'amélioration des services. Depuis le matin sur pied, il faisait l'inspection des marchés, se montrait chez le général gouverneur, chez le gouverneur civil, passait son inspection des rues et des cours pour veiller à la propreté, rentrait fatigué prendre une heure de repos, recevait des pétitions, des réclamations, des plaintes, etc., pour lesquelles il fallait donner des ordres à la hâte. Dans l'après-midi il recommençait de nouvelles tournées d'inspection; le soir, il faisait acte de présence dans les divers théâtres, dans les cafés chantants, dans les bals, courait aux incendies, etc. C'était une vie toute de mouvement, mais dont l'utilité pour la sécurité publique était douteuse.

Les *gardavoi*, braves gens s'il en fut, mais les plus ignorants des agents de police, comprenaient leur service comme en général les fonctionnaires de l'Etat en Russie le comprennent : travailler seulement pour son chef hiérarchique ! Postés dans les rues, ils étaient sans cesse dans l'attente du passage d'un chef ou d'un officier quelconque de l'armée, à qui ils rendaient les honneurs militaires (que le général Loris Mélikoff a eu le bon esprit d'abolir) avec tant de respect, d'égards, de raideur et de discipline, qu'ils ne voyaient pas ce qui se passait dans les rues qu'ils avaient pour mission de surveiller.

Les sous-chefs faisaient leurs rondes, et le grand maître de police s'éreintait à faire à lui tout seul la besogne de ses subalternes et à porter toute la responsabilité d'une institution mal comprise et mal organisée.

Après les premiers attentats seulement il y eut quelques changements. On donna des aides au préfet de police, on fit sortir des bureaux et quitter leurs paperasses les officiers surveillants, qui eurent dès lors un service extérieur; on augmenta, mais insuffisamment, le nombre des *gardavoi*. On munit tout ce monde de révolvers; on commença à comprendre que le devoir de la police n'était pas seulement de héler des cochers et de faire des saluts militaires, mais d'assurer aux citoyens paisibles une sécurité qui allait leur faire complètement défaut si la dynamite se mêlait souvent de la partie; puis..... ce fut tout.

Si la civilisation dans sa marche inévitable et irrésistible n'était accompagnée que de bienfaits, d'avantages, de jouissances, une organisation primitive de la police telle que nous l'avons décrite suffirait; mais nous savons qu'à côté de tous ces bienfaits et de ces

avantages, il y a des misères profondes, qu'à côté du bien, il y a le mal! Si l'humanité avait le pouvoir d'arrêter la marche des choses, peut-être prolongerait-elle indéfiniment cet état d'ignorance paisible qui précède l'ère agitée de la civilisation moderne.

Mais comme le mouvement est la grande loi du monde et de la vie, on aura beau faire, on aura beau élever des obstacles, il faudra, quand même, suivre la civilisation dans la voie qu'elle se fraye à travers les vieilles institutions et les vieux systèmes, pour arriver au perfectionnement de toute chose.

Il n'est pas étonnant que dans un milieu paisible, sous la surveillance mal comprise d'une police peu nombreuse et endormie, les sociétés secrètes se soient organisées, sans rencontrer d'entraves, qu'elles aient acheté des presses d'imprimerie, qu'elles se soient procuré des armes et de la dynamite, qu'elles aient pu imprimer des proclamations et des journaux clandestins, qu'elles aient pu enfin commettre de nombreux attentats.

Ce qui est étonnant, à notre avis, c'est que les chefs de ces sociétés aient agi avec tant de maladresse, étant données les circonstances favorables au développement de leurs associations. Si les chefs avaient été habiles auraient-ils répandu inutilement dans les rues, aux abords des établissements publics des proclamations ridicules par leur excès de férocité, avant que l'organisation de leurs sociétés ne fût solidement établie? S'ils avaient été adroits, auraient-ils laissé accomplir les assassinats de Heijzing, Mezentzef et Krapotkine, avant que l'association ne fût en état de résister aux mesures de rigueur que ces meurtres odieux devaient naturellement provoquer? Devaient-ils surtout diriger les coups de leurs sectaires sur la personne du souverain aimé et vénéré de tous? Ce dernier acte seul ne prouve-t-il pas chez eux une complète ignorance de l'esprit de la nation en général et du peuple en particulier? Pouvaient-ils vraiment ignorer que des attentats dirigés contre la personne du souverain réformateur soulèveraient la réprobation et l'horreur de la Russie entière?

Tant d'inexpérience et de maladresse en matière de conspiration n'attesterait-elle pas l'absence de *comités directeurs* et ne démontrerait-elle pas plutôt l'existence de groupes plus ou moins nombreux réunis ou isolés agissant sans règle de conduite?

Ils n'ont pas commis une moindre maladresse en s'adressant à la masse ignorante, au paysan, pour trouver en lui un appui, un allié, dans la réalisation de leurs théories antisociales. Tous leurs efforts y ont échoué aux premiers essais, comme il était facile de le prévoir. Que pourrait gagner en effet le paysan à un bouleversement social? Il possède un morceau de terre, vit paisiblement

avec des besoins modestes et limités qu'il satisfait aisément; sa participation aux agitations et aux soulèvements rendrait indubitablement son sort moins heureux. D'ici à longtemps tous les socialistes, nihilistes et autres utopistes échoueront auprès de cet être simple et calme qui jouit avec une satisfaction encore trop récente des bienfaits de l'abolition du servage. De sa nature, le paysan russe est d'ailleurs trop soupçonneux et trop fin pour se laisser empaumer par des gens qui lui promettent tout, sans rien lui demander en échange. Les livres qu'ils ont répandus à profusion dans les campagnes ont été à peine parcourus et ceux qui ont été lus n'ont pas été compris.

Il est naturellement bien difficile de dire quelque chose de positif sur l'organisation et le fonctionnement des associations nihilistes. On croit qu'elles sont formées comme toutes les sociétés secrètes, de groupes de dix membres reliés par l'un d'entre eux. Ce système explique pourquoi les révélations sur la société sont presque impossibles. Un espion par exemple ne pourrait faire connaître que neuf personnes dans le cas où il serait membre d'un groupe et dix-huit seulement s'il avait servi d'intermédiaire. On croit encore à une organisation de petits groupes composés de trois personnes, de *troïki*. Ce genre d'association serait le plus dangereux. Les hommes les plus déterminés se réuniraient en *troïki*.

Nous avons expliqué déjà pourquoi nous ne croyons pas à l'existence d'une société puissante, habilement conçue et organisée, ni à la multiplicité des groupes isolés. Nous pensons même que dans le nombre des assassins plusieurs ont agi en dehors de toute connexion avec les nihilistes, par exaspération personnelle, par fanatisme ou par quelque autre raison particulière.

Les nihilistes ont publié par forfanterie, que les attentats commis sur Drenteln, Mezentsef, etc., leur avaient coûté des milliers de roubles. Mais qui croira que la location d'un cheval de manège, avec ou sans coup de révolver, coûte des sommes si fabuleuses! Le seul attentat qui ait vraiment occasionné des dépenses extraordinaires, c'est celui de Moscou, l'attentat Hartman.

Où la société puise-t-elle ses ressources?

Personne ne croira certainement qu'elles sont le produit de dons multiples de banquiers, de propriétaires, de millionnaires, sacrifiant leur fortune à la *bonne cause* qu'ils soutiennent et dont ils souhaitent le succès! Nous pensons tout prosaïquement, qu'elles sont le produit des vols commis dans les banques, les hôtels-de-ville, le Trésor de l'État; qu'elles proviennent encore de l'écoulement de faux billets de banque confectionnés avec autant d'habileté que les nombreux faux-passeports existants. C'est avec ces capi-

taux, si laborieusement acquis, que les nihilistes ont acheté leurs presses d'imprimerie, leurs armes, exercé leur propagande maladroite et payé la fuite à l'étranger des membres en danger d'arrestation.

Nous avons indiqué plus haut en parlant des étudiants et des révolutionnaires les moyens à employer pour empêcher les esprits de se diriger vers le *nihilisme*. Nous devons en ajouter un dernier pour arriver à « l'annihilation » des sociétés nihilistes : l'amélioration de la police.

Nous n'ignorons pas qu'une police plus savamment organisée, plus parfaite, provoque chez les malfaiteurs et les voleurs un accroissement d'habileté, la recherche de moyens plus compliqués, plus difficiles à déjouer, à bon chat bon rat, dit le proverbe. Mais la crainte de rendre les voleurs plus habiles doit-elle empêcher d'améliorer la police ? Si les malfaiteurs ont été les premiers à perfectionner leurs « procédés » faut-il que la police se borne à les regarder faire ?

Le comte Loris Mélikoff, qui possède à bon droit la confiance illimitée du souverain, a commencé déjà à réformer la police de Saint-Péterbourg. Nous souhaitons ardemment qu'il ne s'arrête pas en si bon chemin et qu'il étende la réforme à tout l'Empire. Qu'il choisisse comme grands maîtres de police des policiers et non des colonels, des hommes spéciaux ou voulant faire de la police leur spécialité, d'un abord plus facile, moins hautains, moins rudes dans leurs fréquentes relations avec le public, et surtout plus fins limiers ; qu'il augmente partout le contingent insuffisant des simples agents, qu'il choisisse pour ce service des hommes moins ignorants, qu'il rémunère mieux leurs fonctions, qu'il spécialise surtout les services, qu'il généralise la responsabilité, qu'il utilise les fonctionnaires instruits et intelligents de deux institutions qui ont fait leur temps, la censure et la 3e section, qu'il travaille enfin à mettre la police russe sur le même pied et au même niveau que la police anglaise et française. C'est alors seulement que l'extirpation du nihilisme sera facile et que la sécurité des citoyens paisibles deviendra complète.

III

Le *parti libéral* en évolution est composé d'hommes de toutes les professions, de fonctionnaires publics, de propriétaires plus ou moins aisés, de magistrats, d'avocats, de professeurs, de publicistes, d'ingénieurs, de jeunes officiers, d'industriels, de commer-

çants, de banquiers, agents d'affaires, etc.; c'est la portion la plus intelligente et la plus laborieuse de la nation. C'est elle qui occupe toutes les fonctions que la civilisation a créées. Ce parti repousse énergiquement toute concession avec les révolutionnaires, renie les nihilistes et condamne l'assassinat comme moyen politique. Il s'achemine, pacifiquement mais irrévocablement, dans la voie du progrès. Il demande des réformes nécessaires et successives et désire qu'une constitution parlementaire soit *ensuite* octroyée au pays.

Si les éléments qui composent ce parti en formation étaient encore épars et diffus il y a une vingtaine d'années, aujourd'hui ils se sont rapprochés et spécialisés, comme dans tout phénomène d'évolution ordinaire, pendant sa période ascendante et progressive où les parties se joignent, s'intègrent et prennent de la cohésion. Cette marche est générale, dans le monde sidéral comme dans le monde terrestre, dans la vie des sociétés comme dans celle des individus. Quand la Russie vivait à l'écart de toutes les nations civilisées, le développement de l'intelligence russe était lent, imperceptible. Plus tard, sous Pierre Ier et Catherine II, un grand nombre d'étrangers furent attirés en Russie; on employa tous les moyens quelque coûteux qu'ils fussent pour introduire et répandre dans le pays les éléments et les instruments de civilisation dont jouissaient les nations occidentales de l'Europe. Le goût des arts, de la littérature, des sciences se développa rapidement. Avec de nouveaux goûts naquirent des besoins nouveaux. Le commerce s'étendit et l'industrie se développa quoique lentement.

Les classes moyennes d'alors étaient peu nombreuses, les relations avec l'étranger difficiles; aussi l'esprit national se mouvait-il dans un milieu restreint.

Sous le règne d'Alexandre II, une pléiade de réformes salutaires est venue agrandir et élargir considérablement ce cercle trop étroit. En vingt-cinq ans, une génération nouvelle a poussé et peuplé l'Empire; les communications sont devenues faciles avec tous les pays de l'Europe, les chemins de fer se sont considérablement multipliés, le commerce a agrandi ses transactions avec le monde entier, les échanges ont centuplé, les comptoirs de banque, les agences de toutes sortes d'affaires couvrent le pays; l'industrie a plus que doublé, elle s'est généralisée et perfectionnée en employant des procédés savants, des machines compliquées, elle a nécessité pour son installation le concours de gens de capacités étendues et spéciales, elle a créé un grand nombre d'ingénieurs, de technologues, d'artisans, etc. Et les professions libé-

rales, qu'étaient-elles autrefois en comparaison de ce qu'elles sont aujourd'hui? Combien comptait-on de magistrats, d'avocats, de professeurs, de médecins, de publicistes, en comparaison de ceux que possède actuellement la Russie?

La presse, alors dans son enfance la plus primitive, était représentée par un petit nombre de gazettes plus ou moins serviles et flatteuses, ne touchant jamais aux questions du jour; elle est devenue maintenant une puissance intellectuelle; elle possède un grand nombre d'organes dont l'importance peut se comparer à celle des principaux journaux anglais et français, où toutes les questions sont traitées, discutées, épluchées, quoique avec certains ménagements, certains tours d'esprit, certaines finesses pour dérouter la censure toujours aux aguets et ne pas subir ses rigueurs onéreuses. De plus toutes les publications étrangères ont fait irruption dans le pays. Le nombre des abonnés à tous ces journaux extérieurs et intérieurs est prodigieux.

Le mouvement de l'intelligence russe s'opère aussi dans les classes inférieures, quoique plus lentement, car chez elles l'adaptation des moyens civilisateurs est plus compliquée. Le paysan vivant dans un village écarté n'améliore que lentement ses habitudes, ses procédés de culture, et son matériel d'exploitation, mais l'exemple d'en haut s'infiltre petit à petit dans son esprit. Les procédés de culture suivis par les propriétaires avancés et les industriels ne lui montrent-ils pas que les rendements peuvent être augmentés par l'amélioration du travail et de l'outillage? Qui connait le paysan russe sait que sous ses dehors maladroits, sous son aspect simple et lourd, il cache un esprit naturel d'un grand bon sens et de beaucoup de finesse. S'il ne peut améliorer la culture de son champ, c'est avant tout faute de ressources. Les ouvriers qu'emploient les manufactures et fabriques se recrutent généralement dans les campagnes. Une portion de ces ouvriers revient au village après un séjour plus ou moins prolongé dans les villes. Que de connaissances, que d'habitudes, que d'ustensiles, que de procédés nouveaux ils rapportent avec eux! Dans la portion qui reste attachée aux fabriques des villes, combien deviennent artisans après quelques années de travail comme ouvriers! Combien d'enfants de ces nouvelles classes sont envoyés dans les ateliers! N'est-ce pas là un phénomène d'évolution, un mouvement de l'intelligence russe dans le sens du progrès?

Nous ne dirons pas que ce mouvement va débarrasser, comme par enchantement, le paysan, l'ouvrier, de ses superstitions, de son ignorance, de ses habitudes primitives, non. Nous voulons simplement montrer qu'un mouvement intellectuel général s'opère

plus ou moins profondément *dans toutes les classes*, avec une plus grande rapidité qu'autrefois, parce que nous possédons aujourd'hui des éléments et des moyens de progrès qui n'existaient alors qu'à l'état embryonnaire. Et comment pourrait-il en être autrement? Comment admettre que des êtres intelligents qui emploient les instruments perfectionnés de la civilisation puissent s'en servir sans progresser? Ne faudrait-il pas pour qu'il en fût ainsi que le Russe fût une espèce de brute rebelle à toute civilisation? Lui si fin, si intelligent, si spirituel! Ne faut-il pas être bien aveugle ou bien prévenu pour soutenir que son intelligence est stationnaire?

Cette évolution de la pensée, principalement dans les classes moyennes, ne s'est-elle pas faite dans tous les pays? Et n'est-ce pas dans cette époque de transition que le besoin de discussion apparaît? N'est-ce pas la presse qui excite, accélère la pensée et forme l'opinion? Enfin n'est-ce pas ce besoin de discussion qu'elle engendre qui nécessite plus tard un régime parlementaire?

On assure que l'empereur Alexandre II, après avoir accompli tant de réformes qui répondaient aux aspirations du pays, se proposait de terminer son règne, en dotant la nation d'une Constitution. Les attentats récents ne le lui permettent plus, car on ne manquerait pas de dire qu'il a cédé à la crainte du nihilisme. Le *parti libéral*, qui est seul capable de mettre en œuvre le régime constitutionnel, est d'ailleurs de formation trop récente, il a besoin de s'instruire et de se développer encore; qu'il se garde donc de se montrer trop impatient; qu'il ait confiance dans le bon vouloir du souverain, auquel la Russie est redevable de l'émancipation des serfs et de tant d'autres réformes bienfaisantes. C'est à lui, c'est à ce parti à la fois conservateur et libéral et non au nihilisme révolutionnaire, qu'appartient l'avenir.

EDMOND DE MOLINARI.

BULLETIN

—

MOUVEMENT COMPARATIF DE LA NAVIGATION A VOILES ET A VAPEUR DEPUIS 1837.

Nous avons entrepris de faire ressortir, dans un seul tableau, le mouvement de notre navigation maritime depuis 1837 jusqu'en 1878, dans la pensée que ce travail d'ensemble, qui, à notre connaissance, n'a pas encore été entrepris, pourra fournir à la commission de la marine marchande un certain nombre d'indications utiles.

Dans ce travail, notre premier objectif a été de séparer rigoureusement la marine à voiles de la marine à vapeur et de chercher les conditions de leur navigation réciproque en ce qui concerne : 1° la part du pavillon français et du pavillon étranger; 2° la part des navires chargés et des navires sur lest.

Les tableaux généraux du commerce, auxquels nos chiffres sont empruntés, ne séparent pas explicitement les navires à voiles des navires à vapeur. Un premier tableau s'applique à l'ensemble de la navigation ; les navires à vapeur font l'objet d'un tableau spécial. C'est par différence entre ces deux tableaux que nous avons déduit la navigation des navires à voiles.

Quelle a été la progression de notre navigation générale ?

Quelles ont été dans ce progrès la part de la voile et celle de la vapeur ?

Enfin, quelles modifications se sont produites dans la part proportionnelle du chargé et du lest, le tout sous les divers pavillons ?

Telle est la nature des recherches que nous allons exposer.

Pour simplifier nos calculs, nous nous bornerons au tonnage, sans avoir égard au nombre des navires ainsi qu'à leur équipage. Le tonnage nous paraît, en effet, la meilleure mesure à employer dans cette circonstance.

Navigation (entrée et sortie réunies).

	Navires français.		Navires étrangers.		Total
	Chargés.	Sur lest.	Chargés.	Sur lest.	général.
Voiles.					
1837-46	1.035.668	196.160	1.457.594	698.965	3.388.387
1846-56	1.401.768	386.399	1.749.573	831.597	4.369.339
1857-66	2.057.824	508.320	2.423.821	1.226.977	6.216.942
1867-76	1.758.305	469.766	3.018.257	1.606.578	6.812.906
1877	1.511.045	444.837	3.006.138	3.760·446	6.722.466
1878	1.387.176	438.789	3.323.775	2.119.723	7.269.463

Vapeurs.					
1837-46	228.794	12.363	432.696	10.585	684.438
1847-56	425.758	12.621	802.363	33.124	1.273.866
1857-66	1.209.978	38.980	1.918.223	145.964	3.313.145
1867-76	2.615.956	102.560	4.430.959	896.710	8.046.185
1877	3.843.939	193.045	6.045.877	1.475.489	11.558.350
1878	4.170.484	293.647	7.207.270	1.969.533	13.640.894
Ensemble.					
1837-46	1.264.462	208.523	1.890.290	709.550	4.072.825
1847-56	1.827.526	399.020	2.551.936	864.721	5.643.203
1857-66	3.267.802	547.300	4.342.044	1.372.941	9.530.087
1867-76	4.374.261	572.326	7.449.216	2.503 288	14.899.091
1877	5.354.984	637.882	9.052.015	3.235.935	18.280.816
1878	5.557.620	732.436	10.531.045	4.089.256	20.910.357

Si nous considérons d'abord l'ensemble de la navigation, nous trouvons que dans la période de 42 ans que nous embrassons, le tonnage général a suivi la progression ci-après :

Navigation générale (vapeurs et voiliers réunis).

Périodes et années.	Résultats moyens annuels. Nombres absolus.	Progression.	Progrès par période.
1837-46....	4.072.825	1.000	»
1847-56.....	5.643.203	1.386	386
1857-66.....	9.530.087	2.340	954
1867-76.....	14.899.091	3.658	1.318
1877	18.280.816	4.448	830
1878	20.910.357	5.134	646

Il résulte de ce tableau que, dans cet intervalle, notre navigation a quintuplé; seulement on peut voir que la progression, après avoir été continue jusque dans la quatrième période, s'abaisse sensiblement dans les deux dernières années.

Faisons le même calcul pour chacune des deux marines à voiles et à vapeur.

Navigation à voiles.

Années.	Tonnage général annuel.	Progression.	Progrès par période.
1837-46.....	3.388.387	1.000	»
1847-56.....	4.369.337	1.290	+ 200
1857-66.....	6.216.940	1.835	+ 545
1867-76.....	6.852.906	2.022	+ 187
1877	6.722.466	1.984	— 38
1878	7.269.463	2.145	+ 161

Navigation à vapeur.

1837-46.....	684.438	1.000	»
1847-56.....	1.273.886	1.863	863
1857-66.....	3.313.145	4.863	2.980
1867-76.....	8.046.185	11.765	6.822
1877	11.558.350	16.897	5.132
1878	13.640.894	19.943	3.046

Ces rapports sont significatifs, car on voit que dans l'intervalle indiqué, la voile a simplement doublé, tandis que la vapeur a vingtuplé !

Le mouvement progressif de la voile s'est arrêté entre la deuxième et la troisième période, et a même présenté une diminution en 1877, lorsque le mouvement de la marine à vapeur a constamment progressé, bien qu'on constate une certaine décroissance dans ce mouvement ascendant à partir de 1876.

On peut présenter ce résultat sur une autre forme en indiquant la part, par période, de la voile et de la vapeur, dans le tonnage général.

Tonnage comparé de la voile et de la vapeur.

	Voile.	Vapeur.
1837-46........ sur 100	83.2	16.8
1847..................	77.4	22.6
1857..................	65.2	34.8
1867..................	46.0	54.0
1877..................	36.8	63.2
1878..................	34.8	65.2

La part de la voile n'a donc cessé de diminuer au profit de la vapeur.

Dans la dernière période, la voile possédait encore les deux tiers du tonnage général; aujourd'hui elle n'en a guère que le tiers, et c'est la vapeur, au contraire, qui maintenant en a les deux tiers.

Dans le tonnage dont on vient d'étudier le mouvement, tout est compris, le chargé et le lest.

Quelle est la part réciproque de ces deux espèces de navires dans le tonnage général, et comment varie-t-elle séparément pour les navires à voiles et pour les navires à vapeur ? C'est ce que nous allons examiner.

Part proportionnelle du lest.

	Navires à voiles.	Navires à vapeur.	Ensemble.
1837-46.....	26.4	3.3	22.5
1847-56.....	27.9	3.6	23
1857-66.....	27.9	5.6	20.1
1867-76.....	30.3	12.4	20.6
1877	32.8	14.4	21.2
1878	35.2	16.6	23.0

En moyenne, la part du lest dans les navires à voiles est de 30.2 p. 100, et celle des navires à vapeur de 9.3 seulement, c'est-à-dire trois fois moindre. Il résulte du progrès relativement beaucoup plus considérable de la marine à vapeur, celle qui comporte le moins de lest, que quoique le lest ait augmenté dans les deux genres de navigation, la part générale du lest, sauf une légère diminution dans les trois avant-dernières périodes, peut être considérée comme constante. Il y aura lieu, d'ailleurs, de chercher quelle a pu être dans ces mouvements divers l'influence des pavillons.

Revenant à l'ensemble de la navigation, nous allons chercher d'abord quelle est la part du pavillon français et celle du pavillon étranger dans le tonnage général, et subsidiairement dans le tonnage à voiles et dans le tonnage à vapeur.

Part du pavillon français et étranger.

	Navires à voiles.		Navires à vapeur.		Total.	
	Français.	Etrangers.	Français.	Etrangers.	Français.	Etrangers.
1837-46.....	36	64	35	65	36	64
1847-56.....	41	59	34	66	39	61
1857-66.....	41	59	38	62	40	60
1867-76.....	33	67	34	66	33	67
1877	29	71	35	65	33	77
1878	15	75	33	67	30	70

Ainsi dans notre navigation, le tonnage français forme à peu près le tiers, et le tonnage étranger les deux tiers du total. La diminution du tonnage français, par rapport à celui de l'étranger, est peu marquée dans la navigation à vapeur, mais il n'en est pas ainsi pour la navigation à voiles, où la part du pavillon français est descendue de plus du tiers au quart, lorsque celle du pavillon étranger, qui n'était d'abord que des deux tiers, est aujourd'hui des trois quarts.

Les proportions sont un peu favorables à notre pavillon quand on ne considère que les navires chargés, et on peut s'en assurer indirectement en cherchant la part du lest sous chacun de ces pavillons.

Part proportionnelle du lest.

	Navires français.			Navires étrangers.		
	à voiles.	à vapeur.	Moyenne générale.	à voiles.	à vapeur.	Moyenne générale.
1837-46.....	16	5	14	33	2	27
1847-56.....	22	3	18	32	4	25
1857-66.....	20	3	14	34	7	24
1867-76.....	21	4	12	34	17	25
1877	23	5	11	36	20	26
1878	24	7	12	39	21	28

On voit qu'en général la part du lest est beaucoup plus élevée pour les navires étrangers que pour les navires français; elle est, en effet,

presque le double. Pour les deux pavillons, la part du lest est d'ailleurs plus élevée pour les navires à voiles que pour les navires à vapeur; toutefois les navires étrangers tendent à naviguer sur lest dans une notable proportion depuis 1867, et cette progression du lest ne semble pas diminuer depuis.

Il n'est pas besoin d'insister sur ce point, que la plus-value du lest dans les navires étrangers améliore quelque peu la proportion du tonnage français dans les navires chargés.

Quoi qu'il en soit, il résulte des divers rapports que nous avons présentés :

Que notre navigation générale est en progrès, bien que ce progrès semble se ralentir depuis 1877;

Que les navires à vapeur tendent de plus en plus à se substituer aux navires à voiles, dont ils dépassent déjà considérablement le tonnage.

Que la proportion du lest, qui est stationnaire pour le pavillon français, tend à s'accroître pour les navires étrangers, et principalement pour leurs vapeurs, ce qui diminue d'autant le mouvement de leurs navires chargés.

Enfin, il est impossible de nier la part de moins en moins grande que les navires sous pavillon français, les navires à voiles surtout, prennent dans le mouvement général de notre navigation. Mais ce fait, regrettable à certains égards, ne justifie nullement les prétentions et les illusions de ceux qui croient qu'il dépend du gouvernement de rendre, par des moyens artificiels, à notre marine marchande une activité de développement qu'elle ne peut puiser qu'en elle-même et dans un ensemble de circonstances économiques favorables. (*l'Economiste français.*)

T. Loua.

STATISTIQUE DU SALON DE 1880[1].

Le Salon a repris cette année sa date d'ouverture la plus habituelle et comme toute consacrée du 1er mai. C'est le 9e de la République actuelle, le 56e du siècle en cours, le 61e depuis 1793, le 102e depuis l'origine.

De plus en plus volumineux, comme de plus en plus mal fagoté par l'imprimerie Nationale et fourmillant de coquilles de toute sorte, le li-

---

[1] Pour les statistiques précédentes, voir le *Journal des Économistes*, numéros de mai 1874, mai 1875, mai 1876, mai 1877, juin 1878, juillet 1879. — Voir particulièrement ceux de mai 1875 et de juillet 1879 pour des faits et des tableaux relatifs aux Salons antérieurs, et qu'il serait fastidieux de reproduire ou de répéter ici tous les ans.

vret contient, dans ses 816 pages compactes, la « Distribution des récompenses du 27 juillet 1879, » — la « Liste des artistes récompensés vivant au 1er mars 1880, » — un Rapport de M. Turquet, » — un Règlement, » — et la « Liste du jury, » avant la démision de M. Bouguereau et de quelques autres.

*
* *

Le *Catalogue* présente, cette fois, huit divisions[1], avec un total de 7,289 numéros, ainsi répartis entre 5,169 artistes :

	Œuvres.	Artistes.
1. Tableaux	3.957	2.824
2. Dessins, pastels, aquarelles, porcelaines, etc.	2.085	1.390
3. Sculpture	701	517
4. Gravures en médailles et sur pierres fines	30	28
5. Architecture	111	97
6. Gravures	305	238
7. Lithographies	46	32
8. Ouvrages d'art monumental	54	43
Total	7.289	5.169

Comparé, au seul point de vue numérique, à tous les salons antérieurs, celui de cette année les écrase de sa supériorité. 7,289 numéros ! 2,000 et quelques de plus que les vastes expositions de 1848 et de 1855, la première, exposition libre, la seconde, exhibition universelle, qui ne furent dépassées jusqu'ici que par le dernier salon de l'Empire (5,434 numéros). La matière est copieuse, comme dirait un médecin de Molière. Aussi remplit-elle 33 salles, ou presque les deux tiers du premier étage du Palais de l'Industrie, en un mot tout ce qu'ont laissé de libre le Musée algérien et celui des Arts décoratifs.

*
* *

Comparé à tous les salons ses frères de la 3e République, celui de 1880 présente avec eux les points de comparaison suivants pour les quatre différents genres.

	1872	1873	1874	1875	1876	1877	1878	1879	1880
Peinture et dessins	1.536	1.491	2.628	2.827	3.029	3.554	3.987	4.746	6.042
Sculpture et médailles	334	419	633	666	666	673	685	716	731
Architecture	55	43	104	105	76	83	56	94	111
Gravure et lithographie	142	189	292	264	262	306	257	339	351
Monum. publ.	»	»	»	»	»	»	»	»	54
Total	2.067	2.142	3.657	3.862	4.033	4.616	4.985	5.895	7.289

[1] Une de plus que les années précédentes. La 8e et dernière est introduite pour la première fois dans le Livret, avec des numéros continuant et terminant les sept autres.

Différence en plus :

Sur le Salon de 1879... 1.394 ouvrages.
Sur le Salon de 1872... 5.222 —

Total des neuf salons ou des neuf années : 38,546 ouvrages exposés. Moyenne annuelle : 4,282.

*
* *

Les 5,169 artistes de 1880 présentent les variétés suivantes, comme origine :

Pris en bloc :

Hommes.....	4.155	5.169
Femmes.....	1.014	
Français	4.311	5.169
Etrangers ...	858	

Pris en détail :

	Peinture.	Sculpture.	Architecture.	Gravure.
Hommes.......	3.348	482	96	229
Dames.........	644	16	»	32
Demoiselles....	282	22	»	18
Français.......	3.528	459	93	29
Naturalisés	8	4	1	143
Etrangers......	686	60	3	95
Paris..........	1.494	48	46	12
Départements ..	2.034	411	45	17

Les 858 étrangers appartiennent à 18 pays ou nationalités, et se classent ainsi par rang d'importance :

Amérique	165	Russie	35
Grande-Bretagne	78	Allemagne..............	22
Italie..................	74	Pologne................	19
Belgique...............	72	Prusse.................	16
Suisse	65	Danemark..............	10
Espagne	50	Grèce..................	7
Pays-Bas	44	Portugal...............	6
Suède et Norvège	42	Turquie................	4
Autriche-Hongrie........	36	Roumanie...............	2

*
* *

L'Alsace-Lorraine est représentée par 112 artistes ; — les Alpes-Maritimes par 12 ; — la Savoie par 9 ; — la Corse par 5 ; — l'Algérie par 15.

EDMOND RENAUDIN.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 MAI 1880.

SOMMAIRE : La question des Chinois en Californie. — Celle des juifs en Roumanie, etc.
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

M. **de Parieu**, membre de l'Institut, sénateur, un des vice-présidents de la Société, a présidé cette réunion à laquelle avait été invité M. George Walker, consul général des Etats-Unis à Paris, et à laquelle assistaient : M. le docteur Broch, ancien ministre en Norwège, membre de la commission internationale du mètre; M. Joseph Lair, lauréat de l'Institut, maire de Saint-Jean-d'Angely, membres de la Société.

Après la présentation de divers ouvrages (voyez plus loin) la question suivante devient l'objet de l'entretien général.

LA QUESTION DES CHINOIS EN CALIFORNIE, — DES JUIFS EN ROUMANIE, ETC.

La parole est à M. Simonin, qui a demandé l'insertion de la question sur le programme en ces termes : « la question des Chinois. »

M. **Simonin** dit que cette question n'est en réalité qu'un des côtés de l'intéressant problème de la liberté du travail. Aujourd'hui, en Californie, il est question de renvoyer les ouvriers chinois. De tout temps on les y accuse de faire baisser le prix de la main-d'œuvre et de vivre de rien. La Cour suprême de Californie a refusé d'appliquer l'article de la nouvelle Constitution californienne exécutoire depuis le 1er janvier de cette année, qui expulse les Chinois, et a déclaré que cet article était inconstitutionnel. Il existe d'ailleurs un traité signé en 1868 entre la Chine et les Etats-Unis, qui reconnaît aux Américains le droit de circuler et de s'établir librement en Chine, comme les Chinois jouissent du même droit aux Etats-Unis. Il faut d'abord rapporter ou modifier ce traité, et c'est pourquoi le gouvernement fédéral est en ce moment en instance auprès du gouvernement chinois. Jusque-là, les Chi-

nois ont le droit de travailler en Californie comme tout autre ouvrier, émigré ou non.

M. Simonin ajoute que non seulement la délicate question qui s'agite à cette heure en Californie n'y est pas nouvelle, puisqu'il se rappelle l'y avoir vu débattre lui-même à deux reprises, en 1859 et 1868, mais cette question est en quelque sorte universelle et se présente dans tous les pays. En Australie elle existe comme en Californie au sujet des ouvriers chinois.

Y aurait-il des limites à la liberté du travail, et la loi naturelle de l'offre et de la demande doit-elle, dans quelques cas, n'être pas absolument respectée?

M. **Joseph Garnier** fait remarquer que la question proposée par M. Simonin est la question des ouvriers belges dans le Nord, celle des Piémontais en Provence, celle des Auvergnats à Paris, des juifs en Roumanie, des Yankees au Mexique, etc. En d'autres termes, c'est celle des machines et du travail à bon marché.

M. **Alph. Courtois** signale une analogie de plus de la question des Chinois dans notre pays dans celle du travail des femmes.

Que leur reprochent en effet les ouvriers qui les repoussent des ateliers, particulièrement les ouvriers typographes? De faire baisser leurs salaires par la concurrence qu'elles leur font en travaillant à bien meilleur marché, grâce à la modération de leurs dépenses personnelles. Cette intolérance des travailleurs, relativement à ceux qui leur font concurrence par des qualités supérieures, n'est d'ailleurs pas nouvelle, et le préopinant se rappelle qu'il en fut ainsi après la Révolution de 1848, malgré les généreuses doctrines mises en avant sous le rapport politique, et une caricature de l'époque faisait bien ressortir cette contradiction en représentant les ouvriers français chassant à coups de pied..... les ouvriers étrangers tout en entonnant la strophe bien connue :

Les peuples sont pour nous des frères !

On reproche aux Chinois de n'être pas des consommateurs comme les autres et d'absorber peu de produits américains. Ce raisonnement qui est une attaque directe contre la liberté des consommateurs est entaché de protection, même au plus haut degré, mais il n'étonne pas M. Courtois de la part d'un pays qui est très peu favorable depuis quelques années à la liberté du commerce.

M. **C. Lavollée**, se reportant aux souvenirs d'un voyage dans l'extrême Orient, constate que dès 1844 il a vu se produire dans

les îles Philippines, à Singapore, et à Java, l'immigration chinoise, avec les avantages et les inconvénients que l'on signale aujourd'hui en Californie.

Le Chinois est très laborieux et il vit de rien; ce qui fait qu'il peut se contenter d'un modique salaire. Au début, il était introduit dans les colonies européennes pour y cultiver le sol, et il rendait les plus grands services. Mais à peine l'immigrant chinois avait-il amassé un petit pécule, il abandonnait le travail de la terre et s'établissait dans les villes pour se livrer au commerce de détail. Il faisait ainsi concurrence aux indigènes et, à force d'industrie et d'économie, il était bientôt maître du marché. Les Tagals, les Malais et les Indiens se trouvaient incapables de lutter contre les Chinois, dont l'affluence dans les villes créait un mécontentement général. Aussi les administrations coloniales s'appliquaient-elles à réglementer l'immigration chinoise pour qu'elle fût plus spécialement affectée à la culture, et elles frappaient de droits plus élevés les Chinois qui voulaient faire le commerce. Ce procédé peu libéral était inspiré par un intérêt politique, par la nécessité de protéger les races indigènes.

Depuis quarante ans les Chinois se sont répandus en très grand nombre dans les contrées de l'extrême Orient, et presque partout ils tiennent la tête du commerce local. C'est évidemment une race supérieure qui doit avec le temps dominer, quant au travail et aux profits, les populations indigènes.

On peut repousser l'immigration chinoise, on peut, ainsi que cela a été proposé en Californie, expulser les Chinois des points où ils se sont déjà établis; mais l'économie politique ne saurait approuver ces moyens violents qui ne sont que des expédients politiques d'une efficacité douteuse. Tous comptes faits, l'*invasion* des Chinois est plus avantageuse que nuisible, parce qu'elle accélère partout où on l'observe le mouvement de la production et le progrès des échanges.

M. **Albert Gigot**, ancien préfet de police, fait observer que la question dont il s'agit peut être envisagée sous un double aspect.

L'expulsion des Chinois de la Californie pourrait être regardée comme un des épisodes de ce que M. Hepworth Dixon dans un de ses ouvrages a nommé la *conquête blanche*. Placée en face de la race rouge ou indienne, de la race noire, plus tard de la race jaune représentée par les Chinois, la race blanche a tendu constamment aux Etats-Unis à maintenir ou à assurer sa prééminence et à lutter contre le développement des races rivales. A ce point de vue les Américains observent depuis longtemps avec inquiétude les progrès si

rapides de l'immigration chinoise, et la place que cette race industrieuse, sobre et patiente s'est faite dans l'Etat de Californie, où elle occupe les emplois les plus divers, depuis les fonctions de la domesticité et du travail manuel jusqu'à des situations relativement importantes dans le commerce et dans la banque.

Mais ce n'est pas ce sentiment tout américain d'inquiétude et de défiance qui a déterminé les mesures violentes dont nous nous occupons, et elles présentent au point de vue économique un intérêt beaucoup plus général. Un agitateur, M. Kearney, qui avait prêché le socialisme avec un succès médiocre dans l'Etat de Massachusets, est venu porter ses prédications en Californie. Il s'est adressé aux ouvriers indigènes, et a pris pour programme du parti ouvrier dont il provoquait la formation, la suppression de la concurrence des travailleurs étrangers, c'est-à-dire des Chinois. Il est parvenu à conquérir sur ce terrain une majorité aux dernières élections, et la législation d'Etat a voté l'expulsion des Chinois. Il reste à voir si les traités qui existent entre les Etats-Unis et la Chine ne donnent pas au gouvernement fédéral le droit d'intervenir et si à ce point de vue la mesure adoptée n'est pas inconstitutionnelle. Mais quoi qu'il en soit, ce qu'il est curieux de remarquer, c'est que le langage tenu par l'agitateur socialiste qui a entraîné les ouvriers californiens n'est autre que celui que les chefs de l'agitation protectionniste tiennent aujourd'hui. Nos travailleurs agricoles ont dit à ces derniers : Vous avez à lutter contre l'invasion de produits étrangers venus de pays dans lesquels les impôts sont moins élevés que ceux qui pèsent sur vous, il faut fermer l'accès de nos frontières à ces produits ou tout au moins rétablir l'équilibre en les grevant de droits de douane assez élevés pour représenter la part d'impôts que ne supportent pas dans leur pays les producteurs étrangers. M. Kearney dit aux ouvriers de la Californie : Vous avez auprès de vous des travailleurs qui produisent à meilleur marché que vous, parce qu'ils se contentent de peu, qu'ils sont d'une extrême sobriété et qu'ils vivent d'un peu de riz et de thé.

Il est difficile de leur appliquer la théorie des droits compensateurs en les obligeant à consommer de la viande, de la bière ou du vin. Mais on peut leur appliquer le régime protecteur dans toute sa rigueur et dans toute sa logique en leur interdisant l'accès de la Californie. On protégera ainsi le travail national de la façon la plus efficace en prohibant non pas le produit étranger, mais le producteur étranger.

Au point de vue économique, la signification vraie de la mesure adoptée par l'Etat de Californie ne sera pas la page la moins

curieuse ni la moins instructive de l'histoire du système protecteur dans notre siècle.

M. **Paul Leroy-Beaulieu** croit que la question a deux aspects très différents : l'aspect politique et l'aspect économique. Cela ressort encore plus de l'allusion faite par M. Garnier aux juifs de Roumanie. On pourrait citer encore un autre exemple de cas analogues, c'est l'inquiétude qu'inspirent à beaucoup de personnes l'immigration espagnole en Algérie.

Il est incontestable que, au point de vue économique et même au point de vue humain, les Américains ont tort de maltraiter parfois et de vouloir rejeter en dehors de leurs frontières les Chinois qui se rendent chez eux. Peut-être si l'immigration chinoise se répandait uniformément sur tout le territoire des Etats-Unis, les Américains seraient-ils plus tolérants ; mais elle se confine sur les bords du Pacifique et elle y fait en quelque sorte tache. Ajoutez que les habitudes morales des immigrants chinois sont, paraît-il, médiocrement recommandables.

M. Leroy-Beaulieu admet fort bien qu'au point de vue politique les nations qui n'ont pas encore occupé la totalité de leur territoire, comme les Etats-Unis, de même que la colonie algérienne et comme les colonies australiennes, les nations aussi qui ne sont pas complètement et solidement constituées vis-à-vis de l'étranger, que la Roumanie, et qui n'ont pas acquis une indépendance à l'abri de toute contestation, éprouvent quelques perplexités devant l'infiltration, ou l'invasion lente et successive d'un élément étranger, non assimilable. Aussi trouve-t-il la conduite des Roumains vis-à-vis des juifs parfaitement justifiée : ce n'est pas en tant que juifs, c'est en tant que juifs *russes* ou *allemands*, restant dans leur cœur *allemands* et *russes*, que ceux-ci trouvent la législation roumaine peu favorable; on ne les bannit pas, d'ailleurs; seulement on ne leur permet pas de devenir propriétaires.

De même, les Américains, qui ont éprouvé tant de difficultés du côté des Mormons et aussi du côté des Nègres, peuvent être médiocrement flattés de l'importance que prendrait chez eux la race jaune. Cela n'excuse pas à coup sûr des violences ou une prohibition; mais on comprendrait que le gouvernement américain ne cherchât pas à encourager l'arrivée de ces immigrants non assimilables.

Laissant le point de vue politique et passant au point de vue économique, M. Leroy-Beaulieu dit qu'il pense qu'on ne se rend pas suffisamment compte de l'importance de cette question chinoise. Il y aura, dans trente ou quarante ans, une question chi-

noise non seulement en Amérique, mais en Europe. M. Leroy-Beaulieu est depuis très longtemps pénétré de cette pensée. Il envisage cctte éventualité sans terreur, quoiqu'elle comporte, cependant, quelques appréhensions.

Les exigences souvent exagérées des ouvriers européens finiront par amener en Europe les hommes de la Chine, de l'Inde ou du Japon, dont on connaît la sobriété. Alors même qu'ils ne viendraient pas en Europe, dès qu'ils seront en possession de machines et de nos procédés industriels perfectionnés, ces peuples feront une sérieuse concurrence aux Occidentaux.

M. Leroy-Beaulieu dit que les économistes qui prônent la doctrine de Malthus (et il ne figure pas parmi eux) devraient s'apercevoir combien le remède qu'ils conseillent est vain. Peu importe qu'un peuple soit peu fécond, du moment que ses frontières sont ouvertes aux immigrants des nations plus prolifiques, ce peuple ne retire absolument aucun profit de son peu de fécondité. Le marché du travail y est tout aussi encombré qu'ailleurs, les immigrants étrangers venant combler les vides que fait chez lui la rareté des naissances. Un peuple peu prolifique aliène simplement peu à peu sa nationalité, et finit par être absorbé par une infiltration étrangère. Avec la concurrence universelle et le libre commerce, il doit d'ailleurs arriver que le taux des salaires dans un pays ne soit pas réglé seulement par les circonstances particulières à ce pays, mais qu'il soit influencé par l'état du marché du travail dans le monde entier.

M. le Dr **Lunier**, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur, avait demandé la parole avant d'avoir entendu MM. Albert Gigot et Leroy-Beaulieu, aux observations desquels il aura peu de chose à ajouter. Pour lui la question de l'émigration des Chinois en Californie, en Australie et ailleurs est, comme l'a dit M. Garnier, une question essentiellement économique. Les Californiens veulent empêcher les Chinois d'importer chez eux la main-d'œuvre à bon marché en vertu même du principe qu'invoquent les protectionnistes français quand ils demandent qu'on établisse des droits prohibitifs sur certains produits étrangers.

La question est en même temps politique, comme l'a fort bien établi M. Leroy-Beaulieu; mais elle touche aussi, par l'un de ses côtés, à l'anthropologie, ou mieux encore à la démographie.

Les grandes émigrations, en effet, sont soumises à des lois en quelque sorte immuables. Les peuples comme les individus se déplacent, s'expatrient, quand ils croient trouver dans un autre pays

que celui qui leur a donné naissance des conditions de vie plus faciles ou plus confortables. Quand dans un pays la densité de la population augmente plus rapidement que les moyens d'existence, l'émigration vient rétablir l'équilibre. Les Chinois obéissent à cette loi, et si aujourd'hui c'est vers la Californie et l'Australie qu'ils se dirigent, c'est que les communications entre les ports de la Chine et ces pays sont devenues de plus en plus faciles. Mais il est probable que bientôt l'émigration se fera également par la voie de terre et que les générations à venir verront se produire à l'est de l'Europe non plus des invasions par grandes masses et à main armée comme dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, mais des émigrations par groupes isolés qui apporteront à notre vieille Europe leur sobriété, leur patience industrieuse et par suite la main d'œuvre à bon marché.

Peut-être alors les ouvriers européens comprendront-ils que pour améliorer leur situation il n'y a pour eux d'autres moyens que l'élévation progressive des salaires et la diminution des heures de travail. Il reste encore assurément beancoup à faire sous ce rapport; mais si nos ouvriers ne dépensaient que le nécessaire, la plupart pourraient vivre de leur travail et élever convenablement leurs familles.

Il n'est pas probable d'ailleurs que l'on puisse opposer indéfiniment une digue suffisamment solide à l'émigration des Chinois. Si la digue ne cède pas sur un point, elle cédera sur un autre. Au lieu d'essayer d'arrêter une émigration qui s'impose fatalement, il serait plus rationnel de chercher à la diriger et à l'utiliser au profit de tous.

M. **Vogel**, qui a séjourné en Roumanie, demande à préciser la nature des quelques faits mis en avant dans le cours du débat.

L'immigration des juifs en Roumanie offre certainement des points de comparaison avec celle des Chinois en Californie; mais l'analogie n'existe que partiellement. D'abord ce n'est ni de l'Allemagne ni de l'Occident en général que dérive le prolétariat israélite de la Moldavie. Il est originaire des pays d'alentour. La Bessarabie et la Podolie, la Bukovine, la Galicie et le royaume de Pologne, renfermant depuis des siècles une population juive, qui atteint aujourd'hui le chiffre de plusieurs millions, sont devenus une autre Palestine. C'est de là que les plus nécessiteux débordent par milliers sur la principauté voisine, les uns pour se soustraire au recrutement et aux rigueurs de l'administration russe, les autres, qui se sentent trop à l'étroit chez eux, en quête d'un nouveau champ pour leur activité. Ces émigrés ne sont ni laboureurs,

ni ouvriers, comme les Chinois. Leur unique visée c'est le trafic, dont le premier objet est le débit de l'eau-de-vie, du *raki*, dans les campagnes; s'insinuant dans toutes les transactions, ils s'en constituent les facteurs indispensables par l'art avec lequel ils savent attirer le paysan dans les filets du prêt usuraire. Or le taux d'intérêt le plus modique dans la région du Bas-Danube est celui de 12 0/0, et dans les cas d'un pressant besoin d'argent les particuliers ne trouvent même généralement à emprunter qu'en se résignant à des conditions bien plus onéreuses encore. Si la capacité d'acquérir des immeubles était légalement et indistinctement reconnue à tous les prêteurs qui souvent ne sont que des intermédiaires, il pourrait y avoir à craindre que ceux-ci ne devinssent comme prête-noms, l'usure aidant, un instrument d'expropriation très actif sous la direction et au profit de spéculateurs et bailleurs de fonds entreprenants.

Il y a lieu de faire observer en outre que le prolétariat juif en Moldavie diffère complètement du reste de la population non seulement par le culte, mais aussi par l'idiome, l'apparence extérieure, le genre de vie et les usages. C'est un état de choses dont il faut tenir compte et qui ne peut évidemment se modifier qu'avec le temps.

Quant à l'éventualité d'un rayonnement considérable de l'émigration chinoise de l'est à l'ouest, le moment de s'en préoccuper ne paraît pas encore bien proche. C'est vers les pays neufs qui forment l'encadrement de l'océan Pacifique que tend le mouvement d'expansion de la race pullulante et laborieuse du Céleste-Empire. A l'occident les solitudes de la Sibérie et les steppes de l'Asie centrale ont toujours été pour elle une barrière infranchissable. Depuis un siècle que la Russie et l'Empire chinois se touchent en Asie, ce dernier n'a fait qu'y perdre constamment du terrain, et ce sont les Russes qui ne cessent d'empiéter, malgré leur infériorité numérique et industrielle.

M. **George Walker**, consul général des Etats-Unis, dit qu'il y a là une question mixte, et que peut-être en l'envisageant seulement au point de vue de la concurrence du travail, les orateurs précédents ne l'a pas tout à fait épuisée. M. Leroy-Beaulieu l'a touchée au vif, quoiqu'il ait dit que la question appartient au domaine de la politique aussi bien qu'à celui du travail. M. Walker dirait plutôt qu'elle embrasse une question de civilisation.

Au point de vue de la concurrence du travail il s'est toujours opposé aux préjugés californiens contre les Chinois, et surtout à la nouvelle Constitution de cet Etat. Il regarde les prévisions

anti chinoises de cette Constitution comme opposées également à l'esprit et à la lettre de la Constitution fédérale, et il n'a pas la moindre idée que ces mesures pourraient être soutenues ni par les cours ni par le sentiment public de son pays. Un nouveau ministre assisté de deux commissions vient d'être nommé par le président, et va se rendre bientôt en Chine pour discuter avec le gouvernement chinois les conditions d'une nouvelle convention. De ces négociations, M. Walker attend une solution amicale des questions soulevées entre les deux nations, mais au point de vue de la civilisation américaine, la question lui semble un peu difficile à résoudre, peut-être plus difficile qu'elle ne serait ailleurs. Les Etats-Unis sont un pays de suffrage universel.

C'est la théorie du gouvernement américain que tout étranger en arrivant dans le pays se propose plus tôt ou plus tard d'en devenir citoyen. C'est pour cela que les conditions de la naturalisation ont été faites très libérales. Après la naturalisation on peut espérer que tout étranger s'assimile aux usages, aux conditions sociales, à la politique du pays. Tout immigrant européen subit une telle assimilation, d'où il suit que les enfants des naturalisés sont, en effet aussi bien qu'en nom, citoyens américains. Mais avec le Chinois, c'est toute autre chose. Il est Asiatique, il est Mongol; quelle que soit sa haute civilisation orientale, au point de vue de la civilisation occidentale il est, il reste et il restera incivilisé. C'est un corps étranger dans l'estomac américain qui est tout à fait incapable de digestion et qui produit une certaine gêne.

Le Chinois en Amérique est sans précédent. L'Africain, même en esclavage, est devenu chrétien, s'est attaché toujours au pays, et a adopté ses idées, ses usages, sa politique. De nature il est très sympathique et très imitatif; et depuis son affranchissement il s'est très rapidement civilisé. Mais le Chinois est toujours Chinois : il retient son costume particulier; il ne s'applique pas à l'étude des institutions du pays; au milieu de San Francisco il a établi une ville chinoise, il est sans famille : vif ou mort il veut revenir à son pays. Il est impossible de nier qu'il y a en tout cela une cause de préjugés populaires et ces préjugés sont jusqu'à un certain point partagés par ceux qui se révolteraient contre toute injustice politique ou sociale vis à vis des Chinois.

L'esclavage africain a été aboli aux États-Unis dans un grand but, et il est fort à désirer qu'aucune autre population esclave, ni même incapable d'assimilation à la population citoyenne, puisse remplacer la race noire comme elle existait sous l'esclavage.

M. Walker n'est pas prêt à proposer une solution satisfai-

sante de la question chinoise; d'un côté il se révolte contre le bannissement de la race, une fois admise, de son pays, et également contre toute oppression pendant son séjour, mais il ne peut regarder l'accroissement de cette population anormale en Amérique qu'un mal à éviter s'il était possible. Tout ce qu'il a voulu dire à cette occasion, c'est que la question chinoise n'est pas comme la question des Juifs en Roumanie ou des Auvergnats à Paris, c'est aux Etats-Unis plus qu'une question de travail ou de concurrence, elle touche à des considérations sérieuses.

M. **Limousin**, publiciste, ne s'occupant que du côté économique de la question, n'approuve pas les procédés employés par les ouvriers blancs de Californie et d'Australie pour supprimer le commerce des Chinois, mais il pense que la situation faite à ces ouvriers doit appeler l'attention des économistes et des hommes d'Etat. Ceux-ci, ayant la science, doivent résoudre le problème qui soulève ce conflit.

Il est facile de dire : « Les blancs de Californie et d'Australie ont tort, ils violent les lois de l'économie politique. Peut-on demander à des hommes d'avoir un respect religieux pour des lois qui les condamnent à mort ? Cette expression n'a rien d'exagéré. L'ouvrier blanc ne peut vivre dans les conditions antihygiéniques dont se contente le Chinois. Les Chinois couchent à dix ou douze dans des chambres qui n'ont pour ameublement que des nattes; ils se contentent d'une poignée de riz pour nourriture et boivent de l'eau ; en outre, ils n'amènent pas de familles. Comment l'ouvrier blanc, qui veut avoir un logement pour sa famille, qui mange de la viande, boit de la bière ou du whiskey, et doit faire vivre quatre personnes au moins de son travail, pourrait-il soutenir une semblable concurrence ?

On dit que c'est tant pis pour les travailleurs blancs, qu'ils doivent se soumettre aux lois naturelles. Quel est celui des conseilleurs qui, placé dans de semblables conditions, mettrait en pratique ce précepte ? On met en avant le principe de la lutte pour l'existence ; mais alors pourquoi ne l'admettre que partiellement ? Pourquoi en limiter l'application à la concurrence sur le marché du travail et ne pas l'admettre sur les champs de bataille ? Pourquoi reconnaître au Chinois le droit de faire mourir de faim l'ouvrier blanc, parce que celui-ci ne peut se contenter des mêmes moyens d'existence et, par suite, du même salaire, et contester au blanc, qui est plus fort physiquement et plus guerrier, le droit d'éliminer le Chinois par la force ? Où donc est le code des lois naturelles qui dit : « On pourra défendre sa vie de telle manière et non de telle autre ? »

C'est à ce moyen barbare qu'on réduira les ouvriers blancs si l'on n'y prend garde. Il y a quelques années, à une époque où les houilleurs de la Galles du Sud étaient en grève, les journaux qui soutenaient la cause des propriétaires de mines mirent en avant l'idée d'une importation de *coolies* chinois. Sait-on ce que répondit l'organe des trades unions anglaises ? « Si vous en apportez, nous les massacrerons. »

On a parlé à propos des Chinois des prétentions « exorbitantes » des ouvriers français. De semblables paroles ne sont pas acceptables. Les prétentions des ouvriers français sont loin d'être exorbitantes. Le salaire moyen actuel ne permet pas à l'ouvrier français de vivre convenablement et d'élever sa famille. D'après l'enquête optimiste de M. Ducarre, le salaire moyen de l'ouvrier parisien est de 4 fr. 99 c. par jour; celui de la femme de 2 fr. Cette moyenne est au-dessus de la vérité, car elle est établie en additionnant le gain des diverses professions et en divisant ensuite par le nombre des professions, tandis qu'il eût fallu tenir compte du nombre d'ouvriers dans chaque profession. De nombreux ouvriers ne gagnent que 24 à 25 fr. par semaine. Mais ces chiffres mêmes sont la démonstration que la situation de l'ouvrier parisien n'est pas aussi brillante qu'on le prétend. Défalcation faite des dimanches et jours de fêtes, il reste à la famille où le mari et la femme peuvent travailler et travaillent, moins de 6 fr. par jour de vie. Il faut en outre tenir compte des chômages par suite de manque de travail ou d'indisposition,— les ouvriers ont bien le droit d'être malades, — qui réduisent généralement le nombre des jours de travail à 250 par an et même à moins. Alors le gain moyen n'est plus que de 4 fr. 85 c. par jour. Quel est celui des critiques des ouvriers qui voudrait vivre avec une femme et deux enfants pour une semblable somme ?

Il faut tenir compte également des pertes de temps que les soins de son ménage, de son mari, de ses enfants imposent à la femme ouvrière; car pour gagner 2 fr. elle doit travailler pendant dix ou douze heures. Il faut enfin se dire qu'il s'agit du salaire moyen, ce qui signifie que s'il y en a de plus élevés, il y en a d'inférieurs. Voilà la situation qu'on parle d'empirer par l'importation des Chinois, au lieu d'employer les découvertes de la science économique à l'améliorer.

M. **Joseph Garnier** pense que la question politique signalée par MM. Leroy-Beaulieu et Walker est l'effet d'une fausse notion des lois de l'humanité.

La pénétration des races est une de ces lois. Les peuples actuel-

lement plus civilisés sont le résultat de nombreux croisements. On compte sept races bien distinctes comme facteurs de l'Angleterre actuelle. On en compterait au moins autant en France, etc. Cette pénétration mutuelle et réciproque est un des procédés de la civilisation que la science politique ne peut méconnaître. Il faut laisser faire les peuples. Leur nationalité est appelée à se transformer sans cesse par les effets du progrès universel et d'une constante immigration.

Répondant à M. Limousin, M. Joseph Garnier dit que l'économie politique observe et constate les phénomènes sociaux, qu'elle critique les fausses mesures des gouvernements, qu'elle tire de ces études des conseils qui peuvent être des remèdes, mais qu'il ne faut pas lui demander ce qu'elle ne sait, ce qu'elle ne peut donner, sinon on induit en erreur les classes pauvres, qui sont les mêmes en tout pays, ou encore on leur fait concevoir des illusions et on excite leur mécontentement contre les gouvernements, qui n'en peuvent mais, pour démocratiques qu'ils soient. C'est là le rôle des hommes politiques en quête des suffrages électoraux; ce ne doit pas être celui de l'ami de la vérité sincère et honnête. Or, la vérité c'est que la liberté du travail est un principe qui féconde la production et qui rend la répartition plus équitable. Toutefois, il faut que les classes les plus nombreuses et les plus pauvres ne cessent de travailler avec énergie et de pratiquer la prévoyance sous toutes les formes, y compris avant tout celles qu'a recommandées Malthus; il ne faut pas qu'elles comptent sur les mesures gouvernementales, qui n'agissent qu'à la longue, quand elles sont rationnelles, moins encore sur les découvertes que M. Limousin et impose à la science économique.

M. **Simonin** répond aux objections de M. Leroy-Beaulieu d'une part et à celles de M. Walker de l'autre.

M. Leroy-Beaulieu s'inquiète de l'expansion actuelle et surtout future des Chinois, et en cela il me semble céder à des craintes un peu exagérées quand il invoque les nécessités politiques pour limiter cette expansion. Quoi qu'en ait dit le voyageur Dickson, qui n'a été bien souvent qu'un esprit paradoxal, les Chinois ne sont pas près d'inonder les Etats-Unis et encore moins n'inonderont-ils pas un jour l'Europe, comme semble le redouter M. Leroy-Beaulieu. La question chinoise est surtout une question ouvrière. Elle se débat uniquement au point de vue de la fixation des salaires, principalement en Californie et en Australie.

Quant à M. Walker, qui expulse si volontiers ces barbares, ces païens, au nom de la civilisation américaine, à laquelle ils ne

prennent, a-t-il dit, aucune part, M. Simonin se contentera de rappeler à M. Walker que ce ne sont que des ouvriers chinois qui ont consenti, au péril de leur vie, à faire les terrassements du chemin de fer de Panama, au milieu de contrées pestilentielles où règnent les fièvres pernicieuses. Les Chinois ont également fait, pour leur part, la moitié du chemin de fer du Pacifique, qui mène du Missouri au Sacramento. A qui ont profité les voies ferrées? Aux Etats-Unis, à la Californie, dont elles ont assuré les merveilleux développements. Les Chinois ne sont donc pas inutiles à la civilisation américaine, loin de là. Ce sont eux également qui exploiteront demain les champs de cannes et les rizières de la Louisiane, où les nègres ne veulent plus guère s'occuper, comme ils en exploiteront les champs de coton, comme ils cultivent aussi la canne au Pérou et y fouillent le guano méphitique des îles Chincha, que personne autre qu'eux ne consentirait à travailler.

Voilà pour la part très large que prennent les Chinois au progrès industriel et agricole des deux Amériques, inconsciemment, je le veux bien. Quant au progrès maritime et commercial, ils l'assurent également en venant comme émigrés sur les navires de l'Union, en demandant à leur pays d'origine le thé, la soie, le riz, l'opium, les objets d'art, en retour desquels l'Américain envoie ses cotonnades peintes, son mercure, sa farine, son argent en lingots ou frappé, ses objets manufacturés de tout genre. Quels échanges et quels profits assurés par là à la marine marchande américaine!

Les Chinois jouent donc un rôle des plus importants dans les étonnants développements de la civilisation aux Etats-Unis, et il est injuste de les repousser au nom de la civilisation. Qu'on invoque contre eux d'autres griefs, si l'on veut, mais pas celui-là.

M. **Edouard Vignes**, banquier à Troyes, fait remarquer à propos de la distinction établie par certains membres de la réunion entre le côté politique et le côté économique de la question, que presque tous les problèmes économiques se présentent sous ce double aspect.

Or, le principe de la liberté du travail engagé dans la discussion est un grand principe économique basé sur une idée de justice, que la Société d'économie politique est toujours tenue de défendre, quelque intérêt politique, réel ou apparent, qu'on lui oppose. Il ne manquera jamais d'intérêts contraires à la libre concurrence des bras ou des capitaux et pour lesquels on demandera protection aux gouvernements. Sous ce rapport, la question se pose en France comme en Californie: N'est-ce pas au nom d'un intérêt national et politique que les protectionnistes réclament contre la concurrence

étrangère? Le rôle des économistes est de démontrer le sophisme économique en même temps que l'injustice sociale sur lesquels repose l'intérêt national ainsi compris.

Dans une discussion théorique, les hommes de science n'ont pas le droit de s'écarter des principes ; c'est aux gouvernements à les concilier avec les faits, et à les appliquer, suivant leurs propres tendances, suivant les difficultés qu'ils rencontrent et le degré d'avancement des sociétés.

M. **Limousin** veut répondre brièvement à deux assertions de M. Joseph Garnier. Il n'accepte pas que l'on doive considérer l'économie politique comme une science pure, qui se borne à constater les phénomènes, à déduire les lois qui les régissent sans chercher à intervenir dans leur accomplissement. L'économie politique doit, au contraire, être une science d'application comme la chimie, la physique et la mécanique. L'économiste doit reconnaître les phénomènes favorables à la majorité des membres des sociétés, et ceux qui sont au contraire défavorables. Il doit ensuite rechercher les moyens de provoquer les premiers et d'empêcher les seconds. Si l'économie politique est une pure science d'observation, pourquoi défendre le libre-échange, conseiller le malthusianisme ? Ce sont là des applications de l'économie politique. Au point de vue de la science pure, les conséquences de la protection industrielle et celles de la sur population sont des phénomènes économiques que l'on peut et doit enregistrer comme d'autres.

Le malthusianisme ne peut être conseillé ni à propos de la question des ouvriers français, ni à propos de l'invasion des travailleurs chinois. C'est une famille de quatre personnes qui ne peut pas vivre avec le salaire moyen de l'ouvrier parisien. Or, on ne peut appeler sur population le maintien du chiffre actuel ; on ne peut pas reprocher aux parents qui ont deux enfants d'en trop avoir. Et puis, quelle serait la conséquence d'une diminution de la population ? De diminuer la consommation et, par conséquent, la demande de travail, ce qui maintiendrait le niveau des salaires si cela ne le faisait baisser. Enfin. quelles pourraient être les conséquences de la pratique du malthusianisme par les blancs si les vides étaient comblés par des jaunes, qui sont bien autrement prolifiques ? Cela amènerait le remplacement des blancs par les jaunes, de la race supérieure, qui a découvert l'économie politique et qui pratique le malthusianisme, par la race inférieure, qui en est encore aux plus grossières superstitions en matière économique comme en bien d'autres, et qui enfin ne s'est pas encore mis dans l'esprit que la

population ne doit pas croître au delà de certaine proportion. Si donc il y a des conseils de malthusianisme à donner, c'est aux Chinois envahisseurs et non aux blancs envahis qu'il faut les adresser.

Une voix : Il faut les adresser aux uns et aux autres.

OUVRAGES PRÉSENTÉS

Dans les séances des 5 *avril et* 5 *mai* 1880.

I fenomeni economici e le loro cause costanti, nuovo trattato di economia politica, per M. ANGELO MARESCOTTI [1].

Exposé général de la science par un professeur expérimenté.

Les lois économiques. Résumé d'un cours d'économie politique fait à la Faculté de Droit de Nancy, par M. A. DE METZ-NOBLAT, 2e édition, précédée d'une *Introduction*, par M. CLAUDIO JANNET [2].

L'auteur était un des esprits les plus libéraux de l'école catholique et d'accord avec les économistes de la bonne école.

Elementi di diritto amministrativo, per l'avv. cav. Salvatore DE LUCA CARNAZZA, prof. di Diritto costituzionale e amministrativo nella R. Università di Catania [3].

Meeting libre-cambista sobre las reformas aran celarias en las Antillas [4].

Segundo meeting libre-cambista, etc. [5].

Brillante réunion où figurent les Rodriguez, les Figuerola et les autres vaillants amis de la science économique.

Le Banche ed il corso forzato. Sul riordinamento degli istituti di emissione ; studio critico del prol. GEROLAMO BOCCARDO, senatore del regno [6].

Etude par un économiste, qui vient à propos.

Questions constitutionnelles (1873-1878). Le trône et le prince-époux. Le Cabinet et la Constitution, par M. W.-E. GLADSTONE, membre du Parlement. Traduit de l'anglais et précédé d'une *Introduction*, par M. ALBERT GIGOT, ancien préfet de police [7].

Le Code civil et les droits des époux en matière de succession, par M. JULES LIÉGEOIS, professeur à la Faculté de Droit de Nancy [8].

Extrait de la « Revue générale d'administration » (numéro de juin 1878).

---

[1] *Bologna*, 1880. Zanichelli. In-18 de XVI-348 p.

[2] *Paris*, Durand et Pedone-Lauriel, 1880. In-8 de XLIV-564 p.

[3] *Torino* et *Roma*, Loescher, 1880. In-18 de 444 p.

[4] et [5] *Madrid*, 1880. La Riva, in-8 de 64 et 70 p.

[6] *Roma*, 1879. In-8 de 168 p.

[7] *Paris*, 1880. In-8, de LII-308 p.

[8] *Paris*, 1878, In-8 de 24 p.

Des effets des traités de commerce, par M. EDOUARD VIGNES [1].

Extrait du *Journal des Economistes*; c'est un chapitre de la 4e édition du *Traité des impôts*.

Dictionnaire des professions ou *Guide pour le choix d'un état*, 1er fascicule (A-CHE). Rédigé sous la direction de M. EDOUARD CHARTON, avec le concours de MM. PAUL LAFFITTE, JULES CHARTON et de nombreux collaborateurs [2].

La première édition de cette œuvre originale avait été remarquée; cette troisième est bien supérieure.

Traité des impôts en France, par M. EDOUARD VIGNES. 4e édition, mise au courant de la législation, par M. VERGNIAUD, secrétaire général de la Préfecture de la Seine [3].

Livre qui a eu un grand succès et qui le mérite.

Funérailles de M. Léonce de Lavergne (22 janvier 1880). Discours de M. J.-A. BARRAL, secrétaire perpétuel de la Société Nationale d'agriculture de France [4].

Enquête sur la situation de l'agriculture en France en 1879. T. II, 3e fascicule. Procès-verbaux de la discussion des réponses, par LE MÊME [5].

COMPTES-RENDUS

HISTOIRE DU MATÉRIALISME, par F.-A. Lange, professeur à l'Université de Marbourg, ouvrage traduit de l'allemand par M. POMMEROL, avec une introduction par M. NOLEN, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier; 2 vol. in-8°. Paris, Reinwald et Ce, 1879.

Nous pouvons parler de l'ouvrage de Lange, qui vient d'être traduit en français, sans sortir du cadre de notre Revue; car, dans cet ouvrage, les doctrines économiques sont l'objet d'un examen qui n'est pas sans intérêt. Il ne faudrait pas qu'on se trompât au titre du livre: l'auteur de l'*Histoire du matérialisme* n'était rien moins qu'un matérialiste. En retraçant la lutte du matérialisme et de l'idéalisme dans le passé, son but était d'arriver dans le présent à une conciliation de la science et de la philosophie, de la raison et du sentiment. A-t-il réussi ? Ce n'est pas

---

[1] *Paris*, Guillaumin; 1880. In-8 de 20 p.

[2] *Paris*, 1880. Hachette. In-8 de XVI-128 p.

[3] *Paris*, 1880. Guillaumin; 2 vol. de VIII-586-500 p.

[4] *Paris*, 1880. Tremblay. In-8 de 8 p.

[5] *Paris*, 1880. Tremblay, In-8 de 224 p.

à nous de le décider. Quoi qu'il en soit, nous savons gré à M. Pommerol d'avoir traduit le livre de Lange, et à M. Nolen d'avoir écrit une introduction, pleine de vie et de mouvement, où il caractérise nettement la pensée de l'auteur allemand et marque sa place dans l'œuvre de la philosophie contemporaine.

Dans la partie de l'ouvrage qui nous touche directement, Lange s'attache surtout à deux théories de l'économie politique : la théorie de l'intérêt bien entendu, d'une part, et de l'autre, la théorie de l'harmonie des intérêts.

Lange est socialiste ; mais avant d'être socialiste, il est philosophe dans le sens le plus élevé du mot. Chez lui, point de banalités, point de lieux communs. Il laisse à d'autres les déclamations faciles contre le principe de l'intérêt, et, tout d'abord, il reconnaît que les progrès qui ont le plus contribué à améliorer le sort des masses sont l'œuvre de l'intérêt personnel : développement des manufactures, chemins de fer, assurances, etc. Citons ses propres paroles : « Qui ne se rappelle tous ces funestes essais tendant à fonder le bonheur et qui n'ont abouti qu'à ravager le monde par le fer et le feu, *tandis que chez les peuples où chacun ne se préoccupait que de soi-même, se développaient la richesse et le bien-être.* » Voilà un aveu qui, venant d'un socialiste, est bon à enregistrer.

Nous sommes loin, on le voit, de ces socialistes qui reprochent à l'économie politique de considérer l'intérêt comme le seul principe d'action dans les faits de la production, de l'échange et de la consommation. Non seulement Lange ne fait pas un tel reproche à l'économie politique, mais il montre fort bien que, si dans l'étude des phénomènes économiques on eût voulu tenir compte des principes d'action autres que l'intérêt, il eût été impossible de fonder la science. En effet, les idées, les sentiments auxquels l'homme peut obéir, et auxquels il obéit en effet dans différents cas, sont en très grand nombre. Ainsi, au lieu d'échanger une valeur contre une autre valeur, ce qui est le cas général, on peut donner une partie de ce qu'on possède, soit par affection, soit par patriotisme, soit par charité. Ce sont là des sentiments que les économistes n'ignorent point, et, dans la vie pratique, ils n'en laissent pas le monopole aux socialistes et à leurs adeptes. Mais supposons, pour un instant, que l'économiste qui étudie la distribution des richesses veuille tenir compte de ces divers mobiles: affection, patriotisme, charité, etc. Il est évident qu'il se trouvera en présence de faits d'une variété et d'une complexité telles, qu'il ne pourra en déduire aucun rapport, aucune loi ayant un caractère scientifique : avec ce procédé, qui est celui de la plupart des socialistes, on peut obtenir des observations isolées, on ne saurait former un corps de doctrines.

Les économistes ont donc été amenés logiquement à faire abstraction d'un certain nombre d'éléments, et, à ce point de vue, Lange, par une

comparaison qui nous semble aussi juste qu'ingénieuse, rapproche le point de départ de l'économie politique de celui de la géométrie. Dans la ligne, le géomètre ne considère que la longueur ; dans la surface, que l'étendue : il sait très bien que la ligne et la surface ont d'autres propriétés, mais il fait abstraction de ces propriétés. Qu'est donc la ligne géométrique ? Une hypothèse. Et la surface géométrique ? Une autre hypothèse. Or, ces deux hypothèses ont été le point de départ de la plus exacte des sciences. Eh bien, c'est une hypothèse de même nature, aussi scientifique, aussi légitime, aussi nécessaire, qui a fait considérer l'intérêt comme le principe d'action dans l'ordre économique. L'économiste ne nie pas plus le dévouement, la sympathie, en un mot les principes *altruistes*, que le géomètre ne nie la largeur de la ligne ou l'épaisseur de la surface ; mais il en fait abstraction quand il étudie les lois de la production, de l'échange et de la consommation, comme le géomètre fait abstraction de la largeur de la ligne ou de l'épaisseur de la surface. Sans cette abstraction, il n'y aurait pas plus d'économie politique que de géométrie.

Cette analyse nous a paru avoir sa valeur; elle montre, en tout cas, que Lange n'était pas un socialiste comme un autre.

Notre auteur nous semble moins heureux quand il aborde la théorie de l'harmonie des intérêts. Tout à l'heure, il reconnaissait que le bien-être s'était développé chez des peuples où chacun ne s'occupait que de soi-même : n'est-ce pas là un commencement d'harmonie? Lange admet, en effet, que l'harmonie peut exister et même qu'elle existe souvent, mais ce qu'il conteste, c'est qu'elle se produise dans la généralité des cas. Il s'exprime ainsi : « On peut se figurer un accroissement continuel de la production des biens et des moyens de les produire, sans que la masse des travailleurs avance d'un seul pas vers la pénible acquisition des ressources indispensables pour mener une existence en rapport avec la dignité humaine. » Il y a ici une confusion évidente, et Lange néglige l'élément principal de la question : l'emploi de la richesse. Si le capital est employé comme instrument de travail, il est certain que tout accroissement de capital amène une plus grande demande de travail, c'est-à-dire une élévation des salaires et une augmentation du bien-être : c'est le fait qui s'est produit depuis un demi-siècle, et aucun socialiste ne pourrait contester que le développement des industries mécaniques et chimiques n'ait eu ce résultat de transformer profondément les conditions de la vie pour les classes ouvrières. Si, au contraire, le capital est employé comme moyen de jouissance personnelle ou comme instrument de domination politique, l'hypothèse Lange peut se réaliser ; mais ceci prouve seulement qu'il peut être fait un mauvais usage du capital, comme de toutes les choses de ce monde, et on ne saurait en tirer aucun argument contre la doctrine de l'harmonie des intérêts. En

effet, quand les économistes disent que l'accumulation des capitaux est profitable à ceux qui ne possèdent pas aussi bien qu'à ceux qui possèdent, ils ont en vue les capitaux employés comme instruments de travail, et ceux-là seuls ; quand ils enseignent que les intérêts sont harmoniques, ils entendent parler des intérêts légitimes, et, depuis Adam Smith, l'économie politique n'a jamais séparé l'*Intérêt* de la *justice*.

Lange, cherchant des exemples dans le passé, semble craindre qu'une lutte se produise entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. Il étudie les causes qui ont amené la chute des sociétés anciennes, et il en trouve deux principales. D'une part, la richesse s'était concentrée dans un petit nombre de mains : Sparte périt quand son territoire fut possédé par cent familles; Rome, lorsque des millions de prolétaires se trouvèrent en face de quelques milliers de propriétaires. D'autre part, il s'était formé une classe d'hommes qui possédaient seuls la culture intellectuelle, et qui, par leur supériorité même, se trouvaient séparés de la masse et tôt ou tard en guerre avec elle : ce fut la lutte des Grecs contre les barbares, des maîtres contre les esclaves. Comment empêcher le retour de pareilles crises ? Lange répond : « En supprimant l'antagonisme qui existe dans notre vie nationale, entre les hommes instruits et le peuple, dont jusqu'ici les besoins intellectuels n'ont pas été satisfaits. »

Ici encore, Lange se sépare de la foule des socialistes, qui rêvent une transformation plus ou moins radicale. La solution qu'il propose est d'ordre moral : rapprocher les hommes par les sentiments, par les idées, par une culture commune. Pratiquement, ceci revient à dire que les révolutions seront d'autant moins à craindre que la masse des hommes sera plus instruite, et sur ce point nous sommes tout à fait d'accord avec le socialiste allemand; mais on peut ajouter que l'harmonie des intérêts, telle qu'elle a été définie plus haut, est aussi un gage d'ordre et de progrès. Si la diffusion des lumières rapproche les hommes, la diffusion de la propriété les rapproche également. Dans nos sociétés modernes, le nombre de ceux qui possèdent quelque chose, comme le nombre de ceux qui savent quelque chose, augmente chaque jour. Ainsi, les deux causes de révolution que Lange signalait dans l'antiquité perdent de plus en plus de leur force. Envisageons donc l'avenir avec plus de confiance qu'il ne semblait faire, écartons une bonne fois le fantôme de la guerre sociale, et, quand nous comparons les démocraties d'aujourd'hui à celles d'autrefois, n'oublions pas que Sparte et Rome ne connurent ni l'école primaire, ni la caisse d'épargne.

Nous avons dit assez, croyons-nous, pour montrer que le socialisme de Lange n'a rien de superficiel, ni au fond rien d'hostile aux principes essentiels de l'économie politique : grâce à la traduction de M. Pommerol, nous avons fait connaissance avec un esprit original et puissant, et

nous nous permettons de recommander la lecture de son œuvre aux amis de l'économie politique aussi bien qu'aux amis de la philosophie.

PAUL LAFFITTE.

INTRODUCTION A LA SCIENCE SOCIALE par M. HERBERT SPENCER, 4e édition. Paris, Germer-Baillière, 1880. 1 v. in-8o. — (Fait partie de la *Bibliothèque Scientifique.*)

Quatre éditions, en l'espace de sept ou huit ans, d'un livre qu'il plaît à son auteur d'appeler « un petit ouvrage», mais qui ne renferme pas moins de 435 pages d'un caractère très compact, sont à la fois l'indice, quand il s'agit de matières graves, de la valeur d'un volume et un bon signe aussi de l'intérêt de plus en plus en vif que les classes instruites commencent, enfin, à prendre chez nous aux études difficiles et d'un aspect souvent ingrat qu'on appelle les études économiques, ou d'une façon plus compréhensive, les études sociologiques.

La première question que suggère le titre même de ce volume, — *Introduction à la science sociale*, — est celle de savoir si une pareille science existe, et au deuxième chapitre de son travail M. Herbert Spencer l'a posée lui-même. Il y a diverses sortes de gens, nous dit-il, qui soit par le tour particulier de leur esprit, soit par leur manière spéciale d'envisager l'homme et le monde, soit par préjugé seulement ne sont guère préparés à l'interprétation scientifique des phénomènes sociaux et qui sans hésitation la qualifient de conception chimérique, quand ils n'y voient pas quelque chose de pire. Tels sont par exemple ces théocrates qui voient partout dans l'histoire la main de Dieu intervenant pour régler la marche des événements, au gré naturellement de leurs propres idées ou de leurs propres passions, et qui comme M. Schomberg [1] regardent Guillaume le Bâtard, et Georges III, comme des instruments privilégiés de la dispensation divine, ou bien comme cet ancien aumônier militaire qui annonçait en 1871, au lendemain même de nos épouvantables désastres, « que Dieu sauverait la France malgré elle, en la régénérant toutefois par le fer et le feu. [2] » Tels sont encore ces esprits qui ne considèrent dans le cours de la civilisation que les personnages remarquables et qui, pour parler comme le grand maître de la philosophie éclectique, conçoivent l'histoire universelle, l'histoire de ce que l'homme a accompli comme l'histoire au fond des grands hommes qui y ont agi.

---

[1] Auteur d'un livre intitulé : The theocratic Historig of England.

[2] M. Spencer donne le titre de l'ouvrage dont cette belle et charitable phrase est extraite. — La main de l'homme et le doigt de Dieu dans les malheurs de la France. — Il ajoute que le livre a paru chez le libraire Doniol, sous les initiales J. G.

Rien de plus faux, de plus absurde sans doute qu'une pareille théorie; mais son succès s'explique fort bien par le goût des personnalités qui était si vif chez les hommes primitifs, par l'amusement, mêlé d'instruction qu'elle promet, et par la simplicité des explications qu'elle fournit. Pour peu que l'on se contente de conceptions en l'air, et il y a tant de gens logés à cette enseigne, les solutions que l'on obtient ainsi ont un air si satisfaisant ! La vérité est cependant que si la société où il vit n'avait pas hérité de ressources lentement accumulées, s'il n'avait point autour de lui une population, des caractères, des intelligences, toute une organisation sociale, le grand homme ne pourrait exercer une action appréciable. Considérez Shakspeare, dit excellement M. Spencer. Quels drames eût-il pu écrire sans les innombrables traditions de la vie civilisée, sans les expériences variées qui d'un passé lointain sont arrivées jusqu'à lui et sont venues enrichir son esprit, sans cette langue que des centaines de générations ont travaillé à développer et enrichir ? Prenez un Watt avec tout son génie : supposez qu'il vive dans une tribu à laquelle le fer est inconnu, ou qui ne possède de fer que ce qu'on en peut fabriquer dans de petits foyers, activés par des soufflets à la main; ou bien supposez-le né chez nous, mais avant qu'on connût les tours à tourner, Croyez-vous qu'il y aurait eu beaucoup de chances pour qu'il inventât la machine à vapeur ? Imaginez un Laplace privé du secours de ce système de mathématiques lentement perfectionné dont nous pouvons suivre la trace depuis ses origines chez les Egyptiens. Aurait-il été bien loin dans la *Mécanique céleste* ? Xénophon, enfin, n'aurait pas mené à bonne fin sa célèbre retraite, si ses dix mille avaient été lâches, faibles ou insubordonnés, et César n'aurait point accompli ses conquêtes s'il n'avait eu des troupes disciplinées, ayant reçu des générations précédentes leur prestige, leur tactique et leur organisation.

Limitée aux sociétés primitives, où l'histoire consiste presque tout entière dans les tentatives de l'homme pour détruire son semblable ou le subjuguer, la théorie du grand homme n'est pas sans quelque vérité. Mais ce n'est plus qu'une grossière et dangereuee erreur lorsqu'elle s'applique à cette étape de l'humanité, où la guerre ayant cessé d'être l'unique affaire de toute la population mâle, les sociétés commencent à se développer dans le sens d'une activité moins meurtrière et plus féconde, où des intérêts complexes naissent dans leur sein, ainsi que des habitudes nouvelles, des besoins et des sentiments nouveaux. Tout cela a fait son apparition, sans bruit, sans fracas, sans l'intervention d'un roi ou d'un législateur ; mais tous ces phénomènes de l'évolution sociale, M. Spencer a bien raison de dire que ce n'est pas a lecture des biographies et des grands chefs dont on a conservé le souvenir, y compris Frédéric-le-Rapace et Napoléon le Traître, qui en donnera la clef, quand même on y userait ses yeux. C'est à la sociologie

qu'il faut recourir, et sa mission scientifique est précisément de les décrire, de les commenter, de les expliquer. Elle part de ce principe que les propriétés des unités déterminent les unités de l'agrégat; elle considère d'abord les petits agrégats, sans cohésion et flottants, pour ainsi dire, et montre de quelle façon les qualités individuelles, intellectuelles, émotionnelles y font obstacle aux progrès de l'agrégation. Elle explique comment de légères modifications de la nature individuelle, causées par un changement dans les conditions de l'existence, rendent possibles des agrégats plus considérables, et dans ceux-ci, elle étudie la genèse des rapports sociaux qui s'établissent entre leurs membres. Enfin, dans les sociétés de tout ordre, depuis la plus rudimentaire et la plus barbare jusqu'à la plus grande et la plus civilisée, elle s'efforce d'établir les caractères communs à toutes, parce qu'ils sont communs à tous les hommes ; les caractères moins généraux propres à certains groupes ou à certaines races, enfin les particularités de telle ou telle société qu'il convient de rapporter aux particularités de ses membres eux-mêmes. Dans cette explication du développement social, le sociologie ne doit jamais perdre de vue, d'ailleurs, les conditions spéciales qui résultent pour chaque société du milieu où elle se trouve placée et des relations qu'elle entretient avec les sociétés ses voisines; elle doit toujours se souvenir que dans la croissance, la structure et le fonctionnement de l'agrégat social, il se rencontre forcément des traits communs à toute l'humanité, des traits propres à certaines races et enfin des traits individuels.

C'est, en effet, parce qu'étant donnés des hommes qui possèdent certaines qualités, un agrégat d'hommes possédera des qualités dérivant de leurs qualités individuelles, qu'une science sociale est possible. Nous en convenons bien volontiers avec M. Herbert Spencer, quoique nous concevions cette science plutôt sous la forme d'une synthèse des diverses sciences : le droit, l'économie politique, la psychologie, la biologie, voire la géographie, l'ethnographie et la géologie même dans une certaine mesure, qui ont pour objet l'homme, sa double nature, son rôle dans le monde, et le théâtre de ce rôle, que sous celle d'une science individuelle, ayant son domaine exclusivement à elle et tirant d'elle-même ses principaux moyens d'investigation et son caractère d'affirmation. Quoi qu'il en soit, cette sorte d'études est assurément aussi vaste qu'intéressante, et c'est tout plaisir comme tout profit que de l'entreprendre sous les auspices d'un penseur aussi éminent que M. Spencer et d'un esprit aussi bien préparé par des labeurs intellectuels, aussi profonds que variés, à en poser les jalons et à en tracer les grandes avenues. On peut bien ne point s'approprier toutes ses opinions, repousser certains de ses aperçus comme trop systématiques et certains de ses corollaires comme absolus. Mais, à chaque page, à chaque ligne, allais-je dire, du livre l'écrivain fait réfléchir; sa bonne foi est visible, elle éclate, et c'est souvent

grâce à une exposition loyale et complète des faits comme des arguments que le lecteur se prend à juger sur un sujet autrement que M. Spencer lui-même.

L'éminent penseur se montre tout particulièrement dégagé de ces préjugés qui hantent souvent des esprits d'ailleurs excellents, et qu'ils doivent à une éducation routinière et jetée dans un moule trop conventionnel, à leur religion, à leur patriotisme, à leur position sociale. Il a consacré à ces diverses sources de préjugés autant de chapitres, et ce ne sont point les moins attachants et les moins suggestifs du livre. C'est notre système d'éducation dite classique qui nous souffle la *religion de la haine* et qui nous inspire une admiration au moins latente pour la guerre et ces grands faucheurs de l'humanité, qu'on appelle des grands capitaines ; c'est le préjugé théologique qui fait que nous nous conformons aux règles de la morale par des motifs de pure obéissance à un texte dogmatique et non par respect de ces règles elles-mêmes ou par une juste appréciation de leur valeur intrinsèque. C'est par préjugé patriotique que les Allemands, les Anglais, les Américains, les Français, se disent réciproquement le plus grand et le meilleur peuple du monde, et c'est enfin aux préjugés de classes qu'il faut rapporter en bonne partie ces défiances, ces jalousies et ces antagonismes qui troublent l'ordre industriel et qui à un moment donné mettent en péril la paix publique.

Il y a encore les préjugés politiques, tels que la croyance à la vertu innée des constitutions et la foi robuste que montrent tant de gens dans l'efficacité de l'action administrative. Jadis, la manie de la réglementation, si florissante de ce côté du Canal était à peu près inconnue sur l'autre; mais M. Spencer nous aurait appris, si déjà nous ne l'avions su d'autre part qu'elle a envahi les Anglais à leur tour. Pourquoi ne surveille-t-on pas mieux la marine marchande, s'écrie l'un, oubliant que cet État dont il invoque le contrôle a perdu, en une seule année, par incurie deux de ses propres vaisseaux et qu'il a failli en perdre un troisième ? L'Etat devrait acheter les chemins de fer, dit un autre, et il ne se souvient plus d'avoir eu la veille même la preuve du désordre qui régnait dans les arsenaux de l'Etat ; un troisième voudrait que la loi assurât une meilleure ventilation aux logements ouvriers, et il ne sait pas que deux architectes officiels ont dépensé jusqu'à 5,000,000 de fr. pour ventiler la salle des séances du Parlement, sans y réussir. D'autres enfin, pressent le gouvernement d'instituer des inspecteurs de la boulangerie, ou de fonder des asiles pour les enfants illégitimes, et M. Spencer ne serait nullement étonné qu'il y eût dans son pays, des gens persuadés, « comme M. de Lagenevais en France, » que le gouvernement devrait fournir de la bonne musique et exclure la mauvaise, telle que celle d'Offenbach.

Une autre erreur, très répandue et que l'étude de la sociologie dissiperait, est celle qui regarde les plaies sociales comme radicalement guérissables : on les atténue parfois, mais jamais on ne les supprime tout à fait, et le plus souvent, comme le dit très bien M. Spencer, on ne fait que déplacer le mal, ou en changer la forme. Ainsi en Autriche, où l'on empêche de se marier les gens qui n'ont pas de quoi vivre, le nombre des naissances illégitimes s'en accroit d'autant, et la loi anglaise sur les logis ouvriers ayant défendu aux pauvres de s'entasser dans leurs anciens bouges, ils n'ont plus eu d'autre ressource que de passer la nuit sous les arches d'Adelphi, dans les parcs ou sur les fumiers des prisons, afin d'avoir moins froid. Il n'est pas indifférent non plus de considérer que le coût de ces grands appareils administratifs retombe souvent sur les artisans et les paysans, c'est-à-dire les classes les moins aisées. « Quand un pays possède, comme la France, 600,000 fonctionnaires, 600,000 hommes détournés des carrières industrielles et entretenus, eux et leurs familles dans une aisance au-dessous de la moyenne, il est clair que les classes productrices ont à supporter une lourde surcharge. L'ouvrier fatigué est obligé de prolonger sa journée de travail d'une heure, sa femme d'aider au travail des champs tout en nourrissant, et l'augmentation du travail jointe à la diminution du gain, amène une décroissance dans la somme de force et de temps que la famille peut consacrer aux rares jouissances d'une existence toujours digne de compassion. »

Ad.-F. de Fontpertuis.

Les crédits supplémentaires et extraordinaires et le sénatus-consulte du 31 décembre 1861, avec un supplément contenant la législation sur les crédits supplémentaires et extraordinaires depuis 1862 jusqu'à 1879. Paris, imprimerie nationale, 1880, 1 vol. in-8 de 254 pages.

Ce titre dit bien le contenu de ce volume fort utile à tous les fonctionnaires des finances, aux députés, sénateurs et publicistes s'occupant des budgets et des dépenses publiques.

Il contient un historique intéressant des efforts tentés depuis la restauration pour maintenir ces deux espèces de crédit dans les plus étroites limites et notamment des développements sur le sénatus-consulte du 31 décembre 1861, dont les hommes sensés de l'empire ont compris l'urgence et qui est venu réaliser une amélioration incontestable dans la législation financière de la France,

Le volume se termine par la loi sur les crédits à ouvrir pendant la prorogation des Chambres, du 14 décembre 1879, que nous avons reproduite dans le numéro de janvier 1880.

Joseph Clément.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Symptômes pacifiques. — Composition du ministère Gladstone. — Circulaire de M. de Freycinet. — Les déboires parlementaires de M. de Bismarck. — Sa correspondance avec un membre du Congrès de la paix.— Crise ministérielle en Italie ; dissolution et élections. — Reprise, en France, de la discussion des tarifs par la Chambre des députés. — La Commission du Sénat. — Nouvelle manifestation des soi-disant agriculteurs de France. — M. Léon Say ambassadeur à Londres.

Nous avons plusieurs symptômes pacifiques à constater : la formation du nouveau ministère anglais; une circulaire de M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères; les déboires parlementaires du chancelier de l'empire allemand, ses discours mélancoliques et sa lettre à un député du Reichstag partisan d'un congrès de la paix.

— M. Gladstone a pris la direction des affaires avec un ministère constitué le 30 avril et composé d'anciens collègues et de membres du Parlement, dont quelques-uns appartiennent à ce qu'on appelle le parti radical, qui demande l'extension du suffrage et, entre autres améliorations, la révision des lois terriennes et de succession [1].

— La circulaire de M. de Freycinet, adressée aux agents diplomatiques, et indiquant les vues du Gouvernement sur la plupart des questions pendantes, rédigée avec précision et clarté, a eu pour but

[1] Le cabinet présidé par M. Gladstone a été composé comme suit :

Premier lord de la Trésorerie et chancelier de l'Echiquier, M. Gladstone, comme en 1874 ; — Lord chancelier, lord Selborne, comme en 1874; — Lord président du conseil privé, comte Spencer ; — Lord gardien du sceau privé, duc d'Argyll; — Secrétaire de l'intérieur, sir W. Harcourt; — Secrétaire d'Etat des affaires étrangères, lord Granville, comme en 1874 ; — Secrétaire d'Etat des colonies, comte de Kimberley, comme en 1874; — Secrétaire d'Etat de la guerre, M. Childers; Secrétaire d'Etat pour l'Inde, marquis de Hartington; — Premier lord de l'Amirauté, lord Northbrook; — Chancelier du duché de Lancastre, M. Bright, comme en 1874; — Président du conseil du gouvernement local, M. Stansfeld, comme en 1874; — Premier secrétaire pour l'Irlande, M. Forster.

Ces ministres forment ce qu'on appelle plus particulièrement le *cabinet*. Viennent ensuite les hauts fonctionnaires du *conseil*, parmi lesquels nous remarquons : le Gouverneur général de l'Inde, marquis de Ripon ; — M. Fawcett, directeur général des postes ; — M. Chamberlain, président du bureau du commerce.

de faire ressortir les intentions pacifiques et conciliatrices qui animent le gouvernement français. Elle a produit dans le public et dans les cours les meilleurs effets. C'est un acte de bonne politique à la fois pacifique et pacifiante.

— M. de Bismarck a eu plus d'un insuccès dans le Parlement allemand, où le particularisme ose lever la tête. Il s'est formé avec le centre, les catholiques, les progressistes, les socialistes et les libre-échangistes une majorité qui lui a refusé : l'occupation des îles Samoa, point de départ d'une politique coloniale et coûteuse, le monopole du tabac, l'annexion d'une partie du territoire de Hambourg au Zollverein.

L'étoile du grand chancelier baisserait-elle? A coup sûr, le changement survenu dans la politique anglaise ne peut contribuer à maintenir son éclat. Lorsqu'elle s'éteindra, l'Europe n'aura pas à en gémir.

— Un député au Reichstag, M. de Buehler, a soumis à cette Assemblée une proposition de désarmement général, en vue duquel il demandait la convocation d'un grand Congrès international. Naturellement, la majorité a rejeté cette proposition, faite précisément au moment où le Reichstag votait la loi militaire de l'empire et accordait au gouvernement impérial, pour une nouvelle période de sept ans, la dictature absolue de l'armée.

L'honorable et persévérant député a ensuite écrit à M. de Bismarck pour l'adjurer de prendre l'initiative de la mesure de pacification universelle que le Parlement a repoussée. Le chancelier lui a répondu :

« Je suis malheureusement si absorbé par les travaux pratiques et pressants de l'époque actuelle, que je ne puis m'occuper des probabilités d'un avenir dont je crains bien que nous ne puissions pas être témoins, vous et moi. Ce n'est que lorsque vous aurez réussi à gagner vos voisins à vos projets, que le chancelier de l'Empire allemand (moi ou un autre) pourra assumer, au nom de notre patrie, toujours sur la défensive, la responsabilité d'une pareille initiative; mais je craindrais, alors même, qu'il soit difficile aux peuples de contrôler d'une manière certaine les armements de leurs voisins, et qu'il soit malaisé de constituer un aéropage capable d'exercer ce contrôle d'une façon efficace.... »

La constitution de l'aréopage ou Cour souveraine est bien certainement la difficulté du problème,mais la question marche en ce sens que les Allemands et leurs voisins comprennent que le gouvernement des cuirassiers n'est pas un idéal à poursuivre. Le fait de cette correspondance en est une preuve.

— La crise ministérielle, imminente en Italie depuis plusieurs mois, a fini par éclater. Un vote de la Chambre, relatif au douzième provisoire de mai (car le gouvernement italien en est à ce régime, par suite de l'instabilité ministérielle, tenant au vote du budget, dépendant lui-même de l'impôt de mouture), a mis le cabinet Cairoli-Depretis en minorité, dans la séance du 29 avril, par la coalition de la droite (Minghetti) et des trois gauches (Crispi, Nicotera, Zanardelli). Le lendemain, le cabinet donnait sa démission, le roi la refusait, la Chambre était dissoute et les électeurs convoqués pour les 16 et 23 mai, afin que la nouvelle Chambre puisse se réunir de suite (le 26 mai) et faire le nécessaire.

Tout cela est correct autant que rapide. Il faudrait maintenant que la fusion de ces divers éléments pût amener une majorité gouvernementale.

— Aussitôt rentrée, la Chambre des députés de France s'est remise à l'œuvre pour les travaux d'urgence et le tarif des douanes. Elle a voté la deuxième section du tarif général (produits métallurgiques) dans un esprit relativement libéral. Elle est en train de voter la troisième section, comprenant les fils et tissus (les fils de coton!), la grande affaire des leaders protectionnistes.

Le ministre du commerce ayant déposé au Sénat la première partie considérée comme pouvant faire une loi à part, les bureaux du Sénat ont dû nommer une commission composée de 18 membres, sur la demande de M. Feray, l'une des grands lamas du protectionnisme. Cette commission est en grande majorité tout à fait protectionniste.

Son premier acte a été d'entendre M. Estancelin et autres, venus des départements pour faire une manifestation des soi-disant agriculteurs de France au Grand-Hôtel, et dire des injures à M. Tirard. Elle se demande si elle manœuvrera pour ralentir la discussion ; mais elle redoute que pendant ce temps M. Léon Say, nommé fort à point ambassadeur en Angleterre pour préparer les voies à la négociation d'un traité, ne réussisse à hâter sa besogne de façon à ce que la Chambre des députés soit saisie du renouvellement du traité de 1860 pour une période décennale; car il est à remarquer que le libéralisme de cette chambre s'est accentué, depuis qu'elle a pu comprendre que la majorité du Sénat pourrait bien être protectionniste. Puisse cet esprit l'animer jusqu'à la fin; puisse le Sénat faire à son tour une pareille évolution; puisse enfin le gouvernement se montrer un peu plus décidé à vouloir ce qu'il est en droit et en mesure de vouloir.

Paris, 14 mai 1880.

Jph G.

Bibliographie économique.

PUBLICATIONS DE AVRIL 1880.

AILLAUD (Simon). Rapport du délégué ouvrier de la Chambre syndicale des *Chapeliers d'Aix à l'Exposition* universelle de Paris (1878). In-8, 52 p. Marseille, imprimerie Thomas et Ce.

Annuaire de l'instruction publique et des beaux-arts pour l'année 1880, publié par MM. Delalain, imprimeurs de l'Université. Première partie : *administration et personnel.* In-8, 522 p. et carte. Paris, impr. et librairie Delalain frères.

— Deuxième partie : *législation.* In-8, 164 p. *Ibid.*

Annuaire des Eaux et forêts, pour 1880. 19e année. In-18, 198 pages. Au bureau de la Revue des Eaux et Forêts.

Annuaire du Ministère des Postes et des Télégraphes de France, pour 1880. Manuel à l'usage du commerce, de la finance et de l'industrie. In-8, 578 p. Impr. et libr. Paul Dupont.

ANTONINI (Paul). *Le dimanche*, célébration et repos. In-18 jésus, 40 p. Libr. Dentu.

— *Mariage et célibat des prêtres*, considérés au point de vue de la religion, du droit naturel et de l'intérêt social. In-18 jésus, 35 p. Dentu.

— *Mariage et divorce.* In-18 jésus, 36 p. Dentu.

Archives Parlementaires de 1787 à 1860. Recueil complet des débats législatifs et politiqnes des Chambres françaises, imprimé par ordre du Sénat et de la Chambre des députés, sous la direction de MM. Mavidal et E. Laurent. 2e série (1800 à 1860). Tome XLIV (du 15 mars 1825 au 19 avril 1825). Grand in-8 à 2 colonnes, 792 pages. Impr. et libr. Paul Dupont.

ARNAUDO (J.-B.). *Le nihilisme et les nihilistes.* Ouvrage traduit de l'italien par Henri Bellenger, avec annotations du traducteur et deux lettres adressées à l'auteur par MM. Ivan Tourgueneff et Herzen fils. In-18 jésus, XI-305 p. Paris, libr. Dreyfous.

BATAILLARD (Paul). *Les anciens métallurges* en Grèce. In-8, 32 p. Libr. Leroux.

BAUDOIN. Travaux francs-maçonniques. *Conférences sur divers sujets d'économie sociale.* Deuxième édition, in-18 jésus, 308 p. Paris, librairie Blanc.

BAUDRILLART (Henri). *Histoire du luxe* privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Tome IV. Le luxe dans les temps modernes. In-8, 744 p. Librairie L. Hachette et Ce.

— *Les populations agricoles de la France.* La Normandie (passé et présent). Enquête faite au nom de l'Académie des sciences morales et politiques. In-8, XII-428 p. Libr. Hachette et Ce.

BAUDRY (Emile). *De l'abolition de l'octroi en France.* In-12, 20 p. Paris, imprimerie Bernard.

BEAURE D'AUGÈRES (G.). *Rapport sur les traités de commerce*, lu à la Société d'agriculture de la Haute-Vienne, dans sa séance du 24 avril 1879. In-8, 90 p. Limoges, impr. Chapoulaud frères.

BECKER (Henri). *Les Emprunts d'Etats étrangers en France.* In-8, 78 p. Librairie Pedone-Lauriel.

BIVORT (Charles). *Etude sur la législation des sucres* dans les divers pays d'Europe et aux Etats-Unis. Notes sur la question des sucres. Production, exportation et consommation de tous les pays. In-4, 131 p. Paris, à la direction du Bulletin des Halles.

BLOCK (Maurice). *Entretiens familiers sur l'administration de notre pays.* La Commune. Petit in-4, 128 p. Libr. Hetzel et Ce.

— *Le Département*, petit in-4, 128 p. *Ibid.*

— *La France*, petit in-4, 128 p. *Ibid.*

Boinvilliers (Edouard). *Les chemins de fer désastreux*. Deuxième édition, in-18, 31 p. Paris, impr. Dubuisson et Cᵉ.

Bouix (Le P. Marcel). *Une héroïne de la charité* au xixᵉ siècle. In-8, xix-400 p. Libr. Lecoffre.

Bouniceau (Prosper). *Les grandes routes du globe*. Le canal interocéanique (Nicaragua et Panama). In-8, 24 p. Angoulême, impr. Chasseignac et Cᵉ.

Bulletin de la Société de l'industrie minérale, publié sous la direction du Conseil d'administration. Deuxième série; tome VIII (1879). In-8, 1056 p. Saint-Etienne, impr. Théolier frères ; au siège de la Société.

Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes. Troisième année (1879). In-8 à 2 colonnes, 219 p. Paris, au siège de la Société.

Cacheux (E.). *Rapport sur les habitations ouvrières* exposées en 1878. In-8, 12 p. et planches. Paris, impr. Capiomont et Renault. (Extrait des Mémoires de la Société des Ingénieurs civils).

Calonne (baron A. de). *La vie municipale au* xvᵉ *siècle* dans le nord de la France. In-8, viii-340 p. Libr. Didier et Cᵉ.

Carette (A). *Guide du receveur buraliste* des contributions indirectes. In-4, 26 p. avec tableaux. Briey, impr. et libr. Blanchard.

Ceinmar (Olivier de). *Les doctrines des Congrès ouvriers de France* (Paris, Lyon, Marseille). In-18 jésus, iii-240 p. Paris, impr. et libr. Plon et Cᵉ.

Clunet (Edouard). *De l'état actuel des relations internationales avec les Etats-Unis en matière de marques de commerce* (textes et documents). In-8, 36 p. Librairie Marchal, Billard et Cᵉ.

Code des lois, décrets et ordonnances sur les *Contributions indirectes, les Tabacs et les Octrois*. Supplément pour les années 1874 à 1879, publié par la rédaction des Annales des Contributions indirectes, sous la direction de M. J. Martel. In-8, 112 p. Paris, impr. et libr. Paul Dupont.

Congrès international d'hygiène, tenu à Paris, du 1ᵉʳ au 10 août 1878, au palais du Trocadéro, à l'Exposition universelle de 1878. Deux volumes in-8, 1254 p. Paris, impr. nationale.

Cordier (Maxime), de la Somme. *Les nouvelles tables d'intérêts logarithmiques*, à taux classés ; tableaux d'Isidore Taupin. Ouvrage utile aux banquiers, négociants, commerçants, etc. (Taux de 6 pour cent). In-4, 8 pages et 2 tableaux. Paris, impr. Cordier, 7, rue Beaurepaire (bibliothèque numérique financière et commerciale).

Cossi (E.) *Danger du socialisme*. Inconstitutionalité des traités de commerce, pour servir de préface à la critique de la conversion. Lettre d'envoi à la presse et aux Chambres de commerce. In-8, 23 p. Libr. Dentu.

Courcy (Alfred de). *Précis de l'assurance sur la vie*. Nouvelle édition, revue et corrigée. In-18 jésus, xv-222 p. Libr. Anger.

Courtot (A.). *Etudes sur l'ancienne comptabilité militaire* de la France. Des comptes généraux de la guerre et de la comptabilité des troupes depuis l'origine des armées en France jusqu'au xviiᵉ siècle. In-8, 15 p. Libr. Dumaine.

Cruchon (Gustave). *Des législations des actes privés* et spécialement des procurations pour plaider *devant certains tribunaux de commerce*. In-8, 45 p. Paris, libr. Pedone-Lauriel.

Dally (Dʳ). *Sur la prétendue irresponsabilité des alcooliques criminels*. In-8, 19 p. Paris, impr. Donnaud.

Dauthier (L.). *Compte-rendu du Congrès socialiste de Marseille* (1879), par le délégué des selliers de Paris. Lu en assemblée corporative, le 15 février 1880. Libr. Mourre.

Doussaud (Alfred). Droit administratif. *Des expertises en matière de travaux publics*. In-8, x-195 p. Libr. Marchal, Billard et Cᵉ.

Dubois (Ernest). *Question de droit civil et de droit fiscal*. I. Remploi. Droit de mutation. Droit de trans-

cription. In-8, 15 p. Paris, librairie Pedone-Lauriel.

Du renouvellement du cadastre et de la péréquation de l'impôt foncier. In-8, IV-156 p. Nancy, impr. Crépin-Leblond.

DUTILLEUX (Adolphe). *Les Sociétés de secours mutuels.* Règles relatives à leur organisation et à leur administration, présentées sous forme de tableaux. In-4, 11 p. Librairie Berger-Levrault et Cᵉ.

Enquête sur l'obligation, la gratuité et la laïcité de l'enseignement primaire. In-8, 256 p. Au siége du Cercle parisien de la Ligue de l'enseignement.

ESPERSON (Pietro). *Le droit international privé dans la législation italienne.* Traduction et notes par M. Charles Antoine. In-8, 23 p. Libr. Marchal, Billard et Cᵉ.

FAUDRIN, délégué à l'Exposition universelle de Paris, 1878. Rapport (sur *l'horticulture*). In-8, 16 p. Marseille, impr. Thomas et Cᵉ.

FIGUIER (Louis). *L'année scientifique et industrielle*, 23ᵉ année (1879). In-18 jésus, 568 p. et gravures. Libr. Hachette et Cᵉ.

FORQUENOT. Visites des ingénieurs anciens élèves de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures à l'Exposition universelle de 1878. *Les locomotives.* In-8, 20 p. Paris, 18, rue La Fayette.

FOVILLE (Alfred de). *La transformation des moyens de transport* et ses conséquences économiques et sociales. In-8, XXIII-460 p. Libr. Guillaumin et Cᵉ.

FRANCONIE (Gustave). *L'immigration à la Guyane et ses défenseurs.* In-32, 16 p. Paris, impr. Wattier.

FRÉZOULS (Antonin). *Considérations sur l'idée du progrès social.* Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Toulouse, le 4 novembre 1879. In-8, 50 p. Toulouse, impr. Douladoure.

GATINE (René). *De la cession des droits litigieux*, en droit romain. *Du retrait successoral* en droit français. In-8, 224 p. Impr. et libr. Pichon et Cotillon.

GOUIN (A.) *Statistique du port de Marseille.* In-4, 34 p. et planches. Marseille, impr. Barlatier-Feissat père et fils.

HENRIOT (Stephane). *L'assurance à bon marché* détruite par le projet financier de M. Léon Say. In-8, 12 p. Paris, impr. Chaix et Cᵉ.

HERVÉ-BAZIN. *Traité élémentaire d'économie politique*, contenant les principes généraux, l'étude de la législation économique et les statistiques officielles. In-18 jésus, 445 p. Lecoffre.

HUMBERT (le procureur général). *Des origines de la comptabilité chez les Romains.* Discours à l'audience solennelle de rentrée, du 4 novembre 1879, de la Cour des comptes. In-8, 519 p. Paris, impr. nationale.

JACQMIN (Paul). *Des obligations et de la responsabilité des Compagnies de chemins de fer en matière de transports.* In-8, IV-253 p. Paris, impr. Vᵉ Renou, Maulde et Cock.

JACQUÊME. *Rapport sur la législation des Etats-Unis* d'Amérique (Douanes et Navigation). In-4, XXXII-513 p. Paris, imprimerie nationale.

LACROIX (Auguste). *Conférences sociales, commerciales et industrielles*, faites à un cercle d'ouvriers de Saint-Germain-en-Laye, impr. et libr. Lancelin.

LAMOTHE (H. de). *L'avenir de la colonisation* et la Question indigène en Algérie. In-8, 18 p. Paris, 7, rue des Grands-Augustins.

LEGRAND (Maxime). *Les routes de l'Inde.* In-8, 162 p. Librairie Dumaine.

LESSON (A.) et MARTINET (L.). *Les Polynésiens*; leurs migrations, leur langage. Tome I. In-8, VII-527 p. et carte. Paris, lib. Leroux. (L'ouvrage formera quatre volumes).

LEVASSEUR (Emile). *Cours de géographie* à l'usage des établissements d'enseignement secondaire spécial, rédigé conformément aux programmes officiels du 6 avril 1866. *Géographie agricole, industrielle, commerciale et administrative de la France* et de ses colonies; cinquième édition. In-18 jésus, VII-320 p. avec figures. Libr. Delagrave.

— *Précis de la géographie de la France et de ses colonies*; cinquième

édition. In-18 jésus, VI-316 p. avec cartes. *Ibid.*

LUBOMIRSKI (le prince J.). *Les pays oubliés*; la côte barbaresque et le Sahara. Illustrations de Ferdinandus. In-18 jésus, XXII-313 p. Libr. Dentu.

LUCAS (Charles). Rapport verbal sur *la Suède, ses progrès sociaux et ses institutions pénitentiaires* (par M. Almquist, directeur général et chef de l'administration des prisons de ce royaume). In-8, 24 p. Orléans, impr. Colas.

Maison rustique du XIXe *siècle*, rédigée par une réunion d'agronomes et de praticiens, sous la direction de MM. Bailly, Bixio et Malepeyre. Tome II. Cultures industrielles, animaux domestiques. In-8 à deux colonnes, VIII-560 pages, avec vignettes. Librairie agricole de la Maison rustique.

MASCRET et VANDAL. *Dictionnaire* pour l'année 1879, d'après les journaux judiciaires, *des faillites, liquidations, séparations de biens*, nominations de conseils judiciaires, interdictions et réhabilitations prononcées par les tribunaux de Paris, avec les conditions sommaires des concordats homologués et la répartition des dividendes de chaque faillite. In-4, 116 p. Paris, 9, rue du Pont-Louis-Philippe.

MATRAT (Paul). *L'Epargne journalière* pour garantir la vieillesse. Exposé sur l'organisation et la puissance de l'épargne la plus minime. Nouvelle édition in-8, 64 p. Libr. Guillaumin et Ce.

Mémoire sur la question des chemins de fer. In-8, 19 p. Paris, impr. Capiomont et Renault (extrait des Mémoires de la Société des ingénieurs civils).

MILLEVOYE (J.-A.-F.). *Du droit de suite* en matière de meubles, en droit français. De la règle *en fait de meubles possession vaut titre*, en droit romain. In-8, 251 p. Lyon, impr. Gallet.

MOUSSAC (Jean). *La ligue de l'enseignement.* Histoire, doctrines, œuvres, résultats et projets. In-18 jésus, 291 p. Paris, libr. de la Société bibliographique.

Moyen de faire rapporter aux *rentes françaises* 5 *et* 3 *pour cent* un revenu de 10 à 50 pour cent. In-18, 16 p. Paris, libr. Bonnefond.

OTT (Alexandre). *Un mot sur l'instruction primaire.* L'ancien régime, la révolution, l'époque actuelle; le maître d'école d'autrefois et l'instituteur d'aujourd'hui. In-8, 96 p. Nancy, impr. Gebhart.

OUTREY (Edmond). *La Perse.* In-4, 47 p. Libr. Ghio.

PARANDIER. *Etude sur les courants de circulation* et sur les principes à suivre dans le tracé des voies nouvelles de transport destinées à les desservir. In-8, 54 p. Libr. Dunod.

PAUL-DAUPHIN (Gabriel). *De la restitution de la dot*, en droit romain. *De la communauté* réduite aux acquêts, en droit français. In-8, 168 p. Paris, impr. et libr. Pichon et Cotillon.

PEYRAUD (Dr H.). De *l'application de l'assurance-vie à la garantie absolue du capital et de l'intérêt*, ou capitalisation immédiate du travail et de l'intelligence. De l'assurance contre la faillite. In-8, 152 p. Guillaumin et Ce.

Portefeuille (le) *financier*, 1880. In-8, 320 p. Aux bureaux du Journal des Tirages financiers.

Rapport général sur les travaux des *Conseils et Commissions d'hygiène* publique et de salubrité de l'Aisne, pendant l'année 1878. In-8, 111 pages et tableaux. Poissy, impr. Rousset et Ce.

Rapports de MM. les ingénieurs du *Service hydraulique* sur: 1° la *situation générale du service* au 1er juillet 1879; 2° *l'utilisation des eaux* d'hiver à la submersion des vignes. In-8, 52 p. Nîmes, impr. Clavel-Ballivet et Ce.

Le Gérant: PAUL BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Imprimerie A. PARENT, rue Monsieur-le-Prince, 29-31.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

L'ŒUVRE FINANCIÈRE

DE M. GLADSTONE [1]

On s'accorde généralement à reconnaître que la vraie force de M. Galdstone ce sont ses conceptions financières. Ceux-mêmes qui contestent volontiers ses talents sous d'autres rapports sont forcés de reconnaître que les chiffres l'inspirent bien, et c'est de sa grande capacité sur ce terrain que ses admirateurs sont le plus fiers. A vrai dire et jusqu'à ces derniers temps, c'est à peu près tout ce dont ils pouvaient s'enorgueillir pour cet homme d'Etat; car la première partie de sa carrière avait été surtout intéressante comme étude psychologique, en ce sens qu'elle montrait

---

[1] M. Robert Giffen vient de réunir en un volume, sous le titre *Essays in Finance* (Londres, G. Bell, 1880, 1 vol. in-8), divers morceaux dont nous extrayons l'étude consacrée à M. Gladstone et à son œuvre financiaire : *M. Gladstone's Work in Finance*. Elle a été primitivement écrite en 1868, alors que M. Gladstone venait d'être appelé au poste de *premier*; mais c'est comme simple chancelier de l'Echiquier que l'illustre homme d'Etat a accompli ses grandes réformes financiaires, et le travail de M. Giffen n'est réellement que l'histoire de ses grands budgets, comme il dit, de 1853 et de 1860. M. Giffen a cru qu'il n'était pas inutile de la retracer pour ceux de ses concitoyens qui, encore sur les bancs de l'école ou quittant seulement les universités en 1860, ne connaissaient guère peut-être de M. Gladstone que son nom et sa renommée. S'il ne s'est pas trompé pour les jeunes Anglais d'alors, *a fortiori* est-il à craindre qu'en France, les hommes le plus récemment entrés dans la vie politique n'aient qu'une notion confuse ou bien imparfaite des grandes questions économiques qui se sont agitées chez nos voisins de 1853 à 1860 et de l'heureuse façon dont un ministre hardiment novateur sut les résoudre.

La philosophie financière de M. Gladstone, si l'on peut ainsi parler, se résumait en ceci : c'est qu'il fallait enfermer les dépenses publiques dans leur mi-

l'effort graduel d'un esprit d'une trempe particulière, et fortement imbu de préjugés théologiques, pour se mettre peu à peu en harmonie avec les tendances de son temps et finalement répudier en politique tout concept surnaturel.

Maintenant la position de M. Gladstone est si prééminente, il est si notoire qu'il la doit dans une large mesure à ses succès financiers, qu'une étude de sa besogne en ce sens et limitée à cet ordre de faits se justifie surabondamment d'elle-même, quand même il ne viendrait pas d'arriver au poste de premier ministre. Assurément, l'histoire du passé d'un *premier* quelconque, des prédilections qu'il a montrées et des succès, réels ou supposés, qu'il a obtenus dans une branche particulière de la politique, cette histoire est faite pour jeter du jour sur ce qu'il fera plus tard. Mais il suffit de savoir que M. Gladstone, en tant que chef de parti, est surtout loué pour sa capacité financière, et qu'on allègue ses actes financiers comme la principale raison de le soutenir, pour bien se rendre compte de l'importance vitale qui s'attache, dans la pensée du public et des hommes d'Etat, à l'œuvre qu'il a entreprise. En étudiant cette œuvre, on a la chance d'éclaircir quelques-uns de ces grands problèmes dont la solution s'impose à nos hommes publics, à moins cependant, — et on verra que tel n'est point le cas, — qu'il n'y ait plus rien de saillant à faire sur ce terrain.

Mais, dira-t-on peut-être, ce sujet nous est bien familier, tant il a été question dans la presse, tous ces temps-ci et depuis plusieurs années, de M. Gladstone et de ses exploits financiers. On en parle beaucoup, il est vrai, mais il n'est nullement certain qu'on

---

nimum possible, en même temps que diminuer, supprimer même les impôts les plus gênants pour les masses ou pour l'industrie, c'est-à-dire ceux qui portent sur les articles de consommation ou sur les matières premières. Tout autre est le système du protectionnisme et des protectionnistes : ils visent, *volentes* ou *nolentes*, à la cherté générale ; sous le très fallacieux prétexte de favoriser le travail national, ils sacrifient l'intérêt de tous à l'intérêt de quelques-uns, et ce dont ils paraissent faire don d'une main à l'ouvrier, sous forme d'un salaire plus fort, ils ne font que l'arracher de l'autre aux consommateurs par le jeu de leurs tarifs égoïstes. En ce moment même c'est ce qu'ils voudraient bien faire, et ce qu'ils auraient déjà fait sans doute s'ils n'avaient trouvé dans la révolte du bon sens public, et plus encore peut-être dans la force des intérêts nés tous à la suite des traités de commerce et grandis sous leur égide, une résistance heureusement invincible.

Ajoutons que l'éclatant triomphe des libéraux dans les dernières élections d'outre-Manche et la rentrée désormais certaine, sinon de M. Gladstone lui-même qui paraît vouloir s'effacer officiellement, du moins de ses amis politiques, donnent un vrai regain d'actualité à l'étude de M. Giffen.

les connaisse bien. Une génération a grandi qui ne connaît directement ni M. Gladstone, ni son œuvre, une génération pour qui ses grands budgets sont tout autant une matière historique que le Bill de réforme de 1832, ou bien la ligne politique qui prévalut de 1815 à cette date. Il ne manque point parmi nous d'hommes qui ont traversé toute cette longue période, mais ses derniers évènements sont à peu près aussi inconnus que les premiers à ceux qui étaient encore sur les bancs de l'école lors de la guerre de Crimée, ou qui ont quitté l'Université depuis 1860 et qui sont appelés à entrer à leur tour dans la vie politique. C'est pourquoi il n'est pas inutile de résumer des questions et des arguments qui ne sont pas des lieux communs pour tout le monde, et de remonter aux origines d'une période dont le présent n'est qu'un développement. Peut-être même ce coup d'œil rétrospectif ne sera-t-il point une simple perte de temps, même pour les plus âgés de nos lecteurs : il est susceptible de détruire ou de modifier certaines impressions du moment, comme de dégager dans ces mesures ce qu'elles avaient de permanent et de général, ce qui est le plus capable partant d'exercer le plus d'action sur l'avenir.

I

Nous parlons de finances; mais une remarque qui s'impose au début même de cette étude, est celle de la faible place qu'a tenue ce qu'on appelle communement de ce nom dans des temps encore relativement récents, c'est-à-dire avant 1842 et même postérieurement. L'idée que se fait ordinairement un financier de son devoir, et en cela d'habitude il ne se trompe pas, c'est qu'il lui incombe de trouver le moyens de parer aux dépenses publiques et de maintenir le crédit de son gouvernement. Quant aux dépenses en elles-mêmes, on ne suppose pas qu'il ait beaucoup à s'en occuper, si ce n'est que comme chargé de les assurer, il doit les examiner de près et les réduire si c'est possible. Ce qu'il lui importe de connaître, c'est le moyen d'emprunter à bon marché ou de lever un impôt avec le minimum possible de résistance. Pour lui, le péché impardonnable n'est pas de créer ou de maintenir de mauvaises taxes : c'est de ne pas réussir à trouver de l'argent. L'histoire des Etats, en thèse générale, nous montre les gouvernements dépensant autant que leurs moyens le leur permettent, c'est-à-dire autant qu'ils peuvent pressurer leurs sujets, et les livres sur la taxation sont remplis des plus curieux témoignages sur l'anxiété que leur cause la recherche des moyens d'enfler financièrement leurs voiles.

Comme le dit fort bien Adam Smith, il n'est pas de tradition

que les gouvernements aient plus soin de se passer l'un à l'autre que celle de quelque nouvelle taxe à créer. Mais rien ne dépasse en ce genre les exploits des financiers chargés, comme le second des Pitt, d'aviser aux moyens de poursuivre une grande guerre. Tenir la dépense toujours à flot, sans tout à fait épuiser le pays, et à tout nouveau besoin de fonds qui se fait sentir trouver un nouvel expédient pour se les procurer, telle est surtout la besogne qui a longtemps rendu un homme d'Etat particulièrement célèbre. Mais tout autre a été le problème de ces dernières années, et c'est une toute autre sorte d'ingéniosité qu'il a requis. Les conditions ont changé du tout au tout. L'expérience du libre-échange, toute recommandable qu'elle fût par rapport à l'augmentation du revenu public, se liait aussi, par des relations aussi importantes, plus importantes peut-être, au bien-être général du pays, et savoir comment on pourrait l'entreprendre devint la principale préoccupation des financiers. Mais la nécessité de s'occuper davantage du bien-être public n'est pas le seul changement dont il faut désormais tenir compte : il y a encore ce merveilleux accroissement de la fortune publique dans le cours de ces dernières années, accroissement sans précédents et que rien ne semble apparemment menacer d'un temps d'arrêt permanent.

La richesse totale du pays a probablement doublé depuis une trentaine d'années; son revenu taxable doit avoir augmenté dans des proportions beaucoup plus fortes et maintenir, dans de telles circonstances, l'équilibre entre les recettes du pays et ses dépenses devenait une tâche si facile qu'en vérité les financiers, s'ils n'avaient eu rien de plus à faire, auraient pu tout simplement se croiser les bras. Mais cette nouvelle et extraordinaire abondance de ressources ne pouvait manquer, dès son apparition même, de leur créer de nouveaux devoirs. Réduire en grand les taxes et améliorer le crédit national par la diminution de la dette ou la constitution d'une réserve, voilà probablement quelle eût été l'unique pensée d'un financier de la vieille époque; du moins jusqu'alors, à la fin d'une grande guerre, avait-on toujours procédé de la sorte. Mais maintenant on avait de bien autres soucis. L'essor de la fortune publique, s'il eut précédé au lieu de les suivre les débuts de la nouvelle législation commerciale, aurait suggéré de lui-même un retour aux vieilles méthodes; mais dans les circonstances où il se produisit il donna l'idée de continuer une œuvre déjà entamée, de procéder à une révision complète du système fiscal et d'agrandir ainsi la cause qui avait tant contribué à cet effet même.

Le succès initial de l'expérience ne faisait que renforcer toutes

les raisons que l'on avait déjà de la continuer. Que dans le temps on se soit fait une idée très exagérée de ce succès, c'est possible, mais il ne s'agit point de cela pour le moment. Ainsi, dans d'autres conditions l'industrie et le commerce auraient bien pu ne pas fleurir comme elles le firent après l'avènement du libre-échange, et sans cet avènement on eût bien pu assister à un développement de la prospérité publique, quoique sur une moindre échelle. Les preuves abondaient néanmoins de la grande et heureuse influence de cette législation. Avant 1842, la condition financière du pays était alarmante, et alarmante à un degré qu'il nous est difficile aujourd'hui de nous figurer. Des déficits successifs n'étaient qu'un faible indice des plaintes que le système d'impôts excitait de toutes parts : la tranquillité publique se maintenait encore; mais un vaste gouffre s'était creusé entre les riches et les pauvres, et le mécontentement politique avait revêtu les formes les plus menaçantes. L'expérience du libre-échange, en supprimant les fardeaux jugés alors les plus lourds, marqua le début d'un heureux changement. Que d'autres forces, telles que les bateaux à vapeur et les chemins de fer, aient concouru à cet effet et l'aient rendu plus intense, cela est certain ; mais toujours est-il qu'il y avait un effet à développer et que les hommes politiques n'étaient pas sans quelque excuse d'attribuer dans le succès final une part plus grande à leurs propres efforts que celle qui leur en revenait peut-être. En tous les cas, il n'était pas douteux qu'il fallût continuer une œuvre qui avait si bien commencé et dont une des premières conséquences était précisément de fournir les moyens de la poursuivre ; tout ce que les financiers avaient désormais à considérer, c'étaient les nouvelles mesures qu'il leur restait à prendre et le point précis jusqu'où il leur était permis de s'avancer.

Ce changement suggérait un autre et non moins important problème, celui de l'amélioration par la voie des réformes financières du sort du plus grand nombre. En ce temps-ci, on tend décidément à porter directement cette question devant les hommes d'Etat et les parlements ; mais l'accroissement de la richesse publique, en relevant quelque peu le niveau des masses et en leur ouvrant de nouvelles perspectives, a plus fait en ce sens que toute autre cause peut-être. La conception d'une grande communauté manufacturière, bien nourrie, bien habillée et bien logée, vivant en un mot dans le bien-être et même dans ce qu'un siècle plus tôt on eût appelé de l'aisance, cette conception était à peine possible tant qu'on n'avait pas sous les yeux le spectacle d'une communauté pareille. Mais ce fait une fois possible et même acquis la convenance de consulter le bien-être du peuple et de lui faciliter les moyens de me-

ner une vie plus aisée et plus agréable devint beaucoup moins problématique qu'elle ne l'avait paru jusqu'alors même à de très bons esprits. Les hommes d'Etat se sentirent obligés et les financiers comme forcés d'avantager les masses, non seulement par la réforme déjà commencée des abus de la vieille législation fixe, mais par un effort direct en vue de leur bien-être. Distribuer d'une façon plus égale la somme accrue de la richesse publique, faire en sorte que cette richesse se répandît de plus en plus dans les couches populaires, parmi celles surtout qui se tenaient encore sur la limite du paupérisme, c'étaient là des objets d'une importance suprême et qui méritaient bien qu'on fît incliner, s'il y avait lieu, la balance de la taxation du côté des plus pauvres. La portion la plus grossière d'une population ouvrière peut bien ne pas éprouver au premier moment l'effet d'un accroissement subit de ses salaires, mais dès la deuxième génération cet effet devient sensible : c'est là un fait trop souvent prouvé par des exemples encore récents pour être contesté. Accroître la richesse au sein de la masse d'une communauté, c'est donc, on le redit, un objet d'extrême importance, et s'il est donné aux financiers de l'atteindre, soit par la réduction de l'impôt, soit par tout autre moyen en leur pouvoir, ils doivent y consacrer tous leurs talents et toute leur énergie.

Quelle part M. Gladstone a-t-il prise à la besogne financière de l'époque, et dans quel sens son action future aura-t-elle à s'exercer? Telle est la double question à laquelle nous devons répondre. Jette-t-on un regard en arrière, on reconnaît facilement que tous les problèmes dont il était question tout à l'heure ont été résolus, ou du moins sont en voie de solution et, sans s'arrêter à une critique de détail, on peut affirmer d'une façon générale que le mérite des divers financiers peut se mesurer à leur part contributive dans cette grande œuvre. Jugé sous ce point de vue, M. Gladstone est manifestement celui qui y a pris le plus de part dans le cours des vingt-six années qui partent de 1842, et tout ce qui s'est fait de caractéristique dans ces seize dernières lui appartient. Pendant cette période, il y a eu d'autres chanceliers de l'Echiquier, — Sir George Lewis, M. Disraéli, M. Ward Hunt, — mais soit hasard, soit autrement, ils n'ont presque rien fait de ce genre. La part insignifiante que M. Disraéli a prise au budget de 1867, c'est littéralement tout ou à peu près tout ce que M. Gladstone n'a pas le droit de revendiquer pour lui-même. Il est clair aussi que le gros de la besogne s'est effectué dans le cours de ces seize dernières années, et des quatre grandes divisions que la période comporte, deux au moins appartiennent à ces derniers temps. Le premier pas fut fait par Sir Robert Peel en 1842, et le second trois ans plus tard ; mais

les dates de 1853 et de 1860 ne ressortent pas moins et ne sont guère d'une moindre importance. Considère-t-on la somme des réductions d'impôts, on voit qu'elles se sont élevées à 7,000,000 de livres sterling de 1842 à 1852, tandis qu'elles ont atteint le chiffre de 13,000,000 de 1853 à 1866, et cela quoique dans la première de ces périodes les dépenses variassent entre 50,000,000 et 52,000,000 de liv. st., alors que dans la seconde elles ont flotté entre 65,000,000 et 70,000,000.

La part réelle de M. Gladstone n'est point aussi grande que ces chiffres la font paraître, parce que, d'une part, tout dans le budget s'est développé récemment et que, de l'autre, les taxes qu'il a réduites n'auraient pas été aussi productives qu'il les a trouvées n'eût été le premier remaniement de Sir Robert Peel. Ces chiffres n'en attestent pas moins qu'il a beaucoup fait, et passe-t-on aux détails la conclusion ne lui est pas moins favorable. La première période revendique nécessairement le redressement des pires torts du vieux système, c'est-à-dire l'abolition des droits d'exportation, des droits d'importation sur les matières premières et de quelques droits d'excise oppressifs, tels que ceux sur le verre; elle réclame surtout et avant tout le rappel des *Corn Laws*, ainsi que la diminution des droits sur certains articles alimentaires. Cependant combien l'œuvre fût restée incomplète si M. Gladstone n'était venu y contribuer pour sa part! Il n'avait plus de droits d'exportation à détruire; mais tous les autres traits de l'œuvre de son illustre devancier se retrouvent dans la sienne. L'abolition des droits sur les savons et sur les papiers soulagea deux de nos plus grandes industries, et furent dans leur espèce deux mesures aussi importantes que le rappel des droits sur le verre. M. Gladstone fut aussi le premier à effectuer une réduction des droits de douane sur les articles alimentaires, et il finit par les supprimer tous, sauf celui d'un shilling sur le blé. Sir Robert Peel, d'ailleurs, n'avait fait qu'ébaucher l'œuvre de l'abolition des droits et ses principales mesures n'avaient tendu qu'à leur diminution. M. Gladstone, lui, a nettoyé le tarif, n'y laissant substituer d'autres droits que ceux sur les grands articles de consommation, plus quelques droits purement fiscaux sur un petit nombre d'autres.

Telles sont jusqu'ici les différences entre les deux époques, et cet exposé impartial est fait, pouvons-nous ajouter, sans le moindre dessein de rabaisser, au profit de M. Gladstone, l'œuvre de la première période. Les mesures de 1842 et de 1845 ont le mérite de la nouveauté, et en l'espèce ce mérite l'emporte sur tout autre. Elles rompirent le charme qui semblait protéger le vieux système; elles revivifièrent le pays, si l'on peut ainsi dire, et tout ce qu'on y

a depuis ajouté peut à peine y être comparé. C'est justice néanmoins que de reconnaître combien ces additions ont été importantes. Leur plein effet est à peine perceptible parce qu'elles sont venues au milieu d'une grande prospérité ; et toutefois, en leur absence, l'ère nouvelle porterait un moindre cachet de révolution économique et nos instants passagers de langueur auraient eu plus de gravité. Les mérites de M. Gladstone, d'ailleurs, ressortent d'autant mieux que les derniers problèmes résolus l'ont été par lui et par lui seul. A la vérité, tous ils avaient été plus ou moins soulevés pendant la première période : le succès même du libre-échange suggérait la pensée d'en pousser plus loin l'expérience, et M. Gladstone est loin d'être le seul que cette expérience ait vivement impressionné. Il n'y a point jusqu'à la pensée de diminuer le fardeau des taxes, comme de soulager les petits contribuables en s'adressant moins à leurs bourses, qui ne se fût fait jour à ce premier moment. Toutefois, jusqu'en 1853, ce fut surtout de continuer l'essai du libre-échange au profit de l'industrie qu'il s'agit, et M. Gladstone, au contraire, lorsqu'à son tour il mit la main à l'œuvre, eut tout de suite et directement à se préoccuper des moyens d'adoucir les charges de la masse des contribuables.

La besogne qui lui incombait ainsi était à tout prendre très complexe et là où les indications sont peu sûres, on n'a qu'un plus grand mérite personnel à réussir. Il était plus facile à M. Gladstone de se tromper qu'au début même de l'opération, alors que les choses étaient en si mauvais état qu'on était à peu près certain en touchant indifféremment soit à l'une, soit à l'autre de faire un grand bien. Il lui manquait encore ce souffle de la clameur populaire qui poussait en avant Sir Robert Peel et qui une fois son premier pas fait, lui en facilita tant d'autres; ces sentiments dont son devancier disposait à son gré, il a fallu que M. Gladstone les créât artificiellement et qu'il agitât le pays pour les lui faire ressentir. Ajoutons encore une différence. Le levier dont se servit Sir Robert Peel pour rétablir l'équilibre momentanément rompu des finances était l'*Income Tax :* M. Gladstone, lui, avait à sa disposition divers impôts secondaires, tels que l'extension des droits de succession à la propriété immobilière et l'augmentation des droits sur les spiritueux. C'est précisément, comme on l'a déjà dit, ce qui lui permettait de réduire davantage les taxes, mais c'est aussi ce qui rendait sa marche singulièrement plus facile, et c'est aussi dans le même ordre d'idées et dans le même but qu'il a toujours combattu si vigoureusement dès les début mêmes de sa carrière politique tout accroissement de dépenses, ce qu'avant la guerre de Crimée il n'était point aussi urgent de faire.

II

En 1853, il n'était nullement certain que même la seule œuvre du soulagement de l'industrie serait continuée. Le pays commençait à se sentir plus prospère, et bien que certaines taxes, telles que le droit sur les annonces, par exemple, fussent l'objet de quelque agitation, il n'existait pas cependant en faveur d'une réforme fiscale un de ces forts courants d'opinion qui eussent pu imprimer forcément aux choses cette direction que M. Gladstone avait choisie. Certaines circonstances puissantes tendaient même à une marche opposée. Grâce à ses vices et aussi à la loyauté que plusieurs hommes politiques et M. Gladstone lui-même avaient mise à passer condamnation sur elle, l'*Income Tax* paraissait jugée sans appel. Elle avait depuis longtemps accompli son œuvre, et on languissait d'en être débarrassé. En même temps, tous les intérêts qui s'étaient jadis abrités sous le régime protecteur poussaient les hauts cris. L'agriculture surtout réclamait ardemment le transport des charges locales au *Consolidated Fund*, et elle se fut parfaitement accommodée de l'abolition de la *Malt Tax* comme d'une première concession à ses exigences. Dans le public, la proposition de remanier la taxe des maisons, jadis substituée à celle des fenêtres, était fort populaire. Dans ces circonstances il paraissait très possible que, faute d'une direction meilleure, ces vœux reçussent satisfaction, que l'*Income Tax* fût peu à peu sacrifiée, qu'en fait de concessions à l'industrie, on s'en tînt au rappel de la *Malt Tax* et que, tout en maintenant la taxe des maisons, on donnât aux classes moyennes et aux classes populaires une fiche de consolation sous la forme d'un dégrèvement des thés. D'autre part, — ce qu'à la vérité on ne pouvait point alors prévoir, — les dépenses nationales, par suite tant d'une grande guerre que des armements généraux de l'Europe, étaient destinées à bientôt s'accroître dans des proportions inusitées, de telle sorte que si les impôts n'avaient point été réduits en 1853, il est bien difficile d'assigner l'époque ultérieure à laquelle cet événement eût pu se produire.

Que dans de pareilles conditions un financier ait pu réduire les impôts d'une somme de 5,000,000 de liv. st. (125,000,000 francs) et plus, c'est à soi seul une preuve qu'il avait le vrai sentiment de la situation, et l'examen du budget de 1853 fait plus que confirmer cette impression. Ce budget fut une surprise pour le public : à l'examiner de près, on voit cependant qu'il reposait sur le discernement précis de deux points qui auraient dû être aussi familiers à tous qu'à M. Gladstone lui-même, mais qui apparemment ne

l'étaient pas. Le premier était la grande importance économique du libre-échange; mais dans leur prospérité même, les gens semblaient l'avoir perdue de vue, et c'est pourquoi ils en étaient venus à supporter impatiemment l'*Income Tax*, dont le maintien avait été cependant le rachat financier de la mesure. M. Gladstone, cependant, soutenait que ce qui avait été trouvé bon en 1842 et 1845 devait être également bon en 1853, quoique le vif stimulant des premiers temps n'existât plus. Cette position prise, le maintien de l'*Income Tax* s'ensuivait comme un corollaire naturel, et c'était le grand point auquel M. Gladstone visait. Les dépenses, à la vérité, n'avaient pas cru, pendant les dix années précédentes, dans la vaste proportion qu'elles affectèrent plus tard; elles avaient assez grossi néanmoins pour rendre la suppression de cette taxe moins praticable qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Sa réduction seule était possible; encore fallait-il qu'elle fût graduelle, et on avait beau jeu pour prétendre, puisqu'il était nécessaire en tout état de cause de la maintenir, qu'autant valait la conserver momentanément à un taux plus élevé que de besoin absolu, en associant son sort à celui des autres réductions que l'on méditait.

Tel était le point vital du budget, et cette façon de le traiter facilitait le reste, bien qu'à considérer tout le plan comme une chose dont il fallait persuader le public, il ne contînt rien ou presque rien qui n'eût son importance. La controverse dont l'*Income Tax* était l'objet se trouvait ainsi placée sous un jour nouveau : on réconciliait les esprits avec son maintien momentané, et du même coup on faisait souvenir le pays qu'après tout, ceux que cet impôt maltraitait le plus et qui avaient le plus à s'en plaindre n'étaient autres que ceux mêmes qui, pécuniairement, s'étaient le mieux trouvés de la nouvelle législation commerciale et du grand essor de l'industrie nationale qui l'avait suivie. Ceci justifiait son extension, que proposait le ministre, aux revenus inférieurs à 150 liv. st., et si l'argument pouvait paraître un peu spécieux, un peu étroit, il avait le grand mérite de rappeler aux contribuables, de la façon la plus tangible, quelle était la nature du nouveau régime et de leur apprendre à ne pas calculer sa rançon d'une façon trop mesquine. La pensée de faire concourir de nouveaux auxiliaires aux succès de l'œuvre, par l'extension notamment du droit de succession à la propriété immobilière, appartenait encore plus exclusivement à M. Gladstone, et une semblable proposition n'avait point été faite depuis les jours de M. Pitt. Quoique la mesure n'ait pas réalisé d'abord tout ce qui en était attendu, elle est devenue graduellement profitable au Trésor et n'a pas laissé de prêter au succès général de l'entreprise une aide qui n'était point à mépriser. Elle a fait disparaître un privilège et

ouvert au Trésor une nouvelle source de revenu irréprochable. C'est en dirigeant l'attention du public vers ces nouvelles sources que M. Gladstone a pu résoudre le problème de faire face au flot montant des dépenses, sans interrompre l'œuvre de réforme, et à défaut de ces auxiliaires, peut-être les Anglais payeraient-ils encore à cette heure le schilling de l'*Income Tax*, sans pour cela jouir des réductions consacrées par les derniers budgets de la période.

Dans la dernière grande étape, celle de 1860-66, il est peut-être plus difficile de démêler les traits d'une action personnelle. Elle s'ouvrait au milieu de réclamations bruyantes, mais auxquelles l'esprit de parti avait une grande part : objections aux traités de commerce en tant que moyen de faciliter le triomphe véritable du libre-échange; plaintes sur la détresse du district manufacturier de Coventry, doléances des fabricants de papier touchant le maintien par les nations étrangères de leurs droits sur les chiffons, qui les empêchaient de se procurer leur matière première tout à fait librement. Au fond, rien de bien sérieux, rien de bien inquiétant, rien qui parût de nature à exiger d'un financier un effort particulier. De même, les perplexités de 1853 s'étaient évidemment évanouies. L'agriculture et les autres industries jadis protégées criaient moins haut : non seulement elles avaient survécu au déluge, mais elles étaient plus prospères qu'auparavant. On parlait moins de l'*Income Tax* et de ses inégalités, soit que par une circonstance bien connue des économistes, ces inégalités se fussent à la longue redressées d'elles-mêmes, soit qu'étant plus riches, les contribuables les sentissent moins. En la scrutant de plus près, la situation révélait néanmoins de grandes difficultés, des difficultés telles qu'elles rendaient le choix du meilleur parti à prendre d'un iota à peine plus facile que sept ans plus tôt. L'indifférence du public était en ce moment fort accentuée. Qu'un nouveau budget caractéristique fût présenté, ce public était prêt assurément à le bien accueillir, à l'acclamer même; mais il n'eût forcé ni des ministres à l'introduire, ni l'opposition à l'énergiquement réclamer.

Mais le grand danger, celui qui menaçait de retarder d'une façon indéfinie l'achèvement de l'œuvre commencée, c'était assurément le croît des dépenses. De 1853 à 1860, les charges annuelles du Trésor s'étaient augmentées de 14,000,000 de liv. st., soit un taux de 58 0/0, comme le constatait M. Gladstone, alors que la richesse publique elle-même n'avait crû que dans la proportion de 16 1/2. Et cette progression des dépenses n'inspirait aucune répugnance au public : le pays est riche, et il peut payer ce dont il a réellement besoin, telle était la formule qui commençait à être en vogue.

Dans un tel état de choses, un ministre des finances ne se sentait nullement forcé de présenter un budget progressif; chez un premier ministre tel que Palmerston, la tentation de ne rien changer pouvait être forte, et les gens se seraient tenus pour satisfaits pour peu qu'on réduisît l'*Income Tax* et qu'on supprimât les droits de guerre sur le sucre et le café encore en vigueur. L'action personnelle de M. Gladstone en décida différemment. Il n'était pas d'avis de laisser son œuvre à mi-chemin et, malgré l'élévation des dépenses, malgré l'indifférence publique, il proposa des changements de la plus haute importance, des changements tels qu'à peu de chose près ils parachevaient son entreprise. Conclure le traité de commerce avec la France, c'était déjà une grande besogne, qui comportait, par suite de l'abaissement des droits sur les vins, le sacrifice de recettes considérables; mais y ajouter le rappel des droits sur le papier, ainsi que celui des droits sur tous les articles alimentaires, le shilling sur le blé excepté, c'était montrer à nouveau de quelle importance était la tâche que le ministre s'était assignée. M. Gladstone, en un mot, ne se contentait pas d'un petit effort : il voulait faire quelque chose que le peuple sentirait, quelque chose qui aurait son contre-coup dans l'industrie et le commerce. Qu'il eût raison d'en agir ainsi, c'est ce que l'événement a mis hors de tout doute, et il est également certain qu'en présentant la question de la sorte, en montrant qu'il était possible de faire grand, il créait en faveur de ses mesures un intérêt qui leur eût manqué si elles s'étaient bornées à quelques petites réductions de détail.

De bons juges disent que le traité avec la France aurait suffi; que c'était assez de l'inauguration sur le continent du libre-échange pour marquer un grand budget; que M. Gladstone s'était taillé une tâche assez ample dans la nécessité où il était, après avoir conclu ce traité, de montrer comment il constituait un acte libre-échangiste bien que sous une forme plus acceptable à des temps de protectionnisme, argument, pour le dire en passant, avec lequel M. Gladstone avait eu le temps de se familiariser, depuis l'époque où sir Robert Peel négociait lui-même, mais sans succès, un traité de cette sorte. Mais, à en juger par l'événement, force est de reconnaître que plus l'entreprise était grande, plus elle devait être avantageuse dans ses résultats, et que pour y intéresser le gros de la nation, il fallait faire appel aux stimulants les plus énergiques. Peut-être n'y avait-il pas d'autre moyen de maintenir l'*Income Tax* à son taux élevé et de se placer sur un terrain propice pour combattre la marche envahissante des dépenses, ce qui a constitué en dernier lieu le trait capital de la politique financière de M. Gladstone. Les choses ayant finalement suivi un autre cours, il n'a point

été malheureux, financièrement parlant, que le rappel des droits sur le papier ait été empêché pendant une année par la Chambre des lords; mais tout autre échec aurait été désastreux et aurait rendu impossible les budgets réformés qui devaient suivre. On en a discuté *usque ad nauseam* les chiffres en ces derniers temps; mais il est un fait auquel il est impossible de se dérober, c'est que n'eût été la réduction des dépenses de 69,502,000 liv. st. en 1860 et de 72,792,000 en 1862, à 69,914,000 en 1866, tout le plan de cette époque, à savoir la diminution graduelle de l'*Income Tax* et des droits sur le thé, ainsi que la disparition de quelques fardeaux moindres, eût été à vau-l'eau.

En dernier lieu, il semblait évident que M. Gladstone préparait quelque grand *coup* [1]. L'*Income Tax* était tombée au taux modéré de 4 deniers par livre sterling, tandis que les recettes de l'exercice 1866-67 montraient un surplus de 2,700,000 liv. st. sur une dépense de 66,780,000. Si cette marche avait continué, l'année 1867 aurait bien pu être marquée par un autre grand budget, dans lequel on eût eu l'alternative ou d'en finir avec l'*Income Tax*, ou bien de la maintenir à son taux devenu si modéré et d'imprimer alors une nouvelle impulsion à l'œuvre de la rédemption de la masse des contribuables et de l'affranchissement de l'industrie. Tel était le fruit du parti qui avait été adopté de rabaisser les dépenses, au risque de quelque manque de sécurité ou d'efficacité dans certains services. Au point de vue financier le succès avait été assez complet et il avait été obtenu en suivant des sentiers qui étaient loin d'être bien ouverts.

M. Gladstone se proposait aussi de taxer les dotations charitables, et cette mesure, indépendamment de ses autres mérites, eût été un nouvel auxiliaire pour son œuvre générale. Il ne fut point aussi heureux à cet égard qu'il l'avait été en 1853 pour le droit de succession. Mais son effort seul en ce sens témoignait de l'énergique volonté qu'il mettait à poursuivre des plans dont le pays avait déjà retiré de si grands bénéfices.

III

Il entre à peine dans mon plan de soumettre à une menue critique les qualités financières de M. Gladstone; mais avant d'envisager son action future et de se demander dans quelle direction il la fera probablement sentir, il peut être utile de le considérer per-

---

[1] En français et souligné dans le texte.

sonnellement et de signaler par quelques particularités importantes sa force et sa faiblesse. Où faut-il chercher surtout le secret de son succès splendide et de sa popularité? L'impression générale est que ce secret gît avant tout dans sa puissance oratoire. Ses discours sur le budget ont eu un effet énorme : ils ont intéressé à ces questions une foule de gens qui s'en seraient souciés fort peu si elles avaient été traitées avec leur sécheresse et leur aridité ordinaires. On peut à peine douter que l'art oratoire de M. Gladstone n'ait été pour beaucoup dans la création de cette intelligence artificielle qui importait tant au succès de ses plans; cependant s'il envisage l'ensemble de ces discours, ce n'est pas de cette puissance de parole que le lecteur est particulièrement frappé : il est sûr de rencontrer dans ces harangues pas mal de fautes de goût et souvent une exposition défectueuse. Par exemple, dans le dernier discours budgétaire de M. Gladstone, un argument saisissant sur les dangers du fardeau de notre dette et notre devoir de nous en débarrasser avant l'épuisement des houillères est la préface d'une proposition de réduire les droits sur les charbons dans une proportion tout à fait mesquine. Mais de pareils défauts, s'ils choquent à une lecture réfléchie et gâtent l'effet d'un discours, frappent beaucoup moins son auditeur, et ceux qui dans le temps écoutaient avidement M. Gladstone se souvenaient à peine à chaque nouvelle fois qu'il prenait la parole, de ce qu'il avait bien pu dire dans l'occasion précédente. Il s'emparait d'eux par la fixité de ses idées, la persistance de ses plans et la puissance de certaines idées maîtresses dont chacun de ses discours n'était que le développement et une demande d'application.

Ce procédé est particulièrement visible dans sa notion des dépenses publiques : il est à peine un de ses grands efforts financiers où il ne recoure à l'argument de la nécessité de les restreindre, et toute sa théorie financière respire la passion contre cette prodigalité que l'expérience lui a appris à identifier presque avec toute dépense gouvernementale, quelle qu'en soit la nature. « On réclame de l'argent pour rendre les services publics plus effectifs, » s'écriait-il récemment, « mais à peine cet argent est-il accordé qu'on en demande davantage. » Peut-être la confiance de M. Gladstone dans la puissance du libre-échange est-elle plus remarquable encore. Le fait saillant qui du premier coup s'est emparé de son esprit, c'est que diminuer les restrictions fiscales, c'est multiplier les moyens de production, et bien avant son premier grand budget, alors qu'il occupait dans l'administration de Sir Robert Peel le poste de président du *Board of Trade*, on le vit proposer de nombreuses mesures conçues dans cette idée, entre autres

l'abolition des droits sur les machines. Alors même qu'il se fait le champion des *Corn Laws*, il affirme que la perspective d'ouvrir à la production et au travail un champ plus vaste constitue un argument irrésistible pour leur future abrogation, sous la seule condition de ne pas rompre trop brusquement avec de vieux arrangements et de ne pas ainsi priver subitement de leur gagne-pain une foule de gens. Et lorsqu'il propose de rappeler les droits sur le thé et de soulager ainsi la bourse du pauvre, il songe encore aux moyens de donner de l'impulsion au commerce et de faciliter à l'industrie l'accès de ses matières premières.

Si les opinions de M. Gladstone ont varié sur quelque point, ç'a été sur l'*Income Tax*, changement qui d'ailleurs a été graduel et en quelque sorte cyclique. A mesure que l'expérience de cet impôt se poursuivait, il en est venu à priser de plus en plus ses mérites comme engin de réforme fiscale, quoique aujourd'hui les circonstances aient changé peut-être, l'accroissement des dépenses ayant dérangé tous les calculs d'après lesquels l'*Income Tax* ne devait avoir qu'une durée temporaire, tout en promettant d'être fécond par ailleurs en heureux résultats. De pareilles variations, d'ailleurs, n'excluent pas évidemment cette persistance de vues et cette ténacité de plan qui caractérisent les esprits sûrs d'eux mêmes. C'est à cette qualité que volontiers j'attribuerais surtout le grand succès de M. Gladstone. La puissance de persuader autrui est un don précieux, mais en matière scientifique, — et les questions de finances sont scientifiques ou elles ne sont rien du tout, — il est essentiel de s'appuyer sur des données précises. De bonne heure, M. Gladstone a compris, dans toute sa plénitude, la portée de l'œuvre qu'il allait entreprendre, et tel est le secret de sa réussite.

En même temps, sur d'autres matières que l'*Income Tax*, il n'est pas resté insensible à la leçon des événements : il n'a point escompté le débordement de prospérité qui a marqué ce temps, et il s'est souvenu, comme il conviendrait toujours de s'en rappeler, que ce fût surtout pour empêcher l'Angleterre de tomber dans une complète décadence que ses hommes d'État songèrent au libre-échange. Mais à mesure que la prospérité croissait, M. Gladstone reconnaissait la nécessité et s'imposait le devoir d'améliorer le sort des masses et de ne jamais perdre de vue ce grand objet. Que cet esprit perspicace et bien équilibré reste sans grand essor et moyen, en quelque sorte, dans ses sympathies, regardant toujours les choses du point de vue sous lequel il faut les présenter à une assemblée populaire, telle que l'est en réalité le Parlement, cela est certain et cela retrécit singulièrement le cercle de son action. Mais le reconnaître, c'est dire seulement que le défaut est inhé-

rent aux qualités mêmes qui ont fait le succès de cet homme politique.

Avec tout cela, M. Gladstone n'eût point obtenu de si grands résultats s'il n'avait été si bien au fait des détails, et s'il n'avait déployé une merveilleuse fertilité d'expédients. Dans une large mesure, ceci veut dire seulement qu'il avait l'enthousiasme de sa tâche : on ne réussit à rien quand on n'y consacre point ses jours et ses nuits, et ce sont plusieurs années de sa vie et de ses sueurs que M. Gladstone a consacrées à nos finances. A force d'étude, il s'était rendu maître de tous les détails de la taxe sur la drèche, il savait quel était l'alcoolisme des divers vins, et se retrouvait aisément au milieu du fouillis de la législation sucrière ; il supputait l'influence des chômages du lundi sur la hausse ou la baisse du revenu public. Il trouvait un vrai plaisir intellectuel à expliquer et décomposer le mécanisme des opérations financières les plus compliquées et, chose, singulière ce goût de détail qu'on aurait à peine trouvé tolérable chez un autre financier, on le goûtait fort, on y applaudissait chez lui. En somme, il est en finances ce qu'on peut appeler un *rusé* [1], et aucune difficulté ne le trouve au dépourvu. Cette fertilité d'expédients et cette audace lui ont fait tort dans le passé et, en verité, il n'aurait pas dû en être ainsi pour peu qu'on eût rendu pleine justice aux qualités solides dont après tout ces petits moyens relevaient.

M. Gladstone toutefois n'a point été sans commettre plusieurs fautes. Essayant tant de combinaisons ingénieuses, il était difficile qu'il n'échouât point dans quelqu'une. C'est ainsi qu'il ne réussit point en 1853 à convertir la dette et que, sur une moindre échelle, il éprouva un échec sérieux avec son droit de timbre sur les connaissements des navires, qu'il croyait appelé au même succès que son timbre d'un penny sur les quittances. Peut-être doit-il à sa nature peu flexible un certain penchant à provoquer l'opposition et à la stimuler. En 1863, sa proposition de taxer les donations charitables fut faite trop précipitamment ; il y mit trop d'ardeur et il ne réussit pas, malgré tout son talent oratoire, à faire passer sur ce point dans l'esprit de tout le monde la conviction qui s'était lentement formée dans le sien. En une autre occasion, — c'était en 1860, — cette même hâte et cette même ardeur le firent s'abandonner à certaines combinaisons qui l'auraient conduit à un fort déficit, au grand et irréparable dommage peut-être de son renom financier. Le devoir élémentaire d'un financier peut quelquefois céder sous l'empire de certaines circons-

[1] En français et en italique dans le texte.

tances; mais il ne saurait être systématiquement méconnu, et un grand écart entre les recettes et les dépenses n'aurait point été pardonné à M. Gladstone. Disons toutefois à sa décharge qu'il avait conscience du risque couru; seulement sa passion pour les réductions qu'il voulait effectuer l'emportait plus loin que d'autres, et comme sans lui ces réductions pouvaient s'espérer à peine, son erreur ici peut passer pour relativement vénielle.

Une erreur peut-être plus grave de M. Gladstone est sa façon particulière d'envisager la question des dépenses. Il l'a prise sous un point de vue quelque peu étroit, et avec la ténacité propre à son caractère, il n'a cessé de développer et de commenter cette façon de voir, avec beaucoup de force assurément, mais sans parvenir à y rallier tous les gens compétents. On n'a point dit toute la vérité sur les dépenses publiques quand on les a présentées comme un mal absolu, contre lequel les financiers doivent se liguer avec tous les auxiliaires qu'ils peuvent recruter de ci et de là. De plus, la comparaison d'une époque avec une autre ne saurait fournir une mesure certaine de ces dépenses. Après avoir signalé, d'une façon générale, l'importance pour un pays de limiter ses dépenses et de toujours comparer le poids de sa taxation avec le bénéfice qu'il en retire, M. Gladstone n'aurait pas mal fait d'examiner directement les services auxquels l'argent du public s'applique. L'exposé topique d'une foule de prodigalités inutiles aurait valu bien des discours un peu vagues, qui laissaient dans l'esprit un certain doute sur la question de savoir si, somme toute, les partisans des gros budgets n'avaient pas, en dépit de leurs inconvénients avérés, quelques raisons de les soutenir. Il serait, en vérité, grand temps que les hommes les plus autorisés prissent la peine d'édifier directement le public sur le chapitre des dépenses militaires ou maritimes, et l'exemple de M. Gladstone prouverait, si l'on en croit certains critiques, que toutes les réformes opérées auraient pu l'être à moins de frais, et même d'une façon plus efficace.

Quelque imparfait que soit cet exposé, il n'est pas impossible cependant d'en tirer quelques indications sur l'avenir. Evidemment les traits généraux de la situation n'ont pas changé au fond. Si nous n'avons plus à nous préoccuper du développement du libre-échange, nos recettes ne s'alimentant à aucun droit protecteur et notre tarif étant combiné de façon à rapporter le plus possible tout en causant au trafic le moindre tort et la moindre vexation au contribuable, nous restons toujours en face du plus important élément du problème, à savoir le rapide accroissement de la richesse publique et l'élasticité de l'impôt. Le temps d'arrêt

momentané qui se manifeste dans cette prospérité, si tant est qu'il y ait un temps d'arrêt véritable, ne change pas le courant général, et ce courant recommence à couler dans sa vieille direction. Nous pouvons maintenant être sûrs que cette prospérité reparaîtra, un jour ou l'autre, tout entière, précisément parce que de jour en jour la main-d'œuvre devient plus intelligente et plus productive, tandis que les agences mécaniques se multiplient, et le financier peut se fier au retour de l'ancienne plus-value d'environ 1,740,000 livres sterling dans le rendement annuel des impôts. Cette circonstance fournira des occasions toujours nouvelles de dresser de nouveaux budgets typiques, et cette occasion se serait déjà offerte, il y a deux ans, s'il y avait eu alors quelqu'un pour la saisir et si le pays n'eût été alors livré à d'autres soucis. Mais sans faire aucun grand effort, en maintenant tout simplement ce qui est ou en réduisant un peu l'impôt, tout gouvernement a les moyens de continuer l'œuvre commencée. La question est celle de savoir si elle mérite de l'être, ou bien s'il y a quelques raisons de renouveler entièrement ce système pendant la période qui va s'ouvrir.

A regarder le passé, le doute est à peine possible quant à la conduite que les financiers devraient suivre, ou quant à celle que M. Gladstone recommanderait lui-même. Il est encore au pouvoir de ces financiers de beaucoup faire pour l'amélioration du lot des masses. Les droits sur le blé, les taxes sur la locomotion, plusieurs des droits de timbre, la taxe sur les assurances contre l'incendie, les droits sur le thé et le sucre, voilà autant de fardeaux dont l'abolition bénéficierait au pays, et laisserait de l'argent dans la bourse des plus pauvres. Aussi longtemps qu'ils subsisteront et que la prospérité du pays ira croissant, comme elle croît actuellement, les financiers n'auront pas le droit de se croiser les bras; et la diminution graduelle des impôts devra guider leur action. On pourrait objecter que le peuple gagnerait davantage à ce qu'on dépensât plus pour son instruction ou pour quelques autres objets actuellement en souffrance. Mais une dépense soudaine et large, même dans le but le meilleur, n'annonce pas devoir être productive et a peu de chances d'être tentée dans notre pays, de sorte que cette éventualité n'est pas de celles qui doivent préoccuper un ministre des finances. Les calculs les plus exagérés ne peuvent porter à plus de 2,000,000 de livres sterling par an le coût des nouveaux besoins à satisfaire, et tel est à peu près, on l'a vu, l'accroissement annuel du revenu.

D'autres diront que, pour longtemps encore, toute l'attention des ministres des finances devrait se concentrer sur l'extinction de la dette. Mais ce dessein peut se concilier avec une forte diminu-

tion des charges publiques, et de fait, les deux choses ont marché de front dans la dernière gestion de M. Gladstone. Appliquer une somme égale à la réduction des impôts et à la diminution de la dette, ce serait une combinaison très acceptable, et elle offrirait cet avantage que toute diminution de la dette abaisse d'autant les dépenses et augmente les surplus que les futurs chanceliers de l'Échiquier peuvent abandonner. Tout ce qu'on peut faire en ce sens n'est pas bien compris peut-être; mais deux faits suffiront à le mettre bien en relief. Le premier est la réduction du capital de la dette de 100,000,000 liv. st. dans le cours de ces cinquante dernières années. Pendant les cinquante années à venir, nous pourrions, ne dussions-nous jouir que d'une paix interrompue par intervalles, arriver, en faisant aussi bien que nos prédécesseurs, à en diminuer le montant jusqu'à concurrence de 300,000,000 de liv. st. Notre matière imposable étant triple de ce qu'elle était en 1815, nous devons être capables d'un effort triple également. Le second fait est le gain qu'on aurait pu faire si, pendant ces treize dernières années, on eût refréné l'accroissement de la dépense d'une main plus ferme; nous serions plus près de jouir de cette table chargée de produits francs de tous droits que rêve M. Gladstone, et le capital de notre dette aurait été réduit davantage.

Si nous savons rester tranquilles et employer nos excédants de recettes et nos économies à l'extinction de notre dette, nous pourrions accomplir en dix années ce qui auparavant en a nécessité cinquante. Naturellement tout cela suppose qu'il ne surviendra point d'accidents; mais cela donne la mesure de ce que le pays est capable de faire, et tout en prévoyant des contre-temps et en leur faisant la part la plus large possible, il serait peu sage de perdre entièrement de vue un noble but, en prévision d'obstacles et de difficultés qui ne se dresseront point peut-être. Les faits démontrent cependant qu'un grand désastre, tel qu'une guerre sur une vaste échelle, pourrait survenir sans arrêter pour bien longtemps l'œuvre de notre réforme financière. En tant qu'il dépend de l'État, il est donc permis d'espérer pour nos masses un avenir meilleur et de meilleures conditions d'existence que par le passé. Il serait possible non seulement d'affranchir la table du citoyen anglais, mais encore de faire de l'Angleterre, dans un temps voisin de nous, un port ranc pour toute les denrées, les tabacs et les spiritueux exceptés, sans avoir besoin de recouvrir pour cela à l'emploi des impôts directs. Naturellement, cela ne pourrait se faire sans aborder la question d'égaliser le poids des taxes entre les diverses classes de contribuables; mais s'il est possible d'y réussir, le plus difficile sera résolu. Avec *l'Income Tax* réduite à sa plus simple expres-

sion, sinon tout à fait abolie, les classes les plus riches n'auraient guère le droit de se plaindre de ce que la réduction de taxes, qu'une prospérité commune a rendue possible, bénéficiât d'une façon particulière à leurs concitoyens les plus maltraités de la fortune.

Il va sans dire que l'œuvre financière de ces prochaines années devra dépasser ce programme. Le droit de succession doit être étendu à de nouvelles catégories de biens, les donations charitables taxées, divers autres expédients essayés. Les points sur lesquels l'ingéniosité du réformateur trouve à s'exercer sont pour ainsi dire innombrables et, sous un gouvernement qui est sien, M. Gladstone ne peut que prêter à une pareille tâche le concours de sa haute expérience et de ses longues études. Par-dessus tout, il s'agit d'étendre l'application du principe en vertu duquel les télégraphes privés ont été rachetés. Ici encore, il y aurait beaucoup à dire sur le penchant de M. Gladstone à pousser plus avant dans cette voie, en acquérant le monopole des voies ferrées et en l'exploitant pour le plus grand avantage de la communauté entière. Cette mesure constituerait une sorte d'innovation financière, attendu que l'Etat peut aussi bien perdre que gagner à l'expérience, bien que la communauté ne pourrait elle qu'y trouver son compte. Mais elle ne saurait sérieusement affecter la perspective qu'on a d'obtenir un excellent résultat en continuant l'œuvre de la réforme financière.

Robert Giffen.

ÉTUDE

SUR LA MESURE D'UTILITÉ DES VOIES DE COMMUNICATION

Le numéro de novembre dernier du *Journal des Economistes* contenait, sur la mesure d'utilité des chemins de fer, un article signé S. dont les conclusions tendent à contester l'utilité de l'établissement du réseau complémentaire voté au cours de l'année 1876 par les deux Chambres.

Ces conclusions ne nous paraissent pas fondées, et pour mieux appuyer notre opinion, nous reproduisons ici dans ses principales parties un mémoire rédigé il y a plus de cinq ans, dont nous avons eu seulement à modifier quelques chiffres pour tenir compte des faits accomplis depuis lors et de la situation actuelle.

Le problème de la mesure d'utilité des travaux publics posé par la Société d'économie politique a été discuté dans une de ses réunions mensuelles, en octobre 1875 ; mais soit que M. S. n'ait pas eu connaissance de cette discussion ; soit qu'il n'ait pas voulu admettre les conclusions de la plupart des orateurs qui ont traité le sujet, son mémoire est une négation presque absolue de ces conclusions. Il nous a donc paru utile de revenir sur le sujet qui, d'ailleurs, est loin d'avoir pu être épuisé par une discussion de quelques heures, et nous donnons ici des développements et des calculs que ne comportait par la discussion orale.

On ne sera donc pas surpris de voir reproduire la plupart des arguments déjà émis et dans des termes à peu près identiques. L'importance du sujet sera notre excuse pour ces répétitions.

Le problème de l'utilité générale des travaux publics est insoluble, parce qu'il y a un grand nombre de travaux qui produisent des effets moraux, hygiéniques, ou donnent satisfaction à des besoins sociaux, et ces divers genres d'utilités, bien que très réels, ne sont pas susceptibles d'évaluations numériques. Tels sont, par exemple, les églises, les presbytères, les maisons d'éducation, les musées, l'aération, l'assainissement des villes, bourgs et villages, les hôpitaux, les palais de justice, etc.

Mais pour ce qui concerne seulement les voies de communications, il nous semble qu'il y a une mesure possible du *minimum* d'utilité qui peut leur être attribué. C'est cette partie restreinte du problème que nous allons tâcher de résoudre.

II

Les voies de communication se divisent en trois ordres, savoir : les voies de terre, les voies d'eau, les voies ferrées. Chacune d'elles se subdivise en suite de la manière suivante :

Voies de terre :

Routes nationales.
Routes départementales.
Chemins vicinaux.

Voies navigables :

Rivières naturelles,
Rivières canalisées.
Canaux artificiels.

Voies ferrées :

Lignes d'intérêt général.
Lignes d'intérêt local.
Lignes d'intérêt particulier.

La prodigieuse richesse de la France, qui s'est relevée à la suite de désastres inouïs, a surpris le monde entier et les Français eux-mêmes. Chacun de nous en jouissait sans songer à la mesurer.

Quand on compare la facilité avec laquelle la France a payé 5 milliards d'indemnité de guerre, après une dépense au moins égale pendant la lutte, avec la difficulté qu'ont eue nos pères à payer moins de un millard à la chute du premier empire ; quand on voit l'élasticité des budgets, l'accroissement continu des recettes, malgré des réductions de taxes, une crise industrielle et des fléaux atmosphériques, on se demande quelle peut être la cause principale de cet heureux phénomène social ?

D'un autre côté, quand on compare l'état imparfait des voies de communication en 1814-15, avec leur multiplicité et leur perfection à notre époque, on ne peut refuser d'attribuer à ces voies une large part dans l'accroissement de la fortune publique. C'est la recherche numérique de cette utilité que nous allons tâcher de trouver, ou du moins une valeur approchée.

III

Etant données les voies de terre, sur lesquelles les circulations, en personnes et en choses, sont à peu près connues, combien coûte actuellement cette circulation et combien coûterait-elle si ces voies n'existaient pas, c'est-à-dire si les transports devaient s'effectuer par bêtes de somme, dans des chemins de traverse ?

Etant données les voies navigables et leur circulation, les chemins de fer et la leur, combien coûtent les transports qu'ils effectuent, et combien coûteraient-ils s'ils ne devaient s'effectuer que par les voies de terre ?

Telle sera la base de notre travail.

A ce mode d'opérer on objectera de suite que le calcul repose sur une base fausse, en ce sens que si les voies de terre, de fer et d'eau n'existaient pas, la circulation serait inférieure à ce qu'elle est réellement.

Nous admettons l'objection; mais elle se traduit par un *a fortiori*. En effet, elle repose sur ce fait que la création de voies de communication a donné lieu à la production d'une plus grande quantité d'objets propres à la consommation.

Il faudrait donc pour avoir la mesure exacte cherchée, ajouter à la différence de coût des transports de matières préexistantes, la valeur nette des produits dus au développement des voies.

Supposons pour plus de clarté que dans une région il se produisait avant l'ouverture d'une route une tonne de marchandise, blé, vin, etc., et qu'après l'ouverture de la route il s'en produise deux, il faudrait, pour apprécier exactement l'influence de la route, appliquer à la première tonne la différence des prix de transports et augmenter ce chiffre de la valeur nette de la seconde tonne dont la production est due à l'influence de la route. Cette valeur nette étant notablement supérieure à la différence des prix de transport dans les deux états comparés des voies de communication, on arrivera certainement à un minimum en ne comptant comme effet utile que la différence des prix de transport appliquée aux deux termes.

Prenons un exemple pour mieux faire ressortir cette théorie.

Avant l'ouverture du chemin de fer de Paris à Marseille une partie notable des vins du Languedoc et de la Provence était consacrée à la confection des eaux-de-vie. L'hectolitre de vin se vendait alors pour la chaudière de 5 à 10 fr., grâce au chemin de fer et à quelques transformations dans la culture et la fabrication, ce vin est venu alimenter la consommation comme vin de table dans le nord et le centre, et son prix s'est élevé de 5 ou 10 fr. à 30 ou 60 fr. suivant la qualité et le plus ou moins d'abondance de la récolte. De plus, sous l'excitant de ces bénéfices des terrains incultes ont été plantés et la production totale s'est accrue dans les proportions de 50, 60 et même 100 p. 0/0. Un hectolitre de vin transporté de Nîmes, ou d'Avignon à Paris coûtera 6 fr. de fret, il eût coûté 24 fr. par la route ; d'où suivant la méthode que nous appliquons, une économie de 18 fr. Mais cet hectolitre vaut au moins 40 fr. et n'en valait que 5, soit donc un profit réel de 35 fr. Il en serait de même pour le blé, les bestiaux, etc.

On objectera peut-être encore que les progrès de la science, l'emploi judicieux des capitaux, de bonnes lois économiques ont contribué et contribuent aussi puissamment à la création de ces produits, dont la valeur nette ne saurait être attribuée aux seules voies de communication.

Cela est très vrai, parce que dans l'exploitation par l'homme des lois de la nature toutes les forces concourent et doivent concourir au même but. Faire le départ exact de chacune d'elles est impos-

sible; mais les facilités de communications en rapprochant les hommes de tous les pays n'ont-elles pas une très grande part dans les progrès des sciences?

Il nous suffit d'avoir démontré qu'en ne tenant pas compte de la valeur nette des produits créés, mais seulement de la différence des prix de transport, nous restons au-dessous du profit réel. Or le calcul établi sur ces bases réduites conduit à des résultats si prodigieux, et les conséquences que l'on est en droit d'en tirer sont si considérables que l'on peut se contenter provisoirement de ce minimum.

Entrons donc dans l'application numérique de la méthode.

IV

VOIES DE TERRE.

Le transport d'une tonne kilométrique de marchandises par une bonne route coûte de 25 centimes à 30 centimes. Le même transport par une bête de somme reviendra à 1 franc au moins.

Le transport kilométrique d'un voyageur par voiture publique ou privée s'évalue en moyenne à 10 centimes. Un cheval attelé traînant en moyenne 4 voyageurs, tandis que le cheval monté ne peut porter qu'une seule personne. Le prix de transport à cheval ressort en moyenne à 30 centimes, soit pour les voyageurs 1 fr. 20.

L'économie réalisée est donc pour la marchandise :

Par tonne kilométrique.........	1 fr.	—	0 fr. 30	à	0 fr. 70
Et pour 4 voyageurs............	1 fr. 20	—	0 fr. 40	à	0 fr. 80

Adoptons pour simplifier les calculs et n'être pas taxé d'exagération les plus faible de ces chiffres, 70 centimes. Le tableau ci-après donnera le résultat cherché en ce qui concerne ce mode de transport.

VOIES ET CHEMINS.

Nature des voies.	Longueurs en kilomètres.	Tonnage utile annuel par kilomètre.	Economie réalisée par tonne ou par 4 voyageurs par kilomètre.	Produit des colonnes 2, 3 et 4 en milliers de francs.	Dépenses de constructions en milliers de francs.	Dépenses annuelles d'entretien en milliers de francs.	Capitalisation des dépenses d'entretien au taux de 5 0/0 en milliers de francs.	Somme des colonnes 6 et 8 ou capital de construction et d'entretien en milliers de francs.	Intérêts au taux de 5 0/0 des chiffres de la colonne 9 en milliers de francs.	Bénéfice annuel net résultant de la différence des colonnes 10 et 5 en milliers de francs.	Bénéfice net calculé au denier 20 en milliers de francs.	Taux de placement de capitaux ou quotient des colonnes 11 et 9.
1	2 kilom.	3 tonnes.	4 fr.	5	6	7	8	9	10	11	12	13 0/0
Routes nationales.	37.000	45.057	0.70	1.167.000	1.110.000	23.000	460.000	1.570.000	78.500	1.088.500	21.770.000	69
Routes départem..	47.000	30.222	0.70	854.000	880.000	21.000	420.000	1.300.000	65.000	789.000	15.780.000	60
Chemins vic. de g. c.	94.000	23.086	0.70	1.519.000	1.008.000	30.000	600.000	1.608.000	80.400	1.438.600	28.772.000	89
Chemins vic. d'in. c.	67.500	15.321	0.70	724.000	406.600	15.900	298.000	704.600	35.230	688.770	13.775.400	97
Chemins vic. ordin.	231.000	8.605	0.70	1.391,000	1.455.700	30.000	600.000	2.055.700	102.785	1.288.215	25.764.300	62
Totaux et moyenne.	476.500	17.375	0.70	5.655.000	4.860.300	118.900	2.378.000	7.240.300	361.915	5.293.085	105.861.700	73

D'après les calculs qui précèdent, les voies de terre représentant un capital (y compris les frais d'entretien) de 7,240,000,000 donnent un bénéfice net annuel de 5,432,000,000 et représentent par conséquent un intérêt de 74 0/0.

Avant de passer aux voies navigables et aux chemins de fer, nous allons faire quelques observations sur les chiffres du tableau ci-dessus.

1° Les fonds consacrés aux routes nationales paraissent être un moins bon placement que ceux employés aux routes départementales et en chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun. Cela devait être : en effet les grandes routes, qui ont été les premières construites, ont dû coûter plus cher, parce qu'elles traversent les grands fleuves, franchissent les montagnes, pénètrent dans les villes et les bourgs au moyen de travaux d'ordre supérieur, dont profitent les voies inférieures qui viennent s'y rattacher après ou avant les obstacles, bénéficiant ainsi, sans y avoir contribué, des dépenses que ces obstacles ont nécessitées.

Si ces voies principales n'existaient pas, les inférieures auraient dû supporter des frais de construction bien plus considérables.

Le même fait se produit dans la construction des chemins de fer; car tandis que les grandes artères ont coûté de 5 à 600,000 fr. par kilomètre, les lignes que l'on construit aujourd'hui ne coûtent que 150 à 200,000 fr.

2° Lorsque, sous l'empire de nécessités absolues, comme nous ne l'avons que trop éprouvé pendant la fatale guerre de 1870-71, l'autorité militaire croit nécessaire de détruire des ponts, de creuser des tranchées, en un mot de paralyser une voie de communication, elle cause à la société un préjudice beaucoup plus grand que les frais de construction des ouvrages qu'elle détruit.

3° Les lois qui en 1868 et 1879 ont donné une vive impulsion aux travaux des chemins vicinaux en imposant à l'Etat des sacrifices qui s'élèvent à plusieurs centaines de millions sont, par le fait, une excellente opération financière, puisque cet argent rapporte un très gros intérêt, qui varie de 97 à 62 0/0.

4° L'ouverture de nouvelles voies de communication n'a pas, jusqu'ici du moins, diminué l'utilité des voies antérieurement construites, car la comparaison des relevés de fréquentation opérés tous les cinq ans sur les voies d'ordre supérieur, prouve que ni l'ouverture des voies ferrées, ni même la création d'un immense réseau de chemins vicinaux de tout ordre n'a diminué la circulation sur l'ensemble des routes nationales et départementales.

Cette observation confirme ce que nous disions plus haut de la création de richesses par le fait de l'ouverture de nouvelles voies.

5° La parcimonie dans les allocations d'entretien des voies de terre est un très faux calcul. Cette parcimonie, prolongée pendant plusieurs années, a réduit les épaisseurs des chaussées à un minimum fort compromettant pour la viabilité. Pour quelques millions que l'on croit avoir économisés, on a appauvri la société de plusieurs centaines de millions.

Quand une route est défoncée elle ne rend pas plus de services que si elle n'était qu'un chemin rural, et la reconstitution des chaussées nécessite des dépenses considérables.

6° Les administrations municipales, maires et conseillers, auraient encore bien besoin d'être éclairés sur les avantages des chemins vicinaux. Trop souvent, hélas! de petites passions locales, des jalousies de clochers, des inimitiés privées paralysent les efforts de l'administration pour la construction et l'entretien de ces voies si utiles.

Jusqu'en 1836 il n'existait qu'un peu moins de *un* kilomètre de chemin vicinal à l'état d'entretien par commune. La loi du 21 mai 1836, en plaçant les chemins de grande communication sous la direction exclusive des préfets et en armant ces magistrats d'un pouvoir coercitif à l'égard des deux autres natures de chemins, avait déjà dès 1868 sextuplé la longueur.

Les effets des lois de 1868 et 1879 seront de porter le réseau à quinze fois la longueur reconnue en 1836, et cela ne suffira pas, car les chemins ruraux sont encore impraticables pendant la plus grande partie de l'année, et le moment est venu de s'occuper de ces modestes vaisseaux de la circulation agricole; leur mise en état de viabilité serait le meilleur service à rendre à l'agriculture, infiniment plus, assurément, que le relèvement des droits de douane sur les grains et sur les bestiaux.

VOIES NAVIGABLES.

Le tableau ci-après a été dressé d'après les mêmes bases que celui précédent relatif aux voies de terre; seulement, au lieu de comparer les frais de circulation sur les rivières et les canaux aux frais afférents aux sentiers, nous comparerons les coûts de circulation entre les rivières et les canaux d'une part et les routes d'autre part, attendu que s'il n'est pas absolument vrai, historiquement, que les routes aient précédé les voies navigables, cependant en l'état actuel quand un canal ou une rivière vient à ne pouvoir pas remplir son office, il se trouve toujours une route voisine et parallèle pour le suppléer dans la mesure du possible; en un mot la voie navigable est la route perfectionnée, *le chemin qui*

marche, comme dit Pascal, et c'est l'économie des frais de transport qu'elle procure par rapport à la route qui motive les dépenses faites et à faire pour les créer, les perfectionner et les entretenir.

Sur une voie de terre la dépense de transport étant, comme nous l'avons admis ci-dessus de 30 centimes par tonne kilométrique, elle n'est plus en moyenne, sur les voies navigables, que de 15 millimes. Conséquemment l'économie réalisée par l'emploi d'une voie navigable de préférence à une route est de 285 millimes par tonne kilométrique. (Voyez tableau, p. 357.)

Nous pouvons tirer quelques conséquences de ce tableau :

1° Les fonds placés en travaux de canalisation et d'amélioration des rivières rapportent à la société un intérêt de 38 0/0, bien que les péages perçus soient presque nuls et très inférieurs aux frais d'entretien. Si cet intérêt est moindre que celui afférent aux voies de terre, il ne faudrait pas en conclure qu'il faut préférer les routes aux canaux, car ici nous avons comparé les frais de transport des voies navigables à ceux des voies de terre et non plus à ceux des sentiers. De plus les rivières et les canaux rendent, pour la circulation des matières lourdes et encombrantes, des services que les routes rendraient difficilement et à des conditions beaucoup plus onéreuses.

Il est fort rare que l'on puisse effectuer tous les transports par voie d'eau. Cela se voit cependant dans quelques contrées privilégiées, comme la Hollande et certaines parties de la Chine. Les routes sont nécessaires aux canaux, qui sans elles manqueraient de clientèle; mais ceux-ci ajoutent 38,6 0/0 du capital dépensé pour les créer ou les améliorer aux avantages déjà constatés pour les routes.

Malheureusement les voies navigables ne peuvent être ouvertes partout. La nature, surtout en France, se prête difficilement à leur établissement; mais il y a encore beaucoup à faire pour réaliser ce qui est possible, et le crédit de 1 milliard demandé pour les grands projets du ministère des travaux publics produira un résultat sinon aussi fructueux que les voies actuellement existantes, du moins une très large rémunération des fonds qui seront alloués.

2° Pendant la fatale guerre de 1870-71 plusieurs ouvrages importants sur les canaux et les rivières ont été détruits pour entraver l'apport du matériel de l'ennemi. C'était sans doute une nécessité, mais le préjudice que ces destructions ont causé à la société a été bien supérieur aux frais de reconstruction.

3° Non-seulement il n'est pas possible de créer partout des voies navigables, mais celles que l'on reconnaîtra la nécessité et la possibilité de construire coûteront probablement beaucoup plus cher

VOIES NAVIGABLES.

Nature des voies.	Tonnage annuel.	Longueur kilométrique.	Economie réalisée par tonne et par kilomètre.	Produit des colonnes 2, 3 et 4 en milliers de francs.	Dépenses de construction en milliers de francs.	Dépenses annuelles d'entretien en milliers de francs.	Capitalisation des dépenses d'entretien au taux de 5 0/0 en milliers de francs.	Somme des colonnes 6 et 8 ou capital de const. et d'entretien en milliers de francs.	Intérêts au taux de 5 0/0 de la somme précédente.	Bénéfice annuel net résultant de la différence des colonnes 10 et 5 en milliers de francs.	Bénéfice net calculé au denier 20 en milliers de francs.	Taux de placement des capitaux ou quotient des colonnes 11 et 9.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
	kilom.	tonnes.	fr.									0/0
Rivière administrées par l'Etat........	6.963	103.734	0.285	205.855								
Canaux administrés par l'Etat........	3.460	333.148	0.285	328.517	1.120.000	11.944	238.280	1.358.880	67.944	512.543	10.250.860	38
Rivières et canaux concédés.........	1.029	157.051	0.285	46.058								
Totaux et moyenne.	11.452	177.855	0.285	580.487	1.120.000	11.944	238.880	1.358.880	67.944	512.543	10.250.860	38

que celles existantes. C'est qu'à l'inverse des routes et des chemins de fer, les premières voies navigables ont été les plus faciles; beaucoup d'entre elles existaient à l'état naturel et n'ont nécessité que des travaux de régularisation et de perfectionnement.

Les voies navigables actuelles n'ont coûté en moyenne que 98,000 fr. par kilomètre. On évalue avec raison à près de 300,000 francs celles restant à créer.

CHEMINS DE FER.

Nous procéderons pour ce qui concerne les chemins de fer comme nous avons fait pour les voies navigables, en prenant également comme terme de comparaison les routes.

Sur les chemins de fer les frais de transport, qui sont en moyenne de 6 centimes par tonne kilométrique, comprennent l'intérêt et l'amortissement des frais de construction, en même temps que les frais de traction, d'exploitation, d'entretien et une somme considérable attribuée aux actionnaires à titre de dividendes.

Bien qu'il existe deux sortes de chemins de fer, ceux dits d'intérêt général et ceux d'intérêt local, nous ne nous occuperons pas de ces derniers, dont le réseau est encore peu étendu et qui sont de création encore trop récente pour avoir pu créer leur clientèle.

Le tableau ci-dessous ne s'appliquera donc qu'aux chemins de fer d'intérêt général, dont le développement en exploitation était en 1877 de 21,019 kil.

Pour que ce tableau soit comparable aux deux précédents nous avons été obligé de déduire des péages perçus les frais d'intérêts, d'amortissement et les dividendes distribués aux actionnaires, conformément aux détails donnés dans la note insérée à la fin de ce mémoire.

CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Longueurs kilométriques	21.019
Tonnage annuel	404.667
Economie réalisée par tonne et par kilomètre	0.272
Produit des colonnes 2, 3 et 4 en milliers de francs	2.313.549
Dépenses de construction en milliers de francs	9.458.550
Dépenses annuelles d'entretien en milliers de francs	147.133
Capitalisation des dépenses d'entretien au taux de 5 0/0 en milliers de francs	2.942.660
Somme des colonnes 6 et 8 ou capital de construction et d'entretien en milliers de francs	12.401.210

Intérêts à 5 0/0 de la somme précédente 620.060
Bénéfices annuels résultant de la différence des colonnes 10 et 5 en milliers de francs.............................. 1.693.489
Bénéfice net calculé au denier 20 en milliers de francs...... 33.869.780
Taux de placement des capitaux ou quotient des colonnes 11 et 9.. 13 0/0
Sans compter les avantages dus à la vitesse et à la régularité.

Observations sur le tableau précédent.

1° Il semblerait, en considérant le taux de placement des capitaux employés à la construction des chemins de fer tel qu'il résulte de la dernière colonne du tableau, que les chemins de fer sont beaucoup moins productifs d'utilité publique que les canaux et les voies de terre. Il n'en est pourtant pas réellement ainsi, parce que les chemins de fer ont sur les canaux et les voies de terre deux avantages considérables qu'il n'a pas été possible de faire entrer numériquement dans les calculs, savoir la vitesse et la régularité, or, suivant l'expression très juste des Anglais, *times is money.*

2° Des chemins de fer peuvent être construits presque partout. Il n'en est pas de même des canaux. Ils ne redoutent ni les sécheresses ni les fortes gelées, tout au plus peut-on craindre quelques interruptions temporaires par le fait d'accumulations de neiges.

3° Si les chemins de fer ont coûté jusqu'ici en moyenne 450,000 francs par kilomètre, ce prix est un maximum qui ne peut que s'abaisser par les mêmes motifs que nous avons développés en comparant les frais de construction des routes nationales avec ceux des routes départementales et des chemins vicinaux ; aussi les chemins de fer à construire pour compléter le réseau, suivant les lois récemment votées, ne sont-ils plus évalués qu'à 200,000 fr. par kilomètre, chiffre qui sera certainement fort atténué dans la pratique. Nous connaissons plusieurs lignes importantes qui ne coûtent que 150,000 fr.

4° Lorsque l'on considère l'accroissement de valeur acquis par les propriétés susceptibles d'être desservies par les chemins de fer, on ne peut être surpris de l'ardeur avec laquelle on sollicite de tous côtés la création de ces voies et les sacrifices considérables que les conseils généraux et les conseils municipaux s'imposent pour arriver à la réalisation.

On a peut-être à tort demandé aux chemins de fer ce qu'on n'exige pas des voies de terre et des canaux, de couvrir par leurs recettes avec les frais d'exploitation, ceux d'entretien, l'amortissement du capital de construction et la distribution aux actionnaires de dividendes importants.

Le jour où les chemins de fer reviendront à l'Etat dégagés de toutes charges, l'abaissement des tarifs aux simples dépenses de traction, d'administration et d'entretien multipliera dans une proportion extrêmement considérable leur utilité et les avantages sociaux qu'ils procurent.

Pour ne citer qu'un exemple, M. Isaac Pereire constate, dans un brochure récente (*la Conversion et l'Amortissement*), que le transport d'un voyageur de Paris à Bordeaux pourrait ne coûter que 10 fr. [1]

5° La question de productivité directe aux guichets des gares est bien secondaire en présence de l'accroissement de la fortune publique que procurent ces voies perfectionnées.

6° Enfin les chemins de fer sont évidemment créateurs de richesses publiques puisque le trafic énorme qu'ils desservent n'a pas diminué la circulation sur les voies de terre et d'eau.

RÉSUMÉ.

Nous allons résumer en quelques lignes les considérations qui précèdent.

Si l'on additionne les longueurs des voies de communication des trois ordres, on obtient le chiffre de 508,971 kil. qui, rapproché de la superficie totale (52,857,199 hect.), donne 9 kil. 6 par 1,000 hectares.

La somme des utilités brutes annuelles, qui ne représente qu'un minimum, est de 8,760,087,000 fr.

La somme des utilités nettes (colonne 9) est de 7,638,390,000 fr.

La somme des dépenses capitalisée étant de 21,000,390,000 fr., si on divise la somme des utilités par la dépense, on aura le taux moyen général de placement, qui ressort à 36 0/0.

Ne trouve-t-on pas dans ce fait l'explication de la prospérité des nations civilisées et de la France en particulier?

Si donc le fléau des guerres ne venait détruire en quelques mois les richesses acquises, à quel degré de prospérité n'arriverait-on pas?

Si les voies de communication n'ont pas été le seul agent de la transformation des sociétés, elles en sont certainement le principal instrument; aussi ne peut-on qu'applaudir aux efforts que fait le gouvernement actuel pour développer ces voies, et les critiques partielles sur tel ou tel détail ne prévaudront pas contre le résultat final et général.

---

[1] La brochure dit 1 fr., mais il doit y avoir une faute d'impression.

Il peut être facile de jeter des doutes sur la productivité probable d'une voie qui n'est pas encore construite ; mais c'est l'ensemble qu'il faut envisager et non quelques détails. Les voies secondaires et tertiaires ne sont-elles pas comme les affluents d'un fleuve. Tel petit cours d'eau qui seul ne pourrait pas faire tourner une meule, réuni à plusieurs autres semblables à lui constituera un grand fleuve, et comme le dit un vieux proverbe : *Les petits ruisseaux font les grandes rivières.*

L. MARCHAL,
Ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite.

Voici comment nous avons pu, d'après les documents officiels qui nous ont été communiqués, établir dans le tableau relatif aux chemins de fer la distinction entre les frais de traction et d'exploitation d'une part et ceux d'entretien des voies, d'intérêts, d'amortissement du capital et les dividendes d'autre part.

Recettes brutes par kilomètres.			40.400 fr.
Frais d'exploitation	Mouvement et trafic..	6.300 fr.	15.000
	Traction et matériel..	6.700	
	Frais généraux d'administration	1.000	
	Dépenses d'ordre et diverses	1.000	
Entretien et réparation des voies.			5.000
Intérêts, amortissement et dividendes...			20.400

En divisant les frais d'exploitation : 15,000 fr. par le produit des recettes brutes : 40,400 fr., on obtient le rapport des frais aux recettes, soit 0 fr. 37 c.

Le produit du péage par tonne kilométrique étant en moyenne de 0 fr. 06 c.

La part de ce péage afférente aux frais d'exploitation est donnée par $0,06 \times 0,37 = 0,022$ et la différence entre 0,30, prix de transport sur les routes, et 0,023, prix de transport sur les chemins de fer, donne l'économie réalisée. Soit : 0,272, chiffre porté à la colonne 4 du tableau.

RETOUR AU PROTECTIONNISME COLONIAL

MM. Desseaux et Richard Waddington, de la Seine-Inférieure, des Rotours, du Nord, et Villiers, du Finistère, ont présenté au cours de la discussion du projet de loi du tarif général des douanes (tableau E) l'important amendement qui suit :

« Remplacer l'art. 3 du projet par les dispositions suivantes :

« Les droits établis par le tarif général sont applicables aux produits naturels et fabriqués d'origine étrangère importés dans les colonies et possessions françaises.

« Ces droits ne sont pas applicables aux produits français importés dans nos colonies ni aux produits de nos colonies importés en France.

« Les tarifs d'octroi de mer ne pourront être maintenus ou établis aux colonies qn'en vertu d'une loi.

« Sont abrogées toutes dispositions contraires. »

Cet amendement est très bien rédigé. Mais il constitue une énormité ; je dirais même une indélicatesse n'était la très haute honorabilité de ceux qui en ont pris l'initiative. Le lecteur va en juger. Mais un peu d'histoire est nécessaire, et cette histoire, qu'ils n'ont probablement pas eu le temps d'étudier, — sans doute parce qu'elle est trop récente, — fera certainement naître des scrupules de conscience chez les honorables députés dont je me permets de prendre l'œuvre à partie[1].

Et d'abord, on peut dire que le tarif général de la métropole n'a jamais été que très passagèrement (de 1861 à 1866) appliqué aux colonies. Sans vouloir remonter au déluge, et en prenant seulement pour point de départ la loi organique d'avril 1833, longtemps appelée *Charte coloniale*, on verra que les colonies étaient autrefois dotées d'un régime commercial d'une heureuse élasticité. Ce régime était bien à la vérité du domaine législatif, mais le roi

[1] Cette supposition ne paraîtra pas trop téméraire si l'on veut bien prendre garde qu'après avoir longuement développé l'amendement (séance du 4 juin), M. Villiers, l'un de ses auteurs, a déclaré « le retirer provisoirement, sauf à le reprendre sous une autre forme après la discussion du tarif ». Ce qui, pour le dire en passant, explique comment suite a été donnée à la présente étude en cours d'impression lorsque s'est produit le débat.

avait le droit de le modifier par ordonnance dans l'intervalle des sessions, sauf à demander ensuite la sanction du Parlement. La tolérance quant à cette régularisation était grande, car l'ordonnance du 18 octobre 1846 dont les nomenclatures étaient fort larges, qui a réglé jusqu'en 1861 l'importation dans notre colonie de la Réunion, alors île Bourbon, n'a jamais été convertie en loi. Etant donné l'esprit protectionniste dominant alors, on voit qu'il y avait pour les colonies certains avantages dans ce système qui permettait au pouvoir purement administratif de venir en aide, suivant les circonstances, aux besoins de leurs populations; mais ce régime devenait insuffisant en présence de la transformation que subit leur industrie vers 1860, en présence surtout du vif mouvement imprimé aux esprits par le programme économique du 15 janvier. C'est alors qu'intervint la loi du 3 juillet 1861 qu'avaient précédée : un rapport à l'Empereur de M. de Chasseloup-Laubat, le grand réformateur colonial, un exposé des motifs étendus délibéré en Conseil d'Etat et une discussion parlementaire approfondie.

C'est cette législation qui fit décidément brèche au vieux contrat bilatéral existant entre les colonies et la métropole sous le nom de *pacte colonial*. Elle peut se résumer en un mot : application aux colonies de notre tarif général à l'entrée des marchandises étrangères. Ce régime comparativement libéral, dont nos compatriotes d'outre-mer étaient satisfaits, aurait certainement pu se prolonger et durerait sans doute encore si des idées d'un autre ordre n'avaient prévalu. Nous voulons parler de la thèse des économies budgétaires qui s'agitait souvent à l'occasion du budget de la marine, chapitre des *Colonies*. M. de Chasseloup-Laubat avait beaucoup étudié et fait étudier autour de lui les idées anglaises sur l'émancipation économique et administrative de leurs colonies; idées se résumant dans la phrase souvent reproduite de lord John Russell : « Les colons ont dit qu'il serait juste de faire cesser la protection qui existe contre eux en faisant cesser celle qui existe en leur faveur. Nous avons admis ce principe... » Tout le sénatus-consulte de 1866 est là.

Et le sénatus-consulte organique du 14 juillet 1866 est une véritable Charte, une Constitution coloniale. « Nous ne sommes pas en présence d'une loi d'attribution, a dit M. Hubert-Delisle, à la tribune du Sénat, mais d'une loi d'organisation financière... » Cette distinction était la vérité même. Qu'on lise l'exposé des motifs et le rapport du sénateur procureur général Delangle, qui est devenu comme le préambule de cet acte important; qu'on lise la discussion qui a été longue et approfondie, et on reconnaîtra qu'il y

eut là comme un nouveau pacte colonial, un moderne contrat bilatéral entre la métropole et ses départements d'outre-mer[1]. L'exposé des motifs disait :

« Il s'agit d'accorder aux conseils généraux de nos colonies des attributions importantes ; de les appeler à prononcer sur des matières qui étaient réservées à la décision d'autorités supérieures. Mais le gouvernement considère ces modifications nécessaires : tout à la fois pour donner satisfaction aux désirs de nos possessions d'outre-mer de régler selon leurs besoins légitimes leurs affaires locales, et en même temps *pour affranchir le budget de l'Etat des charges qu'il ne lui paraît pas juste de faire toujours supporter par la métropole.* »

Après avoir rappelé l'économie générale du sénatus-consulte de 1854 qu'il s'agissait de transformer, en ce qu'il laissait à la charge de la métropole la plus grande partie des dépenses coloniales, le sénateur rapporteur ajoutait :

« Il n'en sera plus de même avec le nouveau sénatus-consulte ; les colonies, appelées à une sorte d'autonomie, sont, comme tous les pays qui vivent de leur vie propre, *obligées de satisfaire aux dépenses qu'elle peut entraîner.* Toutes les recettes leur sont abandonnées ; la fixation des tarifs de douane peut augmenter leurs ressources : c'est à elles de payer et de supporter les charges qui forment la compensation de tous ces avantages... »

Est-ce assez catégorique ?

Tout l'important document est parsemé de constatations semblables.

La discussion où l'on entendit quatre orateurs (MM. Hubert-Delisle, baron Dupin, amiral Bouët-Willaumez et Michel Chevalier) se poursuivit dans cet ordre d'idées que M. Michel Chevalier n'était certainement pas homme à laisser dans la pénombre. Le sénatus-consulte fut voté à l'unanimité des membres présents. Le résultat fut que la métropole mit à la charge des colonies toutes les dépenses budgétaires autres que celles relatives :

1° Au traitement du gouverneur ;

2° Au personnel de la justice et des cultes ;

3° Au service du trésorier-payeur ;

4° Aux services militaires.

Par contre, il fallait bien fournir la matière imposable aux conseils généraux dont les attributions se trouvaient élargies pour un

---

[1] La discussion se trouve dans les *Ann. du Sénat et du Corps législatif*, t. VIII, p. 212 (session de 1866).

but déterminé. C'est ainsi que prit naissance ce fameux article 2 qui a causé et cause encore tant d'insomnie aux protectionnistes :

« Le conseil général vote des tarifs d'octroi de mer sur les objets de *toute provenance* ainsi que les tarifs de douane sur les produits étrangers naturels ou fabriqués importés dans la colonie.

« Les tarifs de douane votés par le Conseil général sont rendus exécutoires par décrets de l'Empereur, le Conseil d'Etat entendu. »

On saisit la distinction : les tarifs de douane ne peuvent devenir exécutoires que par décrets rendus en forme de règlement d'administration publique, tandis que ceux des octrois de mer se trouvent classés (par l'article précédent) parmi les matières où les décisions des conseils généraux deviennent définitives si le gouverneur n'en demande pas l'annulation dans le délai d'un mois.

On voit par ce coup d'œil rétrospectif quel est l'esprit, quelle est la pensée, quelle est enfin l'économie générale de la grande réforme accomplie en 1866 dans l'organisation coloniale par le seul pouvoir alors compétent.

De quoi s'agit-il aujourd'hui ? Veut-on ouvrir à nouveau cet important débat devant le pouvoir compétent différemment constitué? Veut-on remettre sur le tapis avec la gravité, la solennité voulues, la thèse de l'émancipation économique des colonies? On en aurait certainement le droit en vertu de l'initiative parlementaire désormais reconquise. Telle n'est cependant pas la visée de l'amendement : il procède plus modestement, mais aussi plus sûrement; il laisse de côté les thèses, les questions de principe et se contente de glisser dans le tarif général de la métropole une disposition par laquelle se trouve frappée *de plano* de caducité la partie du sénatus-consulte qui ouvre aux colonies les voies et moyens destinés à faire face aux charges budgétaires mises à leur compte ; mais *il laisse subsister ces charges!* Voilà où il y a comme une indélicatesse inconsciente de la part de ses signataires. On est tenté de leur crier : Rendez au moins l'argent !

C'est honorer certainement les auteurs de l'amendement que penser qu'ils n'ont pas, comme il est dit plus haut, envisagé la question historiquement.

On est toutefois jusqu'à un certain point fondé à le leur reprocher. L'affaire n'a pas, en effet, un caractère étroitement colonial et en quelque sorte épisodique. Elle se rattache au mouvement protectionniste qui, expirant en 1870, s'est réveillé avec l'intensité que nous savons presque aussitôt après la chute de l'Empire.

Voici les faits et je vais tâcher de les établir avec une précision

exemplaire, afin, s'il est possible, de mettre fin une fois pour toutes aux appréciations *d'amateur*. J'appelle ainsi les dires de ceux qui, sans s'être donné la peine de creuser la question s'en vont répétant qu'il y a malentendu, équivoque; que les conseils généraux ont outrepassé la pensée du législateur de 1866, en supprimant uniformément les douanes locales, et en les remplaçant non moins uniformément par l'octroi de mer ; que le droit d'établir, de « voter » des tarifs de douane concédé aux législations coloniales par l'article 2 du sénatus-consulte, n'impliquait nullement le droit de ne pas en voter du tout; que le Conseil d'Etat, consulté à ce sujet, n'a jamais émis que des *avis;* avis non obligatoires pour le gouvernement et ne formant pas jurisprudence[1].

Voyons donc, encore une fois, les faits. — Le régime inauguré par le sénatus-consulte de 1866 n'était applicable qu'aux trois principales colonies (Martinique, Guadeloupe et Réunion), les seules qui eussent alors des législatures locales. Les autres étaient restées placées sous le régime des simples décrets. Or, à la fin de 1864, sur le rapport des deux ministres de la marine et du commerce, il avait été pris un décret, portant la date du 24 décembre, qui avait non pas modifié, mais supprimé tous droits de douane, pour la colonie de la Guyane; une taxe unique et uniforme de 3 0/0 était appliquée aux marchandises de « toute provenance ». Le pouvoir métropolitain avait agi là *ipso jure*, on peut dire ; mais l'*ipso jure* existait aussi bien pour les législatures locales de nos trois îles, puisque le nouveau sénatus-consulte leur conférait une délégation particulière en matière de douanes. Elles firent donc pour elles, en vertu du pouvoir qui leur était concédé, ce que la métropole avait fait pour la Guyane en vertu du pouvoir qu'elle avait retenu ; elles supprimèrent les douanes, et suivant l'exemple jusqu'au bout elles les remplacèrent par un droit modéré, soit spécifique, soit à la valeur, sous la dénomination d'*octroi de mer*.

Que se passa-t-il alors? La chose est fort curieuse à étudier. Les trois colonies ne s'étaient pas entendues pour porter la main sur l'arche sacro-sainte de la douane qui est, comme on sait, la plus belle institution des temps modernes. Non, ce fut l'audacieuse Martinique qui commença. Elle ne fit pas les choses implicitement, indirectement, comme on le dit communément; elle eut le courage de son opinion. Son conseil général prit deux votes, l'un qui sup-

---

[1] Tout le monde connaît la différence qui existe entre un simple avis consultatif demandé par le gouvernement au Conseil d'Etat sur une question douteuse et le règlement d'administration publique où cette assemblée intervient comme législateur de second degré.

primait la douane, l'autre qui établissait l'octroi de mer général. De cette manière on abordait résolument et de front la difficulté, si difficulté il y avait, car il fallait bien aux termes de l'article 2 du sénatus-consulte tout à l'heure reproduit que le vote relatif à la suppression de la douane vînt aboutir au Conseil d'Etat. Il y aboutit en effet sur l'initiative du département de la marine, seul compétent. Le Conseil d'Etat approuva, et ce premier vote de la Martinique fit l'objet non pas d'un *avis*, comme l'a dit à la tribune le ministre du commerce d'alors, M. de Forcade, en découvrant son collègue de la marine, mais d'un règlement d'administration publique portant la date du 6 novembre 1867.

Admettons que tout ce que l'on a dit à ce sujet soit vrai. Admettons que dans son fanatisme *coloniste* le département de la marine ait intentionnellement omis d'en référer à celui du commerce avant d'en référer au Conseil d'Etat; admettons qu'il n'ait pas placé sous les yeux de cette assemblée tous les éléments de l'affaire; admettons en un mot qu'il ait fait preuve du machiavélisme le plus accompli. Très bien; mais plus tard, mais pour les votes suivants des conseils généraux, le Conseil d'Etat a-t-il pu encore en délibérer à la façon du Conseil des Dix? C'est l'année suivante, en 1868, que l'assemblée de la Guadeloupe imita l'exemple donné par celle de l'île voisine et entra dans la même voie de suppression des douanes. Elle prit deux votes qui durent être comme le précédent soumis au Conseil d'Etat. Le ministère du commerce ne fut pas alors laissé à l'écart. Il fut mis en demeure de s'expliquer et son secrétaire général, M. Ozenne, qui personnifiait le protectionnisme dans l'administration libre-échangiste de l'Empire, ne manqua pas de formuler les observations qu'il avait élevées en manière de récriminations lors de l'émission du premier décret. Mais dans une dépêche qu'il adressa au président du Conseil d'Etat, le ministre de la marine les réfuta d'une manière absolument péremptoire. Il disait :

« M. de Forcade se demande si la faculté de voter les tarifs de douane concédée par le sénatus-consulte du 4 janvier 1866 peut aller jusqu'à les supprimer? Je n'hésite pas à répondre affirmativement. En effet, en principe l'article 2 du sénatus-consulte a fait passer, sans réserve, du régime de la loi au régime du règlement d'administration publique, tout ce qui concerne le traitement applicable à l'importation des matières étrangères. Or la loi avait incontestablement le droit de supprimer les tarifs, comme elle avait celui de les augmenter ou de les diminuer. Le règlement d'administration publique est, sous ce rapport, aussi fortement armé que la loi.....

« En fait, en admettant l'impossibilité légale de la suppression des tarifs, je me demande où l'on devrait s'arrêter dans la voie de leur diminution. Il faudrait une limite, et je n'aperçois pas comment on la fixerait *a priori.* La restriction ne pouvant se chiffrer, les conseils généraux l'éluderaient en votant des droits insignifiants, et l'on arriverait ainsi, sans avantage pour la production métropolitaine, à créer une situation embarrassante pour le gouvernement, gênante pour les rapports des colonies avec l'étranger, compromettante pour les budgets locaux. »

Quoi de plus topique que cette fin! Aussi, mis ainsi en présence du pour et du contre, le conseil d'Etat n'hésita pas et deux nouveaux décrets, toujours en forme de règlement d'administration publique, portant les dates des 25 avril 1868 et 2 avril 1870, sanctionnèrent les votes de l'assemblée de la Guadeloupe.

Ce n'est pas tout. Pendant que l'on travaillait le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire du ministère du commerce, et aussi naturellement par les suggestions privées, on s'efforça d'agir sur lui par l'influence parlementaire. En 1868, à l'occasion du vote du conseil général de la Guadeloupe, la question fut soulevée dans le cours de la discussion du projet de loi relatif aux douanes (comme aujourd'hui...). Ce fut M. Ancel, député du Havre, rapporteur, qui attacha le grelot. M. Pouyer-Quertier lui vint à la rescousse et formula pour la première fois sa thèse de l'*équivoque,* qu'il n'a cessé de reproduire depuis sous toutes les formes et à toute occasion. Le ministre du commerce, M. de Forcade, fit une réponse de nature à encourager plutôt qu'à décourager la sainte ligue normande dès lors en voie de formation. Le débat demeura sans solution, le ministre ayant annoncé que l'assemblée véritablement compétente, le Sénat, se trouvait saisi par voie de pétition [1].

Il était exact que des pétitions avaient été présentées au Sénat (seul apte, comme on sait, à les recevoir alors) par des négociants de Saint-Malo, Saint-Servant et Granville se plaignant des taxations de l'octroi de mer. Mais comme elles tardaient à être rapportées, M. Pouyer-Quertier, revenant à la charge dans la session de 1869, pendant le cours de la discussion du budget ordinaire de l'exercice 1870, réédita presque mot pour mot son discours de l'année précédente sur l'équivoque qu'auraient commise les assemblées coloniales en confondant la douane avec l'octroi. Seulement cette fois il eut pour contradicteur, non plus M. de Forcade soufflé par M. Ozenne, mais celui qu'on ne soufflait pas, M. Rouher en per-

---

[1] Voir cette première discussiondans les *Ann. du Sénat et du Corps législatif*, t. VIII, de la session de 1868, p. 94. C'est là que M. de Forcade a employé l'expression impropre d'*avis* du Conseil d'Etat.

sonne. La réfutation du ministre d'Etat fut, on peut dire, souveraine. L'orateur du gouvernement déclara avec l'autorité qui lui appartenait que les colonies *avaient sainement appliqué le sénatus-consulte* [1].

Enfin furent rapportées au Sénat, dans la session de 1870, les fameuses pétitions de Saint-Malo, Saint-Servan et Granville. La discussion eut lieu entre M. de Sartiges, rapporteur, M. Michel Chevalier et M. de Chasseloup-Laubat. Le rapporteur proposait le renvoi des pétitions aux ministres du commerce et de la marine, ce qui aurait eu une signification. M. Michel Chevalier, rappelant les idées et les principes invoqués en 1866 à l'appui du sénatus-consulte, s'opposa vivement au renvoi ; et M. de Chasseloup, l'ancien ministre promoteur du sénatus-consulte, prononça les paroles suivantes.

« Il ne s'agit pas dans cette affaire de questions douanières. Lorsque les conseils généraux des colonies votent les tarifs des douanes, ce vote n'est valable que lorsqu'il est approuvé par un règlement d'administration publique, par conséquent par un décret rendu en Conseil d'Etat ; mais ce dont il s'agit, c'est de ce qu'on a appelé l'octroi de mer. Ainsi, par les droits de douanes, les colonies ne peuvent imposer que les objets étrangers et non des objets fabriqués en France ; mais l'octroi de mer, c'est-à-dire les droits d'octroi communal qui sont perçus à l'entrée de la colonie au lieu de l'être à l'entrée de chaque commune, mais dont le produit est divisé entre les communes en proportion de leur population, peut frapper les marchandises, les produits de toute provenance.

« J'ai donc été étonné d'entendre M. le comte de Sartiges nous dire qu'il y avait là une question de libre-échange ou de protection. Cette question n'est nullement engagée par la pétition qui avait été adressée au Sénat lorsqu'on demandait l'interprétation constitutionnelle du sénatus-consulte de 1866. Aujourd'hui on ne demande plus l'interprétation, mais on voudrait que l'Etat intervînt lorsque les colonies fixent leurs tarifs d'octroi.

« Eh bien, cela est contraire aux prescriptions du sénatus-consulte que vous avez voté avec l'excellent rapport de notre regretté collègue M. Delangle. Vous avez laissé pleins pouvoirs aux colonies pour fixer les tarifs d'octroi ; mais, je le répète, cela ne touche nullement aux droits de douane. Il n'y a qu'une réserve à cette faculté laissée aux colonies en matière d'octroi, c'est le cas où les colonies viendraient, en

[1] Voir cette discussion tout à fait approfondie au même Recueil, t. II de la session de 1869, p. 474.

déterminant les tarifs qui s'y rapportent, à violer quelques dipositions fondamentales de nos lois, et méconnaîtraient quelques prescriptions constitutionnelles. Alors d'après un principe général qui domine toute notre législation, les gouverneurs peuvent se pourvoir devant l'Empereur, en son Conseil d'Etat, pour faire annuler l'acte. C'est là le principe écrit dans la loi du 14 octobre 1790 et répété dans le sénatus-consulte de 1866 et qui n'avait pas besoin même d'y être rappelé.

« Je demande donc au Sénat, avec l'honorable M. Michel Chevalier, de vouloir bien passer à l'ordre du jour.

« Le gouvernement, lorsqu'il voudra modifier le sénatus-consulte, aura à examiner toutes les questions qui pourront être soulevées ; mais, selon moi, ce serait jeter un certain doute dans l'esprit des colons, ce serait faire une chose certainement contraire à l'intention du Sénat, qui ne peut vouloir se déjuger lui-même, puisque, en 1866, il a voté à la presque unanimité le sénatus-consulte[1]. »

Très bien ! très bien ! dit la noble assemblée, et l'ordre du jour, mis aux voix contrairement aux conclusions de la commission, est voté à une grande majorité.

Ce n'est pas encore tout. La colonie de la Réunion en général si progressive n'avait pas suivi tout d'abord l'exemple des Antilles : pour des raisons inutiles à indiquer, elle conserva les anciens errements jusqu'en 1871.

Ce fut seulement après la chute de l'Empire qu'elle supprima également sa douane, et ce qui est à remarquer, c'est que le décret confirmatif, « le règlement d'administration publique », ne fut émis que le 4 juillet 1873. L'affaire avait donc été portée devant un Conseil d'Etat déjà en partie modifié dans son personnel ; on était sous la présidence de M. Thiers, protectionniste avéré (l'homme n'est pas parfait !) ; enfin M. Pouyer-Quertier exerçait dans le monde politique l'influence que lui méritaient ses récents services pour la délivrance du territoire. Eh bien, la cause était déjà si bien entendue que toutes les influences employées ne purent amener le Conseil d'Etat à revenir sur sa jurisprudence. — On voit ce qu'il faut penser de ces simples *avis* facilement modifiables.

On pourrait croire, après cette dernière épreuve, que la série des révisions élaboratrices s'est trouvée finalement clause. Eh bien, non ! Trois jours de discussions parlementaires nous le révèlent chaque semaine : le protectionnisme est comme l'avare Achéron :

---

[1] C'est *à l'unanimité* que M. de Chasseloup aurait dû dire : il y avait 97 membres présents, il y a eu 97 oui.

il ne lâche pas facilement sa proie, et la proie ici c'est le monopole colonial. Battu devant l'une et l'autre Chambre, battu devant le Conseil d'Etat, on tenta le recours devant le Conseil supérieur du commerce. Déjà, dans la période écoulée entre le vote du conseil général de la Réunion et celui du Conseil d'Etat, le ministère du commerce, ou plutôt M. Ozenne, avait tenté de faire aboutir la question devant cet aréopage, et c'est même là ce qui explique en partie le long temps écoulé entre la délibération et sa sanction. L'énergique attitude du ministère de la marine avait neutralisé cette tentative. Mais il n'y avait pas moyen de se refuser à ce que le Conseil supérieur s'occupât de la matière à titre seulement consultatif, alors surtout qu'il s'en trouvait directement saisi par une pétition des fabricants de Rouen. C'est ce qui eut lieu en 1875. Le résultat ne répondit pas à l'attente des promoteurs de cette intervention. J'ai sous les yeux un document peu répandu, mais fort intéressant. C'est une *Déposition de la chambre syndicale du commerce d'exportation et de commission de Paris*, devant le Conseil supérieur chargé d'élaborer la matière. Ici, ce ne sont plus les colons ou leurs défenseurs attitrés qui parlent : le débat a lieu en quelque sorte de commerce à commerce, et la chambre syndicale parisienne ne mâche pas, comme on dit, les mots. Prenant résolument à partie la fabrique rouennaise, la chambre syndicale s'exprime ainsi [1] :

« Il est évident que le commerce de Rouen avec nos colonies a diminué ; il est certain que Rouen ne demanderait pas mieux que de reconquérir la position privilégiée que lui avait faite le pacte colonial. Mais est-ce possible ? Nous répondons avec assurance oui, mais cela dépend plus de Rouen que de nous : que Rouen améliore sa fabrication, qu'au lieu de vouloir nous imposer ses genres, ses qualités et ses hauts prix, que Rouen fasse quelques efforts pour étudier le goût des consommateurs, que Rouen soit plus libéral dans ses crédits et donne aux colonies dont les malheurs ont été si grands et si nombreux, des facilités financières égales à celles que leur offrent les maisons de commission ou les maisons étrangères.

« Nous affirmons qu'alors les colons redeviendront grands acheteurs de rouennerie, parce qu'avant tout nos compatriotes sont Français, qu'ils aiment et veulent ramener à la mère patrie tous les avantages dont ils diposent.

« Mais aujourd'hui les marchandises que produit la fabrication rouennaise sont d'un ordre inférieur ; le coton n'y existera bientôt qu'à l'état

---

[1] Le document est signé Person, Levois et Jouin, notables commerçants, président et délégués de la chambre syndicale.

nominal et cela malgré des prix relativement élevés. La question des prix n'est pourtant que secondaire. Il faut avant tout une marchandise qui réponde à la convenance de la consommation coloniale tant au point de vue de la diversité des dessins que de la qualité des tissus, etc., ce que Rouen ne possède pas, et c'est ce qui oblige les négociants commissionnaires à faire des demandes en Angleterre où ils trouvent ce qui correspond au goût et aux usages de leurs correspondants d'outre-mer. »

Cette appréciation du commerce d'exportation se trouve conforme à celle qu'exprimèrent MM. Schœlcher, de Mahy et La Serve, députés de la Guadeloupe et de la Réunion. Représentants des populations d'outre-mer au Parlement, ces messieurs firent comprendre que le temps était désormais passé où l'industrie de la métropole pouvait dire en parlant de certains de ses produits : *bon pour les colonies*....

Dans ses plaintes grossissantes, le commerce de Rouen évaluait à un chiffre fort élevé la perte qui résultait pour la seule industrie du vêtement, de la *fausse* interprétation donnée au sénatus-consulte par les colonies. Il s'agissait d'une perte annuelle de « plus de 20 millions... » La chambre syndicale a eu recours aux statistiques, et elle ramène ce chiffre ridicule d'exagération à 1,603,630 fr. Disons qu'elle est d'accord en ceci avec la Direction des colonies, qui, après un dépouillement analogue, arrive au même résultat[1].

C'est parce que cette dernière tentative a échoué, — misérablement échoué. — que deux députés de Rouen (car ce sont eux qui doivent être les véritables promoteurs) ont pris l'initiative de la manifestation qui nous occupe. Rebutés de tant d'échecs successifs sur le terrain des principes, Rouen essaie de l'empirisme. C'est par une disposition incidemment introduite au tarif général des douanes de la métropole qu'elle voudrait avoir raison de cet affranchissement commercial des colonies auquel semble appendue sa destinée.

Il nous reste à apprécier l'amendement dans sa portée économique. Mais il faut d'abord un mot justificatif de la conduite des législatures locales en cette affaire. Cette conduite me paraît pleine

[1] Tout l'ensemble de la question se trouve lumineusement présenté dans une note, sous forme de rapport au ministre de la marine, datée de mars 1875 et signée de M. Benoît d'Azy, alors directeur des colonies. — Je crois inutile de faire état dans cet historique du premier retour offensif tenté par M. R. Waddington lors de la fameuse enquête politico-commerciale ouverte devant le Sénat en 1877. On sait que cette mesure n'aboutit à aucun résultat.

d'intelligente initiative, et faite pour leur assurer le sympathique appui de tous les esprits libéraux. Là, comme en matière de crédit agricole qu'elles pratiquent couramment pendant que leur métropole en cherche encore la formule, elles ont devancé leurs aînés dans la carrière, elles ont pratiqué ce qu'ils ne font encore que maximer. Le système qu'elles ont résolument mis en vigueur n'est autre, en réalité, que celui développé par M. Rouvier, aux applaudissements de l'Assemblée, dans le cours de la discussion générale du tarif. Pour elles « le droit à la libre consommation est apparu comme la formule économique du suffrage universel... Le tarif français doit tendre, comme le tarif anglais, à devenir un instrument purement fiscal atteignant seulement huit ou dix articles de grosses perceptions... » Qu'est-ce que les colons ont fait? Ils ont procédé par une voie autre, à la vérité, mais conduisant au même résultat. Au lieu des huit ou dix articles à grosses perceptions (ce que ne comportait pas l'exiguïté de leur population), ils ont tout courbé sous le niveau d'un droit très modéré, assurant leur recette budgétaire en même temps qu'ils mettaient la consommation à la portée de tous. Maîtres de leurs tarifs d'octroi, tout en se montrant très sobres de remaniements, ils peuvent les maintenir, les abaisser ou les élever suivant les nécessités de leurs dépenses budgétaires.

Quant au caractère d'innovation qu'on reproche à ce genre de perception, là encore on méconnaît les faits. L'octroi de mer ne date pas du sénatus-consulte de 1866. C'est une vieille invention coloniale née de la configuration insulaire de nos trois principales colonies, et on en voit l'application régularisée en 1825 avec la mention formelle que la perception portera sur la provenance non pas seulement étrangère et métropolitaine, mais encore sur celle de colonie française à colonie française [1].

Etudions maintenant l'économie de l'amendement. — Nous venons de voir tout ce que renferme son premier paragraphe qui, détruisant la partie essentielle du sénatus-consulte de 1866, rend le tarif général des douanes de la métropole applicable aux colonies « et possessions françaises », derniers mots qui sont à noter, puisqu'ils s'emploient dans le langage administratif pour désigner les établissements les plus embryonnaires. — Voyons maintenant le second paragraphe.

Le second paragraphe, c'est le miel au bord du vase ; il repré-

---

[1] V. pour tout ce qui touche à l'octroi de mer colonial l'excellente étude de M. le conseiller d'Etat Delarbre : *La liberté du commerce aux colonies*. Paris, 1879, Berger-Levrault.

sente, ou il a la prétention de représenter la réciprocité dans le nouveau pacte proposé : « Le tarif général de la métropole sera appliqué aux colonies, c'est vrai, mais, par contre, elles seront considérées comme territoire absolument français; par ainsi, leurs produits à l'entrée en France seront affranchis des droits du tarif général. »

Il y a là quelque chose de séduisant à première vue. Mais, causons un peu. Que devient le sucre en cette affaire? Le véritable produit colonial, c'est le sucre. Est-il compris dans cette bienheureuse immunité? L'amendement légiférant en termes généraux ne spécifie pas; mais je me permets de spécifier pour ses rédacteurs et de dire que le sucre ne saurait être compris dans l'immunité, non pas seulement à cause de l'importance capitale de sa perception fiscale, à laquelle l'Etat ne paraît pas disposé à renoncer, mais, ce qui rentre dans le même ordre d'idées, à cause de l'impôt similaire dont se trouve frappé le sucre indigène. Il importe peu en effet que l'une des perceptions s'effectue par le service de la douane et l'autre par le service des contributions : la réalité, qui est représentée par le joli chiffre de près de 200 millions de francs, n'en existe pas moins, et il n'y a aucune chance pour que l'Etat y renonce, au moins en totalité [1]. M. des Rotours, qui est comme moi un des poursuivants du dégrèvement doit le savoir... Donc, voici le sucre forcément excepté, le sucre, et naturellement ses dérivés : confitures et liqueurs fines, et naturellement aussi les alcools. Alors, que reste-t-il donc en fait de « produits naturels ou fabriqués » véritablement dignes de ce nom? On trouve le café, le cacao, la vanille, la gomme, le sésame et autres oléagineux, les arachides du Sénégal, l'or natif de la Guyanne, le coton....

Mais la récolte en café de toutes nos colonies réunies atteint environ 1 million de kilogrammes.

Mais celle du cacao atteint environ 1 demi-million.

Mais celle de la vanille, spéciale à la Réunion, donne environ 50,000 kilogr.

Mais les oléagineux, la gomme, l'or natif, le coton, matières premières ou considérées comme telles, entrent déjà en franchise de droit [2]. Alors, encore une fois, que reste-t-il? Il reste ces arti-

---

[1] La recette de 1879 a été de 196,864,000 fr. V. *Journ. des fabr. de sucre* du 21 janvier 1880. V. également sur l'ensemble du sujet le remarquable rapport de M. de Mahy chargé de l'article *sucre* dans la commission du tarif général, et mon volume *Le questionnaire de la question des sucres*, Paris, 1877, Guillaumin.

[2] V. Sur les produits et les perceptions fiscales du Sénégal la récente publica-

cles bibelots innommés, et dans tous les cas « non dénommés » au tarif devant lesquels s'arrêtent un moment les curieux qui parcourent l'exposition des colonies au palais des Champs-Elysées. Je me trompe : il y a encore le beau trigonocéphale au ventre orangé qui fait la gloire de la devanture des pharmacies ; mais c'est là un produit dont la nature a jalousement réservé le monopole à ma chère Martinique...

On le voit donc, cette apparente nationalisation des produits coloniaux n'est que viande creuse. Il y a mieux, et la décevance est plus forte que ne l'imaginaient certainement les trompeurs sans le vouloir que j'ai l'honneur de combattre. En effet, pour que l'indigénat concédé à nos producteurs colons fût effectif, il faudrait qu'ils fussent admis à s'asseoir au fortuné banquet de la protect... non : de la *compensation*. Donc, je somme M. Gasconi de sous-amender l'amendement en demandant que les oléagineux français du Sénégal, par exemple, soient protégés par un droit quelconque contre ceux de l'Inde anglaise. Et ainsi du reste....

Quant au troisième paragraphe, qui veut que « les tarifs d'octroi de mer ne puissent être maintenus ou établis dans les colonies qu'en vertu d'une loi », il est logique, mais n'en constitue pas moins une énormité gouvernementale; il y a anomalie entre le caractère municipal de l'octroi et le régime de la loi. Cela a été énergiquement rappelé par les orateurs du gouvernement dans la discussion de 1868 précédemment citée.

Rien encore de plus logique que les derniers mots de l'amendement : « Sont abrogées toutes dispositions contraires... » Cela est de style : qui veut la fin veut les moyens. Mais quelle gravité n'emprunte pas cette formule courante à la pensée qu'il s'agit de frapper comme en passant dans ses œuvres vives cette Constitution coloniale de 1866, qu'on paraît cependant respecter dans son ensemble !

Les colonies ont maintenant des représentants dans le Parlement : reste à voir comment ils prendront ce mouvement tournant de « la sainte ligue normande pour le renchérissement des choses de la vie ».

LE PELLETIER DE SAINT-REMY.

---

tion du nouveau député de cette colonie, M. Alfred Gasconi : *Le droit de sortie seul régime possible au Sénégal.*

LES TARIFS ACTUELS DES CHEMINS DE FER EN ALLEMAGNE ET LEUR ORIGINE

I. Introduction. — II. Système de tarif d'Alsace-Lorraine. Avantages et inconvénients du système. — III. Tarif allemand actuel. — IV. Analyse critique du système des tarifs allemands. — V. Conclusion.

I

Parmi les systèmes de tarifs de chemins de fer dont il a été fait le plus souvent mention, dans ces derniers temps, on peut citer sans contredit le système belge, le système d'Alsace-Lorraine et les tarifs des chemins allemands.

Les uns et les autres de ces tarifs ont trouvé des défenseurs et des détracteurs dans les discussions et les enquêtes auxquelles a donné lieu le régime de nos chemins de fer et de nos tarifs.

Il ne sera question ici que du système allemand actuel et des tarifs d'Alsace-Lorraine dont le système allemand est issu dans une grande partie de ses dispositions. On a beaucoup parlé du tarif allemand, et on ne s'est pas toujours rendu bien exactement compte du principe et de la portée de ce tarif.

Le nouveau tarif uniforme adopté dans toute l'Allemagne, depuis 1877, est une sorte de compromis entre le système des tarifs d'Alsace-Lorraine et celui des tarifs en vigueur dans le reste de l'Allemagne avant 1877. Son application amena l'uniformité des tarifs en Allemagne et mit fin, en partie, aux complications résultant des anciens tarifs, en usage depuis l'origine des chemins de fer.

Les bases de ces tarifs primitifs ont été les mêmes sur tous les chemins allemands, et elles étaient identiques à celles des tarifs de tous les réseaux de l'Europe. Les éléments essentiels mis en ligne de compte dans la fixation des taxes ont consisté partout, dans la rapidité du transport, dans le poids de la marchandise, son volume, sa *valeur*, son conditionnement et dans les obligations qui résultent de ce conditionnement pour les administrations de chemins de fer. Les premiers actes de concession ou les cahiers des charges ne contenaient, en général, qu'un petit nombre de classes

de marchandises, et les taxes perçues étaient élevées. La classification des marchandises fut donc d'une grande simplicité dans les premiers temps de l'exploitation des chemins de fer. Mais, peu à peu, le développement du trafic, les besoins et les exigences croissantes du commerce et de l'industrie, l'impossibilité de transporter par chemins de fer certains produits aussi longtemps que les taxes à percevoir seraient élevées, firent ressortir les imperfections de cette classification. Dans leur propre intérêt, et afin d'attirer sur leurs lignes toute une catégorie nouvelle de produits, les administrations de chemins de fer introduisirent des modifications dans leurs tarifs, consentirent des déclassifications d'articles, et établirent des tarifs différentiels et des tarifs spéciaux.

Mais en faisant subir ces changements à ses tarifs, chaque compagnie de chemins de fer se laissait guider par ses intérêts particuliers, par les besoins et les exigences exclusives du trafic de ses lignes. Or, la nature et les conditions du trafic variant d'une ligne ferrée à l'autre, on arriva bientôt à cette conséquence, qu'il n'y eut pas deux chemins ayant les mêmes tarifs, la même classification. Si l'on ajoute à cela, que le morcellement du réseau allemand était très considérable, en partie par suite de l'ancien état politique de la Confédération allemande, que le parcours reliant deux grands centres était constitué presque toujours par les lignes de plusieurs administrations, il devait en résulter une grande complication dans l'étude et l'application des tarifs lorsqu'une marchandise avait à franchir plusieurs réseaux. Le négociant se trouvait très souvent dans l'impossibilité de déterminer lui-même le prix du transport de sa marchandise, et ignorait par conséquent un des éléments les plus influents sur la marche de ses affaires. Cette situation devait amener le commerçant à remettre ses produits à des entrepreneurs de transports, à des camionneurs qui, mieux au courant que lui des tarifs en vigueur sur les réseaux que devait parcourir la marchandise, connaissaient et possédaient presque toujours les tarifs à appliquer. Aussi le rôle des entrepreneurs de transports et des camionneurs devint-il très important en Allemagne, pour tout ce qui concernait les transports par chemins de fer, la majeure partie des transports, dans certains trafics, passait entre les mains de ces commissionnaires de transports.

Malgré de sérieux efforts faits par les administrations des chemins de fer allemands pour arriver à plus d'unité et de simplicité dans les tarifs de petite vitesse, malgré divers essais faits dans le but d'introduire une classification unique des marchandises, on n'avait pas atteint le but que l'on s'était proposé. Le commerce et l'industrie continuaient à réclamer la simplification des tarifs.

Telle était la situation en Allemagne lorsque éclata la guerre de 1870.

II

Après la conclusion de la paix de Francfort, l'unité politique de l'Allemagne était faite. Le chancelier du nouvel empire s'appliqua dès lors à poursuivre l'unification des mesures de longueur, de poids, des monnaies, du système postal et surtout des tarifs de chemins de fer. L'article 45 de la Constitution de l'empire posait le principe de cette unité des tarifs de chemins de fer.

Les lignes d'Alsace-Lorraine venaient de passer entre les mains de l'Allemagne, et étaient devenues un réseau d'empire. Le gouvernement impérial mit immédiatement en vigueur, sur ces lignes, un nouveau système de tarifs reposant sur des bases essentiellement différentes de celles adoptées jusqu'alors, et qui n'avait eu d'application que sur les chemins de Nassau. On avait, en effet, toujours admis que la marchandise transportée devait payer un prix de transport en raison de son poids, de sa *valeur*, du parcours qu'elle franchissait et de la vitesse du transport. Ces bases n'avaient pas été attaquées par le commerce et par l'industrie; elles étaient considérées comme justes et équitables; tout ce qu'on réclamait c'était plus d'unité dans les tarifs, plus de simplicité dans les classifications des marchandises. Aussi les efforts des chemins de fer allemands dans les modifications introduites à leurs tarifs avaient eu surtout pour objectif, le développement et l'amélioration du système en vigueur, et non la recherche d'un nouveau principe, d'un nouveau système de tarifs.

Le gouvernement allemand suivit un tout autre chemin ; il mit en vigueur, sur les lignes d'Alsace-Lorraine, le nouveau système de tarifs, le système de son choix, qui devait, dans sa pensée, et dans un avenir peu éloigné, recevoir une application générale dans toute l'Allemagne. Ce système de tarifs est appelé indistinctement ou *système naturel* (il serait difficile de dire pourquoi), ou encore *système du wagon* (Raumtarif), ou *système de tarifs d'Alsace-Lorraine*. Dans la suite, on désignera, pour abréger, le système des tarifs dont la classification des marchandises est basée sur la *valeur commerciale des articles*, sous la dénomination de *système de la classification*, ou de *systèmes de tarifs à la valeur* (Werthtarif), ou encore *tarifs de classification* et *tarifs à la valeur*.

Les éléments dont on avait tenu compte dans l'établissement des tarifs des chemins de fer d'Alsace-Lorraine se réduisaient aux suivants :

La rapidité du transport;

Le poids de la marchandise;

Le type du wagon qui effectue le transport (wagon couvert ou wagon découvert);

La tonne de marchandises d'étoffes de soie ou d'ivoire n'était pas soumise à une taxe de transport plus élevée que la tonne de toile très ordinaire ou de papier d'emballage. Toute classification des marchandises avait disparu.

Taxes par tonne et kilomètre. — Quant aux taxes perçues par tonne et par kilomètre, dans le nouveau système de tarifs[1], elles étaient, dans le tarif de 1872:

I. Messagerie.......................................fr.	0.2636
II. Marchandises à petite vitesse et au colis (expéditions partielles).............................	0.10544
III. Marchandises à petite vitesse et au wagon.......	
Classe A.) Si le wagon est couvert, si l'expédition est d'au moins 5 tonnes.............................	0.07908
Par tonne supplémentaire.....................	0.05222
Classse B.) Si le wagon est découvert, et si l'expédition est d'au moins 5 tonnes.....................	0.05222
Par tonne supplémentaire.....................	0.02611
Classe C.) Matières premières en charge complète de wagon (10 tonnes).................................	0.02611

Les réductions de taxes sont très considérables pour les mar-

---

[1] La taxe totale perçue pour le transport d'une marchandise se compose, outre le prix de transport proprement dit, par tonne et kilomètre, fixé ci-dessus, d'une *taxe fondamentale* (Grundtaxe), d'une espèce de préciput, qu'on appelle aussi *taxe d'expédition*, et qui est fixée d'après le poids. Elle est indépendante du parcours. Le tarif alsacien de petite vitesse est donc établi comme il suit :

Marchandises de petite vitesse.	Préciput ou taxe d'expédition par tonne. fr.	Taxe de transport par tonne et kilomètre. fr.
Expéditions partielles..........................	2.00	0.10544
Expédition en charge de wagon couvert, si l'expédition est d'au moins 5 tonnes..............	1.50	0.07908
Expédition en charge de wagon couvert, par tonne supplémentaire (au delà de 5 tonnes).........	0.60	0.05222
Expédition en charge de wagon découvert, si 'expédition est d'au moins 5 tonnes...........	1.50	0.05222
Expédition en charge de wagon découvert, par tonne supplémentaire (au delà de 5 tonnes)....	0.60	0.02611
Tarif spécial....................................	1.00	0.02611

chandises remises en charge de wagon et dont le poids atteint au moins 5 tonnes; on a un *tarif au wagon* à bas prix quelles que soient la nature et la valeur de la marchandise transportée; il constitue, puisque le groupage était autorisé, un tarif à primes, et à très fortes primes, pour les groupeurs, camionneurs et commissionnaires de transports et de roulage. L'expéditeur peut, à son gré, faire charger sa marchandise dans un wagon couvert ou dans un wagon découvert; il peut encore, lorsqu'il se sert de wagons découverts, exiger qu'on couvre ses produits avec une bâche pour laquelle il est obligé de payer un prix de location (2 francs).

Un certain nombre d'articles encombrants, désignés nominativement, paient une fois et demie le prix du transport correspondant à leur poids effectif, que l'expédition se fasse en grande ou en petite vitesse.

Le chargement et le déchargement de la messagerie et des expéditions partielles de la petite vitesse a lieu par les soins de l'administration du chemin de fer. Les expéditions des classes A et B et du tarif spécial sont à charger par l'expéditeur et à décharger par le destinataire.

Le système des tarifs introduit sur les lignes d'Alsace-Lorraine, après que ces lignes furent devenues la propriété de l'empire allemand, a trouvé depuis sa mise en vigueur des partisans tellement convaincus et des contradicteurs tellement acharnés, qu'il nous a paru utile de consacrer à l'étude critique de ce système un chapitre spécial. Il constituait, en effet, en matière de tarifs de chemins de fer, une révolution entière, et renversait les principes appliqués depuis l'origine des chemins de fer à la taxation des marchandises. Il mettait de côté les classes de marchandises basées, en majeure partie, sur la valeur des produits à transporter, et consacrait l'égalité parfaite, en matière de transport par chemin de fer, de toutes les marchandises, quelles que fussent leurs valeurs commerciales. En même temps que le *tarif naturel* décrétait cette égalité, il accordait une taxe très réduite aux transports d'expéditions de 5 ou de 10 tonnes. Enfin, il faisait, au point de vue de la taxation, une différence radicale entre les wagons couverts et les wagons découverts. Tels sont les trois points essentiels et caractéristiques du système d'Alsace-Lorraine.

L'étude de tout système de tarifs présente deux faces; car toute question de tarifs touche à deux intérêts différents, l'intérêt du commerce, de l'industrie, en un mot, du public, et l'intérêt des administrations de chemins de fer (Compagnies ou États). Quels avantages et quels inconvénients le *système naturel* offre-t-il au public et aux compagnies? Donne-t-il satisfaction aux exigences lé-

gitimes du commerce et de l'industrie sans léser les intérêts des administrations de chemins de fer? Constitue-t-il un progrès sur le système de la classification d'après la valeur, en accordant à tous les intéressés des avantages supérieurs, au prix de moins d'inconvénients? Son adoption générale par tous les chemins de fer doit-elle être recommandée? C'est ce qu'il y a à examiner au double point de vue du public et de l'administration du chemin de fer.

Avantages et inconvénients pour le public. — Les avantages incontestables du système naturel pour le public sont : sa grande simplicité, et les taxes peu élevées qu'il fixe pour toutes les catégories de marchandises. Il n'y a plus de classification compliquée basée sur la valeur et la nature de la marchandise, plus de tarifs spéciaux, plus de tarifs réduits[1]. La simplicité du système permet à tout commerçant de se rendre immédiatement compte du prix de transport de ses produits. C'est là un progrès sérieux.

L'abaissement des taxes introduit par le nouveau système est considérable. Ce tarif favorise les expéditions d'objets ou de marchandises de prix, puisque la taxe perçue est indépendante de la marchandise, et que la rapidité du transport et la catégorie du wagon employé servent de base à la taxation.

Cet abaissement des taxes devient surtout très notable lorque les marchandises sont remises en charge de wagon de 5 ou de 10 tonnes, en d'autres termes, lorsqu'on applique le tarif au wagon, au lieu du tarif au colis. Entre la taxe perçue par colis isolé (0,106 par tonne et par kilomètre) dans le système naturel, et les taxes moyennes des tarifs de l'ancienne classification des marchandises d'après leur valeur commerciale, la différence, quoique sensible, n'était pas exagérée. Il est inutile d'ajouter que tous ces abaissements de tarifs étaient fort bien accueillis par le public.

La faible taxe du tarif au wagon n'était accordée qu'aux expéditions de 5 tonnes au moins; elle descendait pour certains produits, remis en chargement complet de wagon, à 0 fr. 026 par tonne et par kilomètre ; plus le poids de la marchandise était considérable, plus la taxe payée était faible. Or il était facile aux grands industriels, aux grands négociants d'expédier leurs produits en poids de 5 ou de 10 tonnes et de bénéficier de l'application des taxes faibles du tarif au wagon[2].

---

[1] Ce système contient cependant un tarif spécial s'appliquant aux matières premières. En 1875, on mit en outre en vigueur un tarif spécial pour houille et minerai.

[2] En France, certaines industries spécifiées jouissent de tarifs spéciaux, à taxes réduites, lorsque leurs transports satisfont aux conditions de tonnage ou

Mais la petite industrie, le petit commerçant ne pouvait pas en profiter ; ses expéditions quotidiennes ne se composent que de quelques colis, et n'atteignent que rarement le poids d'une tonne. Il lui eût fallu garder ses marchandises pendant quelques jours et les accumuler dans ses magasins, afin d'atteindre la charge fixée pour l'application du tarif au wagon. Ce système de tarifs le force à recourir à un intermédiaire qui réunit et qui groupe les expéditions du petit commerce, de la petite industrie. Le petit producteur n'a plus guère de relation directe avec le chemin de fer. Il y a là une complication vis-à-vis du système antérieur, il y a un rouage de plus, le groupeur, et un travail nouveau (celui du groupeur) qui doit être rémunéré au détriment (eu égard à la grande industrie) de la petite industrie, du petit producteur.

Le système des tarifs d'Alsace-Lorraine créait aussi une sorte d'inégalité entre les grandes villes, les grands centres industriels et commerciaux, et les petites villes, les stations peu importantes dépourvues de tout commerce notable et de toute industrie importante. Car si les groupeurs, qui sont toujours établis dans les grandes villes, trouvent facilement des marchandises en charge de wagon et en destination d'une autre grande ville, ou d'un grand centre industriel, il n'en est point de même en ce qui concerne les expéditions de la grande ville sur une station de troisième et quatrième ordre, et *a fortiori*, en ce qui concerne le trafic des stations de troisième et quatrième ordre, entre elles. Les grands centres jouiront, par suite, de la taxe réduite des classes en charge de wagon, les petites villes et bourgs paieront la taxe de la classe des expéditions partielles.

Le système naturel accorde à la grande industrie, aux grandes villes, aux grands centres industriels, un avantage réel, dont la petite industrie et les petites gares sont privées[1]. La qualité de

---

de parcours exigée par ces tarifs. Mais il y a loin de tels tarifs spéciaux, ne s'appliquant qu'à des produits dénommés et sur des parcours ou des sections très souvent fixés par le tarif, au système d'Alsace-Lorraine avec ses classes générales de marchandises en charge de wagon qu'elles que soient les marchandises et les parcours. On peut faire une remarque à peu près analogue en ce qui concerne les classes réduites des tarifs austro-hongrois, dont les taxes ne sont perçues que pour le transport de produits spécifiés et similaires, et non de produits quelconques, expédiés dans les conditions de tonnage indiquées au tarif.

[1] Une inégalité en matière de prix de transports a, croyons-nous, existé de tout temps entre la grande et la petite industrie, entre les grands et les petits centres de production et de consommation. Le système d'Alsace-Lorraine, en

grand ou de petit producteur et le domicile du producteur décideront de son droit à profiter du tarif au wagon ou du tarif au colis. Il y a là quelque chose de contraire au principe d'égale répartition des charges et des avantages, appliqué aujourd'hui dans presque toutes les sphères de l'activité humaine.

Les agences de transports, ou les groupeurs, sont devenus les intermédiaires entre le producteur et le négociant d'une part et l'administration du chemin de fer d'autre part. Le groupeur fait un triage soigneux des marchandises que la petite industrie lui remet ; il réunit les colis qui sont de nature à être chargés en poids de 10 tonnes dans un même wagon, il utilisera entièrement la puissance de chargement du wagon, et obtiendra ainsi l'application du tarif le plus bas. Quant aux marchandises encombrantes, volumineuses, ou d'un arrimage difficile, il refusera de se charger de leur expédition, ou les remettra isolément au chemin de fer et à la taxe du tarif au colis.

Mais, pour obtenir ces chargements complets de wagon en destination d'une seule et même gare, les groupeurs sont obligés, très souvent, de laisser séjourner les marchandises que le public leur a amenées, pendant quelque temps, dans leurs magasins ou dans ceux que le chemin de fer leur a loués à la gare même. Si la marchandise reste un ou deux jours, quelquefois même trois jours, dans les magasins du groupeur, une grande partie du bénéfice de l'expédition et du transport rapide par le chemin de fer est perdue; il ne peut plus être question, pour le petit producteur, de délais de livraison. Sans doute, il est arrivé que des compagnies de chemins de fer ont dépassé les délais de livraison pour le transport des marchandises. En temps normal, les délais de livraison dépassés ne sont qu'une rare exception, l'expédition et le transport réguliers sont la règle ; il faut des encombrements produits par des transports exceptionnels de marchandises à certaines époques de l'année et par le manque de matériel, pour que les délais de livraison dépassés atteignent une certaine importance.

Ainsi, en résumé, si le système de tarif au wagon présente pour le public des avantages très réels de simplicité et de modicité des taxes de transport, il offre aussi des inconvénients ; il ne serait pas exact de le considérer au point de vue exclusif du public comme un système parfait et rationnel. Il ne tient pas compte de la valeur de la marchandise. Dans un tarif de marchandises, la valeur du produit à transporter doit être un des éléments de la constitution

---

introduisant les classes générales de marchandises en charge de wagon, sans distinction de produits, a accentué cette inégalité et en a exagéré les effets.

du tarif. Appliquer la même taxe, quelle que soit la valeur, revient à favoriser les objets de prix au détriment des produits de moindre valeur dont l'expédition et même la production dépendent souvent du prix de transport, et pour lesquels les frais de transport constituent la partie principale du prix d'achat au lieu d'emploi. On verra plus loin à quelles inconséquences conduit, à ce point de vue, l'application du système d'Alsace-Lorraine. Nous ajouterons que si le public a accueilli le système naturel avec empressement, ce n'est pas parce qu'il était fondé sur des bases économiques nouvelles, ce n'est pas parce qu'il ne tenait pas compte de la valeur des produits à transporter. Le tarif bas, les taxes moins élevées que celles des systèmes antérieurs de tarifs sont le seul aimant qui ait attiré le public. Ce que le public désire, c'est de pouvoir effectuer ses transports en payant le moins possible, et tout système, soit naturel, soit autre, qui lui permettra de réaliser des économies sur le prix des transports sera pour lui le bienvenu. L'industrie en Alsace-Lorraine a été très favorable au *système naturel,* non pas tant, croyons-nous, parce qu'il mettait de côté toute espèce de classification, mais surtout parce qu'il venait offrir aux industriels et aux commerçants des taxes, par tonne et kilomètre, inférieures aux taxes perçues antérieurement.

Prenons deux exemples de transports : le coton brut en balles et la houille; cherchons les prix de transports sur un parcours de 200 kilomètres en appliquant, d'une part, les taxes du *tarif naturel,* d'autre part, celles de la Compagnie de l'Est français.

Le prix de transport de 10 tonnes de houille à 200 kilomètres s'élèvera, d'après le tarif d'Alsace-Lorraine de 1872, à

$$52 + 10 = 62 \text{ francs}$$ [1],

Sur les lignes de l'Est (5e série) à

$$100 + 4 = 104 \text{ francs.}$$

La Compagnie de l'Est dans son tarif spécial P. V. N° 11, applique à la houille la taxe de 0 fr. 03 par tonne et par kilomètre entre des gares dénommées, lorsque le parcours est considérable, on a alors la taxe de :

$$60 + 4 = 64 \text{ francs.}$$

---

[1] Si l'on calcule le prix du transport de 10 tonnes de houille à 200 kilomètres, d'après le tarif naturel de 1875, on a un chiffre un peu plus élevé :

$$55{,}50 + 10 = 65 \text{ fr. } 50$$

au lieu de 62 francs.

Le prix de transport de 10 tonnes de balles de coton à 200 kilomètres atteindra d'après le tarif naturel de 1872 :

Si le transport a lieu en wagon couvert,

$$79 + 52 + 7{,}5 + 3 = 141 \text{ fr. } 50$$ [1].

Si le transport a lieu en wagon découvert et bâché,

$$52 + 26 + 7{,}5 + 3 + 2 = 90 \text{ fr. } 50$$ [2].

Sur le réseau de l'Est (trafic local), la taxe minima appliquée, par tonne et kilomètre, entre des gares dénommées est de 0,08 (tarif spécial P. V. N° 51), soit par wagon de 10 tonnes à 200 kilomètres.

$$160 + 4 = 164 \text{ fr.}$$

y compris les frais de gare, et non compris ceux de chargement et de déchargement, afin d'avoir des conditions analogues à celles des classes des marchandises en charge de wagon du tarif d'Alsace-Lorraine. Le prix de transport d'après le système d'Alsace-Lorraine est toujours plus bas que celui calculé d'après les tarifs de l'Est, et les différences, toutes en faveur de la grande industrie d'Alsace, sont assez considérables pour que cette industrie tienne à garder un système de tarifs dont les taxes lui sont si favorables et ait protesté hautement, en 1876 et en 1877, contre l'abrogation du système naturel.

Avantages et inconvénients pour les administrations de chemins de fer. Il reste à examiner si le système naturel réalise, au point de vue des administrations de chemins de fer, des avantages militant en faveur de son adoption, ou si les inconvénients qu'il présente doivent le faire rejeter.

---

[1] Le tarif de 1875 pour le prix de transport de 10 tonnes de balles de coton à une distance de 200 kilomètres donne la valeur suivante :

$$66{,}25 \times 2 + 15 = 148 \text{ fr. } 50.$$

L'ancienne taxe de 1872 était de 141 fr. 50.

[2] Lorsque le transport des 10 tonnes de balles de coton s'effectuera dans un wagon découvert et à une distance de 200 kilomètres, le tarif de 1875 conduit au prix de transport de

$$50 \times 2 + 15 + 3{,}75 = 118 \text{ fr. } 75$$

au lieu du chiffre de 90,50 que donne le tarif de 1872.

Le tarif de 1875 fixait la taxe de location des bâches à raison de 3 fr. 75 par bâche et par fraction indivisible de 200 kilomètres de parcours de la marchandise.

Les élements qui influent le plus sur les dépenses de l'exploitation proprement dite d'une ligne ferrée sont de nature très diverse; on peut citer parmi eux : le prix des matières consommées par les services de l'exploitation, les salaires, le prix de la main-d'œuvre, la plus ou moins bonne utilisation du matériel roulant, la rapidité du transport, etc. Le système du tarif au wagon exerce de l'influence sur l'un de ces éléments, *la bonne utilisation de la puissance de chargement des wagons*. Le tarif étant d'autant plus bas que cette puissance de chargement est mieux utilisée, les grands industriels et les groupeurs auront soin de faire tous leurs efforts pour avoir un chargement complet de wagon ; ils s'appliqueront à arrimer leurs marchandises de façon à charger dans un seul et même wagon un poids de marchandises de 10 tonnes (ce poids de 10 tonnes est en général celui de la puissance de chargement des wagons). Dans les grandes villes, dans les centres producteurs, les wagons doivent être mieux utilisés avec le système naturel qu'avec les systèmes antérieurs. Dans les petites gares, l'amélioration sera moindre. Le système naturel donne lieu à une meilleure utilisation du matériel roulant, c'est là un avantage réel pour le chemin de fer; car le parc étant mieux utilisé, les frais de traction, d'entretien des véhicules, etc., diminuent.

Voici un exemple qui fera ressortir tout l'intérêt qu'ont les groupeurs à utiliser le mieux qu'ils peuvent les wagons mis à leur disposition.

Un groupeur a réuni, un jour déterminé, des marchandises, en poids de 5,000 kilogrammes et en destination d'une ville donnée, située à 100 kilomètres; le lendemain, il a une nouvelle expédition de 5,000 kilogrammes pour la même destination. Au lieu de les expédier toutes deux isolément dans deux wagons, il n'en fait qu'une seule expédition de 10 tonnes qu'il charge dans un seul wagon. L'utilisation du matériel roulant au lieu d'être de 50 0/0 devient 100 0/0.

Quelles seront les taxes de transport dans les deux cas? Deux expéditions de 5 tonnes, en wagon couvert, auraient coûté d'après le tarif de 1872 :

$$79 + 15 = 94 \text{ fr.}$$

Une seule expédition des mêmes marchandises, en un seul wagon couvert, coûtera :

$$39{,}5 + 26 + 7{,}5 + 3 = 76 \text{ fr.}$$

Soit une économie de 18 francs. Calculons aussi le prix de ces 10 tonnes de marchandises dans l'hypothèse de l'expédition faite

d'après le tarif au colis (expéditions partielles). Le prix de transport eût été dans ce cas :

105,45 + 20 = 125 fr. 45.

Ainsi si l'expéditeur n'a pas recours au groupage pour le transport de ses 10 tonnes, il paiera au moins 125 fr. 44 de port; s'il groupe par 5 tonnes de chargement dans un wagon, les frais de transport seront de 94 fr.; si, au contraire, il charge les 10 tonnes dans un seul wagon couvert, il ne paiera que 76 fr., soit une économie de 31 fr. 45 ou 33 0/0 dans un cas, et de 49 fr. 45 ou de 65 0/0 dans l'autre. Le groupeur a donc des motifs très sérieux d'utiliser entièrement le matériel roulant dont il dispose. Si l'expédition avait été faite en wagon découvert, l'économie réalisée par le groupeur en chargeant ses 10 tonnes sur un seul wagon bâché au lieu de deux wagons, eût été, d'après le tarif de 1872, de 16 fr. 50 (le prix de transport étant respectivement de 67 fr. et de 51 fr. 50).

Citons quelques chiffres relatifs à l'utilisation du parc du matériel roulant en Allemagne et en Autriche-Hongrie :

Réseaux.	1872 p. 0/0	1873 p. 0/0	1874 p. 0/0	1875 p. 0/0
Chemins d'Alsace-Lorraine	47.48	47.50	46.06	45.59
Chemins d'Etat en Allemagne	37.60	37.85	37.10	39.13
Chemins privés exploités par l'Etat en Allemagne	49.80	49.93	48.15	51.04
Chemins privés en Allemagne	41.60	41.88	39.47	40.58
Chemins d'Etat en Hongrie	46.00	36.73	36.00	44.05
Chemins privés en Autriche-Hongrie	40.70	44.77	41.36	42.12
Moyenne en Allemagne et en Autriche-Hongrie	40.60	41.01	40.09	41.61

Ainsi, si l'on fait abstraction du groupe des chemins de fer allemands appartenant à des compagnies et exploités par l'État, groupe qui contient les principales lignes houillères de l'Allemagne, chemin de la Marche de Berg (Bergisch-Mærkische), chemin de la Haute-Silésie (Oberschlesische), et qui par ce fait doit avoir un bon coefficient d'utilisation de son matériel roulant, le groupe des chemins de fer d'Alsace-Lorraine est celui qui a le meilleur coefficient d'utilisation des wagons [1].

---

[1] Après les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, ce sont les chemins de fer de l'Etat hongrois qui ont, en 1875, le meilleur coefficient d'utilisation du matériel roulant. L'Etat hongrois avait appliqué, à partir de juin 1874, sur ses lignes ferrées, le système des tarifs d'Alsace.

Dans la pensée des créateurs du système d'Alsace-Lorraine de sérieuses économies devaient être réalisées dans l'exploitation des chemins de fer, par l'application de ce système.

Il se présente, en effet, *a priori*, aux administrations de chemins de fer, deux systèmes diamétralement opposés pour l'exploitation de leurs lignes :

Ou bien, l'administration du chemin de fer peut ne mettre à la disposition du public que sa voie ferrée, son matériel roulant et la force de traction de ses machines, sans s'occuper ni du chargement, ni du déchargement, ni du magasinage des marchandises, sans assumer de responsabilité à l'égard de la marchandise que l'expéditeur a chargé lui-même dans un wagon, et dont le destinataire effectuera le déchargement. Le chemin de fer loue pour ainsi dire sa voie, ses wagons au commerce et à l'industrie, il n'est que tractionnaire; il n'a pas besoin de magasins pour les marchandises, il ne lui faut pas de personnel pour la manutention des colis qui lui sont remis. En devenant une administration de louage de ses véhicules, le chemin de fer ne connaît plus que le *tarif au wagon*, et n'admet pas de *tarif au colis;* peu lui importe que la puissance de chargement du wagon soit entièrement utilisé ou non, par l'expéditeur; il est perçu, dans tous les cas, la *taxe au wagon;* le wagon est chargé et mis sous plomb par l'expéditeur, et le chemin de fer n'a d'autre obligation que de traîner le wagon de la gare expéditrice à la gare destinataire. Plus de manutention des colis, plus de garanties pour les avaries ; l'administration du chemin de fer ignore de quoi se compose le chargement du wagon. En un mot, le mode d'organisation actuel de l'exploitation des chemins de fer serait profondément modifié ; les taxes nouvelles perçues correspondraient à des services rendus en échange par le chemin de fer, différents de ceux rendus jusqu'à présent ; le rôle des chemins de fer dans le transport des marchandises diminuerait, et les taxes diminueraient dans la même proportion. Les taris perçus par le chemin de fer pourront, dans ce cas, être faibles.

Ou bien, l'administration du chemin de fer exige, pour chaque colis qui lui est livré, une remise et une réception; dès l'instant de la réception, elle est responsable de toutes les avaries que peut subir la marchandise dans les magasins de la gare d'expédition ou de la gare d'arrivage, ou encore pendant le transport. La remise faite au destinataire par les agents du chemin de fer dans la gare d'arrivage libère l'administration du chemin de fer de toute garantie vis-à-vis de l'expéditeur. Toutes les manutentions des marchandises dans les gares d'expédition et de destination sont faites par les soins du chemin de fer; il faut, à l'administration de la ligne, des maga-

sins pour déposer les marchandises, il faut un nombreux personnel d'agents pour le service de la réception, de la manutention, de la surveillance et du magasinage.

Jusqu'au moment de l'introduction du système d'Alsace-Lorraine, toutes les compagnies de chemins de fer, toutes les lignes de l'État avaient mis en vigueur ce second système dans presque toutes ses parties ; elles avaient à remplir vis-à-vis du public les charges et les obligations que la loi imposait à un voiturier quelconque dans les pays où une loi spéciale, comme en Allemagne, ne fixe pas les obligations des administrations de chemins de fer en matière de transport, de garantie et de responsabilité. Le système naturel d'Alsace-Lorraine est un type bâtard, intermédiaire entre les deux systèmes qui viennent d'être définis; il présente une partie des imperfections de chacun d'eux, et ne réunit pas les avantages résultant de l'application isolée de chacun de ces deux systèmes types.

Le système de tarifs d'Alsace, en admettant le tarif au wagon, conserve le tarif au colis; il force l'administration à avoir, comme avant l'application du tarif naturel, des magasins pour déposer les marchandises remises au colis et non en charge de wagon; il faut un personnel d'agents et d'ouvriers pour la réception, la surveillance, le chargement et le déchargement de ces mêmes expéditions partielles. Par suite, les économies qui résulteraient dans l'exploitation des chemins de fer de l'application du *système pur du tarif au wagon* sont perdues en bonne partie.

La conséquence de ce dernier fait doit être fatalement que les dépenses d'exploitation avec le système du tarif au wagon sont à peu près les mêmes qu'avec les tarifs appliqués antérieurement. Il y a lieu toutefois de tenir compte de la diminution, relativement faible (quand on la compare aux dépenses totales d'exploitation), de ces dépenses provenant de la meilleure utilisation du matériel roulant.

Quant aux recettes de l'exploitation que donne l'application des taxes du tarif naturel, elles sont plus faibles que celles obtenues avec les anciens tarifs.

Les taxes unitaires, en effet, sont moins élevées que celles du système des tarifs de la classification. Et il doit en être ainsi dans tout système de tarifs basé sur le tarif naturel. Les taxes des expéditions partielles, ainsi que celles des expéditions en charge de wagon de ce système sont des *taxes moyennes* que l'administration des chemins de fer d'Alsace a fixées en partant du principe qu'elles devaient s'appliquer à toute espèce de marchandises, qu'elle ait de la valeur ou qu'elle n'en ait pas. Par suite, cette taxe moyenne à percevoir

pour chaque article ne pouvait pas être très élevée; car une taxe élevée, frappant indistinctement tous les articles à transporter, eût exclu du transport par chemin de fer tous les produits de faible valeur, pour lesquels le prix de transport atteint et dépasse parfois le prix de production, et qui, pour les besoins du commerce ou de l'industrie, ne se présentent et ne sont nécessaires que rarement en expéditions d'un poids d'au moins 5 tonnes. Il fallait donc, puisqu'on ne voulait qu'une seule taxe moyenne, ou la prendre élevée, et nuire au trafic des marchandises de moindre valeur, ou la prendre peu élevée, et se résigner à transporter les marchandises de prix à une faible taxe, et à créer encore, dans des cas nombreux (comme on le verra plus loin), de graves perturbations dans le transport des marchandises de faible valeur, non contenues dans la nomenclature des matières premières du tarif d'Alsace-Lorraine, et expédiées en poids inférieur à 5 ou 10 tonnes.

Quelles devaient être les conséquences de l'application de tarifs à taxe moyenne peu élevée? Elles furent de deux sortes:

1° Les recettes de l'exploitation plus faibles, en face de dépenses restées à peu près les mêmes, amenèrent un produit net faible, un tarif moyen bas, et un coefficient d'exploitation élevé. L'expérience est venue justifier les prévisions faites à cet égard. Les produits nets réalisés rapportés au capital de construction se sont élevés sur les chemins d'Alsace :

En 1872,	à 2.12	0/0 du capital de construction.
1873,	à 0.98	—
1874,	à 1.91	—
1875,	à 2.51	—
1876,	à 2.83	—

Nous n'avons pu évaluer qu'approximativement le revenu des lignes d'Alsace pendant qu'elles étaient exploitées par la compagnie de l'Est. La dernière année de l'exploitation par la compagnie française (1869) avait donné un taux de l'intérêt du capital de construction compris entre 6 et 7 0/0 de ce capital; ce chiffre s'applique à l'ensemble des lignes d'Alsace-Lorraine, tant l'ancien réseau (459 kilomètres), que le nouveau (376 kilomètres, dont 250 en exploitation), en tout 835 kilomètres cédés à l'Allemagne, dont 709 en exploitation. Il y a donc entre les résultats financiers obtenus par la compagnie de chemins de fer, d'une part, et par l'administration des chemins d'empire d'Alsace, d'autre part, une différence de plus du simple au double [1], en faveur des résultats atteints par la compagnie privée.

[1] La longueur moyenne exploitée des lignes d'Alsace-Lorraine pendant l'an-

Le tarif moyen perçu par tonne de marchandises de petite vitesse; transportée à un kilomètre, devait être sur les chemins d'Alsace plus bas que sur les autres réseaux qui n'appliquaient pas le tarif naturel. Le tableau suivant donne la valeur des tarifs moyens perçus sur divers groupes de chemins en Allemagne et en Autriche-Hongrie :

Réseaux.	1872 francs	1873 francs	1874 francs	1875 francs
Chemins d'Alsace-Lorraine.........	0.0512	0.0493	0.0529	0.0561
Chemins d'Etat de Bade...........	0.0773	0.0725	0.0803	0.0743
Id. de Bavière.........	0.0672	0.0649	0.0706	0.0725
Id. de Wurtemberg....	0.0691	0.0693	0.0692	0.0749
Id. d'Allemagne.......	0.0605	0.0568	0.0586	0.0630
Chemins privés allemands exploités par l'Etat........................	0.0512	0.0507	0.0515	0.0511
Chemins privés allemands..........	0.0610	0.0587	0.0615	0.0631
Chemins privés austro-hongrois....	0.0835	0.0827	0.0793	0.0787
Chemins d'Etat de Hongrie........	0.0590	0.0563	0.0598	0.0662
Moyenne........	0.0653	0.0634	0.0637	0.0655

Ainsi, le tarif moyen perçu sur les chemins de fer d'Alsace est le plus bas de tous ceux perçus en Allemagne et en Autriche ; il faut en excepter pourtant celui des chemins privés, exploités par l'État en Allemagne, qui, en raison de la nature de leurs principaux transport (houille), doivent avoir un tarif moyen peu élevé. Pour faire la conversion des tarifs moyens, on a supposé que le florin autrichien valait 2 fr. 50, et le marc allemand 1 fr. 25 [1].

---

née 1876 a été de 887 kilomètres. Les lignes livrées à l'exploitation dans les dernières années n'ont qu'un trafic assez faible en général et exercent une influence négative sur les résultats actuels de l'exploitation de tout le réseau d'Alsace-Lorraine.

[1] Le tarif moyen perçu par tonne et par kilomètre sur le réseau des six grandes compagnies françaises a été :

Sur l'ancien réseau :

En 1872 de..................fr. 0.0575

En 1873 de..................... 0.0577

En 1874 de..................... 0.0581

Sur le nouveau réseau :

En 1874 de................. fr. 0.0583

En 1873 de..................... 0.0582

En 1874 de..................... 0.0592

Le tarif moyen percu en France est sensiblement inférieur au tarif moyen perçu sur les chemins de fer allemands et austro-hongrois. Ce résultat n'a rien de surprenant; il trouve son explication dans la différence entre la nature du trafic allemand et celle du trafic français.

Les coefficients d'exploitation sur le réseau d'Alsace-Lorraine et sur les autres réseaux indiqués ci-après ont atteint les chiffres suivants :

Réseaux.	1872 p. 0/0	1873 p. 0/0	1874 p. 0/0	1875 p. 0/0
Chemins de fer d'Alsace-Lorraine.......	75.36	88.72	78.85	75.90
Chemins de fer d'Etat en Allemagne....	63.25	66.30	70.17	64.68
Chemins privés exploités par l'Etat allemand..............................	52.63	58.21	57.60	51.29
Chemins privés en Allemagne..........	52,25	58.18	59.15	54.90
Chemins privés en Autriche-Hongrie....	49.26	49.83	52.77	52.43
Chemins de l'Etat en Hongrie...........	69.86	67.49	78.17	68.88
Moyenne des chemins allemands et austro-hongrois..............................	54.83	57.99	60.69	56.58

Le coefficient d'exploitation des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, tout en suivant une progression décroissante pendant les dernières années, est encore plus élevé que celui des autres groupes de chemins. Seul le coefficient d'exploitation des chemins de l'État hongrois se rapproche, en 1874 et en 1875, de celui des lignes d'Alsace-Lorraine. L'état hongrois avait, en 1874 et 1875, fait également l'essai, sur ses lignes, du tarif naturel.

En juin 1875, l'administration des chemins de fer d'Alsace-Lorraine mit en vigueur un tarif à taxes plus élevées [1] que celles de

[1] Ce deuxième tarif est à peu près identique au premier quant aux prescriptions réglementaires, mais différent de lui quant à la hauteur des taxes.

Les nouveaux prix d'application étaient d'environ un cinquième supérieurs aux anciens ; on avait remplacé la valeur de l'ancien pfennig qui, exprimée en francs, était de 0 fr. 010466, par le nouveau pfennig en valeur de marc (Marckpfennig), valant 0 fr. 0125.

Le tarif de 1875 était calculé en valeur de marc. Les taxes du tarif de 1875, par tonne et par kilomètre, étaient :

Grande vitesse.

I. Messageries..fr. 0.2650

Petite vitesse.

II. Marchandises au colis (expéditions partielles)................. 0.1325

III. Marchandises au wagon :

A) Si le wagon est couvert,

Si l'expédition est d'au moins 5 tonnes........................... 0.08875

— est de 10 tonnes................................ 0.06625

B) Si le wagon est découvert,

Si l'expédition est d'au moins 5 tonnes........................... 0.06875

— est de 10 tonnes................................ 0.0500

C) Matières premières en charge complète de wagon (10 tonnes)... 0.0320

Il a été mis aussi en vigueur, pendant l'année 1875, un tarif pour houilles, fer

l'ancien tarif de 1872, et c'est là qu'il faut chercher, en grande partie, la cause des améliorations qu'indiquent, dans l'année 1875, le produit net, le tarif moyen perçu et le coefficient d'exploitation des chemins d'Alsace-Lorraine.

2° Le fait de l'adoption d'une *taxe générale moyenne* peu élevée s'appliquant indistinctement à toute marchandise, cause, comme il est facile de le voir, un grave préjudice à certains produits qui ne peuvent être transportés à de grandes distances que s'ils sont soumis à une taxe très faible. Dans le système de tarifs de la classification, les taxes élevées perçues pour les articles ayant une certaine valeur, permettaient de transporter à bas prix tous les produits pour lesquels le bon marché de transport était une condition *sine qua non* de la circulation ou de l'expédition ; il y avait là une sorte de compensation. Dans le système naturel d'Alsace-Lorraine, la taxe n'est réellement très réduite que lorsque les expéditions sont livrées en charge complète de wagon ; mais il faut au moins 5 tonnes de chargement pour avoir droit à une taxe réduite. On n'a pas toujours 5,000 kilogrammes à expédier, même lorsqu'il s'agit d'objets de peu de valeur ; quelquefois aussi le volume ou le conditionnement d'une marchandise s'oppose à son chargement dans un wagon en poids de 5 ou de 10 tonnes, et dans ce cas le tarif d'Alsace-Lorraine donne un prix de transport plus fort très souvent que celui qui résulterait de l'application des taxes de l'un des systèmes de tarifs de la classification en Allemagne[1]. Voici deux exemples :

a) Une expédition de 2,500 kilogrammes d'orge mondé est faite de Dresde à Luxembourg.

---

bruts et minerais; ce tarif fut conservé, depuis lors, afin de diminuer les effets de la crise de l'industrie minière et de celle de l'industrie du fer. La taxe par tonne et par kilomètre s'élève, pour le transport des produit de ce tarif, à 0 fr. 02775.

Ce nouveau tarif fixait, pour la messagerie, une taxe double de celle de la petite vitesse. La taxe d'expédition s'élève à 2 fr. 50 par tonne pour les expéditions partielles, et à 1 fr. 50 par tonne pour les marchandises des classes A et B. Elle varie de 1 fr. 50 à 1 fr. pour les articles du tarif spécial.

[1] Un fait analogue peut être constaté lorsqu'on compare, pour le transport de certains produits, les taxes de la Compagnie de l'Est français avec celles du chemin d'Alsace-Lorraine, on a vu plus haut que le prix du transport de 10 tonnes de houille à 200 kilomètres s'élevait entre des gares dénommées de la Compagnie de l'Est à 64 francs.

Sur le réseau de l'Alsace-Lorraine, ce prix de transport atteint sur une section quelconque de 200 kilomètres de longueur :

D'après le tarif de 1872............ 62 fr.
— 1875............ 65 fr. 50

La taxe calculée d'après le système du tarif naturel est de 280 fr.

Avec la classification à la valeur, de Dresde à Conz, et la réinscription à Conz pour Luxembourg, on a :

Dresde-Conz (classe A).............	175 fr. 00
Conz-Luxembourg (tarif naturel)....	18 75
	193 fr. 75

C'est-à-dire une différence de 86 fr. 25 en faveur du système de la classification.

b) Une expédition de 5,600 kilogrammes de peaux, chargées dans deux wagons, est faite de Kœnisberg à Bâle. Le prix de transport calculé d'après le tarif Kœnisberg-Bâle et établi avec le système d'Alsace-Lorraine (expéditions partielles) est de 1,250 fr. 38. Si, au contraire, on applique la classe A du tarif de la classification, de Kœnigsberg à Heidelberg, avec réinscription à Heidelberg pour Bâle, la taxe de transport devient :

Kœnigsberg-Heidelberg (classe A)...	669 fr. 25
Heidelberg-Bâle (tarif naturel)......	208 62
Total.........	877 fr. 87

Soit un prix de transport de 887 fr. 87, au lieu de 1,250 fr. 38, ou une différence de 372 fr. 51 en faveur du système de la classification.

Choix du wagon par l'expéditeur. Parmi les conséquences d'importance secondaire qui découlent encore de l'application du système naturel d'Alsace-Lorraine, nous n'en citerons qu'une.

Dans ce système, la taxe de transport varie suivant que la marchandise se trouve en wagon couvert ou en wagon découvert. L'expéditeur a le choix du wagon. La taxe relative au transport en wagon découvert étant la plus faible, l'expéditeur a intérêt à se servir de wagons découverts, et il le fera chaque fois que le temps sera favorable, et que la distance à parcourir sera courte; au besoin, il louera une bâche pour couvrir sa marchandise.

La différence des taxes des classes de marchandises en charge de wagon, suivant qu'il s'agissait d'un wagon couvert ou d'un wagon découvert, était, en effet, beaucoup trop élevée et ne correspondait pas aux exigences de la réalité. Sans doute le poids mort à traîner par tonne nette est plus grand lorsqu'on emploie un wagon couvert que lorsqu'on se sert d'un wagon découvert, les frais d'entretien sont aussi plus considérables dans un cas que dans l'autre; mais le rapport de ce poids mort, de ces frais d'entretien est beau-

coup plus faible que la proportion existant entre les taxes perçues dans le système naturel.

Dans le tarif d'Alsace-Lorraine de 1872, une expédition de 5 tonnes payait, par tonne et par kilomètre, suivant qu'elle était chargée :

Dans un wagon couvert....fr.	0.07908
Dans un wagon découvert....	0.05222

Une expédition de 10 tonnes (matières premières exclues) était tarifée, par tonne et par kilomètre (tarif moyen) :

Dans un wagon couvert....fr.	0.06565
Dans un wagon découvert....	0.03916

Dans le tarif naturel de 1875, la différence est devenue plus faible. La taxe par tonne et kilomètre des produits expédiés en charge de 5 tonnes était :

Wagon couvert............fr.	0.08875
Wagon découvert............	0.06875

Si la charge par wagon est de 10 tonnes (matières premières exclues) on a, par tonne et par kilomètre :

Wagon couvert............fr.	0.06625
Wagon découvert............	0.05000

La diminution des taxes varie par suite dans le tarif de 1872, de 34 à 40 0/0, et dans le tarif de 1872, de 22 à 25 0/0, suivant qu'on emploie un wagon découvert au lieu d'un wagon couvert. Le rapport des poids bruts (poids du wagon et chargement) à traîner et celui des dépenses d'entretien du matériel, pour les deux catégories de wagons, ne dépasse pas, en moyenne, 15 à 20 0/0.

Il résulte de la faculté du choix du wagon laissée aux expéditeurs, une grande difficulté pour les administrations de chemins de fer de fixer, d'une façon définitive et répondant aux besoins du trafic, le nombre de wagons couverts et découverts qui doivent composer le parc du matériel roulant du chemin de fer. La répartition du matériel roulant entre les diverses gares devient plus difficile ; l'expéditeur ayant le choix du wagon, il y aurait cent wagons vides couverts en gare et pas de wagon découvert, s'il désire un wagon découvert, l'administration du chemin de fer devra en faire venir un, et aura ainsi à effectuer des parcours à vide de son matériel.

En résumant ce qui vient d'être dit sur les avantages et les inconvénients qui découlent pour les administrations de chemins de fer de l'application du système de tarifs d'Alsace-Lorraine, on

peut affirmer que, à part l'avantage d'une utilisation meilleure du matériel roulant, il ne présenterait que des inconvénients : diminution des recettes par suite des taxes peu élevées ; impossibilité de payer en totalité les sommes nécessaires à l'intérêt et à l'amortissement du capital de construction, et comme conséquence immédiate de cette situation financière très précaire, arrêt de la construction de nouveaux chemins de fer par les compagnies auxquelles un pareil système serait imposé; enfin difficultés dans la fixation du parc du matériel roulant.

Le système de tarifs d'Alsace-Lorraine a cessé d'être appliqué en Alsace, depuis la mise en vigueur, en 1877, du nouveau tarif allemand de petite vitesse.

III

Le système de tarifs uniformes, adopté en Allemagne par tous les chemins de fer, est, suivant la décision du Conseil fédéral, un compromis entre le système de tarifs d'Alsace-Lorraine et celui de la classification; il a emprunté au système naturel la classe unique d'expéditions partielles et ses classes de marchandises en charge de wagon à taxe réduite; il a abandonné la distinction faite, au point de vue de la taxation, par le tarif d'Alsace-Lorraine, entre wagons couverts et les wagons découverts; il a pris au système de la classification le principe de l'établissement de ses trois tarifs spéciaux.

La charpente du nouveau tarif allemand est esquissée dans ce qui suit :

GRANDE VITESSE.

I) Messagerie.

PETITE VITESSE.

II) Expéditions partielles.

Expéditions en charge de wagon.

III) Classe A_1. — Si l'expédition est d'au moins 5 tonnes.
IV) Classe B. — Si l'expédition est de 10 tonnes.

Tarifs spéciaux.

V) Classe A_2. — Pour des expéditions d'articles des tarifs spéciaux en poids de 5 tonnes.

VI) Tarif spécial I
VII) Id. II
VIII) Id. III
} Expédition des articles dénommés dans chaque tarif spécial en poids de 10 tonnes.

Grande vitesse. — Il y a une classe pour les expéditions partielles

de la messagerie. La taxe appliquée est double de celle à laquelle sont tarifées les expéditions partielles de petite vitesse.

Si des expéditions de grande vitesse sont faites en charge de wagon, elles sont frappées de la double taxe de transport des classes de marchandises en charge de wagon de la petite vitesse.

Le tarif contient une prescription spéciale relative au cas où, sur la demande de l'expéditeur et avec le consentement de l'administration du chemin de fer, le transport de la messagerie a lieu par train express. La taxe devient dans ce cas double de la taxe ordinaire de grande vitesse, c'est-à-dire qu'elle est égale à quatre fois la taxe de la petite vitesse.

Petite vitesse. — Toute expédition qui n'est pas remise au transport en grande vitesse, ni en charge de wagon, est taxée comme expédition partielle.

Les marchandises non dénommées dans les tarifs spéciaux et remises en charge de wagon, sont tarifées à la classe A_1 si l'expédition est en poids d'au moins 5 tonnes par wagon, et à la classe B si l'expédition est de 10 tonnes.

Les taxes des tarifs spéciaux ne sont appliquées aux marchandises dénommées dans ces tarifs que lorsque les articles sont remis en poids de 10 tonnes. Si ces marchandises sont livrées au chemin de fer en poids inférieur à 10 tonnes, mais supérieur ou au moins égal à 5 tonnes, il est perçu la taxe de la classe A_2.

Quant aux taxes à percevoir pour chaque classe, par tonne et par kilomètre, le ministre prussien s'est réservé le droit de fixer les taxes maxima pour chaque réseau séparément et en tenant compte des conditions spéciales d'exploitation de chaque chemin de fer.

Taxes maxima. — Voici les taxes maxima accordées à quelques chemins de l'Etat et à quelques chemins de fer privés[1]. Le premier tableau contient les taxes maxima, par tonne et kilomètre, appliquées sur les chemins de fer de l'Etat en Saxe, en Bavière et en Prusse :

---

[1] L'article 42 du cahier des charges des grandes compagnies françaises autorise la perception des taxes suivantes par tonne et par kilomètre :

Grande vitesse ... fr.	0.36
Petite vitesse, Cl. I (spiritueux, denrées coloniales, objets manufacturés, etc.)	0.16
II (farines, céréales, vins, fers, etc.) ...	0.14
III (pierre de taille, fonte brute, etc.) ...	0.10
IV (houille, fumiers, engrais, minerai, etc.) parcours	
de 0 kil. à 100 kil ...	0.08
de 101 » à 300 » ...	0.06
au delà de 300 kilomètres ...	0.04

Marchandises.	Etat de Saxe. francs	Etat de Prusse. francs	Etat de Bavière. francs
Grande vitesse	0.28	0.275	0.2875
Petite vitesse. — Expéditions partielles	0.14	0.1375	0.14375
Classe A_1 (5 tonnes)	0.10	0.08125	0.085
Classe B (10 tonnes)	0.08337	0.075	0.075
Classe A_2 (5 tonnes de marchandise des tarifs spéciaux)	0.06875	0.06875	0.06875
Tarif spécial I	0.0625	0.0556	0.05625
» II	0.05	0.04375	0.0425
» III	0.0375	0.03325	0.03375
Tarif d'exception I	0.0625		
» II	0.04375		
» III	0.0375		

Le tableau suivant donne les taxes maxima, par tonne et kilomètre, de quelques chemins de fer privés ; on verra que quelquefois une même compagnie a des taxes maxima différentes sur les deux ou plusieurs lignes de son réseau :

Marchandises.	Chemin de Berlin à Hambourg. Ancien réseau.	Chemin de Berlin à Hambourg. Wittemberg à Buchholz.	Chemin de Magdebourg à Halderstadt. Hanovre-Altenbecken.	Chemin de Magdebourg à Halderstadt. Magdebourg Halberstadt.	Chemin de Berlin à Potsdam et à Magdebourg
	francs	francs	francs	francs	francs
Grande vitesse	0.2750	0.30	0.275	0.275	0.30
Petite vitesse. — Expéditions partielles	0.1375	0.15	0.1375	0.1375	0.15
Classe A_1	0.10	0.10	0.10	0.10	0.10
» B	0.08337	0.08337	0.08	0.08	0.08337
» A_2	0.06875	0.06875	0.06875	0.06875	0.0675
Tarif spécial I	0.0566	0.0625	0.06	0.0566	0.0566
» II	0.0455	0.05	0.0475	0.0455	0.0455
» III	0.03337	0.03337	0 03375	0.03375	0.03375

La taxe d'expédition est de 0 fr. 25 par 100 kilogrammes pour les expéditions partielles et pour la classe A. Cette taxe s'élève à 0 fr. 15 par 100 kilogrammes pour les autres classes et les tarifs spéciaux.

Cette taxe d'expédition remplace les frais accessoires des tarifs français. Elle s'applique, pour les expéditions partielles, à la manutention et aux frais de gare ; tandis que pour les classes de marchandises en charge de wagon, les tarifs spéciaux, elle ne peut rémunérer l'administration du chemin de fer que des frais de

gare, puisque tous les articles expédiés en charge de wagon doivent être chargés par l'expéditeur, et déchargés par le destinataire. En assimilant ainsi la taxe d'expédition aux frais accessoires des tarifs français, on constate que le nouveau tarif allemand fixe à 2 fr. 50 le montant de ces frais, par tonne d'une expédition partielle, et à 1 fr. 50, par tonne d'une expédition en charge de wagon. Ces frais sont à peu près doubles de ceux perçus en France pour la petite vitesse [1].

Les taxes fixées ci-dessus pour les chemins de fer de l'Etat en Prusse peuvent être appliquées telles qu'elles sont, sans diminution, sur les nouvelles sections à livrer à l'exploitation. Quant aux sections déjà exploitées, les mêmes taxes maxima peuvent être appliquées, en tant que les taxes des tarifs en vigueur jusqu'à présent ne sont pas dépassées par les nouvelles taxes maxima.

Les marchandises volumineuses, en expéditions partielles, sont frappées d'une surtaxe de 50 0/0, que l'expédition ait lieu en grande ou en petite vitesse. Le tarif énumère les articles qui sont à tarifer comme marchandises volumineuses.

Chargement et déchargement. Wagons découverts. — L'administration du chemin de fer fait le chargement et le déchargement des expéditions partielles de grande et de petite vitesse.

Toutes les marchandises des classes A_1, B, A_2 et des tarifs spéciaux devront être chargées par l'expéditeur et déchargées par le destinataire.

Tous les articles des tarifs spéciaux peuvent être transportés en wagons découverts, à moins de prescription contraire de l'expéditeur sur la lettre de voiture. Si l'expéditeur désire l'emploi d'un wagon couvert, il sera perçu une surtaxe de 10 0/0.

Groupage. — Le nouveau tarif allemand autorise explicitement le groupage des marchandises; mais l'administration du chemin

---

[1] Cette taxe d'expédition constitue la fraction du prix de transport qui est indépendante du parcours de la marchandise. En raison de l'importance de cette taxe, il résultera, pour les transports effectués à de petites distances, un tarif moyen assez élevé alors même que le prix d'application par tonne et par kilomètre d'après le tarif est faible. Prenons un article du tarif spécial n° III transporté, d'une part, à 30 kilomètres, et d'autre part à 300 kilomètres. Le tarif moyen par tonne kilométrique, dans le premier cas,

sera de : $\frac{30 \times 0.03325 + 1.50}{30} = 0$ f . 08325

dans le deuxième cas, il s'élèvera à : $\frac{300 \times 0.03325 + 1.50}{300} = 0$ fr. 03825

Le prix total du transport, par tonne et par kilomètre, peut varier, selon la distance parcourue par un article du tarif spécial n° III, du simple au double.

de fer refuse toute garantie en ce qui concerne les avaries, l'une par l'autre, des marchandises groupées. Il en résulte que la charge d'un wagon pourra se composer d'articles différents classés dans un même tarif spécial, ou dans divers tarifs spéciaux, soit encore d'articles de tarifs spéciaux et d'autres marchandises non comprises dans les tarifs spéciaux. On applique toujours la taxe correspondant à la marchandise rangée dans la classe la plus élevée du tarif.

En autorisant le groupage, le nouveau tarif allemand accorde une prime aux groupeurs de marchandises, et on pourrait répéter ici tout ce qui a été dit au sujet du groupage et de ses conséquences dans le chapitre relatif au système d'Alsace-Lorraine. Cette prime est même, en moyenne, aussi élevée dans le nouveau système que dans le tarif naturel. Ainsi, la taxe des expéditions partielles dans le tarif d'Alsace-Lorraine de 1875 s'est élevée à 0 fr. 1325 par tonne et kilomètre; la classe A est taxée à 0 fr. 08875, soit une différence de 0 fr. 04375 au bénéfice du groupeur, par tonne et par kilomètre, si l'expédition a lieu en charge de wagon couvert au lieu d'être effectuée en expédition partielle.

Dans les tarifs nouveaux des chemins de fer de l'Etat de Prusse, la taxe par tonne et kilomètre de petite vitesse, en expéditions partielles, est de.................................... 0 fr. 1375

Classe A_1.................................... 0 08125

Différence........ 0 fr. 05625

Soit un bénéfice de 0 fr. 05625, par tonne et par kilomètre, au profit de l'expéditeur et du groupeur qui réunira la marchandise pour l'expédier en poids d'au moins 5 tonnes.

Sur les chemins de fer de l'Etat de Saxe, la prime du groupeur s'élève à 0 fr. 04. Elle varie entre 0 fr. 04 et 0 fr. 056, par tonne et kilomètre, dans les nouveaux tarifs des chemins de fer privés en Allemagne.

Cette prime des groupeurs est assez belle pour que l'institution de ces intermédiaires forcés, que le nouveau tarif allemand place entre le producteur et le chemin de fer, puisse se développer beaucoup et qu'une grande partie des marchandises à expédier par chemins de fer passent entre les mains des sociétés de groupage. Sans répéter ici ce que nous avons déjà dit plus haut au sujet de l'influence du groupage sur la grande et la petite industrie, sur les grands et les petits centres de population et d'industrie, sur l'utilisation du matériel roulant, sur les dépenses et les recettes d, l'exploitation des chemins de fer, nous ajouterons pourtant quee

à l'intensité près, des causes identiques doivent amener des effets analogues.

Tarifs d'exception. — Le nouveau système de tarifs donne le droit aux chemins de fer allemands de mettre en vigueur, avec l'approbation de l'administration, des tarifs d'exception s'appliquant à des articles des tarifs spéciaux. Ainsi le nouveau tarif saxon contient trois tarifs d'exception : le premier est relatif à l'esprit-de-vin ; le deuxième aux bois d'Europe, bois d'œuvre, etc. ; le troisième à la chaux. Aucun tarif d'exception ne peut être appliqué s'il n'est pas approuvé par le service du contrôle. Au contraire, chaque compagnie de chemin de fer est autorisée à baisser et à relever les taxes de ses tarifs, sans approbation préalable, tant que ces taxes sont inférieures aux maxima fixés individuellement pour chaque compagnie. La compagnie devra pourtant se conformer aux règlements relatifs à la publication et aux délais de publication.

Le nombre des tarifs d'exception de chaque administration est variable d'un réseau à l'autre. Le chemin de la rive droite de l'Oder en a sept, celui de Berlin-Anhalt en a cinq. Nous ne parlons, bien entendu, que des tarifs d'exception approuvés à la fin de 1877 par le ministère prussien, sans préjudice des nouveaux tarifs d'exception qui ont pu, ultérieurement, augmenter le nombre de ceux actuellement en vigueur. Quant aux produits classés dans ces divers tarifs d'exception, ils varient presque toujours d'un réseau à l'autre ; ils sont déterminés par les conditions spéciales et particulières de trafic dans lesquelles se trouve une ligne de chemin de fer.

Les cinq tarifs d'exception de la ligne de Berlin-Anhalt sont :

I) Légumes frais et fruits ;
II) Blé, malt, farines ;
III) Chaux calcinée ;
IV) Foin, paille, joncs, lignites, minerais, bois de chauffage, traverses, charbons de bois et de terre, pierres, spath, 0 fr. 02775, par tonne et kilomètre.
V) Lignites, briquettes des gares de Bitterfeld, Wittemberg, Wolffen, Coswig et Dessau en destination de Berlin. (Sur les parcours inférieurs à 50 kilomètres, la taxe est plus élevée, 0 fr. 05625 au lieu de 0 fr. 0265, par tonne et par kilomètre.)

Les taxes, par tonne et kilomètre, que les nouveaux tarifs fixent pour le transport des produits contenus dans les tarifs d'exception sont, en grande partie, restées ce qu'elles étaient avant l'introduction du nouveau système de tarifs. Ainsi, sur les sept tarifs d'ex-

ception du chemin de la rive droite de l'Oder, six ont gardé les taxes, par tonne et kilomètres, appliquées antérieurement aux produits classés aujourd'hui dans ces six tarifs d'exception.

IV

Le nouveau système de tarifs en Allemagne présente un caractère particulier, celui d'être édifié sur une base toute théorique, sans autre attache avec le système de la classification qui avait fonctionné plus de vingt ans, que celle de ses trois tarifs spéciaux. Ce n'est pas par suite de perfectionnements lents et successifs apportés au système déjà expérimenté, et en tenant compte de toutes les modifications ou améliorations indiquées par l'expérience, qu'on est arrivé à ce nouveau système. Le tarif au wagon d'Alsace-Lorraine, lorsqu'il fut introduit en 1872, était, lui aussi, un système tout théorique, constitué d'un seul jet, et ne se rapportant en aucune façon à tout ce qui s'était fait jusqu'alors en matière de tarifs de chemins de fer. C'était un essai d'un nouveau système de tarifs, et cet essai, comme on l'a vu plus haut, n'a pas amené des résultats financiers très brillants.

La mise en vigueur du nouveau tarif allemand est également un essai d'un système de tarifs qui dérive du système naturel transformé plus ou moins profondément. Même dans la pensée du Conseil fédéral, le nouveau tarif allemand n'est qu'un essai, et il suffit pour s'en convaincre de lire les derniers paragraphes de la décision de ce Conseil, au sujet de l'adoption du tarif-type uniforme. Mais si l'essai d'un nouveau système de tarifs sur un réseau tel que celui de l'Alsace-Lorraine, dont le développement atteint environ 900 kilomètres, cause un préjudice financier, ce préjudice, tout en ayant une certaine valeurs absolue, est supporté en entier par le fisc de l'empire ; l'empire allemand est assez vaste et était assez riche pour se permettre, pendant quelques années, le luxe de l'essai d'un système de tarifs qui devait être le type définitif à appliquer dans toute l'Allemagne.

Il n'en était plus de même en 1877 où il s'agissait de faire un essai sur un réseau de près de 30,000 kilomètres. Des essais tentés sur cette échelle, et alors qu'ils s'appliquent à un capital d'environ 9 milliards de francs, engagé dans la construction des chemins de fer en Allemagne, peuvent devenir très dangereux.

On se rendait si bien compte, en Allemagne, que l'introduction du nouveau tarif uniforme ne constituait qu'un essai fait dans une nouvelle voie, qu'elle n'était que la mise en pratique d'un principe nouveau sur lequel l'expérience ne s'est pas encore prononcée,

que le ministre du commerce prussien, M. Achenbach, chercha à faire cet essai, cette expérience dans les conditions les plus favorables. Il ne voulut pas que le système, qui a été élaboré à l'origine, restât tel quel, sans recevoir de modification, ni de perfectionnement. Tout en se maintenant dans les limites tracées par la décision du Conseil fédéral du 14 décembre 1876, il désira élaguer du système tout ce qui est mauvais, sans toucher aux bases du même système. Il admit que des changements pouvaient être introduits dans le nouveau tarif avant l'année 1880, fixée pour la nouvelle décision du Conseil fédéral à prendre en matière de tarifs de chemins de fer.

Par décision ministérielle du 8 octobre 1877, le ministre prussien a institué une commission permanente des tarifs, composée de délégués des chemins de fer l'Etat et des chemins privés des Etats confédérés. Cette commission reçoit toutes les demandes de modifications, d'additions, de suppressions, d'améliorations faites par les administrations de chemins de fer, par l'industrie, le commerce et l'agriculture. Elle étudie toutes les questions soulevées, et les soumet aux décisions des délégués à la conférence générale des chemins de fer allemands. La Prusse est représentée à la commission permanente des tarifs par les délégués de six chemins privés et de trois chemins d'Etat. Quant aux décisions et aux avis de la commission permanente, ils ne doivent en rien préjuger sur les résolutions de l'assemblée générale.

Simplicité du système. Sans aucun doute, il eût été désirable que les résultats financiers du nouveau système fussent favorables, et que l'expérience ne vînt pas justifier les craintes manifestées à ce sujet par les compagnies de chemins de fer allemands et par les chemins de l'Etat de Bavière.

Le système nouveau, en effet, tel qu'il se présente, est simple et réalise, au point de vue de la clarté et de la simplicité, un progrès réel sur l'ancien système. Il n'y a plus de classification générale de toutes les marchandises. Ne sont classifiés que les articles des trois tarifs spéciaux. L'application du nouveau tarif est donc facile. Gardera-t-il cette simplicité qui était, à l'origine, une de ses plus précieuses qualités? On peut, jusqu'à un certain point, en douter. Ce système porte en lui, selon nous, des germes de destruction qui, en se développant, pourront faire disparaître, dans un avenir plus ou moins rapproché, une partie de la simplicité actuelle; nous voulons parler des tarifs d'exception et de la faculté laissée par le Conseil fédéral au gouvernement de chaque Etat de fixer les taxes maxima sur ses chemins de fer.

Tarifs d'exception. — Le nouveau tarif allemand ne permet pas l'usage de traités particuliers de transports conclus, de gré à gré, entre l'administration du chemin de fer et l'expéditeur ; il ne veut pas de détaxes (Réfacties); il en résulte que, lorsqu'un chemin de fer aura à soutenir la lutte contre la navigation d'un fleuve ou d'un canal, ou contre un autre chemin de fer, ou s'il se trouve dans la nécessité de venir en aide à un moment donné à une industrie déterminée, il sera forcément obligé de recourir à des tarifs d'exception. Or le régime, la nature et les besoins de l'industrie et du commerce sur les bords du Rhin sont autres que ceux des bords de l'Elbe ou du Weser; les produits à favoriser seront ici différents de ceux à transporter à taxe réduite dans une autre région. Il y a donc à craindre un grand nombre et une grande diversité de tarifs d'exception ; il faudra pour éviter cet écueil toute la vigilance du ministère prussien et de l'office impérial des chemins de fer. Les tarifs d'exception allemands ont une grande analogie avec les tarifs spéciaux du trafic local en France ; comme eux, ils ne s'appliquent, en général, qu'à des produits similaires. Les tarifs spéciaux français sont souvent des tarifs différentiels ; ceux des tarifs d'exception allemands que nous avons eu sous les yeux sont en majeure partie des tarifs proportionnels à la distance. Les tarifs spéciaux allemands ont, au contraire, un caractère beaucoup plus général que les tarifs spéciaux français, et constituent, à proprement parler, autant de classes générales de marchandises dénommées, mais à taxe réduite, et dont le transport ne s'effectue que sous des conditions de tonnage déterminées. Ce sont des tarifs à prime, pour tout expéditeur de 10 tonnes de la même marchandise. Si le poids de l'expédition n'est que de 5 tonnes, on perçoit la taxe plus élevée de la classe A_2, la taxe plus faible des tarifs spéciaux I, II, III n'est appliquée qu'à un chargement de 10,000 kilogrammes. Plus le poids d'une expédition est grand, plus la taxe de transport par tonne et par kilomètre est faible.

Droit de chaque Etat de fixer les taxes maxima. — La décision du Conseil fédéral qui accorde au gouvernement de chaque Etat le droit de fixer lui-même les taxes maxima sur les chemins de fer situés sur son territoire, est une exception au principe de centralisation et d'unité qui semblait guider les négociations qui ont abouti à la création du tarif uniforme allemand. Il est vrai qu'en ce qui concerne la Bavière, l'article 46, alinéa 2 de la Constitution de l'empire allemand, laisse à ce royaume toute liberté en matière de chemins de fer.

Chaque gouvernement ayant la faculté de fixer les taxes maxima

de ses chemins de fer, ces taxes maxima seront différentes d'un Etat à l'autre (voir plus haut les taxes des chemins de l'Etat en Saxe et des chemins de fer de l'Etat et des lignes privées en Prusse); il en sera de même, en général, des taxes effectives (Normaltaxen, taxes normales) inscrites dans les tarifs, lorsque les taxes effectivement perçues différeront des taxes maxima.

Le nombre des classes du tarif étant les mêmes sur chaque réseau, il y aura, par suite, dans toute l'Allemagne sur les lignes de chaque chemin de fer, deux éléments variables, le parcours et la taxe normale. De ces deux facteurs variables, il eût été facile d'en éliminer un, la taxe normale variable, et de ne garder comme élément variable que le parcours. Il eût suffi, en effet, afin de pouvoir appliquer partout la même taxe maxima ou normale, de prendre dans les tarifs au lieu du parcours géographique, c'est-à-dire de la longueur effective en kilomètres, la longueur virtuelle obtenue en tenant compte des conditions spéciales de pente et de rampe de chaque ligne ; on a préféré, au contraire, garder deux éléments variables dans les tarifs, et modifier la taxe normale d'après les conditions particulières d'exploitation de chaque ligne.

Chargement des wagons par les groupeurs. — Utilisation du parc des wagons. — Il est un motif qui, dans une certaine mesure, a engagé quelques grandes administrations de chemins de fer privés, en Allemagne, à se montrer, dès l'abord, assez favorables au principe du nouveau système de tarifs; elles estimaient que le chargement et le déchargement des marchandises des classes A_1, B et des tarifs spéciaux, effectué par les groupeurs ou les expéditeurs et les destinataires, amèneraient pour elles un véritable soulagement au milieu du travail dont elles étaient surchargées.

L'exploitation commerciale, sur la majeure partie des chemins de fer allemands et austro-hongrois, est, en effet, tellement compliquée qu'elle exige tous les soins et toute l'attention des directions des chemins de fer. Les administrations des chemins de fer surtout celles dont le réseau est assez étendu, et qui, par cela même, et en raison de l'enchevêtrement des chemins de fer allemands, se trouvent avoir un si grand nombre de tarifs directs communs, de tarifs de concurrence, tarifs directs internationaux, tarifs d'Unions, etc., sont entièrement absorbées par le travail long et difficile que leur occasionnent l'établissement de tous ces tarifs, et le règlement des décomptes des trafics correspondants.

La manutention des marchandises dans les magasins des gares, le chargement de ces marchandises dans les wagons, et le déchargement des wagons dans la gare de destination étaient ou devaient

être surveillés par le chef de gare. Cet agent devait aussi veiller à la bonne utilisation du matériel roulant. Il était arrivé là ce qui advient presque toujours en pareil cas; les agents du service des lignes n'étant que peu ou pas contrôlés, sur lieu et place, par le service central, et n'étant pas, en général, stimulés par une prime pour la bonne exécution des travaux en question, se voyaient abandonnés à leur propre initiative; il en résulta une surveillance moins active de la manutention et de l'utilisation des wagons. Il y eut beaucoup de fautes de chargement, beaucoup de fausses directions données aux marchandises, et le matériel n'était pas utilisé aussi bien que l'administration centrale le demandait. Le service central occupé à d'autres travaux n'avait que peu de temps à consacrer à la surveillance de la manutention dans les gares. Un contrôle efficace n'eût pu être obtenu qu'en envoyant un grand nombre d'agents de contrôle dans les gares, ce qui eût été coûteux.

Or, le nouveau système des tarifs, à l'aide des groupeurs, débarrassait les administrations de la majeure partie de la manutention des marchandises et du chargement de ces marchandises dans les wagons, ainsi que du déchargement. Elles n'avaient plus à s'occuper que de la manutention des expéditions partielles de messagerie et de petite vitesse. Toutes les autres manutentions de la marchandise dans les gares étaient faites par les groupeurs ou par les expéditeurs et les destinataires. En même temps les administrations de chemins de fer obtenaient une bien meilleure utilisation de leur matériel roulant : car le groupeur s'il avait intérêt à charger 5 tonnes de marchandises dans un wagon, avait encore un bien plus grand intérêt à charger 10 tonnes dans un seul wagon; sa tendance était d'utiliser le plus qu'il pouvait la puissance de chargement du wagon. La prime accordée au groupeur est très élevée, elle atteint, comme on l'a déjà vu, sur les chemins de fer de l'Etat de Prusse, 0 fr. 056, par tonne et par kilomètre, lorsque des marchandises, au lieu d'être transportées en expéditions partielles, sont expédiées en charge de wagon de 5 tonnes, par wagon, et cette prime s'élève à 0 fr. 06, par tonne et par kilomètre, lorsque le transport de ces marchandises est effectué en charge de 10 tonnes dans un seul wagon. Ces primes de 0 fr. 056 et de 0 fr. 060, par tonne et par kilomètre, sont certainement exagérées ; elles rémunèrent beaucoup trop le service rendu par le groupeur. Il n'est pas douteux que la partie de cette prime qui est supérieure à ce que devrait être une rémunération convenable et équitable du travail du groupeur, est de fait enlevée à l'administration du chemin de fer, dont la taxe de transport est diminuée d'autant. Cette prime

eût pu être réduite de près de moitié, et le métier de groupeur aurait encore été très lucratif.

Avant d'indiquer la conclusion de cette étude, il nous a paru utile d'indiquer le résumé des travaux de la commission chargée de donner un avis sur les modifications à apporter au système des tarifs en vigueur. Dans la majeure partie des cas la commission n'a eu à s'occuper que de déclassifier des articles d'un tarif spécial à l'autre, ou d'insérer dans un des trois tarifs spéciaux telle ou telle marchandise pour laquelle un changement dans la tarification était devenu nécessaire. Mais ces classifications n'ont aucune importance au point de vue du principe même sur lequel est basé le tarif général allemand.

Il est au contraire deux questions, dont la première a été discutée par la commission, qui battent entièrement en brèche le système même du tarif allemand :

1° Création d'une seconde classe d'expéditions partielles, à taxe réduite;

2° Mise en vigueur du tarif général différentiel du sud-ouest.

La création d'une seconde classe d'expéditions partielles, à taxe réduite, est réclamée en Allemagne par beaucoup d'industries dont les expéditions n'atteignent pas 5 tonnes et ne peuvent pas, par suite, bénéficier de la taxe réduite de la classe A_1. Les produits de ces industries étant tarifés à la taxe des expéditions partielles, il résultait une augmentation de prix de transport par rapport aux tarifs en vigueur avant 1877, variant, pour les diverses industries, de 10 et 15 0/0 à 50 0/0. Les chambres de commerce, les corporations de métiers se joignirent aux industriels pour demander cette seconde classe d'expéditions partielles, laquelle devait comprendre un certain nombre d'articles. Une telle demande ne conduisait à rien moins qu'au renversement du principe fondamental des classes générales du tarif allemand : elle tendait en effet à introduire dans ces classes générales un élément nouveau, la *valeur de la marchandise*, puisque la taxe réduite de la seconde classe d'expéditions partielles ne devait s'appliquer qu'à des articles dénommés, et qu'on arrivait ainsi à une véritable classification d'articles.

La commission chargea (13 et 14 novembre 1778) une sous-commission de l'étude de la question, et émit le 27 et 18 novembre 1879 l'avis, qu'il y avait lieu :

1° De créer une seconde classe d'expéditions partielles à taxe réduite;

2° De supprimer les trois tarifs spéciaux ;

3° De les remplacer par quatre classes de marchandises au wagon, chacune de ces classes contenant des articles dénommés.

La première classe remplacerait les classes générales de marchandises au wagon.

Les deux premières classes comporteraient un tonnage minimum de 5,000 kilogrammes, les deux dernières un tonnage de 10,000 kilogrammes.

Depuis que cet avis a été émis aucune mesure n'a été prise pour le mettre à exécution. Le tarif allemand actuel est tel que nous l'avons défini plus haut. Mais ce qui précède montre que le principe de l'exclusion de l'élément *valeur de la marchandise* est fortement attaqué en Allemagne.

La mise en vigueur en 1878 du tarif général par zones dans la région du sud-ouest de l'Allemagne (Sud-West-Deutscher Zonentarif) constituait une seconde dérogation aux principes du nouveau tarif général allemand. Ce tarif, en effet, exclut complètement les tarifs à bases décroissantes avec la distance; il n'admettait les taxes différentielles que dans quelques tarifs d'exception, en petit nombre. Or le tarif par zone du sud-ouest, est un tarif général différentiel appliqué aujourd'hui sur les lignes de la vallée du Rhin. et dont les chemins d'Alsace-Lorraine ont fait les premiers usage.

Les taxes de ce tarif par zones sont :

	PARCOURS.		
	Jusqu'à 200 kil. centimes	de 200 à 400 kil. centimes	au delà de 400 centimes
Grande vitesse............	28.75	26.25	25.00
Expéditions partielles......	14.375	13.125	12.5
Classe A_1..................	9.875	8.625	8.25
Classe B..................	6.875	6.625	6.25
Classe A..................	6.875	6.625	6.25
Tarif spécial I.............	5.625	5.375	5.0
» II............	4.375	4.125	3.75
» III...........	3.375	3.125	2.875

Ainsi, tandis que sous l'influence des idées protectionnistes le gouvernement de l'empire allemand excluait déjà, en 1877, des tarifs généraux allemands le principe des tarifs différentiels, il autorisait les chemins d'Alsace-Lorraine, qui ne relevaient que de lui, à appliquer le principe des tarifs différentiels dans les tarifs généraux, et à l'étendre même aux tarifs communs avec les chemins du grand duché de Bade, de la Hesse, etc. Il y avait là une singulière contradiction.

V

Le système de tarif étudié pourrait-il être utilement appliqué en France? Telle est la question à laquelle il nous reste à répondre.

Le tarif allemand issu, dans la plus importante partie de ses dispositions, du tarif au wagon d'Alsace-Lorraine, est un essai ; il a tout l'aléa qu'un essai et qu'une expérience peuvent présenter. L'application du système d'Alsace-Lorraine était aussi un essai, et les résultats financiers qu'il a amenés ont été tels que le nombre des imitateurs a été très restreint.

Trois années se sont écoulées depuis la mise en vigueur du nouveau tarif allemand, et déjà il est question de modifier encore le système des tarifs. Le Conseil fédéral a été saisi, en juin 1879, d'un projet de loi sur la tarification des transports par chemins de fer. Ce projet de loi, approuvé par le Conseil fédéral, n'a pas encore reçu la sanction du parlement allemand. Ce projet de loi ordonne l'uniformité des classifications, des taxes, il prescrit la règle de la plus courte distance ; il défend de favoriser les produits étrangers au détriment de la production allemande ; en matière de concurrence de deux ou plusieurs chemins de fer entre eux, il pose le principe que la différence des parcours concurrents ne devra pas être supérieure à 20 0/0 de la longueur de ces parcours ; enfin, ce projet de loi met entre les mains du Conseil fédéral un pouvoir presque illimité dans les questions de tarifs de chemins de fer. Ce projet de loi a été élaboré sous l'influence des idées protectionnistes du chancelier de l'empire, et dans le but de rendre le Conseil fédéral seul maître des tarifs.

L'Allemagne va donc continuer à faire des essais d'application d'un nouveau système des tarifs. Les mêmes faits se reproduiraient, croyons-nous, dans tout pays où l'on partirait d'un principe théorique nouveau, pour édifier un système de tarifs de chemins de fer.

Un système de tarif ne s'improvise pas comme une théorie mathématique. Un tarif ne peut être bon que s'il est le résultat de l'expérience et des transactions intervenues entre les divers intéressés dans les transports par chemin de fer, en un mot, s'il est le résultat du jeu naturel de l'offre et de la demande ; il doit s'adapter aux besoins du commerce et de l'industrie, et il ne saurait remplir ces conditions que si ses diverses dispositions ont été perfectionnées insensiblement d'après les leçons de l'expérience. Le système des tarifs de chemins de fer appliqués dans un pays ne peut être basé sur un principe immuable. Les règles qui président à l'établissement des tarifs sont essentiellement variables avec le temps ; car le tarif doit toujours se modeler sur les conditions du travail, la situation, la nature et la production de l'industrie et du commerce, et ces éléments sont variables. La construction d'un canal ou d'un nouveau chemin de fer peut, du jour au lendemain, modi-

fier les conditions de transport et exercer son influence sur le prix de transport. Un tarif ne peut pas être un tout parfait d'une façon absolue et constante. Un tarif n'est qu'un tout perfectible dans ses divers détails, un tout qui varie et se transforme insensiblement d'après les conditions économiques du pays dans lequel il est en vigueur. Il se peut que le tarif d'Alsace-Lorraine et le nouveau système allemand réalisent, dans l'avenir, l'idéal en matière de tarif. Une contrée dont le trafic consisterait presque exclusivement en matières premières, en produits encombrants, transportés en très grandes quantités, aurait avantage, croyons-nous, à adopter un système se rapprochant du tarif d'Alsace-Lorraine. L'administration du chemin ne saurait plus, en effet, dans ces conditions, s'occuper aussi utilement et aussi économiquement que l'industrie privée, de la manutention, du chargement et du déchargement de gros transports et de grandes masses. Dans tous les cas, l'intensité et la nature du trafic actuel en France ne nécessite pas encore un pareil idéal théorique, dont les résultats financiers sont peu satisfaisants dans le système d'Alsace-Lorraine.

Est-il prudent de s'engager dans la voie du tarif naturel ou de tout système analogue, alors que les éléments d'appréciation sont ou négatifs ou incertains? Convient-il de faire en France des essais d'un nouveau tarif de la portée de ceux que fait l'Allemagne? Serait-il rationnel de tenter une expérience dont les conséquences financières peuvent être d'une gravité extrême pour l'Etat et pour les compagnies de chemins de fer en France? Nous répondons: non.

Laissons l'Allemagne faire ses essais, ses expériences; si l'essai réussit, si les résultats financiers sont favorables, si le tarif moyen perçu est rémunérateur, si le commerce est satisfait, il sera temps encore de poser cette question et d'en chercher la solution sur la base des données d'expérience que le trafic de l'Allemagne fournira alors.

L'argument cité souvent en faveur du système au wagon, que le commerce et l'industrie sont satisfaits de ce système, tout en étant très puissant, ne doit pas seul entrer en ligne de compte. Sans doute, une des premières conditions que doit remplir un tarif de chemins de fer est de favoriser le développement de l'industrie et du commerce. Un tarif qui ne serait pas établi dans cette intention manquerait le but qu'il doit atteindre. Transporter le plus possible, à la plus faible taxe possible et sans perte, tel est et sera toujours le problème à résoudre par les administrations de chemins de fer. Mais si le commerçant ou l'industriel est l'un des intéressés dans le transport par chemin de fer, la compagnie du

chemin de fer est le second intéressé, et l'Etat le troisième. L'intérêt particulier de l'un des intéressés ne peut pas servir de ligne de conduite exclusive en matière de tarifs. Une fois que l'on s'est engagé dans la voie des abaissements de tarifs, il est bien difficile de s'arrêter; il est bien difficile aussi de fixer une limite exacte aux prétentions des uns et aux concessions des autres. Si l'on voulait toujours donner satisfaction aux exigences du commerce et de l'industrie, il faudrait transporter leurs produits à très bas prix, il faudrait avilir les tarifs de transport, et des tarifs avilis ne peuvent être relevés qu'à grand' peine.

Améliorer les tarifs, les simplifier, les unifier, en prenant pour point de départ ce qui existe, et non pas un principe nouveau dont la valeur expérimentale serait douteuse, telle est la voie qui nous paraît la seule rationnelle.

CHARLES BAUM.

LE 12[e] CONGRÈS DES COOPÉRATEURS ANGLAIS

TENU A NEWCASTLE-ON-TYNE LES 17, 18 ET 19 MAI 1880.

SOMMAIRE : Les trois modes de coopération. — Discours d'inauguration de l'évêque de Durham, docteur Lightfoot. — Rapport annuel sur l'état des entreprises coopératives dans le Royaume-Uni. — Les sociétés de production. — Rapports de la coopération avec l'unionisme. — Statistique de la coopération de 1860 à 1878.

Une des graves questions qui préoccupent les économistes est celle de la distribution des produits du travail entre les divers éléments qui contribuent à la création de ces produits; notamment entre les trois en qui se résument tous les autres : le travail, l'intelligence directrice et le capital. En général, on croit que le meilleur système est celui de l'achat par le capital de la part de l'intelligence et du travail, ou, par le capital et l'intelligence, unis dans une même personne ou associés dans des personnes différentes, de la part du travail pur et simple, c'est-à-dire du travail manuel.

La question est cependant controversée, beaucoup d'esprit tiennent encore pour le vieux système du partage équitable, — ce qui ne signifie pas égalitaire, — entre les trois éléments. Ce système

est redevenu nouveau, à l'aide de quelques perfectionnements sous le nom de coopération.

La coopération, on le sait, comporte des formes très nombreuses, ainsi c'est une forme de la coopération que la société de secours mutuels. C'est la coopération d'assurance substituée à l'entreprise de la même industrie faite par un individu ou une compagnie. La participation des assurés aux profits de la compagnie, qui se pratique quelquefois, est, tout comme la participation des ouvriers et employés aux bénéfices, de la coopération mitigée.

Il y a trois grandes formes de coopération comme il y a trois grandes formes d'entreprise; elles ont pour objets : 1° le commerce ou échange proprement dit; 2° la production industrielle ou agricole; 3° le crédit. De ces diverses formes, toutes les trois expérimentées, deux ont particulièrement réussi : le commerce ou distribution, en Angleterre; le crédit en Allemagne, en Italie et en Belgique. Quant à la production, expérimentée dans divers pays et plus particulièrement en France, elle a réussi assez souvent pour qu'on ne puisse pas dire qu'elle est irrévocablement condamnée, mais elle a eu des insuccès assez nombreux pour qu'on sache que le système rationnel de son organisation n'est pas encore trouvé.

Nous voulons renseigner aujourd'hui les lecteurs du *Journal des Economistes* sur les résultats obtenus en Angleterre à l'heure actuelle, résultats sur lesquels des informations nous sont fournies par le rapport présenté et par les discours prononcés au douzième congrès des coopérateurs anglais qui s'est réuni le mois dernier à Newcastle-on-Tyne.

*
* *

Ce numéro *douze*, donné au congrès de cette année est tout d'abord une preuve de l'ancienneté et de la puissance de la coopération en Angleterre. Pour qu'il y ait un congrès national, il faut que l'institution ait acquis une importance considérable dans diverses parties du pays, et pour que ces congrès persistent pendant douze années et ne soient pas près de finir, il faut que cette même institution soit en progrès.

C'est une habitude du *Central Cooperative Board,* dont le siège est à Manchester et qui se divise en cinq sections (du nord-ouest, du nord-est, d'Écosse, du centre et du sud), de prier un personnage important, homme politique, philosophe, économiste, professeur, etc., de prononcer un discours à l'ouverture du congrès annuel. Cette année on s'était adressée à l'évêque de Durham, dans le diocèse duquel est situé Newcastle-on-Tyne, et ce prélat, le docteur Lightfoot, avait accepté avec empressement. C'est que, ainsi que l'a expliqué le docteur Lightfoot lui-même dans son discours,

la coopération occupe en Angleterre une place qui ne permet pas de la dédaigner ni de la négliger, alors même qu'on est un grand dignitaire et des plus dotés de l'église officielle, qu'on reçoit 200,000 fr. par an et qu'on siège à la Chambre des lords.

Cette intervention du clergé, officiel ou dissident, dans une réunion de coopérateurs est d'ailleurs un phénomène qui ne se produit qu'en Angleterre. D'une part, ce clergé, exclusivement national, se mêle plus intimement à la vie publique que dans tous les autres pays civilisés de l'Europe, et d'autre part l'acceptation des dogmes religieux par les libéraux et les progressistes est la règle de l'autre côté de la Manche, tandis que de celui-ci elle est l'exception.

Les coopérateurs anglais sont religieux, mais ils sont éclectiques; le fait est attesté par les deux *services* qui ont eu lieu le dimanche, veille de l'ouverture du congrès. Celui du matin a été célébré dans la chapelle d'une église dissidente, par le docteur Rutherford, grand homme charitable devant Dieu et coopérateur dévoué devant les hommes. Comme bien on pense, le prédicateur a traité la question non en économiste, mais en homme sentimental. Il a parlé de saint Paul et de sa doctrine. Entre temps, comme les Anglais ne perdent jamais de vue le côté pratique des choses, il a appris à ses auditeurs que si Paul, qui appartenait à une famille riche, avait appris, dans son enfance, le métier de vannier, c'était par suite d'une bonne habitude des familles aristocratiques juives, lesquelles, tout en poussant leurs enfants du côté des lettres, tenaient à ce qu'ils dévelopassent leur habileté manuelle et apprissent un métier. On ne sait pas ce qui peut arriver !

Le docteur Stanton, de l'Église établie, qui a prêché les coopérateurs le soir, a dit qu'il ne fallait pas considérer la coopération exclusivement comme une forme de commerce plus économique que celle habituellement pratiquée, mais qu'on devait aussi y voir un moyen de faire sortir le peuple de la misère.



Le premier jour du congrès, à côté de l'évêque de Durham, avaient pris place M. Thomas Hughes, avocat, ancien membre du Parlement, qui a présenté le docteur Lightfoot; le professeur Francesco Viganò, de Milan, hôte de distinction; M. Burt, membre du Parlement, ancien ouvrier mineur et orateur éloquent; M. Vansittard Neale, secrétaire-général du Central Cooperative Board; Hogdson Pratt, vice-président de la Société pour la propagation des cercles d'ouvriers; le docteur Rutherford; M. Lloyd Jones, un ancien ouvrier coupeur de lisières irlandais, devenu un écrivain humoristique d'un véritable talent.

L'évêque de Durham a tout d'abord dit que, quoique étranger pratiquement à la coopération, il avait avec elle deux attaches : l'une personnelle, l'autre héréditaire. La première consiste en une lecture qu'il fut appelé à faire, il y a quelques années, devant la célèbre société des *Equitables pionniers*, de Rochdale. Il vit là résolu le problème qu'on déclare généralement insoluble : la coopération passée du domaine des rêves dans celui des faits. Ce résultat a été obtenu par la patience, la volonté et la poursuite persévérante d'une idée. L'attache héréditaire consiste en ceci : que le docteur Barrington, évêque de Durham à la fin du dernier siècle, a été un des précurseurs de la coopération. Dans le village de Morgate, situé en Oxfordshire, où il habitait en été, et où il faisait naturellement beaucoup de bien, il avait installé un magasin tenu par un pauvre et où les autres pauvres pouvaient obtenir les choses dont ils avaient besoin.

Le Dr Lightfoot n'a pas dit si dans ce *store* on appliquait le système de Rochdale, de vente avec bénéfice, ou celui des *Civil Service Associations*, de vente au prix coûtant. Il s'est contenté de faire savoir que, dans une année, ce store fit pour 5,500 fr. d'affaires, et que les pauvres en retirèrent un bénéfice ou une économie de 1,200 fr.

Prenant ensuite texte de ce que le président de la première séance du congrès est d'habitude un étranger au personnel coopérateur, le docteur Lightfoot a dit à ses auditeurs qu'ils avaient raison de ne pas considérer la coopération comme une plante de serre-chaude, incapable de supporter le grand air de la libre discussion. La coopération est d'ailleurs aujourd'hui solidement implantée dans le sol de la Grande-Bretagne, et elle peut braver les orages ainsi que le prouve la manière dont elle vient de traverser la dernière crise industrielle. Son capital actions, qui était de 97 millions 500,000 fr. en 1874, avait atteint 142 millions 500,000 fr. en 1878. Dans le même laps de temps, le nombre des associés était monté de 411,000 à 560,000. La coopération a surmonté tous les dangers, aussi bien ceux provoqués par des amis trop zélés que ceux provenant des ennemis déclarés. Elle est devenue un facteur social important et les hommes d'Etat aussi bien que les réformateurs doivent compter avec elle.

La coopération est une conséquence de l'état de civilisation auquel est parvenue l'Angleterre; elle présente au plus haut degré en effet les deux caractères fondamentaux de la civilisation : la prévoyance et l'association. La prévoyance est en effet une des bases de la civilisation, non seulement parce que c'est la prévoyance qui amène la création des capitaux, mais parce que rien ne se fait

que par elle. Qu'est la culture d'un champ, si ce n'est un fait de prévoyance? Quant à l'association, elle est, elle aussi, sous des formes multiples une des conditions fondamentales de la civilisation. La coopération, non seulement provoque l'épargne, mais en outre fournit les moyens d'en utiliser le produit, et de relever la condition de l'ouvrier en faisant de celui-ci son propre employeur. Si la coopération réussit, elle aura pour conséquence la distribution graduelle du capital dans le sein des masses, sans que pour cela la puissance et l'utilité de ce capital soient diminuées. La coopération, en même temps qu'elle crée l'épargne, corrige l'égoïsme de l'économie individuelle et du simple « aide-toi toi-même ». La coopération, comme moyen d'amélioration du sort du grand nombre, est préférable aux *trade unions* et aux grèves qu'organisent celles-ci. Il n'y a rien à reprocher aux ouvriers qui constituent des unions et qui ensuite font des grèves. Ces ouvriers usent du droit naturel d'association pour la défense des intérêts communs, et de celui de discuter les conditions auxquelles ils doivent vendre leur travail, Mais personne ne peut fermer les yeux sur les maux qu'engendrent ces luttes; la querelle chronique du travail et du capital est un des plus sombres et des plus menaçants nuages de notre ciel.

La coopération a des adversaires dont elle froisse les intérêts, et d'autres dont elle dérange les idées. Les premiers sont les commerçants, les industriels, et, en général, les capitalistes; les autres sont les adversaires en principe de la concurrence. Il est vrai que la coopération ne supprime pas la concurrence, mais elle est la forme de celle-ci qui fait le moins de victimes; elle a pour adversaires les capitalistes en possession du terrain et armés pour la défense; elle ne peut être que bienfaisante. Le communisme ou socialisme d'Etat est certainement un ennemi acharné de la coopération; il tend à transformer la société en une gigantesque entreprise et en une gigantesque caserne ; il est tout le contraire de la coopération. Toutefois il n'y a pas lieu, devant un auditoire anglais, de se préoccuper beaucoup de cette hostilité.

Il ne faut pas cependant se faire d'illusions et se figurer que la coopération va régénérer la société. Si la société doit être régénérée, c'est par un agent plus puissant, plus humain et en même temps plus divin que de simples réformes économiques, si bonnes qu'elles puissent être. Il s'est passé du vivant de la présente génération des événements qui doivent nous mettre en garde contre les espérances exagérées. Le libre-échange, par exemple, est une excellente chose, juste en principe et qui a fait ses preuves; il a sans doute amélioré les conditions de la vie, mais il n'a pas donné

les grands résultats qu'on avait annoncés. Il n'a pas transformé l'épée en soc de charrue; il n'a pas été le grand pacificateur que l'on avait cru; il y a eu plus de guerres et des guerres plus terribles après le libre-échange qu'avant[1]. On peut faire la même observation au sujet des expositions universelles.

Il n'est pas probable que la coopération doive réaliser l'harmonie universelle; elle comporte aussi des conditions de lutte. Elle a débuté en combattant les petits commerçants; aujourd'hui elle est en hostilité avec les gros capitalistes. En admettant qu'elle sorte victorieuse de cette lutte, il se produira certainement un nouvel antagonisme, celui des sociétés entre elles et ce sera un bien. Si l'on parvenait à créer un état social dans lequel une manufacture déterminée devrait alimenter les habitants d'une région d'un certain produit, ce serait un régime de monopole qui engendrerait tous les abus des monopoles.

Mais, dans tous les cas, nous ne sommes pas à la veille de voir s'établir cet état de choses, la coopération est en butte à des attaques formidables de la part des boutiquiers, et l'hostilité de ceux-ci s'est manifestée d'une manière éclatante dans les récentes élections. Cette hostilité, les coopérateurs doivent la comprendre et ne pas s'en étonner. Ils sont travailleurs, engagés dans les luttes du travail, et ils ont dû plus d'une fois ressentir la douleur de la livre de chair enlevée près du cœur. La science de l'économie politique paraît odieuse à certaines personnes parce qu'elle enseigne la doctrine de la concurrence sans frein, laquelle se résume ainsi : le plus

---

[1] Il nous semble que le docteur Lightfoot ne se rend pas bien compte des conditions historiques des peuples qui jouissent du libre-échange et de ceux qui ont fait la guerre. Qui possède ou à peu près le libre-échange? L'Angleterre seule. Les peuples qui ont eu la guerre n'ont pas le libre-échange ni rien qui en approche. Le libre-échange ne peut être un instrument de pacification que si les échanges dont il provoque le développement atteignent une importance telle que l'opinion des commerçants et des producteurs s'impose aux hommes d'Etat. Il faut que la voix de l'opinion publique se fasse entendre bien haut pour que ses réclamations arrivent jusqu'à l'esprit des gouvernants, hommes d'habitude plongés dans des combinaisons qu'ils croient très profondes quand elles ne sont le plus souvent que puériles. Les faits répondent d'ailleurs : quel homme un peu au courant des affaires admettrait aujourd'hui la possibilité d'une guerre entre la France et l'Angleterre? Est-ce que la simple perspective d'une telle calamité ne soulèverait pas l'opinion intéressée et n'obligerait pas les gouvernements à recourir à un arbitrage? La liberté du commerce international, même relative et limitée, a produit des résultats au point de vue de la pacification, mais elle n'est pas le seul élément pacificateur, le gouvernement d'opinion en est un autre qui doit être considéré comme le corollaire obligé du premier.

de travail possible pour le moins de salaire possible. Ces personnes ont tort, l'économie politique est une science et non une personne. Elle détermine les lois qui gouvernent les relations du capital et du travail, et montre les conséquences des faits. Elle n'est ni immorale ni morale; elle n'a pas plus à s'occuper de cela que la mécanique ou la botanique. Mais l'économie politique n'est pas le seul élément qui régisse les relations du capital et du travail; quand on possède pleinement la science, un autre agent intervient. Nous ne pouvons pas plus empêcher l'accomplissement des phénomènes économiques que nous ne pouvons empêcher les phénomènes de la gravitation. Ce que nous pouvons, c'est, en provoquant l'intervention de certaines lois économiques qui viennent modifier l'action de certaines autres, diminuer le plus possible la somme du mal et augmenter celle du bien. C'est une erreur que cette affirmation : que les intérêts doivent seuls régler les relations des hommes. Les coopérateurs ne sont pas de cet avis, ils pensent que les sentiments d'humanité doivent intervenir dans ces relations; le docteur Lightfoot les invite à éprouver ces sentiments vis-à-vis des boutiquiers. Peut-être ceux-ci luttent-ils follement contre une transformation qui est la conséquence du développement historique; les ouvriers ont autrefois commis des fautes semblables, n'ont-ils pas combattu l'établisssement des machines? D'ailleurs est-il bien certain que le commerce ordinaire doive faire place partout au commerce coopératif? Cette opinion a été soutenue devant la commission d'enquête nommée par le Parlement. Sans doute, tout travail économisé sur la distribution peut être considéré comme un gain pour la production. Mais le gain serait-il aussi grand qu'on peut le croire? Combien d'hommes très aptes pour la distribution seraient incapables ou faibles dans la production? D'ailleurs la coopération n'a pas qu'une forme et nous voyons aujourd'hui les commerçants eux-mêmes y venir et s'efforcer de créer une institution analogue à la Société de vente en gros des coopérateurs, afin de pouvoir obtenir leurs marchandises à meilleur marché et d'être en état de mieux soutenir la concurrence. Dans tous les cas le système de la vente à crédit recevra un coup mortel du développement de la coopération; car les commerçants ont dès à présent compris les vices du procédé qui consiste à faire supporter aux bons clients les fautes des mauvais, et ils cherchent à diminuer le chiffre des mauvaises créances.

Abordant ensuite la question des sociétés de production, le prélat a déclaré qu'il n'y a pas de raison de principe contre cette forme de la coopération. Cependant de nombreux échecs sont venus éprouver la foi des adeptes de l'idée nouvelle. Il ne faut pas se décourager pour cela; les apôtres de la science inventive passent par

ces épreuves comme les confesseurs des idées religieuses. Pour certains hommes particulièrement dévoués, la coopération est une foi, leur conviction plonge ses racines dans la certitude de l'excellence du principe et n'est pas ébranlée par les apparences du moment. On a peut-être été trop ambitieux, non quant au but final, mais quant aux réalisations du temps présent. La coopération cherche encore sa voie et les problèmes qu'elle doit résoudre sont nombreux et difficiles. Elle dépend, en outre, non seulement de l'intelligence de quelques-uns, mais de l'éducation de tous. Il est nécessaire, pour le succès de la coopération, que les coopérateurs possèdent des connaissances économiques, dont la plus importante est de savoir distinguer l'équité de l'égalité. Le vénérable orateur a conclu en déclarant que la coopération représente le progrès pacifique et en citant, suivant l'usage, quelques vers à l'appui de son opinion.

Suivant l'usage aussi, on a voté des remerciement à l'orateur, toutefois le premier membre du congrès qui s'est levé pour dire, ainsi que cela se dit tous les ans : que jamais si admirable discours n'avait été prononcé à l'ouverture du Congrès des coopérateurs, a fait observer que la coopération de production n'est pas dans un état aussi précaire en Angletere que le croit l'évêque de Durham.



Un des documents qu'il est tout naturel de voir produire au Congrès des coopérateurs, c'est un rapport sur l'état de l'institution dans le Royaume-Uni. Les chiffres qui figurent dans ce document proviennent en grande partie du rapport officiel dressé tous les ans par l'Enregistreur Général, M. Ludlow. Le Central Cooperative Board a fait, à mainte reprise, des efforts pour imiter M. Schultze-Delitzch, le chef de la coopération allemande, et pour dresser lui-même sa statistique, il n'a pu encore y parvenir. Cette année le secrétaire-général, M. Vansittart-Neale, a annoncé qu'il avait bonne espérance. Cette espérance pourrait bien être trompée, car le gouvernement, qui dispose de moyens d'action tout particuliers, ne parvient pas lui-même à obtenir de toutes les sociétés qu'elles lui donnent connaissance de leur situation. En 1878, 16 1/2 0/0 des sociétés anglaises et 26 0/0 des sociétés écossaises n'ont pas envoyé leur rapport. En attendant que le Central Cooperative Board donne lui-même sa statistique il est intervenu dans celle du gouvernement, en proposant un modèle de questionnaire qu'a accepté M. Ludlow.

La question la plus importante pour les statisticiens de la coopération était de savoir si la crise industrielle et commerciale qui a

eu son apogée en 1878 avait exercé une influence considérable. Elle ne l'a pas eue, et semble s'être plus fait sentir dans les affaires de la société de vente en gros (*Wholesale Society*) d'Angleterre que dans celles des sociétés de détail. Les affaires de ces dernières n'ont diminué que de 1,468 0/0, tandis que celles de la première ont baissé de 5,387 0/0. Cela tient à ce que les membres acheteurs des sociétés de détail ont augmenté de nombre, tandis que ceux de la Wholesale ont diminué. Si on compense cette augmentation et cette diminution on arrive à des chiffres à peu près égaux, soit à une diminution de 5,758 0/0 des affaires des sociétés de détail. D'autre part, la diminution du chiffre d'affaires de la Wholesale est plus apparente que réelle et porte plus sur la valeur des marchandises vendues que sur la quantité. La crise avait amené une baisse des prix assez sensible. Les affaires des *Civil Service Associations*, ou société des employés du gouvernement pour la vente à prix du gros, ont vu le chiffre de leurs affaires s'élever. Enfin, en Écosse, la vente au détail a diminué de 1,40 0/0, tandis que les affaires de la Wholesale écossaise s'accroissaient de 3,55 0/0, phénomène qui doit provenir de ce qu'un plus grand nombre de Sociétés de détail se sont adressées à cette Wholesale. Voici enfin des renseignements significatifs : le capital-action s'est accru de 1877 à 1878, en Angleterre de 6,65 0/0 et en Écosse de 8,64 0/0.

Le rapport déclare que la situation s'améliore depuis la cessation de la crise industrielle.

Voici maintenant des chiffres :

	Angleterre.		Ecosse.	
	1877	1878	1877	1878
Sociétés dissoutes..................	16	43	9	15
— enregistrées (nouvelles).....	59	39	8	4
— n'ayant pas envoyé de rapport.	186	67	54	54
— ayant envoyé leur rapport...	895	963	248	218
— existantes..................	1.139	1.069	310	276

Nombre total des sociétés en 1878 : 1.449; en 1879, 1.345.

Il ressort des chiffres ci-dessus que le nombre des sociétés a diminué de 1877 à 1878; il ne faudrait pas cependant en conclure que la coopération a perdu du terrain; cela prouve seulement que diverses sociétés ont fusionné, tout au moins peut-on dire que les membres des sociétés dissoutes se sont portés vers les sociétés subsistantes. Voici d'ailleurs des chiffres qui le prouvent :

	Angleterre.		Ecosse.	
	1877	1878	1877	1878
Nombre de membres....	442.093	463.801	66.777	69.981

Pour établir ces chiffres, nous avons fait déduction, pour l'An-

gleterre, des membres de la Wholesale, aux nombres de 588 et de 584, qui sont des sociétés, et de ceux des sociétés de moulins à farine, qui sont des membres de sociétés de distribution, aux nombres de 18,985 et de 2,025. Pour l'Ecosse, nous n'avons déduit que les membres de la Wholesale, soit 133 pour 1877 et 138 pour 1878, parce que les moulins sont en même temps des boulangeries et qu'il est possible qu'un certain nombre de leurs 7,336 et 4,782 membres n'appartinssent pas à des distributives. Dans tous les cas il doit y avoir de nombreux doubles emplois.

Voici maintenant ce qui concerne les questions d'argent :

	Angleterre.		Ecosse.	
	1877	1878	1877	1878
Capital actions..........	128.573.850 f.	131.936.050 f.	8.625.025 f.	9.525.700 f.
Cap. en compte-courant..	22.923.875	16.938.975	3.907.750	4.505.200

Il y avait par conséquent, en 1877, dans les deux royaumes, un capital actions de 137,198,975 fr., et des capitaux en comptes courants s'élevant à 26,831,625 fr., soit au total 164,030,500 fr. En 1878, le capital actions total était de 141,461,750 fr.; les fonds en compte courant s'élevaient à 21,444,175 fr., soit un ensemble de 162,905,925 fr., ce qui représentait une diminution de 1,124,575 fr., qui doit être attribuée à la crise économique qu'a traversée le pays et qui a dû amener le retrait d'une partie des fonds déposés. Il faut en outre déduire de ces chiffres les capitaux des deux Wholesales, qui font double emploi; celle d'Angleterre avait en 1878 un capital actions de 2,941,400 fr. et des dépôts montant à 6,825,525 fr. Pour celle d'Ecosse, les chiffres étaient de 363,700 fr. et de 1,576,925 fr.; ensemble, 11,707,550 fr., réduisant le chiffre réel a 151,197,375 fr., lequel est encore respectable.

Avant d'aborder la question des chiffres d'affaires, nous devons fournir quelques explications sur les deux groupes de société que l'on désigne dans le rapport comme pratiquant l'un le système de Rochdale, l'autre celui des associations du Service Civil. Le système de Rochdale, pratiqué par les sociétés en majeure partie formées d'ouvriers, consiste à vendre à bénéfices comme les marchands ordinaires, puis à répartir ces bénéfices entre les actionnaires et les acheteurs; le système des associations du Service Civil en vigueur dans des sociétés fondées par des employés du gouvernement, auxquels sont venus s'adjoindre d'autres membres de la bourgeoisie, consiste à vendre au prix coûtant augmenté d'un certain *quantum* pour couvrir les frais. Les membres des *Civil Service Supply Associations* étaient en Angleterre au nombre de 4,710 en 1878 et de celui de 4,207 en Ecosse. Ajoutons que les acheteurs qui ne font

pas partie du personnel des employés et dont le nombre dépasse celui de ceux-ci, ne sont pas actionnaires et sont simplement désignés par la qualification de *ticket holders* (porteurs de tickets ou de permission d'acheter).

Voici maintenant le chiffre des ventes :

	Angleterre.		Ecosse.	
	1877	1878	1877	1878
Société de distribution système de Rochdale..	320.846.375 f.	316.448.425 f.	46.079.350 f.	45.539.925 f.
Société de distribution syst. du Service Civil..	23.669.500	34.662.050	2.698.675	2.663.675
Wholesales...........	71.094.575	67.471.300	14.647.775	15.186.975
Moulins à farine et boulangeries......	38.289.300	32.177.100	2.046.750	2.308.850

Bénéfices.

	Angleterre.		Ecosse.	
	1877	1878	1877	1878
Société de distribution système de Rochdale..	37.390.625 f.	35.646.950 f.	5.460.050 f.	5.698.100 f.
Société de distribution syst. du Service Civil...	1.129.175	960.975	89.400	107.325
Wholesales............	772.700	856.050	191.275	215.650

Voici les renseignements relatifs aux sociétés de production :

	Angleterre.		Ecosse.	
	1877	1878	1877	1878
Sociétés................	16	18	4	5
Membres...............	2.088	2.998	326	581
Capital actions..........	3.496.475 f.	2.498.800 f.	87.925 f.	138.050 f.
Cap. en comptes courant.	3.064.450	2.475.100	160.875	108.225
Ventes................	6.063.225	5.616.950	334.750	345.800
Bénéfices..............	250.425	70.300	37.175	46.275

Il y a en outre des sociétés de production qui sont constituées d'après la loi sur les sociétés anonymes et dont il n'est pas fait mention dans le rapport de l'Enregistreur Général, ni dans celui du Central Cooperative Board.

Il existe en Angleterre un genre particulier d'associations qu'on nomme *land and building societies*, dont la fonction est d'acheter des terres et de les distribuer avec ou sans maisons dessus aux associés. Ces sociétés existent également en Amérique et c'est grâce à elles qu'une notable partie de la ville de Philadelphie a été contruite. Voici les chiffres qui les concernent :

	Angleterre.		Ecosse.	
	1877	1878	1877	1878
Sociétés	41	49	5	6
Membres	2.206	4.948	1.431	825
Capital actions	962.400 f.	1.717.400 f.	397.825 f.	243.600 f.
Cap. en comptes courants.	2.512.025	2.014.675	618.100	400.975
Ventes	56.775	102.650	542.725	260.450
Bénéfices	44.450	64.500	71.250	37.450

Les chiffres relatifs à l'Irlande ont été cette année comme d'habitude absolument dérisoires; il y avait en 1878, dans ce pays, qui possède une population presque double de celle de l'Ecosse, quatre sociétés, comprenant 290 membres, possédant un capital action de 39,000 fr. et ayant en dépôt 250 fr.; le montant des ventes s'es élevé à 414,325 fr. et les bénéfices ont atteint 32,225 fr.

Quelques renseignements spéciaux sont également intéressants, par exemple les chiffres du département de banque de la Wholesale anglaise. Ce département a encaissé en 1878 une somme de 132,647,400 fr., payé 132,032,575 fr. et réalisé un bénéfice de 36,150 fr.

Une compagnie d'assurances créée spécialement pour couvrir les risques d'incendie des sociétés coopératives, en même temps que pour les garantir contre l'infidélité de leurs employés, a reçu en 1879 une somme de 77,250 fr. montant des primes d'assurances contre l'incendie, et une autre somme de 12,200 fr. pour primes d'assurances contre l'infidélité des employés. Cette société a donné lieu à un incident particulier : elle a demandé à entrer dans la Compagnie de compagnies fondée pour la réassurance et ne l'a obtenu qu'en faisant disparaître de ses statuts une clause par laquelle elle admettait les assurés à participer aux bénéfices.

Une autre question traitée dans le rapport et qui ramène l'esprit aux combinaisons des écoles socialistes d'il y a une trentaine d'années, — quoique en somme il n'y ait au fond de cela rien d'absolument socialiste, — est celle des *associated homes,* que nous traduirons littéralement par *habitations associées*, mais qu'il est plus exact de nommer *associations domestiques.* Il s'agit de grandes maisons, analogues aux grands hôtels modernes, dans lesquelles il y aurait un restaurant, une bibliothèque, un salon de lecture, etc.; en un mot les moyens de distraction que les riches possèdent chez eux, que les moins riches trouvent dans les cercles et les cafés et que les pauvres ignorants remplacent par le cabaret. M. Vansittart Neale, qui est venu en France à diverses reprises, a visité en 1878 le *Familistère* créé à Guise par M. Godin et il a raconté son voyage dans une brochure tirée à des milliers d'exemplaires. C'est

le familistère de Guise qui, d'après le rapport du Central Cooperative Board, devrait servir de type pour les *associated homes.*

Dans la discussion qui a eu lieu sur cette partie du rapport, deux membres du congrès, M. Hodgson Pratt, vice-président de l'Institution centrale des cercles d'ouvriers, et un délégué ont émis l'idée que la Wholesale anglaise devrait suivre l'exemple de M. Godin et créer un familistère à côté de chacune de ses usines, notamment à côté de sa fabrique de chaussures de Leicester.

Un autre passage du rapport est consacré à la lutte entreprise par les commerçants contre la coopération. Ces commerçants ont réussi à empêcher l'élection au Parlement de deux candidats spécialement dévoués à la coopération : MM. Thomas Hughes, à Salisbury, et Walter Morisson, dans la Cité de Londres. C'est surtout contre les sociétés du Service Civil que les commerçants dirigent leurs efforts. La création de cette nouvelle espèce d'institutions coopératives a même amené certains déposants devant la commission parlementaire à déclarer que les commerçants ne voyaient pas d'un mauvais œil les sociétés pratiquant le système de Rochdale, c'est-à-dire vendant à bénéfice. La vérité est qu'à Londres il y a eu diminution d'hostilité contre ce genre particulier d'associations, parce qu'elles sont beaucoup moins nuisibles aux commerçants que les autres, qui vendent sans bénéfices, ou du moins avec le prélèvement d'un simple *quantum* pour les frais, lequel cependant arrive à constituer des bénéfices, ainsi qu'on a pu le voir plus haut.

Le *Cooperative News*, journal de la coopération, qui, tout en étant l'organe du Central Cooperative Board, appartient à une société spéciale, fait des progrès et voit sa circulation augmenter. On parle maintenant de la création d'une revue mensuelle où la science de la coopération serait traitée avec plus de développements.

*
* *

La première question discutée a été celle des moyens de développer l'Union des coopérateurs dont le congrès est la manifestation annuelle. Cette Union a pour objet de créer la science de la coopération en même temps que de maintenir le principe philanthropique qui sert de base au système. Cette Union ne compte pas dans son sein la moitié ni même le tiers des sociétés coopératives. Beaucoup de celles-ci sont composées de gens qui trouvent un avantage personnel dans l'institution et qui ne voient rien au delà de cet intérêt personnel. Par suite, ces sociétés n'appartiennent pas à l'Union. Il y a même plus : dans le sein même de l'Union, un parti non philanthropique existe; dans tous les congrès les membres qui repré-

sentent ce courant soutiennent la discussion contre les autres, qui d'ailleurs forment la majorité des délégués. Voici dans tous ces cas un chiffre qui indiquera l'importance actuelle de cette Union; celle-ci a dépensé, en 1879, une somme de 60,953 fr. 25 cent.

*
* *

La seconde question discutée a été celle de la coopération de production. Comme la précédente, cette discussion a commencé par la lecture d'un *paper* ou mémoire. L'auteur de celui-ci était M. Swallow, de Leeds. M. Swallow a d'abord constaté que l'application de la coopération à la production est considéré comme le dernier mot du problème. Dans chaque congrès, le sujet est abordé, une discussion a lieu, une résolution est votée, et on en reste là. Les hommes mêmes qui montrent le plus d'ardeur pour cette cause se bornent à des discours. Il semblerait qu'un obstacle mystérieux empêche la réalisation des idées exposées. Il importe de mettre un terme à cette situation : la coopération est incontestablement appelée à changer la situation des ouvriers de ce pays, mais ce n'est pas par le *store keeping* (coopération de distribution) qu'on y arrivera, qu'on parviendra à émanciper les travailleurs du gouvernement du capital. On objecte que l'œuvre est difficile, que le temps n'est peut-être pas encore venu, que la situation ne paraît pas encore mûre. Ces objections sont de tous les temps et il n'y a pas d'innovation à laquelle on ne les ait opposées; elle a été faite notamment à la coopération de distribution. Il existe déjà des sociétés de production qui fonctionnent très bien et auxquelles les coopérateurs devraient donner tout leur concours. Au lieu de cela, ils les abandonnent; les sociétés de distribution préfèrent faire leurs achats à des industriels ordinaires, les Wholesales ne leur achètent presque rien et leur font en outre une terrible concurrence auprès des *stores* avec les produits de l'industrie ordinaire. Cependant les sociétés de distribution devraient, non seulement être les clientes des sociétés de production, mais en outre fournir à celles-ci une partie du capital. Après avoir appris aux ouvriers comment on gagne le capital, la coopération devrait leur enseigner comment on l'emploie.

Dans la discussion qui a suivi la lecture du *paper*, M. Farn, d'Eccles, représentant une productive, a soutenu que la coopération de production est aussi facile que celle de distribution quand on sait bien s'y prendre. Il faut simplement avoir une direction composée d'hommes capables et un capital suffisant; il faut en outre que ce capital ne soit pas *retirable*. Les échecs ne sont pas proportionnellement aussi nombreux dans la production que dans

la distribution ; pour une productive qui se dissout, il y a douze distributives qui en font autant.

M. Crabtree, l'un des représentants de la Wholesale anglaise, a repoussé les reproches adressés à cette société par M. Swallow. La Wholesale a fait tout ce qu'elle a pu pour soutenir les productives, elle y a même perdu de l'argent; mais après tout elle ne peut vendre aux stores que les marchandises que ceux-ci demandent.

M. Borrowman a défendu la Wholesale écossaise, qui a donné l'ordre à ses acheteurs d'accorder la préférence aux marchandises des productives à égalité de prix et de qualité.

M. Greenwood, d'Hebden Bridge, a élevé la question en faisant remarquer que sa société, qui tient la tête dans le mouvement de la production, fait participer les travailleurs aux bénéfices, tandis que la Wholesale anglaise garde tous les bénéfices de ses établissements industriels pour les seuls capitalistes. Cette société, pendant les dix dernières années, a payé un intérêt de 7 1/2 0/0 et accordé aux travailleurs une participation qui a augmenté leurs salaires de 30 0/0.

Un autre M. Greenwood, de Rochdale celui-là, qui est en même temps une des têtes de la Wholesale anglaise, a fait remarquer qu'il ne s'agit pas seulement de savoir bien produire, qu'il faut savoir aussi bien acheter et bien vendre. Les sociétés de production, suivant cet orateur, se préoccupent trop de la qualité des produits et pas assez de leur apparence. Or, le public consommateur préfère les objets qui ont meilleure apparence et moins de qualité. Il faudrait donc que les productivités s'accommodassent au goût du public ou qu'on changeât ce goût.

M. Mitchell, président du comité de la Wholesale, a dit, à son tour, que cette société avait fait tous ses efforts pour aider les associations de production, mais que celles-ci l'en avaient récompensée en lui vendant plus cher qu'aux stores. Avant tout la Wholesale doit acheter au meilleur marché possible.

Enfin M. Hodgson Pratt, après avoir insisté sur la nécessité d'une enquête relative aux reproches dirigés contre la Wholesale, a proposé une résolution qui a été votée à l'unanimité et dont voici le texte : « Il est du devoir des acheteurs des sociétés coopé-
« ratives de donner la préférence aux marchandises produites coo-
« pérativement, — à moins qu'en agissant ainsi ils lèsent les véri-
« tables intérêts de leurs sociétés, — si ces produits ne sont infé-
« rieurs ni en prix ni en qualité à ceux de l'industrie ordinaire. »

La question des rapports de la coopération et de l'unionisme est toujours un des points importants du programme des congrès de coopérateurs et de ceux des unionistes. Ainsi que nous avons eu occasion de le dire déjà dans le *Journal des Economistes*, les deux armées sont composées du même personnel ; presque tous les coopérateurs adhérents aux stores sont unionistes ; mais il y a deux états-majors composés de fonctionnaires rétribués qui, tout en ne s'attaquant pas ouvertement l'un l'autre, ne paraissent pas être réciproquement très sympathiques.

Dans presque tous les congrès de coopérateurs, soit un délégué, soit un des personnages assistants, le plus souvent le président qui prononce l'*inaugural address*, pousse une pointe contre les *trade unions*. Au congrès de celles-ci, la question de la coopération, qui figure toutes les fois à l'ordre du jour, est toujours reportée à la fin et donne lieu à une discuscussion hâtive suivie d'une résolution favorable qu'on semble voter par acquit de conscience. Cette année, comme d'habitude, le comité parlementaire des trade unions s'était fait représenter par deux hommes que nous avons déjà vu figurer dans plusieurs congrès, MM. Slatter et Prior. M. Slatter a prononcé un discours pour proclamer la sympathie des unionistes pour la coopération et annoncer que celle-ci occupera une place importante sur l'ordre du jour du prochain congrès des trade unions qui sera tenu en octobre prochain à Dublin. M. Lloyd-Jones, qui appartient aux deux mouvement, a également pris la parole, ainsi que M. Nuttall, qui, en sa qualité de membre du groupe non philanthrope, est hostile aux trade unions.

*
* *

Nous devons mentionner en terminant quelques points accessoires. Le premier est un éloquent discours prononcé en français par le professeur Viganò, de Milan, et que M. Hogdson Pratt a traduit. M. Viganò, le vétéran de la coopération en Italie, était le représentant le plus autorisé de son pays dans ce congrès. Il a été accueilli avec enthousiasme et de chaleureuses félicitations lui ont été votées.

Il y a eu en outre un dîner où l'on a prononcé, comme d'habitude, force *speeches*, et enfin un meeting public où les infatigables orateurs du congrès sont venus faire une exposition des principes de la coopération.

Enfin, nous devons mentionner l'installation à côté du congrès d'une exposition de produits des sociétés de production, laquelle a été ouverte par un discours de M. Burt, l'un des ouvriers mineurs membres du Parlement. Les sociétés représentées à cette

exposition étaient au nombre de vingt-deux. Elles exposaient des montres, des biscuits, des farines, des clous, de la lingerie, du savon, des molesquines, des velours, des chaussures, de la bonneterie, des flanelles, des meubles, des travaux d'imprimerie, de la coutellerie, des habits.

*
* *

Le *Journal des Economistes* étant en même temps le journal de la statistique, nous croyons devoir donner pour ceux de nos confrères qui voudraient faire des travaux sur cette question quelques renseignements complémentaires. Voici d'abord une vue générale sur le développement de la coopération dans le Royaume-Uni de 1861 à 1878, d'après un tableau dressé par M. H.-R. Bailey, de Newcastle-on-Tyne; nous ferons remarquer en passant que ces chiffres sont un peu différents de ceux fournis par le rapport du Central Cooperative Board.

Années.	Nombre de sociétés enregist.	Nombre des membres.	Capital actions.	Capital déposé.	Montant des ventes.	Bénéfices nets.
1861		48.184	8.332.250		37.802.925	
1862	450	91.502	7.768.275	1.360.300	58.726.375	4.157.050
1863	460	108.588	14.339.750	1.838.575	65.668.525	5.340.575
1864	505	129.429	17.104.750	2.288.050	70.912.650	5.611.500
1865	867	148.586	20.484.175	2.181.575	84.346.175	6.980 650
1866	915	174.993	25.115.775	2.950.575	111.316.900	9.307.675
1867	1.052	171.897	36.879.975	3.418.550	150.028.825	9.964.450
1868	1.242	208.738	50.694.400	4.604.075	202.826.800	10.638.550
1869	1.300	220.000	50.000.000	4.750.000	202.500.000	12.500.000
1870	1.375	249.113	50.856.525	4.928.200	205.061.400	13.885.875
1871	746	262.188	87.648.775	5.388.825	235.986.775	16.768.025
1872	748	300.931	69.644.425	8.612.725	284.714.750	20.194.370
1873	980	387.701	87.824.300	12.443.750	391.561.325	27.975.575
1874	1.026	411.252	97.590.200	14.674.300	408.956.950	30.650.250
1875	1.163	479.284	117.524.750	21.115.500	402.201.925	35.632.675
1876	1.165	507.857	132.600.475	22.994.050	497.742.475	43.530.950
1877	1.144	528.582	137.198.975	26.831.625	534.350.325	47.504.025
1878	1.181	560.703	143.255.450	21.827.150	528.207.900	45.448.575
				Totaux.........	4.472.919.000	346.090.770

Il résulte des chiffres ci-dessus, dont la traduction en francs a été faite par le journal *le Devoir*, de Guise, que les sociétés coopératives ont fait, en dix-huit ans, pour 4 milliards 472 millions 913,000 fr. d'affaires et réalisé, c'est-à-dire fait réaliser à leurs membres, un bénéfice total de 346 millions 90,770 fr., somme importante, dont presque la moitié, ou plus exactement 150 millions, ont été épargnés.

Nous ferons en outre remarquer que, si on multiplie le nombre des membres en 1878 par le chiffre 5, qui représente la moyenne des familles anglaises, on obtient un nombre total de 2 millions 803,000 personnes vivant de produits achetés dans les sociétés coopératives.

Nous empruntons maintenant quelques renseignements au *Newcastle Daily Chronicle* sur le développement de la coopération dans les comtés dont Newcastle est le centre.

	Sociétés.	Membres.	Capital.	Ventes.	Bénéfices.	Bénéfice par tête.
Northumberland.	39	16.130	2.433.000	12.767.925	1.475 250	91.46
Durham.........	51	40.478	6.269.725	30.528.250	3.505.775	89.80
Cumberland.....	17	8.817	1.693.025	6.100.125	724.775	82.20
Westmorland. ..	10	2.076	355 650	1.423.500	51.900	25.10
Nord-Yorkshire.	10	5.378	244.850	1.921.500	234.825	43 65
Ensemble..	107	71.074	11.049.250	52.816.300	6.041.100	84.40

Les chiffres des autres comtés du nord, particulièrement ceux du Lancashire, où se trouve Manchester, la capitale de la coopération, sont également très importants, mais nous ne les avons pas sous les yeux.

Le prochain congrès aura lieu à Leeds.

CHARLES-M. LIMOUSIN.

L'ÉQUITÉ ÉLECTORALE

A la majorité appartient la décision ;
A la minorité est dû le droit de représentation.

§ 1. — *Les dangers à éviter.*

Les lois électorales sont celles dont découlent toutes les autres.

Selon que les législateurs sont bien ou mal choisis, la politique, les finances, l'ordre social reçoivent une impulsion bonne ou mauvaise.

Sous le régime du suffrage universel direct, plus encore que sous les législations restrictives ou procédant à deux ou plusieurs degrés, il importe de se garder des écueils suivants :

1° L'excès de simplicité dans le mode d'élection, c'est-à-dire le régime plébiscitaire, qui fait voter *par oui ou par non* sur des ques-

tions complexes et contradictoires, dont les contingents principaux sont laissés dans l'ombre.

2° L'excès de complication ou le manque de clarté dans la procédure électorale, celle-ci devant être aisément accessible à toutes les intelligences, et mettre à même d'éviter le malentendu comme la fraude.

3° L'excès de particularisme, c'est-à-dire la prédominance des considérations locales, conduisant à méconnaître, même de bonne foi, l'intérêt collectif et national, en vue duquel seulement les députés et sénateurs doivent être choisis.

4° L'excès d'omnipotence des majorités, qui peuvent se croire tout permis et sont trop portées, aussi bien sous un régime progressiste que sous un régime conservateur, à considérer comme sans valeur ni sans droits des minorités mobiles, susceptibles d'un prompt accroissement et qui ne sont parfois inférieures en nombre que d'une ou de plusieurs voix aux partis qui détiennent le pouvoir.

5° L'excès d'instabilité résultant du départ total ou presque total du personnel législatif qu'un revirement trop soudain d'opinion peut expulser des Chambres, au grand détriment des traditions parlementaires, gouvernementales et administratives dont aucun État policé ne peut se dispenser.



Voilà cinq indications essentielles, mais beaucoup d'autres pourraient être signalées. On peut résumer l'ensemble par cet aphorisme : *A la majorité appartient la décision; à la minorité est dû le droit de représentation* [1].

§ 2. — *Les circonscriptions trop restreintes.*

La majorité, a-t-il été dit, doit décider. En même temps, la justice exige que les minorités, si elles ont un nombre suffisant d'adhérents, soient à même de s'expliquer, de critiquer, de conseiller

---

[1] On peut dire plus judicieusement avec M. Ernest Naville, de Genève : « La majorité est le principe des décisions, mais la proportionnalité est le principe de la représentation. »

A défaut de la proportionnalité exacte, qui est l'idéal, on doit, en attendant, rechercher le moyen de représenter les minorités, et cette lacune dans nos lois donne une bien grande portée à la réflexion suivante du même auteur : « Il n'y a pas de liberté politique dans un pays où les citoyens ne peuvent avoir que des représentants agréables à la majorité. »

et, par suite, de s'étendre, c'est-à-dire de devenir majorité à leur tour.

C'est ce qui n'a jamais été tout à fait compris en France depuis l'établissement du suffrage universel direct, aussi bien sous l'empire de la loi de 1849 que sous celui du décret de 1852 et de la loi du 30 novembre 1875, laquelle a établi le scrutin uninominal d'arrondissement.

On a remarqué de plus que les représentants nommés par une circonscription restreinte appartenaient trop à leurs électeurs spéciaux, recevaient de ceux-ci, aussi bien dans les campagnes que dans les villes importantes, certains mandats étroits, déterminés, impératifs, contraires à beaucoup d'intérêts généraux et qui aliénaient leur indépendance, ou ne leur permettaient, tout au moins, d'envisager les questions que par leurs petits côtés.

Toutes les constitutions libérales ont eu soin de stipuler nettement qu'un élu était le député *de la France* et non pas le représentant exclusif de telle ou telle localité.

Cependant on ne saurait être contredit lorsqu'on affirme que chaque jour la plupart des législateurs passent la moitié de leur temps à solliciter pour leurs principaux électeurs des faveurs ou des emplois. La conséquence en est que les ministres sont empêchés de se livrer à aucune étude suivie et que les gouvernements les mieux intentionnés, accusés d'inaction ou de mauvais vouloir, succombent parfois sous les assauts des brouillons.

*
* *

§ 3 — *Le collège électoral unique.*

Il faudrait, autant que possible, que l'électeur n'eût pas de rapports directs avec l'élu, qu'il connût celui-ci sans être connu de lui et qu'il se bornât, en cas de mécontentement, à lui retirer sa confiance et son vote.

Cette notion, diamétralement contraire à celle que recommande une partie de la démocratie radicale, — laquelle voudrait toujours posséder la démission en blanc de ses mandataires, — a suggéré à d'éminents publicistes l'idée d'avoir un *collège unique* d'électeurs, composé de toute la France. Chaque citoyen voterait pour un seul candidat. La majorité relative déterminerait l'élection.

Il est probable que ce système aurait pour résultat de peupler la Chambre des députés d'individus d'une certaine notoriété, bonne ou mauvaise.

On y verrait se rencontrer les principaux savants, les journa-

listes plus ou moins bruyants, les guerriers fameux, les financiers les plus opulents, les littérateurs médiocres ou illustres, les orateurs de réunions publiques, les faiseurs de réclames, les utopistes illuminés ou enragés et les marchands d'orviétan.

Mais tous ces élus seraient indépendants, car ils ne devraient rien à personne en particulier.

Malgré sa simplicité et son rationalisme apparents, un tel mode d'élection, dans l'état actuel des mœurs et de l'instruction publique, peut, à bon droit, sembler prématuré, et il est permis de redouter des expériences faites avec des éléments inconnus, lorsque l'avenir d'un peuple en dépend.



§ 4. — *Le vote uninominal départemental.*

On a songé aussi à rétablir simplement le scrutin départemental, mais sans liste, et en n'admettant l'inscription que d'un nom sur chaque bulletin.

La majorité relative suffirait pour qu'un candidat fût élu, à la condition que le nombre des voix obtenues fût égal au *quotient électoral*, c'est-à-dire à un nombre de suffrages résultant de *la division des électeurs inscrits par le nombre des députés à élire.*

Exemples :

Département A. — 5 députés.

Habitants.....................	345.500
Electeurs inscrits..............	69.000
Quotient.....................	13.800

Département B. — 10 députés.

Habitants.....................	700.000
Electeurs inscrits..............	114.000
Quotient.....................	14.000

Département C. — 8 députés.

Habitants.....................	560.000
Electeurs inscrits..............	112.000
Quotient.....................	14.000

Département D. — 32 députés.

Habitants.....................	2.250.000
Electeurs inscrits..............	450.000
Quotient.....................	14.062

Sous ce régime, avec un peu de discipline, les minorités jouiraient peut-être d'une représentation partielle.

*
* *

§ 5. — *Le scrutin de liste limité.*

Il a été également suggéré de rétablir le scrutin de liste par circonscriptions étendues, mais en limitant le droit absolu de l'électeur, et en n'admettant l'inscription sur chaque bulletin que des deux tiers ou des trois quarts des noms de candidats à élire, afin de favoriser, dans un but de tolérance et d'équité, l'élection d'une minorité.

On sait que dans les assemblées politiques le bon goût et l'usage commandent d'admettre ou d'appeler au bureau un nombre restreint de membres représentant l'opposition, quelle qu'elle soit.

C'est sur cette donnée qu'on a pu s'appuyer pour proposer le scrutin départemental avec liste réduite.

Un tel procédé témoigne d'intentions libérales. Les partis extrêmes de droite ou de gauche, se croyant souvent trop certains du succès, le repousseraient probablement *a priori*. Cela pourrait être un motif pour le recommander à l'attention des hommes politiques dépourvus de présomption; mais, d'expériences assez décisives faites ailleurs qu'en France, il semble résulter qu'on n'atteindrait pas ainsi le but qu'on se proposerait.

*
* *

§ 6. — *Législateurs et réformateurs.*

Ces systèmes et quelques autres encore ont été édités ou collationnés par divers hommes politiques et par de savants écrivains, qui se sont fait presque une spécialité de ce genre de travaux; on étudiera leurs ouvrages ou leurs discours avec grand profit. Il est malheureusement certain que la plupart des législateurs manquent du temps nécessaire pour lire et surtout pour méditer. Il n'est donc peut-être pas inutile que de simples électeurs, ayant plus de loisirs qu'eux, leur préparent brièvement les éléments de délibération, et aillent même, sans mandat nécessaire, jusqu'à conclure s'ils le peuvent, sous forme d'articles de lois.

C'est le sentiment de ce devoir qui a dicté les lignes suivantes, où l'on ne devra pas voir des innovations de toutes pièces, mais bien des adaptations ou des emprunts, provenant de travaux qui ont trop échappé jusqu'ici à l'attention des contemporains [1].

---

[1] Voir la notice bibliographique à la fin de la présente étude.

§ 7. — *Le renouvellement partiel.*

ÉTAT ACTUEL.	CHANGEMENTS PROPOSÉS.
Loi organique sur l'élection des députés, du 30 novembre 1875. Article 14. Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin individuel. Chaque arrondissement administratif nommera un député. Les arrondissements dont la population dépasse cent mille habitants nommeront un député de plus par cent mille ou fraction de cent mille habitants.	Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin *de liste.* Chaque *département* nomme un député par 70,000 habitants et un de plus par fraction supplémentaire de 35,000[2].
Article 15. Les députés sont élus pour quatre ans. La Chambre se renouvelle intégralement.	Les députés sont élus pour *neuf années*[1] et renouvelables par tiers tous les trois ans[2]. Au début de la première session, les département seront divisés en trois séries contenant chacune un égal nombre de députés. Il sera procédé par la voie du tirage au sort, à la désignation des séries qui devront être renouvelées à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale.

*
* *

§ 8. — *Le quotient électoral.*

Article 18. Nul n'est élu, au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni : 1° La majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° Un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.	Nul n'est élu, au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni un nombre de voix égal au *quotient électoral*, c'est-à-dire au produit de la division du chiffre des électeurs inscrits sur la liste totale du département par le nombre de députés à élire. (Voir exemples A, B, C, D, § 4, p. 431.)

§ 9. — *Le vote accumulé.*

	L'électeur dispose d'un nombre de suffrages égal à celui des députés à élire par son collège.

---

[1] Ce chiffre, qui peut être débattu, est adopté pour produire un nombre de députés à peu près égal à celui des élus de 1877.

[2] Il faut plus de quelques années pour être au courant du travail législatif, et le renouvellement intégral, non seulement annule de nombreux projets de lois, mais encore ôte l'esprit de suite indispensable au maniement des affaires publiques.

Il a la faculté d'inscrire sur son bulletin de vote autant de fois le même nom ou les mêmes noms qu'il le juge convenable.

Ces suffrages sont attribués aux candidats comme s'ils émanaient d'autant d'électeurs distincts[1].

---

[1] Six partis étant en présence, savoir :

N° 1. Jacques,
« 2. Pierre,
« 3. Philippe,
« 4. Henri,
« 5. Jérôme,
« 6. Ignace,

il y a lieu de se représenter les combinaisons éventuelles pouvant assurer une représentation aux minorités, sans attenter en rien au droit de décision qui appartient à la majorité finale.

Département A. — Inscrits........ 69.000
5 députés. Quotient....... 13.000

Le parti n° 5 (Jérôme) est assuré d'une majorité des quatre cinquièmes environ, la masse des électeurs vote donc pour une liste de cinq membres de ladite nuance et compte sur le succès absolu. Mais les partis n° 1 (Jacques) et n° 2 (Pierre), qui un but ont commun et se croient à bon droit certains de grouper ensemble une minorité de douze à treize mille voix, adoptent un candidat unique et répètent son nom cinq fois sur chaque bulletin, ce qui pourra leur donner cinquante à soixante mille voix. Grâce au vote accumulé, ils auront toutes les chances possibles d'avoir un représentant, tandis que le régime antérieur comptait toutes leurs voix pour rien.

Département B. — Inscrits....... 140.000
10 députés. Quotient...... 14.000

Dans ce département, la majorité peu douteuse appartient aux partis alliés n° 4 (Henri), et n° 6 (Ignace). Vient ensuite une forte minorité paraissant appartenir à n° 2 (Pierre); enfin, n° 1 (Jacques), n° 3 (Philippe), et n° 5 (Jérôme), pensent, chacun de son côté, avoir au moins un dixième des votants.

Les comités, qui possèdent ou croient connaître assez bien le terrain électoral, dirigeront ainsi le vote :

N° 4. Henri et n° 6, Ignace, coalisés mettront dix noms différents sur leur bulletin;
« 2. Pierre, répétera cinq fois deux noms bien choisis et les fera probablement élire;
« 1. Jacques,
« 3. Philippe,
« 5. Jérôme,

inscriront, chacun à part, dix fois un seul et même non; ils auront peut-être un élu.

Il n'y aura ainsi de mécomptes que ceux que l'infatuation aveugle inspirera à

Est élu, dès le premier tour de scrutin, tout candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix en sus du *quotient électoral.*

Ce quotient est le *minimum* et il n'y a d'élection complémentaire que dans le cas où il n'est pas obtenu par un nombre suffisant de candidats.

L'élection complémentaire a lieu le dimanche qui suit la proclamation des élus.

Cette élection est faite au second degré, uniquement entre les candidats ayant obtenu déjà un nombre de voix égal, au *minimum*, au quart du *quotient électoral.*

---

de maladroits politiciens, et si toutes les nuances ne sont pas représentées, elles connaîtront du moins leurs contingents, sans s'abstenir comme cela arrive généralement dans la proportion d'un quart au moins.

Enfin, la division, le manque de discipline des adversaires feront réussir souvent les partis qui auront simplement le *quotient électoral* sans qu'on ait besoin de recourir au ballotage.

Département C. — Inscrits....... 112.000
8 députés. Quotient...... 14.000

Majorité écrasante connue en faveur du parti n° 3 (Philippe).

Les cinq autres partis n'ont qu'à se choisir chacun un candidat spécial, qu'il soit républicain radical ou modéré, royaliste traditionnel ou constitutionnel, impérialiste ou catholique. Ils répètent huit fois le nom de leur préféré, et peut-être, par les motifs qui viennent d'être indiqués pour le département B, sont-ils représentés finalement dans la proportion d'un sur huit; cela vaut assurément mieux que rien.

Département D. — Inscrits....... 450.000
32 députés. Quotient...... 14.062

C'est le plus populeux de tous les départements; le parti n° 1 (Jacques), s'y croit certain d'un succès complet. Aussi le parti n° 2 (Pierre), se laissant le plus souvent intimider, adopte sans conviction et en désespoir de cause les candidats d'un congénère qu'il redoute bien qu'il dispose d'importants contingents. Ou bien encore, il s'abstient, vote en blanc, et perd ses suffrages comme les quatre autres partis qui ne comptent plus sur ce département.

Mais, désormais, laissant n° 1 (Jacques), inscrire sans hésiter 32 noms différents sur son bulletin, n° 2 (Pierre), en choisira soigneusement 10, 12 ou 15 autres en répétant 2, 3 ou 4 fois les noms qu'il préférera, il aura un succès partiel, mais certain.

Quand à N° 3. Philippe,
« 4. Henri,
« 5. Jérôme,
« 6. Ignace,

s'ils mesurent exactement leurs forces, ils devront se borner, chacun séparément,

§ 10. — *Election et ballottage.*

LOI ACTUELLE.	MODIFICATIONS SUGGÉREES.
Article 16. En cas de vacance par décès, démission ou autrement, l'élection devra être faite dans le délai de trois mois, à partir du jour où la vacance se sera produite. En cas d'option, il est pourvu à la vacance dans le délai d'un mois.	S'il survient des vacances par suite d'options, démissions, décès ou autrement, il n'y a d'élection dans l'intervalle des trois ans qui séparent une série de renouvellement partiel de la série suivante que dans le cas où la moitié de la représentation départementale vient à faire défaut. Jusque-là, les candidats qui, à l'élection, ont réuni le plus grand nombre de suffrages après le dernier élu, sont appelés à occuper les sièges devenus disponibles, et les conservent en attendant le renouvellement[1].

§ 11. — *Vacances et remplacements.*

	La majorité relative suffit. Si, cependant, le nombre des candidats réunissant le quart du quotient électoral est insuffisant (c'est-à-dire inférieur au nombre de députés à élire), les électeurs sont convoqués le second dimanche et l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants.

§ 12. — *L'expérience et les réformes.*

Il est permis d'espérer qu'on ne se méprendra pas sur les mobiles qui ont inspiré les considérations qui précèdent. Le suffrage universel, tel que la révolution de février 1848 l'a improvisé, a été acclamé par les législateurs du moment, mais il n'est pas inexact de dire que ce moyen d'action, destiné, dans l'intention de ses promoteurs, à établir pour jamais la paix sociale et politique, n'a été étudié scientifiquement, ni dans son essence, ni dans les divers modes de fonctionnement qu'il devait être possible de lui adapter.

à inscrire un unique nom répété 32 fois, ou tout au plus deux noms répétés 16 fois.

Ils auront alors le moyen de se bien compter, et même des chances sérieuses d'un succès limité à un ou deux représentants.

Cette mesure a pour but d'éviter le plus possible, dans les départements, des élections uninominales fort onéreuses et en contradiction avec le système exposé ci-dessus. En même temps, les minorités quelles qu'elles soient se trouvent protégées sans acception de partis.

On en a fait à plusieurs époques l'objet de lois organiques, mais on n'a pas examiné d'assez près ses organes, et l'on s'est borné à invoquer la nécessité incontestable du gouvernement des majorités.

C'est chose acceptée, tout le monde reconnaît, *ipso facto*, en votant, la légitimité du pouvoir conféré par le nombre. Pour s'en assurer la direction, certains groupes politiques ont même été jusqu'à opprimer le corps électoral, afin de lui faire vouloir ce qu'ils voulaient eux-mêmes.

La démocratie, pleine de bonnes intentions, a pensé que pour éclairer le suffrage il y avait lieu, surtout, de l'instruire, même de force; et a cru que par ce grand moyen on aiderait la nation à résoudre le problème de *l'intérêt bien entendu*.

Il n'y a peut-être là qu'une généreuse illusion, car l'intérêt bien entendu n'a pas de critérium, pas de type; il est changeant, mobile, et les intelligences les plus aiguisées l'envisagent, selon les circonstances, sous des aspects très différents.

Prodiguons, si nous le pouvons, l'instruction et même l'éducation à ceux qui votent et à ceux qui voteront plus tard. Donnons de l'élasticité à leur jugement; mais n'ayons pas, comme conseillers spirituels, ni comme pouvoir temporel, la prétention de diriger très efficacement leurs choix, car nous ne savons réellement pas nous-mêmes comment nous voterons à tel ou tel moment, et si nous serons dans la majorité ou dans la minorité.

Qu'on veuille donc bien avoir présente à la pensée la double réflexion qui sert d'épigraphe à la présente étude :

A la majorité appartient la décision; à la minorité est dû le droit de représentation.

Et si *le quotient électoral*, *le vote accumulé* et *le renouvellement partiel* sont des moyens rationnels et pratiques d'aider sans secousses à l'accomplissement des évolutions réciproques et successives des majorités et des minorités dont nous reconnaissons les droits, ne craignons pas d'aborder, en ce qui concerne l'élection des députés, des réformes qui n'ont rien d'utopique et qui ont déjà été expérimentées dans divers pays [1].

---

[1] Danemarck. — Quotient. Elections à la Chambre haute.
Brésil. — Vote limité. Elections de députés.
Angleterre. — Vote accumulé. Elections locales.
Cap de Bonne-Espérance. — Vote accumulé. 2 Chambres.
Pensylvanie. — Vote accumulé. Elections locales.
Illinois. id. id.

ÉLECTIONS DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX.

§ 13. — *Modifications suggérées.*

La loi du 10 août 1871, très critiquée de divers côtés, lors de son élaboration et de sa promulgation, a cependant donné des résultats auxquels on se plaît presque généralement à rendre hommage.

C'est une loi libérale et perfectible, et jusqu'ici aucun mouvement impérieux d'opinion n'a démontré un désir réel d'y voir apporter de larges modifications.

Il est permis de prévoir cependant que, dans un avenir plus ou moins rapproché, trouvant que les conseils généraux sont de précieux instruments de décentralisation et d'initiation à la vie publique, on voudra fortifier et multiplier leurs attributions et augmenter leur personnel.

Déjà une proposition de loi a été faite et étudiée, et le rapport en a été déposé sur le bureau de la Chambre des députés [1].

Dans ce rapport, on fait clairement ressortir comme une lacune ou comme une anomalie l'absence de proportionnalité entre la représentation de tels départements et celle de tels autres au point de vue de la population [2]. Des cantons payent jusqu'à dix fois plus d'impôts que d'autres, et pourtant ils n'ont, comme eux, qu'une voix à l'assemblée départementale. Il peut donc y avoir lieu, sans diminuer pour cela les prérogatives des cantons les moins peuplés, d'augmenter le nombre des conseillers des cantons les plus populeux.

La moyenne des cantons, moins la Seine, étant de 12,281 habitants, la commission parlementaire a adopté le chiffre de 15,000 et au-dessous comme donnant droit à un conseiller général.

De 15 à 35,000 âmes on aurait 2 représentants; de 35 à 60,000, 3; de 60,000 et au-dessus, 4.

Cette combinaison s'appliquerait à 625 cantons, et augmenterait de 680 le nombre des conseillers généraux.

---

[1] Par M. Loustalot, des Landes. — La loi vient d'être votée par les députés et envoyée au Sénat; elle n'est empreinte en rien des idées exprimées ici.

[2] Exemples :

Rhône	705.151	habitants,	29	conseillers.
Vosges	407.082	»	29	»
Corse	262.701	»	62	»
Lot-et-Garonne	316.920	»	35	»
Arrond[t] d'Arles	114.000	»	10	»
» de Marseille	352.000	»	9	»

Le rapporteur combat, au nom de sa commission, l'idée qui a été émise de sectionner les cantons qui auront des élections multiples à faire, et propose de procéder à l'aide du scrutin de liste.

Si cet avis prévaut, il conviendra d'examiner en même temps, c'est-à-dire avant le prochain renouvellement partiel, s'il ne serait pas opportun de faire usage du *suffrage accumulé* et du *qaotient électoral.* Les minorités, pour la première fois, jouiraient ainsi, dans une certaine mesure, de leurs droits naturels.

Quant au département de la Seine, où l'élément rural ne représente guère qu'un dixième, et qui est placé sous un régime exceptionnel, il en est parlé plus loin à propos du conseil communal de Paris.

***

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

§ 14. — *Le sectionnement et la liste générale.*

La loi du 7 juillet 1874, dans son article 1er, traite particulièrement du sectionnement des communes.

Ce sectionnement a pu paraître utile dans quelques cas, surtout pour les grandes communes, où certains quartiers ont des intérêts locaux distincts d'autres et qui, au scrutin de liste pur et simple, pourraient ne pas être représentés.

On ne doit pas méconnaître qu'en matière municipale surtout une certaine spécialisation est souvent nécessaire, sans que, cependant, elle puisse aller jusqu'à l'antagonisme des extrémités contre le centre et *vice versa.*

Mais à l'aide du *quotient élcctoral*, du *vote accumulé* et du *renouvellement partiel*, lequel a déjà fait ses preuves sur de plus vastes théâtres, le but sera aisément atteint. Tout groupe digne d'intérêt trouvera sans doute moyen, en multipliant ses suffrages sur un petit nombre de têtes soigneusement choisies, d'être très correctement représenté. Le quartier aristocratique et le quartier ouvrier auront, s'ils y tiennent, chacun leurs hommes; et ceux-ci, en se voyant de près au conseil, sentiront s'effacer ou s'amoindrir les défiances, parfois les haines qu'ils entretenaient jusque-là de part et d'autre, faute de se voir, de se connaître et de s'entendre.

Ainsi, le sectionnement pourra être abandonné pour toutes les communes, sauf pour la capitale et peut-être pour quelques immenses cités; tous les besoins réels, tous les *desiderata* administratifs rationnels pourront se faire connaître; la minorité ne sera plus totalement écartée pour trois ans comme cela s'est vu si souvent, et l'administration des villes ni des villages ne passera plus,

tout à coup, sans transition ni tradition, du rouge au blanc ou du blanc au rouge, au grand détriment de la fortune publique ou privée. L'omnipotence du nombre aura des limites, et, il faut le faire remarquer encore, la majorité aura plus d'autorité et plus de lumières, parce que toutes ses délibérations auront été précédées de débats réellement contradictoires.

On a fait, à tort ou à raison, de grands reproches au conseil municipal de Paris; l'auteur de ces lignes a fait partie de ce corps, et s'il l'a quitté volontairement avant l'expiration de son mandat, c'est uniquement parce qu'il n'a pu réussir à y créer une minorité homogène de quelque importance.

C'est, à son avis, au système électoral qu'il faut s'en prendre bien plus qu'aux élus eux-mêmes; et c'est peut-être sur ce gigantesque théâtre qu'il est urgent d'inaugurer les réformes dont il vient d'être parlé.

§ 15. — *Vingt conseils municipaux à Paris.*

Paris est trop grand pour n'avoir qu'un conseil municipal.

Dans l'état actuel, les 80 conseillers parisiens, s'ils veulent travailler consciencieusement, doivent être constamment à la besogne, et négliger tout à fait ce qui les concerne personnellement.

Si, comme avocats, journalistes, médecins, artistes, industriels ou négociants, ils trouvent moyen de faire leurs affaires, on peut exprimer la crainte que, les forces humaines ayant des limites, ils ne négligent malgré eux les affaires de la Ville.

Il est réellement nécessaire de diminuer le fardeau que supportent ces honorables édiles, lesquels sont, en même temps, conseillers généraux de la Seine. Le moyen qui paraît naturellement indiqué est l'augmentation considérable de leur nombre, non au centre, c'est-à-dire à l'Hôtel-de-Ville, mais dans chacune des vastes divisions municipales de Paris.

Pourquoi n'existerait-il pas un conseil par arrondissement, ou vingt conseils pour toute la Ville?

Le nombre des membres de ces conseils locaux pourrait être, sans inconvénient, porté à une trentaine au moins.

L'élection se ferait au *scrutin de liste*, avec le *quotient électoral*, le *vote accumulé* et le *renouvellement du tiers* tous les trois ans.

Dans tel arrondissement le quotient pourrait n'être que de 1,000 voix, bien que les premiers élus réunissent 25,000 suffrages et groupent une majorité compacte; mais toutes les opinions seraient représentées, toutes les capacités notoires auraient aisément leur entrée.

§ 16. — *Maires, adjoints, conseillers-délégués.*

Le préfet de la Seine pourrait choisir dans chaque conseil un maire d'arrondissement et le nombre d'adjoints nécessaire au service, sans préjudice des délégués de toute nature que requièrent les multiples intérêts parisiens.

Les attributions ne manqueraient pas aux élus, et il pourrait leur être confié, entre autres délégations, selon leurs tendances :

1° Le redressement annuel des listes électorales politiques et municipales;

2° La formation et la rectification des listes des jurys criminels et d'expropriation;

3° Le service des caisses d'épargne;

4° Le contrôle et l'administration des écoles municipales, des asiles, des caisses d'école, et autres fonctions variées qui sont dévolues en Angleterre aux comités scolaires;

5° L'administration et le commissariat des bureaux de bienfaisance, et l'examen général de ce qui concerne l'assistance publique;

6° Le contrôle de l'administration du Mont-de-Piété;

7° La vérification des comptes des compagnies diverses dans lesquelles la Ville a des intérêts : Eaux, Gaz, Omnibus;

8° La vérification des titres aux pensions, secours, etc., etc.;

9° Les enquêtes et expertises préparant les décisions du conseil communal sur toutes questions litigieuses;

10° La présidence des bureaux d'élections et la surveillance comme assesseurs des opérations électorales;

11° Les rapports sur les logements insalubres, sur les plaintes, pétitions et réclamations des habitants au sujet des diverses branches de l'administration, eaux, égouts, arrosement, police, incendies, etc., etc.;

12° Participation aux jurys de concours artistiques ou autres, aux commissions ayant pour but les conventions amiables en cas d'expropriation; présence aux adjudications pour le compte de la Ville, aux conseils de révision, au tirage des obligations municipales, etc., etc.

On pourrait ajouter encore bien des choses à cette nomenclature, et tout cela pourrait se faire sans empiéter le moins du monde sur le terrain exécutif ni politique. Les conseillers seraient trop nombreux pour pouvoir s'attribuer une importance personnelle exagérée; leurs titres réels seraient simplement ceux de coopérateurs élus, autorisés et qualifiés.

Cette représentation locale, en admettant qu'on donnât au *minimum* à chaque arrondissement un conseil égal en nombre, c'est-

à-dire de trente personnes, emploierait gratuitement 600 citoyens, tous domiciliés dans leurs arrondissements respectifs et non ailleurs [1].

Nul doute qu'il ne se trouvât un nombre considérable d'hommes zélés pour rechercher les suffrages des électeurs. Les gens de loisir sont nombreux à Paris; et d'ailleurs, la tâche de chacun serait moins absorbante que sous le régime actuel, ce qui permettrait d'élire des citoyens encore occupés pour leur propre compte, sans crainte de leur voir porter préjudice à la Ville par leur abstention, ou se faire tort à eux-mêmes par excès d'assiduité.

Tous, d'ailleurs, tiendraient à se distinguer; leur conscience serait d'accord, en cela, avec le désir légitime chez tout le monde de s'élever dans la hiérarchie sociale, où ils occuperaient déjà un rang modeste, sans doute, mais hautement honorable.

*
* *

LE CONSEIL COMMUNAL DE PARIS.

§ 17. — *Situation exceptionnelle de Paris.*

Dans les conseils municipaux de Paris, élus par le nouveau mode qui vient d'être indiqué, il n'y aurait pas de crédits à voter, pas de budget à discuter; cette tâche serait réservée au *Conseil communal de Paris*.

On est assez généralement d'avis que la principale ville de France, — celle où résident le Parlement, les ministres, le Conseil d'Etat, la Cour de cassation, le président de la République, — n'est pas dans les conditions d'une ville ordinaire.

Elle jouit d'avantages exceptionnels, elle a des charges spéciales auxquelles l'Etat est obligé de contribuer dans une certaine mesure, et son régime municipal diffère tellement de celui des autres communes que, dans les questions de dépenses, *les plus imposés*, auxquels un rôle est réservé ailleurs, n'ont aucune part aux délibérations.

Ils sont une minorité, et à ce titre ils n'ont pas de représentants. Mais avec le suffrage accumulé des chances leur resteraient, non de peser sur la majorité, mais d'avoir une part au moins indirecte dans la représentation de la cité [2].

---

[1] Dans certains arrondissements d'une population très dense ce nombre pourrait, sans inconvénient, être doublé, et les minorités auraient de plus en plus de chances d'être représentées.

[2] Il importe d'écarter le plus possible des esprits la crainte fréquemment manifestée, à tort ou à raison, de voir le suffrage universel, dans les grandes villes, permettre à la multitude qui vit du travail quotidien de disposer légale-

Le Parlement lui-même devrait, puisqu'il s'agit de la capitale, faire entendre son avis sans qu'aucune atteinte fût portée au suffrage universel, et uniquement par l'usage rationnel des délégations qui, au Sénat, ont déjà donné des résultats satisfaisants.

Il pourrait donc y avoir outre les Conseils municipaux d'arrondissement, un *Conseil communal de Paris* et un *Conseil général de la Seine.*

*
* *

§ 18. — *Election du Conseil communal de Paris.*

Le *Conseil communal* de Paris se composerait :

1° De trois délégués élus pour trois ans, par chacun des vingt conseils municipaux d'arrondissement, au scrutin de liste, avec *vote accumulé.*

Dès le premier tour de scrutin, la plus grande majorité relative déciderait de l'élection, à la condition que les candidats obtinssent au moins le *quotient* électoral, c'est-à-dire, par exemple, dix voix sur trente ou vingt voix sur soixante.

Au second tour la majorité relative suffirait.

2° D'un délégué par arrondissement, choisi parmi les autres membres des mêmes conseils, par une commission parlementaire de 21 membres, composée de dix sénateurs, dix députés, et du ministre de l'intérieur ou d'un représentant de celui-ci.

Aucun député de Paris ni sénateur de la Seine ne pourrait faire partie de cette commission, le but à atteindre étant de représenter dans une certaine mesure l'élément *extra-muros* et national, ou des intérêts généraux quelconques sans mandataires distincts. Total des conseillers communaux, 80, savoir : 60 élus par leurs collègues d'arrondissements et 20 élus par la commission parlementaire.

Ces 80 conseillers-délégués siégeraient trois ans, et seraient indéfiniment rééligibles.

Les attributions du *Conseil communal de Paris* seraient les mêmes que celles dont jouissent tous les conseils communaux de France ; de plus il élirait à chaque session ordinaire un président, deux vice-présidents, quatre secrétaires et un syndic.

---

ment, à l'aide d'élus qui flattent ou surexcitent ses passions, de ce qu'elle n'a pas gagné elle-même, et reporter d'une manière absolue les charges urbaines sur ce qu'on appelle *la fortune* ou *le capital*, c'est-à-dire sur le fruit du travail, de la prévoyance et de l'épargne. Les lois, il est vrai, s'opposent à tout abus de ce genre, mais la menace même en est de trop, et il ne faut, en aucun cas, que le sentiment de stabilité et de sécurité qui, sous ce rapport, existe dans les campagnes, fasse plus ou moins défaut à Paris, à Lyon, à Marseille, etc.

Les conseils municipaux des vingt arrondissements, en exécutant la multitude des menus travaux, et en acceptant toutes les fonctions et délégations accessoires, laisseraient encore une tâche d'une importance considérable au conseil central.

Celui-ci aurait à délibérer sur tout ce qui serait d'ordre collectif: grandes entreprises, budget, dotation des services généraux, etc.; c'est presque autant d'occupations qu'en ont les députés et sénateurs, lesquels sont beaucoup plus nombreux.

*
* *

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE.

§ 19. — *Election et rentrée dans le droit commun.*

Le Conseil général de la Seine, ayant les mêmes attributions que tous les conseils départementaux de France, se composerait :

1° De 8 élus des cantons des deux arrondissements extérieurs, nommés par le mode habituel;

2° De 3 délégués de chacun des 20 arrondissements de Paris, élus comme il vient d'être dit pour le Conseil communal de Paris, soit 60 délégués ;

3° D'un délégué par arrondissement urbain, choisi par la commission parlementaire, telle que celle-ci a été déjà définie ;

Total 20.

Ensemble 88 conseillers généraux.

Le mandat de conseiller général de la Seine et celui de conseiller communal de Paris ne pourraient être réunis sur la même tête;

Il conviendrait que ni les députés, ni les sénateurs, ni les fonctionnaires, ni les magistrats, ne fussent éligibles, afin de laisser chacun à ses occupations spéciales et d'éviter un cumul gênant pour l'élu et nuisible à la marche générale des affaires.

Le législateur trouverait sans doute équitable de placer le Conseil général de la Seine sous le régime du droit commun, en autorisant la publicité des séances et la constitution d'une commission permanente.

Enfin, on devrait admettre que les vingt conseils municipaux d'arrondissement fussent aussi bien traités que Pantin ou Fontenay-aux-Roses, et nommassent chacun un délégué sénatorial.

*
* *

§ 20. — *Utilisation et développement des capacités.*

Ces diverses réformes créeraient à Paris un corps très impor-

tant d'élus non indemnisés et qui ne manqueraient pas de travail [1].

Mais ce travail serait mieux réparti que précédemment, et l'on éviterait de voir voter, avec une précipitation involontaire, par les mêmes hommes, pendant le dernier trimestre de chaque année, deux budgets, dont l'un est de 25 à 30 millions, et dont l'autre approche du quart d'un milliard.

Le dévouement de nombreux hommes utiles, peut-être un peu timides, serait utilisé ; et ce ne serait pas un faible encouragement à l'activité que la perspective de pouvoir être successivement élu conseiller municipal, conseiller communal de Paris, conseiller général de la Seine, de devenir maire, adjoint, conseiller délégué chargé de nombreuses missions locales, et, finalement peut-être, de se voir naturellement porté par ses concitoyens à la Chambre des députés ou au Sénat, sans s'être cru obligé de faire, comme c'est trop souvent le cas, dans les conditions électorales actuelles, de la politique bruyante ou de l'agitation stérile.

*
* *

§ 21. — RÉSUMÉ.

Vote accumulé, quotient électoral, renouvellement partiel.

Il ne peut y avoir d'élections entièrement satisfaisantes dans leurs résultats, si la majorité, qui décide valablement de tout, condamne, un peu partout, les minorités à un long ostracisme.

Les minorités, dont la part est faite par un système électoral équitable, pouvant discuter et convaincre, cessent naturellement d'être agressives, et gagnent beaucoup en dignité.

Si elles se montrent factieuses, le pouvoir exéeutif est mieux armé moralement pour les faire rentrer dans l'ordre par l'application de lois, désormais mieux ou plus régulièrement consenties [2].

---

[1] Quel que soit le régime sous lequel on vive, il doit être avantageux d'occuper le plus grand nombre possible de citoyens aux affaires publiques ; c'est le moyen de satisfaire les ambitions légitimes, de leur faire faire un stage, et de permettre aux capacités latentes de se développer un jour, au grand profit de la communauté, aussi bien dans l'ordre politique que dans l'ordre administratif. Les candidats ainsi préparés auraient fait leurs preuves et l'on pourrait attendre d'eux autre chose que des déclarations vaines ou des promesses irréalisables.

[2] « Une majorité d'électeurs devrait toujours avoir une majorité de représentants, mais une minorité d'électeurs devrait toujours avoir une minorité de représentants.....

« ..... Parce que la majorité doit prévaloir sur la minorité, faut-il que la

Le scrutin de liste atteint ce but à l'aide du *vote accumulé*, procédé fort simple, complété par l'adoption rationnelle du *quotient électoral.*

Le *renouvellement partiel* des corps élus doit pouvoir remplacer les grands changements à vue par une évolution régulière, n'empêchant nullement des éliminations nécessaires, mais conforme aux lois naturelles où nous ne voyons rien se faire par bonds ni par sauts.

Les mouvements subits ou révolutionnaires ont fait leur temps, et il est de l'intérêt social de chercher désormais, en matière électorale, des procédés qui ne soient plus la simple routine.

Ceux qui viennent d'être exposés ne sont pas des inventions subjectives ; l'expérience pratique et l'observation les ont seules suggérées. Nos législateurs peuvent donc en tirer parti et, dans le sein de leurs commissions, étudier les écrits des nombreux publicistes mentionnés à la suite de ces pages.

ERNEST BRELAY.

---

majorité ait tous les votes, que la minorité n'en ait aucun. Est-il nécessaire que la minorité ne soit pas même entendue?..... »

(M. de Biencourt, 1870.)

« ..... Si 10,000 électeurs ont à élire 10 représentants au scrutin de liste, les lois actuelles permettent que 5,001 électeurs aient tous les représentants et 4,999 n'en aient point : c'est l'application du principe de la majorité. Si ces 10,000 électeurs sont divisés en deux partis, l'un de 6,000 et l'autre de 4,000, nous demandons que les 6,000 aient 6 représentants et que les 4,000 en aient 4. Si les 10,000 électeurs sont divisés en trois partis, le premier de 5,000, le deuxième de 3,000, le troisième de 2,000, nous demandons que le premier ait 5 représentants, le deuxième 3, le troisième 2 : c'est l'application du principe de la proportionnalité..... »

(Ernest Naville, 1876.)

« ..... Je demande que, — pour les élections municipales, — on substitue le principe de la représentation proportionnelle de tous, au principe en vigueur de la moitié des votants plus un excluant de la représentation l'autre moitié des votants..... »

(M. Pernolet, 1879.)

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Treatise on the election of Representatives parliamentary and municipal, by M. Thomas Hare. London, Longmans, 1859.

A scheme for proportional representation, by M. Walter Baily. London, William Rigdway, 1869.

Le suffrage universel et le droit des minorités, par M. de Biencourt. Paris, Douniol, 1870.

La réforme électorale en France, par Ernest Naville. Paris, Didier et Ce, 1871.

La question électorale en Europe et en Amérique, par Ernest Naville. Genève, Gœrg, 1871.

Les progrès de la Réforme électorale en 1874 et 1875, par Ernest Naville, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1876.

De la représentation des minorités, par Jules de Smedt. Bruxelles, Lebrocquy, 1874.

Loi électorale du Danemarck, précédée d'une introduction, par M. Léon Pety de Thozée. Bruxelles, 1874.

Discours sur la représentation proportionnelle, par M. Pernolet, député de la Seine. Séances des 25 et 26 novembre 1875.

Le Réformiste, feuille hebdomadaire. Genève, décembre 1868 à juin 1870.

Extrait des annales de la Réforme électorale. Genève, imprimerie Ramboz et Schuchardt, 1879.

1874. Le scrutin par quotient.

1877. La représentation proportionnelle.

1879. Elections municipales. Procédure proposée par M. Pernolet. Imprimerie Blot et fils aîné, 7, rue Bleue, Paris.

Journaux, revues, écrivains, orateurs, cités presque tous par M. Ernest Naville : Journal des Economistes, Revue des Deux-Mondes, Décentralisation de Lyon, Indépendant de la Charente-Inférieure, Courrier de la Rochelle, Intérêt public de Rochefort, Stuart-Mill, Olinde Rodrigues, duc d'Ayen, J. Borely, Aubry-Vitet, Mortimer-Ternaux, Considérant, Dr Barrier, B. de Layre, Laboulaye, Louis Blanc, Prevost Paradol, Emile Boutmy, Louis Jourdan, Maria Chenu, T. Moilin, Furet, de la Sicotière, Emile de Girardin, Paul Bethmont, Ernest Brelay, Jacottet (de Neufchâtel), Rivoire et Antoine Morin (de Genève), Herzog-Weber, Karl Sladkowsky (de Prague), Francis Fisher et Galpin (de Philadelphie), Andræ (de Copenhague), Dilke, Fawcett, Forster, membres du Parlement britannique, etc.

NÉCROLOGIE.

M. HIPPOLYTE PASSY.

Dans la séance du samedi 5 juin, de l'*Académie des sciences morales et politiques*, après la lecture du procès-verbal, M. Levasseur, président, a prononcé l'allocution suivante :

Le 2 juin, M. Hippolyte Passy est mort. La section d'économie politique a perdu son doyen, et l'Académie un de ses membres les plus anciens, les plus dévoués, les plus vénérés.

M. Passy allait entrer dans sa quatre-vingt-huitième année ; mais il avait si bien conservé la vigueur de son corps et la plénitude de son intelligence que, jusque vers la fin de l'année dernière, nous nous faisions illusion, ne songeant guère à son âge que pour mieux goûter les leçons de de son expérience. Cependant, depuis plusieurs mois, la vie s'affaiblissait en lui, et une longue agonie, supportée avec le calme qui était un des traits de son caractère, avait commencé. Sa perte était prévue, elle n'en est pas moins douloureuse.

Nous lui avons rendu les derniers devoirs jeudi. Comme il avait toujours aimé et pratiqué la simplicité, le fils a voulu se conformer aux habitudes et aux recommandations de son père en réglant avec simplicité la cérémonie funèbre.

C'était un deuil de famille, sans autre cortège que celui de parents et d'amis. Mais l'Institut, qui était devenu pour M. Passy comme une seconde famille, avait sa part et a eu sa place dans ce deuil.

J'ai la conviction, Messieurs, que votre président avait cette fois du moins, à défaut d'autre titre, le mérite de représenter le sentiment de l'Académie. J'avais toujours conservé une vive reconnaissance pour ce vieillard aimable qui avait encouragé mes premiers essais, et pour le confrère dont j'ai pendant douze ans goûté l'affectueuse bienveillance en partageant avec lui les travaux de la section. J'éprouvais comme j'éprouve en ce moment la même douleur que si j'eusse conduit un parent à sa dernière demeure, et une pénible émotion en songeant à la grandeur de la perte que nous venions de faire.

Ce n'est pas ici le moment de raconter la vie d'Hippolyte Passy et les services qu'il nous a rendus. Vous les avez d'ailleurs pour la plupart présents à la mémoire, et le peu que j'en dirais resterait

trop au-dessous de ce que vous pensez vous-mêmes. Je veux seulement rappeler quelques traits de la première partie de son existence. Quand la nature a créé le germe d'une belle intelligence, c'est l'éducation qui la forme et ce sont souvent les circonstances qui la développent.

Il n'est pas inutile de redire grâce à quelles circonstances Hippolyte Passy est devenu l'homme que nous avons connu.

Il était né le jour même où la reine Marie-Antoinette montait sur l'échafaud; son père qui appartenait à l'administration des finances avait été arrêté comme suspect, et sa mère se cachait dans un village des environs de Paris. Il débutait dans la vie au milieu de rudes épreuves. Cependant sa famille avait recouvré une grande situation lorsqu'Hippolyte, sorti de l'Ecole militaire à dix-huit ans, partit comme officier de hussards pour faire sa première campagne. Mais c'était la campagne de Russie. Dans la retraite, le jeune officier, privé de son cheval qu'on avait mangé pendant son sommeil, fut fait prisonnier et enfermé à Wilna. Il s'échappa comme par miracle, traversa la Pologne à la faveur d'un déguisement et rejoignit l'armée un mois environ avant la bataille de Dresde. Il y fut blessé; il le fut plus grièvement aux environs de Leipzig en tentant un coup d'audace qui réussit, mais à la suite duquel Passy fut retrouvé gisant à terre et percé de plusieurs coups de lance. L'empereur le décora : c'était l'avant-veille de la grande bataille des nations, c'est-à-dire deux jours avant ses vingt ans révolus.

Quoiqu'il eût été plus d'une fois encore atteint par le sabre ou par la lance de l'ennemi, il resta à cheval pendant toute la campagne de France. Il était à la bataille de Paris, défendant la butte Montmartre; il était le lendemain sur la route de Fontainebleau, annonçant à l'empereur que tout était perdu.

La Restauration brisait son épée; mais il conserva de cette période de sa vie une remarquable ouverture d'esprit sur les questions militaires et sur la politique européenne. Le jeune homme, impatient du repos, partit pour l'Amérique. La traversée sur un voilier était longue alors et la bibliothèque du bord était peu garnie. Passy y trouva cependant un exemplaire d'Adam Smith. Il le prit pour tromper les heures. Il sentit bientôt la grandeur de cette philosophie des intérêts sociaux; il lut, relut et médita l'ouvrage. Sa vocation était désormais déterminée, il était économiste. Le mouvement commercial des Antilles, l'activité du jeune peuple des Etats-Unis et le contraste de la civilisation européenne avec la vie sauvage, dans un temps où les Indiens étaient encore nombreux à l'est du Mississipi, étaient un spectacle bien propre à développer

le germe des idées que la lecture d'Adam Smith venait de déposer dans l'esprit de M. Passy.

Vous savez, Messieurs, combien il aimait à rappeler les souvenirs de ce voyage et les enseignements qu'il en avait tirés.

De retour en France, il rentra à Gisors auprès de son père, dans une propriété qui était restée le patrimoine de sa famille. Il y passa environ dix années, consacrant ses matinées à la lecture et à la méditation, et partageant le reste entre les travaux des champs et les plaisirs de la chasse. Durant cette retraite, il refit par lui-même son éducation et il acheva de se tremper pour les destinées auxquelles la politique et la science allaient l'appeler.

Il a toujours conservé de ce séjour un souvenir reconnaissant; il aimait à vanter les ombrages et les prairies de l'Epte, comme il aimait à répéter que la plus profitable instruction est celle que l'homme se donne quand il est devenu capable de réfléchir par lui-même.

Il appartenait au parti libéral; il avait écrit dans *le National* et il s'était lié alors à Paris avec de jeunes et illustres écrivains que la révolution de Juillet portait quelque temps après au pouvoir.

Il entra en même temps qu'eux à la Chambre des députés où l'étendue de ses connaissances économiques lui assura tout d'abord une place distinguée. Il fut rapporteur du budget dès l'année 1831, plusieurs fois ministre, pair de France, membre de l'Assemblée législative. Pendant vingt et un ans il parcourut avec honneur la carrière politique jusqu'au jour où elle lui fut fermée, comme à beaucoup de ses anciens amis, par le coup d'Etat du 2 décembre, qui le punit par la captivité d'être demeuré fidèle à la légalité et au droit.

Homme considérable et considéré de tous, il se sentait peu de goût pour les luttes journalières, et il aimait à considérer les choses d'un point de vue spéculatif. C'était moins un chef de parti qu'un homme de science. Ce tour d'esprit, vous le retrouvez, Messieurs, dans le principal ouvrage qu'il nous laisse et qui n'a pas été jusqu'ici assez étudié et discuté : *Des formes de gouvernement et des lois qui les régissent.*

Aussi renonça-t-il sans regret et sans esprit de retour à la politique pour se consacrer tout entier à la science et à vos études. Il vous appartenait depuis longtemps. Correspondant dès 1833, immédiatement après le rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques, il avait été, à la mort du prince de Talleyrand, élu membre de la section d'économie politique et de statistique le 7 juillet 1838.

Il en a été le membre le plus actif, il en est resté pour ainsi dire l'âme. Comme il avait beaucoup vu et lu, beaucoup retenu et beaucoup réfléchi, il n'était jamais embarrassé pour apporter dans une discussion quelque argument nouveau et judicieux ou pour poser une question intéressante. Aussi était-il toujours prêt à fournir des sujets pour vos concours ; et comme il était laborieux, il était également prêt à lire tous les manuscrits qu'il appréciait d'un jugement sûr, et à rédiger des rapports. C'est pour un de ces rapports qu'il composa son beau Mémoire sur *les systèmes de culture et leur influence sur l'économie sociale*, de même que c'est pour répondre à un vœu de l'Académie qu'il écrivit en 1848 son petit livre : *Des causes de l'inégalité des richesses*, un des traités destinés à combattre les fausses doctrines du socialisme.

Il aidait volontiers ceux qui s'adressaient à lui. Président de la Société des économistes, de la Société de statistique, de la Société de tempérance, de la Société des institutions de prévoyance, il se faisait auprès de vous le patron des économistes et des statisticiens; il vous présentait leurs ouvrages. Dans son cabinet, il encourageait de ses conseils la jeunesse, sans jamais compter le temps qu'il prodiguait pour lui être utile. Il connaissait les faiblesses de la nature humaine, mais il jugeait avec indulgence les personnes, et il était toujours bienveillant. La bonté était une qualité éminente en lui ; elle se manifestait en toute circonstance, avec les enfants aussi bien qu'avec les hommes, sans apprêt et sans vivacité de démonstrations, comme la manière d'être naturelle d'un caractère élevé et d'une âme sereine.

Ce n'est pas sans raison, Messieurs, que dans une compagnie telle que la vôtre un confrère possède une autorité semblable à celle dont a joui M. Hippolyte Passy pendant plus de quarante ans, et qu'après sa mort le sentiment général est que sa perte laisse un vide qui de longtemps ne sera pas comblé.

L'union rare des qualités d'esprit et de cœur dont il était doué est la cause de cette influence et du respect qui demeurera attaché à un nom trois fois consacré dans l'histoire de l'Institut comme elle est la raison de nos regrets unanimes.

(Cette allocution a été écoutée par l'Académie avec une vive émotion.)

CORRESPONDANCE

RÉFORMES A INTRODUIRE DANS LA BANQUE DE FRANCE.

Monsieur le rédacteur en chef, je crois de quelque intérêt de vous adresser ces lignes sur la séance tenue le 19 mai par l'Union des chambres syndicales, et à la suite de laquelle a été nommée, sur l'initiative de M. Bonni, de la Chambre syndicale des plumes, fleurs et modes, une commission chargée d'examiner les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la Banque de France.

Jusqu'ici, la Banque de France, chargée des intérêts du commerce, accepte à l'escompte le papier revêtu de trois signatures, et à l'encaissement, moyennant un léger droit de commission, toutes les valeurs qui lui sont remises par ses clients seulement, c'est-à-dire ceux qui ont un compte chez elle. On comprend qu'à l'escompte, la Banque s'entoure de précautions d'abord pour conjurer ses pertes et ensuite pour écarter les effets de complaisance; mais on s'explique moins son exclusivisme à l'égard des effets à l'encaissement pour le commerce en général. En n'acceptant que le papier de sa clientèle, elle laisse en dehors tout le commerce qui n'a pas de compte ouvert chez elle, et nous ne savons pas si elle remplit exactement une de ses clauses statutaires, qui dit « qu'en échange du « monopole dont elle est investie, elle devra aider le commerce en « facilitant ses rentrées par les encaissements d'effets ». Doit-on exiger des commerçants qui remettent à l'encaissement un bordereau d'effets la veille d'une échéance qu'ils aient un compte ouvert, car la Banque n'endosse aucune responsabilité, pas même celle du protêt, et ne court aucun risque, les sommes recouvrées n'étant à la disposition des intéressés que trois ou quatre jours après l'encaissement. La Banque de France sort déjà des limites de son contrat, en prélevant un droit, si minime qu'il soit, sur l'encaissement des valeurs, qui doit être fait gratuitement, mais le commerce l'accepte, à la condition toutefois que ce service s'applique à tout le commerce en général, et non à une catégorie seulement. Tel est le premier point examiné par M. Bonni.

Le second point est relatif à l'ouverture des comptes de chèques, autrement dits comptes de dépôt sans intérêt. La Banque de France ouvre des comptes-courants à ses clients, à qui elle délivre des carnets de simples reçus. Les formalités nécessaires à l'ouverture d'un

compte-courant sont telles, qu'une grande partie du commerce moyen a dû s'adresser aux autres établissements financiers ou de crédit, qui, sur la simple délivrance d'un certificat d'identité, remettent en échange un carnet de chèques. Comme l'a remarqué M. Bonni, le concours des établissements de crédit ou financiers n'est pas exempt de danger, le développement considérable des transactions commerciales ayant mis à leur disposition des sommes considérables qui restent disponibles, lesquelles leur sont confiées à titre de dépôt. Or, ces établissements, moins limités dans leurs opérations financières que la Banque de France, peuvent se servir de ces dépôts, et en cas de cataclysme le commerce n'aurait-il pas à redouter une crise?

Sur ce second point, sans doute, la Banque de France se maintient dans l'esprit strict de ses statuts, en exigeant les formalités indiquées dans son contrat pour l'ouverture des comptes-courants. Mais en présence de la concurrence des établissements de crédit, le conseil de régence, ou à défaut le pouvoir législatif, ne pourrait-il pas lui imposer, dans l'intérêt du commerce, l'obligation d'ouvrir des comptes de dépôts, avec délivrance de carnets de chèques payables à vue, à ordre ou au porteur, à toute personne qui en fera la demande, en justifiant de son identité et de sa qualité de commerçant? L'intérêt productif des sommes déposées servira à couvrir les frais de ce nouveau service, et la Banque de France ne prendra aucune garantie ni responsabilité à l'égard des tiers-porteurs de chèques, au-delà de la provision dont ils sont la représentation.

Ainsi, restant entière avec son monopole et ses droits, n'assumant aucune responsabilité, ne courant aucun risque, la Banque de France offrirait au commerce l'avantage de la sécurité, et arrêterait la spéculation dangereuse de certains établissements de crédit.

La troisième proposition de M. Bonni, toute nouvelle, demande que la Banque de France établisse une caisse spéciale de comptes-courants sur valeur. Cette caisse serait chargée des avances sur titres, fixerait dans les vingt-quatre heures du dépôt des valeurs admises la somme qu'elle entend avancer, et ouvrirait au déposant un crédit en compte-courant de ladite somme. Le taux de ces prêts serait fixé et affiché tous les mois. Le dépositaire ne payerait d'intérêts qu'au fur et à mesure de ses prélèvements, sans que cet intérêt puisse être calculé pour la somme avancée sur une période de moins de quinze jours. Etant bien entendu que si les valeurs restaient déposées sans qu'aucun prélèvement ne fût fait, il lui serait toujours loisible de les retirer sans frais.

Remarquons toutefois que la Banque de France fait des avances

sur titres, mais en exigeant des formalités telles, que les emprunteurs en usent peu. Ce que demande M. Bonni, c'est la suppression des formalités, offrant à la Banque de France la garantie que lui présente le titre. Il a surtout en vue de faciliter au commerce la disposition d'un capital disponible, sans qu'il soit improductif. Dans une série de transactions, le commerçant peut se trouver possesseur d'un excédent de fonds de roulement; avec cette combinaison, il pourra placer cet excédent en valeurs, et ensuite les déposer à la Banque de France, sous la condition d'avance de fonds en cas de besoin urgent, jusqu'à concurrence des trois quarts du montant des titres, au cours du jour.

Nous ferons observer à M. Bonni, que ce genre d'opération ne se généralisera pas beaucoup, attendu que la Banque de France limitera toujours ses avances sur titres aux valeurs de fonds d'État ou de premier ordre, et qu'une grande partie de la fortune mobilière se compose surtout de valeurs financières ou industrielles. De ce chef, on ne peut reprocher à la Banque sa réserve; elle doit avant tout s'assurer toutes les garanties désirables, et il est douteux qu'en vertu même de son principe, elle consente à prêter sur les meilleures valeurs qui présentent le moindre aléa.

M. Bonni a terminé son Rapport par les propositions suivantes :

La Chambre des fleurs, plumes et modes, consultée, émet le vœu suivant :

« 1° Que la Banque de France établisse des comptes de chèques aux conditions adoptées par l'usage, avec cette différence cependant que les sommes versées dans ses caisses ne porteront aucun intérêt ;

« 2° Que la Banque de France soit autorisée à opérer l'encaissement des effets à l'échéance de toute personne payant la cote mobilière, sur la simple présentation de sa feuille d'avertissement, ou d'un des reçus de payement ;

« 3° De tout commerçant patenté, sur la simple présentation de sa patente, l'encaissement devant s'appliquer aux traites et billets qui lui seraient confiés en temps utile, et dont les intéressés désireraient le recouvrement soit sur Paris, soit sur les villes où la Banque de France a des succursales;

« 4° Que la Banque de France établisse une caisse spéciale de comptes-courants sur valeurs. Ladite caisse sera chargée des avances sur titres, fixera, dans les vingt-quatre heures du dépôt des valeurs admises, la somme qu'elle entend avancer, et ouvrira au déposant un crédit en compte-courant de ladite somme. Le taux des prêts sera fixé et publié tous les mois. Le dépositaire ne payera

d'intérêts qu'au fur et à mesure de ses prélèvements, sans que cet intérêt puisse être calculé pour la somme avancée sur une période de moins de quinze jours. Il demeure entendu que si les valeurs restaient déposées sans qu'aucun prélèvement ne fût fait, il lui sera toujours loisible de les retirer sans frais. »

La proposition de M. Bonni, ai-je dit en commençant, a décidé l'Union des chambres syndicales à nommer une commission spéciale. Si le commerce comprend bien ses intérêts, il soutiendra les deux premières propositions qui sont toutes dans son intérêt, sans porter le moindre préjudice au monopole de la Banque; tout au plus l'obligation de servir mieux les intérêts du commerce qu'elle a pour mission de soutenir, détruira-t-elle les abus qu'elle a tendance à commettre en vertu de son privilège, par les formalités aussi ridicules que nombreuses qu'elle exige.

Nous souhaitons que les chambres de commerce s'associent à l'idée des chambres syndicales et comprennent l'importance d'une question qui touche à tant d'intérêts.

Agréez, etc.

EUGÈNE PETIT.

BULLETIN

—

LES EFFETS DE L'IMPOT SUR LE PAPIER.

Lettre du syndicat de la presse parisienne au président de la commission du budget.

Monsieur, le syndicat de la presse parisienne a l'honneur d'appeler votre attention sur la nécessité de supprimer l'impôt sur le papier.

Cette mesure a été réclamée dès 1876 par la commission du budget de 1877, dont le rapporteur général portait à la tribune la déclaration suivante :

« La commission du budget a reconnu que l'impôt sur le papier est un de ceux qui devront disparaître les premiers, dès que les ressources budgétaires le permettront ».

La commission du budget de 1880 a formulé le même vœu et l'a soutenu avec beaucoup de force dans son rapport général sur les recettes de cet exercice.

Cet impôt, il importe de le rappeler, fait partie d'un groupe de taxes qui ont été établies après la guerre, mais à titre temporaire seulement.

On a toujours considéré qu'il devait disparaître de nos recettes dès que la prospérité de nos finances donnerait la possibilité d'y renoncer.

L'impôt sur le papier pèse inégalement sur les contribuables ; il est vexatoire, il contrarie le développement d'une des plus belles industries de notre pays, et il grève de charges très lourdes les organes de la publicité périodique, ainsi qu'une partie du matériel scolaire indispensable à l'enseignement primaire.

L'improportionnalité de l'impôt ressort avec évidence d'un simple rapprochement entre le montant des divers droits à payer et la valeur des papiers taxés.

On sait que l'impôt comprend trois catégories :

Dans la première, qui s'applique à certains papiers fins et façonnés, le droit est de 15 fr. 60 les 100 kilog. et représente à peu près 4 à 5 0/0 de la valeur.

Pour la seconde catégorie, dans laquelle sont classés les papiers valant de 75 à 150 et 200 fr. les 100 kilog., le droit est de 10 fr. 40. Pour les papiers de 75 fr., l'impôt équivaut ainsi à 15 0/0 de la valeur, tandis que pour ceux qui coûtent plus cher, il ne constitue qu'une charge de 7 à 8 0/0.

La troisième catégorie est assujettie à un droit de 5 fr. 20 et se compose de papiers valant de 15 à 30 fr. les 100 kilog. Les papiers de cette catégorie sont, par conséquent grevés dans la proportion de 15 à 30 0/0 de leur valeur. Ce sont les produits les plus communs et ceux qui ont le plus large débit, car ils entrent dans la composition d'une foule d'articles industriels.

Ainsi, les charges résultant de l'impôt varient de 4 à 30 0/0 de la valeur des produits ; mais elles sont inversement proportionnelles à cette valeur; elles pèsent peu sur le papier de luxe, sur celui qui se vend cher, mais elles grèvent lourdement le papier commun, celui qui correspond à la consommation générale et qui doit se vendre à bas prix. L'inégalité est manifeste.

L'élévation de l'impôt sur certaines catégories de papiers a détermin deux conséquences fort graves : l'industrie a décliné et de nombreux fabricants ont fraudé le Trésor.

L'industrie a décliné parce que, dans beaucoup de circonstances, les fabricants ont voulu atténuer les effets de l'impôt en cherchant à réaliser des économies sur le prix de revient de leurs produits. Ils ont fait entrer dans la composition du papier des éléments qui en ont compromis la qualité, et ont livré au public des articles très sensiblement inférieurs à ce qu'ils vendaient autrefois.

La fraude s'est manifestée parce que, dans les industries, lorsque l'impôt menace de trop réduire ou d'annihiler le produit net, beaucoup de fabricants, plutôt que de subir une situation excessive, s'efforcent e

s'efforceront toujours de se soustraire aux charges qui les accablent. On peut et on doit blâmer la fraude, mais il faut reconnaître que dans certaines circonstances elle est inévitable. — L'administration des finances a sévi, elle a obtenu des tribunaux de fortes amendes contre les délinquants, et sous le coup de ces pénalités qui représentaient des sommes très considérables, de nombreuses fabriques ont été mises en liquidation. Ces faits sont notoires; ils ont été signalés par M. le rapporteur général du budget de 1830, et ils fournissent un nouvel argument contre l'impôt dont nous demandons la suppression.

L'impôt est, de plus, vexatoire; il astreint les fabricants à l'exercice, et plus le sentiment de liberté se développe dans nos mœurs, plus cette ingérence de l'administration dans les opérations quotidiennes de l'industrie est répugnante. Devant la raison comme devant la science économique, les impôts à exercice sont condamnés.

Un des aspects de ce caractère vexatoire se révèle dans les désordres et les excès qui accompagnent la répercussion de l'impôt. Le fabricant, lorsque le produit sort de ses ateliers, acquitte le montant des droits et ne paye rien de plus. Mais le papier passe par de nombreux intermédiaires avant d'arriver au consommateur; les détaillants, qui ont remboursé l'impôt au marchand en gros et en demi-gros, le récupèrent à leur tour sur le public, en y ajoutant le plus qu'ils peuvent, de sorte que le consommateur est grevé sur son prix d'achat d'une somme supérieure à ce que représente la part d'impôt attachée à l'objet vendu. Tandis que le Trésor ne perçoit que 100 fr. au sortir de la fabrique, les détaillants font payer 120 fr. au consommateur sur ses acquisitions.

L'impôt est, en outre, contraire au développement de l'industrie.

Depuis que cet impôt existe, un très grand nombre d'ouvrages destinés à l'étranger et qu'on imprimait en France, sont imprimés en Suisse, en Belgique et même en Espagne, où le papier est à plus bas prix. Cette évolution industrielle a privé nos fabriques d'un débouché important et ôté du travail à nos imprimeurs.

On sait aussi que les droits ne sont pas susceptibles d'être restitués complètement à la sortie de nos frontières lorsque le papier entre comme accessoire dans des produits d'exportation. Il en résulte que ces produits se présentent sur les marchés étrangers grevés de surcharges qui en élèvent les prix. Nos fabricants sont ainsi hors d'état de soutenir la concurrence. Pendant ces dernières années, l'Allemagne a beaucoup profité de cette situation; elle nous a enlevé une partie de nos débouchés. En 1875, nos exportations de papier et de carton représentaient encore une valeur de 31,727,000 fr.; en 1878, elles sont tombées à 23,860,000 fr. Ces chiffres sont significatifs. Au reste, de nombreux chefs d'établissements français ont dû s'expatrier pour échapper aux effets désastreux de ce régime.

Telle est la condition de tous les impôts qui grèvent directement la production. Pour un résultat apparent, presque toujours minime ou médiocre, ils amoindrissent le travail, ils découragent le capital, ils le forcent parfois à s'expatrier, privant ainsi la nation tout entière de ressources importantes.

Quant à l'influence exercée par l'impôt sur le prix des publications scolaires, nous ne pouvons que rappeler les faits cités par l'honorable M. Wilson dans son rapport sur le budget des recettes de 1880.

M. Wilson constatait que lorsque l'impôt a été établi, on avait cru qu'il ne déterminerait qu'une augmentation insignifiante de la valeur des livres de classe, principalement de ceux qui sont destinés aux écoles primaires.

En réalité, ces ouvrages, qui ne peuvent trouver de débit qu'en se vendant à très bas prix, ont été augmentés de quotités fort appréciables pour la population pauvre, celle dont les enfants forment en très grande majorité la clientèle des écoles primaires.

M. Wilson constatait encore que la part d'impôt acquittée sur les cahiers destinés à l'enseignement de l'écriture représente, pour l'enseignement primaire, une charge de 225,000 francs par an, et que la charge afférente à la consommation des cahiers de devoirs est de 1 million par an. De tels chiffres montrent l'étendue des sacrifices imposés à l'instruction.

Des cahiers qui se vendaient 5 centimes avant l'impôt valent aujourd'hui 10 centimes. Un enfant en consomme 12 par an, ce qui équivaut à un surcroît de dépense de 12 fois 5 centimes ou 60 centimes. Les communes qui prennent à leurs charges les fournitures scolaires ont donc à dépenser maintenant 60 centimes de plus par an et par enfant, soit 100 enfants : 60 francs. Ces sacrifices sont importants : nos communes sont écrasées de dépenses, et pour elles il n'est pas de petites économies.

N'est-il pas contradictoire de multiplier les lois qui peuvent aider à la diffusion de l'instruction, et de conserver en même temps un impôt qui tend à rendre l'instruction plus coûteuse ? Dans un pays de suffrage universel, la persistance de cette contradiction ne saurait se concevoir.

Mais ce ne sont pas seulement les publications répondant aux besoins des écoles qu'il importe de dégrever. Ce sont aussi les organes de la presse, qui sous tant de formes renseignent le pays sur la marche de ses affaires, concourent à la production et aux progrès de l'instruction, et dont le rôle acquiert dans notre société démocratique une importance de plus en plus considérable.

Pour les journaux l'impôt est particulièrement onéreux. Les journaux utilisent un papier qui, avant d'être soumis à l'impression, a déjà supporté le droit de fabrication, et qui ensuite, comme conséquence de sa

transformation en journal, est frappé d'une taxe supplémentaire de 20 fr. 80 les 100 kil.

En 1878, ces droits ont été perçus sur 16 millions de kilogr. et ont produit environ 5 millions au Trésor.

Quand on considère l'élévation de ce tribut prélevé sur les journaux, il est difficile de ne pas croire que l'impôt ait été combiné dans le dessein d'amoindrir l'action de la presse.

Les conséquences de ce régime sont visibles. Il n'y a que les journaux de petit format qui puissent se vendre à prix réduit. La grande presse éprouve ainsi un préjudice évident, et nous ne craignons pas de dire que le public est le premier à en souffrir, puisque l'impôt empêche qu'on ne diminue le prix des feuilles qui seules sont assez vastes pour donner pleine satisfaction au besoin de lecture que ressent toute personne sachant lire.

Nous demandons un dégrèvement qui fasse disparaître ou tout au moins qui atténue les différences de situation existant entre les journaux de divers formats. Nous demandons l'abandon d'un impôt qui en limitant la portée d'action de la presse restreint sa liberté et rehausse son influence.

L'impôt sur le papier est prévu au budget de 1880 pour 15,265,000 francs. Nous croyons que les excédants de recettes de cet exercice permettent l'abolition immédiate de cet impôt inégal et onéreux.

Les syndics de la presse parisienne : Edmond About, Louis Gal, Philippe Jourde, Ernest Lefèvre, D. Ordinaire.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JUIN 1880.

Communications : Mort de M. Hippolyte Passy.

Discussion : Le rachat des chemins de fer et le mode d'exploitation qui en résulterait.

Ouvrages présentés.

M. de Parieu, membre de l'Institut, un des vice-présidents de la Société, a présidé cette réunion à laquelle assistait M. Louvet, ancien ministre du commerce en 1870, et à laquelle avaient été invités M. Baïhaut, député de la Haute-Saône, un des rapporteurs de la commission des chemins de fer, M. le Dr A. Leffler, de Suède, et M. Vallod, ingénieur suisse.

En ouvrant la séance, M. de Parieu, président de la réunion, a pris la parole en ces termes :

Messieurs, nous avons eu à déplorer, coup sur coup, la perte de deux membres éminents du Bureau de la Société d'économie politique, MM. Michel Chevalier et Léonce de Lavergne.

Nous avons à enregistrer aujourd'hui un deuil non moins cruel, par suite de la mort de M. Hippolyte Passy. Vous connaissez les traits principaux de cette longue et laborieuse existence. Après avoir débuté vaillamment dans la carrière des armes sous le premier Empire, il se consacra tout entier, à partir de 1815, à la politique et à la science. Membre de presque toutes les assemblées législatives de 1830 à 1852, il a été élevé aux postes éminents de président de la Chambre des députés et de ministre des finances sous le gouvernement de Juillet.

Le prince-président de la République fit aussi appel à son expérience en 1849, et il occupa le ministère des finances dans le cabinet présidé par M. Odilon Barrot. C'est à cette époque qu'il m'a été donné de le connaître et d'apprécier sa bienveillance pour les hommes nouveaux.

La science économique semble avoir été le sujet préféré de ses longues études. Il a publié successivement des travaux sur *l'aristocratie*, sur la *division de la propriété en France*, et, en dernier lieu, sur les *formes de gouvernement et les lois qui les régissent*, sur *l'histoire et les sciences morales et politiques.*

Vous n'oublierez jamais la vaste intelligence dont faisait preuve notre vénéré président, dont le nom restera parmi nous. Vous vous rappellerez toujours ce caractère vraiment scientifique, qui semblait composé de bienveillance, de sérénité et de désintéressement[1]. (Vive adhésion.)

Après cette douloureuse communication, la parole est donnée successivement à M. le secrétaire perpétuel, à M. le Dr Lunier et à M. A. Cheysson, directeur au ministère des travaux publics, pour la présentation de divers ouvrages. (Voy. plus loin.)

M. le président consulte ensuite la réunion sur le choix de la question à discuter dans la soirée. Une grande majorité se prononce pour la question des chemins de fer qui fait l'objet de deux énoncés au programme ; l'un de M. Hervieux, l'autre de M. O. de Labry.

[1] M. Hippolyte Passy, un des fondateurs de la Société, en a été un des présidents depuis 1845, avec M. Ch. Dunoyer, Horace Say, Ch. Renouard, et tout récemment avec M. Michel Chevalier. Il a été, pendant trente ans, un des plus assidus aux réunions mensuelles, jusqu'au moment où il lui est devenu impossible de sortir le soir. Voir plus haut, p. 448, une Notice de M. Emile Levasseur. Voy. aussi la *Chronique*. (*Note du rédacteur.*)

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER ET LE MODE D'EXPLOITATION QUI EN RÉSULTERAIT.

M. Hervieux avait formulé sa question en ces termes : « A-t-il été sage de charger l'État de construire et d'exploiter les lignes de chemins de fer? » La question de M. O. de Labry est ainsi conçue : « Quels seraient les résultats économiques de la réforme des chemins de fer proposée par MM. Vauthier, Chérot et David ? »

M. **Chérot**, rédacteur en chef de *la Réforme des chemins de fer*, demande à exposer succinctement l'enchaînement des considérations qui l'ont conduit, ses amis et lui, à étudier une réorganisation du régime de nos chemins de fer.

L'objectif qu'ils poursuivent ce sont les transports à bon marché. En France, les transports par voies ferrées coûtent plus cher qu'à l'étranger, au consommateur et au producteur. On croit généralement résoudre la question en affirmant que les tarifs de nos chemins de fer sont les plus bas ; ceci est une erreur. Ainsi, pour les voyageurs, les tarifs moyens sont moins élevés que les nôtres chez treize nations européennes ; les tarifs des marchandises chez cinq ou six. — Mais nos tarifs moyens fussent-ils les plus bas, que cela ne prouverait en rien le bon marché des transports. Il faut considérer le prix payé pour le transport et non le tarif. Or, le prix payé c'est le tarif multiplié par la distance parcourue. La moyenne de cette distance est de 58 kilomètres en Angleterre, 69 en Belgique, 89 en Alsace-Lorraine, 135 en France; et si l'on prend les plus importantes de nos compagnies, on trouve que la distance moyenne parcourue par une tonne de marchandise est de 197 kilomètres sur l'Orléans et 183 kilomètres sur le Paris-Lyon-Méditerranée. Il en résulte qu'un voyageur ou une tonne de marchandise paye moyennement le double en France de ce qu'ils payent en Angleterre. On peut trouver dans ce fait l'explication de l'infériorité de notre circulation. Cette infériorité, la voici : d'après le rapport de M. Waddington, on compte en Angleterre 17,2 déplacements par habitant, 9,6 en Belgique, 4,4 en Prusse, en France 3,7.

Pour la marchandise, la statistique relève un transport annuel de 6 tonnes 620 par habitant en Angleterre, 5 tonnes en Belgique, 1 tonne 680 en France.

Une autre considération grave à invoquer en faveur des transports à bon marché : les grèves se multiplient en France. Les ouvriers réclament l'élévation des salaires, la diminution des heures

de travail; double cause de renchérissement dans les prix de revient de notre production industrielle. Parmi les compensations directes à offrir au protecteur, le bon marché des transports peut tenir une place importante. On vient de voir qu'en Angleterre et en Belgique la charge du prix des transports est moitié moindre que chez nous.

Comment réaliser chez nous ce bon marché des transports? Par une réforme des abus de la tarification actuelle et par l'abaissement des tarifs.

Cet abaissement des tarifs est-il praticable avec le régime actuel des grandes compagnies? Non, et cela est de toute évidence. — L'abaissement des tarifs, s'il doit correspondre à une diminution de leurs dividendes, est inacceptable pour elles. On ne peut demander aux actionnaires de faire le sacrifice de leurs revenus à l'intérêt général. Aussi les compagnies ont-elles déclaré aux enquêtes que la propriété de leurs tarifs était considérée par elles comme inviolable, et que si on prétendait leur en enlever la libre disposition, on devrait les racheter conformément à l'art. 37 de leurs concessions.

Là est en effet la seule solution possible. Dans la législation anglaise, le Parlement a le droit d'abaisser les tarifs, lorsque le revenu net du chemin de fer atteint 10 0/0. Dans la récente législation belge, le même droit d'abaissement des tarifs est attribué à l'Etat, à la condition de garantir à la compagnie, pendant une certaine période, un revenu égal à celui de l'époque où la mesure serait appliquée.

En France il y a une lacune regrettable dans notre législation, où ce droit n'a pas été inséré. Il n'y a que l'exercice du droit de rachat qui peut rendre l'Etat, c'est-à-dire les pouvoirs publics, maîtres des tarifs.

Or, cette condition de l'Etat, *maître des tarifs,* est la condition *sine qua non* de toute réforme du régime actuel qui devra se traduire par un abaissement des tarifs, en vue des transports à bon marché. Une autre considération importante en faveur de cette restitution aux pouvoirs publics de la libre disposition des tarifs de chemins de fer : en Belgique, en Allemagne, en Italie, les gouvernements se rendent maîtres des tarifs. Ils préparent une tarification réduite pour dériver par le Saint-Gothard le trafic de la Manche à la Méditerranée, qui appartient actuellement à la France. Ne faut-il pas que l'Etat soit également maître des tarifs en France, pour paralyser cette guerre des tarifs?

Nous sommes donc conduits par la force des choses au rachat des concessions de ces grandes compagnies.

Le droit de rachat est formellement écrit aux cahier des charges des concessions des grandes compagnies. Les conditions en ont été réglées par la loi. Pendant les années de la concession restant à courir, l'Etat devrait payer, à cette heure, aux compagnies, une annuité égale au produit net de la dernière année. Avec cette annuité, les compagnies continueraient à faire le service de leurs obligations et de leurs actions. Les actionnaires toucheraient pendant soixante-seize ans un dividende égal à celui qu'ils recoivent actuellement, et même notablement supérieur pour les compagnies qui, comme le Nord et le P.-L.-M., n'ont pas eu recours à la garantie d'intérêt.

Les concessions rachetées, l'Etat pourra bien réformer tous les abus, les inégalités, les complications de la tarification actuelle, mais comment pourra-t-il abaisser les tarifs sans puiser dans les caisses du Trésor, c'est-à-dire dans les poches des contribuables?

Le moyen le plus assuré, le plus fécond peut-être, sera d'appliquer en *dégrèvements* de tarifs les *excédants* annuels de bénéfices à provenir de l'exploitation des chemins. L'augmentation continue du trafic est une règle économique admise sans difficulté. Si on recherche ce que cette augmentation a été dans la dernière période décennale pour les six grandes compagnies (en défalquant l'année de la guerre) on trouve qu'elle a été, en moyenne, de 20 à 25 millions, ayant donné un accroissement moyen annuel de bénéfice ou produit net de 10 millions. C'est cet *excédant* qui pourra être appliqué à des *dégrèvements* de tarifs, au lieu de les laisser tomber pendant soixante-seize ans encore dans la poche des actionnaires.

De plus, ces excédants iront nécessairement en grossissant. C'est la conséquence économique bien connue de la diminution des frais de transports.

Enfin nous avons, mes amis et moi, dit M. Chérot, la conviction profonde que des économies considérables peuvent-être réalisées dans l'exploitation des chemins de fer par une réorganisation nouvelle. — La base de celle-ci serait d'appliquer, aux lignes de grands trafics et aux lignes à faible trafic, une exploitation spéciale à chacune, appropriée à la nature et à l'importance du trafic. Ces exploitations sont confondues à cette heure par le fait de la composition hétérogène et illogique des réseaux.

La réforme que nous proposons consisterait à diviser, après le rachat, le réseau français en lignes principales ou de grand trafic et en lignes secondaires ou de faible trafic. Les premières comprendraient toutes les lignes de grande circulation, les lignes stratégiques dont l'ensemble formerait ce que nous appelons le *grand réseau national;* les autres, ou lignes secondaires, réparties en ré-

seaux homogènes, constitués entre les mailles du réseau national dont ils seraient les affluents, et que nous proposons d'appeler *réseaux régionaux.* Il en résulterait, suivant nous, la possibilité d'une exploitation appropriée, simplifiée, économique, dont les résultats, que nous croyons devoir être très considérables, seraient appliqués au dégrèvement des tarifs.

M. Chérot ne saurait s'étendre davantage. Il tient cependant à dire un dernier mot sur une prévention très répandue à l'encontre du rachat. On s'attache à convaincre l'opinion que *l'exploitation directe* par l'Etat sera une conséquence *forcée* du rachat.

Rien de moins fondé et on ne saurait trop combattre cette erreur. L'exploitation directe par la bureaucratie et le fonctionnarisme de l'Etat serait une mesure économique détestable; elle est réprouvée par l'immense majorité de l'opinion publique. Ses partisans s'appuient beaucoup sur l'exemple de la Belgique. Or, voici que M. Hardy de Beauline, à la Chambre des représentants en Belgique, rapporteur du budget des travaux publics, vient de condamner formellement ce système en s'appuyant sur les faits de la longue expérience faite.

Un autre exemple de pays compétent. L'Angleterre vient de racheter le plus important des chemins de fer de l'Inde. Quand il s'est agi de son exploitation, « attendu, a dit l'exposé des motifs du gouvernement, que le pouvoir exécutif est impropre à l'exploitation directe d'un chemin de fer; que la meilleure administration officielle est dépourvue du stimulant de l'intérêt privé, nous avons traité avec la société rachetée, pour continuer l'exploitation, en l'intéressant à la bonne administration, par une attribution de 20 0/0 dans les bénéfices. »

Ce qui a été sagement fait par nos voisins, on peut le faire chez nous, en traitant avec les compagnies, après rachat, sur les bases nouvelles que comporterait la base fondamentale du régime nouveau : *Les pouvoirs publics ayant la libre disposition de la tarification.* Cette base fondamentale, le chancelier de l'Allemagne vient de la revendiquer par des raisons puissantes, non moins puissantes en France.

A défaut d'entente axec les compagnies rachetées, de nouvelles combinaisons ne sauraient faire défaut. M. de Freycinet lui-même en a indiqué le principe dans l'article 4 du décret constitutif du réseau des chemins de fer de l'Etat.

Ce que M. Chérot et ses amis se sont attachés à établir, c'est que les bases rationnelles, fécondes, d'une réorganisation de nos chemins de fer, sont les mêmes que celles indiquées par M. de Frey-

cinet pour les voies navigables : division en voies principales et en voies secondaires.

Il importe, à un haut degré aussi, de limiter l'étendue des réseaux à un nombre de kilomètres compatibles avec une bonne exploitation. Le Parlement anglais n'autorise pas de fusions pouvant excéder 3,000 kilomètres. C'est aussi le chiffre maximum admis par d'éminents directeurs de nos chemins de fer, qui ont succombé à la tâche d'une exploitation trop étendue.

M. **de Labry**, ingénieur en chef des ponts et chaussées, répond d'abord aux questions posées par M. Brelay sur la manière dont seraient indemnisés les actionnaires et les obligataires des grandes compagnies de chemins de fer dans le cas où les réseaux de ces compagnies seraient rachetés par l'Etat.

Les textes législatifs et administratifs, notamment les articles 36 et 37 des cahiers des charges qui régissent les concessions de chemins de fer faites par l'Etat à ces compagnies, règlent de la manière suivante les conditions du rachat : à toute époque, après l'expiration des quinze premières années de la concession générale faite par l'Etat à la compagnie, l'Etat a la faculté de racheter la concession entière. Pour régler le prix de rachat, on relèvera les produits nets des sept dernières années, on retirera les deux plus faibles; la moyenne des cinq autres formera une annuité que l'Etat paiera à la compagnie jusqu'au terme fixé pour la fin de la concession, et qui pour les six grandes compagnies varie de l'année 1954 à l'année 1960; cependant cette annuité ne pourra être inférieure au produit net de la dernière année. La compagnie pourra demander que les lignes dont la concession remonte à moins de quinze ans soient évaluées, non d'après leur produit net, mais d'après leur prix réel de premier établissement. Moyennant les prix ainsi fixés, l'Etat entrera en jouissance du chemin de fer et de toutes ses dépendances immobilières; quant aux objets mobiliers, tels que le matériel roulant, etc., l'Etat sera tenu de les reprendre et la société de les lui livrer, sur estimation d'experts, si l'un des deux contractants le requiert. Dans le cas où au moment du rachat l'Etat serait créancier de la compagnie, notamment par suite de ses avances pour la garantie d'intérêt, le montant de sa créance serait compensé jusqu'à due concurence avec le prix du matériel.

De là résulte d'abord que la compagnie recevrait jusqu'au terme fixé pour l'expiration de la concession une annuité à peu près égale à son revenu net actuel, et sur laquelle elle pourrait pourvoir comme maintenant à l'intérêt et à l'amortissement de ses obligations et de ses actions.

Quant au prix du matériel, il faut distinguer entre les compagnies qui n'ont pas reçu d'avances de l'Etat pour la garantie et celles qui ont reçu de telles avances : on appelle familièrement les premières « compagnies riches », et les secondes « compagnies pauvres » ; les riches sont la Compagnie de la Méditerranée et celle du Nord, les pauvres sont les Compagnies d'Orléans, de l'Ouest, de l'Est et du Midi. Les premières recevraient intégralement le prix de leur mobilier; pour la Compagnie de la Méditerranée, ce prix calculé suivant inventaire et avec la valeur du neuf est d'environ 400 millions, et il serait peut-être réduit par l'expertise à 200 millions; pour le Nord il est, suivant inventaire, d'environ 200 millions et serait peut-être réduit à 100 millions. Ces allocations réparties d'un côté entre les 800,000 actions de la Méditerranée, de l'autre entre les 525,000 actions du Nord, donneraient, outre l'annuité précitée, un boni immédiat qui serait pour chacune des premières d'environ 250 fr., et pour chacune des secondes d'environ 200 fr. Les chiffres qui précèdent ne sont que de très larges approximations qui, si le rachat se réalisait, devraient être remplacées par des calculs exacts et précis.

Pour chacune des compagnies pauvres le prix du matériel et l'avance de l'Etat à titre de garantie donneraient lieu à un décompte spécial. Pour la Compagnie d'Orléans, par exemple, on évalue l'avance actuelle de l'Etat à 218 millions et la valeur du matériel suivant inventaire à 216 millions; d'où il résulte que la compagnie n'aurait rien à recevoir pour ce matériel.

D'après le résumé des comptes d'exploitation pour 1877, le plus récent qu'après vérification ait complètement publié le ministère des travaux publics, on peut apprécier de la manière suivante, en faisant toute réserve sur les points litigieux, les résultats d'ensemble que donnerait pour le trésor public l'opération générale du rachat appliquée aux six grandes entreprises de chemins de fer français. Le produit brut des réseaux des six grandes compagnies s'est élevé en 1877 à 809 millions, sur lesquels 406 millions ont été absorbés par les frais d'exploitation et 403 millions ont formé le produit net. L'avance totale de l'Etat pour garantie a été d'à peu près 40 millions. La somme additionnelle payée par l'Etat pour le matériel et les voies ouvertes depuis moins de quinze ans serait peut-être de 500 millions de francs. Donc, en résumé, à la suite du rachat des réseaux des six grandes compagnies, l'Etat, par lui-même ou par ses délégués, devrait apporter au budget actuel les augmentations suivantes en chiffres ronds : 1° au budget des recettes, 800 millions annuels pour les produits bruts des chemins de fer; 2° au budget des dépenses, 400 millions annuels de frais

d'exploitation, 450 millions annuels à payer aux compagnies pour parfaire leur revenu actuel, et enfin un demi-milliard une fois payé pour indemnité complémentaire.

Après avoir ainsi donné les renseignements demandés par M. Brelay, M. de Labry répond à M. Chérot dans le sens suivant.

M. Chérot a présenté des observations fort intéressantes sur l'unification et l'abaissement des tarifs, sur l'utilité que pourrait offrir à cet égard le rachat des chemins de fer, sur les conséquences de ce rachat pour les porteurs de titres des compagnies, mais ces considérations générales ne constituent pas le plan particulier de réorganisation des chemins de fer français qu'il a proposé de concert avec MM. Vauthier et Jean David, député du Gers. Or l'étude de ce plan mérite de l'attention, parce que, si on laisse de côté l'exploitation par l'Etat, il est le seul système d'ensemble nettement formulé qui ait eté publié pour assurer le service de nos lignes ferrées après le rachat général de ces lignes [1].

Voici quelles seraient les bases de cette réorganisation d'après les œuvres de ces trois auteurs, dont les principales sont : le projet de loi proposé à la Chambre des députés par M. Jean David ; les lettres imprimées adressées par M. Vauthier à M. le ministre des travaux publics, la revue bimensuelle intitulée : La réforme des chemins de fer, et dirigée par M. Chérot.

La longueur des chemins de fer exploités en France est aujourd'hui d'environ 22,000 kilomètres, et après l'achèvement des voies maintenant projetées elle sera portée à 40,000 kilomètres.

Le système proposé par nos trois réformateurs consiste à partager toutes ces lignes en deux groupes : les lignes principales et les lignes secondaires. Les lignes principales doivent former des réseaux *nationaux* ramifiés sur tout le territoire, et les lignes secondaires doivent être distribuées en réseaux *régionaux* enveloppés ou traversés par les branches du réseau national. On formerait environ trente compagnies dont probablement six exploiteraient chacune un réseau national, et vingt-quatre un réseau régional. Les trois promoteurs de la réforme attribuent à cette répartition une vertu bienfaisante qui, après le rachat des chemins de fer et grâce aux accroissements que par suite de la nouvelle division présenteraient les produits nets de ces chemins, donnerait au

---

[1] La Société d'économie politique a discuté l'exploitation des chemins de fer français par l'Etat dans sa séance du 5 mai 1878. Voir le *Journal des Economistes* de mai 1878.

gouvernement la faculté de payer les annuités à peu près égales au revenu actuel et l'indemnité complémentaire d'environ un demi-milliard dues aux compagnies, — puis d'abaisser notablement les tarifs au grand bénéfice du commerce et de l'industrie, — enfin de ne subir de ce chef aucune perte retombant sur le contribuable, et bien au contraire de réaliser plutôt un bénéfice.

Ces heureux résultats seraient dus à ce que la nouvelle division des railways, par le seul fait de sa substitution à l'ancienne division, procurerait sur les frais actuels d'exploitation une économie annuelle d'environ cent millions. Les promoteurs de la réforme analysent ainsi les causes de cette économie :

1° Les réseaux du nouveau système seraient homogènes, ce qui permettrait de proportionner exactement sur chacun d'eux les procédés de l'exploitation à l'importance du trafic, et produirait une notable économie sur cette exploitation;

2° Ces réseaux auraient des proportions qui au même point de vue seraient préférables à celle des réseaux actuels;

3° La division des réseaux en nationaux et en régionaux serait encore une cause d'économie.

Nous allons examiner si chacune de ces trois causes doit effectivement donner les résultats espérés.

Les trente nouvelles compagnies se partageraient actuellement 22,000 et plus tard 40,000 kilomètres de chemins de fer, chacune d'elles exploiterait environ de 500 à 1,500 kilomètres de chemins de fer; on peut donc leur donner le nom de compagnies *moyennes*. Les réseaux nationaux comprendraient par exemple les lignes donnant un produit brut supérieur à 50,000 fr. par kilomètre, et les réseaux régionaux comprendraient les lignes d'un produit brut inférieur à cette somme. Les lignes des réseaux nationaux, à en juger par les résultats actuels de l'exploitation, auraient des trafics par kilomètre compris entre 50,000 fr. et 180,000 fr., soit entre un et trois, et pourraient être considérées comme homogènes. Mais les lignes des réseaux régionaux auraient des trafics par kilomètre qui varieraient maintenant de 5,000 à 50,000 fr., et qui probablement, après l'achèvement de toutes les lignes aujourd'hui classées dont quelques-unes seront très peu productives, varieraient de 2,500 à 50,000 fr. Les trafics des réseaux régionaux varieraient donc aujourd'hui de 1 à 10 et plus tard de 1 à 20; or, on ne peut considérer comme homogène un réseau présentant de telles différences de produits. L'homogénéité n'existerait donc pas sur les réseaux régionaux, et comme ces réseaux seraient au nombre de 24 sur les 30 réseaux proposés, le calcul qui vient d'être indiqué suffit pour montrer que les conséquences tirées de

l'homogénéité de l'exploitation en faveur de la réforme, soit au moyen de raisonnements, soit au moyen de chiffres, sont illusoires[1].

Des compagnies moyennes de 500 à 1,500 kilomètres exploiteront-elles, par suite de leur dimension même, à meilleur marché que de grandes compagnies chargées de 2,000 à 6,000 kilomètres? Pour répondre affirmativement on arguë du fait que voici : Parmi les petites compagnies, qui pour la plupart ont si misérablement échoué, qnelques-unes ont exploité très économiquement; tandis que les grandes compagnies dépensent chaque année, par train parcourant chaque jour un kilomètre, environ mille francs, les petites compagnies signalées sont parvenues à ne dépenser pour la même unité qu'environ 600 fr. Il faut d'abord observer que les trains des grandes compagnies portaient un poids brut et un poids utile plus considérables que les trains des petites compagnies; en outre ces petites compagnies n'ont généralement pas tenu compte dans l'évaluation de leurs trains de dépenses telles que l'entretien et le renouvellement de la voie et du matériel, que n'omettent pas dans le même calcul les grandes compagnies. Mais le fait de l'économie relevée ainsi au profit des petites compagnies n'en donne pas moins lieu à la considération suivante, qui est d'accord avec les éléments de l'économie politique et qui consiste dans une distinction générale entre la grande et la petite industrie.

Ordinairement un grand établissement industriel écrase dans son voisinage ses petits concurrents. Cependant on voit parfois de ces humbles rivaux résister victorieusement par l'énergie, l'application, le talent de leurs patrons. Ainsi un petit mercier maintient depuis longtemps sa boutique ouverte en face des magasins bien connus du *Bon Marché* qui, entre leurs divers commerces, exercent sur une échelle énorme celui de la mercerie. D'une manière analogue certains directeurs de petites compagnies ont su abaisser remarquablement leurs frais d'exploitation à force de discernement et de zèle; ils se sont rendus l'âme et le bras de leur entreprise;

[1] Cette homogénéité pourrait exister sur des lignes d'intérêt local, mais la division des chemins de fer en lignes d'intérêt général et en lignes d'intérêt local ou en *grandes* et en *petites* compagnies est très différente de la répartition aujourd'hui proposée en *moyennes* compagnies nationales et en *moyennes* compagnies régionales. La conception des lignes d'intérêt local et des petites compagnies qui, pour plusieurs raisons, n'a pas eu jusqu'à présent d'heureuses conséquences, aurait pu, suivant nous, à l'égard de l'homogénéité et à d'autres égards, donner de bons résultats. Mais, pour ne pas compliquer la discussion, nous la laissons complètement de côté pour nous en tenir à la réforme aujourd'hui en question. (Note de M. de Labry).

ils ont imprimé à leur personnel restreint l'activité qui les animait; leur procédé a surtout consisté à employer indistinctement suivant les besoins chacun de leurs agents à tous les travaux, à payer de leur personne dans l'occasion, à remplacer les frais de contrôle par leur surveillance directe. Mais ces efforts d'un seul homme ne peuvent suffire sur un réseau étendu. Quand les longueurs des lignes à exploiter deviennent considérables, il faut appliquer les procédés généraux de la grande industrie qui consistent dans la division du travail, l'organisation hiérarchique, l'emploi d'agents bien choisis parce qu'on peut les bien payer, la répartition des frais généraux sur un grand nombre d'objets et par suite leur diminution sur chacun de ces objets.

Quelle limite faut-il assigner sur les chemins de fer à l'étendue du réseau pour distinguer le domaine de la grande et celui de la petite industrie? On ne saurait aujourd'hui répondre sur ce point avec précision ; mais certainement au-dessous de 100 kilomètres il faut faire de la petite industrie, au-dessus de 500 kilomètres il faut recourir aux procédés de la grande industrie; par conséquent ces derniers procédés devraient être employés sur les réseaux régionaux que créerait la réforme proposée.

Or, dès qu'on exploite par la grande industrie, une expérience constante, irréfragable, montre que, si le trafic d'une compagnie s'accroît, la proportion des frais d'exploitation au produit brut diminue. Peut-on trouver à cet égard un sujet d'expérience plus considérable et plus probant que les cinq grandes compagnies françaises ayant leur point de départ à Paris? Par suite de leur voisinage, de relations et de comparaisons constantes, elles sont toutes les cinq administrées presque semblablement. Les voici d'après l'ordre décroissant de leurs produits bruts totaux en 1877 :

Méditerranée,	produit brut total,	275	millions.
Orléans,	id.	145	id.
Nord,	id.	121	id.
Ouest,	id.	107	id.
Est.	id.	95	id.

Les voici ensuite classées d'après l'ordre croissant des rapports de leurs frais d'exploitation à leurs produits bruts :

Méditerranée,	44	0/0
Orléans,	47	id.
Nord,	47	id.
Ouest,	61	id.
Est,	65	id.

On voit que l'ordre du premier tableau et l'ordre du second sont identiques, c'est-à-dire que dans cet exemple frappant la proportion des frais d'exploitation décroît absolument en sens inverse de l'accroissement des trafics.

Ce fait est général et il en résulte que la pratique universelle pour la formation des réseaux consiste toujours à réunir les chemins de fer, jamais à les scinder. Les exemples de réunion de chemins de fer sur le continent européen pourraient se citer en nombre presque indéfini; peut-être n'en citerait-on pas un seul de scission, sauf les cas d'annexion territoriale par conquête. Ainsi en proposant de diviser en trente réseaux l'ensemble des chemins de fer français maintenant divisé en six réseaux seulement, on va contre toutes les leçons que donne la force même des choses; une expérience constante montre qu'une telle mesure augmenterait les frais d'exploitation, bien loin de les diminuer. Le premier point de la réforme, qui consiste dans la création de trente réseaux, n'est donc pas admissible.

Cependant nos réformateurs ont parlé de l'opinion de M. Sauvage, jadis directeur de la Compagnie de l'Est, et suivant lequel, dit-on, l'étendue de réseau permettant à un directeur de compagnie de chemin de fer d'accomplir son service en pleine connaissance de cause serait de 2,000 à 2,500 kilomètres. Ils ont invoqué cette opinion contre l'étendue plus considérable aujourd'hui présentée par le réseau de certaines compagnies, et, à titre d'exemple, par celui de la compagnie de la Méditerranée, qui comprend maintenant près de 6,000 kilomètres. Mais cette citation doit recevoir le commentaire que voici. Du temps de M. Sauvage, l'état-major supérieur d'une compagnie chargée d'exploiter 2,000 à 2,500 kilomètres était ordinairement ainsi composé : un directeur ayant sous ses ordres un chef des travaux de construction, un chef de l'exploitation, un chef du matériel. Aujourd'hui, la Compagnie de la Méditerranée est administrée par un directeur général ayant sous son autorité un directeur de la construction qui commande à des ingénieurs en chef et à des ingénieurs ordinaires, et un directeur de l'exploitation; celui-ci a sous ses ordres un chef des travaux d'entretien, un chef de l'exploitation, un chef du matériel; en outre chacun de ces trois chefs commande à des fonctionnaires locaux, répartis sur tout le réseau, portant le nom d'ingénieurs ou d'inspecteurs, dont le rôle et l'initiative sont importants. L'organisation ainsi agrandie donne des résultats satisfaisants. Et qu'on ne présente pas les attributions du préposé à cette hiérarchie comme étant au-dessus des forces humaines : car l'homme éminent placé à la tête de la Compagnie

de la Méditerranée et qui en exerce d'une manière très effective la direction générale, M. Talabot, est âgé de 80 ans et aveugle. Il faut donc en finir sur cette prétendue incompatibilité des facultés d'un mortel avec la direction d'une compagnie de 6,000 kilomètres et envisager cette question suivant son véritable jour, c'est-à-dire comme une affaire de hiérarchie et d'organisation. Supposons enfin qu'une compagnie s'étende sur plus de 6,000 kilomètres et que la disposition qui vient d'être décrite ne doive plus s'y appliquer. Cette compagnie ne pourrait-elle pas, pour tous les faits de pratique et en détail, former sur son réseau deux parties distinctes, telles qu'une division Nord et une division Sud, en ne réservant à une administration supérieure que les points de doctrine et d'ordre général ? Il est loisible d'admettre que la dimension de 2,000 à 2,500 kilomètres est la plus agréable pour un directeur de compagnie aimant à exercer une action personnelle sur tout son réseau. D'un autre côté, il ne convient pas d'ériger en principe absolu l'agrandissement indéfini des compagnies de chemins de fer. Mais dans l'état actuel des enseignements donnés par l'expérience, on ne saurait sérieusement fixer une limite pour l'étendue possible d'une de ces compagnies.

L'art de la guerre, qui nous a été récemment si funeste, donne lieu à des réflexions analogues. Certains tacticiens considèrent comme l'âge d'or de leur art dans l'histoire moderne le temps où les Turenne, les Condé, les Catinat, les prince Eugène commandaient des armées de 30,000 à 50,000 hommes seulement, « avaient leurs troupes entièrement dans la main », et savaient les manœuvrer comme les pièces d'un échiquier. Un maréchal de France qui a occupé un poste très élevé dans notre pays disait, à ce que l'on raconte : « Je puis bien commander 30,000 hommes, mais au-dessus je n'y verrais plus que du feu. » Et cependant quand les Allemands ont jeté chez nous 600,000 hommes, ont-ils divisé cette énorme force en vingt armées indépendantes les unes des autres et comptant chacune 30,000 hommes? Que de difficultés ils eussent ainsi causées à leur état-major général ! Au contraire, ils se sont à peu près conformés à ce que les tacticiens appellent l'ordre ternaire, et qui consiste à créer trois armées principales, formées chacune de trois corps d'armée, eux-mêmes divisés d'une manière semblable. Nous savons, hélas! quel a été le succès de ce groupement stratégique. Il faut donc organiser l'armée tout entière d'un grand pays, si nombreuse soit elle, de manière que grâce à une hiérarchie bien calculée chaque chef n'ait sous ses ordres immédiats qu'un petit nombre de subordonnés et puisse ainsi les diriger sans confusion dans ses propres idées.

Eh bien, le même esprit doit présider à l'organisation des chemins de fer d'une grande nation. En effet, les compagnies diverses qui exploitent ces chemins de fer doivent former en réalité un seul ensemble, se conformant pour les besoins du pays aux indications d'une autorité centrale. Ne faut-il pas qu'un colis mis en chemin de fer au Havre soit, à Bordeaux, livré à son destinataire comme s'il avait suivi les rails d'une seule compagnie? Aussi toutes les grandes nations de notre continent travaillent-elles aujourd'hui, sous des formes variables, à établir l'harmonie et l'unité dans l'exploitation de leurs voies ferrées. N'est-il pas évident que le gouvernement français pour régler et diriger dans cet esprit l'exploitation des principales compagnies françaises aura plus de facilité si ces compagnies sont peu nombreuses ? Et c'est au milieu de ce travail universel de fusions et d'unifications des chemins de fer, qu'on vient nous proposer de partager nos six grands réseaux en trente tronçons moyens ! En vérité, dans le domaine des idées générales et des intérêts supérieurs du pays, cette idée doit être encore plus vivement repoussée que sur le terrain pratique des frais d'exploitation.

La multiplicité des compagnies de chemins de fer apporte de grandes complications aux rapports que doivent avoir entre elles ces compagnies pour le service du public. Les points de jonction des réseaux de compagnies distinctes sont les principales sources de ces complications. En effet, à chacun de ces points, pour les transports exécutés en commun, cesse la responsabilité d'une des compagnies et commence la responsabilité de l'autre; il faut y procéder à des manœuvres ou à des transbordements pour l'échange des wagons ou des marchandises, à des écritures pour la reconnaissance et la transmission des véhicules ou des colis. En France, après bien des discussions, l'administration a dû accorder aux compagnies le droit de percevoir à chacun de ces points un droit de 40 centimes par tonne de marchandise de petite vitesse ; en outre, ce qui est beaucoup plus grave, le délai qui serait fixé pour le transport de ces marchandises, si les compagnies n'en formaient qu'une, a dû être pour chacun des points de jonction de deux compagnies augmenté d'un jour si les deux compagnies ont une gare commune, de deux jours si elles ont deux gares distinctes en communication par rails, de trois jours si les deux gares ne sont réunies que par des routes de terre. Comme d'ailleurs les compagnies sont obligées en général à faire parcourir par vingt-quatre heures aux marchandises de petite vitesse 200 kilomètres sur les lignes importantes, et 125 kilomètres sur les lignes secondaires, chaque point de jonction, même pour des compagnies dont les

lignes ferrées se continuent, équivaut à un allongement variant de 125 à 400 kilomètres. Or la division du réseau total français entre des compagnies plus nombreuses augmenterait le nombre de ces fâcheux points de jonction. De plus, pour certains trajets, la division des lignes en réseaux nationaux et en réseaux régionaux les multiplierait encore. En effet, qu'une compagnie régionale soit traversée du nord au sud par une ligne nationale : pour transporter un colis du nord-est au sud-ouest de son réseau, elle pourra être obligée de faire suivre à ce colis d'abord une de ses lignes régionales de l'est à l'ouest, puis la ligne nationale du nord au sud et enfin une de ses propres lignes de l'est à l'ouest : d'où résulteraient deux transmissions entre compagnies distinctes, qui n'auraient point eu lieu si toutes les lignes comprises dans le périmètre de la compagnie régionale eussent été exploitées par elle. Des transmissions analogues résulteraient de l'existence d'une ligne nationale entre les réseaux de deux compagnies régionales voisines. Ainsi la répartition des lignes en nationales et en régionales serait dans certains cas une nouvelle cause d'enchevêtrement regrettable pour le service de nos chemins de fer.

Afin de procéder à la réforme proposée il faudrait créer trente, ou pour le moins si les six anciennes compagnies étaient chargées des réseaux nationaux, vingt-quatre compagnies de chemin de fer. En donnant naissance à ces vingt-quatre compagnies on s'exposerait aux embarras dont le gouvernement français vient de sortir avec tant de peine et à si grands frais par le rachat d'anciennes compagnies secondaires. Les grandes compagnies actuelles sont devenues des instruments financiers honnêtes et sûrs. Les compagnies nouvelles seraient formées dans les conditions où avaient été mises au jour les compagnies récemment supprimées, elles pourraient donner lieu aux dilapidations et aux scandaleux agiotages qui ont marqué l'existence et la fin des réseaux de M. Philippart, des compagnies de la Vendée, d'Orléans à Rouen et de bien d'autres lignes. Quelle proportion pourraient prendre de tels brigandages portant sur trente à quarante mille kilomètres de chemin de fer !

Les lignes ferrées sont peut-être aujourd'hui le plus puissant des instruments militaires. L'usage en est prévu pour notre armée par un règlement sur les transports militaires édicté en 1874. Mais ce règlement n'est pas sans complications, il n'a pas été expérimenté. Peut-être dans le cas de guerre en viendrait-on à demander aux compagnies d'exécuter les transports militaires en agissant par leur initiative le mieux qu'elles pourraient. C'est ainsi qu'on a été obligé de procéder en 1870 et en 1871; il faut re-

connaître que les six grandes compagnies actuelles se sont alors acquittées de cette tâche avec une habileté, une énergie, un dévouement, un concours entre elles qui leur ont mérité l'approbation de notre gouvernement et de notre pays et qui leur ont valu les éloges de nos ennemis eux-mêmes. Le passé garantit qu'elles agiraient de même à l'avenir. Mais si, au lieu de six grandes compagnies éprouvées et dont l'organisation assure l'accord réciproque, on avait affaire à trente compagnies médiocres, dans quel désordre risqueraient de tomber nos opérations stratégiques sur les voies ferrées. Que l'on ne croie pas que les six réseaux nationaux devraient être seuls utilisés pour la guerre : quand il faudrait aller chercher dans le plus petit village les hommes et les chevaux, puis transporter avec toute la rapidité possible nos soldats par centaines de mille, tous les chemins de fer deviendraient stratégiques. La situation serait donc inquiétante si le système proposé était déjà mis en vigueur. Mais que serait-ce si la guerre survenait pendant la période où s'exécuterait cette réorganisation de nos réseaux ! De même que nous avons été surpris en 1870 en formation de notre armée, nous serions surpris en formation de nos chemins de fer. La sécurité de notre pays exige donc qu'au lieu de nous lancer, avec un cœur léger, dans des bouleversements complets du fonctionnement de nos railways, nous ne procédions à cet égard qu'avec prudence en nous bornant aux remaniements vraiment nécessaires.

M. de Labry n'a pas eu l'intention d'examiner l'ensemble des questions actuellement posées à l'égard de nos voies ferrées et dont les principales ont pour objet de simplifier et d'unifier les tarifs, d'harmoniser les signaux et les règlements sur la marche des trains, de substituer des compagnies fermières aux compagnies actuelles, de répartir entre deux administrations gouvernementales distinctes la construction et l'exploitation des chemins de fer. Ces questions méritent de sérieuses réflexions et pourront motiver de graves déterminations ; mais un tel sujet est trop vaste pour être traité en une séance. Il a voulu seulement étudier la nouvelle répartition des réseaux proposée par MM. Vautier, Chérot et David : il conclut que cette répartition, loin de diminuer les frais d'exploitation, les augmenterait, qu'elle créerait des difficultés et des embarras à l'exploitation, qu'elle serait de nature à provoquer des abus financiers et pourrait compromettre la sécurité du pays, que par suite elle est défectueuse et doit être rejetée.

M. **Joseph Garnier** croit pouvoir dire, d'après tout ce qu'il a lu et tout ce qu'il entend, que la question des chemins de fer en

France n'est point assez élucidée pour qu'on puisse formuler un système de réorganisation générale.

Les Chambres ont acquiescé, à tort ou à raison, à l'achat des lignes des Charentes et de la Vendée, en détresse ; l'Etat est devenu, par ce fait, directeur provisoire de ces lignes, et on a recommencé l'expérience de l'exploitation administrative. Il en est résulté la nécessité de racheter quelques lignes de l'Orléans pour parfaire un réseau exploitable. C'est l'objet d'un projet de loi de M. Varroy, ministre des travaux publics.

On ne saurait aller plus loin quant à présent. Le rachat de l'Orléans tout entier serait une imprudence, puisqu'on ne sait comment exploiter.

Le rachat de toutes les lignes serait encore plus insensé, non pas qu'il ne soit possible de le faire financièrement selon les clauses du cahier des charges, mais parce que l'on n'a pas d'idées nettes ni sur les compagnies financières qui remplaceraient les compagnies actuelles, ni sur le système des tarifs à leur imposer.

Quant à l'exploitation par l'Etat de ces vastes entreprises, il ne peut en être question; l'Etat exploiterait forcément plus mal, plus chèrement et plus autoritairement que les compagnies actuelles. Le public, de son côté, serait exigeant sans raison et voudrait être transporté pour rien. Le coulage deviendrait bientôt considérable; le fonctionnarisme se trouverait accru et les employés ne tarderaient pas à être des agents électoraux. L'exploitation par l'Etat, c'est le gâchis politique.

M. **De Gasté**, député du Finistère, ne veut, vu l'heure avancée, présenter que des observations au sujet des faits invoqués dans la discussion des chemins de fer.

Première observation. — Le fait que le transport moyen d'une tonne sur une ligne de chemin de fer coûtant 8 francs en Angleterre tandis qu'il coûte quatre ou cinq fois plus en France, ne prouve rien (pas plus qu'un fait analogue en Belgique) pour un autre l'exploitation par l'Etat ou des compagnies fermières ou non, parce qu'il y a une trentaine de grandes compagnies sur un territoire plus petit en Angleterre, et six en France.

Deuxième observation. — Dix millions de revenu net de plus chaque année en France dans les chemins de fer construits seraient plus que compensés par 500 millions de chemins de fer construits chaque année par l'Etat et ne payant même pas leurs frais d'exploitation, par une augmentation du nombre et de la solde des employés des chemins de fer si l'Etat les rachetait.

En somme, M. de Gasté est absolument opposé à ce système.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Informe sobre la mineria los principales criaderos metaliferos de la provincia de Cordova, par MANUEL ALBERDI [1].

M. Manuel Alberdi est membre de la Société d'économie politique de Paris.

Istituzioni di diritto commerciale italiano a riscontro delle Scienze affine e della giureprudenza, per l'avvocato GUISEPPE FARAONE, *ad uso dei corsi universitarii e tecnici* [2].

Adressé par le professeur M. P. Torrigiani, membre de la Société, auquel il est dédié.

Le condizioni economiche e la statistica della provincia di Reggio-Calabria nell' anno 1878, *col confronto degli anni precedenti* [3].

Projet d'une Société coopérative de placement des ouvriers, par M. G. DE MOLINARI [4].

Conception originale extraite de la « Revue du mouvement social », publiée par M. Limousin.

Le traité franco-américain. Documents pour servir aux négociateurs. Laines, par M. LÉON CHOTTEAU [5].

Réunion de Fourmies (Nord), tenue le 15 mai 1880. Discours de MM. Réal Boillot, Jules Hiroux et Léon Chotteau. Résolutions votées.

Les projets financiers du Conseil municipal de Paris. Le dégrèvement du droit d'octroi sur les vins et l'impôt progressif sur *les loyers* [6].

Société française de tempérance. *Réponse au questionnaire adopté par la commission d'enquête sur le régime des boissons* [7].

Le docteur Lunier signale les dangers pour la viticulture de l'emploi des alcools d'industrie.

La réforme des chemins de fer. Journal des transports à bon marché. — Bimensuel. — IIe année, n° 18. 1er juin 1880 [8].

Ce numéro contient, entre autres, un article signé A. C., sur « l'Exploitation provisoire des chemins de fer construits par l'Etat et non concédés. »

---

[1] *Buenos-Aires*, 1880. Kraft; in-8 de 136 p.

[2] *Napoli*, 1880. Regina; in-8 de VII-224 p.

[3] *Reggio*, 1880. Sclari; in-8 de XXXII-132 p.

[4] *Bruxelles et Paris*, 1880. In-8 de 16 p.

[5] *Paris*, 1880. Guillaumin; in-8 de 32 p.

[6] *Paris*, 1880. Chaix, in-8 de 12 p.

[7] *Paris*. 1880. In-8 de 8 p.

[8] *Paris*, Librairie moderne.

Ministère des travaux publics. (Direction des cartes, et plans, etc. *Album de statistique graphique.* 10 juillet 1879.

Contient : 6 cartes figurant le tonnage des rivières, des routes, des canaux, des ports, des chemins de fer ; — 6 diagrammes figurant l'histoire des six grandes Compagnies et des ports, etc.

Bulletin du ministère des travaux publics. *Statistique et législation comparée.* 1re année. — Mensuel. — Nos de janvier à mai 1880 [1].

COMPTES-RENDUS

Géographie de Strabon, traduction nouvelle par M. Amédée Tardieu, sous-bibliothécaire de l'Institut. — Paris, Hachette, 1867-1880, 3 vol. in-12.

Strabon, le grand géographe de l'antiquité, naquit à Amasie dans le nord de l'Asie-Mineure, à une date qu'on peut fixer à l'an 50 ou 60 avant Jésus-Christ. Il s'était d'abord adonné aux travaux historiques et avait écrit, en quarante-trois livres, une Histoire dont il n'est rien resté, et dans laquelle, reprenant les événements au point où Polybe les avait laissés, il les conduisait jusqu'au temps d'Auguste. Comme Polybe, d'ailleurs, il avait voulu voir de ses propres yeux les principaux pays qui avaient été le théâtre des événements qu'il avait à raconter, et c'est en visitant tour à tour l'Espagne, la Gaule, l'Italie, la Grèce, l'Asie-Mineure, l'Arménie, l'Egypte qu'il amassa successivement les matériaux des dix-sept livres de sa *Géographie.*

Strabon ne concevait nullement la géographie sous la forme d'une de ces nomenclatures de lieux, de caps, de fleuves, de rivières et de divisions politiques ou administratives qui, jusqu'à ces derniers temps, composaient tout l'enseignement de nos écoles, de nos lycées même, et qui avaient réussi à faire de cette étude, si attachante par elle-même, quelque chose de fastidieux et de rebutant à un degré difficile à imaginer Ainsi qu'il le dit dès le début même de son livre, il considère la géographie comme une branche de la philosophie et insiste sur la grande variété d'applications dont elle est susceptible. « Elle sert à la fois aux besoins des peuples et aux intérêts des chefs. Elle tend à nous faire mieux connaître le ciel d'abord, puis toutes les richesses des terres et des mers, aussi bien que les animaux, les plantes, les fruits et les autres productions de chaque contrée. » Evidemment, on administre

[1] *Paris,* Imprimerie nationale. In-folio.

mieux un pays quand on connait bien sa topographie, ses variétés de sol ou de climat, et dans les grandes opérations militaires, l'ignorance des lieux est la cause originelle de méprises le plus souvent châtiées de la façon la plus rude. On pourrait en citer de mémorables exemples, hélas! bien voisins de nous, et, dans l'antiquité, Strabon en note de très significatifs : la flotte d'Agamemnon ravageant la Mysie pour la Troade et se voyant ainsi contrainte à une honteuse retraite; l'expédition de Xercès remplissant de débris de naufrage les rivages grecs, parce qu'elle ne les connaissait pas ; les Éoliens et les Ioniens, victimes lors de leur émigration de leur imparfaite connaissance des côtes.

« Par contre, ajoute Strabon, que de victoires dans lesquelles le vainqueur n'a dû son succès qu'à sa parfaite connaissance des lieux! Au défilé des Thermopyles, par exemple, n'est-ce pas Iphialte qui, en indiquant aux Perses ce sentier dans la montagne, leur livre Léonidas, et introduit en deçà des Pyles l'armée barbare. Mais, sans remonter si haut, je trouve une preuve suffisante de ce que j'avance, soit dans la récente campagne des Romains contre les Parthes, soit dans leurs expéditions contre les Germains et les Celtes, où l'on voit ces Barbares, retranchés au fond de leurs marais, de leurs forêts de chênes et de leurs solitudes impénétrables, combattre en s'aidant de leur connaissance des lieux contre un ennemi qui les ignore, le trompant sur les distances, lui fermant les passages et interceptant ses convois de vivres et ses autres approvisionnements. »

Les mers, les montagnes, les fleuves, les hommes, avec leurs différences caractéristiques de races, de mœurs, de coutumes, de lois, de modes d'existence, voilà pour Strabon les grands jalons, les grands points de repère dans l'étude de notre planétoïde, et quant aux divisions politiques, le géographe, selon lui, doit se borner à les indiquer. Aussi son grand livre n'a-t-il rien de la sécheresse des Périples publiés avant lui ou des livres de Pline et de Ptolémée écrits après. C'est, pour parler comme son biographe français, le savant Guigniaut, « un corps plein de vie et de force, un tableau grandiose, animé, largement conçu, savamment exécuté de la terre habitée, des pays et des hommes ; où les particularités remarquables de la nature des lieux, l'histoire, les mœurs, les institutions des peuples trouvent place; où leurs origines et leurs traditions, leurs migrations et leurs établissements sont recherchés et rapportés ; où de temps en temps de judicieuses réflexions, des digressions curieuses, des anecdotes instructives viennent rompre la monotonie des descriptions et sauver la fatigue des détails. »

La Gaule est le sujet du quatrième livre de Strabon. Le premier trait qui le frappe dans la configuration de ce pays, c'est l'heureuse distribution de ses cours d'eau « qui descendent soit des Alpes, soit du mont Commène et du mont Pyrénée, et qui vont se jeter les premiers

dans l'Océan et les autres dans la mer Intérieure. » Cette disposition « en quelque sorte symétrique » des fleuves de la Gaule, et conséquemment des deux mers qui la baignent, lui semble « constituer le principal élément de prospérité du pays » en ce qu'elle facilite entre les différents peuples qui l'habitent, l'échange des denrées et des autres produits nécessaires à la vie et qu'elle établit entre eux une communauté d'intérêts d'autant plus profitable « qu'aujourd'hui, libres de toute guerre, ces peuples s'appliquent avec plus de soin à l'agriculture et se façonnent davantage au genre de vie des autres nations civilisées. » Et cette circonstance a tellement saisi l'esprit du géographe grec qu'elle lui inspire cette réflexion célèbre et souvent citée par nos historiens : « Qu'on serait tenté de croire ici à une action directe de la Providence, en voyant les lieux disposés non point au hasard, mais d'après un plan en quelque sorte raisonné. »

Dans la peinture que Strabon trace des attributs moraux de la race gauloise, les Français des temps modernes peuvent se reconnaître à certains traits : « Tous les peuples appartenant à la race *Gallique* ou *Galatique*, écrit-il, sont fous de guerre, irritables et prompts à en venir aux mains... On n'a qu'à les provoquer quand on veut, où l'on veut et pour le premier prétexte venu, on les trouve toujours prêts à accepter le défi et à braver le danger, sans autre arme même que leur force et leur audace. » Mais aussitôt l'écrivain les loue « de se laisser aisément amener par la persuasion à faire ce qui est utile, témoin leur nouvelle application à l'étude des lettres et à l'éloquence. » Il vante leur caractère « franc et généreux ; » mais en même temps il signale leur légèreté de caractère « leur fanfaronnade » et leur grand amour de la parure ; « car ils se couvrent de bijoux, portent des colliers d'or autour du cou, des anneaux et des bracelets d'or autour des bras et des poignets, et leurs chefs s'habillent d'étoffes teintes de couleurs éclatantes, brochées d'or. » C'est cette frivolité qui fait, selon Strabon, que les Gaulois victorieux sont « insupportables » et que vaincus, ils tombent si vite dans la consternation. Avec cela, il est assez en peine de la concilier avec certaines de leurs coutumes qui dénotent quelque chose de féroce et de sauvage dans leur caractère, telle que celle de suspendre aux selles de leurs chevaux les têtes des ennemis qu'ils ont tués dans le combat et de les rapporter chez eux pour les y clouer, comme autant de trophées, aux portes de leurs maisons.

On avait déjà une traduction française de la *Géographie* de Strabon, commencée par la Porte du Theil et Coray, achevée par Letronne. Mais outre qu'elle est rare, très chère et d'un format peu commode, depuis 1819, date de la publication de son dernier volume, le texte grec a subi d'importants changements et s'est sensiblement amélioré, grâce aux corrections et restitutions des Groskurd, des Kramer, des Piccolos ; aux

Vindiciæ Strabonianæ de Meinecke, et surtout à l'incomparable *Index variæ lectionis* qui accompagne l'édition de M. Charles Müller. D'ailleurs le commentaire historique et géographique de ce précieux texte est encore à faire, et il a semblé à M. Amédée Tardieu, bibliothécaire de l'Institut, que la meilleure préparation à pareille entreprise était une traduction nouvelle faite avec autant de soin que pourrait l'être la traduction de l'un des chefs-d'œuvre classiques. » Cette œuvre, M. Tardieu l'a commencée en 1867 et achevée seulement treize ans plus tard : il nous promet pour une époque ultérieure, son complément, c'est-à-dire le commentaire dont il vient d'être question. Ce sera nécessairement, comme la traduction elle-même, un travail de très longue haleine; mais rien ne paraît manquer à M. Tardieu de ce qui est nécessaire pour le mener à bonne fin, et nous souhaitons qu'il puisse ne pas nous le faire attendre trop longtemps.

A. F. de Fontpertuis.

La Fraternité humaine par M. Francesco Vigano. Traduction de Mme Jules Favre, née Velten, avec un nouvel appendice et des notes statistiques de l'auteur. — Paris, Guillaumin, 1880, 1 vol. gr. in-8°.

Ce livre a été traduit en français par la veuve de notre illustre confrère M. Jules Favre. Comme le titre n'indique pas très clairement le sujet de l'ouvrage, je m'empresse de dire à l'Académie qu'il s'agit d'un chaleureux appel aux amis du progrès social en faveur de la création des sociétés coopératives, et d'un manuel très complet de ce genre d'associations, comprenant leur histoire, une statistique très savante de leur situation dans les différents pays où elles existent, des projets de règlement, et les conseils d'un homme expérimenté, qu'on peut appeler un véritable maître en ces matières.

Un de nos compatriotes, M. Fouguerousse, a publié dernièrement sous ce titre : *Patrons et ouvriers de Paris, réformes introduites dans l'organisation du travail par divers chefs d'industrie*, un livre très remarquable sur le même sujet. M. Fouguerousse restreint le cadre de son travail ; il ne s'occupe que de Paris ; il remplit principalement le rôle de rapporteur, et se borne à reproduire fidèlement les règlements mis en pratique par un certain nombre des principales maisons de notre place. L'examen critique qu'il fait ensuite de ces règlements et les conclusions générales qu'il en tire donnent à penser que cette publication sera suivie d'un traité plus complet et plus général. On ne peut que le souhaiter, car nous aurons ainsi un bon livre de plus. M. Fouguerousse entre dans la carrière; M. Viganò au contraire est un vétéran, puisqu'il a publié, en 1841, *la Vera carità per il popolo*, traité de l'assistance publique, et en

1851, sous ce titre : *L'Operajo agricoltore, manufatturiere e merciajulo*, un livre populaire offert aux ouvriers, dit l'auteur lui-même, dans le but de les rendre industrieux et de leur inculquer des principes d'ordre, de probité, de tempérance, d'économie et de secours mutuels[1]. Il n'a cessé d'écrire sur des sujets d'économie politique, revenant toujours avec prédilection aux banques populaires, aux associations de secours mutuels et aux sociétés coopératives.

C'est une mode à présent de dire qu'il n'y a pas de question sociale; qu'il n'y a qu'une question politique. Mais ce n'est pas la mode de M. Fr. Viganò. Il se refuse à fermer les yeux sur l'antagonisme déplorable existant, dans l'état actuel de la société, entre les propriétaires du sol et les détenteurs du capital, d'une part, et de l'autre, les masses populaires qui n'ont d'autre ressource que leur travail. Cet antagonisme ne peut manquer d'être funeste aux capitalistes, aux propriétaires et aux ouvriers si l'on ne s'empresse de le faire cesser d'un commun accord par des institutions fraternelles. De telles institutions, selon M. Francesco Viganò, ne sont pas seulement inspirées par l'idée de la justice et le sentiment de la fraternité ; elles sont, pour chacune des trois classes engagées dans la lutte, un acte de prévoyante indulgence ; car on ne sait jusqu'où leurs conséquences pourraient aller dans les sociétés emportées comme les nôtres par le courant grossissant de la démocratie.

Il y a eu, selon M. Francesco Viganò, trois phases dans le mouvement coopératif. L'impulsion est d'abord venue de haut en bas. Ce sont les riches qui se sont occupés les premiers d'améliorer le sort des pauvres. Ils ont pour cela fondé des sociétés de secours mutuels, des écoles, etc. Puis les ouvriers, mis en possession de leurs droits politiques à la suite des révolutions, ont voulu se charger eux-mêmes de leurs propres intérêts. L'impulsion, cette fois, venait de bas en haut. De ce mouvement sont nées les institutions de crédit, telles que les banques populaires, les sociétés coopératives de consommation, d'approvisionnement et de production.

M. Viganò n'est pas seulement un économiste ; c'est un poète, et à ce titre il aurait le droit de prendre quelquefois ses rêves pour des réalités. Il a publié un poème épique en prose, plusieurs romans ; un surtout, qu'il appelle *le Bateau sous-marin*, et qu'il qualifie lui-même de roman bizarre. Il ne croit pas pourtant écrire un roman, en prédisant un avenir prospère aux sociétés de coopération ; mais quelle que soit sa bienveillance universelle, à l'impulsion qui vient de haut en bas et à celle qui va de bas en haut, il préfère le système de la participation, où les deux courants se réunissent, et qui fait du travailleur, non pas le

---

[1] Ce livre, qui a eu plusieurs éditions, a été traduit en arménien et prochainement sera publié en français.

rival ou le concurrent, mais l'associé du capitaliste. On jugera toutes ces théories; mais ce que personne ne pourra méconnaître, c'est la science profonde de l'auteur, son inébranlable conviction et son dévouement à la sainte cause de l'humanité. M. Francesco Viganò prouve d'ailleurs la sincérité de ses convictions par sa conduite. Il ne se borne pas à préconiser et à réglementer les institutions coopératives; il en crée. Après avoir fondé plusieurs banques populaires dans son pays, il a entrepris de doter aussi la France de banques populaires, de sociétés coopératives de production, de land society, etc. Il est à la fois, il s'en vante lui-même, Italien et Français; il est savant et poète, écrivain et homme pratique. Les banques de Schulze-Delitszch, les banques écossaises, les Equitables pionniers de Rochdale, les cités ouvrières de Mulhouse, et même la ruche de M. Godin, à Guise, ne lui permettent pas de dormir. Il a écrit beaucoup de bons livres, et ne mourra pas sans avoir fondé un familistère. (Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques.)

Jules Simon.

CHRONIQUE

Sommaire : Premiers effets de l'avènement du ministère libéral en Angleterre pour la question d'Orient. — Sur la guerre du Chili et du Pérou, le renouvellement du Traité de commerce — L'ambassadeur français au dîner du lord-maire. — Vote du tarif général des douanes par la Chambre des députés. — La Commission du Sénat veut se hâter! — Les réductions d'impôt projetées dans le budget. — Vote du Conseil municipal sur un impôt pouvant remplacer l'octroi. — Proposition de M. de Gasté pour la conversion des rentes. — Vote de la loi des caisses d'épargne postales en Hollande. La question en divers pays et en France. — Les dernières grèves. — Un prix économique institué par l'Académie de Nîmes. — Une demande au conseil supérieur de l'instruction publique. — Mort de M. Hippolyte Passy.

L'avènement du ministère libéral en Angleterre, dont M. Gladstone est le porte-drapeau, a donné une salutaire impulsion à diverses questions de la politique européenne. Une nouvelle conférence doit se réunir à Berlin, sous peu de jours, pour faciliter les dernières solutions du traité de Berlin, restées en suspens, et surtout la limitation des frontières grecques. M. Goschen a été envoyé en ambassade à Constantinople, où la question dite d'Orient s'embrouille chaque jour davantage, par suite du triste état du gouvernement du sultan et des révolutions ministérielles qui en sont à la fois la cause et le résultat.

Entre autres bons symptômes, notons que sir Charles Dilke [1], sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères, a déclaré au Parlement que des ouvertures amicales ont été faites pour amener la fin de la guerre entre le Pérou et le Chili, mais que, jusqu'à ce jour, elles sont demeurées inefficaces. Le gouvernement anglais échange des communications à ce sujet avec les autres gouvernements, et dès qu'une occasion favorable se présentera pour que la médiation proposée aboutisse, le cabinet s'empressera de la saisir. Comme ces Etats sont épuisés, il faut espérer que leurs gouvernements auront la raison de saisir la perche que leur tend le gouvernement anglais.

— L'heureuse coïncidence de la rentrée de M. Gladstone et de l'ambassade de M. Léon Say à Londres aura hâté la grande affaire du renouvellement du traité de commerce, bien que l'élection de ce dernier à la présidence du Sénat nous ait un instant inspiré des regrets et des craintes.

M. Léon Say a pu dire au banquet du lord-maire, le 1er juin 1880, aux applaudissements de l'assistance :

« Sur les questions commerciales, ma mission est finie; j'aurais certainement été très heureux de mettre mon nom au bas d'un traité de commerce que l'histoire aurait rangé à côté de celui négocié par Cobden, et cette association aurait fait l'honneur de ma carrière, ce qui ne m'empêche pas d'avoir la conviction qu'avant qu'il soit longtemps, les deux pays renouvelleront sur des bases encore plus libérales le traité de 1860.

« Les difficultés du premier moment disparaissent peu à peu, par un examen raisonné des faits; aussi suis-je certain que nos espérances ne seront pas trompées. Le fruit est mûr et pour les deux peuples amis l'heure de la moisson a sonné ! C'est avec regret que j'abandonne à un autre le plaisir de recueillir cette moisson, mais j'ai du moins la consolation d'avoir été un des premiers à prévoir le soleil qui l'a fait mûrir. »

Depuis ce jour, les pourparlers ont continué, et M. Gladstone a pu entrevoir la possibilité de diminuer les tarifs sur les vins et les alcools, qui sont un gros article du budget anglais et l'élément principal des concessions que peut faire l'Angleterre, dont les autres tarifs ont tous été supprimés ou largement diminués par les réformes de 1846 et le traité de 1860.

Du côté de l'Angleterre, la tâche sera, ce nous semble, facile

[1] Membre du parti radical, dont une erreur typographique a fait omettre le nom dans la liste que nous avons publiée au commencement de la Chronique de mai.

pour le successeur de M. Léon Say, pour M. Challemel-Lacour, qui passe de Berne à Londres, en qualité de représentant de la France.

— La besogne sera plus compliquée de ce côté de la Manche, où les protectionnistes du Sénat vont accumuler toutes les entraves possibles pour retarder la discussion du tarif général, pour aggraver les droits s'ils le peuvent, et arrêter même le projet du traité de commerce en voie de préparation.

En attendant, constatons que dans la séance du 4 juin la Chambre des députés a achevé le vote des 1,300 articles du tarif général auxquels elle a consacré cinquante-huit séances. La commission avait, de son côté, employé deux cent-cinquante séances à cette besogne stérile, qui a principalement consisté à la recherche impossible du prix de revient. Un certain vent favorable, que l'on appelle par euphémisme la liberté du commerce, a continué à souffler sur l'esprit de la Chambre qui n'a accepté, sur beaucoup d'articles, la majoration des 24 0/0 stipulée dans le projet du gouvernement qu'en vue de la négociation des traités. Elle a rejeté avec ensemble toutes les majorations additionnelles demandées par la commission; mais elle a rejeté, avec le même ensemble, des amendements de MM. Bertholon, Perraz et Ribot, voulant abaisser les droits monstrueux sur les fils de coton, qui sont de 372 francs par 100 kilogrammes pour certains numéros courants !

La commission du Sénat ne s'attendait pas à cette rapidité; elle n'entendait pas s'occuper des parties séparément; elle avait à s'informer encore; mais voilà que dans la séance du 11 juin son président, M. Feray, s'est mis à parler d'activité à imprimer aux travaux de la commission et de la préparation des rapports, afin que la discussion du tarif général pût venir concurremment avec celle du budget.

Heureux changement; mais il faudra retourner à la Chambre, car la commission augmente presque tous les tarifs et elle a commencé par les droits sur les bestiaux et les viandes.

Il y a cependant lieu de compter sur le besoin d'en finir qui va s'accentuant, qui sera avivé par la marche du traité, et qui pourra produire un certain *panurgisme* parmi les hésitants et les incompétents, toujours forts nombreux.

— La discussion du budget commencera sous peu de jours. Il y a plaisir à dire que la commission de la Chambre des députés a, comme les précédentes, depuis la République, travaillé avec conscience. Cette année, il va s'agir d'une assez importante réduction sur les impôts. La commission avait d'abord

songé aux vins; le gouvernement lui propose les sucres, sur lesquels la Société d'économie politique discutait naguère [1] et sur lesquels porte un article de ce numéro. Vins ou sucres, tout est bon, tout est alimentaire; Jacques Bonhomme sera reconnaissant.

— Le Conseil municipal de Paris, plein de bonnes intentions, mais de plus voyant arriver la période électorale, s'est livré à une discussion sur la *suppression* de l'octroi, c'est-à-dire son remplacement par un impôt nouveau. Il a été fait diverses propositions: c'est celle de M. Yves Guyot qui a eu le plus de succès; sur 66 votants, 41 se sont prononcés pour un impôt de 2 pour mille « sur la valeur vénale des terrains bâtis ou à bâtir et de tous les établissements particuliers, quelle qu'en soit la destination. » C'est l'idée de M. Menier, l'impôt sur le capital fixe, soumise l'an dernier à la Chambre par M. Pascal Duprat.

— L'intrépide M. de Gasté a voulu que le gouvernement s'expliquât de nouveau sur la conversion de la rente 5 0/0; il vient de présenter à ce sujet une nouvelle proposition sur laquelle il a été procédé le plus rapidement possible, et qui n'a pas été prise en considération après la déclaration suivante du ministre des finances:

« Le gouvernement ne peut et ne doit que renouveler la déclaration qu'il a eu l'honneur de faire devant la Chambre, au mois de janvier dernier, lors de l'interpellation qui lui a été adressée sur la question de la conversion de la rente. Le gouvernement estime que c'est à lui d'apprécier l'opportunité d'une mesure de cette nature. Il a demandé à la Chambre de lui laisser sa complète liberté d'action; il lui renouvelle la même prière, et il la prie, en conséquence, de repousser la prise en considération de la proposition de M. de Gasté. »

— Les Etats-Généraux des Pays-Bas viennent de voter la loi portant création d'une Caisse d'épargne postale, dont le *Journal des Economistes* a donné le commentaire d'après l'*Etude de législation comparée des Caisses d'épargne par les postes* en Angleterre, Belgique, Italie, Hollande et France, de M. de Malarce. Cette loi, intelligente adaptation de la loi anglaise de 1861, qui a créé les *Post-office Savings Banks*, a été promulguée le 25 mai 1880; elle est contre-signée par un ministre, M. Vissering, qui est depuis longdignement connu dans la science économique.

Des projets de loi analogues sont à l'examen des Parlements

[1] Voyez le numéro de mars 1880, tome IX, p. 455.

aux Etats-Unis, en Autriche et en France, et en préparation en Allemagne et dans quelques autres Etats de l'Europe.

On sait que l'institution des Caisses d'épargne postales, créée avec tant de succès en Angleterre par M. Gladstone, par l'*Act* du 17 mai 1861, a été introduite en Italie par la loi du 27 mai 1875, due à l'initiative de M. Sella.

La Caisse générale d'épargnes et de retraites de Belgique, caisse nationale établie en 1865 par M. Frère-Orban, s'est affilié les bureaux de poste comme agences auxiliaires depuis 1870.

En France, une proposition de loi portant création d'une Caisse d'épargne postale a été déposée à la Chambre des députés par M. Arthur Legrand, le 7 mai 1878, et un projet de loi ayant le même objet a été présenté le 17 janvier 1880, par les ministres des Finances et des Postes. Ces deux projets sont en ce moment soumis à une Commission de la Chambre des députés.

Ces projets dotent les caisses d'épargne postales d'une législation plus libérale que la loi organique qui régit actuellement les caisses d'épargne ordinaires : maximum du livret plus élevé, suppression de la limitation pour un versement, exceptions de droits de timbre, clause de sauvegarde pour les remboursements, etc.

Suivant une équitable suggestion de M. de Malarce, on doit penser que ces dispositions favorables seront aussi accordées aux caisses d'épargne ordinaires, dont les bons services en ces dernières années ont été en général si remarquables.

— L'académie de Nîmes met au concours pour un prix de 300 fr., à décerner en 1882, l'exposé sommaire des causes qui ont amené l'élévation excessive des tarifs douaniers aux Etats-Unis, et de l'influence de cette mesure, presque prohibitive, sur nos exportations, plus spécialement sur l'industrie de la ville de Nîmes.

Les œuvres seront adressées franco au secrétaire-perpétuel de l'Académie, au plus tard le 31 décembre 1881.

Elles ne seront point signées et porteront une épigraphe répétée sur un billet cacheté contenant le nom de l'auteur.

— Le mois de mai a vu se produire une série de grèves dans plusieurs villes manufacturières : dans le Nord à Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, à Reims; — à Bordeaux, etc.; elles n'ont pas été bien intenses; l'acalmie est revenue assez promptement; il est difficile d'en bien déterminer la cause ou les instigateurs de cette agitation.

— Le nouveau conseil supérieur de l'instruction publique travaille

à un nouveau choix des matières, à une nouvelle répartition des classes.

Il compte quelques membres éminents, qui comprennent l'importance des matières économiques; pourront-ils les faire admettre dans la dernière classe où elles seraient si utilement placées, entre la logique et la morale, à la fois pour fortifier la raison des élèves et pour consolider les autres parties de ce cours complexe qualifié du nom assez vague de philosophie et qui comprend : la psychologie, la logique, la morale, la métaphysique et la théodicée, l'histoire des doctrines philosophiques.

— Le doyen vénéré de nos collaborateurs, M. H. Passy, est mort le 2 juin après une longue maladie. Il avait été un des premiers à seconder M. Guillaumin, qu'il avait en haute estime, dans la fondation du *Journal des économistes*, et il était resté le président du Conseil de la Société de Librairie qui publie ce recueil, ami dévoué et affectueux de ces deux entreprises qui ont puissamment contribué depuis trente ans, nous pouvons le dire, au progrès des idées économiques. M. Levasseur, à l'Académie des sciences morales et politiques (voy. p. 318), et M. de Parieu (p. 460), à la Société d'économie politique, ont rendu hommage à son caractère élevé et à son vaste savoir. Plus d'un trait pourrait être ajouté à ce qu'ont dit nos deux collègues et à ce qui a été répété dans la presse, et notamment la simplicité qu'il a recommandée à son fils au sujet de ses funérailles pour lesquelles il n'a voulu ni les honneurs militaires qui lui étaient dus comme à l'un des plus grands dignitaires de la Légion d'honneur, ni des discours académiques et autres qui auraient pu être prononcés. Nous pourrions aussi raconter plus d'un trait de sa bonté et de sa bienfaisance. Dernièrement encore, il faisait parvenir une somme de mille francs à la famille d'un publiciste pauvre dont nous lui avions raconté la pénible situation, après une vie de peine et de labeurs.

Paris, 14 juin 1880.

Jph G.

Bibliographie économique.

PUBLICATIONS DE MAI 1880.

ACOLLAS (Emile). *Le Mariage*. Son passé, son présent, son avenir. In-18 jésus, 199 p. Libr. Marescq aîné.

Almanach des œuvres catholiques ouvrières. Année 1880. Première année. In-18, 274 p. Limoges, imp. et libr. Barbou.

ALYPE (Pierre). *La sucrerie coloniale devant les Chambres*. In-32, 16 p. Paris, impr. Wattier.

Année (l') maritime. Revue des événements et répertoire statistique annuel des faits qui se sont accomplis dans les marines françaises et étrangères. 3e année (1878). In-18 jésus, XVI-450 p. Paris, libr. Challamel aîné.

Annuaire de l'enseignement pour l'année 1880. In-16, 175 p. Montauban, libr. Bousquet.

Annuaire du corps de santé de l'armée de terre. In-8 oblong, LIV-138 p. Paris, impr. Ve Larousse et Ce.

Annuaire statistique de Maine-et-Loire pour l'année 1880 (96e année). In-12, 507 p. Angers, impr. et libr. Lachèse et Dolbeau.

BADET (Michel), directeur départemental de la Compagnie d'assurances sur la vie *l'Union*. Lettre aux instituteurs de la Côte-d'Or. In-32, 14 p. Dijon, impr. Jobard.

BARBE (Edouard). *Du droit successoral* de la veuve en droit romain et en droit français. In-8, 274 p.

BARBIÉ DU BOCAGE. Note sur les rapports de MM. Jametel et Garrigat, députés, membre de la Commission parlementaire du tarif général des douanes. *Bois, ouvrages en bois, écorces, résines*. In-8, 20 p. Paris, au siège de la Société des agriculteurs de France.

BÉGUÉ (J.). *Les Tours*; situation du département du Tarn avant et après leur suppression; les Maternités libres. In-8, 38 p. et tableau. Albi, imp. Desrue.

BITARD (A). Les races humaines et *les grandes explorations du globe*. In-4, 392 p. et gravures. Rouen, impr. et libr. Mégard.

BLOCK. *Petit manuel d'économie politique*, 9e édition. Gr. in-16, 128 p. Hetzel et Ce.

BOUINAIS (A). *Guadeloupe*, physique, politique, *économique*, précédée d'une notice historique. Notice historique et géographie physique; in-12, 49 p. Challamel, Delagrave et Ce.

BOULAN (A.) *Les eaux et égouts de Paris*. In-8, 32 p. Berger-Levrault.

BOUT (H.). *Coup d'œil sur la pisciculture et ses procédés*. In-8, 17 p. Berger-Levrault.

BRIERRE (R.). Des difficultés d'appliquer aujourd'hui *la loi sur la mendicité*. In-8, 11 p. Paris, libr. Marescq aîné.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département *de la Haute-Saône*; troisième série, n°12. In-8, 830 pages et planches. Vesoul, impr. Suchaux.

Bulletin de la Société industrielle de Rouen. Année 1879. 7e année. Gr. in-8, 402 p. et portrait. Rouen, impr. Deshays.

CAILLÉ (E. H.). Droit romain. *Des argentarii*; droit français. *Du bail à domaine congéable*. In-8, 339 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

CARO (E.). *Le pessimisme au* XIXe *siècle* (Léopardi, Schopenhauer, Hartmann); 2e édition revue et augmentée. In-18 jésus, III-311 p. Libr. Hachette et Ce.

CHAUVASSAIGNES. *Le repeuplement des eaux*. Réponse au questionnaire publié par la Commission d'enquête nommée par le Sénat, adressée à M. le sénateur Salneuve, commissaire délégué par la région du Puy-de-Dôme et de la Loire.

In-8, 42 p. Clermont-Ferrand, impr. Montlouis.

Chesneau (André). Du principe de la non-représentation en droit romain, quant à la formation des contrats. *Théorie du droit de rétention* en droit français. In-8, 128 p. Bordeaux, impr. Delmas.

Chevalet (Emile). *Voyage en Irlande*, rédigé d'après les notes d'un officier supérieur de la marine de l'Etat. In-12, 143 p. et gravure. Tours, impr. et libr. Mame et fils.

Chotard. *Percement de l'isthme de Panama.* In-8, 31 p. Clermont-Ferrand, impr. et libr. Thibaud.

Clunet (Edouard). *Du défaut de validité de plusieurs traités diplomatiques* conclus par la France avec les puissances étrangères (conventions commerciales, consulaires, etc.). In-8, 55 p. Paris. libr. Marchal, Billard et Ce.

Commission supérieure du phylloxéra au ministère de l'agriculture et du commerce (Direction de l'agriculture). Session de 1879. Compte-rendu et pièces annexes: lois, décrets et arrêtés relatifs au phylloxéra. Grand in-8, 66 p. et carte. Imprimerie nationale.

Compte-rendu des travaux de la Chambre de commerce d'Oran (janvier 1874-janvier 1879). Gr. in-8, 266 p. Oran, impr. Pothier.

Conférences internationales de statistique tenues à Paris, du 22 au 24 juillet 1878, au palais du Trocadéro, à l'Exposition universelle internationale de 1878. In-8, 196 p. Imprimerie nationale.

Congrès international du commerce et de l'industrie tenu à Paris, du 16 au 22 août 1878, au palais du Trocadéro, à l'Exposition universelle internationale de 1878. In-8, 124 p. Imprimerie nationale.

Congrès international pour l'unification des poids, mesures et monnaies, tenu à Paris les 2, 4, 5 et 6 septembre 1878 au palais du Trocadéro, à l'Exposition universelle internationale de 1878. In-8, 168 p. Imprimerie nationale.

Congrès littéraire international de Paris, 1878. Comptes-rendus in extenso et documents. Gr. in-8, xii-682 p. Paris, aux bureaux de la Société des gens de lettres.

Cornuault (E.). *La Commission des tarifs de douane et l'industrie du fer.* In-8, 16 p. Paris, impr. Mouillot.

Crisenoy (J. de). *Les Réformes de la législation vicinale.* In-8, 37 p. Impr. et libr. Berger-Levrault.

Croy (Raoul de). *A la recherche des diamants dans l'Amérique équatoriale.* Gr. in-8, 264 p. et gravures. Limoges, impr. et libr. Barbou frères.

Cruchon (Gustave). *De l'usurpation de la puissance législative par quelques tribunaux de commerce.* In-8, 80 p. Paris, libr. Pedone-Lauriel.

De Paris au Tong-King, journal de voyage d'un missionnaire de la Société des Missions étrangères. In-12, iii-117 p. Lons-le-Saulnier, impr. Mayet et Ce.

Desmaze (Charles). *Histoire de la médecine légale en France*, d'après les lois, registres et arrêts criminels. In-18 jésus, xx-344 p. Charpentier.

Deuxième congrès international de sauvetage, réuni à Paris le 16 septembre 1879 par l'initiative de la Société française de sauvetage. In-8, v-282 p. Paris, impr. Wattier.

Dulucq. La lumière pour tous. *Situation du peuple ouvrier*, sa civilisation, son erreur et le désordre qui existe dans son organisation sociale. In-18, 70 p. Paris, 7 et 9, rue du Croissant.

Ebers (Georges). *L'Egypte, Alexandrie et le Caire*, traduction de Gaston Maspéro, professeur au Collège de France. In-folio, vi-392 p. avec 332 gravures, dont 67 hors texte et une carte. Firmin-Didot et Ce.

Ernouf (baron). *Le Caucase, la Perse et la Turquie d'Asie*, d'après la relation de M. le baron de Thielmann; 2e édition. In-18 jésus, 372 p. avec 20 grav. et carte. Impr. et libr. Plon et Ce.

Fabrication (la) et le commerce des cuirs et des peaux. Etudes sous la direction de Charles Vincent, rédacteur en chef du journal la Halle aux cuirs. Deuxième partie. In-8, 464 p. Libr. Lacroix.

Fellot. Visites des ingénieurs anciens élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures à l'Exposition de 1878. *Le matériel roulant*

des chemins de fer. In-8, 52 p. Saint-Germain, impr. Burdin. (Extrait de la Revue générale des chemins de fer).

Feray. *Conférence sur la liberté commerciale*, faite à Corbeil le 21 janvier 1880. In-18, 46 p. Paris, Rousset et Ce.

Féret (Léon). *Etude sur la situation de l'agriculture*, lecture faite au Congrès de l'Association Normande en juillet 1879. In-12, 27 p. Alençon, impr. de Broise.

Folly (Dr Edmond-Antoine). *Etude sur la statistique de la Morgue* (1851-1879), In-8, 81 p. Paris, imp. Parent.

Fortier (Charles). *Le Département de l'Eure* à l'Exposition universelle de 1878. In-8, 260 p. Evreux, impr. Hérissey.

Franc. Rapport sur *l'agriculture dans le département du Cher* (juillet 1879). In-12, 43 p. Bourges, impr. Baranger.

Germaix (A.). *De l'acquisition et de la perte de la possession* (droit romain). De l'action du ministère public en matière civile (droit français). In-8, 243 p. Lyon, impr. Ve Chanoine.

Gillet (C.) *De la constitution de dot*, sa nature, ses effets, en droit romain et en droit français. In-8, 273 p. Paris, impr. Moquet.

Goblet d'Alviella. *Inde et Himalaya*, souvenirs de voyage. Deuxième édition. In-18 jésus, 395 p. avec 10 grav. et carte spéciale. Paris, impr. et libr. Plon et Ce.

Guer (Guerlin de). La liberté et l'éducation. *L'instruction primaire aux Etats-Unis*. In-8, 25 p. Impr. et libr. Berger-Levrault.

Hallez d'Arros. *De l'avenir de la culture et de l'industrie du lin en Algérie*. In-8, 31 p. Paris, impr. Tolmer et Ce.

Houzé de l'Aulnoit (Dr). Aperçu général sur *le Congrès international d'hygiène de Paris*. In-8, 22 p. Lille, impr. Danel.

Jacquemart (Frédéric). *De la détresse de l'agriculture du Nord* et de quelques-unes de ses causes. In-8, 18 p. Paris, impr. Chaix et Ce.

Jacquier (J.). Projet de loi relatif aux chemins de fer d'intérêt local. Observations sur ses dispositions financières. In-8, 15 p. Impr. et libr. Berger-Levrault et Ce.

Juglar (Clément). *La hausse des prix et la fin de la crise*, n° 3 ; in-12, 6 p. Paris, impr. Chaix et Ce.

Kinnear Clark (D.). *Tramways*. Construction et exploitation; historique détaillé du système; analyse des divers modes de traction, etc., leur construction, leur exploitation, le matériel roulant et les machines de traction, etc., Ouvrage traduit de l'anglais et augmenté d'un appendice français, par O. Chemin, ingénieur des ponts et chaussées. In-8, xvi-446 p., avec 152 fig. et atlas. In-4 de 24 pl. Paris, libr. Dunod.

Laporte. *La crise agricole et le tarif des douanes*, réponse aux articles de M. C. Vaillant. In-8, 7 p. Wassy, impr. Blavier.

Laurens (C). *Le Rachat des chemins de fer* par l'Etat et les Transports à bon marché. In-8, 23 p. Paris, libr. Ducher et Ce.

Le Moyne (A.) *Voyages et séjour dans l'Amérique du Sud, la Nouvelle-Grenade, Santiago de Cuba, la Jamaïque et l'isthme de Panama*, 2 vol. in-18 jésus, 628 p. Paris, impr. et libr. Quantin.

Lescanne (N.). *Nouvel agent de crédit et de circulation* ; 3e édition ; in-8 carré, 108 p., libr. Dentu.

Livet de Barville (L. de). *La Tunisie, ses eaux et ses forêts*. In-8, ii-46 p. Paris, impr. Tolmer et Ce.

Luçay (comte de). *L'agriculture et les dégrèvements* d'impôts auxquels elle a droit. Rapport présenté au Conseil des agriculteurs de France, le 30 avril 1880. In-8, 44 p. Impr. Donnaud. (Publications de la Société des agriculteurs de France).

Maigne (P.). *Histoire de l'industrie* et exposition sommaire des progrès réalisés dans les principales branches du travail industriel. Troisième édition. In-12, vii-623 p. avec fig. Paris, libr. Belin.

Maitre (Léon). *L'Assistance publique* dans la Loire-Inférieure avant 1789. Etude sur les léproseries, aumôneries, hôpitaux généraux et bureaux de charité; deuxième livraison. In-8, p. 261 à 614. Nantes, impr. Ve Mellinet.

Malo (L.). *Le rachat des chemins*

de fer, ses dangers pour les intérêts publics. In-8, 38 p. Lyon, impr. Bellon.

MARTIN (A.). *Etude historique sur* les anciennes *communautés d'arts et métiers du Havre.* In-12, VIII-236 p. Fécamp, impr. Durand.

MASSELIN (O.). *Nouvelle jurisprudence et traité pratique sur la responsabilité des architectes*, ingénieurs experts, artistes et entrepreneurs, suivie d'un répertoire analytique et alphabétique et d'un recueil de jurisprudence. Deuxième édition, entièrement revue et considérablement augmentée. In-8, 383 p. Baudry, Cotillon.

MÉNIER. *L'avenir économique*, tome II. Partie économique; deuxième édition revue et corrigée. In-12, 702 p. Guillaumin et Cᵉ.

MIGNOT (A). *Des grèves*, moyens de les prévenir. Petit in-8, 16 p. Paris, tous les libraires. Pontoise, impr. Paul et Désableau.

MILLAUD (E.). Discours prononcé dans la discussion relative à *l'établissement du tarif général des douanes*, aux séances de la Chambre des députés du 20 et du 22 mars 1880. In-18, 71 p. Paris, impr. et libr. Wittersheim et Cᵉ.

MULARD (Georges-Frédéric). Garanties légales de l'exécution des legs en droit romain et en droit français. In-8, 157 p. Paris, impr. Moquet.

NIEPCE (L.). *La juridiction commerciale à Lyon* sous l'ancien régime, étude historique sur la conservation des privilèges royaux des foires de Lyon (1463-1795). Compte-rendu. In-8, 34 p. Lyon, impr. Mougin-Rusand.

PELLOUIN (L.) Droit romain: *De l'action Paulienne* (Digeste, L. 42, tit. 8); droit civil français: *De la révocation des actes faits en fraude des droits de ses créanciers* (art. 1167 Code civil). In-8, XI-236 p. Mayenne, libr. Poirier-Béalu.

PEYRAMONT (L.). *Statistique universelle*, comprenant tous les pays du globe (1880). Grand tableau in-plano à 8 colonnes; une page. Paris, impr Debons et Cᵉ; les principaux libraires.

POISNEL (G.). *Recherches sur les sociétés universelles* chez les Romains. In-8, 74 p. Paris, libr. Larose.

POUYER-QUERTIER. Conférence sur la situation économique *de la marine marchande et le travail national*, faite à Nantes le 21 décembre 1879. In-18, 108 p. Paris, libr. Rousset et Cᵉ.

PRÉVOT (Gaston). *De la restitution de la dot* en droit romain. *De l'immutabilité des conventions matrimoniales* en droit français. In-8, 168 p. Paris, impr. Goupy et Jourdan.

Puissance de la charité. Traduit librement de l'anglais du Rév. G. W. Montgomery. In-12, 158 p. Paris, les librairies protestantes.

RAFFRAY (Achille). *Afrique orientale, Abyssinie*; deuxième édition, In-18 jésus, XII-396 p. avec 10 gravures et carte. Impr. et libr. Plon et Cᵉ.

RECLUS (Elisée). Nouvelle géographie universelle: la Terre et les hommes. V. *L'Europe scandinave et russe*, contenant 9 cartes en couleur tirées à part, 76 vues et types et 200 cartes intercalées dans le texte. Gr. in-8, IV-944 p. Libr. Hachette et Cᵉ.

RECLUS (Onésime). *France, Algérie et colonies.* In-18 jésus, 806 p. avec 120 gravures. Paris, libr. Hachette et Cᵉ.

Recueil des principales *circulaires des supérieurs généraux de la congrégation de la Mission.* T. 3. In-4, 625 p. et portrait. Paris, impr. Chamerot.

RÉVOIL (Bénédict-Henri). *A travers les prairies.* Les Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord. Excursions, chasses, etc. Gr. in-8, 304 p. Limoges, impr. et libr. E. Ardant et Cᵉ.

RÉVOIL (Georges). *Voyages au cap des Aromates* (Afrique orientale). In-18 jésus, x-299 p. avec vignettes de Ferdinandus et Bellangé, et cartes d'après les croquis et documents de l'auteur. Dentu.

REY (E.) *La Société civile* dans les principautés franques de Syrie. In-8, 24 p. Paris, libr. Picard.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME DIXIÈME

QUATRIÈME SÉRIE

N° 28. — *Avril* 1880.

N° 29. — *Mai* 1880.

N° 30. — *Juin* 1880.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME X, 4e SÉRIE.



Le Gérant: PAUL BRISSOT-THIVARS.

Paris. — Imprimerie A. PARENT, rue Monsieur-le-Prince, 29-31.

